Le renouveau de la planification urbaine et la notion de projet urbain entre architecture et urbanisme : discours et pratiques 1970-2003

Kamel Rahim

▶ **To cite this version:**

Kamel Rahim. Le renouveau de la planification urbaine et la notion de projet urbain entre architecture et urbanisme : discours et pratiques 1970-2003. Architecture, aménagement de l'espace. Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC); Institut d'urbanisme de Paris (Créteil, Val-de-Marne), 2004. Français. NNT : 2004PA123011 . tel-03010706

HAL Id: tel-03010706
https://hal.science/tel-03010706

Submitted on 17 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Val-de-Marne, Paris 12
Institut d'Urbanisme de Paris
61, avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil % 0145171000
Ecole doctorale E.G.E.E.

Thèse soutenue en vue de l'obtention du
grade de docteur
en
Aménagement de l'espace, Urbanisme

par

RAHIM (Kamel)

LE RENOUVEAU DE LA PLANIFICATION URBAINE ET LA NOTION DE PROJET URBAIN ENTRE ARCHITECTURE ET URBANISME

Discours et pratiques 1970-2003

Sous la direction de

FREY (Jean-Pierre)
Professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris
Architecte sociologue

Membres du jury

BACQUE (Marie-Hélène)
Maître de conférence à l'Institut Français d'Urbanisme (IFU), HDR,
Architecte, Docteur en urbanisme
INGALLINA (Patrizia)
Maître de conférence à l'Institut d'Urbanisme de Paris, HDR,
Architecte, Docteur en urbanisme EHESS
PANERAI (Philippe)
Professeur des Ecoles d'Architecture, Architecte-urbaniste

14 décembre 2004

LES REMERCIEMENTS :

Ce travail est élaboré avec la contribution d'un ensemble de professeurs, de professionnels et d'amis. Sans la mobilisation de tous, il n'aurait pas vu le jour. Je tiens donc à les remercier tous.

- En premier lieu, je remercie mon directeur de thèse monsieur FREY (Jean-Pierre), architecte sociologue, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris, qui n'a pas ménagé de ses efforts et de son temps pour me porter assistance.

Je remercie :

- L'équipe du laoratoire LOUEST qui a participé à l'orientation de ce travail.
- Les bibliothécaires du Centre de Documentation de l'Urbanisme (CDU) pour l'intérêt qu'elles ont montré pour le sujet.
- Les fonctionnaires de la mairie de Montreuil pour leur invitation à l'exposition de la maquette du projet urbain et les réponses apportées à mes interrogations.
- Les bibliothécaires de l'Apur pour leur acceuil, sans oublié ceux du Pavillon de l'Arsunal.
- Je remercie tout particulièrement monsieur CôTE (Marc), professeur à l'université de Marseille-Aix, Institut de Géographie d'Aix-en-Provence.

Je remercie les professionnels qui ont accepté des entretiens :

- DOUADY (Clément-Noël), architecte et enseignant à l'Université Paris 8, Architecte-libéral bureau d'étude à Carrières-sur-Houilles.
- DUPAUW (Jacques), conseil de la politique de la ville à la Caisse des dépots et Consignations pour sa contributions et les nombreux documents mis à ma disposition. Je n'oublirais pas "*Les amis de mes amis sont mes amis.*" Permettez-moi d'être votre ami.
- SCHMIT (Bruno), juriste, enseignant à l'IUP.
- DOUCET (Christophe) de la Agences Départementale d'Urbanisme et d'Architecture de Nancy.
- VAXELAIRE (André), architecte libéral, Enseignant, Nancy
- Et ceux qui ont décliné ma sollicitation pour une raison ou pour une autre.

En dehors du cercle universitaire, je tiens enormément à remercier deux amis exceptionnels :

- GOUGAM (Farid) - docteur en physique nucléaire - chef de projet à Publicis Paris.
- BAFFET (Francis) – géographe – Service d'urbanisme de la ville de Fontenay sous Bois. Ils n'ont ménagé aucun de leurs efforts pour m'assister dans les différentes phases de ce travail. Ils m'ont porté une aide psychologique, matériel et organisationnel.
- Je remercie aussi mon frère Nasser pour sa collaboration.

Je remercie les membres du jury :

- BACQUE (Marie-Hélène), Maître de conférence à l'Institut Français d'Urbanisme, IFU, Architecte et Docteur en urbanisme, HDR.
- PANERAI (Philippe), Architecte-urbaniste, Professeur des E. A.
- INGALLINA (Patrizia), Maître de conférence à l'Institut d'Urbanisme de Paris, IUP, Architecte et Docteur en urbanisme EHESS, HDR.

MES DÉDICACES

Je dedie ce travail à mes parents qui m'ont soutenu dans toutes les étapes, à ma famille qui m'a aidé jusqu'au bout et à mes frères qui m'ont encouragé…, à mes amis, à tous les professeurs de l'Institut d'Architecture de l'Université de Tizi-ouzou, à ceux du Centre Habitat et Développement de l'Ecole d'Architecture de Marseille-Luminy et à ceux de l'Institut d'Urbanisme de Paris.

A tous les étudiants en doctorat… Bonne chance!

LE RENOUVEAU DE LA PLANIFICATION URBAINE ET LA NOTION DE PROJET URBAIN ENTRE ARCHITECTURE ET URBANISME

TABLE DES MATIERES :

INTRODUCTION :..... 12
I. LE CORPUS DU PROJET URBAIN..... 22
A. La représentativité de la notion « projet urbain » : 25
1. La place de la notion de projet urbain dans l'aménagement : 25
a) - Les notions mono-terme : 26
b) - Les notions composées : 26
c) - Un corpus très restreint :..... 26
2. La notion de projet urbain en rapport d'autres notions équivalentes..... 28
a) - Etude quantitative des notions équivalente :..... 28
b) - Le « projet urbain », le « projet de ville », le « projet de développement urbain » : 29
c) - Evolution des parutions bibliographiques autour de la notion de projet urbain : 31
3. Etude qualitative et comparative : 37
a) - Etude des notions composées avec le mot « projet » : 37
b) - Etude des notions ayant comme qualificatif le mot « urbain » :..... 38
B. Le contenu du corpus du projet urbain 40
1. Avant 1980 : 40
2. Entre 1980-1989 40
3. Après 1989..... 43
C. Classification des contributions au projet urbain 54
1. La valeur des discours autour du projet urbain :..... 55
a) - Les discours sur le projet urbain : 57
b) - Les discours du projet urbain :..... 60
2. Les spécialistes des discours sur le projet urbain : 63
a) - Qui parle de projet urbain ? Le projet de qui ? 63

b) - Le profil de ces professionnels : 64
c) - La compétence de l'urbain : 65
d) - La mobilité dans l'action : 65
3. Le matériau de la première partie (Voir Annexe 1): 66
II. PENSER LE PROJET URBAIN : 68
A. Les discours sur le projet urbain : contributions et définitions 69
1. Les caractéristiques des contributions au projet urbain : 69
a) - Le nationalisme : 69
b) - Le maniérisme : 70
c) - L'idéologisme : 71
d) - Fascination pour la théorie : 72
2. La structure des discours autour du projet urbain : 72
3. La structure des discours sur le projet urbain : 73
a) - Les remises en cause et la mise en scène d'une crise : 73
b) - Identification des raisons et des responsabilités : 75
c) - Propositions des solutions ou des alternatives : 76
4. La structure des discours du projet : 76
5. Comment parle-t-on sur le projet urbain ? 77
B. L'historique des discours sur le projet urbain : 81
1. Changement de tendance et Projet urbain : 82
a) - L'émergence du « projet urbain » : 82
b) - Un contexte conflictuel : 97
c) - L'influence de la Recherche sur l'habitat : 100
2. L'évolution et les changements de sens : 104
3. Définir le projet urbain : 111
a) - Les définitions d'ordre intellectuel : 113
b) - L'implication des autres disciplines et les mises en gardes 116
c) - Les définitions d'ordre professionnel 118
C. Les thématiques dominantes : 121
1. Les problématiques liées au projet urbain : 121
a) - La problématique de la « séparation » : 121
b) - La recherche d'un « passage » : 125
c) - La problématique d'« acteurs » et du partenariat : 127
2. Les thématiques controversées : 127
a) - Pour une architecture renouvelée : 127
b) - Le rejet de l'instrumentalisme : 129
c) - La participation des habitants : 131
3. Les contenus partagés et communs : 132
a) - Les potentialités de l'espace urbain : 132
b) - L'espace de l'absence d'idéologie : 133
c) - Les statuts de l'espace : 133
d) - Le rôle du temps dans le projet : 135
4. Le projet en quête de son langage : 136
a) Le vocabulaire et mots du projet urbain : 137
b) - Les concepts lié au projet urbain : 144
c) Les verbes du projet urbain : 146
Conclusion : 153
III. PRATIQUES EFFECTIVES, PROJETS CONCRETS ET PERTINENCE DES DISCOURS 156
A. Adaptation du projet urbain à la réalité urbaine : 158

1. L'évolution de la réalité urbaine et le « projet » :.....158
a) - La relation du projet urbain avec les programmes étatiques : 159
2. La corrélation du projet aux financements :.....161
a) - Les financements publics et le projet 163
b) - Le financement privé et les enjeux de projet :.....165
3. L'articulation de projet et de la planification :.....166
a) - L'adaptation aux outils d'urbanisme :.....167
B. La conformité du discours à la pratique : 170
1. La situation et le site d'intervention :.....170
a) - Les dualités urbaines :.....170
b) - Le processus et typologie du projet :.....170
2. L'adoption du langage « intellectuel » :.....186
a) - Adoption d'un langage savant :.....186
b) - La réalité urbaine en séminaire :.....186
c) - Appropriation d'un langage :.....188
d) - Une même structure du discours :.....188
3. La continuité dans le choix des spécialistes :.....193
a) - La préférence pour les nouvelles compétences :.....193
b) – Des discours à la réalité urbaine :.....194
C. Les spécialistes théoriciens dans la réalité urbaine 195
1. Les compétences renouvelées :.....196
a) - Compétence et reconnaissance :.....196
b) - Manques de compétence urbaine :.....197
c) - L'architecte et ses nouveaux rôles :.....197
2. L'obstination et l'expérimentation :.....200
a) - Des théories au projet :.....201
b) - Application de nouvelles théories architecturales :.....203
3. La spécialisation conséquente :.....206
a) - L'éloignement du fait architectural :.....206
b) - L'autocensure et réduction de l'architecture :.....212
c) - Les architectes du troisième rang :.....213
IV. ENDOCTRINER ET ENSEIGNER LE PROJET 216
A. Les clivages et les consensus sur le projet urbain :.....218
1. Le statut-quo :.....218
a) - Architecte-urbaniste : un profil renouvelé ?.....220
b) - L'ennemi de tous ; « l'architecte » :.....221
c) - Une question existentielle :.....222
d) - Compétence et neutralisme :.....222
e) - L'intransigeance sur la responsabilité :.....223
2. Une ligne de partage :.....223
a) - Les jugements des uns sur les autres :.....223
b) - Un discours surveillé :.....224
c) - Prolifération du « pour » et du « contre »....224
d) - Un langage approprié :.....226
e) - La polysémie un atout de se positionner :.....227
3. Un terrain d'affrontements :.....228
B. Les nouvelles ambitions urbaines :.....231
1. L'évolution des discours sur le projet urbain :.....231
a) - L'ambition de maîtrise de l'espace urbain :.....231
b) - La recherche de la légitimité :.....232

c) - Les conflits historiques : 234
2. Les différents types de « projet urbain » : 237
a) - Le projet de la forme urbaine : 238
b) - Le projet intermédiaire : 240
c) - Le projet régulé et « conventionnel » : 242
d) - Le projet de la qualité urbaine : 242
3. Méthodes et démarches de projet urbain : 242
a) - La composition urbaine : 243
b) - Urbanisme des réseaux : 245
c) - Les conventions : 246
C. Le savoir entre l'urbain et le projet : 247
1. Les aspects de la connaissance « urbaine » : 248
a) - Une connaissance partielle : 248
b) - Une connaissance temporelle : 250
c) - Des savoirs divergents et éparpillés : 250
d) - Le centrisme intellectuel : 252
2. La problématique de la « mesure » en urbanisme : 253
a) - L'urbain entre utopie et réalités : 253
b) - Le projet et ses paradoxes : 259
c) - Le couple « projet urbain » : 261
3. Le projet urbain et ses atouts : 261
a) - De l'idéalisme au réalisme : 262
b) - Le nouveau positivisme en urbanisme : 263
c) - L'interprétation et la pertinence du langage : 263
d) - La qualité urbaine entre problématique et réalité : 264
D. Le projet urbain dans les institutions éducatives : 266
1. La place du projet dans l'enseignement : 266
a) - Construction d'une démarche propre : 268
b) - La recherche sur l'urbain : 268
c) - L'éclatement et la multiplicité des doctrines : 271
d) - L'enseignement d'un projet absent : 271
2. Transposition des conflits : 272
a) - Le projet : un « appétit » : 273
b) - « Les théories urbaines » : 274
c) - « L'architecture de service » : 275
3. Vers de nouvelles tendances : 276
a) - Les caractéristiques du projet : 278
b) - L'ambition de réunification : 279
c) - L'ambition de rencontre : 281
4. Expérience, apprentissage, enseignement !: 283
a) - Enseignement de projet ou apprentissage : 283
b) - Les métaphores de projet urbain : 284
c) - Le neutralisme dans l'acte urbain : 286
***CONCLUSION GENERALE* 288**
***BIBLIOGRAPHIES* 294**
REPARITION DE LA BIBLIOGRAPHIE 294
BIBLIOGRAPHIE GENERALE : 322
INDEX DES AUTEURS : 352
TABLES DES ILLUSTRATIONS : 356
ANNEXE 1 : Le matériau de l'analyse 358

ANNEXE 2 : Les thématiques dominantes 396
ANNEXE 3 : Les définitions de la notion de projet urbain.....416
ANNEXE 4 : Lexique et définitions 430

INTRODUCTION :

La notion de projet urbain, trois décennies après son émergence, est devenue un langage commun pour l'ensemble des acteurs de la ville. Tous[1] déclarent faire du projet urbain. Même ceux dont le travail n'est pas de créer de la forme urbaine. L'expression est utilisée dans plusieurs champs. Elle est utilisée dans le domaine de l'aménagement, dans le travail opérationnel et dans la recherche, notamment la recherche urbaine et architecturale. Les contributions se multiplient et les colloques et les séminaires « projet urbain » s'organisent un peu partout en France. Les revues spécialisées en urbanisme comme *Urbanisme et Diagonal* ouvrent une rubrique *Projet urbain*. Les rencontres s'organisent à l'occasion des *Ateliers projet urbain* et *les Ateliers Ville-architecture.* De nouvelles revues sont apparues : *Projet urbain dans les grands ensembles*, *Projet urbain et les grands ensembles* et *Projet urbain*[2]. Toute cette turbulence laisse croire que nous sommes au début de l'émergence d'une nouvelle révolution urbaine portée par le terme Projet urbain. Que se cache derrière le phénomène du projet urbain ?

En quoi consiste la notion de projet urbain ? De quel projet s'agit-il ? Projet de quoi ? C'est quoi le projet urbain ? Que se cache-t-il derrière ce vocabulaire ? Qui parle de projet urbain ? Comment parle-t-on de projet ? Le projet de qui ? Qui met en œuvre le Projet Urbain ? Existe-t-il un projet urbain à chaque étape d'un travail en aménagement ? Comment se présente-t-il ? Est-ce qu'il s'agit d'un projet social, d'un projet politique ou simplement d'un projet de la forme urbaine? En quoi sa pratique est-elle différente pour séduire autant de professionnels?

---

[1] Les aménageurs en général ; architectes, urbanistes, élus, politiques, théoriciens, chercheurs…

[2] La Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (DAU) est organisme étatique rattaché au ministère de l'équipement, du logement et des transports (MELT). Vois la bibliographie. De nombreux travaux sur le projet urbain sont menés et publiés par cet organisme étatique.

Les réponses à toutes ces interrogations se sont multipliées et restent très variées tant sur le contenu que sur la forme. Sur le contenu, un nombre de contributions théoriques ont cherché à mettre en place des méthodes du « projet urbain » en définissant ses bases et ses relations avec le travail de l'aménagement. Sur la forme, plusieurs projets conduits un peu partout en France ont fait l'objet d'étude et de description pour comprendre la nouveauté de leur « démarche » et leurs implications dans la réalité urbaine. Toutes ces tentatives ont conduit à la multiplication des contenus et des formes, et quelque part, à un glissement sémantique. En effet, dans certains cas, les auteurs parlent des méga-structures comme des projets urbains, il y a un doute que ces structures soient réellement urbaine. Alors ce qui peut être « urbain » pour certain, peut ne pas l'être pour d'autres. Par conséquent, des aspects se dégagent : la notion ne serait qu'une rhétorique utilisée pour parler des opérations dans l'urbain ou au contraire, elle a des significations, des principes et des caractéristiques qui ne sont pas admis par tous les aménageurs ou encore que la notion de projet a subi un glissement sémantique pour son utilisation. C'est donc la confusion générale ; parler du projet urbain c'est parler de tout et du rien. Tout ce qui ce fait dans le domaine de l'urbanisme serait urbain. Où sont-ils donc la nouveauté et le particularisme de l'invention d'une nouvelle notion ?

D'autres tentatives ont essayé de définir **le** projet urbain. Elles ont donné lieu à des débats et à des discours entre les chercheurs français. Elles se justifient souvent par deux principes : la complexité et la polysémie. La complexité est surtout avancée comme argument à des réponses spatiales peu convaincantes et dont on doute de leur efficacité. La polysémie est souvent mise en avant comme une caractéristique de la notion, elle précède la production des méthodes et des démarches qui sont souvent animées par des prises de position ; l'adhésion à une tendance parmi d'autres ou le rejet d'une position idéologique. Cette confusion cacherait-elle des appartenances idéologiques ? Les conflits entre les architectes sont-ils attisés ?

A travers toutes ces tentatives, le projet urbain a acquis plusieurs définitions et un nombre remarquable de contenus. Les définitions varient selon la position du projet dans le processus du travail de l'aménagement ; elles vont de la « stratégie » à la réalisation d'un édifice en passant par la forme urbaine. Les contenus sont au nombre de locuteurs si nous croyons les différences de langages utilisés et ils dépendent aussi de ceux qui « parlent », de leurs disciplines, de leur compétence et de leurs domaines d'intervention. Cependant cette multiplication des définitions et des contenus caractérise le projet et introduit souvent les travaux qui ont tenté d'expliquer et de définir la notion, sans faire pour autant l'objet d'étude. Par conséquent, le travail de synthèse reste à faire pour expliquer et montrer si cette multiplicité n'était qu'une illusion d'un discours conférencier.

Dans les discours en matière d'aménagement urbain, les aménageurs - qui ne sont pas tous des architectes - utilisent un vocabulaire qui se caractérise par un fond artistique et séduisant. A regarder le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*[3], il est aisé de constater que le langage utilisé en urbanisme n'est pas clair. Il est rarement partagé par l'ensemble des acteurs de la ville. La plupart des mots sont « empruntés » à d'autres disciplines, la géographie, la littérature, et aux sciences exactes comme les mathématiques et la physique, par exemple, le mot « espace ». D'autres n'ont l'existence que par rapport aux contextes idéologiques et doctrinaux. Ils sont justifiés que par la pérennité et l'utilisation fréquente dans les discours sur l'urbain.

---

[3] MERLIN (Pierre) et CHOAY (Françoise) sous la dir. de, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2e édition, 1996, 863 p. (1e édition 1988, 902 p.)

Ils sont aussi liés au contexte qu'ils concernent. Par exemple, les termes comme « composition urbaine », « forme urbaine » sont définis par rapport au contexte historique. Les mots « rue », « îlot » qui sont « conventionnels[4] » ont subi des fluctuations. A l'abus de langage, certains animés par la création inventent de nouveaux mots et d'autre pris par la nostalgie proposent un retour vers le langage « conventionnel ». Les mots récemment inventés et ceux ressuscités des traités d'architecture accompagnent souvent les propositions théoriques et spatiales depuis les années soixante-dix. C'est le cas notamment de la « densité », de la « forme », du « type urbain », de la « rue », de l'« îlot ». Ils sont souvent utilisés pour caractériser des formes et des espaces quelconques. Bernard Huet en voit une utilisation fallacieuse et dénonce un abus de langage chez les architectes et les aménageurs en général, très lisible dans les propositions architecturales. Ils parlent de « rue » pour désigner un espace délimité seulement par deux barres et évoquent l'« îlot » pour parler d'un bâtiment isolé dans l'espace. Bien qu'il n'y ait pas de définition tranchée et partagée unanimement, la réalité urbaine dénonce et met au clair ce langage abusif. Le projet urbain ne fait-il pas partie de ce langage abusif et fallacieux ?

Le projet urbain rime avec d'autres notions par exemple, la forme urbaine, Art urbain et *urban design*. La première est confuse[5] et se rattache aux propositions post-modernes dans les années 70. La seconde est historique[6] et renvoie à un passé nostalgique. La troisième est anglaise et ne peut s'appliquer au contexte français. Ce qui fragilise l'idée d'un projet attaché à la réalité urbaine contemporaine et affiche ainsi des appartenances idéologiques ; le post-moderne et le culturalisme ou en adoptant un caractère international dont les architectes veulent se démarquer. L'expression est aussi souvent rapprochée des concepts et des notions comme la continuité, la monumentalité, l'identité, la globalité... mais tous ces mots sont controversés, mal définis et confus[7]. Ces rapprochements expriment la difficulté de définir la notion de projet urbain.

Dans cette optique, nous proposons d'analyser concrètement ce que recouvre la notion de « projet urbain » comme règles et réalités. Pour cela, nous avons choisi d'étudier l'émergence de la notion de **Projet Urbain** sur la scène urbanistique. Ceci afin de voir sa corrélation avec une longue liste de mots utilisés dans le langage de l'urbanisme depuis son apparition en 1970, tout en soulignant son regain d'intérêt dans les années 90. Les différents modes d'intervention sur l'espace urbain vont apparaître au long de ce travail qui couvre donc une période de trois décennies. Elle débute dans les années 70 pendant lesquelles la notion du projet urbain émerge et s'achève au début des années 2000. Années pour lesquelles un fléchissement de projet urbain commence à se sentir.

---

[4] Il s'agit des mots sur lesquels tout le monde s'accorde implicitement à la même image. Ils sont issus des conventions.

[5] REYNAUD (Dominique), "La Forme urbaine, une notion exemplaire pour l'épistémologie et la sociologie des sciences", in : BOUDON (Philippe) sous la dir. de, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, pp. 93-120

[6] Elle renvoie à l'époque du pré-urbanisme.

[7] MERLIN (Pierre), CHOAY (Françoise) sous la dir. de, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2e édition, 1996, 863 p. (1e édition 1988, 902 p.)

Les hypothèses :

La problématique part du fait que la notion de projet urbain manque de clarté et que sa définition mérite une réflexion approfondie. En effet, les théoriciens y voient matière à méditer sur la meilleure façon de faire la ville. Ils la considèrent comme un support de la recherche sur l'urbain. Le projet ne révèle pas d'une logique scientifique, il ouvre toutefois un véritable champ de recherche pour les architectes. Les praticiens y voient, au contraire, une notion appropriée à la forme urbaine. Elle offre alors une occasion de proposer de nouveaux modèles urbains conçus dans le sens de la logique de la recherche de l'urbain. Cependant, le projet serait une intervention particulièrement urbanistique globale et contemporaine, ayant pour objectif la transformation des espaces urbains.

Deux volets offrent deux lectures différentes du projet urbain. Le premier est beaucoup plus théorique et regroupe deux types de discours : le discours sur le projet urbain et le discours du projet urbain. Ces deux discours ont des valeurs (intellectuelles) différentes. Le second est plus pragmatique et regroupe un ensemble de conceptions et de formes urbaines qui s'érigent sur le territoire français. Entre ces deux volets, y aurait-il continuité et conformité ou discontinuité ? Le statut du discours est-il le même dans le « dire » et dans le « faire » ou au contraire, le discours change de référence en passant de la « théorie » à la « pratique» ? Cette dernière question est très intéressante dans la mesure où il y a une volonté de mettre en place des instruments analytiques capables de réussir le passage de la théorie à la pratique. Toutes ces questions posées nous offrent une possibilité de formuler les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 :

La première question est de savoir si, dans le discours autour du projet urbain, il y a des consensus ou des clivages entre les auteurs et les acteurs de l'aménagement urbain. Puis, comment ce type de discours se construit-il autour d'une notion polysémique dès le départ ? Y aurait-il des thématiques dominantes dans le discours ou au contraire s'agit-il un discours vide de sens qui sert uniquement une certaine rhétorique?

Hypothèse 2 :

La deuxième question est de savoir s'il existe un discours sur le projet à différents niveaux, notamment en vue de manipuler le projet. Pour les architectes, il s'agirait alors de passer d'un projet ponctuel de la conception de l'édifice à quelque chose de plus large et plus complexe comme peut l'être une intervention sur l'urbain. Derrière cette façon de concevoir, il y a l'idée d'un projet de société, notamment de « *société urbaine* »[8] ou l'idée de la pratique professionnelle ou encore l'idée de création de nouveau champ d'intervention pour les architectes.

Hypothèse 3 :

La troisième question est de savoir, si ce que disent les théoriciens et les intervenants dans les débats sur le projet urbain dépasse largement ce qui concerne directement l'organisation de la forme urbaine. Expriment-ils des prises de positions différentes

[8] Henri Lefebvre dans *Espace et politique*, Paris, éditions Anthropos, 1972, 164 p., propose cette notion pour séparer la société en trois catégories : la société traditionnelle, la société industrielle et la société urbaine.

dans le travail de l'aménagement urbain. Quelles sont les ambitions qui animent ces discours et débats ?

La méthodologie :

La notion de projet urbain, bien qu'elle soit floue et confuse, est utilisée à tous les niveaux du champ de l'urbanisme. Elle se trouve dans les discours, dans la pratique, et récemment, dans l'enseignement. L'idéal est donc de l'étudier dans ces trois champs. Pour ce faire, nous tentons une étude sémantique et sémiologique plus complète qui touche à tous les aspects de la notion : pensée sur la ville et l'urbain, outil analytique de l'urbain, méthode de projection et description de la réalité urbanistique. Une étude complète, pour nous, consiste à voir « l'objet » dans son continuum espace/temps, elle doit donc être à la fois diachronique, synchronique.

> *« Une démarche qui isole trop un objet de son contexte le mutile, et d'une certaine manière, en trahit la connaissance. »*[9]

Les discours et les débats utilisant la notion de projet urbain, sont très nombreux et son corpus est mal connu (ou ignoré) et il n'est pas fait l'objet d'une analyse sémantique exhaustive. Cependant nous pensons qu'il est temps de mener une étude sémantique sur les discours liés au projet urbain en adoptant une démarche diachronique et synchronique allant de l'étude du « corpus » de la notion (niveau général) à étude des mots (concepts et notions) qui composent ses contenus et ses définitions (niveau profond) en passant par les thématiques dominantes et les problématiques abordées par ces discours (niveau intermédiaire).

Remettre le projet urbain dans son contexte consiste en une démarche qui diversifie les matériaux et les analyses ; études de textes, classement des contenus, étude diachronique et synchronique des définitions de la notion de projet urbain, études de cas, entretiens… Le matériau change d'une partie à une autre. Les textes sont extraits par un classement du corpus du projet urbain en deux catégories : les discours sur le projet urbain plus fondateurs et les discours du projet urbain plus descriptifs. Les premiers discours ont fait le support d'analyse de la première partie de ce travail et les seconds constituent celui de la deuxième partie.

Cette première catégorie d'articles et les ouvrages en relation directe avec la notion de projet urbain est complétée par une deuxième catégorie de textes traitant des thèmes proche comme : la composition urbaine, la forme urbaine, la morphologie urbaine, la qualité urbaine, l'urbanité… A ces deux catégories s'ajoute une troisième, il s'agit des références historiques, philosophiques, sociologiques, scientifiques… Cependant la bibliographie de ce travail est classée en trois groupes : une bibliographie primaire qui rassemble les publications sur/du « projet urbain », une bibliographie secondaire qui comporte l'ensemble des textes complémentaires au thème du projet urbain et une bibliographie tertiaire qui est constituée des références diverses, méthodologiques, philosophique, historiques...

L'étude des discours n'est pas suffisante pour vérifier l'ensemble de la réalité de projet urbain. Pour cette raison, nous avons donc complété le corpus par des études de cas et

[9] LEVY (Albert), *La Qualité de la forme urbaine, problématique et enjeux*, Paris, Plan Urbain, juillet 1992, Tome 1, 158 p., p. 2

les documents de leur conception, par des entretiens et par des numéros de la revue Architecture d'Aujourd'hui.

Les études de cas sont réalisées pour la deuxième partie qui concerne la pratique effective. Les projets en cours de conception ou de réalisation ne manquent pas. Plusieurs villes se lancent dans le projet urbain. Pour notre part, à des fins méthodologiques et pour l'objectif de cette recherche qui consiste plus à voir la réalité de la notion de projet urbain et non pas de construire une méthode à partir de la réalité urbaine, nous avons choisi des projets en relation directe avec les changements de tendances et les projets réalisés par les architectes (spécialistes du langage approprié au projet urbain). Il s'agit donc de suivre le travail des organismes et des architectes adeptes de projet urbain dans leur travail opérationnel et effectif.

Pour ce faire, plusieurs possibilités se présentaient ; rassembler des projets dits urbains pour faire un Atlas des projets urbains ou choisir des cas quelconques parmi d'autres, ou encore choisir des projets montés par les spécialistes du projet urbain. Notre objectif étant de chercher à comprendre comment s'effectue le passage de la théorie à la projection, la troisième possibilité semble donc la plus adaptée car elle permet de vérifier la conformité et la pertinence des discours, des principes et des méthodes théoriques dans la réalité concrètes.

Pour ce faire, nous avons choisi, le secteur de Paris-Bercy ; le parc de Bercy (Bernard Huet), La ZAC d'habitation qui le borde (l'Apur, Jean-Pierre Buffi) et le projet de Montreuil (Christian Devillers). Le projet de Bercy est l'aboutissement d'un travail global à l'origine inscrit dans le travail de l'Apur pour le rééquilibrage de l'est parisien. Sur le secteur de Bercy, parmi l'ensemble des opérations conduites, deux attirent notre attention pour leur proximité et leur complémentarité l'une envers l'autre et aussi pour leurs logiques complètement différentes : il s'agit de l'aménagement du parc de Bercy issu d'une logique de concours et l'aménagement de la zone d'habitation menée par une logique de la coordination. Le choix du parc de Bercy est véhiculé donc par l'équipe lauréate qui est conduite par Bernard Huet et celui de l'aménagement de la Z.A.C. pour l'originalité de la méthode conçue par Jean-Pierre Buffi, un ancien de l'Apur.

Le choix d'étudier les travaux préalables pour le projet de la ville de Montreuil s'est justifié par deux raisons ; la première est que le projet consiste en une étude globale, ce qui offre une possibilité de voir comment se présente un projet global préalable ; la deuxième raison, c'est que parmi les membres de l'équipe menée par Alvaro Siza, architecte portugais, se trouve un « militant » du projet urbain : Christian Devillers.

Ces trois cas résument en général les différentes figures qui peuvent se présenter dans la démarche de projet urbain ; un projet de la composition urbaine, un projet préalable pour la réglementation du POS, un projet avec des connotations historiques et un projet de logique des réseaux.

En complément au corpus et aux études de cas, il nous a semblé nécessaire de mener quelques entretiens pour éclairer certains points non traités dans le discours et pour avoir une idée complète de la réalité de projet urbain. L'avis des professionnels non-théoriciens sur la notion de projet urbain est essentiel car il peut soutenir une autre idée de projet qui ne renvoie pas automatiquement à une pratique particulière. Pour cela, nous avons réalisé quelques entretiens avec les professionnels en leur posant, tous trois questions qui se rattachent à la définition, à la pratique et à l'enseignement. Ce choix est motivé par différents champs de l'application de la notion. A chacun, nous avons posé

les questions suivantes : Quelle définition et quelle théorie faites-vous du projet urbain sans spécifier s'il s'agit de la notion ou de projets concrets? Comment pratiquez-vous le projet urbain, ne correspond-t-il pas à une pratique particulière? Comment enseignez-vous ou comment envisagez-vous l'enseignement du projet urbain?

Nous en avons réalisé deux pour la thèse. Ce n'est pas suffisant, mais assez pour le but de cette recherche. Nous ne voulons pas non plus que notre travail soit influencé par une tendance ou un professionnel quels qu'ils soient. Ces personnes entretenues sont :

- Clément-Noël Douady, architecte-urbaniste, bureau d'étude à Houilles sur carrières. Professeur à l'université Paris 8 ;
- Jacques Dupauw, Conseiller de la politique de la ville à la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Direction Régionale d'Ile de France.

Dans le cadre du DEA, nous en avions réalisé aussi quelques-uns ;

- Bruno Schmit, juriste, bureau d'études à Viroflay ;
- Christophe Doucet, Agence d'Urbanisme et d'Architecture de Nancy, le 11 juin 1997 ;
- André Vaxellaire, architecte, bureau d'étude à Nancy, professeur à l'école d'architecture de Nancy, le 11 juin 1997.

La notion de projet urbain semble apparaître dans la deuxième moitié des années 70 et dans la revue Architecture d'Aujourd'hui. Il nous a donc paru que l'analyse de cette période peut resituer la notion dans son contexte historique. Ce qui permet de montrer les changements et les glissements sémantiques qu'elle aurait subis tout au long de son évolution. Pour ce faire, nous avons analysé quelques numéros de la période 1974-1977 publiés sous la direction de Bernard Huet.

Le corps de la thèse :

Pour garder une certaine progressivité dans notre démarche, nous avons opté pour quelques principes : notre travail respecte dans la mesure du possible une structure de base divisée en trois. A tous les niveaux nous abordons notre travail en allant du plus global (général) au plus profond (particulier) en passant par l'intermédiaire. Le document se structure autour de quatre parties : Le corpus du projet urbain, Penser le projet urbain, pratique effective et endoctrinement, enfin l'enseignement.

- I -

Le corpus du projet urbain ou la culture restreinte :

Dans le domaine de l'aménagement urbain, il existe une multitude de notions et de mots qui structure le travail des aménageurs. Il n'est pas rare qu'un urbaniste préfère une notion par rapport à une autre. Dans cette partie, nous allons mener une étude sur les publications et les parutions ayant recours à l'utilisation de certain nombre de ces notions. Il s'agit donc d'une étude par occurrence des fréquences de chacune des notions et suivie d'une comparaison des utilisations qui leur est réservées. Les objectifs de cette étude sont de trois ordres :

1. Déterminer la représentativité de la notion de projet urbain dans le domaine intellectuel et professionnel ;
2. Mesurer la fréquence et les valeurs des discours sont différentes entre les discours sur le projet urbain et les discours du projet urbain.

3. Enfin, définir les auteurs (spécialistes), leurs professions et leurs disciplines, pour répondre à la question ; **Qui parle du projet urbain ?**

- II -

Penser le projet urbain :

Analyser l'ensemble des définitions proposées, et vérifier que les locuteurs parlent bien de la même chose malgré des points de vue divergents. En d'autres termes, les meneurs du discours sur le projet urbain parlent tous de la même chose et leurs divergences ne sont que des prises de positions dans le champ de l'urbanisme. Les discours sont menés pour s'imposer sur une scène urbanistique très conflictuelle. Nous avons procédé à une première classification des définitions et le repérage des clivages entre les locuteurs.

Cette partie consiste, avant tout, en l'étude approfondie des discours sur le projet urbain parmi les plus fondateurs entre eux et tente de répondre à la question : Comment les utilisateurs parlent-ils du « projet urbain » ? Pour ce faire, notre réflexion est structurée sur trois niveaux en allant du général vers le niveau le plus profond :

1. Au niveau général, toutes les contributions ont fait l'objet d'une étude globale et approfondie de l'ensemble des textes pour déterminer leurs valeurs, leurs caractéristiques et leurs structures.
2. Au niveau intermédiaire, toutes les définitions et les contenus émis sont analysés. Les définitions sont classées en fonction de la discipline de leur locuteur. Pour voir comment chacun définit son projet urbain et pour voir les points de convergences et de divergences des uns et des autres. Les contenus sont classés par rapport à leurs auteurs et en fonction des problématiques et des thématiques qu'ils concernent.
3. Au niveau profond, les concepts et les notions qui composent la « culture du projet urbain » sont expliqués en se basant sur les dictionnaires : Le Petit Larousse et le Dictionnaire de l'aménagement et de l'urbanisme.

- III -

Pratiques effectives et la pertinence des discours :

Analyser sur le terrain comment le projet est mené de façon à vérifier d'une part si le projet urbain est conforme au discours et d'autre part si les évolutions apportées à la conduite de ces projets recoupent les dates importantes de l'évolution des discours. Il s'agit alors de confronter les deux classifications pour évaluer la pertinence de la pensée de projet dans la pratique. Pour ce faire, nous avons analysé la pratique du terrain pour savoir s'il y a une conformité des discours à la réalité urbaine et aux opérations concrètes. Ce qui permet de vérifier l'expérimentation des contributions au projet urbain. Ce qui constituerait une évolution logique des théories. Toute théorie vise son expérimentation.

Cette partie consiste à étudier les discours du projet urbain qui sont classés en discours descriptif, discours participatif et discours accompagnateur. Le matériau est composé des articles sur le projet urbain comme projet effectif, sur l'évolution de la réalité urbaine. Cette étude concerne trois points :

1. ***La conformité entre le projet urbain et la réalité urbaine*** est soutenue par un discours sur et/ou de la planification urbaine. Le discours du projet urbain est plus proche du concret et des pratiques urbanistiques, toutefois son statut diffère de la théorie. Nous avons donc voulu vérifier la pertinence de ce discours et celle du discours sur le projet urbain. Pour ce faire, nous avons vérifié s'il y a une conformité entre les deux discours en regardant de près le lexique employé par les auteurs qui ne sont pas des architectes. Dans leur discours utilisent-ils les mêmes notions et concepts que dans le discours des architectes ?
2. *La conformité de l'idée de projet dans des cas concrets ;* l'étude se tourne vers des projets concrets dits urbains : le projet de Montreuil, le projet du parc de Paris-Bercy, le projet de la ZAC d'habitation de Paris-Bercy, le projet de la ADUAN de Nancy. L'étude des discours qui accompagne ces projets est complétée par l'analyse des documents officiels des collectivités locales ; L'élaboration des ZAC, Etude d'impact, Document du POS… Dans ces derniers nous avons essayé de montrer la nouveauté de la planification et ce qui peut être urbain dans ces projets. Ces projets sont différents les uns des autres, toutefois ils sont considérés comme urbains. Qu'est-ce qui les rend urbain ?
3. Les projets étudiés sont choisis par rapport à la contribution dans leurs conceptions des spécialistes du projet urbain. La question de l'expérimentation se pose quand il s'agit d'intervenir dans le concret. Les spécialistes utilisent-ils des principes théoriques dans la conception ? Le discours qui accompagne ces projets aurait-il la même valeur que le discours théorique. Comment se présente-t-il ? Quels sont les discours qui opèrent dans la réalité urbaine ? La multiplicité des discours conduit-elle à l'apparition de nouveau métier ?

- IV -

Endoctriner et enseigner le projet urbain :

Expliquer les consensus et les clivages qui caractérisent les discours en confrontant les définitions et le contenu de la notion avec les pratiques urbanistiques. L'objectif est de montrer que les clivages repérés dans les textes relèvent moins des enjeux pratiques du projet que de son argumentation. Ils ne se caractérisent pas par rapport au travail réalisé ou par rapport à une ambition théorique, mais plutôt par rapport à la façon de se démarquer les uns des autres pour légitimer et de justifier les compétences. Nous voyons à ce propos l'idée accordée à l'importance de l'organisation de la légitimation des rédacteurs des discours. Cependant, il y a un jeu un peu « conférencier » et les auteurs du projet urbain essaient de dire d'une manière différente les mêmes choses. Celle partie est rédigée sous forme de conclusion de la confrontation entre les principes théoriques de la notion et les exigences opérationnelles. Les discours sur le projet urbain montrent l'existence d'un certain nombre de clivages et les discours du projet urbain la confirment.

Cette partie est construite en forme de conclusions issue de la confrontation, d'une part, entre les discours sur le projet urbain et ceux du projet urbain, et d'autre part, entre des discours des architectes urbanistes. Elle comporte, entre autres, quelques questions sur la place de recherche urbaine autour des thèmes du projet et de l'urbain et un très sommaire aperçu sur la question de l'enseignement de projet dans les institutions éducatives.

1. Les clivages se sont installés entre les architectes, les architectes urbanistes et les politiques et les élus. Des études des discours autour de la notion de projet urbain, nous avons fait ressortir les divergences, ces divergences ont fait l'objet d'étude pour mesure leur degré et comprendre leur nature et leur réalité.
2. Les discours autour du projet ont constitué des méthodes d'analyse et des démarches de projet et expriment des ambitions des architectes. Il s'agit d'une synthèse de l'étude théorique.
3. La recherche urbaine en s'attachant à la réalité présente et concrète perd de son scientisme et acquiert un réalisme. Des points d'ombre entourent la recherche autour du projet urbain. Nous tentons une définition de projet urbain en nous appuyant sur des textes sociologiques et nous abordons sommairement la question de l'enseignement du projet, notamment du projet urbain.

I.LE CORPUS DU PROJET URBAIN

Le constat que nous pouvons faire en se basant sur les premières lectures autour de la notion de projet urbain, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de références bibliographiques. Dans les discours sur le projet urbain surtout les plus récents qui ont tenté de définir cette notion, nous n'avons pas trouvé beaucoup de références qui permettent de reconstituer le corpus pour l'analyse. Les auteurs se satisfont des quelques contributions. Ils partagent les mêmes références à croire que cette notion est représentée par une infime partie de l'ensemble du corpus de l'aménagement urbain. Toutefois, l'objectif des contributions n'est pas toujours de penser le projet urbain, mais, plutôt de proposer de nouvelles démarches et de nouvelles idées. C'est souvent l'appel à débattre sur les projets concrets qui pousse les auteurs à la participation. Ce n'est donc pas en faisant une lecture de ces contributions que nous pourrons recomposer l'ensemble de corpus du projet urbain.

Le corpus du projet urbain n'est pas aisé à reconstituer car les termes « projet » et « urbain » s'entremêlent avec d'autres termes qui leur sont équivalents, synonymes, proches ou tout simplement concurrents. En plus, la polysémie du mot rend encore plus difficile la reconstitution du corpus très vague et très vaste dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme. Il s'étale du domaine de la planification à celui de l'architecture. Cependant, il est inimaginable d'étudier l'ensemble de ce corpus et insensé de partir d'un corpus prédéterminé dès le départ. Pour cette raison et pour justifier des choix à faire, par exemple d'intégrer des textes n'ayant pas utilisés cette notion, nous avons jugé nécessaire de reconstituer la représentativité de la notion de projet urbain dans le champ général de l'aménagement et de l'urbanisme en menant une étude quantitative pour mesurer la fréquence et déterminer la place des parutions bibliographiques ayant recours à l'utilisation de cette notion et une étude comparative avec la fréquence des autres termes toujours dans la même base de données.

Pour notre part, pour reconstituer le corpus du projet urbain, nous partons de l'ensemble des textes indexés dans la base de données *Urbamet*[10] spécialisée dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme. Ces textes résultent d'une recherche bibliographique en saisissant à la suite les mots qui composent chaque notion comme « projet » et « urbain » dans le champ *mots du titre*[11].

Dès le début de ce travail, deux questions se posaient à nous. La première se porte sur la l'existence d'un **corpus suffisant** pour mener une étude sur la notion de projet urbain. La seconde concerne la **représentativité** et le (contenu) de ce corpus dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme. Pour répondre à ces deux questions, une étude approfondie de la fréquence et de la place de la notion de projet urbain dans le corpus de l'aménagement et de l'urbanisme est nécessaire. Cette étude tient compte des fréquences de l'ensemble des « mots » utilisés pour structurer le corpus de l'aménagement en comparaissant avec la fréquence du projet urbain. Elle est de ce faite, quantitative, qualitative et chronologique menée avec un souci majeur pour la comparaison.

A un niveau global, nous chercherons dans une première étape à mesurer la **fréquence** de la notion de projet urbain dans le corpus de l'aménagement et de l'urbanisme. Pour ce faire, nous avons défini des « termes » équivalents et proche de cette notion qui

[10] Une base de données en aménagement et en urbanisme. En 2003, elle comporte environ 250000 références recensées depuis 1960 et consultables dans diverses bibliothèques et organisme. Le Centre de la Documentation en Urbanisme est riche de multiples références sur le projet urbain.

[11] Le *mot du titre* est utilisé comme champ pour facilité la recherche bibliographique dans la base de données *Urbamet*.

peuvent structurer ce corpus en constituant des *mots du titre*. Par la suite nous nous sommes intéressés à la **représentativité** de ces parutions dans l'évolution des corpus des notions choisies. Et finalement à une classification dans un but d'extraire notre matériau de base pour ce travail.

Pour mesurer la représentativité de la notion de projet urbain dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme, il nous a semblé nécessaire de commencer le travail par une étude quantitative et comparative des notions mises en valeurs pendant la même période. An d'autres termes, il faut situer la place et mesurer la fréquence des parutions ayant les notions équivalentes dans les titres. Parmi ces notions nous avons choisi les notions équivalentes qui sont la notion de « **projet de ville** » et de « **projet de développement urbain** ». Chacune des notions a fait objet d'une étude par occurrence des textes et articles l'ayant dans leurs titres. Nous avons fait un comptage par années. Ensuite, nous avons effectué des comparaisons entre les titres contenant la notion et ceux faisant référence aux mots composants et entre les parcours et les évolutions chronologiques de ces notions dans les parutions intellectuelles.

Le travail s'est poursuivi par une étude qualitative ne concernant que la notion de projet urbain. Dans un premier temps, nous avons étudié la relation entre le mot « projet » et les mots « urbains » et « **ville »**, nous nous sommes intéressés à la fréquence de parution du mot « **urbain** », et aux notions qui lui font référence par exemple : « **planification urbaine** », « architecture urbaine », « **composition urbaine** », **« forme urbaine** »... et projet urbain. Pour chacune des notions, nous avons essayé de déterminer sa fréquence et sa place dans l'aménagement et l'urbanisme.

A. La représentativité de la notion « projet urbain » :

Le corpus obtenu met en évidence l'existence de deux catégories de textes ; ceux qui utilisent les termes « projet » et « urbain » séparément et ceux qui utilisent réellement la notion de « projet urbain » composée des deux termes. L'étude s'intéressera dans un premier temps aux deux catégories, mais par la suite notre travail sera essentiellement axé sur la deuxième catégorie. Celle-ci sera d'ailleurs complétée par des références trouvées dans d'autres bases de données : Institut d'Urbanisme de Paris (IUP), Centre de Documentation de l'Urbanisme (CDU), Pavillon de l'Arsenal, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), Bibliothèque Nationale et bibliothèque Sainte Geneviève...

1. La place de la notion de projet urbain dans l'aménagement :

Le corpus de l'aménagement et de l'urbanisme est très riche en parutions et comporte des références très anciennes. Il contient aussi un nombre énorme de référence sur le « projet » et sur l'« urbain ». Nous ne pouvons pas gérer l'ensemble de ces publications. Il nous a semblé inutile de s'attarder sur des publications historiques pour étudier une notion parue récemment dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme. Pour cela, nous nous sommes limités à voir les parutions dans la période qui coïncide avec celle de l'émergence de la notion de projet urbain, c'est-à-dire, celles parues entre 1970 et 2003. Pour ce faire, la base des données ***Urbamet*** répond à nos attentes car elle rassemble le corpus de l'aménagement et de l'urbanisme depuis 1960 à 2003. Par conséquent, nous l'avons jugé suffisante pour mener une étude sur la place, la fréquence et l'importance de la notion que nous avisons d'étudier dans ce travail.

Toutefois, le corpus de l'aménagement et de l'urbanisme est structuré par un ensemble de notions, aussi vagues soient-elles, elles permettent de diviser ce domaine aussi large et de cerner plusieurs groupes qu'elles caractérisent. Pour définir ces notions nous partons des éléments de notre sujet, c'est-à-dire, des mots qui tourne autour du projet. Déjà, de l'intitulé de ce travail : ***Le Renouveau de la planification urbaine et la notion de projet urbain entre architecture et urbanisme*** se dégagent quelques notions structurantes : ***urbanisme***, ***planification***, ***projet***, ***urbain***, ***architecture***. Ces notions sont complétées par une liste de notions « synonymes » et proches comme ***ville, développement, aménagement, forme, composition***.

Toutes ces notions, prises séparément, peuvent constituer le corpus d'étude pour le projet urbain. Elles mènent à reconsidérer le corpus de l'aménagement et de l'urbanisme, et quand elles sont composées de deux ou plusieurs termes, circonscrivent un corpus restreint, donc, bien défini. Par exemple, la notion composée des termes « projet » et « ville » formant la notion de « projet de ville » correspond un corpus bien borné et délimité. Selon leur formulation, les notions se divisent en deux groupes : les mono-terme[12] et les pluri-termes[13], et selon la place dans le domaine de l'urbanisme, elles sont classées en groupes suivants :

[12] Ce sont des notions formulées par un seul terme comme par exemple la notion de projet.

[13] Ce sont des notions composées de deux ou plusieurs termes à la suite.

a) - Les notions mono-terme :

Il s'agit des notions qui se composent d'un terme. Dans le champ de l'aménagement, elles représentent les lieux, les conceptions, les moyens et les outils. Chaque notion renvoie un niveau. Parmi lesquelles nous définissons :

1- Parmi les plus imposantes celles qui composent déjà les termes de ce corpus : *urbanisme*, *aménagement*.

2- Ensuite, celles qui caractérisent le site d'intervention comme *ville, urbain ;*

3- En troisième position, celles qui se réfèrent au travail opérationnel comme : *Planification, développement, architecture.*

4- Et celles qui définissent la conception urbaine *: forme, composition.*

b) - Les notions composées :

Ce sont toutes les notions composées de deux termes ou plus. Elles renvoient à des domaines et à des pratiques qui peuvent être particuliers. Pour notre sujet, nous nous intéressons à celles composées avec la base « projet » et celles formulées avec le qualificatif du lieu « urbain » :

1- Les premières celles composées avec la base « projet ». Elles sont plus distinctives, plus particulières et équivalentes, mais elles peuvent être concurrentes ; parmi elles : « *projet urbain »*, *« projet de ville », « projet de développement urbain ».* Leur degré de différence permet de définir le corpus de chacune d'elles.

2- Et enfin celles composées avec le qualificatif du lieu « urbain ». Elles sont très spécifiques et renvoient au travail concret comme la *planification urbaine*, *la composition urbaine, la forme urbaine…*

Ce classement est aléatoire car toutes ces notions se chevauchent les unes dans les autres. Cependant l'étude de leur fréquence dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme permet de mesurer l'importance et la place de chacune d'elles. Elle permet ainsi de déterminer la place des mots « projet » et «urbain » et par la suite, celle de la notion de **projet urbain**. Pour ce faire, nous avons mené une étude quantitative sur l'ensemble des notions autant que *mots du titre* et une étude comparative avec celle de projet urbain. Ce qui va nous permettre de voir la place de cette notion dans le champ de l'urbanisme et de déterminer la représentativité de son corpus.

c) - Un corpus très restreint :

Nous intéressons avant tout au corpus de l'aménagement et de l'urbanisme. L'étude quantitative portant sur le corpus de l'aménagement urbain montre l'existence d'environ deux cent dix milles (210000). L'évolution des parutions recensées dans la base des données montre une courbe qui atteint son optimum dans le début des années 90, plus exactement en 1994. Elle se caractérise par des rebondissements en 1984 et en 1994.

En ce qui concerne le projet urbain, il y a cinq cent onze (511) parutions de puis 1960. Ce qui ne représente qu'une partie infime de l'ensemble de corpus de l'aménagement et de l'urbanisme. Son évolution est irrégulière. Elle se caractérise par une lente croissance dans la première période 1977-1989, et forte croissance dans la période 1990-2004. Elle est ponctuée par des moments de rebondissement en 1985 et en 1994. Ceci coïncide avec l'évolution générale de corpus de l'aménagement et de l'urbanisme recensé par la base des données *Urbamet 2003*.

Cette différence énorme ne permet donc pas de mesurer l'importance de la notion dans le domaine de l'urbanisme. Cependant, elle signifie au moins que le projet urbain ne représente pas la totalité du travail de l'aménagement et de l'urbanisme mais juste une partie qui peut être saisissable pour formuler un corpus pour notre étude. Elle permet aussi de situer cette notion dans son contexte réel qui est très restreint.

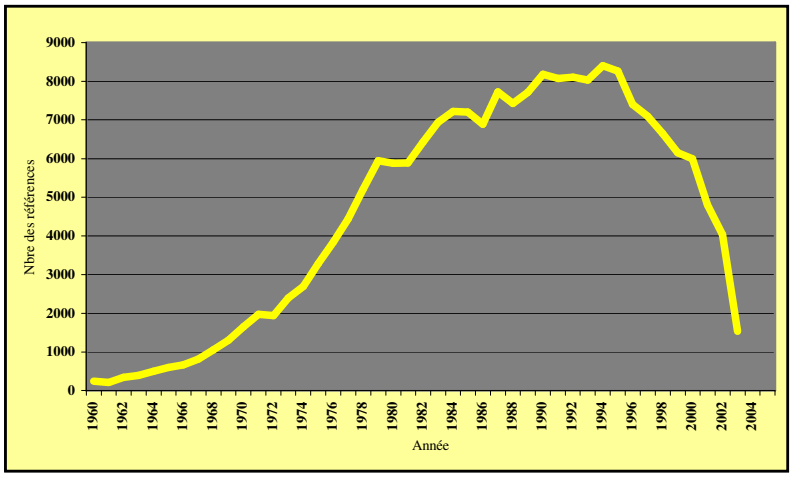

Source : Kamel RAHIM

Graphe n ° 1 :Evolution des parutions dans le champ de l'urbanisme

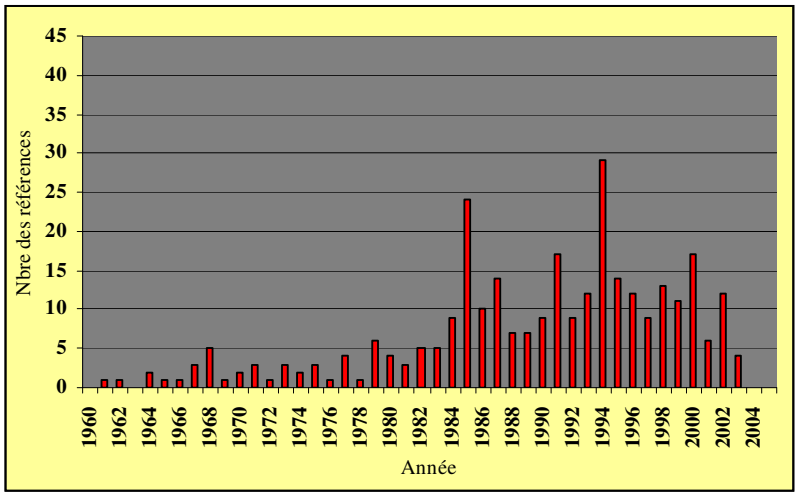

Source : Kamel RAHIM

Graphe n ° 2 : L'évolution des parutions ayant pour mots du titre « projet urbain »

Pour voir la représentativité de la notion de projet urbain et son importance dans le domaine de l'aménagement, il a fallu se référer à d'autres notions équivalentes et

proches les unes des autres par l'outil opératoire qui les concerne. Toutes, elles utilisent la démarche de *projet* et visent la ville ou l'urbain. L'étude de ces notions permet de voir la position qu'occupe la notion de projet urbain. Parmi ces notions, nous avons choisi deux : le *projet de ville*, le *projet de développement urbain*. Ces deux notions sont composées à partir du mot « projet » et des mots « ville » et « urbain » qui sont très proche l'un de l'autre.

2. La notion de projet urbain en rapport d'autres notions équivalentes

Le projet urbain est une notion parmi d'autre dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme. Sa représentativité peut être vérifiée par rapport à des notions équivalentes citées-plus haut. Nous avons procédé par le même principe à savoir le comptage des textes ayant ces notions dans leur titre. Ensuite, nous avons mené des comptages (manuels) pour déterminer ceux qui utilisent les mots de chaque notion à la suite et ceux qui utilisent les mots simultanément. Ces comptages sont accompagnés par des comparaisons, d'une part entre les textes faisant référence à notion réelle et les textes utilisant les mots de ces notions, d'autre part, entre les trois notions.

a) - Etude quantitative des notions équivalente :

Globalement, le nombre d'articles ayant le *mot du titre* « **projet urbain** » compte environ cinq cent onze (**511)** articles. Par rapport aux deux autres notions projet de ville et projet de développement urbain, la notion de projet urbain est supérieure en nombre de textes. Ce qui augmente son impact dans le champ de l'urbanisme. En effet, en ce qui concerne la fréquence de la notion de ***projet de ville***, il existe environ **308** articles et celle de la notion de **projet de développement urbain, nous comptons** seulement **104** articles.

Tableau n ° 1 : Les fréquences les parutions bibliographiques avec certaines notions équivalentes depuis 1960

"projet", "urbain"	**230**
"projet urbain"	281
"projet", "ville"	256
"projet de ville"	52
"projet", "urbain", "développement"	47
"projet de développement urbain"	57

Ces résultats obtenus par l'utilisation du *champ mots de titre* sont faux car ils ne concernent pas réellement les notions. En effet, ils englobent deux types de textes ceux qui utilisent les **mots à la suite** et ceux qui les utilisent mais **séparément**. C'est-à-dire qu'il existe deux catégories de textes ceux ayant utilisé les mots séparément, c'est-à-dire, dans le titre, les deux mots « projet » et « urbain » existent simultanément sans composer la notion, et ceux qui ont utilisé la notion composée à la suite. Dans ce chapitre, nous avons voulu exploiter cette confusion pour comprendre les rapports entre les deux catégories de texte pour chaque notion. Ceci peut réduire ou augmenter l'importance d'une notion dans le champ de l'urbanisme.

Pour le *mot du titre* **projet urbain**, la première catégorie compte environ **(230)** articles contre **(281)** pour la deuxième. Les textes ayant utilisé la notion composée à la suite sont plus nombreux que ceux qui ont recours aux deux mots séparément. Ceci explique en partie son importance.

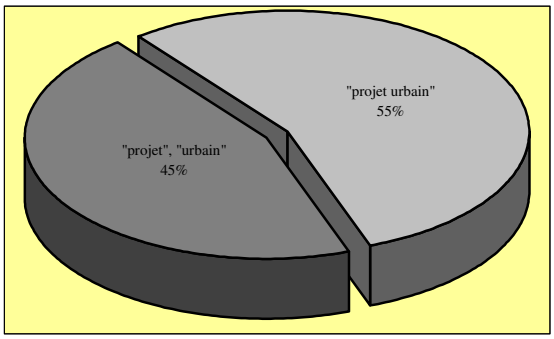

Pour la notion de projet de ville, la première catégorie compte **(256)** contre la deuxième qui comporte seulement **(52).** L'écart entre les deux catégories est énorme ce qui montre une très faible utilisation de la notion de **projet de ville** devant l'utilisation des mots simultanément.

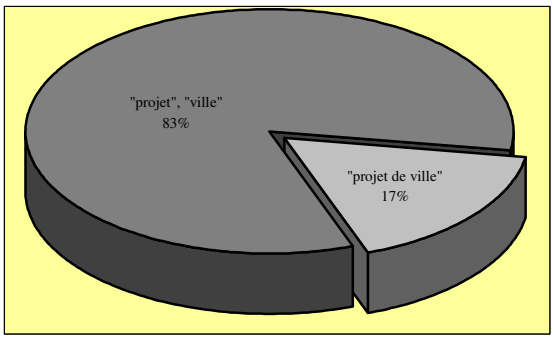

En ce qui concerne la troisième notion de « projet de développement urbain », le comptage donne (**104)** articles pour la première catégorie et **(57)** articles pour la deuxième. Le rapport entre les deux catégories est identique à celui de la notion de projet urbain. Il est de 55 % pour la première contre 45 % pour la deuxième. Ceci montre que le qualificatif "urbain" apporte le même degré de précision pour les deux notions.

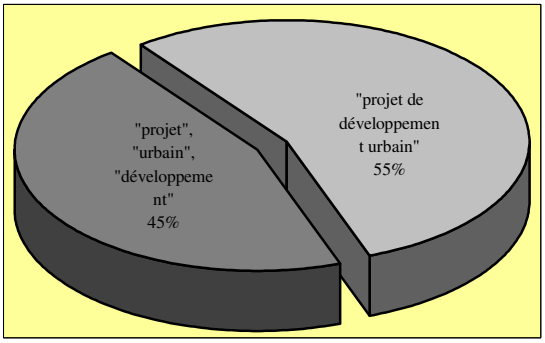

Graphe n ° 3 : Répartition entre les titres contenant les notions et ceux faisant référence aux termes

Source : Kamel RAHIM

b) - Le « projet urbain », le « projet de ville », le « projet de développement urbain » :

Les comparaisons entre les fréquences des notions : « **projet urbain** », « **projet de ville** » et « **projet de développement urbain** » comme mot du titre montre la préférence des auteurs de la première.

Cette préférence est expliquée, par la suite, en utilisant d'autres notions qui riment avec la notion de projet urbain : « forme urbaine », « planification urbaine », « composition urbaine ». L'étude montre la dominance de la notion de projet urbain.

La comparaison avec le projet de ville exprime une émergence d'une tendance concurrente et permet de ce fait de mesurer le l'influence de cette tendance par rapport au projet urbain.

Tableau n ° 2 : La fréquence des notions comme mots de titre.

"Projet", "urbain"	**511**
"Projet" et "ville"	308
"Projet", "développement" et urbain"	104

Le mot « développement » qui a une résonance plus politique qu'opérationnelle, ajouté à la notion de « projet urbain » produit une diminution de la fréquence des parutions. La notion composée est moins importante que celle de projet urbain. Le « projet de développement urbain » qui prédéfinit un champ d'intervention (urbain) et une orientation pour les opérations (une direction de développement) est moins appréciée. Ceci peut s'expliquer justement par cette prédétermination de l'objectif, par son éloignement de la forme et par son aspect plus politique que pragmatique. Nous pouvons dire qu'une notion perd de son importance quand elle est bien définie. La notion de projet perd de son ampleur en lui ajoutant le mot urbain, et celle de projet urbain perd encore de l'importance en ajoutant le mot « développement », nous pouvant donc conclure qu'une notion est moins utilisée quand elle a plus de sens. Avec celle de projet de développement urbain nous sommes devant une pratique qui semble claire et bien ciblée. La notion de projet urbain est une notion intermédiaire ; elle est plus définie que le projet et moins définie que celle de projet de développement urbain.

Tableau n ° 3 : La fréquence des notions composées.

"Projet urbain"	**281**
"Projet de ville"	54
"Projet de développement urbain"	57

Le comptage des textes contenant les trois notions utilisées comme mots de titre et composées à la suite offre **281** textes pour le « projet urbain », **52** textes pour le Projet de ville et **57** textes pour le projet de développement urbain. Le rapport est de **71%** pour la première contre **29%** pour les deux autres réunies. La comparaison entre les textes utilisant les **mots séparément** donne 230 textes pour le projet urbain, 256 textes pour le projet de ville et 47 textes pour le projet de développement urbain.

Tableau n ° 4 : La fréquence des notions utilisées séparément

« Projet », « urbain »	**230**
« Projet », « ville »	256
« Projet », « développement », « urbain »	47

Le rapport entre les trois est le suivant : 56 % pour les mots « projet » et « urbain », 33 % pour le « projet » et « ville » et 11 % pour le « projet » de « développement » « urbain ». Dans les deux catégories la notion de projet urbain est plus importante que les deux autres. L'utilisation de la notion de projet urbain est très fréquente par rapport aux deux autres. Ce qui confirme sa présence et sa représentativité.

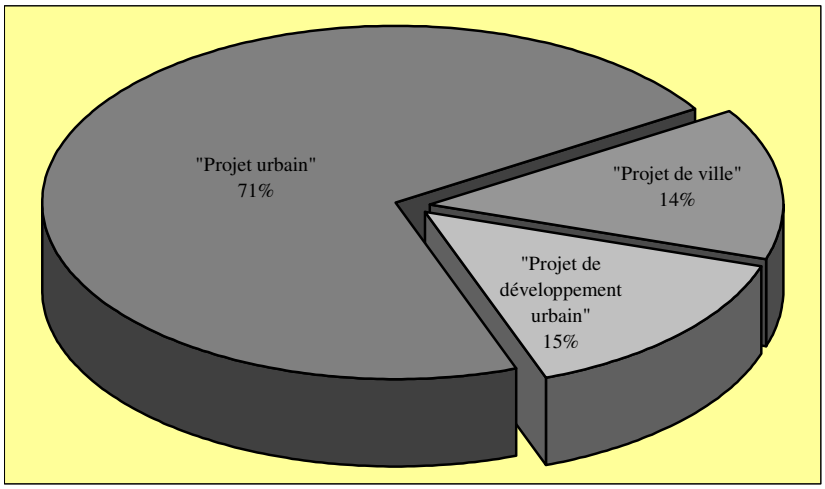

Source : Kamel RAHIM

Graphe n ° 4 : Rapport des fréquences des notions composées

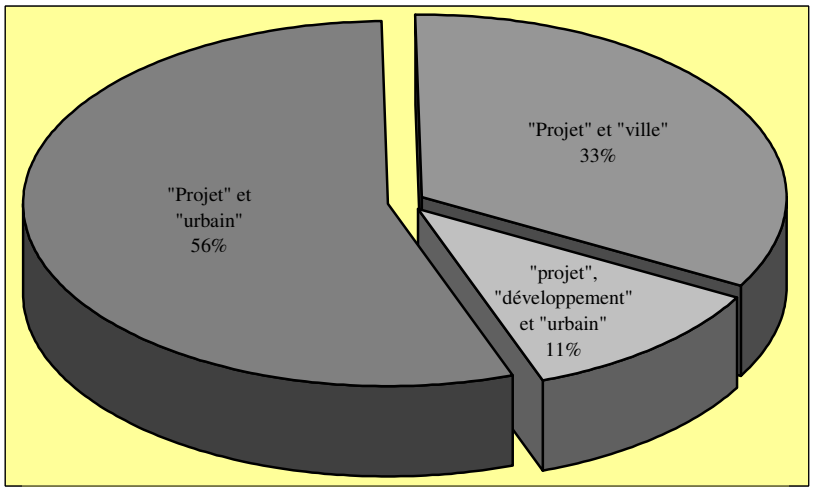

Source : Kamel RAHIM

Graphe n ° 5 :Comparaison entre les fréquences des notions utilisées séparément

c) - Evolution des parutions bibliographiques autour de la notion de projet urbain :

(1)- L'évolution des fréquences des parutions avec les notions équivalentes :

Depuis 1960, les notions de « projet urbain », de « projet de ville » et de « projet de développement urbain » se voient attribuer un nombre de réflexions intellectuelles. L'étude comparative de l'évolution de ces trois notions dans le champ de l'urbanisme permet de comprendre s'il y a réellement concurrence entre elles et si l'une d'elles remplace l'autre, ou au contraire elles sont évoluées ensemble en caractérisant des pratiques différentes ?

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de l'étude chronologique portant sur les fréquences des publications ayant pour *mots du titre* : projet urbain, projet de ville et projet de développement urbain. Il comporte aussi la répartition des références du projet urbain.

A ; Dates depuis 1960 à 2004 ; B ; "Projet" et "urbain" ; C ; "Projet", "urbain" et "développement" , D ; "Projet" et "ville" ; E ; "Projet de ville" ; F ; "Projet de développement urbain"; G ; "Projet urbain" ; H ; Textes descriptifs ; I ; Textes fondateurs, J ; Total des références.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1960	1	0	0	0	0	0	0	0	238
1961	0	1	0	0	0	0	0	0	216
1962	0	1	0	0	0	0	0	0	343
1963	0	0	0	0	0	0	0	0	395
1964	0	2	0	0	0	0	0	0	497
1965	0	1	0	0	0	0	0	0	605
1966	0	1	0	0	0	0	0	0	671
1967	0	3	0	0	0	0	0	0	808
1968	1	5	0	0	0	0	0	0	1048
1969	1	1	0	0	0	0	0	0	1304
1970	5	2	1	0	0	0	0	0	1654
1971	1	3	0	0	0	0	0	0	1971
1972	1	1	1	0	1	0	0	0	1936
1973	2	3	0	0	0	0	0	0	2397
1974	6	2	6	0	6	0	0	0	2688
1975	5	3	3	0	3	0	0	0	3289
1976	3	1	2	0	2	0	0	0	3845
1977	3	4	1	0	1	1	1	0	4443
1978	9	1	2	0	2	5	5	0	5213
1979	5	6	4	0	3	1	1	0	5943
1980	12	4	6	0	6	3	3	0	5881
1981	10	3	2	0	2	6	4	2	5890
1982	5	5	1	0	1	2	2	0	6424
1983	12	5	6	0	5	3	0	3	6935
1984	11	9	6	4	3	3	2	1	7223
1985	24	24	5	9	4	13	8	5	7206
1986	13	10	3	0	3	4	3	1	6886
1987	12	14	6	1	4	6	5	1	7722
1988	12	7	2	2	0	7	6	1	7432
1989	13	7	5	0	2	6	4	2	7716
1990	21	9	3	2	2	12	10	2	8182
1991	30	17	3	3	2	16	8	8	8072
1992	31	9	5	3	1	20	13	7	8102
1993	29	12	3	4	2	23	17	6	8035
1994	37	29	5	1	0	26	16	10	8403
1995	29	14	5	2	0	18	9	9	8260
1996	41	12	7	1	0	23	20	3	7400
1997	28	9	5	1	1	13	12	1	7095
1998	25	13	1	6	1	23	15	8	6655
1999	14	11	0	3	0	10	5	5	6151
2000	22	17	3	4	0	17	12	5	5994
2001	15	6	1	3	0	6	1	5	4805
2002	15	12	0	2	0	11	4	7	4035
2003	3	4	0	1	0	3	0	3	1539
2004	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	511	308	104	52	57	281	186	95	201547

Source : Kamel RAHIM

Tableau n ° 5 : Le comptage des publications

L'étude sur un axe chronologique montre à un niveau global, des destins différents pour chacune d'entre-elles ; la disparition des parutions sur la notion de « projet de développement urbain » et le recours de moins en moins à celle de projet de ville et la préférence grandissante depuis 1980 pour le « projet urbain ». Les courbes qu'elles dessinent ont atteint leurs optimums. Après une période de croissance, c'est celle de décroissance qui s'en suivie. Ceci peut expliquer un effet de mode car elles montrent que les auteurs utilisent une notion dans une période très courte. Ce qui donne une impression qu'il se passe réellement quelque chose. Cette sorte d'effet de mode est suivie par une période très calme dans laquelle on essaie de réfléchir réellement sur les notions. La comparaison entre l'utilisation des trois notions montre des moments d'engouement et relâchement pour chaque notion. Toutefois, ces moments sont simultanés, mais à des degrés différents. Ce qui montre la concurrence entre les notions.

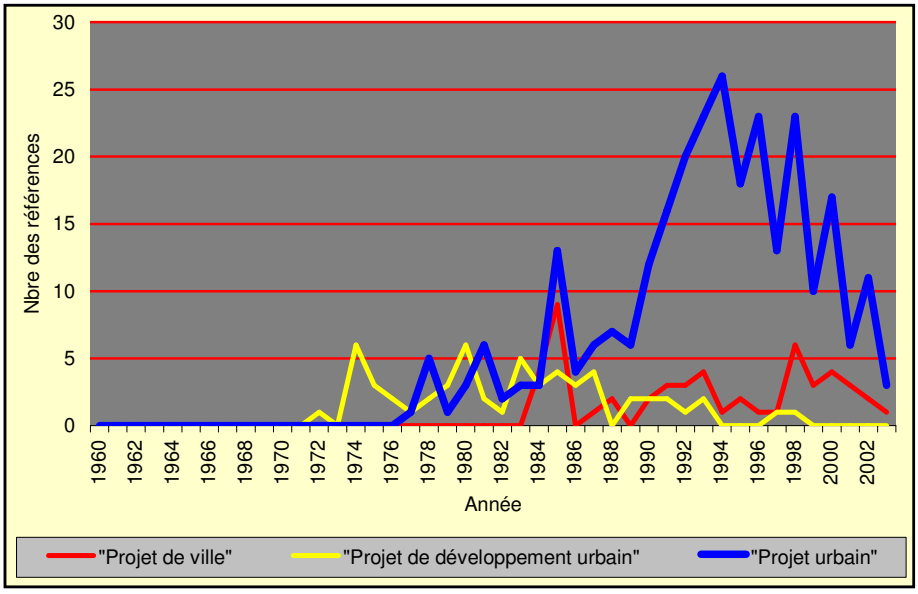

Source : Kamel RAHIM

Graphe n ° 6 : Comparaison de l'évolution des trois notions

Elles sont apparues dans des périodes proches. La notion de projet de ville est apparue en **1984**, après celle de projet urbain en **1977** et celle de projet de développement urbain en **1972**. L'apparition de chacune de ces notions vient toujours après l'utilisation des mots qui les composent simultanément mais séparément. Les *mots de titre* « Projet, urbain », « projet, ville » et « projet, urbain, développement » montre l'antériorité des mots par rapport à la fabrication des notions. Les mots de titre « projet, urbain » ont été utilisés vers **1960**, « projet, ville » en 1961 et les notions « projet, urbain, développement » sont émergées en **1970**.

L'évolution des parutions avec mots du titre « projet de ville » est très lente et stable, elle ne dépasse pas en moyenne 10 articles par année de rebondissement. Elle est faite sur trois étapes. La première étape, très courte, s'étale de 1984 à 1986. La fréquence atteint son maximum 1985. Le recours à la notion s'explique par la décentralisation et le renvoie des compétences urbaines aux collectivités locales. La deuxième étape s'étale de 1987 à 1997 et consiste en une période très longue mais très maigre en fréquence. Et c'est la période de l'engouement pour le projet urbain. En 1999, il y a eu une tentative

de relancer la notion de projet de ville mais sans succès, juste une année après l'utilisation de la notion n'atteint une moyenne de deux (2) articles par an.

	Le projet urbain	Le projet de ville	Le projet de développement
Apparition	1977	1983	1972
Etape I	1977-1978-1978	1983-1985-1986	1972-1988
Etape II	1980-1985-1986	1987-1988-1998	1989-1999
Etape III	1987-1994-2004	1999-2003	

Une étape d'évolution est une période dans laquelle la notion a eu une croissance et par la suite une décroissance en passant par un optimum.

Tableau n ° 6 : Apparition et évolution des notions.

En ce qui concerne la notion de « projet de développement urbain », elle a eu une évolution stable avec deux rebondissements en **1974** et **1980**, mais elle reste faible. En **1974**, elle coïncide avec l'abandon des grands ensembles et en 1980 elle recoupe le travail de développement des quartiers. Le recours à cette notion est abandonné en **1999**. La notion de projet urbain a eu un destin différent car elle n'a pas cessé d'évoluer depuis sa création. Elle domine largement ces deux premières notions. Un premier saut en **1985,** ce qui coïncide avec celui de la notion de projet de ville.

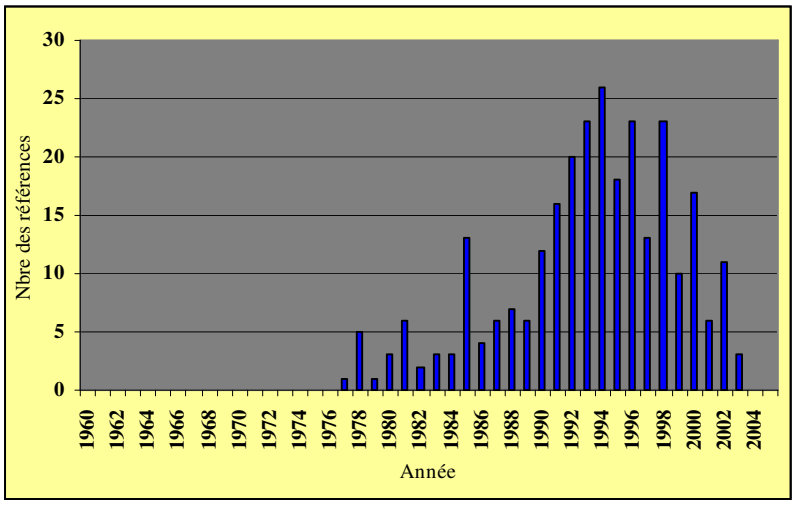

Graphe n ° 7 : Evolution des parutions avec les mots « projet urbain »

Ce qui laisse supposer la concurrence entre les deux notions. Un période très courte de fléchissement entre **1987-1989**, ce qui correspond à un ralentissement de la production de projet encouragée par la décentralisation. Cette période de doute est relancer par le lancement de grand projet urbain en favorisant ainsi le recours à la notion de projet urbain qui prend de plus en plus d'ampleur jusqu'à 1994 où elle atteint plus de 25 publications l'ayant choisie comme *mot du titre*. Et ensuite, c'est le retournement de situation car depuis 1994, d'une année à une autre, elle perd de son ampleur mais en restant en moyenne supérieure à 10 parutions par an. La dominance de la notion de

projet urbain par rapport aux autres notions étudiées dans ces propos est bien claire. Et son existence ne fait pas de doute et son impact dans le champ de l'urbanisme et l'aménagement est bien réel.

Le premier travail consiste en une étude chronologique du corpus du projet urbain, c'est-à-dire des articles et des ouvrages ayant pour titre la notion de « projet urbain ». Cette étude débute avec l'utilisation des deux notions séparément, pour en suite s'intéresser qu'aux références avec la notion composée.

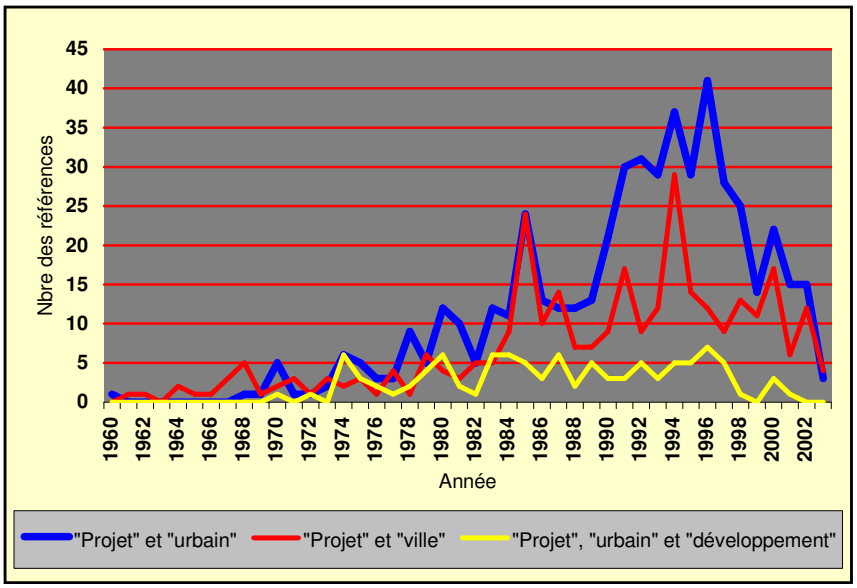

Source : Kamel RAHIM

Graphe n ° 8 : Comparaison de l'évolution des parutions ayant pour mot de titre les notions concernées.

(2)- Evolution de l'utilisation des notions liées au mot « urbain » :

La plupart des notions étudiées ici sont évoluées depuis leur apparition. Il reste que cette évolution est différente d'une notion à une autre. Pour le développement urbain, l'évolution est graduelle, pour le projet urbain, par contre, nous constatons un saut dans les années 90.

Mots du titre	< 1980	Entre 1980 et 1990	> 1990	Total
Développement urbain	226	322	377	925
Aménagement urbain	201	187	214	602
Projet urbain	80	112	319	511
Planification urbaine	103	89	110	302
Architecture urbaine	23	23	11	57
Composition urbaine	9	19	25	54
Forme urbaine	5	15	24	44

Tableau n ° 7 : Evolution de l'utilisation des notions composées.

Pour la planification urbaine, elle devient de plus au plus inintéressante pour les auteurs. Elle a évoluée dans les deux décennies 70 et 80, elle disparaît dans les années 90. Ce qui explique les nouvelles préoccupations et le changement de tendance en faveur du projet urbain.

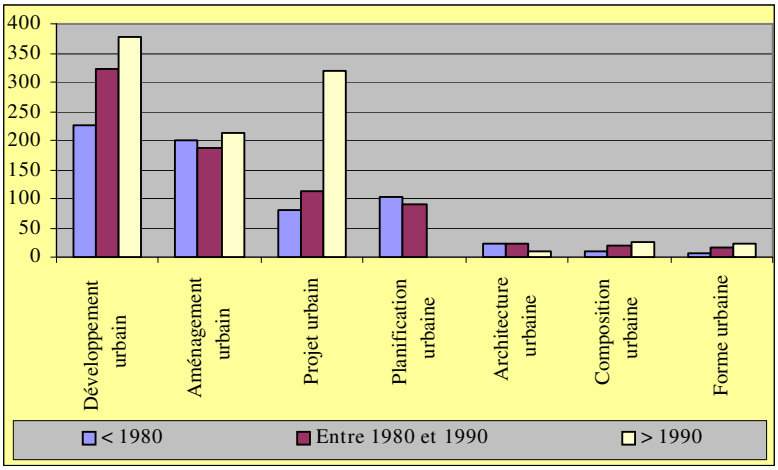

Source : K. RAHIM

Graphe n ° 9 : La fréquence de l'utilisation des notions composées

(3)

(4)- Evolution du mot projet par rapport à d'autre :

Dans les années 90, un nouveau intérêt porté à la ville émerge devant le simple fait de l'aménagement. Avec l'urbain, le projet replace le plan et l'urbanisme. Les notions de forme et de composition sont en décroissance.

Mots du titre	< 1980	Entre 1980 et 1990	> 1990	Total
Ville	2229	2008	4271	8508
Aménagement	3124	2164	2446	7734
Développement	1774	2546	3107	7427
Urbain	1376	1570	2187	5133
Urbanisme	1708	1281	1422	4411
Projet	712	1147	1839	3982
Architecture	778	1065	1102	2945
Planification	389	412	418	1219
Forme	43	99	149	313
Composition	28	69	85	196

Tableau n ° 8 : Evolution de l'utilisation des notions mono-terme

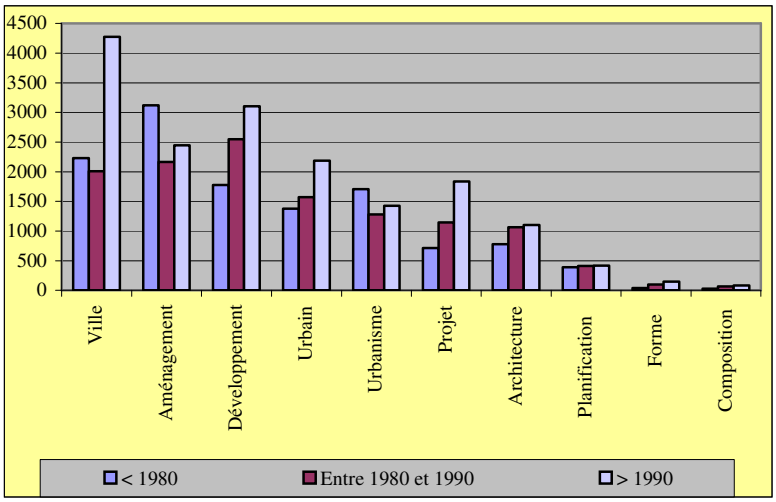

Source : K. RAHIM

Graphe n ° 10 : Utilisation des notions mono-termes depuis 1960.

3. Etude qualitative et comparative :

a) - Etude des notions composées avec le mot « projet » :

L'étude quantitative sur la fréquence des mots composés par la base « projet » et les qualificatifs du lieu « ville », « urbain » est menée pour montrer la fréquence des parutions respective pour chacun des mots et la fréquence des compositions. Pour savoir si ces mots ont des fréquences différentes, nous avons réalisé une comparaison des fréquences des notions : « projet urbain » et « projet de ville ». Nous voulons savoir si le mot « projet » a plus de sens en rajoutant des mots pour le qualifier. Ensuite, nous avons ajouté un troisième mot « développement » pour vérifier l'augmentation de sens avec la perte de la fréquence. Sachons que ces notions composées existent réellement et que le recours à elles est moins fréquent que les mots « projet », « ville », « urbain », mais assez pour en discuter et étudier.

La fréquence des textes utilisant les mots suivants : « projet », « ville », « urbain », est largement supérieure à celle des textes ayant recours aux notions composées : « projet de ville » et « projet urbain ». Ceci montre une restriction dans l'utilisation des notions à caractère composé. Ces deux notions sont différentes et proches l'une de l'autre, ce qui justifie une étude comparative entre les deux notions. En effet, l'urbain peut être synonyme un degré synonyme de la ville.

Nous constatons que chaque fois qu'un mot (urbain, ville) vient se greffer à celui de « projet », nous obtenons des fréquences largement inférieures à celle prises séparément. Ceci signifie deux choses ; soit, les notions ont plus de sens alors leur utilisation est restreinte à un groupe ou une institution, soit, elles sont à la mode alors elles ne sont pas suivies par l'ensemble des auteurs. Il reste une certitude, c'est que l'utilisation de ces notions se fait par une méfiance et de la prudence car elles sont méconnues du reste des contribuables dans le corpus de l'aménagement et de l'urbanisme. Autrement dit, l'utilisation d'une notion peut aléatoire chez certains auteurs, au contraire, elle peut être ciblée et cible des idées bien particulières qui n'ont pas eu encore l'adhésion des autres chercheurs. Il est donc insensé de penser que le projet urbain n'existe pas. Il reste aussi de vérifier la valeur réelle de ce discours.

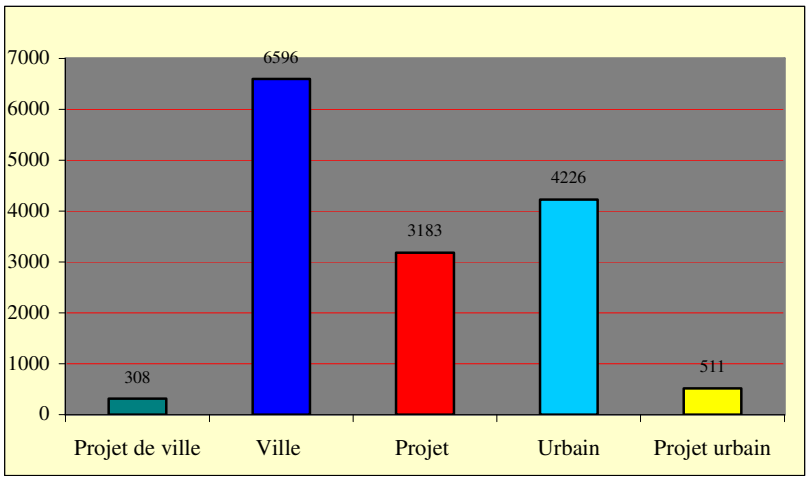

Source : Kamel RAHIM

Graphe n ° 11 : La comparaison entre les fréquences des mots et leurs compositions avec le mot « Projet ».

b) - Etude des notions ayant comme qualificatif le mot « urbain » :

Dans le même raisonnement, la fréquence des mots qui rime avec la notion de projet comme les mots : planification, architecture, forme, composition, permet d'étudier l'impact de l'utilisation du qualificatif de lieu « urbain ». Parmi les notions constituées par ce qualificatif les suivantes : projet urbain, planification urbaine, forme urbaine, composition urbaine.

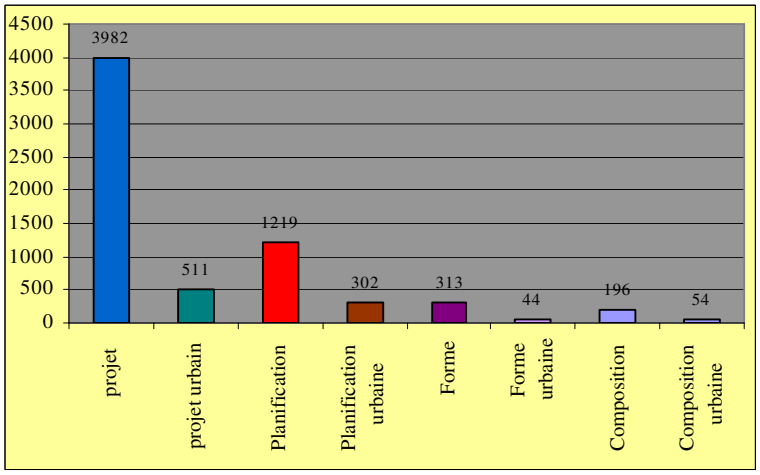

Source : Kamel RAHIM

Graphe n ° 12 : La fréquence de l'utilisation d'un certain nombre de notions comme mots du titre

Chacune de ces notions exprime une pratique et un savoir bien déterminés dans le domaine de l'urbanisme. Le qualificatif du lieu « urbain » leur offre des sens bien précis, ce qui est de l'urbain ne peut être du rural. L'étude montre que lorsqu'une notion est utilisée avec le mot « urbain » pour former une composition, sa fréquence diminue brutalement. Par exemple le terme « planification » compte (**1219**) en ajoutant le terme urbain le nombre chute à **(302)**. Pour le terme « architecture », il est utilisé **(2945)** fois, avec le qualificatif « urbaine » la fréquence diminue à **(57)** fois seulement. Ceci explique la non-adhésion de l'ensemble des auteurs à ces notions qui manquent de compréhension ou qui sont plus précises. Dans les deux cas, les auteurs se méfient. Donc, perte de sens ou gain de sens, conduit à la diminution de l'impact de chaque notion, surtout les plus récentes.

En comparant entre les fréquences bibliographiques contenant dans leur titre les notions planification urbaine, forme urbaine, composition urbaine, montre que lorsque l'« urbain » qualifie le « projet », la notion produite n'est pas neutre, par contre elle a su séduire plus d'auteurs que les autres.

Le terme « urbain » qualifie de nombreuses notions. Il leur donne plus de sens. Cependant les auteurs n'utilisent pas les notions comme les base (projet, urbain, ville, urbanisme, aménagement… Les bases sont très vagues et moins définies que les notions qu'elles composent. Celles-ci véhiculent souvent un engagement et un travail à accomplir. En effet, elles visent une pratique particulière ; par exemple le terme « planification » est très vague et la notion de « planification urbaine » est très limitée dans le temps et dans l'espace.

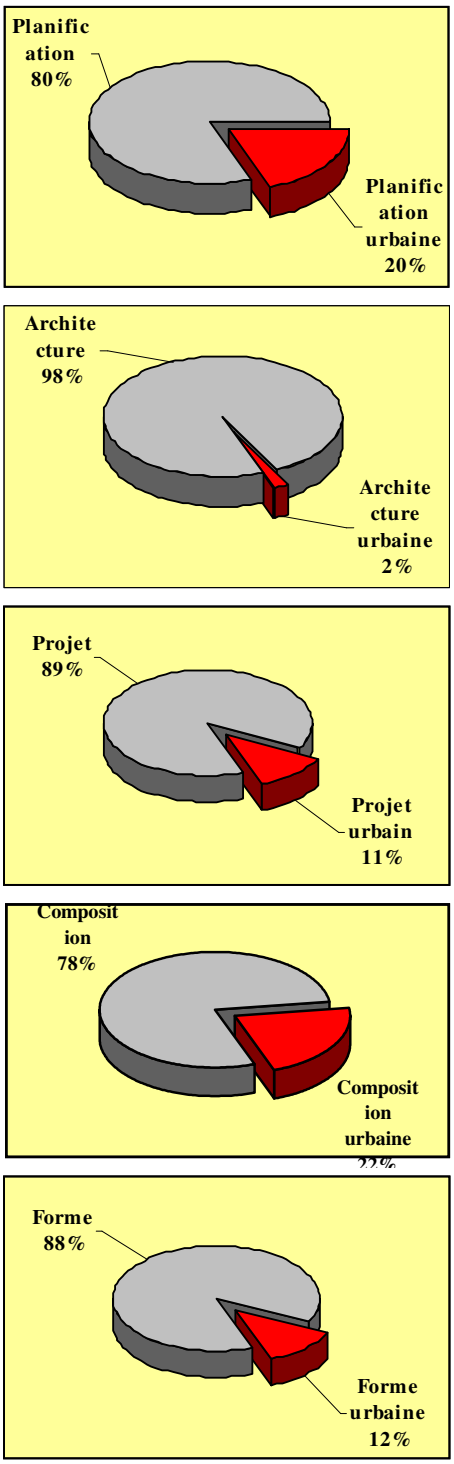

Graphe n ° 13 : Les rapports entre l'utilisation des termes composés avec le « qualificatif » : urbain.

B. Le contenu du corpus du projet urbain

Après l'étude quantitative du corpus du projet urbain et sa relation avec les autres notions, nous allons voir dans ce qui suit, le contenu de ce corpus et son évolution depuis 1960. Quelles sont les orientations des parutions sur la notion de projet ? L'étude de la fréquence de la notion de projet urbain montre une évolution en phase et des années de rebondissement. Nous allons voir années par années, les préoccupations que les auteurs ont voulu faire passer sous cette notion. Notre point d'intérêt dans les propos qui vont suivre, sont les intitulés des références.

1. Avant 1980 :

Entre 1960/1969, le "projet urbain" comme une notion composée n'existait pas comme titre dans les publications. Les deux termes sont utilisés séparément dans deux articles sur transport urbain.

De 1970 à 1979, aucun n'article n'a utilisé en son titre ces deux mots, même séparés.

En 1976, l'apparition de la notion de projet urbain. Elle est utilisée comme sous titre dans l'article : *Contribution au projet d'une forme urbaine : les projets urbains* (MAX (Alfred)).

En 1980, les deux mots « projet » et « urbain » réapparaissent, mais séparés. Ils ne forment pas le couple "projet urbain".

2. Entre 1980-1989

En 1981, les mots « projet » et « urbain » refont surface en composant un certain nombre de titre bien restreint. La notion de « projet urbain » se trouve pour la première fois utilisée comme un intitulé pour un nombre de colloque et de rapports de recherche. C'est à partir de cette année que le projet urbain a réellement eu un intérêt pour la réflexion urbaine. Le projet urbain devient véritablement un sujet autour duquel des débats s'organisent et des intervenants développent des discours. Cependant, le premier article sous le titre :

Marseille ; projet urbain en centre-Nord (actes du colloque sur le "projet urbain" organisé à Marseille) tente son existence entre et avec plusieurs logiques qui s'affrontent, opposant l'espace traditionnel et espaces modernes. Publié par l'Unité pédagogique d'architecture de Marseille, ce travail retrace un parcourt d'un projet concret et d'un projet bien défini. Dans la même année, deux autres colloques se tiennent à Strasbourg ;

Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg (acte du séminaire des 30/31 octobre 1981 tenu à Strasbourg) : ce travail présente un ensemble de projets d'architecture et d'urbanisme dont la ville de Strasbourg a bénéficié. Certains de ces projets ne sont pas réalisés. Ils étaient des projets restés sur papier classés dans les archives. Tous ont marqué l'histoire et l'image de la ville d'une manière ou d'une autre. Ils sont vus comme instruments théoriques et opérationnels contribuant à l'évolution effective et constituant une mémoire collective. Il s'agit d'un recueil de projets (réalisé ou non) théoriques ou opérations, mais concret. Il s'agit des projets finis.

Le Projet urbain et la construction de la cité : ce colloque organisé le 12/13 novembre 1981 à Strasbourg cherche à saisir ce que le projet urbain apporte comme dimension d'intervention spécifique dans la transformation de la ville actuelle.

Le Projet urbain révolutionnaire : les concours d'architecture et d'embellissement de l'an II (sous la direction de CHOAY (Françoise)) : cette étude concerne les "procès verbaux" et "les instances artistiques participant à l'action d'embellissement de la ville en concourant au programme mis en point par le Comité d'Instruction Publique. L'auteur s'emploie à dégager une idéologie dominante, et en extraire les répercussions foncières à la suite notamment des actes de confiscation des biens du Clergé. L'intérêt essentiel des documents étudiés est qu'ils concernent la totalité d'une ville, leurs éléments, bâtiments publics, monument commémoratifs, aménagement de nouvelles places, percement de nouvelles rues.

En 1982, aucun article comportant les termes "projet urbain" n'est à mentionner.

En 1983, publications des comptes rendus des deux colloques organisés à Strasbourg en 1981 ; celui des 12/13 novembre et celui des 30/31 octobre.

Morphologie et projet urbain : (Compte rendu d'activité du séminaire associant les Unités Pédagogiques d'Architecture 3, 5 et 6 dans le cadre des travaux de l'Institut Français d'Architecture, "*La Ville-l'évêque*". Il s'agit d'un travail de mémoire de 3^{e} cycle qui consiste à la restitution de l'urbanisation du quartier parisien ; *La Madeleine*. Ce travail s'est effectué à partir des plans de Paris et du Cadastre de Vasserot et Bellanger. C'est une analyse historique du processus de formation et de transformation d'un quartier, menée à travers l'étude de l'évolution des différents fragments urbains constituants le tissu urbain.

Les deux mots "projet" et "urbain" apparaissent bien choisis dans un article paru dans le Moniteur des Travaux Publics et Bâtiments intitulé ; *L'Architecture française en quête d'urbanité ; 1973-1983*. Un trait caractéristique de l'évolution des idées au cours de cette décennie : la prise en compte du fait urbain dans le processus d'élaboration du projet. Cette publication trace l'évolution des idées dans l'architecture française. Bien que ces deux termes "projet" et "urbain" soient utilisés séparément, le contenu est commode avec les premiers principes de projet urbain, car le "fait urbain" représente le caractère principal d'un projet urbain dans la ville.

Un Projet de centre urbain pour les quartiers Nord de Marseille tente la reconquête d'une certaine centralité dans les lieux où il n'y a aucun centre. On peut dire que, c'est un projet urbain dans la mesure où il cherche à redonner un caractère « absent » de centralité et d'urbanité pour un morceau de ville. Il s'agit donc de revaloriser l'espace.

En 1984 :

Archéologie et projet urbain in : La revue *Monuments historiques*, n°136, publie deux articles : *Projet urbain et mémoire de la ville :* DEVILLERS (Christian) précise le contenu, les enjeux et les méthodes du projet urbain en relation avec l'histoire de la ville. *L'Atlas de Paris* : FORTIER (Bruno) regroupe les formes urbaines de la ville de Paris.

En 1985, le « projet urbain » atteint son record de publications dans la décennie (80). Dans cette année reliée au début de la mise en place concrète de la décentralisation. Treize articles en tout portent les notions « projet » et « urbain », dont neuf (9) portent la notion de « projet urbain ». Les quatre restants utilisent les termes séparément.

Forme urbaine et projet urbain paru en deux tomes, T1: *Maîtrise d'œuvre urbaine et ville ancienne, politique nationale et politique locale, le cas de la modernisation de*

Metz sous la dir. de BACHOFEN (Charles) analyse les relations entre ma maîtrise d'œuvre urbaine et la ville ancienne à travers le cas concret de la pratique d'aménagement et les actions de revalorisation des quartiers anciens. Le T2 prend un autre cas d'étude pour l'analyse : *Les Conditions d'exercice de la maîtrise d'œuvre urbaine à Cergy/Pontoise*. Ces deux tomes sont publiés comme rapport final de recherche, sous la dir. De BACHOFEN (Charles), un nom qui revient souvent dans les travaux autour de "projet urbain".

Les Conditions du projet urbain dans la ville de la périphérie, Pantin : GENESTIER (Philippe) analyse les transformations et les évolutions des formes d'urbanisation initiales à Pantin (90). L'aspect du projet urbain se présente comme un moyen de récupérer les périphéries. Il devient un remède pour le « lieux » dits non-urbain ou anti-urbain.

Archéologie d'un projet urbain : La Défense ou l'histoire d'un espace, moderne (ENPC 1985) étude la sédimentation dans le cas particulier de l'aménagement de la Défense.

Restructuration et revitalisation du centre ville. Le nouveau projet urbain du site collège Lamartine-place du théâtre concerne la réutilisation d'un espace et la définition d'un nouveau projet urbain pour le site.

- *Pantin : conditions du projet urbain et périphérie.* Ce texte analyse les formes de croissance, les effets de coupure et les stratégies planificatrices successives de 1875 à 1975 liées au développement urbain de la ville de Pantin.
- *Pantin : Périphérie et projet urbain* présente un univers où des formes contradictoires du développement urbain se trouvent concentrées. Il revêt tous les phénomènes caractéristiques des mutations rapides qui ont affecté les périphéries métropolitaines dans leur passage d'une économie rurale à une économie urbaine.

La ville de Pantin dans cette année (1985) était un site d'étude de projet urbain.

* 5 fiches : les mots « projet » et « urbain » sont utilisés séparément. (Monographie)

Ivry *: Ville d'Ivry, élargissement de la route nationale 305 et la réalisation du programme expérimental de transport en site propre considérés comme projet architectural et urbain* : le projet urbain est vu comme un projet de voirie. Là apparaît un changement dans la manière de faire la ville ; un projet de voirie n'est pas un projet banal mais un véritable projet urbain et architectural qui marque sa position anti-fonctionnaliste.

En 1986, deux fiches avec l'utilisation des deux mots « projet » « urbain » séparés.

En 1987, 0 fiche.

1988 : 5 articles dont 4 publiés sous la rubrique "Projet urbain".

La rubrique *Projet urbain* dans la revue *Diagonal*, n°74, octobre 1988.

Valorisation du logement et projet urbain (ALLAMAN (Martine)) montre que le financement du logement en France est reconsidéré de toutes parts et pose la question ; Le projet urbain ne serait-il pas lié au montage financier des opérations comme la revalorisation ?

Projet urbain : Le contournement routier de Vaise "Projet urbain" est surtout une notion qui apparaît dans les rapports de stage, des mémoires, et des recherches…). Sinon elle est utilisée souvent pour parler des opérations en cours et des études monographiques ("projet urbain" de telle ville ou de tel quartier.)

Un projet urbain pour Vandoeuvre réfléchit sur l'avenir de la ville à long terme et sur les aménagements urbains souhaitables. Il s'agit d'établir un diagnostic global, de déceler les principaux dysfonctionnements et d'établir un questionnement de fonds sur son avenir. La notion de centralité permet une fois de plus de synthétiser les différents éléments de dysfonctionnements et d'élaborer des propositions concrètes d'aménagement. Le "projet urbain" est ici vu comme processus.

1989, 4 fiches :

Fondements du projet urbain : Tome 1 *: Processus et enjeux ;* Tome 2 *: Concepts et méthodes du projet urbain* (TABOURET (René), BACHOFEN (Charles)) approche l'objet du projet urbain et les enjeux de son instrumentation.

- Rennes : *Projet urbain et nouvelles formes de montage opérationnel* ; Le cas de Rennes".

3. Après 1989

1990 : 6 fiches sont parues sous la rubrique *Projet urbain* du périodique *Diagonal ;*

- Le Havre : *Projet urbain : Le Havre prépare son entrée opération à cœur ouvert* se lance dans la création de nouveaux morceaux pour recoudre les ruptures entre quartiers).

Projet urbain : aménagement du territoire". (Contournent au routier – projet de reconquête spatiale, et développent économique, mise en place d'un réseau de noyaux urbains…)

- Marne la Vallée : *Des Images de référence pour un projet urbain,* cet article regroupe les éléments proposés pour l'urbanisation de la ZAC du centre (de Magny-le-Hongre à Marne-La-Vallée. Il constitue une référence pour une image et un traitement de l'espace public.

« Les projets urbains actuels tendent à concevoir les éléments de stratégies d'ensemble visant à changer la ville dans une triple ambition de plus grande cohésion sociale, d'embellissement et de meilleure efficacité économique qui apparaît dans les fiches produites par plusieurs agences d'urbanisme. »

Organisme : Fédération nationale des Agences d'urbanisme ; institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région D'Ile de France. Paris ; conseil Régional D'Ile de France.

Ce résumé : « Villes en projet, Atelier 1 : projet urbain et cohésion social ».

Lieux de travail en milieu rural ; Accueil d'activités et projet urbain caractérise un autre aspect du projet urbain, il s'agit de l'aménagement en milieu rural. Dans une étude réalisée dans le cadre du plan; lieux de travail et constructions publiques, le projet urbain apparaît comme une méthode pour optimiser dans des opérations envisagées dans des communes rurales de 1000 à 5000 habitants, dans laquelle l'objectif est de donner au projet les atouts de la réussite et une structure capable de prendre en compte la complexité de développement de la ville.

Projet urbain pour l'aménagement de centre ville. Concours d'idées montre comment un projet urbain global et cohérent pour permettre l'aménagement d'un centre ville fonctionnel et intégré et a pour l'objectif de porter assistance pour les élus, les techniciens, les administrations d'Etat avec les habitants, à arriver à un projet global.

En 1991, en cette année, 16 références dont sept (7) ont utilisé la notion de projet urbain, sont à mentionner. Il s'agit d'un renvoi en débat et des tentatives

d'explication. (Projet urbain et les rapports entre élus, praticiens, acteurs économique : le partenariat).

Le projet urbain en débat tente d'expliquer la démarche qui associe le public et le privé dans la définition d'un dessein et d'un avenir global pour la ville. Plusieurs intervenants se sont mis à débattre et à montrer les hésitations des élus à s'engager dans la voie de la coopération. Les exemples sont nombreux : Lyon, Grenoble, Valence ? Marseille. Les villes avec leurs projets montrent ce que l'on peut faire réellement en matière de partenariat. Ceci se trouve résumer sous le titre.

Le Projet urbain comme expérimentation socio-politique (Gili (Raymond)) voit un autre aspect du projet urbain ; comme expérimentation socio-politique et insiste sur les rapports entre les élus administratifs et praticiens dans une démarche de travail de groupe sur un projet urbain à un niveau local. Il a pris pour exemple une petite ville « Thuir » dans la plaine du Roussillon.

Villes : qu'est ce qu'un projet urbain? Est une étude qui essaie de comprendre enfin ce qu'est le projet urbain. L'année 1990 est marquée par le retour des projets de ville, et 1991 a vu apparaître une réflexion plus pesée sur les grands équilibres, les procédures d'aménagement, la planification des investissements. Deux dimensions principales marquent cette année, et le projet urbain, la « mixte des programmes et le renouveau de l'espace public. Ces deux dimensions ou thèmes dominants dans plusieurs projets. Le projet urbain se rattache ainsi à ces deux thèmes : mixité et espace public. Ce qui peut s'appeler aussi l'aménagement thématique.

Le Tourisme culturel, fil conducteur du projet urbain d'Avignonnais (SPILL (Christiane)) ; ce texte tente d'interpréter l'évolution urbanistique, sociale et fonctionnelle de la ville d'Avignon dans la deuxième moitie du XX^{e} siècle à l'aide du fil conducteur qui « transparaît » dans la volonté publique d'affermir la fréquentation et le rayonnement culture de la ville. Le projet urbain exprime les travaux d'aménagement touristique. Ceci montre qu'il s'adapte à l'évolution générale des objectifs d'aménagement de l'espace.

Projet urbain dans les grands ensembles est un dossier d'acte de séminaires organisés par la DAU. Il tente d'étudier le projet urbain sous plusieurs facettes à travers des thèmes bien spécifique pour chaque séminaire. Il compte en tout, 6 fiches (thèmes).

Atelier du projet urbain (Grenoble), le projet urbain se voit attribuer un atelier dans l'Ecole d'Architecture de Grenoble.

Une liste de titre où les deux mots qui composent la notion de « projet urbain » sont utilisés séparément.

En 1992, sur 21 références, la notion de projet urbain est utilisée 19 fois. Des études de cas se multiplient avec l'apparition de la revue Projet urbain et le lancement des « Grands » projets urbains (GPU).

Le projet urbain et les grand ensemble lie le projet urbain pris comme "modèle" d'engendrement de tissu urbain à l'image des centres historiques à son "contraire" ; l'anti-urbain qui caractérise les espaces dans les grands ensembles considérés comme des cités dortoirs. De ce fait, il représente un moyen de remédier et de corriger ces espaces « sans urbain ». Dans ce sens, une revue est apparue et faite de ce sujet une recherche d'une relation entre ce qui n'est pas "urbain" et ce qui paraît anti-urbain. Il s'agit de composer des modèles urbains à partir des centres pour les appliquer sur les grands ensemble pour leur donner de l'urbain.

Les Trois paradoxes du grand projet urbain, (BERSANI (Catherine)) insiste sur le rôle régulateur que joue l'Etablissement Public National dans le réaménagement des principaux grands ensembles sujets aux graves dysfonctionnements.

Espace publics et projet urbain à la Réunion, actes du séminaire du 4 au 7 mai 1992, défend l'espace public pour qu'il ne soit plus le laisser pour compte de la modernité, mais qu'il en devienne le moteur pour un développement harmonieux des villes et leurs écarts. Il est urgent de l'intégrer dans un véritable projet urbain.

Projet urbain 92, actes du colloque tenu à Strasbourg en septembre 1992. *Urbanisme* n°256, vise à revitaliser un quartier déshérité ou créer un centre-ville à partir de rien.

Les projets décrits :

- **Rennes:** "*Le projet urbain de Rennes : pour préparer la ville de demain*" : cette brochure expose les trois trames qui se superposent pour faire la ville de demain : la composition urbaine, la ville verte et bleue et les déplacements.
- **Nice** : *Nice au XIX^e^ siècle, un urbanisme de projet urbain* pose le projet urbain comme fait et comme concret. Il s'agit d'un recueil de travaux sur l'histoire de l'urbanisme et du projet urbain à Nice au siècle dernier.
- **Billancourt** : *Un projet urbain fondé sur la conception de l'espace public*.
- **Montfermeil** : *Un projet urbain pour redonner une allure de vraie ville*.

Le projet urbain s'articule sur trois idées : la circulation, la réhabilitation et l'aménagement.

- **Saint-Étienne**: *A la Recherche d'une identité du centre-ville ; la voirie et les potentialités urbaines* tente une approche paysagère. Il s'agit d'une analyse critique du projet urbain de l'agglomération.
- **Nantes** : *création d'une « Atlanpole » une nouvelle forme de technopole*, qui conçue comme un projet urbain et non comme un parc d'activité ; elle s'appuie sur un rôle universitaire et scientifique existent. Projet fait par Christian De Portzamparc.
- **Paris** : *Le boulevard périphérique, projet urbain en devenir*".
- **Rezé** : *Projet d'aménagement d'une ligne n°2 du tramway de l'agglomération (Nantaise)* La démarche de l'aménagement ne consiste pas uniquement la ligne mais en véritable projet urbain ; création d'une continuité entre les quartiers, affermer l'identité de la ville, permettre un accès facile et rapide aux équipements et services, traiter l'espace urbain avec soin, informer les habitants et être à leur écoute…).

1993 :

- *Projet urbain et grands ensembles*, n°2, BERRIEN (Véronique).

- *Que vaut la notion de projet urbain ?* (GENESTIER (Philippe)), dans l'attente d'éclaircir la notion de projet urbain, se pose la question : Il insiste sur le fait qu'elle est un mot qui véhicule un nombre de principes, mais elle reste toujours imprécise. Il l'explique comme un terme qui témoigne, à la fois de l'altération des valeurs et des principes traditionnels de l'urbanisme et marque le passage à une période où dominent l'administration de l'existant et la séduction des décideurs politico-économiques. Le projet urbain se veut une action ambitieuse de création qui s'adapte aux contraintes

locales et sociales. Il souligne aussi la nouveauté de la réflexion autour de projet et le risque de s'orienter vers la recherche d'un acte parfait.

- *La Réhabilitation comme projet urbain* (Moniteur Architecture n°40) montre que la réhabilitation engagée par la Régie Immobilière de la ville de Paris porte sur 1000 logements. Elle a fait appel aux architectes du talent. Projet urbain par rapport à l'envergure de l'opération ou par rapport aux architectes du talent ?

- *Le Projet urbain les politiques partenariales, et les professionnels de l'urbanisme* (VERPRAET (Gilles)) traite des problématiques, des méthodes d'enquête et de comparaisons liées aux professionnels du projet urbain et aborde le dispositif partenarial, la coordination urbaine et la conception architecturale.

- *Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain* (HAUMONT (Bernard)) insiste sur la nécessité d'appréhender la diversité des pratiques et des métiers concourant à l'élaboration et à la conception des projets. Il analyse, alors les rapports de la sociologie et de l'économie du travail dans l'évaluation du projet urbain dans ses dimensions architecturales et urbaines (le projet urbain a deux dimensions : architecturale et urbaine.)

Projets décrits :

- **Strasbourg** : *Université, ville et projet urbain question de processus* (BACHOFEN (Charles) BACHOFEN (Nicole)) cherche à établir des relations entre l'extension des universités et la composition urbaine. Il est aussi question des relations entre les principes urbanistiques et la conception des universités, des enjeux des choix urbanistiques et architecturaux, de la dimension symbolique des universités et des conditions de l'urbanité.
- **Billancourt** *: Une démarche vers le projet urbain.*
- **Billancourt** *: Pour un projet urbain.*
- **Marseille** *: Un projet urbain…malgré eux (architectes NOR).*
- **Saint-Quentin-en-Yvelines** *: Les Villes nouvelles et le projet urbain.*
- **Grenoble** : *Le Lotissement de la rue Auguste Gache à Grenoble, un projet urbain « clé en main » en 1832.*
- **Clichy-sous-Bois – Montfermeil** ; *Un projet urbain.*
- **Sénart** : *Un grand stade au cœur d'un projet urbain.*
- **Citadelle de Blaye** : *D'une Place forte a un lieu de vie, étude d'aide à la décision en matière de projet urbain.*

1994 :

- *Le Projet urbain annexé par l'image* (Vogel (Reine)) la revue *Urbanisme* met l'accent sur le rôle de l'image et de la notion d'image dans les réflexions et les interventions sur l'urbain au cours des trente dernières années. L'image a toujours accompagné le projet urbain.

- **Nancy** : *Les facettes du projet urbain* (ADUAN), traite aussi bien des stratégies d'ensemble d'aménagement social et des choix intercommunaux. Il participe la mise en œuvre du projet urbain de l'agglomération Nancéenne

- *Il était une fois… le projet urbain* (GRANJART (Marie-Noëlle)) cherche dans les différents discours pour révéler leur logique respective pour cerner cette notion.

Il existe une dissociation entre le projet urbain se réalisant dans les centres urbains ou en proche périphérie et celui qui se réalise sur les quartiers défavorisés. La démarche consiste alors à chercher pour quelles raisons et par rapport à quels facteurs cette dissociation s'opère. (Grenoble)

- *Communiquer le projet* (Projet urbain et grands ensembles, n° 7), s'intéresse aux outils et aux méthodes de la communication autour du projet urbain ; les images et les représentations graphiques.

- *Le Projet urbain sous le regard du journaliste* : la vision du journaliste est différente de celle des professionnels de l'urbanisme.

Démarche pour présenter un projet urbain par les architectes. La recherche des méthodes de présentation et de communication d'un projet urbain.

. La revue *Projet urbain* D.A.U.

- *Eléments pour comprendre le projet urbain* (BACHOFEN (Nicole)) analyse et essaie de définir le projet urbain par les permanences et les changements dans les problématiques du projet ; de l'évolution des outils, des types urbains et des modèles de villes, des problématiques actuelles… Et il expose les enjeux sociaux, écologiques, économiques, symboliques de la conception urbaine et traite du processus du projet, de la mise en œuvre et des outils conceptuels. Il veut faire du retour au projet urbain en élargissant son champ d'investigation.

- *Le projet urbain* (DEVILLERS (Christian)) repose la nécessité de définir la notion. Après 20 ans d'existence, la question de l'utilité d'un projet est reposée.

* Quelles sont les différences entre le projet urbain et le Grand Projet Urbain ? Les objectifs, les actions et leur mise en œuvre des GPU conduite par l'État en association avec les collectivités locales sur les quartiers en difficultés. Cet article explique l'implication de l'Etat dans le travail d'aménagement. Cette implication est menée par les Contrats de Ville, L'effort de l'Etat sur les quartiers en difficultés et mais aussi par les Grand projet urbain et politique de la ville).

- *Le projet urbain dans l'école d'architecture ou institut d'urbanisme : Atelier projet urbain* propose quatre phases pour « Explorer l'interface entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : - Connaître et analyser le territoire avant d'intervenir ; - Passer de l'analyse à l'interprétation pour définir une stratégie territoire globale ; - Passer des objectifs généraux à l'intervention par secteurs ; Elaborer des APS des différents secteurs.

La notion de projet urbain est présentée comme le signe d'un renouveau de l'urbanisme. Il s'agit là, d'une autre tentative de cerner les sens de projet urbain pour agir profondément en faveur des grands ensemble.

Les projets décrits :

- ***Lyon*** *: de la ville à sa banlieue un projet urbain ;*
- ***Reins*** *: Projet urbain 1994 de la ville* fédère l'ensemble des opérations connues et projetées qu'il s'agisse de planification, de constructions ou d'actions sociales, culturelles ou économiques. Il représente une sorte de « tableau de bord » assurant la lisibilité au quotidien des avènements urbains ; *Une Métropole régionale à vocation européenne*, *Un Projet urbain d'agglomération.*
- ***Villard*** *– Bonnot (Grenoble) : un plan de composition urbain pour tenter d'apporter une solution aux problèmes d'aujourd'hui et de demain ;*

- ***Montreuil*** *: « projet urbain : acte fédérateur* » ;
- ***Rennes*** *: un laboratoire de la ville ; un projet urbain en marche* ;
- ***Saint – Denis*** : Le projet urbain met en valeur les atouts urbains et économiques du territoire, propose en maillage complet de dessertes routières et de transports en commun, favorise la mixité des fonctions et met en scène les grands horizons paysages existants ;
- ***Le****-Havre* : le projet urbain concerne les friches portuaires le centre ville et les vieux quartiers périphériques, avec une attention particulière à l'amélioration de l'habitat social ;
- ***Dunkerque*** : Trois modes d'approche du territoire : une lecture thématique : voirie, transport, activités, habitat, etc. ; une lecture à partir des franges et limites ; une lecture communale et de quartier. Projet urbain d'agglomération. Comment faire d'une agglomération de l'urbain?
- ***Chanteloup****-****les****-****Vignes*** : le contrat de ville signé en avril 1994 a pour objectifs de recomposer la ville, de développer l'emploi et de soutenir le secteur associatif. (Pour une ville solidaire : le projet urbain).
- ***Nancy*** : le projet urbain de l'agglomération nancéienne se joue sur deux niveaux : Celui des stratégies d'ensemble d'aménagement et de développement, Celui des initiatives locales.

1995 :

- *Contribution au projet urbain : composition urbaine et instruments d'urbanisme;* (LEVY (Albert)) vise l'élaboration des fondements théoriques du projet urbain (Doctrines et conceptions) par la reconstruction d'un savoir-faire de la composition urbaine (techniques et méthodes) à partir des recherches sur la forme urbaine. Cette contribution participe à une réflexion générale sur la nécessité de rénover les instruments d'urbanisme existant jugés dépassés. Cela en proposant des hypothèses et de postulats de base pour un nouvel instrument de contrôle de la morphologie urbaine, pouvant garantir la cohérence, l'harmonie, l'unité, la continuité et permettant d'avoir l'urbanité partout dans l'espace de la ville et surtout à tous les niveaux ; de la planification au projet d'architecture la qualité urbaine est une revendication. Dans cet article, l'auteur propose une grille d'analyse, une nouvelle distribution de l'espace urbain et du fait urbain. Il s'agit là de la première méthode du projet urbain qui dépasse largement la description des projets de ville et la polémique des discours autour de la notion de projet urbain. La composition urbaine devient un instrument et un savoir-faire du projet.

- *Vous avez dit « bon » projet urbain* ouvre le débat et donne la parole aux professionnels de l'aménagement urbain pour s'exprimer sur le projet urbain. Chaque locuteur donne sa propre définition liée à sa pratique professionnelle et à l'idée qu'il fait d'un « bon » projet. La notion de projet urbain pose problème, et le projet urbain se réclame.

- *Les paysagistes et la question du projet urbain* montre la nécessité d'intégrer la question du paysage dans le projet urbain en insistant sur le changement dans la vision de l'urbain chez les paysagistes. Il souligne une histoire parallèle du métier et l'évolution de la pensée sur la ville.

Le projet urbain est aujourd'hui l'un des piliers de la politique de la ville en faveur des quartiers défavorisés. Ligne d'une longue évolution de la politique de développement social urbain, la prise en compte de l'urbanisme comme forme d'intervention est un facteur dominant de ce type de processus « projectural ». L'espace public devient l'un des enjeux majeurs. (Grenoble)

- *Formes urbaines, planification, projet urbain : émergence de nouvelles pratiques* (VALION (Nathalie)) : la notion de projet urbain est abordée dans tous les sens, et de tous les côtés. Une étude de l'évolution des pratiques de planification depuis les années 20, analyse la situation de la notion de projet urbain par rapport à des pratiques déjà anciennes et ce qu'elle introduit de nouveau dans la méthode de la planification actuelle. Elle insiste aussi sur ses capacités et ses limités dans sa conception de l'espace urbain.

- *Cinquante quartiers, guide pratique : le foncier dans le projet urbain* pose la question du foncier dans la mise en œuvre du projet urbain. Il est nécessaire d'aborder cette question dans les quartiers d'habitat social, afin de conduire à une remise en ordre du statut des sols et de créer les conditions d'une évolution du tissu urbain.

Les projets décrits :

- *Dunkerque* – Création de l'Atelier de Travail Urbain dans le cadre de l'élaboration du projet urbain. De Grande-Synthe.
- *Clichy-sous-Bois / Montfermeil* – Participation de l'État dans l'élaboration de grand projet urbain. (Décret n°95-1055 du 21 septembre 95 relatif à la prise de participation de l'État au capital de la société d'économie mixte du grand projet urbain…) ;
- *Marseille* (Quartier Frais Vallon) – Projet urbain et amélioration de service public à Marseille.
- *Grenoble* – Transport et projet urbain, un tramway. Le projet urbain concerne l'analyse du savoir technique et des références culturelles utilisées par les acteurs participant à l'opération d'aménagement de l'espace public.

1996 : 14 fiches dont 11 projets décrits

- *Le Projet urbain et le lotissement* : Jusque-là, nous avons vu le projet urbain dans les grands ensemble, le projet urbain comme politique de la ville, projet urbain dans les quartiers en difficultés, le projet urbain dans les centres villes, le projet dans la périphérie…, dans ce qui suit nous assistons à la mise en place d'une relation entre le projet urbain et le lotissement. Les lotissements aussi comme les grands ensembles sont des conceptions désastreuses. Le dessin purement géométrique de ces morcellements, les règles qui veulent que chaque maison soit plantée au milieu de son lot, l'accent mis sur la seule viabilisation, font des lotissements des opérations sans projet urbain ou le cahier des charges tient lieu de contrat social.

- *Les bailleurs sociaux dans le projet urbain* (La revue Urbanisme) montre le rôle des bailleurs qui font du projet urbain l'hypothèse qu'il est susceptible de résoudre une partie des problèmes rencontrés dans la gestion du logement ou bien, parce qu'ils occupent une place dans le paysage local et qu'ils doivent participer à la politique de la ville et au projet urbain.

- *Conceptions, structures, matérielles, pratiques : réflexions autour du « projet urbain* réfléchit sur la notion de « projet urbain » qui paraît comme une opposition aux

formes de la planification, à l'œuvre durant la grande période de croissance des villes autour des années soixante. Malgré sa polysémie, elle marque au moins une double rupture : expression d'une méfiance face à une programmation systématique, elle situe l'intervention près du terrain, au niveau de « morceau de ville » ; ces « morceaux » sont rattachés à d'autres formes, acquises ou projetées. Pour Marcel Roncayolo, « *les difficultés du « projet urbain » obligent désormais à reprendre l'analyse de la conception d'un projet comme un processus social.* »

Les projets décrits : 5 articles sur le projet et le sport (Jeux Olympiques) :

- *Lille : Projet urbain sur le site de Norexpo* pour le C.I.P.T.V.

  Trois phases : - Réaménagent d'un boulevard urbain. ; - Occupation en centre international de RadioTélévision ; - Extension de la centralité métropolitaine et de ses espaces publics de référence. (HUET (Bernard))

- *Lille/Lomme* – Projet urbain pour les jeux olympiques. (Récupération d'un quartier structurant de la métropole).

- *Projet urbain pour le village olympique à Lille* / Saint-Sauver ;

- *Roubaix/Tourcoing. Projet urbain pour le site de l'union*. (DEVILLERS (Christian)).

- *Projet urbain pour le parc olympique*. Organisme : Agence de Développement et d'Urbanisme Lilloise.

- ***Paris*** *– Rive Gauche : Anatomie d'un projet urbain.* Les dysfonctionnements de la maîtrise d'ouvrage urbaine, Réponse aux critiques concernant la Z.A.C.

- *Seine-Amont – Un projet urbain réconcilier la ville et le fleuve, lecture d'un paysage* annonce la reconquête des « espaces libres » d'une manière à permettre de gérer ensemble la mémoire et le droit à la ville pour chaque habitant.

- **Marseille** *: Le grand projet urbain de Marseille ; état des lieux*. (Sud, information économique).

- *Saint - Brice - sous - Foret : Un projet urbain et architectural pour Saint – Brice- sous- forêt* pense le patrimoine historique ou architectural si doit-il remettre en cause l'évolution d'une commune.

- *Bordeaux : Un Grand projet urbain pour la ville*.

1997 :

- La construction pourra-t-elle se passer du « projet urbain » ? réfléchit sur la gestion du projet urbain et de ses interactions avec les projets de constructions et de génie civil. L'interaction des chantiers de la ville et une réduction des nuisances. (Revue *Diagonal*, n°126).

- **Grenoble** : *Projet urbain, la ville se penche sur son avenir.*

- **Nantes** : *Lancement du projet urbain autour de la 3^{e} ligne de tramway* tente le rétablissement d'un lien en la ville basse et la ville haute. (Moniteur des TPB, n°4977).

- **Nice** : *Nice : un projet urbain* ; la ville de Nice s'est dotée en mai 1996 d'un schéma directeur avec pour double enjeu de limiter l'urbanisme des

collines et de développer les espaces publics. Le projet urbain est lié au Schéma Directeur.

1998 :

- *Christian Devillers, un militant du projet urbain* ALLAMAN (Martine)
- *Manuel d'initiation à l'art urbain et au projet urbain (pour élève-architecte ou élève-ingénieur)*, ANTONI (Robert-Max)
- *Sig, graphique et projet urbain,* AUTRAN (Jacques), FREGIER (Marius), PERLOFF (Michel)
- *Le Projet urbain…*, DELAVIS (Martial), cette note documentaire et de synthèse sous la dir. de VERY (Françoise),
- *Temps et nature du projet urbain* DEVILLERS (Christian)
- *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, TOUSSAINT (Jean-Yves), ZIMMERMANN (Monique) sous la dir. de
- *Un Projet urbain doit précéder le plan d'occupation de sols*, TRAPITZINE (Richard),
- *Le Projet urbain et la consultation des habitants* ; DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION, DGUHC, Actes de colloque
. La revue Projet urbain, n° 13, *Patrimoine et modernité*, DAU
. La revue Projet urbain, n° 15, *Faire la ville sur la ville ; ville durable, ville mutable,* DAU

Projets concrets :

- **Angers** : *Un Projet urbain pour le site de la caserne Desjardins à Angers*, AGOGUE (Karine), ANTOINE (Cécile), MERLAUD (Yves), RENAUDIE (Magali)
- **Amiens** : *Amiens, un POS qui permet de penser un projet urbain* : ALLAMAN (Martine)
- **Marseille** : *Projet urbain de Lacroix-Saint-Ouen, Diagnostic et propositions*, MARIELLE (Delphine)
- **Marseille** : *La Nécessaire transversalité entre le projet Euroméditerrannée et le grand projet urbain (GPU) dans la logique de transformation de la cité phocéenne*, ORDANO (Stéphanie)
- **Orléans** : *L'Agglomération orléanaise : le tramway, acteur du projet urbain* ; ARCHAMBAULT (Marie-France), DURDILLY (Jean)
- **Grenoble** : *Projet urbain entre théorie et pratique, l'exemple de Grenoble*, PLOURET (Perrine), Mémoire de DESS, sous la dir. de BELLI-RIZ (Pierre),
- **Tours** *: Développement économique et projet urbain en Région Centre*, THIBAULT (Serge), SANGARE (Issa), DEMAZIERE (Christophe), ROLLINAT (Jérôme)
- **Tours** *: Politique de l'environnement et projet urbain*, THIBAULT (Serge), SANGARE (Issa), LARRUE (Corinne)
- **Amiens** : *Amiens une ambition réaliste ;* DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION, DGUHC
- **Bordeaux :** Bordeaux agglomération : un projet urbain pour le territoire ; **DAU**
- **Rennes** : *Rennes : de la planification au projet urbain ;* DAU

*** Italie** : *Planification et projet urbain en Italie* ; PLACIDI (Paolo), POPESCU (Alice) et FERRE (Isabelle)

1999 :

- *Evaluer les projets urbains*, BOURDON (Daniel)

CHEVILLON (Anne), *Bordeaux rive droite, plaine des Queyries : patrimoine et projet urbain*, Champs-sur-Marne, ENPC, 1999, 25 p.

- *Projets urbains, acteurs et processus : tendances européennes, synthèse*, GODIER (Patrice), TAPIE (Guy), avec la coll. De CHIMITS (Catherine),
- *Projet urbain,* PANERAI (Philippe), MANGIN (David),
- *Le Temps long dans le projet urbain*, ROUX (Jean-Michel), DESMARET (Agnès), PARIS (Romain), T1: *Concevoir, programmer, réaliser*, T2 : *Etude de projets significatifs*,
· La revue Projet urbain, n° 16, *Amiens, une ambition réaliste*, D.A.U., avril 1999, 31 p.
· La revue Projet urbain, n° 17, *Saint-Nazaire, assumer sa modernité*, D.A.U., juillet 1999, 31 p.
- *Précis de méthodologie du projet urbain (propos de praticien*), DUPAUW Jacques

- **Persan** : *Persan - Le village, projet urbain*, DUPAUW (Jacques),
- **Persan** : *Persan 95, le projet urbain attend le XII Plan*, DUPAUW (Jacques)
- **Saint-Nazaire** : *Projet urbain : Saint-Nazaire retrouve son port et sa mémoire* ; ALLAMAN (Martine)
- **Mantes-la-Jolie** : *Le Chef de projet urbain, entre projet d'agglomération et vie de quartier, l'exemple de Mantes-la-Jolie*, BLAIS (Dominique) Thèse professionnelle en Génie urbain
- **Lyon** : *Projet urbain : strategy for urban renewal*
- **Rennes** : *Projet urbain de Rennes*
- **Sarcelles** : *Sarcelles "ville-parc" : le projet urbain*, MEILLON (Jacqueline

2000 :

- *Première leçon : mieux comprendre le lien complexe entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre d'où naît tout projet urbain durable*, CORNIL (Thérèse), SUBILEAU (Jean-Louis), TOMAS (François)
- *L'Archéologie au service du projet urbain*, LEMONIER (Marc)
Montreuil : *Question de l'adéquation des outils de l'urbanisme à la mise en œuvre d'un projet urbain à l'échelle de la ville, le cas de Montreuil-sous-Bois*, LOBERT (Bettina), DESS d'urbanisme et d'aménagement
- *La Périphérie, nouvelle frontière du projet urbain*, MANGIN (David)
- *Le Projet urbain, enjeux, expérimentations et professions*, SAUVAGE (André) et HAYOT (Alain) sous la dir. de, Actes du colloque "Les Sciences humaines et sociales face au projet urbain",
- *Le Paysage dans l'enseignement du projet architectural et urbain ;* YOUNES (Chris)

Projets décrits :

- **Amiens** : *Auguste Perret, 1942-1954 : histoire d'un vrai projet urbain, la place de la gare à Amiens*, ABRAM (Joseph)
- **Aulnay-sous-bois** : *Evaluation de la réhabilitation de la cité Jupiter (bâti et espaces extérieurs) dans le cadre du Grand Projet Urbain d'Aulnay-sous-Bois*, BENAMAR (Samir), Mémoire DESS Saint-Denis : *La Plaine Saint-Denis : la relance du projet urbain*, DAVOINE (Gilles),
- **Bordeaux** : *Fabriquer la ville : une expérience de maîtrise urbaine; projet urbain de Bordeaux*, GODIER (Patrice) sous la dir. de, et Tapie (GUY) Nancy : *La dynamique de la ville et le projet urbain, le cas de Vandoeuvre-lès-Nancy*, PARDO (Daniel), Mémoire de mastère spécialisé en Génie urbain
- **Villepinte** : *Le Vert-Galant : la gare RER au pôle multimodial, le point de départ du projet urbain d'agglomération : la quête de la cohérence urbaine Tremblay-en-France/Villepinte (93)*, WANDRIESSE-TARAMINI (Corine), Mémoire spécialisé en Génie Urbain

Une dimension internationale

* **Brésil** : *Rio de Janeiro ; Assistance technique auprès de la ville de Rio de Janeiro. Projet urbain du Morro da Conceicao*, BUTTEUX (Didier),

* **Chine** : *Le Projet urbain de Pudong à Shangaï offre-t-il un développement durable pour la globalisation de la Chine*, CAO (Huhua), ZHAO (Ying), LOSIER (Sylvain),
*** Italie** : *Projet urbain : Rome, l'éternel chantier*, MASBOUNGI (Ariella)
2001 :
- *Une Méthode au service du projet urbain* ; ALLAMAN (Martine)
- *Retisser une ville, le paysage comme projet urbain?*; CALENGE (Christian)
- *Le Projet urbain* ; INGALLINA (Patrizia),

- Bobigny : *L'Approche du management de projet urbain et environnemental, le projet de la cité de la Terre, parc départemental de la Bergère en Seine-Saint-Denis, Eléments de programmation des réseaux urbains en vue de l'intégration de la Tour de la Terre à Bobigny*, DEURVEILHER (Claude), Thèse professionnelle

* Liban : *Reconstructions manquées à Beyrouth, la poursuite de la guerre par le projet urbain* ; VERDEIL (Eric),

C. Classification des contributions au projet urbain

Dans le travail de l'aménagement, les discours ont une place importante. Les discours urbanistiques[14] sont classés sous deux catégories : les discours normatifs et les discours cognitifs.

1- **Les discours normatifs** cherchent à concevoir et produire l'espace dans sa généralité et sa globalité et à instaurer un discours sur la vérité de la ville et sa production. Deux courants opposés structurent ces discours :

> **a)-** Le courant progressiste privilégie une approche socio-économique de l'espace. Le progrès, la modernité et l'émancipation sont ses objectifs. Il procède par la production des modèles d'habitat et la répartition des sols en zoning. Pour chaque zone une fonction bien distincte. Ces thèses sont exprimées dans la *Charte d'Athènes* et les C.I.A.M. Ses interventions sur l'espace sont regroupées dans les instruments d'urbanisme.
>
> **b) -** A l'opposer le courant culturaliste prône pour une approche historique et culturelle. Il conteste le progrès, la modernité en appréciant l'hétérogénéité et la variété. Il favorise la conservation et la défense du patrimoine historique.

2- **Le discours cognitif** : il s'agit de la théorie sur la conception urbaine, décrire et expliquer les conditions de production des théories urbanistiques normatives. Ils visent la construction d'un savoir théorique de portée plus générale en élaborant un modèle d'analyse et d'explication. Ils sont lisibles sur deux plans :

> **a)-** Sur le plan de la forme : il dénonce l'arbitraire des prescriptions, principes et modèles de l'urbanisme moderne, sa négligence des réalités socioculturelles du lieu, et son mépris de l'histoire. Il réintègre le problème urbain dans son contexte global et réel en s'appuyant sur les sciences sociales.
>
> **b)-** Sur le plan du contenu urbain, il se positionne contre la dissolution et la destruction de la ville, sa perte d'identité et l'unité formelle. Il défend la politique de sauvegarde des centres historiques. Il cherche à construire des rapports de l'architecture avec la ville (typo morphologie) et entre l'histoire sociale et l'histoire urbaine. Il évite toute proposition de modèle de la composition urbaine. Il cherche aussi à instaurer une relation entre le cognitif et le normatif.

Albert Lévy[15] pense qu'il faut travailler dans le sens de la mise en place d'un rapport entre ces deux discours. Ce rapport peut se réaliser par un débat sur les interférences de l'idéologie et du scientifique : un rapport difficile entre les sciences sociales et le projet (dichotomie entre recherche fondamentale et recherche appliquée). Leur contact permet d'appréhender la réalité empirique et de montrer quel sont les concepts opératoires.

Les discours sur le projet urbain ne peuvent pas être traités par la classification proposée par Françoise Choay, parce qu'ils ne sont que des discours théoriques, donc cognitifs si

---

[14] Lire à ce propos CHOAY (Françoise), *Urbanisme : utopies ou réalités ; une anthologie*, Paris, éditions Points, 1965, 448 p.

[15] LEVY (Albert), SPIGAI (Vittorio), *Le Plan et l'architecture de la ville*, Cluva, Venézia, 1989

nous utilisons le terme proposé par ce chercheur. Ce sont uniquement des idées qui ont pour but de dépasser des querelles idéologiques installées entre moderne et post-moderne. Aucun travail et aucun discours d'ordre normatif ne sont énumérés.

Toutefois, les discours actuels se divisent en deux grandes catégories qui se complètent une pour l'autre mais qui ont des valeurs différentes sur le plan intellectuel et scientifique.

1. La valeur des discours autour du projet urbain :

Les textes et les références qui ont comme *mot du titre* dans leurs intitulés la notion « projet urbain », sont réparties en deux catégories en fonction de la nature des contributions : texte descriptif (H) lié au discours du projet urbain et les textes fondateurs (I) lié aux discours sur le projet urbain.

Les discours autour du projet se divisent en deux catégories ;

- Les discours sur le projet urbain, ils sont plus constructifs et fondateurs. Ils visent la construction des théories sur la ville, sur l'urbain et sur l'espace. Ils sont différents d'un auteur à un autre. Ils traitent des thèmes très variés et des problématiques diversifiées ;
- Les discours du projet urbain : ils sont plus descriptifs des projets concrets et se rapprochent plus de la pratique opérationnelle. Ils pourraient exprimer la pertinence de la théorie dans la mise en place des projets concrets. Leur analyse permettrait la confrontation avec les autres acteurs urbains. Pour cela, nous avons collecté des textes qui parlent de ces projets, notamment ceux de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (DAU)[16].

Autour du projet urbain, il existe une multitude de discours. Nous divisons ces discours en fonction de la valeur intellectuelle en deux grandes catégories : les discours sur le projet urbain (fondateurs) et les discours du projet urbain (descriptifs). La répartition entre les deux n'est pas équilibrée. En effet, le nombre de textes descriptifs est deux fois supérieures au nombre de textes fondateurs.

Les textes rassemblés n'ont pas les mêmes valeurs intellectuelles. Le travail sur la nature des textes a conduit à savoir pour chaque texte s'il est de l'ordre d'une réflexion ou de l'ordre d'une description, un classement des textes est nécessaire. Il ne s'agit pas de classer les textes par leur origine idéologique (culturaliste, moderne) mais sur leur valeur dans la culture du projet urbain. Les textes sont classés en deux catégories d'articles :

1- Les articles beaucoup plus descriptif des opérations en cours. Ils sont **porteurs d'un discours qui partent des projets concrets pour** construire des théories. Ces discours que nous appelons les discours du projet urbain ont des contenus constitués d'un mélange d'informations autour de la conduite de projet et de description des aspects architecturaux. Certains sont construit autour des discours purement théoriques. Nous constatons alors un collage d'un discours sur des réalités urbaines très différentes, mais aussi des dires des architectes.

2- Les articles théoriques fondateurs qui sont porteurs des **discours sur le projet urbain** et essaient de fonder la culture du projet urbain indépendamment de l'acte projectuel.

---

[16] Voir la Bibliographie : les publications et les séminaires organisés par la DAU sur le sujet du Projet urbain depuis 1990.

Les premiers ont une valeur **descriptive** et informative sur les formes urbaines et les projets récents. Les deuxièmes sont les plus intéressants, ont une valeur intellectuelle et théorique sur la pensée urbaine. La répartition entre les deux est déséquilibrée. Il existe deux fois plus d'articles descriptifs que fondateurs. Sur les 281 textes recensés, 186 sont des textes descriptifs et seulement 95 fondateurs et théoriques.

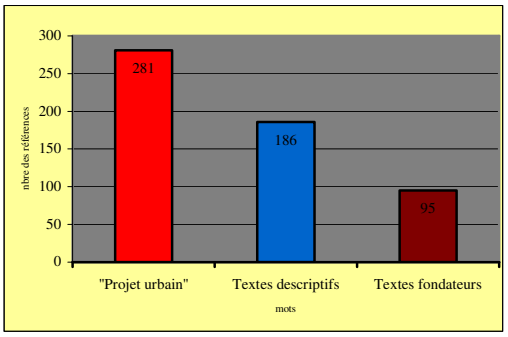

Graphe n ° 14 : La fréquence des textes descriptifs et des textes fondateurs

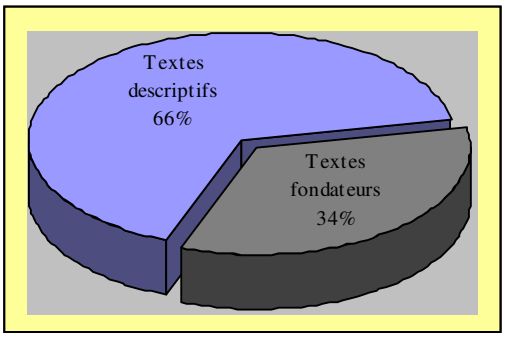

Graphe n ° 15 : La répartition entre les textes fondateurs et les textes descriptifs

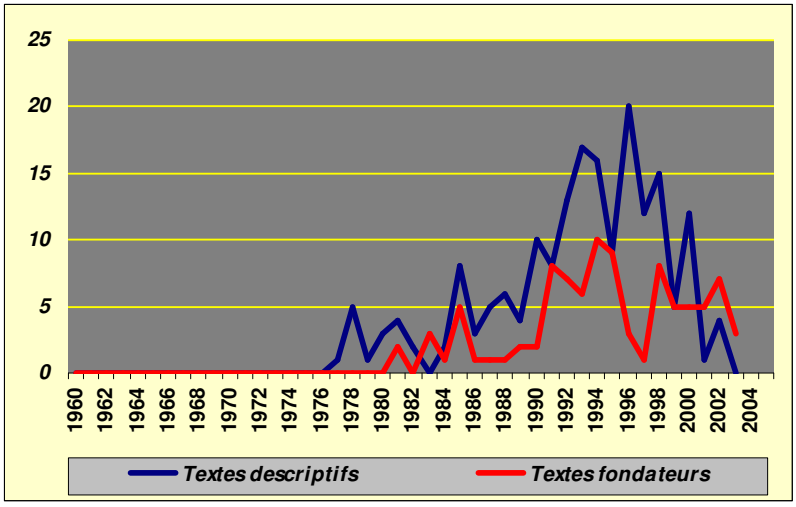

Source : Kamel RAHIM

Graphe n ° 16 : Evolution et comparaison entre les textes descriptifs et les textes fondateurs

a) - Les discours sur le projet urbain :

Ce sont des discours théoriques fondateurs de « projet urbain ». Ils sont l'équivalent aux discours cognitifs déterminés par Françoise Choay[17]. Ils se divisent en quatre types liés aux problématiques qu'ils traitent : discours philosophiques, discours méthodologiques et discours de la neutralité et de la complémentarité.

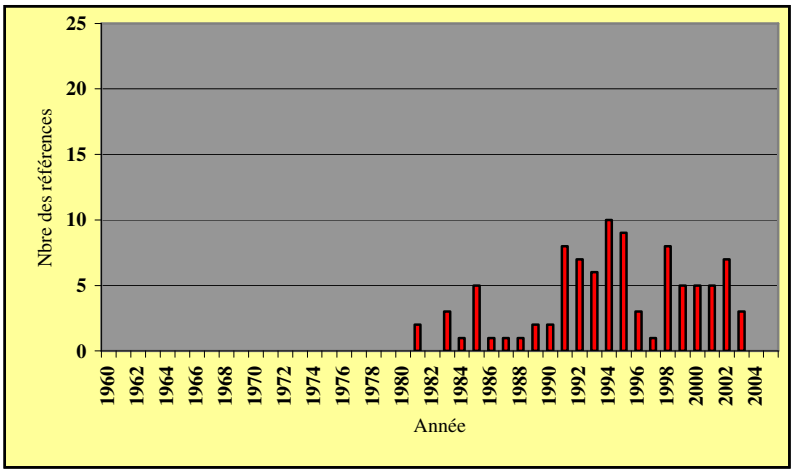

Source : Kamel RAHIM

Graphe n ° 17 : La production des textes fondateurs depuis 1960

(1)- La pensée théorique :

Les discours théoriques **philosophiques** visent la construction théorique et construisent la réflexion sur la ville, notamment sur l'urbain. Ils se caractérisent par la généralité et la globalisation. L'urbain comme la ville sont étudiés indépendamment de toute idée de projet concret ou de forme préalable. Il s'agit plus des analyses théoriques et des contributions à la pensée urbaine. La « ville » est étudiée dans son ensemble sans être caractérisée. Les préoccupations d'une philosophie pour la ville[18] dépassent les problèmes particuliers d'une ville ou d'une région et concernent ce qui peut constituer le commun.

> *« Je ne vais pas parler de Strasbourg, parce que j'ignore à peu près tout de Strasbourg ; je crois que ce qui nous rassemble ici, c'est une préoccupation qui n'est pas uniquement strasbourgeoise, qui n'est même pas uniquement française, mais c'est une préoccupation qui est peut-être en tout cas européenne, et qui peut-être maintenant va prendre une échelle mondiale. »*[19]

Il s'agit là d'une ouverture vers la globalité, vers l'universel. La conceptualisation du projet est mise en avant comme principe pour permettre la théorie globale de **la** ville vers un projet de préférence d'ensemble. C'est une esquisse de retour à la pensée

---

[17] CHOAY (Françoise), *Urbanisme : utopies ou réalités ; une anthologie*, Paris, éditions Points, 1965, 448 p.

[18] PAQUOT (Thierry), "La Philosophie pour la ville", in : *Projet urbain*, n°10, *Stratégies urbaines et grands ensembles,* DAU, mars 1997, p.23

[19] HUET Bernard, répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110

urbaine et la réflexion sur la ville. C'est un discours proche de la philosophie pour la ville. Il se rapproche plus de la planification urbaine et condamne fermement l'architecture. La ville est supérieure à ses architectures et passionne ses théoriciens. (Bernard Huet, Philippe Genestier[20]…)

(2)- La pensée analytique :

Dans ce discours la ville est prise comme un terrain d'étude et d'analyse. Il vise la conception d'une méthode pour l'analyse urbaine. Les travaux sont menés sur le terrain sans aucun objectif projectuel. En effet, leur but est la compréhension de l'urbain et ses composantes. Philippe Panerai insiste sur le fait que **le projet urbain ne doit pas être assimilé à une « *forme préalable* »[21].** Ce discours ne se construit pas sur une problématique de la crise urbaine, mais sur les logiques d'organisation de l'espace urbain (bien précis) et sur l'analyse de l'urbain[22] (général). Philippe Panerai[23] et son équipe font des études urbaines menées sur le terrain, à travers lesquelles il esquisse une théorie de l'espace liée à la permanence du parcellaire. La construction des méthodes analytiques et des démarches de projet est moins importante que la réalité liée à la ville.

(3)- La recherche de méthode :

Le discours de la méthode cherche la mise en place des méthodes et des démarches du projet. Ils ont pour finalité la projection spatiale. De ce fait, il est lié généralement, directement ou indirectement, à **l'acte projectuel**. **Le projet est celui de la forme urbaine**. Cette dernière domine l'aspect théorique que demande et réclame le thème de « l'urbain ». La problématique orientée vers la construction plus que vers la connaissance et l'analyse globale de la ville, produit un discours s'attache avant tout et directement à la recherche des dysfonctionnements dans l'espace urbain et la proposition de solutions. Ce qui motive ce discours c'est plus la recherche d'idées de projet pour permettre le développement urbain. Ce dernier est donc une finalité. Le concepteur construit son discours sur son projet. Il s'agit d'une autojustification. A défaut de l'existence d'un projet concret, il se réfère un projet virtuel qu'il s'agit de construit. Dès fois cette construction est menée sous forme d'une théorie ou d'une réflexion sur l'urbain, en visant directement la projection. L'urbain devient plus un qualificatif qu'une réalité socialement organisée. Il qualifie les conceptions jugées utiles et il est plus utilisé pour caractériser ces propositions. La conception repose sur ces bases et les principes.[24]

Le projet dans ce cas domine sur la théorie et sur le savoir urbain. Il est un fait local lié au site d'intervention bien précis. C'est ce qui concerne la pratique concrète de projet urbain. Ce projet est très répandu dans la pratique urbanistique. Nous allons le voir dans

---

[20] GENESTIER (Philippe), "Pour Une définition de l'échelle de pertinence du projet urbain", in : *Actes de séminaire projet urbain,* octobre 1991, Champs sur Marne, IFU, Lab. TMU, 1991, 10 p., "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°288, septembre 1993, pp. 40-46

[21] HARARI (J.), MANGIN (David), PANERAI (Philippe), Collectif Ateliers Publics, "Droit à la ville. Projet urbain. Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité*, Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 8-13

[22] CERVELLATI (P.-L.), SCANNAVINI (R.), ANGELIS (C. de), *La Nouvelle culture urbaine : Bologne face à son patrimoine*, trad. de l'italien par TEMPIA (E.) et PETITA (A.), Coll. Espacements dirigée par CHOAY (Françoise), Paris, Le Seuil, 1981, 192 p.

[23] PANERAI (Philippe), DEPAULE (Jean-Charles), DEMORGON (Marcelle), VEYRENCHE (Michel), *Eléments d'analyse urbaine*, Belgique, Bruxelles, AAM, 1980, 195 p.

[24] DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

la deuxième partie. Mené par les architectes qui ne sont pas près d'abandonner leur discipline architecture et leur art, ce discours se présente comme défendeur de la « forme urbaine et de l'architecture », notamment de l'architecture urbaine. Il met en avant la capacité de l'architecture à produire des faits urbains. La notion d'intelligence de ses protagonistes est un gage de garantie. Cette catégorie est d'un aspect de participation à la construction urbaine que revendication et de démarcation (René Tabouret, Christian Devillers, Charles Bachofen…). Elle se caractérise par le rejet des instruments et l'introduction de projet urbain dans le droit de l'urbanisme.

(4)- La pensée raisonnée :

Le discours de la complémentarité vise un rapprochement entre les trois autres discours. Il n'a pas une position particulière à défendre mais il essaie d'étudier toutes les propositions à valeur égale. Il se caractérise par un certain neutralisme. Il se veut en relation avec la théorie et en même temps avec la projection. Il vise la recherche de moyens permettant le « *passage entre l'analyse et le projet* ». Son objectif principal est d'éviter l'arbitraire dans l'aménagement urbain et de faire de telle sorte que le projet soit l'aboutissement d'une analyse urbaine. Ce qui n'est pas facile à mener théoriquement car c'est une question très délicate à savoir qu'il n'y pas de continuité entre les études et les projets. Cette catégorie refuse de partir des dysfonctionnements pour des fins projectuelles. Elle propose de partir d'une étude urbaine globale menée sur l'ensemble de la ville pour définir des thématiques de projet appropriées à l'urbain.

Les propositions ne manquent pas pour cette manière de faire la ville. Les analyses urbaines se font sur tout le territoire de la ville. Elles sont légitimées par la mise en place des méthodes bien précises[25]. L'analyse globale de la ville montre une apparition de thématiques de projet à tous les niveaux. Ces projets bien que variés sont menés selon le principe de la continuité. Ce discours se veut meneur des propositions alternatives. La globalisation dépasse la ville ancienne et la totalité de la ville pour s'intéresser à toute l'agglomération. Elle est à chacune des échelles, celle de l'analyse est territoriale et les projets sont à des échelles intermédiaires. Ce sont les défendeurs de la composition urbaine qui instaurent ce discours. Leurs contributions sont mises au service de la recherche des hypothèses pour la construction de nouveaux schèmes formels correspondant à la codification de la ville. Il rejette la planification urbaine et condamne l'architecture responsable de l'espace chaotique des espaces non-urbain. Ils émettent en avant des hypothèses pour la mise en place « *d'un nouvel instrument de contrôle morphologique* ». Leurs propositions s'orientent dans le sens d'une codification de l'espace urbain. En effet, les pionniers de ce discours proposent des « *grilles d'analyse »*[26] de l'urbain, comme celle proposée par Albert Lévy et Vittorio Spigaï.

Françoise Choay répertorie dans les discours cognitifs sur l'urbanisme et sur la ville deux grandes tendances entre lesquelles, les divergences sont extrêmement poussées. Ces deux tendances sont : l'urbanisme culturaliste et l'urbanisme progressiste sur lesquels, bien que leur ambition d'ouverture sur le futur soit commune, les discours restent divergents. Pour maîtriser le développement urbain par la modification des connaissances scientifique et la mise en œuvre de technique d'aménagement de l'espace et de leur investigation pour construire un acte urbain de qualité, l'urbanisme

---

[25] SPIGAÏ (Vittorio), SPIGAI (Vittorio), *Sémiotique d'une architecture urbaine ; la maison à patio d'Alger, le projet urbain*, Cours de 3e cycle, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (E.P.A.U.), Alger, 1994, pp. 37-55

[26] LEVY (Albert), SPIGAI (Vittorio), *Le Plan et l'architecture de la ville*, Cluva, Venézia, 1989

culturaliste voit dans les valeurs culturelles et traditionnelles une véritable issue pour réussir la ville et l'urbanisme progressiste comme ses mots Utopiques mettent l'accent sur le progrès, l'efficacité, la technique et toujours la recherche de la nouveauté orientée vers plus de créativité.

Il se caractérise par leurs problématiques et leurs champs d'étude. Il commence le plus souvent par une situation de crise urbaine, et ensuite il rejette les éléments responsables de la crise, et termine avec des propositions souvent conçues comme de simples réponses contraires aux éléments de la crise. Elles sont construites comme une sorte de l'anti-crise. Il ne se prive pas de l'utilisation des concepts et des idées philosophiques et historiques urbaine et sociale.

Tous ces discours ont des visions de la ville très différentes. Chacun cherche à comprendre et à penser sur l'urbain en favorisant son domaine de recherche. Le discours philosophique proche de la pensée urbaine cherche à mettre en place une théorie globale sur l'urbain. Le discours de l'analyse urbaine cherche à connaître l'espace urbain et ses composantes. Enfin le discours de la méthode proche de l'acte projectuel vise la proposition des formes urbaines et insiste sur la compétence de l'architecte - urbaniste. Ces trois discours se complètent dans le discours de la continuité dans l'acte de faire la ville. Chacun à son niveau vise la mise en place d'une valeur intellectuelle et peut-être scientifiques légitimant le travail de l'architecte urbaniste. Le but est d'avoir des méthodes analytiques sur l'urbain à chaque niveau en trouvant des généralités dans la recherche et les études des pratiques et des espaces urbains, c'est-à-dire, la recherche des points qui peuvent être partagés par l'ensemble des acteurs urbains. Ce type du discours renvoie à la théorisation et la conceptualisation des notions proche de celle de projet urbain. De ce discours sur le projet urbain se dégage deux tendances contradictoires :

- Un discours général sur l'espace qui est « déjà là » qui refuse toute séparation (le centre, la périphérie, les grands ensembles) pour connaître la ville en la définissant comme une structure composée de plusieurs entités (urbaines et non-urbaines).

- Un discours situationniste qui procède par une séparation en fonction du site d'intervention ; entre la périphérie et la ville, entre la ville nouvelle et la ville historique, entre grands ensembles et le centre urbain et entre l'urbain et le non-urbain. Il s'attache à la réalité existante. Par conséquent, les études s'adaptent aux situations présentes. Le principe reste celui de la séparation des problématiques. C'est le discours qui domine le corpus de projet urbain dans les années 90.

b) - Les discours du projet urbain :

Il s'agit de tous les discours autour des projets effectifs et qui s'expriment sur une réalité urbaine. Le discours du projet urbain ne vise pas la construction des fondements pour une nouvelle pratique, mais se contente d'accompagner les pratiques urbanistiques existantes. Par conséquent, le langage des professionnels va dans le sens d'adaptation aux programmes et aux moyens d'urbanisme trop souvent critiqués par les architectes.

Ces discours se divisent en trois catégories : les discours descriptifs et les discours appliqués et expérimentés et les discours des architectes qui accompagnent leur projet.

(1)- Les discours descriptifs :

Ce sont des discours descriptifs des projets concrets. Ils ont pour but d'informer sur les projets menés un peu partout sur le territoire. Leurs contributions sont neutres et ne défendent aucun courant en refusant de se positionner ni dans la tendance « historiciste » et non plus aux idéologies progressistes. Dans ce discours, la compétence des professionnels et des situations prime sur la nouveauté et « l'historicisme ». Ils rejettent l'ensemble des débats existants pour adopter un langage explicatif de la réalité des interventions. Dans la plus part des cas, ils sont émis par les rédacteurs des revues, par certains urbanistes et architectes. La notion de projet urbain y est utilisée comme une rhétorique qui qualifie ce qui ce fait sur l'urbain. Tous les projets sont urbains. Les questions de la forme urbaine, du dessin et des plans sont plus importantes que la pensée, la philosophie, l'analyse et la méthode. Ce qui intéressant ici, c'est qu'il y a une intervention projetée et que cette intervention mobilisent les acteurs. La question de la qualité et de l'urbanité du projet est secondaire. Cependant, les descriptions n'ont pas une valeur intellectuelle car le travail préliminaire d'analyse urbaine ne les intéressent point.

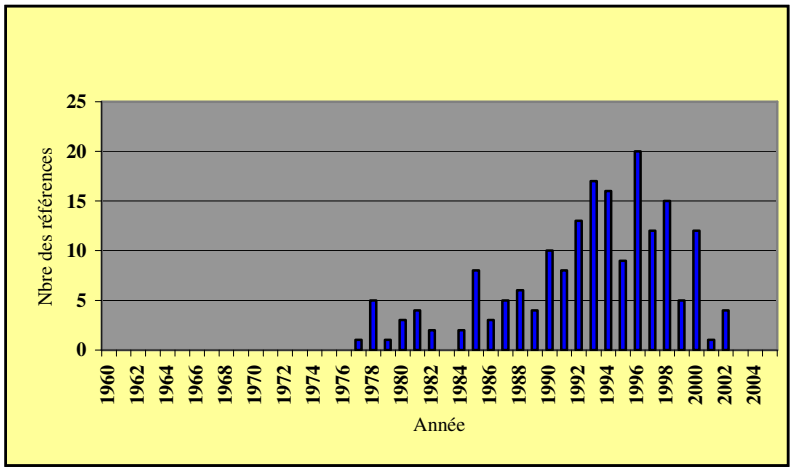

Source : Kamel RAHIM

Graphe n ° 18 : La production des textes descriptifs depuis 1960

Ce genre de discours se trouve dans presque toutes les revues spécialisées en architecture et en urbanisme, surtout les plus récentes comme « la revue : ***Projet urbain*** », la rubrique *Projet urbain* de la revue : *Diagonal*, mais aussi dans certains ouvrages traitent plus des cas d'études que des réflexions théoriques sur l'urbain, sur l'espace, sur le projet et sur la ville. Font aussi partie de ce discours les études monographiques concernent quelques projets ambitieux dessinés et exposés par des architectes théoriciens. Ce n'est pas le fait d'étudier un « cas » parmi d'autres, qui est sans intérêt, mais c'est surtout le choix et le contexte même de la situation du cas à étudier. La plupart des projets sont inachevés et sont dans un processus de conception qui ne permet pas une connaissance globale. Prendre ainsi une réalité partielle pour **la** réalité est contradictoire avec le principe de la synthèse et conduit à des comportements insensés dans le travail effectif sur l'urbain. Par exemple, certains auteurs partent des études menées sur les centres historiques pour en faire des « *modèles urbains* » à projeter dans les périphéries et les grands ensembles. Les centres ne sont pas finis. Mais, ils évoluent autant que les périphéries et les grands ensembles. Leur analyse permet seulement de comprendre leur fonctionnement et leurs organisations et elle peut faire

ressortir les potentialités qui ne sont pas encore exploitées pour leur permettre de se développer. Leur connaissance les concerne en premier plan, donc, elle ne peut être calquée sur d'autres lieux et dans d'autres contextes.

L'époque des utopies sociales, des théories et de la pensée urbaine s'éteint en laissant la place à un ensemble de textes vagues sur la pratique urbanistique qui parle de projets existants comme une finalité, sans aucune préoccupation intellectuelle. Les compromis s'installent entre les auteurs et tout le monde est d'accord avec tout le monde[27].

Le discours descriptif suit toujours la production de projets et la pratique urbanistique. Il augmente qu'on il y a augmentation du nombre de projets et diminue avec le manque du projet à décrire.

(2)- Les discours appliqués :

Ce sont des discours qui ont pour origine les discours sur le projet urbain (fondateur). Ils sont utilisés pour s'exprimer sur des projets en conception. Ils essaient d'adapter un langage utilisé par les théoriciens à la pratique urbanistique et à aux études urbaines. Il y a là une sorte d'envie d'application des théories et des méthodes émises dans les propositions concrètes. Les auteurs utilisent un langage déjà connu, séduisant et apprécié. Ils cherchent à tirer profit en essayant de l'adapter aux projets déjà en cours. Il n'y a pas une envie d'expérimenter et d'introduire les démarches existantes dans des propositions souvent théoriques, mais simplement d'introduire un discours dans l'existant. Nous pouvons parler alors d'une vérification théorique de la théorie.

Ce discours se caractérise par la mise en avant de la nouveauté, dans ce qui se fait sur le terrain. L'utilisation de ce langage se réduit à un acte de séduction et produit des représentations graphiques tape-à-l'œil. Les discours sur les formes urbaines et sur les travaux effectifs sont deux exemples de ce type de discours. Le projet urbain devient un gage de consommation.

Les travaux de la DAU, surtout les premiers séminaires organisés sur le thème : "Projet urbain dans les grands ensembles" renforce cette idée car le langage utilisé est celui qui définit la notion de projet urbain. C'est une sorte de reprise des discours « théoriques » fondateurs. Ce qui explique le rapprochement des idées de Christian Devillers et de Christian Portzamparc. Leurs théories sont mises en œuvre et expliquées dans leurs détails et dans leurs applications.

La valeur de ce discours est l'animation d'un débat loin de toute position idéologique et tendancielle par l'organisation des colloques et des séminaires. La « parole » est donnée à l'ensemble des professionnels en les invitant à s'exprimer sur le « projet urbain ». On est donc dans un jeu « conférencier » qui n'est pas loin des tendances actuelles. Certains urbanistes dénoncent l'orientation des travaux de la DAU vers l'aspect architectural et son éloignement de l'urbanisme et de la ville. Clément-Noël Douady trouve dommage qu'une structure de débat favorise une tendance parmi d'autre.

(3)- Le discours accompagnateur :

Ce sont les discours du projet urbain qui sont émis par les architectes eux-même pour parler de leur conception et qui accompagnent souvent les projets répondant aux appels d'offre et à des concours. Il vaut ce qu'il vaut, il mérite aussi d'être pris en considération car il véhicule l'image que veut faire passer un architecte ou un spécialiste

[27] LUCAN (Jacques), "Jusqu'où la critique doit-elle exacerber l'individualisme des architectes?", in : *Le Visiteur*, n° 1, V*ille territoire, paysage, architecture*, automne 1995, pp. 108-119

dans un objet. Dans ce discours, c'est la volonté de l'architecte qui est mise en avant et la définition de son projet urbain.

Le discours du projet urbain se caractérise par le « copiage » et le placage des réalités existantes sur des projets en conceptions. Placage de la réalité des centres historiques sur la réalité des grands ensembles et copiage d'un discours théories pour caractériser les projets en cours d'urbains. Tous ces discours feront l'objet d'une étude approfondie. Les discours fondateurs seront étudiés dans la première partie de travail et les discours du projet urbain dans la deuxième partie. Tous ces discours menés autour du projet sont le produit des travaux acharnés de la part des professionnels (Architectes, architectes urbanistes, rédacteurs, chercheurs, élus,…) qui ont adopté la notion de projet urbain dans leurs productions intellectuelles. Les idées ne sont pas unanimes et moins d'être communes à l'ensemble des professionnels. Cependant elles n'ont de valeur que dans leur contexte et en fonction de leurs auteurs. Ce qui nous ramène à déterminer les véritables spécialistes du projet urbain qui émergent des ces discours.

2. Les spécialistes des discours sur le projet urbain :

Il insensé de dire que le projet urbain est le domaine des architectes dans la mesure où ce n'est pas l'ensemble des architectes qui adhère à ce discours. Il est donc nécessaire de définir les spécialistes et les protagonistes du projet urbain avant même de définir la notion elle-même. Par « spécialistes » nous entendons les adeptes et les fondateurs des « idées de projet ». Il existe un nombre d'architectes et d'aménageurs urbains qui utilisent plus que les autres cette notion et qui participent aux débats et aux discours. Leurs contributions sont multiples et variées. Et il n'y a pas que les architectes urbanistes, mais aussi un nombre bien que restreint de chercheurs et d'acteurs de la ville venus de différentes disciplines.

Ce titre de « spécialiste » regroupe donc l'ensemble des auteurs (architectes, aménageurs, sociologues, économistes, historiens, ingénieurs,) qui ont publié et contribué, même modestement, à la construction de la notion de projet urbain et qui ont essayé de faire passer quelques idées « nouvelles » sur l'urbain et sur la ville. Qui sont ces spécialistes ?

Ces spécialistes sont des architectes d'un certain âgé. Ils ont acquis de nombreuses expériences dans le domaine de l'aménagement urbain et de l'urbanisme. Ce qui leur donne une compétence urbaine. La formation en urbanisme est secondaire par rapport à leur qualité professionnelle et leurs multiples expériences.

a) - Qui parle de projet urbain ? Le projet de qui ?

A l'origine, ce sont certains architectes qui utilisent cette expression pour parler de leurs propositions à travers lesquelles ils expriment adhésion aux tendances alternatives au mouvement moderne. Sans se constituer en groupe ou en courant, ils adhèrent presque tous à un même discours sur la ville et sur la manière de la construire, mais tous ont des idées similaires.

Leurs discours expriment les différentes manières de construire la ville et ils montrent leur attachement à la contemporanéité. Ils s'inscrivent plus dans une certaine « philosophie de la ville » celle qui s'attache à la réalité locale. Chaque spécialiste propose sa petite idée de projet et développe une théorie appropriée à ses ambitions qui dépassent le projet concret. La formation et la transformation de l'espace urbain sont de leur compétence. Ils ont en commun la recherche de la « maîtrise » et du contrôle de

l'acte urbain en proposant des instruments et des outils architecturaux. Ils ont fait de la ville leur combat.

Leurs pratiques se ressemblent. Elles consistent en la production des formes urbaines ou de la modification des espaces urbains. Ils n'ont pas une « spatialité », ils projettent partout : dans la ville, dans l'espace urbain, en banlieue et en villes nouvelles et dans les grands ensembles. Ils répondent aux programmes et s'adaptent aux politiques urbaines engagées par les élus, ils travaillent dans les DSQ, dans le cadre des Banlieues 89 et récemment dans le programme le Grand Projet Urbain. Ils sont soumis, comme tous les architectes, aux procédures et aux moyens d'interventions inscrits dans le Code de l'urbanisme. Ils respectent les instruments de la planification urbaine.

Leur vision de l'architecture est très controversée. Certains refusent l'idée de l'architecture qui fait la ville, d'autre cherche une autre architecture capable de faire la ville et d'autres encore cherchent une architecture modeste, de service.

Leurs ambitions sont différentes : entre ceux qui veulent construire la génétique urbaine ou cherchent à trouver la codification de l'espace adéquate et ceux qui s'intéressent seulement à l'acte projectuel en multipliant les propositions. Les rôles et les travaux sont différents et quelque part contradictoire. Ceux qui cherchent à « prévenir au lieu de guérir » construisent des méthodes analytiques et ceux qui veulent « guérir », ceux-là proposent des « remèdes ».

b) - Le profil de ces professionnels :

(1)- Les rôles :

Leurs rôles sont très variés et les champs de leur « action » sont multiples. La recherche, la projection et la transmission des savoirs résument en gros ses rôles. Pour la plupart, ils sont ainsi architectes-urbanistes, chercheurs et enseignants. Ils conçoivent des projets spatiaux. Ils mènent des travaux de recherche sur des thèmes variés. Et enfin, ils ont en charge des étudiants pour lesquels ils transmettent leurs savoirs et surtout leurs savoir-faire. Et pour les plus imposant, ils ont en plus l'art de la critique. Ils critiquent les projets et les interventions des autres architectes et remettent en cause les idéologies « anti-urbaines ». Toute fois, ils ont un faible pour la recherche urbaine et architecturale.

(2)- La pérennité dans le discours :

Nous parlons de spécialistes du projet urbain car ils ont fait du « projet urbain » un combat et la ville les passionne. En effet, pour la plupart d'entre eux, ils sont adeptes et militants du projet depuis les années 70. Ils sont les protagonistes d'un changement de la pensée urbaine et porteurs de la critique du Mouvement moderne et de toute tendance idéologique alternatives. Bien qu'ils étaient de jeunes architectes inexpérimentés qui ont connu le poids des *maîtres et de l'isolement*[28], ils n'ont jamais accepté la situation désastreuse liée à la rénovation urbaine des centres historiques et la construction des grands ensembles. Leur détermination de lutter contre toutes sortes d'atteinte à la ville et l'urbain, est grande à l'image des souffrances des habitants déracinés par une logique de déportation qui suivît les démolitions des centres urbains. Le désarroi est d'autant plus grand car leurs collègues aînés (les maîtres) ont participé à ces constructions. Il reste devant eux que de montrer leur loyauté envers la ville et l'urbain par des discours

[28] MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 187, *Logement et formes urbaines*, mai-juin 1976, p. 9

de refus de cette architecture et le rejet de la profession d'architecte qui perd de sa richesse dans l'opinion publique.

> *« Quand on a 18 ans en 1958 et vu que la construction des grands ensembles se mettait en place avec les bulldozers qui détruisaient les centres et étant étudiant dans une Ecole d'Architecture, je vous assure que ce n'est pas facile à consommer. Vous serez marqués à jamais, à la moindre occasion qui s'ouvre devant vous, qui permet d'agir et d'opérer, vous allez sans réfléchir rejeter ce type d'urbanisme. »* [29]

Le recours à la proposition de nouvelles tendances est légitimé par cette situation et motivé par l'envie de faire autrement que cette architecture insoucieuse de la société et de l'histoire.

c) - La compétence de l'urbain :

La démocratisation de l'architecture provoquant l'ouverture de la discipline à tous, a conduit à l'émergence d'une élite d'architectes qui théorise, projette et enseigne. Leurs discours s'alimentent des références de la fin du 19e siècle et du début de 20e siècle. Ils s'orientent plus vers la ressuscitation des anciens protagonistes de l'architecture et de la ville comme Raymond Unwin, Camillo Sitte, Pierre Lavedan... Ces théoriciens ne cherchent plus à s'élever au rang des maîtres, mais ils sont juste porteurs de « nouvelles idées » sur la construction urbaine.

d) - La mobilité dans l'action :

Ces spécialistes interviennent sur presque tous les projets, soit pour soutenir, soit pour critiquer les équipes en place et leurs propositions, ou encore pour contribuer par tous les moyens dans la mise en œuvre des projets. Ils sont, de ce fait, polyvalents ; ils se déplacent d'un projet à un autre et participent directement ou indirectement dans travail du projet. Directement quand ce sont eux qui mènent le projet. Dans ce cas, ils essaient d'expérimenter leurs idées du projet urbain. Indirectement quand ils ne sont pas directement impliqués dans la projection, mais ils sont consultés et consultants.

Une question se pose, il s'agit de savoir, si les architectes qui défendent le projet urbain forment-ils un groupe identifiable, autrement dit ce qui peut faire du projet urbain un courant urbanistique? Même s'il n'est pas structuré. Possède-t-il les mêmes principes d'organisation et prend-t-il le même type du projet? Cela mène sur une piste de l'existence d'un courant qui se présenterait alors comme une nouvelle tendance dans l'urbanisme des années 80-90. Si ce groupe est structuré, cela montre, par l'étude des principes internes au projet, les fondements de cette nouvelle tendance.

La mobilité des architectes et leurs passages d'une opération à une autre et d'une région géographique à une autre, montre un projet urbain universel et rationnel. Ce qui justifie la facilite, la diversité et la variété des interventions. Le projet permet aussi cette mobilité car il ne se projette pas dans son détail.

Pour définir le projet urbain, il faut le remettre dans son contexte qui est en relation étroite avec ces spécialistes proches de la théorie et de la connaissance urbaine. En même temps, il faut prendre en compte leurs compétences et leurs interventions car elles sont de véritables expérimentations du passage de la connaissance à la pratique. Il y a que ces Hommes qui peuvent approcher l'analyse de la pratique. C'est là un élément important de cette recherche ; vérifier la conformité du projet urbain et le travail de ses

---

[29] Cette petite phrase d'introduction de Christian de Portzamparc lors du colloque « Libérer l'îlot »[29], organisé par la DAU dans le cadre de l'Atelier "projet urbain" et auquel j'ai assisté, résume en gros la situation des jeunes architectes diplômés ou non encore.

spécialistes. La question à qui nous allons répondre est la suivante : Comment parlent-ils du projet urbain ?

3. Le matériau de la première partie (Voir Annexe 1):

Les textes théoriques fondateurs sont restreints et ne représentent qu'une partie infime du reste du corpus. Cependant ils sont révélateurs de la contribution d'un nombre d'architectes et des chercheurs venus des autres domaines. Ils sont aussi porteurs de nouveaux thèmes et de propositions intéressantes en ce qui concerne la manière de faire la ville. Ils véhiculent aussi d'un certain nombre de clivages disciplinaires et professionnels. Ce manque d'articles fondateurs et surtout la quasi-absence des contributions des autres disciplines, nous obligent à restreindre notre étude à ces textes fondateurs.

Le projet urbain rime avec la forme urbaine et est le domaine par excellence des architectes, notamment de ceux qui œuvrent dans l'urbain. Il n'est pas étonnant donc que les architectes dominent sur le discours autour du projet urbain et que les contributions des chercheurs des autres disciplines (sociologie, géographie, histoire…) se font très rares ; le projet ne les attire pas réellement, leur préoccupation se base sur des faits réels et sur des espaces déjà-là et non sur des intentions. A l'exemple des sciences sociales qui refusent à l'origine l'idée même du projet, les autres disciplines, non plus, ne se mobilisent pas quand il s'agit de débattre sur l'avenir et sur la projection dans le futur. Ce qui est proche de la prophétie et du domaine du rêve. Il y a à mentionner que tous ces locuteurs ont un point commun : ils sont tous des chercheurs et des universitaires. Ce qui valorise ce matériau.

Cependant, sur le plan qualitatif, nous avons choisi des textes variés qui touchent à l'ensemble des thèmes abordés sous l'expression de projet urbain. Parmi ceci, nous énumérons les plus importants de la bibliographie de « Projet urbain » :

Les textes sociologiques :

- Bernard Haumont -sociologue et enseignant à l'Ecole d'Architecture de la Défense, *Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain*[30] (1993).
- L'ouvrage collectif sous la direction de André Sauvage et Alain Hayot *Le Projet urbain, enjeux, expérimentations et professions*[31] (2000)

Les textes géographiques :

- Marcel Roncayolo, géographe et enseignant à Paris 10, Conceptions, structures matérielles, pratiques ; réflexions autour du «projet urbain» [32] (1996).

Les textes des ingénieurs

- René Tabouret, *Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification*[33] (1981)

Les textes des urbanistes :

- Sylvie Herburger - UrbanisteDirection, de l'aménagement à SCET-.

---

[30] In : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, pp. 103-110

[31] Actes du colloque "Les Sciences humaines et sociales face au projet urbain",organisé par l'INAMA et SHS-TESTS, Marseille, 31 janvier et 1er février 1997, Paris, Coll. Etudes et recherches, éditions de la Villette, 2000, 401p.

[32] In : *Enquête*, n° 4, *La ville des sciences sociales*, 1996, pp. 59-68

[33] In : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 3-7

Les textes des architectes :

- Bernard Huet- architecte, professeur à Paris la Villette, *Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion*[34] (1981)
- Philippe Panerai -architecte, professeur à Paris Belleville-, avec J. Harari et David Mangin, *Droit à la ville, Projet urbain, Ateliers publics*[35](1981), avec David Mangin, *Projet urbain*[36] (1999)
- Philippe Genestier, architecte et urbaniste de l'Etat, *Que vaut la notion de projet urbain?* [37] (1991)
- Christian Devillers - architecte urbaniste, professeur à l'Ecole d'Architecture de Nancy-, *Projet urbain et mémoire de la ville*[38] (1984), *De la Logique du secteur au projet urbain*[39] (1988), *Le Projet urbain*[40] (1994)
- Charles Bachofen, avec René Tabouret ; *Pour un projet urbain = X, recueil de textes*[41](1989), avec Nicole Bachofen ; *Université, ville et projet urbain question de processus*[42](1993)
- Nicole Bachofen, *Eléments pour comprendre le projet urbain*[43] (1994),
- Vittorio Spigaï, *Sémiotique d'une architecture urbaine ; la maison à patio d'Alger, le projet urbain*[44](1994)
- Albert Lévy, - Laboratoire des théories des mutations urbaines - *Contribution au projet urbain : Composition urbaine et instruments d'urbanisme*[45] (1995)
- Bernadette Blanchon, architecte paysagiste ; *Les Paysagistes et la question du projet urbain*[46] (1995) *; De l'Horticulture au projet urbain : 1945-1975*[47] (1995)
- Patrizia Ingallina - professeur et maître de conférence à l'IUP-, *Le Projet urbain*[48] (2001).

---

[34] Répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110

[35] In : *Le Projet urbain et la construction de la cité*, Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 8-13

[36] Marseille, éditions Parenthèses, Coll. Eupalinos -série architecture et urbanisme, 1999, 185p.

[37] In : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°288, septembre 1993, pp. 40-46, "Pour une définition de l'échelle de pertinence du projet urbain", in : *Actes de séminaire projet urbain,* octobre 1991, Champs sur Marne, IFU, Lab. TMU, 1991, 10 p.

[38] In : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & projet urbain*, décembre 1984/janvier 1985, pp. 94-99, "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 303, *Mémoire et projet*, novembre/décembre 1998, pp. 55-56

[39] Répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

[40] Conférences Paris d'Architectes du 4 mai 1994, Coll. Les Mini P.A., n° 2, Paris, éditions du Pavillon de l'Arsenal, 1994, pp. 8-43

[41] REMU/DAU, Est-Strasbourg, 1989,

[42] Strasbourg, Ecole d'Architecture, 1993, 112 p. BACHOFEN (Charles), Paris la Défense, Éditions Villes et territoires, 1994, 45 p.

[43] Sous la dir. de BACHOFEN (Charles), Paris la Défense, Éditions Villes et territoires, 1994, 45 p.

[44] Cours de 3e cycle, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (E.P.A.U.), Alger, 1994, pp. 37-55

[45] Champs-sur-Marne, Lab. Théories des mutations urbaines, 1995, 156 p.

[46] In : *Paysage et aménagement,* n° 31, mai 1995, pp. 8-13

[47] In : *Paysage et Aménagement*, n° 32, août/octobre, 1995, pp. 38-43

[48] Coll. Que sais-je ?, Paris, PUF, 2001, 128 p.

II.PENSER LE PROJET URBAIN :

Penser le projet urbain ne peut se faire en se basant seulement sur la réalité de la construction (urbaine) de cette dernière décennie et soutenues par la multiplication de démarches et de méthodes. Aujourd'hui, ce mot a acquis de nombreuses acceptions contradictoires et divergentes. Il a eu des contenus très variés selon des auteurs. Quant à sa définition, elle est souvent perçue par des fins professionnelles et exprimée dans des cadres d'appartenance et de soutien à un groupe parmi d'autres. Il est aussi partagé entre plusieurs disciplines. Toute cette confusion mérite d'être étudiée dans ses contextes historiques et pratiques. Cette confusion est-elle une caractéristique de projet de la forme urbaine ? Dans ce qui va suivre, nous allons étudier la notion de projet urbain chronologiquement pour comprendre son évolution ainsi que les changements de sens qu'il a subis, les glissements sémantiques et aussi son enrichissement par des thèmes externes à la discipline de l'« architecture ».

A. Les discours sur le projet urbain : contributions et définitions

Après avoir déterminer les protagonistes des discours sur le projet urbain, le temps est venu pour voir comment parlent-ils et quels contenus mettent-ils derrière ce langage ? Disent-ils tous la même chose ou, au contraire, les divergences sont énormes et les consensus sont minimes ? L'analyse des contenus s'impose car elle permet de les classer dans une logique fondatrice de la recherche autour du projet. Les définitions sont en relation étroite avec la place qu'occupe ou cherche à occuper l'auteur dans le champ de l'urbanisme. Avant d'aborder cette partie, nous proposons de commencer par une étude descriptive plus générale des contributions aux débats.

Les contributions au projet urbain se sont multipliées depuis son apparition. Elles sont pour la plupart des « comptes rendus » de séminaires et de colloques à l'exemple des travaux de la DAU depuis 1990. Quelque fois, elles sont de véritables réflexions regroupant quelques idées de la « pensée intellectuelle » des architectes ayant une vision différente de l'architecture d'objet. Pour qui les questions spatiales sont plus importants que la beauté du geste de l'homme de l'art et l'articulation entre la forme urbaine et la forme sociale semble plus centrale dans leur travail sur l'urbain que certaines autres problématiques. Mais aussi, quelques réflexions des chercheurs dans les autres disciplines viennent compléter ces discours. Elles s'intéressent aux problématiques moins étudiées par les architectes et contredisent ainsi l'idée que nous nous faisons souvent du projet comme domaine par excellence des architectes et des urbanistes. Ces contributions expriment l'intérêt porté au « projet urbain » par les sciences liées à l'urbain, même les plus réticentes vis-à-vis du projet comme les sciences sociales. Le projet comme un sujet de réflexion n'est plus réservé aux architectes et aux architectes urbanistes, mais d'autres chercheurs et d'autres professionnels s'y intéressent et participent dans sa construction théorique. Il suscite la mobilisation de l'ensemble des chercheurs et des acteurs urbains. Toutes ces contributions méritent une analyse de leur contenu.

1. Les caractéristiques des contributions au projet urbain :

a) - Le nationalisme :

Bien que le projet urbain dans les années 70 ait donné un vaste débat international, appuyé sur l'essor des études morphologiques pour définir une pratique urbanistique alternative[49]… qui peut se résumer par un regain d'intérêt pour la forme urbaine et l'Art urbain, pour le dessin et le traitement des espaces publics... les débats qui s'en suivent, ont plutôt un caractère national. En effet, la plupart des auteurs ne se réfèrent plus ni aux études typo-morphologiques et non plus aux tendances italiennes souvent convoitées, au contraire, ils les critiquent à l'occasion de parler du projet. Et encore moins aux protagonistes du courant des *Team 10* et de l'architecture proliférant.

[49] Voir à ce sujet LEVY (Albert), "Sortir de l'impasse du débat moderne/post-moderne", in : *Villes en parallèle*, n° 17/18, *Acteurs et chercheurs dans la ville*, avril 1991, pp. 315-323

b) - Le maniérisme :

Dans les discours sur le projet urbain, la référence à quelques protagonistes s'installe à l'image aux « grands maîtres » de l'architecture et de l'urbanisme se généralise dans les études urbaines. Les auteurs de références universelles sont toujours cités, mais les petites contributions sont souvent ignorées et marginalisées. Ainsi un certain maniérisme s'est installe dans le champ de l'urbanisme, limitant la vision des chercheurs et des critiques. Toutefois, ce maniérisme permet ni plus ni moins de se placer dans un champ sectaire de la recherche en se positionnant « **pour** » ou « **contre** » tel ou tel maître. Est-ce cela le but de la recherche urbaine ? L'idée même de la théorie sur le projet urbain refuse ce genre de discours du « pour » et du « contre ». Ces contradictions contradictoires n'ont aucune autre valeur que de se position à contre courant vis-à-vis de l'autre, à la base rien ne les sépare. Par conséquent, elles empêchent la pensée urbaine d'évoluer et encouragent l'instauration des discours tendanciels et disciplinaires.

S'intéresser qu'aux contributions fondatrices[50] plus anciennes de la pensée urbaine, c'est réduire la valeur polyvalente de la notion et conduit à l'idée de la forme urbaine et de la composition urbaine. Sachant que cette dernière notion est l'une des plus étudiées dans les années 20 et 30. Ce faire, c'est réduit l'idée de projet à une image plus ancien ; celle du projet de « maître » construit théoriquement par ses fondateurs. Le but n'est pas de construire une théorie de projet, pour laquelle le recours au passé et aux maîtres est indispensable. Notre objectif est d'essayer de comprendre ce qui constitue le discours sur le projet urbain dans les trois dernières décennies.

Comment comprendre la réalité de « projet urbain » si l'attachement est réservé uniquement aux grandes références historiques ? Dans lesquelles, la notion n'existait même pas. Pour comprendre ce que signifie cette expression apparue dans les années 70, il faut dépasser cet attachement aux maîtres et essayer de sortir de l'impasse liée à cet attachement. Ceci ne veut pas dire l'ignorer, mais il ne faut pas qu'il soit un objectif pour seulement légitimer la recherche. C'est le cas de nombreuses théories qui trouvent leurs fondements dans des faits historiques où la concentration des recherches sur un thème précis se détache du reste du domaine. C'est aussi le cas de nombreux chercheurs qui ne quittent plus leur bibliographie de « prestige » et qui ne peuvent plus réfléchir sur la ville d'aujourd'hui. Ils relisent et redisent les mêmes thèses depuis très longtemps.

La réflexion sur le projet entre dans un maniérisme ennuyeux. Le manque de référence conduit à reproduire et à copier quelques idées. La production « intellectuelle », notamment de la recherche urbaine[51], est mené à l'identique. Depuis l'ouvrage *Lecture d'une ville : Versailles*[52], la recherche urbaine ne fait que refaire ou multiplier des exemples de cas d'études. Depuis les études typo-morphologique, la reproduction est opérante et la nouveauté dans la recherche urbaine est quasiment absente.

Les travaux sur le projet urbain depuis des années réitèrent les même principes sommairement abordés. Tous les spécialistes partent d'un même constat celui de la *polysémie* de la notion. Toutefois, le but de ces travaux n'est pas d'étudier réellement ce

---

[50] Il s'agit des contributions théoriques pour construire les idées nouvelles et alternatives dans le champ de l'urbanisme. Ces contributions sont souvent accompagnées par des propositions de méthodes et de démarches pour que le projet soit un véritable projet urbain.

[51] Il s'agit de l'ensemble des contributions théoriques au projet urbain conduites par les architectes et par les chercheurs travaux dans les autres disciplines. La recherche urbaine est prise dans cette définition tout au long de la thèse.

[52] CASTEX (Jean), CELESTE (Patrick), PANERAI (Philippe), *Lecture d'une ville : Versailles*, Paris, Ed. du Moniteur, 1980, 235 p.

que ce mot recouvre de vérité et de fausse vérité, mais plus d'en rajouter une proposition. Certains d'entre eux ne s'attardent pas sur les principes et les modalités du projet. Juste après avoir prononcé ce mot magique, ils fuient la réalité, soit vers l'avenir pour proposer de nouvelles méthodes, soit vers le passé pour se justifier et rassasier leur nostalgie. La recherche urbaine entre dans une crise provoquée par le copiage et le « faire à la manière des maîtres » ou tout simplement « copier » les propos des théoriciens pour exprimer leur adhésion. Ceci diminue le rôle de la recherche et réduit son objectivité à faire simplement passer certains messages et quelques idées animées par un souci de séduction. Que reste-t-il de la recherche sur le projet urbain ? Il est de notre intérêt de sortir de cette impasse de minimiser et d'étouffer les propos pour une raison ou pour une autre. Notre sujet nous l'impose car il ne vise pas la construction d'une nouvelle démarche. Il ne s'agit pas de proposer une alternative, mais, au contraire nous cherchons à comprendre le projet urbain à travers ses débats et ses discours. Pour cette occasion nous ne partons pas de ce caractère polysémique de la notion, mais de l'ensemble des contributions depuis son apparition. Nous n'allons pas nous limiter à celles de « nouveaux protagonistes », mais aussi aux contributions récentes émises par des jeunes auteurs et de jeunes chercheurs issus des disciplines différentes. La compréhension de projet urbain repose bien entendue sur l'ensemble des savoirs et des savoir-faire. Cet ensemble est complété par des références universelles acquises dans le domaine de l'urbanisme. Toutes ces petites contributions sont intéressantes pour la construction de la théorie du projet et permettent l'ouverture de nouveaux champs pour la recherche.

S'intéresser toujours aux grandes références et aux maîtres, c'est partir enfermer dans une boucle : la quitter fait de nous des exclus et la respecter nous fait dire tous la même chose. Les contributions modestes comportent aussi de nouvelles idées qu'il faut exploiter et explorer. Le maniérisme a conduit l'architecture vers une impasse, la répétitivité et la construction à l'identique. Il a produit des POS « photocopiés ». Dans le discours du et/ou sur le projet urbain, il provoque confusion et ambiguïté dans le langage de l'urbanisme et dans l'acte de faire la ville. Le maniérisme est synonyme d'appauvrissement et de crise de la recherche. Nous refusons pour ce travail toutes sortes de maniérisme et d'idéologisme[53]. Pour cela, tous les discours des auteurs des moins connus sont pris en considération au même titre que ceux des plus connus. L'histoire nous a montré que les moins connus peuvent changer le cours de l'histoire. Les jeunes architectes des années 70, ont osé défier les voix des « ténors de la théorie moderne » et ont proposé des alternatives, elles valent ce qu'elles valent, mais elles véhiculent un changement annoncé. Nous leur devons la notion de projet urbain. Nier l'existence d'un maniérisme en ce qui concerne la recherche, c'est se caché la face. Nous ne nous attardons pas sur les appartenances idéologiques des uns et des autres. L'idéologisme est d'une autre époque.

c) - L'idéologisme :

Le poids des idéologies existe toujours, les détourner c'est prendre un risque intellectuel. Il ne faut pas, non plus, se fier à l'idéologisme des auteurs qui obscurcit la réalité des discours et minimise l'idée intellectuellement abordée devant l'appartenance de son auteur. Le recours au classement des auteurs dans un courant ou dans un autre est souvent avancé comme argument à un choix ou à un rejet des idées proposées par un principe idéologique.

[53] Par ce terme nous qualifions la tendance de chercher à reclasser idéologiquement les architectes. C'est une tendance très répandue dans les années 60-70 et dans le discours sur le projet urbain.

Christian Devillers est classé par Albert Lévy comme fonctionnaliste, classe Bernard Huet et Panerai comme des néoclassiques. Les bonnes idées ne s'expriment pas en termes de classique ou moderne, mais plutôt en termes de la qualité et de leur réalisme. Ce qui semble intéressant, ce n'est pas les conflits idéologiques, mais la possibilité de réunir les bonnes idées contemporaines.

d) - Fascination pour la théorie :

D'une école à une autre, si nous pouvons parler d'école, les chercheurs sur le projet ne se réfèrent pas entre eux. L'appartenance à une théorie fondamentale sert souvent de refuge. Le projet n'évolue pas par les contributions qui variées selon les sujets, selon l'objet ou selon le phénomène, mais plutôt selon les croyances de l'auteur. Ce n'est pas l'appartenance à une pensée prédéterminée qui est contestée dans ces mots, mais le fait que toute appartenance conduise à une recherche minimaliste en se mettant au travers de la nouveauté intellectuelle. Elle affaiblit ainsi l'impact des études analytique et des théories « urbaines » sur la réalité effective qui, aujourd'hui encore, est enfermée dans la pensée idéologique.

L'appartenance à une théorie fondamentale peut être une exigence. Dans certains domaines les sujets sont très vagues et ouverts. Pour les étudier, il faut définir un support méthodologique qui donne au sujet une orientation dans un sens argumenté par un choix intellectuel prédéterminé. Cela ne peut pas être généralisé partout, et moins dans le domaine aussi sensible que l'aménagement urbain. En effet, dans certains domaines les sujets sont précis et réclament alors un raisonnement scientifique, dans le champ de l'urbanisme, la recherche perd son scientisme pour se soumettre à des raisonnements du bon sens.

Un travail sérieux sur le projet urbain ne doit pas partir dès le départ d'une prise de position, mais plutôt de contribuer à fonder une connaissance qui dépasse tout acte d'appartenance. Il doit aussi éviter les querelles et les polémiques de l'idéologisme qui est le produit de l'absence de la pensée urbaine et d'un réalisme pousser à l'extrémisme. L'étude des structures des discours autour de la notion de projet urbain démontre cette affirmation.

2. La structure des discours autour du projet urbain :

Comme tout texte respecte une trame globale et un fils conducteur pour permettre le développement d'un raisonnement, l'analyse des textes extraits du corpus du projet urbain montre l'existence d'une structure linéaire conçue sur un « modèle » en trois moments :

- **Le premier moment** consiste en la construction d'une situation de chaos et de crise ; les remises en causes remplacent les problématiques. Elles concernent en général les outils, les propositions, mais aussi la situation présente. Il s'agit d'une mise en scène des carences de l'urbanisme et des diagnostics concrets ;
- **Le deuxième moment concerne la détermination des responsables. C**omme pour toute crise, il faut connaître ses responsables, ses coupables et ses raisons. Les auteurs sur le projet urbain définissent les responsabilités et les raisons de la situation ;
- **Troisième moment c'est celui des propositions. U**ne fois que la crise est mise en avant et que responsabilités et les raisons sont déterminées, des

solutions et des alternatives sont proposées. L'auteur avance une « nouvelle » démarche ou une « méthode ».

Toutefois, ce schéma est inversé et les solutions précèdent la mise en scène de la crise et ses raisons, le discours est motivé plus par des solutions prédéterminées pour lesquelles il faut trouver des arguments justifiés.

Une structure des textes met en évidence les objectifs des discours et des débats sur le projet urbain. Si sur la forme, cette structure est identique dans tous les discours car elle respecte des trois moments, par contre sur le fond, elle est différente d'un discours à l'autre. Ce qui ne choque point car les objectifs sont différents en allant des discours sur le projet urbain au discours du projet urbain.

3. La structure des discours sur le projet urbain :

Comme tout discours théorique le discours sur le projet urbain passent trois actes :

Acte 1 : Les remises en cause

Acte 2 : Les responsabilités

Acte 3 : Les propositions

Remises en cause → Raisons et responsables → Propositions

Schéma n° 1 :La structure des discours sur le projet urbain

a) - Les remises en cause et la mise en scène d'une crise :

Depuis les années 70, il semble que l'humain ne rêve plus. Il se confronte à la réalité et s'éloigne des idéaux idéologiques. Il n'y a plus d'utopie sociale[54]. L'attachement à la réalité présente passe inévitablement par des remises en causes et par la mise en scène des scénarios du chaos et des crises diversifiées ; les catastrophes et le désastre sont deux qualificatifs qui « embellissent » la réflexion sur la réalité urbaine. L'urbanisme dans lequel l'utopie avait une place importante pour construire la cité, est aussi confronté à la cette réalité stigmatisée ; plus de « *cité jardins* », plus de « *meilleur monde »* et plus de « *l'ailleurs* », il semble que l'organisation sociale ne rêve plus du parfait, mais elle corrige ses erreurs de l'après guerre. Les luttes sociales des années 70 ont conduit des populations à manifester dans les rues pour dénoncer l'architecture de la déportation sociale[55]. Depuis, les architectes théoriciens ne cessent de revenir à cette crise et à dénoncer son responsable le Mouvement moderne et ces architectes.

Le scénario de crise ne s'est pas arrêté avec l'abandon des grands ensembles et l'émergence des formes urbaines, au contraire, il est toujours présent dans les publications les plus récentes. On dirait que l'on manque de la nouveauté et de l'originalité ; l'industrialisation est aussi démodée que la production du logement en

[54] PAQUOT (Thierry), *L'Utopie ou l'idéal piégé*, Paris, Coll. Optique philosophique, édition Hatier, 1996, 79 p.

[55] CASTELLS (Manuel), *Luttes urbaines*, Paris, édition François Maspero, 1975, 128 p.

masse, les formes urbaines sont mises en causes. Tous ces facteurs conduisent à une véritable crise intellectuelle qui menace aussi bien la profession d'architecte et la pratique urbanistique. Le retour à cette situation souvent évoqué dans le moindre débat mène directement à l'exploitation et à l'exploration des critiques urbaines. Ceci se fait au détriment de la pensée urbain et de la recherche sur l'urbain.

Les discours sur le projet urbain occupent une position critique contre l'architecture « responsable » de cette situation ; une architecture jugée très loin des préoccupations sociales, et animée par la production d'objets individuels et spectaculaires ne permettant pas aux pratiques sociales de se dérouler normalement.

Les articles, parmi les plus fondateurs, mettent en scène des remises en cause et analysent les raisons pour déterminer des responsables et finir, le plus souvent par émettre des propositions de démarches et de méthodes.

La crise urbaine n'est pas bien définie dans les premières définitions de la notion de projet urbain. Les propositions sont plus tendancielles et intellectuelles que concrètes. Les solutions sont souvent mises en avant sous de multiples aspects. La tendance dominante est la proposition de solutions concrètes et indépendantes, liées à un problème précis. Ce qui a produit un discours composé d'une juxtaposition d'éléments différents et dissociés les uns des autres et de reste de l'urbain qui lui demande une certaine complémentarité.

Dans la plupart des cas, les propositions sont animées par des fins moins idéologiques que professionnelles qui consistent à trouver des outils opératoires et d'autres moyens de faire autrement que « l'architecture fonctionnelle », autrement que « l'architecture moderne» et autrement que « l'architecture urbaine ». Elles cherchent à mettre en place une nouvelle architecture ou de se détourner de l'architecture pour s'intéresser plus à la ville et à l'urbain. Ces propositions conduisent à d'autres crises :

(1)- Une crise idéologique :

Elle s'installe entre les courants urbanistiques et architecturaux produisant des tensions qui conduisent des impasses. Dans les années 70, le passage du moderne au post-moderne suscite des remises en questions de l'espace urbaine.

Sur le plan des pratiques urbanistiques des années 50-60, liées au mouvement moderne, la crise urbaine est vue comme liée aux architectures « célibataires » et d'objets, c'est une condamnation de l'architecture. Les architectes de projet urbain rejettent l'architecture du mouvement moderne et dénoncent l'éloignement de sa pratique de la réalité de l'espace. Leur refus de la logique moderne de l'espace est justifié par des exemples d'échecs souvent évoqués dans leurs contributions. Tous insistent sur les points négatifs de la ville de l'après-guerre. Ils sont rares ceux qui considèrent la ville comme une structure urbaine complète. Le centre et la périphérie ne font qu'une seule ville. Ils forment seulement deux entités.

Sur le plan théorique, une nouvelle tendance émerge. Elle s'exprime contre le mouvement moderne, contre l'architecture des grands ensembles, même contre l'architecture des années 70. Elle revendique un nouvel urbanisme et une nouvelle architecture. Ce qui caractérise toutes ces investigations, c'est ce scénario de remises en cause de la manière de « **voir** » l'espace et l'urbain.

(2)- Une crise (intellectuelle) :

Elle consiste au dilemme de la recherche urbaine, le passage des études analytiques aux réponses concrètes, donc à la réalité (crise dans la pratique). Le développement de

toutes ces études après la redécouverte des archives et les études de typologie et de morphologie urbaine, on se retrouve dans l'incapacité à dépasser la théorie pour enfin mettre en place des méthodes et des outils qui offrent la pratique opérationnelle. Elle cherche une certaine maîtrise de l'espace urbaine avec pourquoi pas des codifications et la détermination de la génétique urbaine. Elle est produite par un manque de passage entre l'analyse, la théorie et les objectifs d'un côté et le projet, la pratique et les interventions de l'autre. Donc, il s'agit de la séparation entre la planification urbaine et les réponses architecturales. Il faut lutter contre cette séparation entre la planification urbaine et les projets d'édification et entre programme et architecture. Il faut combler ce vide par le projet urbain.

b) - Identification des raisons et des responsabilités :

Le premier responsable est souvent le mouvement moderne. C'est une tendance qui domine toute la théorie de l'urbanisme des années d'après guerre. Il est souvent déclaré responsable de l'espace chaotique produit. Les instruments d'urbanisme sont responsables. Sans donner de précision, on commence à proposer de faire autrement, avec une anti-idée. C'est facile, on dirait les architectes, les chercheurs en urbanisme n'ont pas le temps de faire de la recherche, mais juste des projets. Le problème est que la tendance de faire autrement n'est jamais bien expliquée par ses protagonistes. Faisons le projet (c'est le projet) avec la **continuité** historique (c'est quoi la continuité et comment doit-elle s'exprimer dans le projet), en travaillant dans le sens de l'intégration urbaine (**intégration**?) dans la durée! On utilise toujours des concepts qui ne sont pas définis, mais qui ne risquent pas d'être définis, car ils ne dépassent pas un ensemble de slogans qui accompagnent des projets innovants. Quand il s'agit de montrer comment pouvons-nous faire d'une théorie une pratique, les protagonistes nous citent les différentes expériences individuelles sur lesquelles aucune unanimité ne peut se faire.

Les raisons et les responsabilités de la crise urbaine se ressemblent d'un auteur à un autre. Pour Albert Lévy[56], elle réside dans l'inadéquation et l'incapacité des instruments d'urbanisme à gérer l'espace urbain, c'est l'urbanisme de plan qui est ici remis en cause. Il stigmatise son attitude de « non urbaine ». Selon lui, on reproche à l'urbanisme de plan issu du mouvement moderne et à ses instruments qu'il a produit : l'espace chaotique des périphéries, l'enlaidissement généralisé du paysage périurbain, la pratique de la table rase ; aveugle à l'histoire du lieu, à sa mémoire, indifférent à l'identité du site, sa démarche exclusivement quantitative « statistique », l'absence de préoccupation pour la forme urbaine et ses qualités esthétiques, la négligence de l'espace public et ses propriétés sensibles plastiques, l'approche de l'espace en termes de zoning mono fonctionnel, sa vision réductrice des fonctions urbaines et la confusion entre planification et composition urbaine.

Le schéma directeur n'est qu'une démarche de statisticiens et de géographes. Le POS n'est qu'un simple document juridique de zonage qui « *favorise l'émergence d'un urbanisme mou* »[57]. La réaction à cet urbanisme de plan est l'émergence du projet qui a pris le nom magique de projet urbain. Il caractérise le retour des architectes sur la scène urbaine.

---

[56] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne La Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, pp. 225-238

[57] LACAZE (Jean-Paul) cité in LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne La Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, pp. 225-238

Pour Christian Devillers, c'est la logique sectorielle qui est à l'origine de la crise. Pour Bernard Huet, c'est plus dans la prétention des architectes à faire la ville et dans leur abus de langage qu'il faut chercher les responsabilités.

c) - Propositions des solutions ou des alternatives :

Après avoir mis en avant la crise urbaine et les remises en cause et leurs responsables et raisons, l'auteur propose des méthodes et des démarches à suivre pour que le projet soit urbain. Les solutions vont d'une simple idée de projet à un montage d'une analyse de grande envergure qui a la prétention de changer la pensée urbaine. Les plus simples se limitent à définir une démarche pour participer à la mode du projet urbain et les plus compliquées produisent des instruments de contrôle morphologique capable de gérer la ville dans sa totalité. Ces propositions expriment toutes des ambitions qui dépassent largement le fait architectural. En effet, les auteurs se détournent du travail de l'architecture pour le travail sur l'urbain que les remises en cause ont rendu possible.

Quelques propositions méritent d'être étudier profondément car elles sont fondatrices de nouvelles idées et porteuses des changements profonds dans l'architecture et la planification urbaine.

4. La structure des discours du projet :

Le schéma est aussi linéaire : Le discours du projet urbain passent par trois phases :

Phase 1 : Le diagnostic d'une crise

Phase 2 : Les problèmes

Phase 3 : Les solutions

Diagnostics → Dysfonctionnements → solutions

Schéma n° 2 : La structure des discours du projet urbain

La réalité urbaine et présente est à l'origine de toute intervention opérationnelle et intellectuelle. Dans les discours du projet urbain, moins théoriques que les discours sur le projet urbain, les remises en cause ne concernent pas les procédés, les procédures et l'architecture. Ce qui intéressent les auteurs, c'est plutôt la crise des quartiers et des secteurs sensibles ; les gens sont mal logés, les grands ensembles sont mal conçus et les quartiers sont en difficultés. Sans aller au-delà pour évoquer la vraie crise de la ville ; celle de l'urbain.

> *« …] la crise de la réalité urbaine est plus importante, plus centrale que telle ou telle autre. »*[58]

La crise urbaine est étudiée séparément sous plusieurs crises adjacentes indépendante l'unes des autres :

[58] LEFEBVRE (Henri), *Espace et politique*, Paris, éditions Anthropos, 1972, p.71

- La crise des centres historiques ; la problématique des villes anciennes se lit plus dans leurs aspects vétustes et dépassés. Un centre qui se marginalise et reste à l'écart de la modernité, loin de la voiture car ses rues sont des « *chemins d'ânes* ». Le problème se pose aussi quand les solutions de rénovation et de réhabilitations sont entreprises. La démolition des centres menée dans les années 70 est suivie par les déportations massives des habitants vers les grands ensembles provoquant ainsi des déchirures flagrantes dans les liens sociaux dans les quartiers. La reconstruction augmente sur le plan esthétique les contrastes entre le neuf et l'ancien, l'historique et le moderne. La crise des centres historiques est aussi celle des friches urbaines avec la désertification des usines allant s'installe à la périphérie. C'est aussi les exigences de la modernisation des infrastructures
- La crise des banlieues ; les banlieues restent les espaces négligés pendant la Reconstruction. Les réalisations des grands ensembles se sont menées au détriment de ces espaces proches de la ville. Les banlieues sont délaissées et le choix s'est fait sur les « champs de betteraves » pour la construction des grands ensembles et des villes nouvelles.
- La crise des grands ensembles considérés comme des structures qui ne répondent plus aux exigences des habitants.

Le temps n'est pas à la création de nouvelles formes urbaines, mais juste à s'occuper de ce qu'y est déjà-là, en d'autre termes il s'agit d'améliorer et de remédier à toutes ce qui est en « *crises* ».

5. Comment parle-t-on sur le projet urbain ?

Parler sur le projet urbain a plusieurs sens et plusieurs formes :

(1)- Un instrument de réflexion :

Les auteurs sur le projet urbain affichent une volonté d'en faire un lieu de débat et de réflexion (*Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion*)[59]. Ils n'exhibent pas une appartenance à idéologique et ne cherchent pas une position tendancielle (les tendances idéologiques existent mais elles ne sont pas mises en avant). Cependant, l'ambition est d'en faire un instrument de réflexion auquel ils contribuent en reprenant des idées et des termes utilisés par les autres. Ils ne proposent pas une théorie du projet, mais ils insistent sur leurs contributions pour compléter le discours et parler de ce qui échappe aux autres. C'est plus une participation à la production d'idées nouvelles dans le champ de l'urbanisme que la recherche d'une définition propre. En effet, chaque auteur part à la base de l'idée d'un projet partagée qu'il critique ou qu'il approuve.

Déjà en 1981, l'orientation du projet vers la constitution d'un instrument.

> *« Je reprends le terme de Monsieur MARIN sur la nécessité de pratiquer d'une certaine manière la déconstruction du texte du projet, pour voir comment l'on opère sur le développement de la ville actuelle. [...] Le projet d'intervention architecturale sur la ville construite, c'est le problème qui nous intéresse; problème qui se pose à Strasbourg dans pas mal d'endroits importants, surtout aux articulations entre cette ville très centralisée, très insulaire et sa première périphérie; ces interventions ne se font pas dans le vide; elles se font à partir de l'existant, à partir d'un patrimoine d'architectures existant, le parc urbain construit,*

[59] RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110

mais aussi à partir d'un certain patrimoine de projets, patrimoine cartographique, patrimoine de représentations qui forme un petit peu de vestige, la trace, le lieu à partir duquel on pourra faire une préfiguration des interventions. Je dois remarquer que la subtilité de l'analyse de ces ouvrages qui font référence à la ville, n'est malheureusement pas toujours suivie par la même finesse dans les opérations que l'on traite dans les interventions. […]
J'essaie donc de signaler que suivre certaines traces implique, dans l'opérationnel, dans la construction du projet, dans la construction réelle, le même degré de subtilité, de finesse, d'approche intellectuelle que l'on a pu voir esquissées ce jour pour déconstruire le projet existant. Ce qu'il me semble donc important de marquer c'est que la qualité de l'analyse que l'on peut porter sur le projet architectural, sur la ville construite, devrait être cohérente, devrait avoir une continuité avec la qualité avec laquelle on peut concevoir, on peut projeter, construire la ville bâtie. Ceci dit, j'ai peur que ce type d'analyse puisse avoir une image de marque très intellectuelle et très isolée dans la réalité de l'opérationnel et que l'opérationnel prenne sa place en laissant de côté tous ces types de réflexions. Mais je crois par contre, qu'il n'y a pas là une question de destin fatal; il ne s'agit pas seulement de questions opérationnelles, économiques, de gestion etc.... qui empêcheraient d'avoir le même type de réflexion, mais il s'agit plutôt de la nécessité de la construction d'une continuité entre l'analyse dé-constructive sur la ville construite, la ville projetée et le projet opérationnel concret. S'il y a un sens à ce colloque, c'est d'essayer de trouver le lien entre des opérations de lecture, des opérations de déconstruction et des opérations de projet, de construction, d'intervention. »[60]

En 1985

« Le mot est à la mode, tout le monde déclare faire des projets urbains, y compris ceux dont la pratique est la plus éloignée de la notion de projet. On peut se réjouir du succès du mot et s'inquiéter du fait que rien n'a changé. Le projet urbain, ou projet de la forme urbaine, est toujours aussi étranger, voire contraire, à la législation et aux habitudes françaises en matière d'urbanisme et de politique de la construction. […] *L'idée de projet et donc le projet urbain sont hors de l'état de droit... Beau sujet de méditation sur l'avenir d'une société urbaine. »*[61]

Et en 1993, c'est cette ouverture vers le débat qui reste du positif.

« Après 20 ans d'expériences et de recherches, il est grave de considérer que le projet urbain est une notion fourre-tout. C'est pourtant ce qui apparaît dans la multiplication des concours, dont la plupart sont baptisés projets urbains. On a du mal à y distinguer ce qui est spécifique du projet urbain. Cette situation présente quand même un côté positif : on en parle. »[62]

Ce discours aboutit généralement à des théories et des méthodes indépendantes d'un site précis et de la situation concrète. Il s'agit plus de la conceptualisation et de la généralisation.

(2)- Les relations : projet urbain et…

La notion est utilisée en liaison avec d'autres plus complémentaires qui donne déjà une vision et une orientation pour le projet ; *Le Projet urbain et la construction de la cité*[63](1981), "Projet urbain et mémoire de la ville"[64] (1984), *Forme urbaine et projet*

---

[60] RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 87/88

[61] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & projet urbain*, décembre 1984/janvier 1985, p. 94

[62] HUET (Bernard), "Le Projet urbain et l'histoire", in : *Comprendre, penser, construire la ville*, DAU, METT, Paris, Francedit, 1993, p. 8

[63] Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983,

[64] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & projet urbain*, décembre 1984/janvier 1985, pp. 94-99

urbain (1985)[65]et "Les Villes nouvelles et le projet urbain, Saint-Quentin-En-Yvelines"[66] (1993). Il s'agit d'établir la relation du projet (urbain) avec une pratique urbaine ; comme la construction de la cité, la ville nouvelle, la forme urbaine et la mémoire de la ville. Dans cette série d'intitulés nous voyons la position de la ville qui est considérable en rapport avec le projet.

(3)- Essai de définition :

Quelques publications ont tenté de définir la notion de projet urbain : *Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification* (1981)[67] ; *Villes : qu'est-ce qu'un projet urbain?* [68] (1991), *Le Projet urbain en débat*[69] (1991), *Que vaut la notion de projet urbain?*[70] (1993), *Eléments pour comprendre le projet urbain*[71] (1994), *Vous avez dit "bon" projet urbain?*[72] (1995), *Temps et nature du projet urbain*[73] (1998), *Le Projet urbain*[74] *(*1994) et (2001)[75] et *Projet urbain* (1999)[76].

La recherche de définir le « projet urbain » est très récente et coïncide avec la perte du sens et le glissement sémantique de la notion. L'apparition des publications ayant des intitulés « Projet urbain » confirme cette volonté de « conceptualiser » et de théoriser.

Le projet urbain n'est pas aisé à définir. Il a suscité de nombreuses « théories », dont aucune n'a fait l'unanimité. Le terme est très récent. Il est apparu vers le milieu des années 70. L'expansion de la « société industrielle vers une société urbaine donne naissance à une nouvelle discipline qui se distingue de l'urbanisme moderne par son caractère réflexif et critique et par son pragmatisme et la prétention spatiale.

Cette définition situe bien les travaux des théoriciens qui prétendent fonder le projet urbain. Elle correspond bien à un champ professionnel qui rapidement prend une dimension concrète et focalise des enjeux importants. Aucun dictionnaire ne donne la

---

[65] HUBLIN (A.), *Forme urbaine et projet urbain*, tome 1 : Maîtrise d'œuvre urbaine et ville ancienne, politique nationale et politique locale ; le cas de la modernisation de Metz, Strasbourg, ARIAS, 1985, 81 p.

[66] COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain, Saint-Quentin-En-Yvelines", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, 1993 pp. 89-102

[67] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque, 12-13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 3-7

[68] LUCAN (Jacques), "Villes : qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Le Moniteur Architecture –AMC,* n° 27, décembre 1991-janvier 1992, pp. 46-59

[69] MARTIN LABARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : *La Gazette, Groupe des communes,* n° 1110, propos recueillis, 24 mars 1991, pp. 18-19

[70] GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°288, septembre 1993, pp. 40-46

[71] BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, Paris la Défense, Editions Villes et territoires, 1994, 45 p.

[72] CLAUDE (Viviane), "Vous avez dit "bon" projet urbain?", in : *Les Cahiers de génie urbain, n° 9, Ville en chantier, ville en projet*, juillet 1995, pp. 55-57

[73] DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 303, *Mémoire et projet*, novembre-décembre 1998, pp. 55-56

[74] DEVILLERS (Christian), *Le Projet urbain,* Conférences Paris d'Architectes du 4 mai 1994, Coll. Les Mini P.A. 2, Paris, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, 1994, pp. 8-43

[75] INGALLINA (Patrizia), *Le Projet urbain*, Paris, Coll. Que sais-je? n° 3585, PUF, 2001, 127 p.

[76] PANERAI (Philippe), MANGIN (David), *Projet urbain,* Marseille, éditions Parenthèses, Coll. Eupalinos -série architecture et urbanisme, 1999, 185p.

définition du projet urbain. Les ouvrages ayant pour intitulés « Le projet urbain », « Projet urbain » rappellent étrangement les ouvrages titrés « L'Urbanisme » ou « Urbanisme[77], qui ont essayé avec mal de définir l'urbanisme. Cette ressemble véhicule des prétentions nouvelles apparues critiquer l'urbanisme plus scientifique et de créer le projet urbain comme une alternative soutenue par le terrain et la réalité urbaine.

Gaston Bardet écrit : *De l'Art urbain à l'urbanisme*, pour montrer l'abandon de l'Art urbain pour l'urbanisme pour construire la ville industrielle, par analogie, les contributions actuelles s'inscrivent dans une logique générale du passage de l'urbanisme au projet urbain. Il s'agit là, d'une ambition qui ne s'exprime pas ouvertement en ces termes. Cependant, dire que par le projet urbain c'est le projet contre le plan. Le plan est en relation étroite avec l'urbanisme connu après guerre explique une envie et un désir de remplacer la discipline de l'urbanisme. Pour le plus moderne et le plus scientifique le problème ne se pose, mais vouloir remplacer l'urbanisme du début du siècle peut se sentir comme une provocation et comme une prétention.

> *« La notion de plan, autrefois largement employée par les acteurs-décideurs de l'aménagement et de l'urbanisme, en France, a été actuellement supplantée par la notion de projet urbain. »*[78]

Pour définir la notion de projet urbain, les auteurs reviennent souvent vers la notion "*Le projet urbain c'est*…" et très rarement ; "*Le projet urbain est*…", ou encore, ils partent de ce que le projet n'est pas ; "*Le projet urbain n'est pas*…"

[77] MERLIN (Pierre), *L'Urbanisme*, Paris, Coll. Que sais-je ?, n° ,PUF, 5e édition, 2002, 128 p., BARDET (Gaston), *L'Urbanisme*, Paris, Coll. Que sais-je ?, n° , PUF, 9e édition, 4e trimestre 1977, 1e édition 3e trimestre 1945, 128 p.

[78] INGALLINA (Patrizia), *Le Projet urbain*, Paris, coll. Que sais-je ?, 1e édition, PUF, 2001, 128 p., p. 5

B. L'historique des discours sur le projet urbain :

Nous commençons ce chapitre par une étude diachronique de la notion de « projet urbain ». Il s'agit, d'abord et à un niveau plus global, de déterminer le contexte dans lequel elle a été apparue. Par la suite, de retracer son évolution à travers les discours et les débats tenus dans diverses publications : articles ou ouvrages intitulés « Projet urbain ». Cette étude permettra de reconstituer le parcours et l'émergence de nouvelles ambitions dans la pensée urbaine et de comprendre le caractère polysémique actuel. Durant cette évolution sur trois décennies, elle a été confrontée aux tendances de renouveaux de l'acte de faire la ville. Ce qui a produit une multitude d'approches et d'idées intéressantes sur la vision renouvelée de l'urbain et de la ville. Elle a donné lieu à plusieurs discours et débats émanant des acteurs pluridisciplinaires. Ces discours sont menés à plusieurs niveaux et concernent divers domaines de l'urbanisme, de la planification urbaine au projet architectural.

La question que nous posons est : la notion de projet aurait-elle subi des changements de sens depuis son apparition ? Le caractère polysémique détecté par certains auteurs, serait-il une conséquence d'un glissement sémantique apparu dans par l'utilisation de cette notion ? Y aurait-il une utilisation abusive ?

Au cours de développement de ce chapitre, nous essayerons de définir le projet urbain en liaison avec les différentes étapes de l'évolution de la culture urbaine. Nous ne nous contenterons pas de dire qu'il y a une multitude de définitions et de contenus comme ont l'habitude de le faire les travaux menés jusque-là. Nous allons étudier cette multitude de définitions pour voir s'il y a des éléments et des ouvertures sur de nouveaux horizons de la recherche urbaine.

Ce premier chapitre est divisé en trois sous-chapitres : En premier lieu, nous considérons intéressant de déterminé l'origine de projet urbain tout en gardant à l'esprit que la pratique urbanistique existe bien avant cette émergence et qu'il peut y avoir des projets dans l'histoire de la ville pouvant être considérés comme de véritables projets urbains. Les villes nouvelles, les grands ensembles, les greffes urbaines et les travaux d'Haussmann sont des notions qui caractérisent des faits urbains particuliers[79]. Le projet urbain ne représente-t-il pas un fait particulier de la pratique urbaine?

Ensuite, en deuxième lieu, une étude historique s'impose. La notion de projet est créée dans une période historique très controversée. Et depuis, elle a évoluée et devenue dans les années 90, l'une des notions les plus utilisées dans le champ de l'urbanisme. En effet elle est utilisée par les auteurs, les chercheurs, les enseignants, les politiques… Elle est usée à penser que sa définition est partagée par tous. Ce n'est le cas, les aménageurs et les théoriciens essaient de la définir en écrivant et en participant à des débats. Leurs publications ayant pour titre « projet urbain » inonde les rayons et les revues. Dans ce chapitre, nous nous intéresserons donc à cette évolution dans le temps et aux changements que cette notion aurait subis. Ce qui peut être une première explication de la polysémie et de la multitude de contenus et de définitions de projet urbain. Il s'agit

[79] DOUADY (Clément-Noël), entretien réalisé le juin 1999, « *Les moyens influencent la pratique, on dit qu'on fait un HLM, une ZAC…* »

aussi de préparer, à un niveau intermédiaire, le terrain pour la deuxième partie qui consistera à mener une étude approfondie de ces contenus et de ces définitions.

1. Changement de tendance et Projet urbain :

a) - L'émergence du « projet urbain » :

Si la notion de « projet urbain » est lié seulement à la construction et à l'évolution générale de la ville, son existence peut être millénaire. L'acte de construire l'espace existe dès l'instant où l'homme s'est sédentarisé et a cherché à organiser son espace durablement. Cependant il faut reconsidérer cette existence en resituant la notion dans son contexte réel, c'est-à-dire comme une pratique particulière. Chercher à la connaître et à la définir, c'est la qualifier en la séparant de l'évolution générale de l'acte de faire la ville qui est continue et indéfinie. Cependant, il faut ainsi l'isoler du reste de la pratique urbaniste afin de comprendre ses définitions et les pratiques que ce nouveau langage concerne réellement. Cette question conduit à reconsidérer du projet urbain en le situant bien évidemment dans son espace contemporain. C'est-à-dire, qu'il faut caractériser son émergence, son apparition et son évolution à travers ces trois dernières décennies.

Tout mot en urbanisme ; notion ou concept, recouvre une pratique particulière et influence les pratiques existantes et les conceptions de l'aménagement urbain[80].

Déterminer l'origine, c'est tout simplement admettre que la notion est inédite dans le champ théorique de l'urbanisme et représente une pratique particulière et repérable comme une « partie » définissable et identifiable de cette pratique générale. C'est aussi accepter qu'elle puisse être « connue » et « définie » du « Tout » inconnu et indéfini qui caractérisent le champ complexe et épars de la recherche urbaine. Cependant, il y a que la détermination et la situation de son émergence sur un axe du temps qui peuvent permettre de caractériser le « projet urbain » par ses premières définitions. Par la suite, il est possible d'étudier son évolution à travers le temps et l'espace, pour le connaître réellement.

Sans faire de cette origine du mot une fin en soi, il s'agit simplement de « voir » ce qu'il signifiait concrètement à son émergence et comprendre son évolution. Pour cette raison, il faut le situer dans son époque et le définir par rapport à son premier contexte afin de comprendre sa raison d'être et d'exister. Aussi pour montrer l'intérêt qui lui a donné la naissance et la réalité première. Il faudrait pouvoir retracer et étudier son évolution et les changements qu'il a subis, s'il y a changement. Son apparition renvoie à la première utilisation dans les publications ou dans tout autre document en tant que titre ou sous titre ; autrement dit, il y a que cette existence « écrite » qui peut être vérifiée.

(1)- La naissance de la notion de projet urbain :

La notion de « projet urbain » n'est pas une création des années 90. L'engouement pour ce vocabulaire et le nombre de projets conduits sur le territoire français après le lancement du Grand Projet Urbain (GPU) par l'Etat reflètent son utilisation fréquente. Elle n'est pas une invention des années 80 dans lesquelles, il y a eu un regain d'intérêt pour l'architecture et pour le projet et qui ont vu l'apparition de nombreuses publications sur le thème de projet et de l'« urbain ». Le mot « projet urbain » était déjà là, et il suscitait les questions existentielles en cherchant une place entre la planification et l'architecture, entre l'urbanisme et l'architecture, entre la forme et sa critique et entre

[80] FREY (Jean-Pierre), "Généalogie du mot « urbanisme »", in : *Urbanisme*, n° 304, janvier/février 1999, pp. 63-71

le discours et la pratique. Il bascule ainsi entre les propositions de projets d'ensemble et les premières critiques qui les accompagnaient émises par certains architectes français.

L'émergence de la notion proprement dite, est bien antérieure à cet engouement et à ce regain d'intérêt. Nicole Bachofen situe son apparition vers 1976.

> « *On trouve le terme de "projet urbain" sous la plume de B. HUET dans un article paru en 1976 (A.A. n° 188) consacré aux politiques de restauration urbaine.* »[81]

Elle l'attribue à Bernard Huet. Ce dernier est connu pour ses positions contre l'architecture moderne, contre l'urbanisme des grands ensembles et contre les villes nouvelles qui offre à l'architecture une occasion de se mêler de la ville. Il est aussi connu pour son attachement à l'histoire. Il paraît donc légitime de penser que le contenu du terme « projet urbain » apparu sous sa direction, serait porteur d'un changement radical de la pensée urbaine et de l'acte de faire la ville. C'est-à-dire, qu'il représente l'occasion d'émergence de nouveaux projets (théoriques ou effectifs) alternatifs aux propositions idéologiques issues d'un discours sur « l'urbain » qui est l'un des thèmes les plus étudiés dans les années 50 et 60.

Pour vérifier l'exactitude ce cette affirmation, nous avons étudié le numéro concerné (Architecture d'Aujourd'hui, n° 188). En même temps, pour resituer la notion dans son contexte historique, nous avons allongé l'étude aux numéros publiés sous la direction de Bernard Huet et aussi cherché son éventuelle existence dans d'autres documents.

Les numéros de la revue d'Architecture d'Aujourd'hui analysés :

- **n° 173**, *Amérique latine… stop… problèmes et méthodes*, mai/juin 1974.
- **n° 174**, *Recherche habitat*, juillet/août 1974, pp. 1-83
- **n° 176**, *Paris-Londres*, novembre/décembre 1974, pp. 1-84.
- **n° 177**, *Team 10 + 20*, janvier/février, 1975, pp. 1-66.
- **n° 178**, *Vie et mort du gratte-ciel*, mars/avril 1975, pp. 1-64.
- **n° 180**, *Centres historiques face au développement*, juillet/août 1975, p.1-74
- **n° 181**, *Italie 75*, septembre octobre 1975, pp. 1-104.
- **n° 187, *Logement et formes urbaines*, pp. 1-81, Article : MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", pp. 7-9, mai-juin 1976.**
- **n° 189,** *Le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou*, février 1977, pp. 40-81 ;
- **n° 194**, *Réhabilitation des grands ensembles*, décembre 1977, pp. 57-75.

Ce qui nous a conduit à resituer cette apparition dans un numéro antérieur. En effet, elle est utilisée pour la première fois dans la revue *Architecture d'Aujourd'hui* au milieu des années 70. Plus précisément, dans le numéro 187 paru en 1976, le mot « Projets urbains » faisait un sous-titre pour l'article écrit par **Max Alfred** et intitulé "**Contributions au projet d'une forme urbaine**"[82].

> *« Projets urbains : S'il fallait caractériser globalement la meilleure des recherches architecturales des dix dernières années, on évoquerait sans risque de se tromper, le thème de*

[81] BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, Paris la Défense, éditions Villes et territoires, 1994, 45p., p. 5

[82] MAX (Alfred), " Contributions au projet d'une forme urbaine", in: *Architecture d'Aujourd'hui*, **n° 187**, *Logement et formes urbaines,* mai-juin 1976, pp. 7-9

l'urbain : Non que la recherche d'une architecture "urbaine" et de la mise en forme de l'espace de la ville tendant à sortir des impasses de la charte d'Athènes et plus généralement de l'espace ponctuel, circulatoire et "fonctionnaliste" codifié par le mouvement moderne, puisse être limité à cette décennie – il y a eu des prémisses importantes--, mais la recherche de l'"urbain" est devenue depuis, l'un des thèmes sinon le thème dominant de l'architecture actuelle, du moins si on juge par les concours et les publications. »[83]

Le projet urbain concerne donc la recherche de l'urbain qui est l'un des thèmes dominants de l'architecture dans cette période. Il consiste à un nombre de propositions alternatives au mouvement moderne.

(a)- Un renouveau de l'architecture :

A son arrivée à la tête de la rédaction en 1974, les premiers signes du changement dans l'orientation de ce période commençaient à se sentir. Il déclare vouloir que les préoccupations ne soient pas la défense d'une architecture moderne, mais plutôt la mis à jour des conséquences de l'échec des avant-gardes.

« Pour nous, en 1974, la fidélité à l'esprit qui présidait à la création de la revue, consiste à reprendre un combat commencé par André Bloc il y a plus de quarante ans. Bien entendu, notre combat ne peut plus se poser dans les mêmes termes ; il ne s'agit donc pas de lutter pour la défense d'une forme d'architecture moderne nostalgiquement attachée à ses origines, mais de tirer les conséquences de l'échec des avant-gardes et de savoir si on peut poser en termes clairs les conditions d'une pratique architecturale contemporaine.

Nous voulons faire de l'Architecture d'Aujourd'hui une tribune et le lieu d'un débat vigoureux autour des idées et des œuvres inscrites dans le contexte du système de production actuel. »[84]

Le but est clair et l'objectif est de mettre en place « *les conditions d'une pratique architecturale contemporaine* ». Une architecture qui se démarque de l'architecture bourgeoise et de l'architecture fonctionnaliste. La contemporanéité remplace le « moderne» et la réalité présente prime sur le progrès futuriste. Tels sont les deux aspects annoncés par cette volonté nouvelle qui abandonne l'axe du moderne pour s'exprimer en terme de la contemporanéité.

Mais quelle architecture ? Le problème est de construire une nouvelle architecture capable de faire la ville.

Cette orientation renouvelée a pour mission donc de montrer l'incapacité des projets concrets réalisés et proposés.

(2)- Les projets dits "urbains" :

Les projets urbains dont il était question en cette période, sont liés à la production de la *forme,* notamment *la forme urbaine*. Ils englobent les rares propositions spatiales émanant des architectes, théoriciens et chercheurs, pour la plupart, dans la problématique de la *typologie architecturale* et *la morphologie urbaine*. Ils regroupent aussi des projets conçus par les différentes tendances renouvelées (Team 10) cherchant de nouvelles formes urbaines légitimes dans la production de l'espace « urbain ». Ils se manifestent aussi dans les *commandes publiques.*

« Les réalisations sont encore rares ; cependant, il faut noter que ces préoccupations ont commencé depuis quelques années à se manifester plus ou moins explicitement dans certaines

[83] MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in: Architecture d'Aujourd'hui, n°187, p.7

[84] HUET (Bernard), in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, Recherche Habitat, Habitat et formes urbaines, juillet/août 1974, p. VII

commandes publiques : en témoigne par exemple l'organisation de concours comme ceux d'Evry, de Marne la vallée, de l'Isle d'Abeau ou de Cergy, ou la commande d'une mise en forme des espaces publics de la Zac du couvent à Miramas. Mais cette demande, quand elle se manifeste, reste ponctuelle, fragmentaire et souvent peu conséquente pour plusieurs raisons : la problématique d'un "espace urbain" est encore confuse si des directions apparaissent dans les projets, une doctrine et les principes réglementaires et opérationnels de la mise en forme urbaine sont encore à élaborer. La demande est mal formulée, articulées souvent par quelques idées à la mode qui peuvent se traduire par un excès de contraintes et par un manque d'objectifs cohérents sur l'espace de la ville. »[85]

Le manque de définition de la forme urbaine et de ce qu'elle concerne en premier lieu l'espace urbain, rend difficile les réalisations. Souvent c'est l'effet de mode qui l'emporte sur la recherche d'une architecture collective.

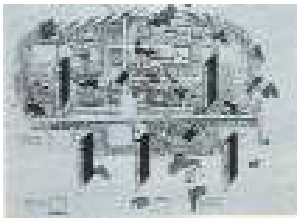

1945-1952

Le Corbusier,

A Marseille

Unité d'habitation de Marseille. Aboutissement de recherches fondamentales menées depuis les années vingt. **337** duplex inspirés des cellules de chartreux. Immeuble autonome comme un paquebot, pourvu d'une rue commerçante, d'un hôtel, d'une laverie et de clubs, d'une école maternelle sur le toit, d'une terrasse accessible avec gymnase, piste sportive de 300 mètres et solarium.

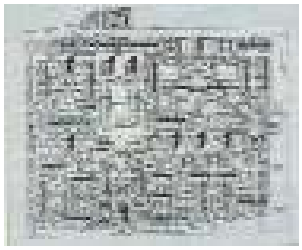

1947-1953

André Lurçat

A Paris

Unité de quartier Colonel-Fabien à Saint-Denis.

Pour **5500** Habitants. Fonctionnalisme modéré, répétitivité et scansions, unité et diversité, jeux de symétries qui définissent des espaces aux identités variées et des sous-ensembles d'échelle « humaine ». On sent, chez cet ancien rationaliste et membre des Ciam, l'influence de la tradition française des Beaux-Arts et du réalisme socialiste dont fut l'un des protagonistes, notamment lors de son séjour à Moscou de 1934 à 1937.

1955

Camelot, de Mailly et Zehrfuss,

A Paris. Premier plan masse pour la Défense. Régulier et symétrique.

[85] MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in: Architecture d'Aujourd'hui, n°187, p.7

1955

Henri Labourdette et la Scic.

Sarcelles.

9000 logements. Le plus célèbre des grands ensembles français. Il en naîtra le fameux qualificatif de « sarcellite ».

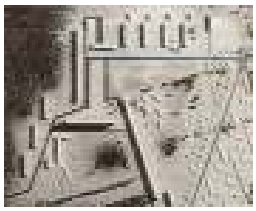

1956

Jean Fayeton

Le Grand-Charmont dans le Doubs. Bel exemple de plan masse d'une particulière élégance plastique, significatif de la dimension formelle de ce type d'urbanisme.

1956-1963

Le Corbusier, Briey (et Firminy, 1959-1967).

Deux cités radieuses tardives, immeubles Hlm isolés et complets, pilotis, rues intérieures, etc. Opérations frappées par la crise à la fin des années soixante-dix, l'une totalement fermée durant plusieurs années (Briey, récemment réhabilitée), l'autre à demi fermé.

1957-1961

Coulon, Douillet et Maneval, pour la Scic, ville nouvelle de Moureux, près de Lacq.

3124 logements. Rationalisation, industrialisation aboutie, un petit-grand ensemble à la campagne.

1957-1961

Lambert et Larroux, Ophlm de la ville de Paris,

A Paris

Rénovation de l'îlot Dupin, dans le quartier Saint-Placide. Application urbaine, dans un quartier d'une certaine qualité historique, des principes du grand ensemble, à l'occasion de la résorption d'un ancien îlot insalubre.

1957-1971

Leboucher et Magot.

A Paris

Rénovation de l'îlot insalubre n° 4 à Paris XIII^{e} .Actuellement en voie de densification et de nouvelle rénovation (travaux de M. Devillers et L. Perrot, Ch. de Portzamparc, G. Pencreac'h.

1957-1959

Marcel Lods, Jean-Jacques Honneger et le frères Arsène-Henry,

Marly-les-Grandes Terres,

1500 logements en accession à la propriété. Grand ensemble fragmenté en barres de cinq niveaux, espace piétonnier soigneusement paysagé, grande attention portée à l'environnement, neuf squares et un parc central. Considéré comme fonctionnant encore très bien.

1961

Candilis, Josic et Woods,

Concours du Mirail, à Toulouse pour **100000** habitants. Une ossature urbaine flexible, linéaire, articulée sur une trame hexagonale. Rigoureuse séparation des circulations, avec rue piétonne en pied d'immeubles constituant un « centre linéaire ».

1963

François Spoerry,

Village touristique de Port-Grimaud. Pastiche régionaliste et pittoresque. Opération tenue pour indécente et « disneylandienne » par la majorité des architectes jusqu'à ce que, dans les années quatre-vingts, certains y voient un modèle pionnier du retour à l'histoire.

1964-1971

Emilie Aillaud ,

A Paris (Grigny)

La grande-Borne, **3700** logements. Opération qui tentait d'introduire, par un assouplissement des principes des grands ensembles, des valeurs paysagères poétiques et ludiques, elle connut ensuite un relatif désastre social.

Dans la même veine, Emile Aillaud construira ensuite la célèbre cité de Chateloup-les-Vignes avec **4000** logements (1966-1978).

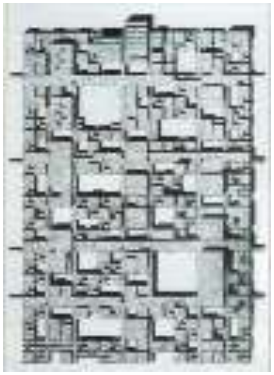

1967-1975

Candilis, Josic et Woods,

Toulouse-le-Mirail,

Faculté des lettres.

Un exemple d'application des recherches de **Team Ten** sur l'urbanisme en tapis, vaste nappe horizontale, régulière, percée de patios. Reprise de projets antérieurs de la même équipe, notamment pour l'université libre de Berlin (1963).

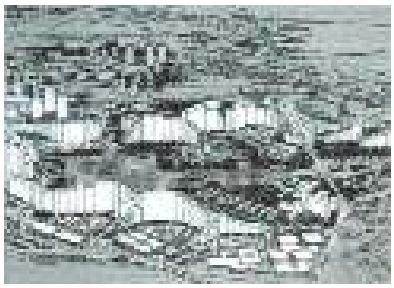

1967-1977

A.U.A., ville neuve de Grenoble-Echirolles.

Pour **50000** Habitants. Opération de ville nouvelle très ambitieuse, fruit d'un travail pluridisciplinaire. Quartier linéaire constituant un grand paysage global autour d'un parc. Rues intérieures, dont la fameuse galerie de l'Arlequin (longue de 1,5 kilomètre, haute de 6 mètres), imbrication des fonctions, équipements intégrés, forte densité, volonté de mixité sociale.

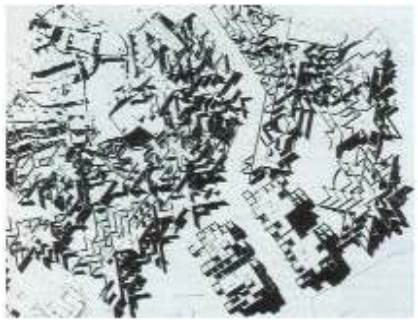

1974-1980

Jean Renaudie,

Rénovation de Givors. **207** logements. L'une des dernières tentatives de création d'un tissu global.

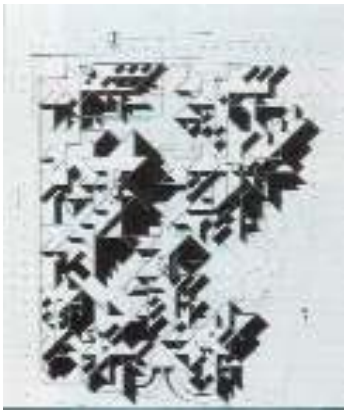

1969-1981 :

Jean Renaudie,

Rénovation d'Ivry. Plan général pour environ **2500** logements. La ville conçue comme une combinatoire, un organisme complexe d'inspiration quasi biologique, cristallisation, terrasses triangulaire étagées sur une trame à quarante-cinq degrés.

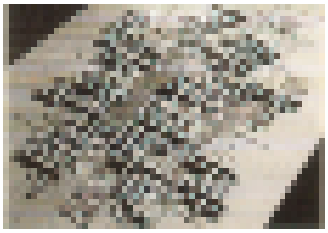

1969

Atelier de Montrouge (Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer et Jean-Louis Véret), le Vaudreuil.

Urbanisme proliférant librement sur une large trame orthogonale, macrostructure régulière, dans un « germe » de ville nouvelle avortée. Désir qu'une structure urbaine non figée se substitue à la pratique, jugée trop formaliste, du plan-masse. Flexibilité, industrialisation ouverte, équipements dispersés et intégrés, réseaux séparés : piétons sur dalle et voitures au sol.

Source : CHASLIN (François), in : La revue Ville-architecture, n° 1, pp. 4-7

Figure n° 1 : Les formes urbaines 1945-1980

(a)- Projets « anti-moderne » :

Tous ces projets sont le produit des architectes qui rejettent les principes des CIAM[86] et en général, ceux du Mouvement moderne. Ils s'inscrivent dans de nouvelles tendances ou dans des tendances renouvelées qui ont le souci de créer des formes urbaines attentives aux exigences de la société et à l'usage de l'espace. Ils se caractérisent par la diversité idéologique de leur provenance et par l'aspect international de leur débat. En effet, ils sont issus des courants et tendances différentes et quelques fois contradictoires. Parmi les plus importants et les plus imposants : le *Team 10*, le courant de la « typologie-morphologie urbaine » ou la *Tendenzia,* le courant de l'« *architecture urbaine* » ou l'*urbanistica altenativa.* Tous ces courants influencent certains architectes français lorsqu'ils ne sont pas les fondateurs.

- Le Team 10 ou les CIAM renouvelés :

Le Team 10 est issu en 1954 des préparations du X^{e} congrès international de l'architecture moderne (CIAM) de Dubrovnik, en 1956, d'où son nom. Il est fondé par

[86] Congrès International de l'Architecture Moderne.

un groupe international qui rassemble des architectes de plusieurs nationalités comme Van Eyck, les Smithson. C'est le courant le plus expressif en France. Plusieurs architectes ont participé à sa fondation. Parmi eux, Georges Candilis, Woods, Josic, et Le Corbusier.

> *« En 1974, Team 10 n'est ni plus, ni moins, que le regroupement de plusieurs architectes de formation différentes qui, à un moment historique étendu sporadiquement sur plusieurs années, ont partagé une même expérience critique dans les colloques internationaux consacrés à l'architecture. A l'heure actuelle, leurs forums de critiques se réduisent à des réunions entre interlocuteur qui se connaissent de longue date. »*[87]
>
> *« Il est curieux que ce soit d'abord parmi les architectes français que ces préoccupations (CIAM) se manifestent le plus clairement : Michel Ecorchard, urbaniste en chef au Maroc après 1946, Georges Candilis, Woods et Bodianski dans ce même pays à partir de 1951, Le Corbusier appelé en Inde en 1950…*
>
> *On trouvera un écho de l'évolution que connaissaient à l'époque les notions concernant l'habitat dans le rapport préliminaire de Bodianski, Candilis, Kennedy, Mas et Woods sur l'"habitat marocain", publié par l'*Architecture d'Aujourd'hui. *Les auteurs de l'exposé décrivant la naissance des* bidonvilles *à la périphérie de Casablanca, l'ampleur revêtue par ce phénomène économique et social, ainsi que la nécessité de concevoir un habitat de type évolutif, souple et adapté à la spécificité des lieux pour les populations rurales immigrant vers les grandes villes. L'idée même de bidonvilles "structurés" représentait déjà une innovation considérable par rapport aux notions traditionnelles considérant comme souhaitable à priori la démolition de ces zones.*
>
> *A l'issue de neuvième Congrès des C.I.A.M., on vit une minorité (sur 3000 membres) se constituer en groupe de travail composé de ceux qui, comme les Smithson, Van Eyck, Bekema partageaient la conviction qu'on pouvait forger des instruments analytiques opératoires à l'échelon international, qui permettraient de développer cette approche contextuelle.*
>
> *D'autres personnalités ayant adopté des positions similaires, Erskine, Josic, Gutman. Le Corbusier, qu'il faut considérer comme le père spirituel de toutes ces tentatives de réévaluation critique, fut informé des préparatifs en même considéré comme membre "ex officio" de Team 10.*
>
> *Si l'on tente de cerner le changement d'orientation qui caractérise la pensée de cette époque au regard des périodes antérieures, on constate que les termes employés témoignent d'une nette influence des sciences sociales : "identité, association, voisinage", alors que, dans années 20, les préoccupations s'exprimaient en termes de bien-être biologique, de normes matérielles…*
>
> *On relève en outre une fascination certaine pour l'esthétique des systèmes de construction complexes, plutôt que pour l'innovation technologique. Les quatre catégories prévues au programme du 10e Congrès de Dubrovnik étaient : mobilité "cluster", croissance et changement, urbanisme et habitat.*
>
> *La dissolution des C.I.A.M. peut être due à l'inertie dominant et à la préoccupation formaliste qui s'étaient manifestées dans cette organisation […]. »*[88]
>
> *« […] les contestataires se constituèrent en groupes de travail qui firent avancer les thèmes et insistèrent sur la présentation individuelle de projets concrets. A ce moment, il est possible de dire qu'une avant-garde plus dynamique avait occupé la place laissée vide.*

---

[87] TAYLOR (Brian B.), "Team 10+20: Chants d'innocence et d'expérience", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°177, *TEAM 10 + 20*, janvier/février, 1975, p. 1

[88] TAYLOR (Brian B.), "Team 10+20: Chants d'innocence et d'expérience", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°177, *TEAM 10 + 20*, janvier/février, 1975, p. 2

Parmi les idées principales qu'ils partagent bien qu'elles soient exprimées de façons différentes, nous pouvons mentionner leur accord sur le rôle de l'architecte-urbaniste. Ce rôle devrait être avant tout dominé par les problèmes de forme, tout en ayant pour tâche de transformer les modèles socio-culturels en une réalité spatiale. […]

A tout le moins, la conviction fondamentale partagée par tous ces architectes est qu'une "architecture pour le grand nombre" doit être conçue à partir des modèles sociaux et culturels de ceux auxquels elle est destinée. C'est vraiment là qu'il faut voir l'idée-pivot dans la pensée architecturale, qui a abouti aux types de modèles d'urbanisation dits "de participation".

En deuxième lieu, on constate certaines affinités dans la reconnaissance et l'application de termes comme "web", "stem", "cluster", "mobilité". Ces termes, envisagés comme des instruments de structuration au niveau du processus d'élaboration, influencent à des degrés variables l'œuvre de Candilis et Woods, des Smithson, de Bakema, aussi bien que celle de De Carlo ou Van Eyck. Essentiellement, ces notions témoignent de la volonté d'étudier les problèmes à un micro-niveau, c'est-à-dire au niveau de la liaison spatiale entre l'habitat/cellule et la rue, ou de la longueur de trajet entre le seuil de la maison et l'école, aussi bien qu'à l'échelle urbaine plus vaste.

On relève également des convergences d'attitude parmi les membres de Team 10 à l'égard des technologies de construction élaborées dans les pays occidentaux industrialisés, et qui sont envisagées comme le moyen permettant de résoudre le problème de la construction "pour le plus grand nombre". Chez les Smithson (sous l'influence de Mies) ou Woods, l'importance de l'outil technologique confine plus au moins à l'obsession, si on lui compare la dimension qu'elle occupe dans l'œuvre de De Carlo ou de Van Eyck.

En dernier lieu, il faut souligner le phénomène de la "trame en grille" retenu par certain nombre de membres de Team 10 comme technique de design fournissant l'infrastructure impliquée par des termes tels "stem" ou "webb". La redécouverte de la trame en tant que technique de structuration efficace pour résoudre les problèmes de série, n'apparaît nullement au départ comme un élément central dans les recherches de Team 10.

[…] à l'appel "vers une Casbah organisée" publié par le Forum en 1959, et à la publication du projet de diplôme de Piet Blom, avec cette observation : "on constate une tendance à abandonner les petites unités cellulaires de "cluster" utilisées de manière additive en vue de créer un élément structurel majeur qui agrandit l'échelle et, ce faisant, le rend plus compréhensive" (Van Eyck, p.232)

Toutefois, il y a loin de l'assemblage extensible et répétitif d'unités modulaires à l'application rigide de modèles de trames horizontales. Candilis lui-même, dès 1956, prônait l'abolition de l'espace-corridor, *formulant ainsi implicitement sa préférence pour des réseaux plus imbriqués, plus polyvalents dans les espaces extérieurs ; pourtant, dans le cas du concours pour le projet du centre de Francfort comme dans celui de l'Université libre de Berlin, l'équipe Candilis, Josic et Woods a finalement retenu un modèle de trame en grille simplifiée et extensible. Alors que toute répétition systématique d'une structure cellulaire pourrait servir de point de départ à l'élaboration de séries d'espaces hautement diversifiées, ce même outil devient indéniablement un élément contraignant entre les mains de concepteurs orientés vers la technologie et le fonctionnalisme.*

Les activités et les réalisations entreprises par différents membres au cours des dix dernières années montrent que certains sont allés plus loin que d'autres, qu'un certain nombre d'affinités idéologiques ont disparu, même si les amitiés demeurent.

Les œuvres de certains dénotent un principe de continuité dans l'orientation des recherches individuelles par-delà les années, tandis que pour d'autres c'est le caractère formel des réalisations qui s'est transformé, sans que la ligne idéologique sous-jacente change pour autant. L'ambiance de confrontation critique sur des œuvres et des thèmes contemporains,

inaugurée par Team 10 et qui contribua à troubler l'euphorie des C.I.A.M. d'après-guerre, ressurgit apparemment encore quelquefois à l'occasion d'une réunion de ses membres. »[89]

L'ambition partagée par les membres des *Team 10* est de mettre en place des instruments **analytiques opératoires à l'échelle mondiale**. Leurs propositions se caractérisent par l'introduction de nouveaux concepts et le renouvellement des « concepts » existants. La rue qui passe d'un élément constructif de tracé urbain à un élément intégré dans la forme comme une coursive ou une galerie suspendue.

Ce comportement vis-à-vis de ce lieu public ordonnateur de l'espace urbain va susciter des réactions et des critiques.

- La Tendanzia et urbanistica alternativa :

Les travaux italiens sur la ville sont les plus remarquables et les plus structurés sur le plan théorique. Ils sont les plus soutenus et appréciés par les architectes théoriciens et critiques français. Parmi ces travaux, ceux menés par le courant de la « Tendanzia » d'Aldo Rossi sous la problématique la typologie architecturale et la morphologie urbaine.

(b)- Les pratiques urbanistiques en France :

En France, deux pratiques caractérisent le changement de la scène urbanistique : le recours à la planification urbaine par le lancement des Schémas Directeur et d'Aménagement Urbain, le SDAU et le recours à la conception des villes nouvelles comme une alternative à la politique des grands ensembles.

- Les documents d'urbanisme :

Cette époque se caractérise aussi par l'envie et la volonté des autorités de planifier l'espace urbain. L'élaboration des SDAU[90], notamment celui de Paris marque un tournant important dans le travail de l'aménagement. Encore aujourd'hui, le SDAU est considéré comme un véritable travail du projet urbain dans la mesure où il a réuni plusieurs *acteurs* et a nécessité un partenariat entre plusieurs professionnels sans précédent et des confrontations entre plusieurs disciplines[91]. Ces documents visent avant tout à réguler l'espace après l'avoir séparé en zones d'intervention. Là aussi, certains architectes soulignent de nombreux problème lié à l'espace juridique.

- La ville nouvelle :

Les villes nouvelles créées comme alternatives à la pratique des grands ensembles, incarnent un véritable changement dans le processus d'aménagement pour leurs objectifs qui dépassent très largement celui du projet architectural, elles visent la construction d'une ville dans son ensemble. Elle est souvent considérée comme projet urbain pour le principe de la globalité, qui sera aussi une source de la critique. Par exemple, les concours lancés par l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture (A.U.A.) de Grenoble et Evry I et par les commandes publiques incarnent une volonté contemporaine réaliser des ensembles urbains. Ce qui ouvre pour les architectes un

[89] TAYLOR (Brian B.), "Team 10+20: Chants d'innocence et d'expérience", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°177, *TEAM 10 + 20*, janvier/février, 1975, p. 3

[90] Le Schéma Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme (SDAU) est remplacé par le Schéma Directeur (SD).

[91] DOUADY (Clément-Noël), Entretien réalisé en juin 2000.

nouveau champ d'intervention qui dépasse de loin le projet architectural et celui des grands ensembles ; il s'agit de faire la ville. Certains critiques voient dans cette démarche la prétention et l'incapacité d'un architecte de créer la ville.

Les premières villes nouvelles sont mises en œuvre par l'organisation des concours. Ce qui redonne aux architectes une place centrale sur la scène urbanistique et leur rôle dans l'aménagement urbain prend une ampleur importante. Avant même de sortir des problèmes du modernisme qui les accablent, ils se voient attribuer la compétence de produire des formes urbaines. Le rôle de l'architecte change ; de la répartition des objets sur un site, il passe à la production de l'ensemble de la forme urbaine. Ce qui lui redonne un pouvoir d'agir sur la ville. C'est cette prétention de pouvoir réaliser une ville entière qui est condamnée par d'autres architectes.

> *Les principaux responsables de l'aménagement urbain, qu'ils dépendent de l'équipement ou des villes, sont mal préparés par leur formation et leur pratique à la mise en compte des problèmes spatiaux. Ce domaine traditionnellement celui de l'architecte auquel on confie un plan masse à déposer quelque part dans le Zip des Paz et des Pos, seulement "structurés" par les voiries principales dont la forme et l'implantation n'ont d'autres déterminants qu'étroitement fonctionnels et spécialisés. Sauf exception, on cherche en vain trace de déterminants spatiaux cohérents à l'échelle urbaine, sauf à l'état de "schémas" qui ne préjugent pas de la mise en forme. Les textes réglementaires et les pratiques de l'urbanisme opérationnel s'y prêtent mal, ou s'y opposent. Les règlements de Pos ou de Zac sont quantitatifs et hygiénistes, et ne peuvent guère, dans leur forme actuelle, contenir les principes communs d'une morphologie urbaine qu'on répugne ou qu'on n'a pas le pouvoir d'imposer aux promoteurs (privés ou publics).*
>
> *Les seules indications formelles de ces règlements (prospect, recul par rapport aux limites, largeur des voies etc.), si elles ne préjugent, elles non plus d'une forme, sont restrictives et peuvent faire obstacle à une architecture urbaine et à l'appropriation des espaces par les habitants. »*[92]

Aujourd'hui encore, plusieurs auteurs considèrent tous ces projets : la ville nouvelle, les documents et les instruments d'urbanisme (POS, SD) les programmes de la politique de la ville (DSQ, HVS, Banlieue 89, GPU…) comme étant urbains[93]. L'idée de projet urbain incarne alors l'idée des grandes transformations urbaines. Clément-Noël Douady considère tous les grands chantiers de transformation de l'urbain comme urbains. Ainsi, on rajoute au projet urbain, les greffes urbaines, l'avènement des gares, la création des grands boulevards urbains, les travaux d'Haussmann. Ces projets sont réalisés bien avant l'apparition de la notion. Cela ne change rien, ils sont urbains dans la mesure où ils ont transformé la ville. A ce niveau nous pouvons conclure que le projet urbain est tout projet de la forme urbaine qui vise la transformation urbaine. Qu'il soit proposé par les modernistes, par les post-modernistes ou par les culturalistes, l'essentielle qu'il modifie profondément l'espace urbain. Qu'il soit une ville nouvelle ou un instrument d'urbanisme, son objectif est bien l'aménagement de la ville. Il reste aussi que ces formes urbaines et ces documents juridiques qui ont pour mission de changer le paysage urbain ne font l'unanimité.

(3)- Les remises en causes et la critique :

Toutes ces tentatives ; la ville nouvelle, les documents d'urbanisme, les projets formels de *Team 10* et les théories de la *Tendanzia* sont critiquées. Toutes ces alternatives à la politique des grands ensembles et à la rénovation urbaine par démolition systématique

---

[92] MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in: Architecture d'Aujourd'hui, n°187, p.7

[93] DOUADY (Clément-Noël), Entretien réalisé en juin 2000.

des centres historiques provoquent de la révolte de la part des architectes « chercheurs ». Ces derniers rejettent systématiquement ces architectures totalitaires et dénoncent ouvertement la *prétention* de leurs architectes de produire la ville dans sa globalité. Ils dénoncent ainsi l'implication de leurs collègues dans la démolition des quartiers anciens et leur responsabilité dans la destruction des liens sociaux[94].

> *« La plus grande partie de la profession reste d'ailleurs encore étrangère à ces travaux qui sont le fait d'un petit nombre d'agences professionnelles et de plus en plus, de jeunes architectes n'ayant pas la possibilité de construire et qui trouvent dans le travail universitaire, la recherche, les concours et les publications, autant de moyens d'expression. Les conditions de travail ont des répercussions profondes sur leurs productions qui, ne peuvent avoir pour fin immédiate la réalisation, et donc étant dégagées des servitudes de celle-ci, s'orientent vers une exploration radicale du champ spécifique de l'architecture. Recherches historiques et théoriques, projets, manifestes, à exposer ou à publier, projets "utopiques" qui ne représentent pas une utopie sociale mais une cohérence spatiale exemplaire manifestée par un certain radicalisme formel, projets thématiques qui se donnent pour but de développer certains thèmes spatiaux en élaborant un "vocabulaire" d'architecture urbaine et un discours sur la ville. Cette tendance perceptible jusque dans les travaux professionnels mentionnés plus haut, et très répandue en Italie, se développe pour les mêmes raisons en France, et il faudrait citer ici beaucoup d'architectes, malgré leur différence et bien que certains d'entre eux construisent : R. Castro, A. Grumbach, L. et S. Goldstein, M. Rémond, B. Paurd, E. et O. Girard, F. Montès, Y. Lion, J.P. Rayon et bien d'autres. »*[95]

Certains de ces architectes se rapprochent des études sociales et humaines et de la recherche historique et théorique. Dans la période 60-70, de nouvelles orientations de la recherche spatiale apparaissent chez les architectes français. Elles sont moins développées que celle des italiens (Rossi, Aymonino, Muratori, Grassi, Caniggia…), cependant, les travaux de l'école italienne sur la *typologie architecturale* et la *morphologie urbaine* influencent ces jeunes architectes. Ce rapprochement ne dure pas très longtemps chez certains architectes. En effet, cette avancée italienne est remise en cause à son tour par les *chercheurs sur l'habitat*[96]. C'est à partir de ces remises en causes qui va se constituer la problématique du « projet urbain ».

> *« La prétention de certains architectes à mettre en forme la ville ou des parties de ville est d'ailleurs mal accueillie. Dans la logique du marché foncier (qui doit rester "ouvert" au maximum) et dans celle de la concentration des entreprises (politique des modèles, etc.), une forme urbaine est évidemment gênante, ce fait "sublimé" dans l'idéologie des technocrates de l'aménagement urbain justifie toutes les proliférances qu'elles soient ou non pigmentées de pittoresque.*
>
> *A bas la rigidité disent-ils !… Dessinez une rue bien droite aux façades alignées, un ordre monumental autour d'un lieu fortement constitué et vous serez traité de fasciste, ou de démiurge si vous parlez d'un ordre spatial de la ville, alors que les mêmes technocrates, fascinés par la fausse rationalité des méthodologies, s'épuisent en multiples études spécialisées et programmatiques qui seraient autrement plus contraignantes pour la vie urbaine si elles finissaient à la poubelle devant des pressions du marché, alors que nombre de villes anciennes au plan architecturé donnent l'exemple de formes "rigides" infiniment plus riches en potentialité d'usage que nos zones d'urbanisation amorphes et réduites à leur programme d'utilisation. Il faut dire aussi, pour être juste, que les plans-masses dessinés par les architectes en chefs pour bon nombre de Zup de quelques dizaines de milliers de logements, n'ont pas laissé de très bons souvenirs. Là, plus qu'ailleurs se fait sentir le besoin d'ateliers*

---

[94] Lire à ce sujet l'ouvrage de CASTELLS (Manuel), *Luttes urbaines*, Paris, édition François Maspero, 1975, 128 p.

[95] MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 187, *Logement et formes urbaines*, mai-juin 1976, p. 9

[96] lire à ce sujet le dossier de la revue *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat, Habitat et formes urbaines*, juillet/août 1974

publics d'architecture, regroupant les compétences nécessaires qui ne seraient pas sous la tutelle du ministère des V.R.D., ou sous les tutelles commerciales plus diffuses d'un exercice hypocritement libéral, mais travaillaient dans un dialogue démocratique avec les collectivités locales et les associations d'usagers. Les ateliers n'auraient pas nécessairement pour mission de tout construire, mais de projeter une morphologie urbaine et de collaborer éventuellement avec les maîtres d'ouvrages et les architectes des différentes opérations. »[97]

La critique des spécialistes des discours sur le projet urbain ne touche pas seulement les travaux de *Team* 10, aussi les études et les propositions de la *Tendanzia.* . Parmi eux, nous pouvons citer : Christian Devillers, Bernard Huet, Philippe Panerai[98]... Ils se considèrent comme les « défenseurs de la ville ». Ils rejettent les projets de *Team* 10, notamment ceux de **Georges Candilis**, et critiquent la nostalgie des théories d'Aldo Rossi. Leur critique se concentre sur les comportements de ces deux tendances vis-à-vis des éléments constructifs, en particulier la « *rue* ». La rue devient la question centrale des propositions formelles. Les principes Team 10 ont introduit la rue comme une coursive et en fait de plan de la ville une grille. Aldo Rossi dans son article « L'Habitation et la ville »[99] considère la rue comme un couloir.

« Le rapport avec la ville ne doit pas être avant tout un problème d'environnement tel qu'on le conçoit actuellement mais un problème d'architecture : le rapport forme/fonction dans le sens de fonctions complexes et souvent multiples correspondant à une forme, le rapport entre la forme et son signifié, tout ceci est profondément lié à la ville.

L'utilisation qui a été faite de la ville dans le temps, mutation ou stabilité, montre les caractères essentiels de l'architecture : ainsi par analogie, tout couloir est une rue, toute cour une place, un bâtiment reproduit tous les éléments de la ville.

Dans toutes les villes d'Europe la typologie des maisons d'habitation reflète le mode de vie concret du peuple, ce n'est que depuis peu que cette typologie a été bouleversée, non pas par le modernisme, mais par l'état de sous-culture actuel.

La tentative d'un certain nombre de rationalistes allemands de "l'existenzminimum" qui organisaient dans ses moindres détails la vie de la ménagère ou plus génériquement des occupants d'un logement était en définitive réactionnaire (en dehors des réflexions positives sur l'aspect technique de l'habitation).

La tentative de l'architecture organique a été tout aussi négative en voulant concevoir des espaces définis pour un certain type de mode de vie où la forme était et demeure seulement la traduction plastique, presque l'empreinte d'une fonction déterminée.

Ce sont de fausse voies : L'architecte doit seulement fixer une typologie, c'est-à-dire impliquer les grandes lignes suivant lesquelles s'articule un projet qui ne doit pas enseigner une "façon de vivre".

Dans mes projets d'habitations, je me réfère toujours aux types fondamentaux de l'habitat dans la mesure où ils se sont intégrés à l'architecture de la ville suivant un très long processus

---

[97] MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 187, *Logement et formes urbaines*, mai-juin 1976, p. 7

[98] Des adeptes du "projet urbain" qui vont nous accompagner tout au long de ce travail. Ils ont participé à plusieurs discours et débats sur le projet urbain et ont publié plusieurs articles sur ce thème. Ils adhèrent à des positions différentes le premier est "pour l'architecture" et le second est "contre l'architecture" qui vise la construction de la ville.

[99] ROSSI (Aldo), "L'Habitation et la ville", in: *Architecture d'Aujourd'hui*, n°174, *Recherche habitat, Habitat et formes urbaines*, juillet/août 1974, pp.30-31

: arcades/rues couvertes, places/cours, couloirs/rues, ce sont les éléments-types signifiants. »[100] *p. 30*

« Le thème de l'habitation et de la ville lorsqu'on refuse les spéculations et l'utopie peut constituer un élément important pour l'évolution progressiste de la ville et pour le développement de l'architecture, l'étude de la typologie constitue le point le plus logique de cette progression. »[101] *p. 31*

D'ailleurs, cette phrase interpelle Christian Devillers et rappelle que « *la rue n'est pas un couloir à ciel ouvert. »*[102]. Il considère les projets du *Team 10* comme des « avatars » de mouvement moderne et leurs reproche la disparition de la « rue ». Il va plus loin pour montrer la différence de sa théorie des idées plus picturales de *L'Image de la cité* (Kévin Lynch).

« Au contraire de Lynch, par exemple, qui analyse la ville du seul point de vue de la perception, comme un phénomène a-historique, seconde nature, nous étudions l'espace comme production et nous partons de la définition d'Aymonino pour qui la morphologie urbaine est l'étude des faits bâtis, considérés du point de vue de leur production et dans leur relation de parties à l'ensemble urbain.

Une maison est construite comme une unité, un type, par contre la ville n'est pas en règle générale le résultat d'un unique projet. L'espace de la ville est produit à différents niveaux qui ont chacun leur propre logique articulée sur les stratégies sociales et dont les rapports entre eux changent dans l'histoire. C'est pourquoi une "typologie" des villes (radio-concentrique, en grille, linéaire…) n'a qu'une valeur classificatoire qui ne rend pas compte des processus de développement de la forme urbaine.» [103]

Quant à Bernard Huet, son combat s'oriente vers les autorités et les pouvoirs de la ville. Il réfute l'idée de changement exprimée par les autorités, notamment la déclaration du président Giscard d'Estaing. Il voit dans toutes ces propositions un *changement dans la continuité*[104].

« Giscard d'Estaing décide, unilatéralement d'ailleurs, de donner la priorité aux transports en commun, de maintenir l'hétérogénéité sociale au centre de Paris, de construire des espaces verts et d'arrêter le saccage des quartiers anciens, c'est que la politique de son prédécesseur avait amené dans la ville des dis-fonctions que la crise économique risquait d'aggraver jusqu'au blocage. »[105]

La question de la « monumentalité » est aussi posée. Elle n'est pas acceptée telle que les architectes de la *Tendanzia*, notamment Aldo Rossi, la définissent.

Ce front de critique se développe et domine la scène urbanistique en développant des théories et des travaux de recherche sur la question urbaine. Tous les projets qui ont pour ambition la création de la forme urbaine ont été étudiés en mentionnant leurs limites dans leur quête de créer le rapport entre les typologies architecturales et la

---

[100] ROSSI (Aldo), "L'Habitation et la ville", in: *Architecture d'Aujourd'hui*, n°174, *Recherche habitat, Habitat et formes urbaines*, juillet/août 1974, p. 30

[101] ROSSI (Aldo), "L'Habitation et la ville", in: *Architecture d'Aujourd'hui*, n°174, *Recherche habitat, Habitat et formes urbaines*, juillet/août 1974, p. 31

[102] DEVILLERS (Christian), "Typologie de l'habitat & morphologie urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat, Habitat et formes urbaines*, juillet/août 1974, p. 22

[103] DEVILLERS (Christian), "Typologie de l'habitat & morphologie urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat, Habitat et formes urbaines*, juillet/août 1974, p. 21

[104] HUET (Bernard) et GANGNEUX (Marie-Christine), "La Stratégie de l'araignée", in : *Architecture d'Architecture*, n°176, *Paris-Londres*, novembre/décembre 1974, p. 71

[105] HUET (Bernard) et GANGNEUX (Marie-Christine), "La Stratégie de l'araignée", in : *Architecture d'Architecture*, n°176, *Paris-Londres*, novembre/décembre 1974, p. 71

morphologie urbaine. Ce combat vise ouvertement les tendances idéologiques (le courant de *Team 10*, la *Tendanzia)* et les tentatives des autorités de planifier l'espace urbain. Il exprime l'envie de se démarquer des propositions totalitaires pour s'orienter vers la critique théorique et la recherche urbaine. Il se caractérise par les aspects suivants ;

1. Le refus de l'influence italienne ou étrangère se confirme à partir des années 80 avec les premiers travaux sur le « projet urbain » qui sont discutés dans des colloques (Strasbourg, Marseille…). A Strasbourg, les débats sont menés par Bernard Huet, Philippe Panerai, David Mangin, René Tabouret, etc.
2. Le rejet des conversions du CIAM avec la création de Team 10, avec leur proposition de mettre en place des études analytiques mondiales ;
3. La critique des initiatives françaises, notamment les projets issus des demandes publiques telles que les villes nouvelles. Par exemple, les projets de l'A.U.A de Grenoble et Evry I sont considérés par Christian Devillers comme les derniers « avatars » des CIAM ou du modernisme. Ainsi toute initiative est remise en question.
4. Le refus de l'architecture moderne et l'accablement des architectes qui ont participé à la production d'espace et aux rénovations urbaines.

L'influence de cette critique se répand dans les débats autour du « projet urbain ». Parce qu'elle permet le plus souvent de proposer de nouvelles théories et de participer aux discours, elle se confond et se fond dans une certaine mesure avec la recherche urbaine. Certains des chercheurs en ont fait leur problématique de la ville. A cette influence s'ajoute l'absence d'un axe de recherche convaincant sur l'urbain qui a conduit un nombre de chercheurs à retourner vers le passé. Le retour à l'Art urbain et aux théories du siècle dernier s'exprime de plus en plus dans la recherche de l'urbain.

b) - Un contexte conflictuel :

Les conflits et les clivages dans le discours sur le projet urbain ne sont pas d'aujourd'hui. Ils ont une essence dans les conflits idéologiques qui ont marqué les années 70, mais aussi dans la critique de ces luttes idéologiques. Pour les comprendre, un retour à leur contexte historique s'impose. Aujourd'hui un certain consensus et un neutralisme s'installent entre les professionnels, ce n'était pas le cas dans la période de l'émergence de la notion du projet urbain. Les luttes idéologiques caractérisaient l'ensemble des domaines de la pensée urbaine et de la réflexion sur la ville. Le rejet de ce qui est déjà-là et les propositions des contraires se généralisent en conduisant à une crise urbaine.

(1)- La crise de la profession d'"architecte" :

A la crise générale de l'urbanisme s'ajoute celle de la profession d'architecte. Ce dernier se confronte à deux problèmes ; d'une part il est pris comme responsable de la production de l'espace chaotique, et d'autre part, il est accablé par les conflits idéologiques et disciplinaires. Son rôle se marginalise parmi les « technologues ». Par conséquent, il cherche de se dédouaner de la mauvaise image dans l'opinion publique et d'éviter de se laisser entraîner facilement dans de nouvelles tendances peu convaincantes. Les architectes étaient sur leur mise en garde et très méfiants à l'égard des choix à prendre.

Les architectes et les aménageurs pris responsables du résultat désastreux de l'urbanisme de l'avant-garde manifestent leur "innocence" et alarment leurs collègues

sur le risque de la disparition programmée de leur rôle par la loi de 1973, qui consiste en la démocratisation de l'architecture[106]. Ils mettant comme argument l'intérêt qu'ils portaient pour la qualité architecturale. Ils la considèrent désormais comme d'utilité publique.

(2)- Le conflit entre architectes :

La réponse de Bernard Huet était aussi franche et directe pour leur rappeler leur participation au désastre et leur absence dans la critique. Il leur demande de reconnaître leurs erreurs qui ont provoqué des conséquences dramatiques sur la société. Il rejette cette invitation et refuse de signer la pétition. Le conflit s'installe entre les architectes. Cette demande renouvelée pour reconnaître les erreurs commises et admettre leur contribution dans la crise urbaine montre la division des architectes en deux groupes ; ceux qui ont participés à la destruction de l'espace urbain et ceux qui ont le « courage de dire la vérité » et préféré critiquer et montrer les méfaits du modernisme.

Cette situation gravissime de la profession de l'architecte qui risque d'entraîner sa disparition, encourage et fait réagir les jeunes diplômés parmi eux. Ces derniers tentent de se dédouaner des accusations qui les concernaient et montrent leur position en condamnant cette architecture insensée. Ils n'hésitent pas à dénoncer leurs collègues, leurs confrères et l'architecte devenu « fatalement un élément "commercial", en orientant lui aussi "sa production "architecturale" dans le sens de son propre intérêt mercantile »[107].

Ils insistent sur leur engagement dans une « architecture populaire » qui s'intéresserait à la société et aux problèmes des habitants. Ces idées sont plus issues des critiques de la pratique des années 50 et 60 que de la recherche convaincante sur la ville et sur l'urbain. Elles alimentent un discours favorable à la construction de la « ville sociale démocratique ». Cependant la question existentielle de la profession de l'architecte domine sur celle de la recherche de « l'urbain » ou sur l'urbain.

(3)- Projet de jeunes architectes :

Ces travaux sont le fruit de la revendication de jeunes architectes qui n'ont pas trouvé leur place dans l'aménagement urbain. Ils se sont repliés dans la critique de l'architecture et de la ville de mouvement moderne. En multipliant leurs interventions dans les manifestes et dans les publications, ils ont su se faire connaître. Leurs théories séduisent les architectes et les protagonistes de changement. Leurs discours sur la ville et sur l'architecture, mais aussi leurs projets ont une influence sur les pouvoirs publics. En participant aux concours et en proposant des alternatives formelles pour des ensembles urbains, ils ont eu une certaine légitimité de fait que leur architecture se démarque de l'architecture moderne et que les pouvoirs publics manquaient de compétence.

Leurs propositions et leurs projets sont publiés dans de nombreux articles et commentés par eux-mêmes. La logique de l'unité et du rapport de la « ville et du bâtiment » et le souci d'articuler la ville et le bâtiment caractérisent l'ensemble de leurs œuvres. Leur

---

[106] HUET (Bernard), "La Qualité architecture d'intérêt public", Actualités, in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°173, *Amérique latine… stop… problèmes et méthodes,* mai-juin 1974, p. VIII

[107] CANDILIS (Georges), "A La recherche d'un sens nouveau au mot "architecte"", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°177, *TEAM 10 + 20*, janvier/février, 1975, p.50

discours est souvent tourné vers le rapport entre la ville et ses architectures[108], il se caractérise plus par le « retour à l'architecture » que par le retour à la ville.

La critique se développe sur deux thèmes : la responsabilité des architectes de mouvement moderne dans l'état chaotique de l'espace produit et le rejet systématique des instruments d'urbanisme qui ont un rôle négatif sur la production architecturale. Ce rôle est pris comme un obstacle pour développer une architecture de la ville.

Toutefois, ces propositions ont du mal à s'imposer et se généraliser dans l'aménagement urbain. Cependant, elles favorisent l'installation des luttes idéologiques et créent une crise profonde dans le domaine de l'urbanisme des années 70.

(4)- Les tensions idéologiques :

La responsabilité du fonctionnalisme dans la production chaotique de l'espace d'après-guerre se généralise et crée une situation confuse conduisant ainsi à l'affrontement entre les idées tendancielles. Cette stigmatisation est vite remise en cause par d'autres chercheurs et critiques. A la fin des années 70, le journaliste Marcel Cornu[109] critique l'« Architecture urbaine »[110] instaurée pour prendre la place de l'architecture fonctionnaliste.

Par la suite, Bernard Huet dans les **années 80** dénonce l'impuissance de l'architecture à produire la ville[111]. Le premier dénonce le faux procès fait au fonctionnalisme[112]. Il renvoie la crise urbaine et celle de la profession d'architecte au politique et sa manière de conduire l'urbanisme. Il souligne au passage la responsabilité de la situation d'urgence dans laquelle la construction de masse s'est engagée et l'apport médiocre des architectes qui manquaient de formation.

Il défend ainsi la théorie fonctionnaliste et le fonctionnalisme en montrant que ses principes sont les mêmes que ceux défendus par la « nouvelle architecture » ; celle qui se nomme l'« architecture urbaine ». Il met en évidence le côté social des principes de la théorie fonctionnaliste. Il la considère comme porteuse d'une expression liée aux pratiques sociales et explique comment la *Reconstruction* a négligé l'application de cette théorie. Les principes théorisés n'ont pas été concrétisés dans la pratique. Le problème n'est pas dans une théorie, mais il est surtout dans l'application des idées et des principes. Ce qui remet en évidence la problématique de l'application et de l'expérimentation des théories urbaines. Ceci vaut le constat de l'absence de passage de la théorie au projet chez d'autres auteurs. Bernard Huet, Albert Lévy et Vittorio Spigaï, vont faire le passage des études à la pratique une problématique centrale dans leurs travaux.

Il explique aussi comment on a triché avec les concepts et les théories qui ne sont jamais appliquées. Le jeu avec les notions et les concepts est toujours méprisé par les professionnels insoucieux de la qualité de l'espace. Henri Raymond montre comment

---

[108] MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in: *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 187, *Logement et formes urbaines,* mai-juin 1976, p. 7

[109] Journaliste "Humanité".

[110] CORNU (Marcel), "L'« Architecture urbaine » en question ; 1 : Ce faux procès qui est fait au fonctionnalisme", in : *Urbanisme*, n° 168/169, février 1979, pp. 43-47

[111] HUET (Bernard) répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110

[112] CORNU (Marcel), "L'« Architecture urbaine » en question ; 1 : Ce faux procès qui est fait au fonctionnalisme", in : *Urbanisme*, n° 168/169, février 1979, pp. 43-47

Le Droit à la ville d'Henri Lefebvre est utilisé par les professionnels de la fonction publique.

Marcel Cornu explique comment les pouvoirs publics ont triché à l'égard de la théorie fonctionnaliste pour en faire des espaces anti-urbains. Les erreurs ne sont pas celles des théories, mais elles sont les conséquences de ce que l'on fait des idées et des concepts. Marx le disait, « *on ne juge pas une théorie mais ce que l'on fait.* »

Le second **Bernard Huet** critique et rejette la *prétention* d'un certain nombre d'architectes de pouvoir construire la ville. Il écrit que l'architecture est impuissante devant la ville. Il souligne l'abus de langage chez les architectes. Et montre aussi l'incapacité des études analytiques pour produire des méthodes directes.

Quelques différences commencent à sentir entre les critiques. Bernard Huet considère que l'architecture est contre la ville. D'autres architectes considèrent que l'architecture et la ville sont indissociable (Albert Lévy), et d'autres encore préparent la mise en place d'une architecture pour la ville notamment chez Christian Devillers.

(5)- Remises en cause de la réalité :

La critique est poussée à l'extrême. Tout ce qui existe et qui a participé au développement des formes urbaines et de l'architecture « moderne », mais aussi l'architecture urbaine et l'architecture de la ville sont rejetées. Les études analytiques, notamment l'analyse historique est montrée comme incapable de produire des méthodes. Les instruments d'urbanisme et de la planification urbaine sont critiqués et pris responsables de désastre urbain lié à la rénovation urbaine et de la politique de zonage. Toutes les alternatives sont rejetées. Le projet urbain émerge dans cet univers des remises en cause. C'est cette situation qui accompagne les débats et les discours et influence ses contenus tout au long de son évolution. C'est une situation apocalyptique de la pratique urbanistique.

Pour conclure, à l'origine, le projet urbain représente plus les nouvelles pratiques urbanistiques qui émergent comme les contre-projets (les projets alternatifs) et les propositions de nouvelles formes urbaines émanant des architectes peu connus qui critiquent et rejettent le moderne et l'architecture fonctionnaliste. Ils sont pour la plupart d'entre eux rangés dans le courant culturaliste. A cette époque il suffisait de parler de l'histoire pour être traité de passéiste.

L'enjeu de se démarquer et prendre part dans une position autre est le seul recours des architectes. Les travaux manquent de légitimité et sont loin d'avoir un consensus de l'ensemble des professionnels, même parmi les membres d'un même groupe. Par conséquent, ils sont marginalisés et critiqués. Cette marginalisation est renforcée par l'utilisation d'autres notions qui se rapprochent plus de l'architecture que de la ville, telle que l'« architecture urbaine » ou les « pièces urbaines », ou encore les « hautes formes ». Etant donné que le projet urbain est lié de loin ou de près à la « forme urbaine » et à l'« espace urbain », deux concepts qui ne sont pas assez connus et définis, sa pratique s'oriente plus vers la conception d'unités globales dites « parties de ville » ou « morceau de ville ». Ceci peut être vu comme une proposition directe et opérationnelle par rapport à la critique des grands ensembles et de la ville nouvelle par la suite.

c) - L'influence de la Recherche sur l'habitat :

La question de l'habitat est posée pour faire face à la prolifération du logement dans les grands ensembles. Quel habitat et comment le produire? Les centres historiques donnent l'aspect d'une structure urbaine complète et offrent une forme harmonieuse et donnent

des réponses intéressantes pour les chercheurs. Les études menées sur les villes montrent l'existence des rapports entre les *types architecturaux* et les formes urbaines. La morphologie est l'aboutissement de l'agencement d'un nombre de *type*. Les chercheurs voient là une explication peu scientifique aux problèmes de la ville. Ce qui devient par la suite, une base pour la « critique objective ».

(1)- Fondement de la critique :

Tous les projets de la forme urbaine proposés sont très fortement critiqués de la part des chercheurs français. Les recherches sur *L'habitat* et sur les formes urbaines, notamment la typologie architecturale et la morphologie urbaine sont à l'origine de cette critique. Parmi les architecte critiques[113] : **Christian Devillers, Bernard Huet, Philippe Panerai…**[114]

Christian Devillers critique toutes les tentatives pour recréer la ville par des formes urbaines globales en se basant sur les rapports existants entre la typologie et la morphologie.

> *« Le Corbusier crée la "cité" radieuse et baptise ses coursives "rues". Tentative pour reconstituer la ville, réduite à l'habitation et à ses fonctions annexes à l'échelle d'un immeuble, mais il exclue par-là le rapport morphologie-typologie. Le courant s'élargit avec les Smithson dont le projet d'université à Sheffield est organisé le long d'une rue-coursive ; avec Candilis, Josic et Woods, à la ZUP du Mirail à Toulouse et dans leur projet pour l'université Libre de Berlin, construite à l'image d'une ville sur un plan de rues en grille. Un des derniers avatars de ce mouvement pourrait être la ville neuve de Grenoble par l'A.U.A. Tous ces projets visent à recréer une forme urbaine, mais, pourrait-on dire, la rue n'est pas un grand couloir à ciel ouvert. »*[115]

Ces critiques visent les travaux de mouvement moderne, ce qui est normal en cette époque car la plupart des architectes rejettent les travaux et les conséquences de l'architecture fonctionnaliste. Ce qui sort un peu du commun, c'est que ses critiques ne se limitent pas au courant des C.I.A.M. et de Team 10, mais elles touchent tous les travaux ayant pour objectif de créer la forme urbaine. Christian Devillers dénonce la perte de sens dans tous ces projets.

> « *Dans tous ces projets, la rue a disparu pour laisser la place à des coursives et des plans en grille. Par-là, il y a une "perte du sens. »*[116]

Il répond à Aldo Rossi dont les travaux ont séduit plusieurs architectes :

> « *Tous ces projets visent à recréer une forme urbaine, mais, pourrait-on dire ; la rue n'est pas un grand couloir à ciel ouvert. »*[117]

Dans ce discours, l'espace public est pris comme une exigence urbaine, et le nerf de la forme urbaine est la « rue », qui devient l'espace urbain par excellence. Le projet est jugé par rapport à son comportement vis-à-vis de la « rue » et de son organisation.

---

[113] Les plus imposant dans le discours de projet urbain.

[114] Voir l'index des auteurs à la fin de la thèse.

[115] DEVILLERS (Christian), "Typologie de l'habitat & morphologie urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat, Habitat et formes urbaines*, juillet/août 1974, p. 21

[116] DEVILLERS (Christian), "Typologie de l'habitat & morphologie urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat, Habitat et formes urbaines*, juillet/août 1974, p. 22

[117] DEVILLERS (Christian), "Typologie de l'habitat & morphologie urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat, Habitat et formes urbaines*, juillet/août 1974, p. 22

(2)- L'émergence d'une élite d'architectes critiques

L'impact de ces propositions idéologiques est minimisé et a produit une résistance forte de la part des chercheurs. Parmi eux, ceux qui travaillent sur l'habitat et sur la typologie architecturale et la morphologie urbaine. Les pratiques de l'époque ne sont pas acceptées de la part de tous. Certains architectes n'ont pas hésité un instant à les remettre en cause. Ceci produit la condamnation de l'Architecture chez certains, la recherche d'une autre architecture chez d'autres. La constitution de la réflexion sur le projet est conduite sous forme de critique. Ceci montre les faiblesses de la projection spatiale devant les problèmes de société. La critique donne des idées qui vont être ajustées dans le débat en proposant des contributions renouvelées au projet urbain.

(3)- Vers une culture de projet :

Le projet urbain épuise ses caractéristiques et ses fondements des propositions issues des études dites typo-morphologiques et des préoccupations des reconversions des CIAM. Ce qui est étonnant, c'est que personne des auteurs ne montre son adhésion à ce courant de pensée italienne (les travaux d'Aldo Rossi, Aymonino, Muratori...), non plus aux Team 10. Dans les textes recensés, deux remarques sont à mentionnées : la première c'est qu'il y a peu de référence. Les auteurs ne se réfèrent pas entre eux et moins encore aux autres chercheurs. Ce qui explique l'individualisme des idées et des méthodes proposées. La deuxième, c'est l'absence des références aux architectes italiens et aux protagonistes des études typo-morphologique. Ceci n'évite pas, bien sûr, la reprise de ces idées et de leurs conclusions. Les études comparables aux travaux italiens deviennent plus rares et depuis les années 80, les architectes-chercheurs inventent un nouveau thème ambitieux et ainsi le projet urbain devient un véritable instrument de réflexion. Mais il reste que ces réflexions sont éparpillées et dominées par la description des projets opérationnels plus que recherche sur l'urbain depuis les années 90.

Ces deux remarques démontrent l'existence chez les architectes-chercheurs d'une volonté de créer une véritable culture de projet urbain partagée. Une culture plus généralisable est structurée par des éléments très fins qui agissent par rapport aux changements dans le langage employé, mais en aucun cas par rapport aux changements réels dans le travail de l'aménagement (c'est à vérifier). Elle est conçue directement de la réalité urbaine, sans contraintes juridiques et sans conceptualisation. C'est-à-dire, les chercheurs veulent faire du projet urbain un instrument flexible pour s'adapter à toutes les situations concrètes, sans que ces dernières influencent sur l'outil. Le caractère polysémique offre et assure cette flexibilité.

L'absence des références étrangères conduit à penser que les protagonistes cherchent avant tout à construire « **le »** projet urbain français ». Et la construction et l'intervention effective qui sont de moindre importance devant la volonté de mettre en place un outil opératoire à l'échelon national ou européen appuie cette hypothèse. Le travail analytique prend sa source de la réalité du terrain et ce qui la compose comme la société et ses cultures, l'histoire des lieux et l'usage. Ce qui donne au projet beaucoup plus de souplesse.

Le projet urbain « français », si nous pouvons nous exprimer ainsi, se démarque des propositions tendancielles et idéologiques (internationales). Ainsi, le « premier pas » pour « nationaliser » l'acte urbain est franchi. Il se veut unique car il se construit à l'image de la « culture urbaine française » qui se caractérise par l'absence (la rareté) de travaux de recherche sur l'urbain et la forme urbaine. Les travaux de recherche sur la forme urbaine deviennent des véritables de références incontournables. A l'exemple des

travaux sur la ville de Versailles[118] conduits par l'équipe Jean Castex, Patrick Céleste et Philippe Panerai. Les derniers ont fait ressortir les relations entre les découpages parcellaires et les éléments constructifs des formes urbaines. L'objectif de cette étude n'est pas de proposer des formes, mais de mettre en place les rapports entre le parcellaire et la forme des espaces construits.

Par conséquent, les théoriciens se tournent vers l'histoire, plus proche ou très éloignée pour donner une certaine légitimité scientifique à leurs propositions théoriques. Certains préfèrent l'histoire proche en retournant à l'Art urbain : Marcel Poëte, Pierre Lavedan, Léon Jaussely, Gaston Bardet. D'autres s'éloignent plus dans le temps pour retourner à l'époque de la ville à de « chemins d'ânes », aux utopies sociales ; bref à la ville d'avant l'industrialisation. La ville antique semble ne plus intéresser personne de ces théoriciens.

Cette période est suivie un peu plus tard, dans les années 80, par la traduction et la réédition des ouvrages anciens, par exemple *L'Art de bâtir les villes*[119] et *L'Etude pratique des plans de ville*[120]. Ainsi Camillo Sitte, considéré comme un passéiste de la fin du 19e siècle[121] par les progressistes de la même époque, est revisité par Françoise Choay[122].

Les projets allant dans le sens de produire de l'espace urbain, plutôt dans le sens de la recherche de « l'urbain » se font très rares. Il y a plus de la critique et des études analytiques conduites souvent par les architectes chercheurs en sciences sociales et humaines, ou par des architectes sous l'influence des sciences sociales, que de la proposition des formes urbaines et spatiales. Les architectes se réfugient dans la théorie et les discours pour se démarquer les uns des autres.

Le projet urbain est donc un bien national qui fait parti de la culture urbaine française conforme aux exigences de la société urbaine. Ceci peut être vu, bien entendu, comme une réaction aux tendances internationales qui ont plus un langage à prévaloir que des faits pragmatiques, mais aussi comme une réponse aux *Team 10* qui a l'ambition de mettre en place un outil analytique opératoire international. Ceci explique en partie la conformité du projet avec la planification urbaine, son implication dans les programmes et son adaptation aux différentes politiques urbaines (DSQ, banlieue 89, GPU).

(4)- L'adaptation aux programmes

Toutes ces propositions répondent aux programmes du logement et d'équipements. Elles concernent, en premier lieu, les projets d'habitat collectif et semi-collectif et ceux des grands équipements. Par exemple les universités, les écoles... La production des formes urbaines s'adaptent à la logique mono-fonctionnelle de ces programmes. Il s'agit là, d'une démonstration pour convaincre que l'architecture a de nouveau les capacités à produire des espaces urbains. C'est là une confirmation de l'existence d'une autre architecture liée à la construction de la ville.

---

[118] CASTEX (Jean), CELESTE (Patrick), PANERAI (Philippe), *Lecture d'une ville : Versailles*, Paris, Ed. du Moniteur, 1980, 235 p.

[119] SITTE (Camillo), *L'Art de bâtir les villes, l'urbanisme selon les fondements artistiques*, trad. de l'allemand par WIECZOREK (D.), Paris, L'Equerre, 2e édition, 1984, 209 p.

[120] UNWIN (Raymond), *L'Etude pratique des plans de ville*, Paris, L'Equerre, 1981, 370 p.

[121] BOFFILL (Ricardo), VERON (Nicolas), *L'Architecture des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, 293 p.

[122] CHOAY (Françoise), "Sitte revisité", in : *Urbanisme,* n° 290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 42-48

(5)- Caractéristiques des projets et les zones de contentieux

L'élément constructif sur lequel sont orientés ces projets est l'espace public. Les espaces de contentieux est la rue. En effet, dans ces nouvelles formes urbaines proposées, la rue a une autre dimension importante dans l'organisation de l'ensemble de l'espace. Cependant, elle est dessinée par de nouvelles formes ; soit considérée comme un « couloir à ciel ouvert », soit comme une coursive qui dessert les logements. Et quelques fois, elle est encore confondue avec un tracé en grille. Toutes ces nouvelles interprétations de la rue sont largement critiquées. Certains architectes français reprochent à cette tendance sa légèreté dans la conception de l'espace urbain et le comportement insensé vis-à-vis de la rue. Toutes les tentatives de créer les modèles urbains sont considérées à l'origine comme des projets urbains. Pour deux raisons, puisqu'elles ne sont pas issues de mouvement moderne et ne sont pas des objets ponctuels architecturaux mais concernent l'aménagement global d'une partie de ville. Toutefois, elles sont critiquées en leur reprochant la disparition de la rue et la perte de sens urbain. La critique joue un rôle important dans la construction de l'idée de **projet urbain** dans les années 80. Cette nouvelle idée présente le projet urbain comme un contre-projet de la forme urbaine et des modèles urbains. Il s'agit alors d'une alternative qui respecterait les rapports entre les typologies architecturales et les morphologies ?

Les travaux de Philippe Panerai montrent la place du parcellaire dans la morphologie urbaine. Ils mettent en évidence les rapports de la parcelle au bâti et ceux que les espaces urbains tissent entre eux. La forme urbaine est structurée par des espaces déterminants : le bâti, le viaire, la parcelle, et le non bâti.

2. L'évolution et les changements de sens :

A l'origine, la notion de projet urbain caractérise bien entendu les formes urbaines proposées comme des alternatives à l'architecture d'objets et, par la suite, il concerne la critique de ces mêmes interventions. Ce qui est assez paradoxal !

Dans les **années 70**, un mouvement de changement de tendance s'installe, il produit des propositions formelles exprimées par des projets d'ensemble et animées par l'ambition de créer « la ville ». Les travaux sur les villes nouvelles sont un exemple de ce que peut être une forme urbaine globale. La globalité est le principe des ces interventions lourdes et complexes. En même temps se développe un front de critique de ces propositions et s'organise à partir des années 80 sur le terme générique du projet urbain.

Dans les **années 80**, la pratique urbanistique est menée un peu partout par des projets spectaculaires à l'image des « projets du président » dans la capitale. L'habitat qui faisait la base de toutes les propositions formelles, est le grand absent des discours et de la pratique de projet. L'architecture spectaculaire domine le domaine opérationnel par des équipements tertiaires à l'image *des travaux du président* dans Paris. Là, aussi nous pouvons parler d'un changement d'orientation car à son apparition, il a pour origine la construction de l'habitat et la recherche sur l'habitat.

Mais aussi le recule du projet de la forme urbaine devant les réhabilitations des quartiers en difficulté. La recours à la composition urbaine était très rare et réservé à quelques opérations.

> *« Projet urbain : celui-ci se réduit souvent à la réhabilitation du parc de logements et de ses espaces extérieurs. C'est qu'il faut parer au plus pressé, adapter et gérer l'existant et les populations existantes, gagner de vitesse l'accroissement du chômage et de faiblesse des*

ressources, le racisme, l'inculture et l'inadaptation professionnelle : le problème n'est plus d'organiser l'espace pour accueillir. »[123]

Les premiers débats sur le projet urbain sont réellement élaborés dans des colloques et des séminaires. Et la notion ne caractérise presque plus les projets concrets, mais elle évolue dans le temps et dans l'espace en trouvant une place comme un sujet intellectuel auquel adhèrent d'autres disciplines et ouvrant d'autres champs idéologiques.

D'une notion regroupant les concours et les projets anti-fonctionnalistes, elle devient un mot regroupant l'ensemble de tout ce qui se fait dans la ville, dans les banlieues et dans les grands ensembles. Tous les projets, l'essentiel qu'ils concernent la construction dans un milieu existant, sont urbains. Par conséquent, le projet urbain devient quelconque et son intérêt initial, à savoir, la recherche de la qualité urbaine, a disparu.

D'une utilisation propre aux architectes qui cherche à se dédouaner et se démarquer du Mouvement moderne, il devient un vocabulaire commun pour l'ensemble de praticiens, de professionnels et d'acteurs de la ville. Il est partagé par le politique, l'économiste et les différents services qui interviennent sur l'espace urbain. D'une simple notion qui cherche à regrouper les idées de la pensée urbaine et les faire sortir hors des conflits doctrinaux, il devient un véritable champ d'étude de plusieurs disciplines, sociologie, économie, géographie, etc.

La notion de projet urbain constitue un intérêt renouvelé pour la pluridisciplinarité. En effet, plusieurs disciplines ; l'architecture, urbanisme, géographie, économie, sociologie, paysage, histoire, politique, etc. s'y intéressent.

- Sur le plan théorique ; la notion de projet urbain est le support de plusieurs réflexions sur la ville et sur l'urbain. En effet, depuis son émergence plusieurs contributions sont apparues. Elle regroupe aussi plusieurs monographies et descriptions de projets réalisés ces dernières années… Et récemment, elle est intégrée dans les écoles d'architecture en troisième cycle. Elle fait alors support d'un enseignement de projet (Ecole d'Architecture, Institut d'Urbanisme) ;
- Sur le plan de la pratique ; elle est utilisée par des professionnels, des urbanistes, par les élus, notamment les maires, par les professionnels de l'urbanisme, les praticiens, les architectes (quelle qu'elle soit leur appartenance idéologique…). Elle accompagne ainsi plusieurs projets issus des programmes différents et conduits par des démarches variées.

Le projet urbain fait partie de l'évolution générale des politiques urbaines et de la planification. Il s'adapte aux décisions prises en adoptant un sens applicable aux exigences contemporaines. Ces dates sont celles des grands tournants dans la politique et la planification urbaine, notamment la décentralisation. Depuis 1970, la politique urbaine a connu des programmes très variés : lancement de la politique des villes nouvelles, l'abandon des grands ensembles, lancement des Grands Projets Urbains (GPU), lancement des programmes de réhabilitation et de la rénovation urbaine, les DSQ. Pour chaque politique, le projet s'adapte aux exigences imposées par le renouveau continu de la planification. Et il change de sens pour permettre son adoption et son intégration dans la pratique urbaine. Il ne caractérise pas une période bien précise de

[123] ACT Consultants, Evaluation de la politique de projet de quartier ; enquête sur 14 sites en régions Île-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie, Rapport de synthèse, Boulogne, ACT, MULT, 1985, vol. 2., p. 19

l'histoire de la construction. Il ne vise pas une étape d'urbanisme. Au contraire, il a une capacité qui le rend maniable avec les besoins du temps.

- En 1976 (**L'apparition de la notion**) ;
- Dans les années 80 (**L'instrumentalisation** du projet urbain comme sujet de réflexion dans les colloques et les séminaires.) ;
- **En 1985**, (multiplication des publications et adaptation au nouveau contexte provoqué par la décentralisation.) ;
- **Depuis 1990** (Engouement et élargissement du champ de l'utilisation de la notion de projet urbain par l'arrivée des chercheurs des autres disciplines, géographie, sociologie, paysage…, et l'adaptation de la notion pour exprimer le lancement des projets urbains un peu partout en France). Mais aussi glissement sémantique comme conséquence de cette engouement.)

Ces phases coïncident avec l'évolution générale de l'urbanisme et de la planification.

En se basant sur le nombre de parution ayant pour mots du titre les termes « projet » et « urbain » recensée dans le *logiciel Urbamet*[124], nous avons pu constater que les dates dans lesquelles il y a augmentation considérable des parutions, coïncident celles de l'évolution des programmes urbains et de l'urbanisme, **urbanisation, récupération, requalification**. Elles sont ainsi arrêtées et comparées à celles des grands changements de la politique urbaine et de planification urbaine.

(1) - Emergence de la critique architecturale (1974-1979) :

Comme nous l'avons vu plus haut, le projet concerne à l'origine une attitude « réactionnaire » par rapport aux formes urbaines proposées par les architectes. Il est aussi une théorie critique de l'architecture moderne qui incarne des propositions formelles issues des études analytiques. Il se caractérise par une ouverture sur des disciplines nouvelles qui s'intéressent à l'architecture et à l'espace urbain. Les sciences sociales et humaines ont une influence remarquable sur les études sur l'urbain. Cette ouverture s'exprime dans l'adoption de la notion de l'« urbain » qui était le sujet des sociologues. Une phase de la construction de son « corpus » basé sur les critiques avec des projets formels à l'appui. Il représente l'ensemble des propositions projectuelles émanant des architectes et des chercheurs sur la meilleure façon de produire l'espace social. D'ailleurs, ce sont des projets sur lesquels la critique ne s'est pas tardée de s'installer dans les tentatives de construire le « corpus » de projet urbain.

D'où vient le projet urbain ? Si nous nous référons à la notion anglaise « *urban design* », le projet urbain serait en liaison avec l'*Art urbain* car ces deux notions se sont développées simultanément. En Angleterre, on parlait de *urban design* et en France certains architectes théoriciens s'intéressaient à l'Art urbain.

Le projet urbain existe avant la décentralisation sous forme de propositions alternatives issues de la critique de l'idéologie fonctionnaliste. Depuis, il a évolué et repris par les architectes et les chercheurs qui se positionnent par rapport au mouvement moderne en créant le post-moderne, juste avant la première loi sur la décentralisation. Ensuite, il est repris par les agences d'urbanisme pour qualifier leurs opérations. Dans les années 90, il gagne les collectivités locales et les directions d'urbanisme et d'architecture.

[124] Est une base de donnée spécialisée dans le domaine de l'aménagement urbain et de l'urbanisme. Elle compte environ 250000 références publiées depuis 1960 à 2003.

Aujourd'hui, il est polysémique et plusieurs contenus lui sont attribués par ses interlocuteurs.

La naissance du projet urbain est liée à la période dans laquelle l'Etat lègue des compétences pour les communes pour la rénovation des centres historiques en les assistant avec le FAUN[125]. Ceci explique les connotations historiques du projet qui est donc le projet dans le centre historique. Il est, de ce fait un projet d'amélioration. Par conséquent, il nécessite une nouvelle pratique pour améliorer les centres perçus jusque-là comme achevés et vétustes. Cette nouvelle pratique est très souple vis-à-vis des composantes de tissu urbain ancien. Elle est menée dans le respect de l'existant avec le souci d'intégration et d'articulation de nouveau dans l'ancien. De ce fait, elle incarne l'idée de la qualité urbaine avec des connotations historiques.

De peur d'introduire l'architecture des périphéries dans le centre urbain, les architectes inventent ce nouveau mot pour qualifier leur travail de qualité et pour se démarquer de mouvement moderne.

La décentralisation des compétences urbaines aux collectivités locales se poursuit par un ensemble de réflexions préparant l'entrer du métier de l'architecte urbaniste massivement dans les nouvelles exigences de l'aménagement urbain.

(2)- L'instauration des discours sur le projet urbain ; les contributions fondatrices (1980-1987) :

Dès 1981, les contributions au projet urbain se multiplient et enrichissent son contenu par des idées nouvelles. Deux colloques organisés à Strasbourg sont organisés et intitulés *Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg* [126] et *Projet urbain et la construction de la cité*[127]. Dans le premier, autour d'une *Table ronde,* Bernard Huet, sans abuser de l'utilisation de la notion de projet urbain car il l'a utilisée une seule fois, dans son intervention animée par Arnoldo Rivkin, insiste sur l'incapacité de l'analyse historique à donner des méthodes directes et s'interroge aussi sur l'incapacité des études analytiques à passer à la pratique.

La méfiance vis-à-vis de l'émergence d'une nouvelle architecture dont l'objectif est de construire la ville, s'installe dans ces écrits. Cette architecture est jugée impuissante et incapable de s'occuper d'un morceau de ville. Cependant, cette incapacité des études analytiques et cette impuissance de l'architecture à produire la ville conduisent à reconsidérer les conventions dans l'acte de faire la ville et à déterminer le travail de l'architecture comme un moment donc de « *transcrire le plus correctement possible un certain nombre de conventions. »*[128].

Mis dans la catégorie des culturalistes, Bernard Huet se révolte et révise son point de vue sur l'analyse historique. Il juge qu'elle est indispensable, mais il reconnaît aussi qu'elle est limitée car elle ne peut pas donner une méthode opérationnelle directe. Elle permet surtout de connaître le site d'intervention, mais elle n'offre pas des outils directs

[125] Fond d'aménagement et d'urbanisme national

[126] Actes du colloque des 30/31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983

[127] Actes du colloque 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983

[128] HUET (Bernard) répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110

pour le modifier. Elle ne donne pas des recettes d'aménagement. Cela sous-entend qu'un travail supplémentaire est nécessaire, c'est le rôle de l'urbaniste.

Nous ne pouvons à ce stade affirmer que l'origine du projet est culturaliste. Mais l'idée a des connotations historiques et on peut dire que la plupart des utilisateurs de la notion montrent leur attachement à l'histoire, ce qui ne fait pas d'eux des historicistes. Tous voient dans l'analyse historique un moyen pour comprendre comment l'on peut modifier et transformer la ville en assurant l'articulation du nouveau dans l'ancien. Cela montre leur rejet de la table rase et la construction ex-nihilo généralisées dans les années 60 et début 70.

Dans le deuxième colloque de Strasbourg, René Tabouret[129] tente une première définition de projet urbain. Il lui attribue une place intermédiaire entre la planification urbaine et les projets d'édification. J. Harari, David Mangin et Philippe Panerai insistent sur le fait que le concept du projet urbain n'est pas lié à une forme préalable, mais à celui de la durée, c'est-à-dire à la capacité d'articuler la construction de nouveaux bâtiments à des structures urbaines préexistantes liées à l'histoire de la ville.[130]

L'utilisation de la notion de « cité » n'est pas gratuite. Elle renvoie au centre historique. De ce fait, elle renvoie au caractère du projet urbain comme un projet dans le centre urbain. Dans ce colloque nous pouvons noter une certaine nostalgie aux projets non construits, aux projets restés dans les cartons car l'analyse s'est portée sur des projets non construits.

La construction du « corpus » de projet urbain s'enrichit par de multiples contributions dans les années 80. Elle débute par l'adoption de cette notion dans la pratique, surtout après la décentralisation elle se confronte au contexte contemporain. Les interventions de DSQ sont les premiers projets qui s'intéressaient à « l'urbain » et au social. Le mérite du maire de Grenoble monsieur Hubert Dubedout dans l'évaluation des DSQ et le projet urbain est souvent mis en avant par les interviewés et par les travaux de la DAU[131].

Les grandes lignes du changement s'orientent vers la mise en place d'un contexte nouveau pour l'urbanisme. La réduction progressive de la croissance démographique qui est souvent le moteur de la croissance urbaine : la baisse de la natalité, la fermeture des frontières à l'immigration, la quasi-disparition de l'exode rural, la fin de la dissémination territoriale des industries de main d'œuvre, conduit à un changement profond dans la manière de gérer les espaces urbains. Il s'agit plus de gérer de manière économique la requalification des espaces bâtis dont nous héritons puisque nous nous trouvons dans un contexte de rareté de la demande solvable pour de nouveaux espaces aménagés.

Les évolutions démographiques récentes, sociologique et économiques continuent à soutenir la demande de construction de logement utra-urbain ; une demande qu'il estime

---

[129] "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 3-7

[130] "Droit à la ville. Projet urbain. Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité*, Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 8-13

[131] Clément-Noël Douady renvoie le projet urbain au mérite de s'intéresser aux quartiers sensibles et défavorisés comme l'est le programme DSQ. Les DSQ sont les premiers projets qui ont réellement une tendance sociale. Jacques Dupauw attribue l'émergence de "projet urbain" au maire de Grenoble monsieur Hubert Dubedout. Il est le déclencheur de projet dans les quartiers. Il propose même une méthode de travail sur ces quartiers. Une méthode qui s'appuie avant tout sur la pluridisciplinarité et le travail continu sur le quartier.

de qualité urbaine. Cette demande n'est plus celle des périodes de la reconstruction et d'urgence. Le client est devenu très exigeant. Le « réel urbain » est devenu complexe : depuis la décentralisation, les procédures de l'action publique s'ouvrent à des acteurs déhiérarchisés et concurrents, chacun dotés de sa rationalité et de sa légitimité propre. Le marché urbain est devenu atomisé (Hormis la flambée spéculative des années 1987-1991). On ajoute à cela la démission de l'État dans l'action.

Le projet donne espoir car il représente le contraire de cette crise latente. L'urbanisme en sort donc transformé - voire inversé - passant du contrôle et de la limitation des activités privées, à la quête et la séduction des investisseurs potentiels, ainsi qu'à la mise en œuvre de quelques moyens territorialisés d'atténuation de la pauvreté et de la précarité.

Au lendemain de la décentralisation, les compétences en matière d'aménagement urbain sont entièrement léguées aux collectivités locales. Cette situation n'arrange pas ces dernières, non plus leurs élus devenus responsables de l'avenir de leur ville, car elles ne disposent pas de véritables compétences en matière d'urbanisme. Par conséquent, les organismes d'urbanisme de ces villes ont du se tourner plus vers des compétences extérieures, donc vers les architectes urbanistes nationaux ou internationaux.

La décentralisation a modifié le travail des collectivités locales. Depuis son installation les procédures et les instruments d'urbanisme sont transférés aux pouvoirs locaux. Ces derniers délaissent l'ancienne planification caractérisée souvent par un urbanisme de plan ou par des opérations de rénovation ou de réhabilitation, bref des opérations ponctuelles. Un nouvel urbanisme qui touche à la ville dans sa totalité et qui s'intéresse plus aux problèmes locaux de chaque agglomération se veut un urbanisme de projet, il est toujours lié à la notion de projet urbain. Donc, par le biais de la décentralisation le passage de l'urbanisme de plan à celui du projet, dans la pratique, s'est effectué.

> *« La décentralisation de pouvoir se conjugue avec la remise en cause des représentations du progrès et de la rationalité technique en tant que gérant d'un avenir collectif meilleur. »*

Dans les années 80, la planification urbaine s'intéresse au remodelage et aux développements des banlieues en crise et la réhabilitation des grands ensembles par des programmes (Banlieue 89, DSQ). Vers la fin des années 80, elle se caractérise par le lancement des Grands Projets Urbains (GPU). Dans les années 90, elle s'est tournée vers la récupération des sites en friche.

Pour chaque période, des projets concrétisent cette planification agitée. Les projets de masse des grands ensembles et de plan masse des villes nouvelles ou encore ceux des ZAC…, le projet urbain émerge pour améliorer et corriger les erreurs commises. Mais ce projet est mené par des concours d'architecture. La planification urbaine ne cesse de changer de méthode et de manières de voir et de considérer l'espace urbain. Bien que, les documents d'urbanisme aient tendance de ne pas évoluer et de ne pas suivre ces changements, les projets se modifient et s'adaptent de plus en plus au nouveau contexte urbain.

Avec le projet urbain ce ne serait pas la continuité dans le processus de décentralisation ? Vu le caractère polysémique de la notion, sa pratique est toujours locale et elle est propre à chaque ville. Ce qui peut assurer l'éloignement des instruments d'urbanisme généralisés pour toutes les villes par l'organisme qui les mettait en place (les D.D.E.). Un projet qui complète le processus de décentralisation. N'y a-t-il pas là un risque de lutte entre les villes proches. Intercommunalité comme réponse a fait néfaste du projet urbain local (la globalité dépasse le cadre d'une ville).

Au cœur des débats sur la décentralisation, les structures d'études et de planification. « *L'urbain* » était toujours posé comme une véritable question. Le transfert des compétences en matière d'urbanisme est considéré comme la base pour la réussite de la décentralisation. Tout le travail concernant l'attribution aux communes de nouvelles fonctions dépend des compétences humaines que celles-ci ont à leur disposition. Ces compétences étaient limitées et précaires. Dans le domaine de l'urbanisme les compétences étaient détenues par l'État.

Cette « *précarité des compétences communales réside,* d'après Yves-Maxime Danan, *dans le fait que, la France était un Etat unitaire et non fédéral, les institutions locales sont simplement décentralisées mais non autonome.* »[132]. Donc l'Etat reste toujours le garant de l'urbanisme local malgré le transfert des compétences aux collectivités locales. Il va financer les projets communaux sous forme de subventions et d'aide au développement. Ces subventions, en effet, viennent des prélèvements sur l'essentiel des ressources fiscales et c'est cet argent qu'il redistribue pour financer les travaux d'urbanisme des communes, contenant les équipements. De ce fait, les communes restent dépendantes pour l'exercice même de leur stricte part des compétences d'urbanisme du « bon plaisir » de l'État.

La réussite de toute décentralisation même limitée « *réside dans l'existence d'un ensemble de structures d'études et de planification, placé à la disposition des communes. Une solution de ce sens a été donnée par le projet de loi n°443. Il a prévu que les services de l'Etat mis à disposition des maires pour effectuer gratuitement l'instruction des demandes de construire et d'autorisation de lotir. Cette solution est contraire à l'esprit de la décentralisation car le maire est tenu de soumettre sa décision à une information technique assurée par l'administration de l'Etat. Donc, le maire perd sa liberté de décision. Ces deux points sont contraires à l'esprit de la décentralisation. Il s'agit du financement des projets par les subventions de l'État et de la décision du maire qui doit être soumise à l'administration de l'État.* »

L'ingérence de l'État dans les compétences des communes, reste toujours contraire a ce principe de décentraliser ces compétences en matière d'urbanisme. L'Etat détient les structures d'études dont les communes ont besoins pour leur développement urbain. Ces structures d'études existent à deux niveaux ; quatre au niveau régional et trois au niveau départemental.

- Au niveau régional : il existe des centres d'études techniques de l'équipement **C.E.T.E.**, des organisations d'études et d'aménagement des aires métropolitaines O.R.E.A.M., des organismes d'études des zones spéciales O.R.E.Z.S. et des directives régionales de l'équipement D.R.E.
- Au niveau départemental : les groupes d'études et de programmation (GEP), les GEP + UOC (urbanisme opérationnel - construction) et le groupe administratif départemental du fond d'aménagement urbain F.A.U.

(3)- L'engouement pour le projet et glissement sémantique (1990-2003)

La perte de sens d'un projet global et soucieux de l'urbain est entamée par le lancement de la politique du grand projet urbain (GPU) qui favorise la production spatiale et encourage les Villes à adopter une démarche de projet car on leur proposant subventions

[132] DANAN (Maxime), "Perspectives de décentralisation de l'urbanisme", in : *Actualité juridique, propriété immobilière*, n° 2, février 1981, pp. 112-119, "Les Organismes d'Études, instruments et condition de la décentralisation de l'urbanisme", in : *Actualité juridique, propriété immobilière*, n° 9, 10 septembre 1981, pp. 629-639

diverses ; les Contrats de Ville et les Prêts. Deux types de projets sont apparus : d'un côté, des projets de réhabilitation de l'urbain par la restauration des lieux et de la logique de l'espace public ; et de l'autre côté, des technopoles incarnat des projets lourds à l'image des méga-structures. Où est donc l'urbain ? Les uns et les autres sont considérés comme urbains.

Cette perte de sens est accentuée, à partir des années 90, par la « médiatisation » et l'engouement pour le débat et le discours. La projection urbaine souvent décrite comme acte urbain conduit à un glissement sémantique du mot « projet urbain » qui désormais recouvre toute intervention concrète sur le territoire d'une agglomération. L'urbain qui est synonyme de la société et porteur des significations identitaires et historiques devient un mot qui « qualifie » tous les projets. Tous les projets lancés sont considérés comme urbains, même ceux où il est difficile de parler de l'urbain comme les méga-structures et les technopole qui sont des projets lourds. C'est la confusion générale dans laquelle il n'est pas aisé de définir le projet urbain et de trier le juste du faux. Même les chercheurs se sentent dépassés par ce changement.

La volonté de non conceptualisé de projet urbain semble conduire à la disparition du projet urbain. Cela ne veut pas dire que tous les projets produits ne sont pas urbains, au contraire, il s'agit là d'un changement profond dans la pensée urbaine qui est souvent théorique et non pragmatique, c'est un phénomène nouveau de pragmatisme qui s'est mis en place. Tous les principes ne peuvent pas être respectés partout. La flexibilité de la notion permet des remaniements et des adaptations au contexte urbain de chaque ville. Ce qui est intéressant c'est de définir le projet urbain dans sa conformité à la réalité urbaine. Mais en soulignant un glissement sémantique en ce qui concerne la notion dans certain cas flagrant. L'utilisation de la procédure de la ZAC pour mener les projets, est un autre point de la perte de sens. Le discours sur le projet urbain critique souvent l'ensemble des procédures et des instruments d'urbanisme qui manquent de logique projectuelle.

3. Définir le projet urbain :

Definir le projet urbain n'est une tâche facile à faire. Malgré son apparition très récente, plusieurs définitions lui sont attribuées, sans aucune unanimité. Pour le définir nous allons s'intéresser à l'ensemble des définitions émises jusque-là de la notion. Les définitions existent dans deux pôles distincts et différents. Le pôle des architectes qui se divise en plusieurs sous catégories, un sous-groupe composé de chercheurs et de théoriciens, et un groupe structuré par des professionnels travaillant sur le terrain. Le deuxième pôle, nous mettons des locuteurs venus des autres disciplines.

Dans ce qui suit, nous présenterons d'une part, les débats intéressants et les définitions émises par les architectes urbanistes qui essaient de construire le discours de projet en s'intéressant aux contraintes engendrées par les instruments et les procédures d'urbanisme (POS, ZAC), et d'une autre part, à ceux des acteurs de la ville participant dans l'élaboration des programmes urbains en utilisant ces nouveaux concepts de projet et qui défendent d'autres aspects liés à l'acte de faire la ville (économie, sociologie, écologie,…). Le projet se présente alors comme la recherche de la qualité dans les gestes et les actes de construire l'espace urbain. Il y a autant de définitions que de champs d'étude et de propositions formelles. Très variées, morcelées, confuses et éparpillées, toutes laissent toujours une opportunité d'en rajouter une ou plusieurs porteuses d'un nouvel élément complémentaire, dans la plupart des cas, pour construire une théorie unifiée de projet.

Il n'y a aucune volonté de continuité dans le raisonnement mené pour débattre sur le projet urbain. Les définitions données ne résultent pas d'une construction continue d'une théorie de projet ou d'une théorie urbaine, mais elles se juxtaposent plus qu'elles se complètent ou se superposent. Chacune d'entre elles s'intéresse à un ou plusieurs caractères de projet. Ce qui donne une multitude de définitions. Cette multiplicité fait la richesse de projet et caractérise ainsi l'ouverture ainsi de son champ d'étude permettant de considérer le projet comme quelque chose de non fini, de continu. Ce qui est son caractère à la base.

Un travail, pour rassembler, traiter et classer toutes ces fibres de définitions est indispensable à faire car il n'y a que cette manière de faire pour arriver à construire une véritable théorie de projet urbain. Dans ce travail d'investigation autour de ces définitions, une séparation méthodologique entre ce qui peut être du côté de la théorie et de la connaissance de ce qui est issu des simples études de cas existants ; les monographies, s'impose. C'est une exigence qui permet d'éviter les jugements des uns qui avec leur esprit fanatique et croyant, cherche à concevoir la vraie meilleure théorie ou idéologie qu'ils ne cherchent pas à remettre en cause, et pour éviter aussi les jugements souvent gratuits que les autres qui portent sur la représentation de la conception et l'image dans laquelle ils s'enferment. Les premiers, ce sont les chercheurs, marqués par leur position doctrinale, en dehors de leur idéologie sont incapables de réfléchir. Dans leurs travaux de recherche, ils ramènent tout à leur croyance et ils le « modèlent » dans leur moule. Leur croyance passe avant tout, avant le sujet. Mais, il est intéressant de tenir compte de leur définition qui peut se caractériser par une vue d'œil juste. Les deuxièmes, ce sont les professionnels, stimulés par leur professionnalisme, traitent le projet comme une simple expérience de projeter et de construire la ville. Dans leurs propos, tout projet dans la ville ou dans la périphérie est urbain. Ils se limitent à nous raconter le déroulement d'un projet (fini), comme raconter un évènement ou un fait divers. Il ne faut pas, tout simplement, rejeter cette catégorie, mais, au contraire, il faut l'étudier car elle nous enseigne sur le projet « existant », son histoire et sa réalité actuelle.

Donc, et pour éviter la confusion, il faut rendre les définitions dans leur contexte bien déterminé. Ensuite, il faut s'intéresser aux thèmes de ces définitions et aux concepts utilisés. Le projet urbain se présente sous deux formes : comme notion employée par les spécialistes de l'aménagement urbain, et aussi, le plus souvent, comme un projet concret mené par les professionnels pour l'aménagement des espaces urbains et des territoires. Cette double existence de projet rend sa définition délicate car parler de définir le projet urbain sous-entend la définition d'un projet concret destiné pour une ville ou un quartier. Ce qui crée souvent une confusion entre le discours sur le projet et la pratique de projet. Ce qui conduit dès le départ à faire une séparation entre la notion et le « fait » ou l'« objet ». C'est-à-dire, la définition de projet urbain n'est ni plus, ni moins, que l'ensemble des définitions émises dans les discours, très variés et multiple, organisés pour débattre de la question et du sujet que de l'objet.

Les définitions de projet urbain sont multiples et diverses. Elles sont de deux ordres : intellectuel et professionnel. Les définitions d'ordre intellectuel regroupent celles qui ont un fondement dans la recherche urbaine et celles issues d'un cadre universitaire et théorique et qui viennent de différentes disciplines pour exprimer ainsi la position générale de l'auteur ou de la discipline envers « l'urbain » et le projet. Plusieurs disciplines contribuent à l'instauration des débats sur le projet urbain. Leur discours se tourne sur l'idée et l'image de ce que peut être **le** projet. Les définitions d'ordre professionnel sont celles émises praticiens dans le cadre de leur travail sur le terrain. Il s'agit alors d'exprimer et de justifier les décisions prises et de décrire le travail de projet

dans la réalité. Pour notre part, nous allons s'intéresser aux deux ordres. Ce qui va nous permettre de dégager des thématiques dominantes dans chaque catégorie. Nous montrons que le discours de projet urbain s'adapte à la discipline de celui qui parle. D'une discipline à l'autre les thèmes et les attentes de projet sont différentes. Nous allons aussi montrer qu'il y a une certaine complémentarité entre ces définitions et que la participation des autres disciplines est menée pour mettre en garde les architectes et les adeptes de projet urbain des risques de renonciation à des idées de projet. Elles insistent sur leur rôle et sur la diversification des problèmes urbains. Cependant, l'espace urbain n'est plus un domaine réservé aux architectes avec leurs objets « célibataires », mais un lieu plein d'histoires et d'histoire. Par conséquent, l'instauration d'une interdisciplinarité semble indispensable. Les autres disciplines montrent leur intérêt dans le projet et pour le projet. Elles aussi ont tiré les leçons du passé proche, pour émerger aujourd'hui avec de nouvelles démarches et de nouvelles propositions. Les définitions sont classées par rapport à celui qui parle et qui définit le projet urbain. Ce qui nous ramène à chercher à connaître l'auteur, sa discipline et sa profession. Ce travail ne peut se faire sans la construction d'un *index des auteurs*[133].

a) - Les définitions d'ordre intellectuel :

Ce sont les définitions issues de multiples disciplines qui ont un lien étroit avec le travail de l'aménagement urbain. Il s'agit des débats et des discours des architectes, des géographes, des sociologues, des économistes… Un point est à noter : les architectes sont spécialisés dans plusieurs professions, architectes d'intérieur, architecte paysagiste. Nous allons les étudier par spécialité. Chaque fois qu'il y a une spécialité bien précise nous le ferons ressortir. Par exemple, nous allons voir le discours des architectes paysagistes, les architectes constructeurs (ordinaire), les architectes urbanistes (théoriciens).

(a)- Les définitions des architectes :

La profession d'architecte se divise plusieurs spécialités : les architectes paysagistes, les architectes d'intérieurs, les architectes, les architectes urbanistes. L'éclatement de la profession répond aux nouvelles exigences de la réalité urbaine. La participation de chacune des spécialités dans le discours autour de projet urbain se fait selon les préoccupations et les implications réelles dans le travail de l'aménagement. Les architectes n'adhèrent pas tous aux discours. Parmi ceux qui contribuent, les architectes urbanistes, les paysagistes.

D'autres spécialités de la profession de l'architecte se mettent en place. Elles se définissent par rapport à la compétence réelle dans le domaine de l'urbain. Bernard Huet qualifie deux types d'architecte ; un architecte « ordinaire » et un architecte « urbaniste ». Les architectes urbanistes ont pris conscience de l'importance du travail sur la ville et les architectes ordinaires, qui sont plus nombreux, se préoccupent plus du projet architectural et la création de nouvelles formes. Clément-Noël Douady préfère parler d'architecte constructeur et d'architecte concepteur. Pour le premier, il attribue une compétence dans l'acte urbain et pour le second, un rôle d'exécution des modalités fixées par le premier. Aux rôles distincts s'ajoutent, et c'est logique, des visions divergentes de la ville. En d'autres termes, les nouvelles compétences qu'occupe l'architecte dans le domaine urbain renvoient à la division logique de la profession d'architecte : du côté de l'architecture, nous il est maître d'œuvre architecturale et du côté de l'urbain, il devient maître d'œuvre urbaine.

[133] Voir l'index des auteurs à la fin de la thèse.

Le premier s'occupe de la réalisation formelle des objectifs, et le second, s'occupe de l'aménagement de l'urbain et la proposition des formes urbaines. Les uns et les autres ont des positions différentes vis-à-vis du projet et de l'urbain. Le maître d'œuvre architecturale conteste l'idée même du projet global et définit le projet urbain, par rapport au projet d'architecture, comme une succession de propositions. En ce qui concerne le maître d'œuvre urbaine. Il voit dans l'idée de projet un attachement à la ville et l'urbain. Il considère l'architecture comme un moyen de faire la ville.

Récemment, une nouvelle profession (appellation) de l'architecte se met en place entre les architectes (maîtres d'œuvre architecturale) et les architectes (maîtres d'œuvre urbaine). Il s'agit de **l'architecte urbain**. Ce dernier se déparque de l'architecte « ordinaire » car il travaille le plus souvent dans l'urbain et son travail se légitime par des théories urbaines et architecturales. Parmi ces architectes dits urbains, nous pouvons cité Christian Portzamparc avec la théorie de « *l'îlot libre* » ou plus anciens, Henri Ciriani avec sa théorie des « *pièces urbaines* »…L'éclatement de la profession d'architecte et l'émergence de nouvelles spécialités influencent-ils les discours et définitions du projet urbain ?

Pour répondre à cette question, nous avons procédé à un classement de l'ensemble des définitions selon l'auteur, sa discipline et sa profession. Dans la colonne de gauche nous avons mis les définitions en fonction de la discipline de l'auteur. Et dans la colonne de droite, notre commentaire. Cette forme est la même pour toute cette partie de définition. Pour le moment, nous n'intéressons pas aux divergences entre les uns et les autres. Il s'agit ici de montrer la multiplicité des définitions et leurs différences en passant d'une discipline à une autre. **Remarque : Dans la colonne de gauche, les définitions émises par les auteurs sur le projet urbain sont classées par ordre chronologique.**

- Les définitions des architectes « ordinaires » :

D'après l'architecte et le critique Jacques Lucan, les architectes rejettent l'idée de projet urbain cohérent comme un projet d'ensemble. Dans les années 80, parler de projet urbain c'est se considérer par les architectes d'arrière-pensée. A ce sujet, il écrit :

> *« Pour la plupart, elles [villes] ne définissaient pas de projets urbains cohérents ; d'ailleurs, parmi les architectes, si vous parliez de "projet urbain" vous encouriez immanquablement le risque d'être soupçonné d'arrière-pensées rétrogrades : vous n'étiez pas dans l'air du temps, vous en restiez à des idées des années 70. »*
> [LUCAN (Jacques), "Villes : qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Le Moniteur Architecture - AMC,* n° 27, décembre 1991/janvier 1992, p. 47]

Les maître d'œuvre architecturale qui ont pour mission de produire des projets, ne s'attardent pas sur le discours autour du projet urbain, surtout sur le mot « urbain ». Ils le définissent, quand l'occasion se présente à eux ou quand les théoriciens ou les journalistes leur demandent de s'exprimer sur la questions. Ils donnent alors une définition proche de leur « objet » qui est en relation étroite avec la production de la forme urbaine. Parmi les architectes, et surtout ceux qui refusent même l'idée de projet global, produisent d'autres théories et préfèrent parler de projet d'architecture et de leur création qu'ils justifient par des théories urbaines. Nous pouvons mentionner dans cette catégorie tous les architectes qui sont plus professionnels que théoriciens, et ceux qui font de la théorie juste pour argumenter leur travail. Leur discours a des bases dans la pratique et l'existence d'un projet dessiné. Ils ne cherchent pas à créer une théorie urbaine ou une méthode d'analyse générale et commune, mais justifient leur choix de telle ou telle forme. La plupart des architectes sont dans cette catégorie.

- Les définitions des architectes-urbanistes :

Les auteurs sur le projet urbain sont pour la plupart des architectes qui ont acquis la compétence de travailler sur la ville. Parmi les premières définitions de cette notion, certaines attachent une très grande importance aux rôles de l'architecte concepteur.

1)- Bernard Huet :

« Le Projet Urbain, c'est savoir-faire de la ville. Attention au retour des "grands plans masses", il faut "produire de la forme" mais, maquettes et dessins vite périmés.

Le Projet Urbain doit produire du temps, de la continuité (= caractérise la ville). Mise en relation du temps et de l'espace (le fragment).

Le Projet Urbain doit produire de la régularité (c'est-à-dire de la règle : permet exception), et du contexte (tracés, découpages...).

Essentiel : le Projet Urbain doit produire de l'espace public, auquel l'architecture donne forme le moment venu. C'est l'espace générateur et ordonnateur de la ville. Trop souvent : espace résiduel. Besoin d'espace public pour une ville démocratique.

Le Projet Urbain ne peut pas ressembler à un projet d'architecture : c'est un mécanisme (une logique) de formation de la ville. »

[HUET (Bernard) répond à VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, p. 60]

2)- Philippe Panerai :

« La cohérence et la continuité : d'abord dans les espaces publics : du ressort de la collectivité : travail sur de longues années. Laisser ouvert le détail. Perdre l'idée de contrôle absolu : la continuité n'est pas l'ordonnance.

Fixer les contraintes architecturales : pas partout, adapter aux lieux.

La flexibilité, c'est la capacité d'accueillir divers programmes. Tous les besoins ne changent pas? Par exemple, fixer l'espace public. Avoir la possibilité de découper et d'arrêter les gros programmes.[…]

« Le Projet Urbain n'est pas la politique urbaine, qui est l'affaire d'élus. Le Projet Urbain est affaire de professionnels. Il doit permettre que la forme ait une permanence permettant l'accueil de fonctions différentes. »

[PANERAI (Philippe) répond à VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, p. 63/64]

Les définitions des architectes-urbanistes sont les plus fréquentes et très variées. Elles expriment les différentes tendances. Les ambitions dépassent largement le projet architectural ponctuel et celui de la forme urbaine.

Les architectes urbanistes proposent des méthodes et des démarches. Ils sont plus théoriciens de projet que professionnels. Dans leurs contributions, ils cherchent à construire des théories de projet urbain. Ils se caractérisent par la critique et l'envie de mettre en place des méthodes infaillibles. Ce sont aussi les architectes qui plus proche de la ville que les « architectes ordinaires ». Leurs travaux partent généralement de la critique plus générale des tendances et des mouvements, notamment le mouvement moderne. Ils visent la conceptualisation et la généralisation de leurs propositions. Ils se situent souvent comme intermédiaire entre les planificateurs et les architectes. Leurs définitions véhiculent des mises en garde de retour au plan masse et à la geste architectural de l'espace et de ville et englobent des thématiques différentes.

Les architectes urbanistes ne sont pas unanimes sur la position du projet urbain dans le champ de l'urbanisme, mais ils adhèrent tous à l'idée qui consiste à le placer comme une intermédiaire. Le projet urbain est rapproché de la planification urbaine et il doit être régulé. Les maquettes et les dessins sont vite périmés. Un autre architecte connu pour ses travaux sur le parcellaire et la forme urbaine, il s'agit de Philippe Panerai, définit le projet urbain comme un projet de forme urbaine et rappelle par l'occasion que le projet urbain n'est pas par un projet politique, mais un projet de l'espace public qui fixe les contraintes pour les architectures à venir. Il se situe ainsi au milieu d'un processus de l'aménagement urbain.

Les architectes et l'architecture ne sont pas les seules victimes du Mouvement moderne. Les paysagistes et le paysage sont aussi délaissés par le Moderne. Après la démarcation des architectes du fonctionnalisme, c'est le tour des paysagistes de se désoler des paysages urbains chaotiques.

BLANCHON (Bernadette), - architecte paysagiste - :

« Les paysagistes, plus que jamais convaincus des conséquences du développement des villes sur leur métier, défendent alors le fait que leur activité demande un long apprentissage que seuls les vrais professionnels peuvent acquérir. Une évolution due, certes à la recherche d'une adaptation aux lois du marché, mais également à leur inscription dans un débat plus global au moment où la question des espaces publics devient d'enjeu urbain déterminant, tant à l'échelle de la ville qu'à celles du territoire ou de l'habitation. »

[BLANCHON (Bernadette), "Les Paysagistes et la question du projet urbain", in : *Paysage et aménagement,* n° 31, mai 1995, p. 13]

L'auteur ne cherche pas à définir le projet urbain, mais cherche à montrer les changements effectués avec cette notion sur le métier des paysagistes. Ce texte paraît comme une revendication des paysagistes d'un projet urbain.

Dans les dernières années 90, le paysage devient de plus en plus important dans l'aménagement. Les architectes souvent travaillent avec les paysagistes. La réglementation veut que les équipes candidates au concours soient composées par des architectes et des paysagistes. La participation des paysagistes arrive comme les sociologues, un peu tardive dans ce nouveau champ de l'urbanisme. En effet, c'est dans les années 90 que quelques articles sur le projet urbain sont apparus.

Les préoccupations des paysagistes ressemblent à celle des architectes qui cherche à se dédouaner de l'image d'aménageur de l'espace vert. Là aussi, la revanche vis-à-vis du Mouvement moderne est exprimée. Ce dernier n'a jamais tenu compte de l'aspect paysager de son architecture et de son urbanisme.

b) - L'implication des autres disciplines et les mises en gardes

L'implication des autres disciplines dans le discours sur le projet urbain est très restreinte. Nous ne trouvons que quelques textes récents qui ont essayé l'étudier cette expression sur d'autres angles et d'autres aspects en l'enrichissant par quelques notions et concepts. Le projet urbain est considéré depuis longtemps comme le domaine des architectes, notamment des architectes urbanistes. Ces derniers prennent le projet et mènent des débats pour montrer son intérêt pour l'aménagement. Ces textes partent des références communes. Que ce soit le géographe (Marcel Roncayolo) ou le sociologue (Bernard Haumont), tous les deux partent des travaux de Christian Devillers, de Philippe Genestier, de Patrizia Ingallina. D'où ils épuisent quelques reprises. Nous signalons que la notion de projet urbain n'est pas commune à l'ensemble des architectes et le discours architectural et urbanistique n'est pas une pratique courante chez l'architecte.

(1)- Les géographes :

Marcel Roncayolo :

*1)- « Nous nous interrogeons tous sur la nature et la notion du « **projet urbain** ». D'une part parce que **ce mot** exprime l'un des aspects fondamentaux que l'on prête à l'architecture et à l'urbanisme, l'idée de conception et de projection ; d'autre part, parce que la mise à l'ordre de jour du*

L'urbain n'est pas étrange pour la géographie. En effet la première définition commune et émise par les dictionnaires grands publics, comme Le Petit Larousse, est construite en fonction

*« **projet urbain** » correspond à une inflexion précise de la pensée urbaine et de la définition de l'action en ce domaine, à une conjoncture qui s'est dessinée dans les années soixante-dix..*[…] *Dans sa version conjoncturelle plus actuelle, le terme de **projet urbain** me paraît correspondre, à la fois comme expression critique et substitut, aux formes de planification qui ont marqué la grande période de croissance et d'extension autour des années soixante, et qui se caractérisaient à la fois par le schématisme, la fragmentation, et la juxtaposition de logiques sectorielles. On s'efforçait d'inviter à de nouvelles rationalités, moins détachées des hommes, plus proches des conduites et des aspirations, surtout plus complexes et retraçant, somme toute, au-delà des coupures sectorielles, l'unité des territoires. « Retour à la ville », « Retour à l'architecture » résumaient en grande partie l'intention. »*

[RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : Enquête, n° 4, La Ville des sciences sociales, 1996, p. 59]

de l'aspect géographique.

Les géographes rappellent l'importance des éléments géographiques dans le travail de l'urbanisme ; l'échelle, la globalité, le territoire. Le projet apparaît sous deux versions : comme l'un des aspects fondamentaux de l'architecture et de l'urbanisme, qui est l'idée de conception et de projection.

La relation entre le projet urbain et la réalité urbaine se détermine par le rejet de la planification et sa schématisation.

La notion est vue comme une invitation à de nouvelles rationalités. Marcel Roncayolo ne se limite pas à cette définition sommaire de l'expression, mais il propose de réfléchir à la question de l'échelle et du temps dans le projet urbain.

(2)- Les sociologues :

Bernard Haumont : sociologue et chercheur au CRH.

*« C'est donc entre futur et passé, entre mémoire et anticipation que prennent place ces activités architecturales et urbanistiques désignées aujourd'hui par l'appellation de **projet urbain**, et qui tentent de renouveler les cadres de la planification spatiale confrontée à une multiplicité de pouvoirs et d'opinions*. […] *sens donnés au terme de **projet urbain** peut-être sereinement envisagée : de l'image globale et plus au moins conceptualisée de l'avenir d'une ville* [...] *à la représentation très méticuleuse de ses futurs espaces, en passant de façon moyenne par des propositions projetées et figurées dont les détails sont plus au moins finement définis.* [...] ***projet urbain** tel qu'il se donne maintenant : réconcilier dans une mobilisation collective ces horizons d'attente et ces espaces d'expérience, afin de proposer et de formaliser une nouvelle concordance des temps sociaux,* [...]. *»*

[HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, p. 104, p. 106]

Les sociologues très méfiants de la notion de « projet », par contre, ils sont très proches de celle de l'« urbain ». Les études sociologiques sur de société de plus en plus urbaine s'orientent vers le développement des sociabilités et les urbanités dans les espaces urbanisés.

Ils participent à définir le projet urbain, soit en s'appuyant sur les travaux des architectes, soit en élaborant des théories qui se basent sur les travaux des chercheurs en sociologie, notamment ceux de la « sociologie urbaine ».

Ce texte insiste sur le rôle social dans le projet. Ce dernier est un moyen qui permet de se projeter dans le futur. Le meilleur compromis est de faire un projet qui a ses bases dans passé et qui assure l'évolution dans le futur. Le temps présent semble plus important pour articuler les générations. Sur le projet urbain, il n'y a pas d'originalité à signaler.

(3)- Les ingénieurs :

René Tabouret :

*« […] le "**projet urbain**" comme correspondant à un moment particulier de ce procès, situé à l'articulation du travail de planification et du projet d'édification.*

*Le **projet urbain** : travail sur "des parties de ville", ce qui ne nous ramène pas à la taille, mais à la pertinence du travail pour articuler le projet de la collectivité et les projets d'opérations.*

***Il** vise la définition fonctionnelle et formelle de l'assemblage des futures opérations, dans sa cohérence propre, et dans leurs rapports conjoints au reste de la ville.*

*[...], nous proposons de travailler sur le **Projet Urbain** comme moment du procès de production de l'espace urbain, comme travail capable de produire de la valeur, comme support d'un débat social sur la ville.*

*Le **Projet Urbain** peut aller au-delà et désigner la forme d'édifices ou groupement d'édifices jusqu'au niveau qui définit en retour l'espace public. »*

[TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p.6]

Les ingénieurs sont plus souvent très impliqués dans l'étude de projet d'aménagement. Ils s'occupent de la technique et du management.

Les définitions de quelques ingénieurs qui se sont exprimés sur le projet urbain sont plus d'ordre technique. Les méfiances aussi persistent dans le « clan » des ingénieurs. La position centrale du projet urbain semble plus apprécier. Son rôle est d'articuler deux moments de procès d'aménagement. Entre l'architecture et l'urbanisme, il y a un vide qu'il faut combler. Ce qui veut dire aussi qu'il faut créer des formes urbaines capable de produire de la valeur. Le travail d'aménagement est un travail dans la continuité et d'articulation.

c) - Les définitions d'ordre professionnel

Depuis 1990, le projet devient un sujet et un objet courant sur lequel les débats se construisent dans les colloques et les séminaires. Après plusieurs années, de projet social et de projet urbain réduit à la réhabilitation, le temps est venu pour le projet global sur les territoires. Plusieurs villes se lancées dans le travail de projet, certes avec des démarches différentes, mais avec une ambition partagée ; mener à termes des projets d'ensemble.

(1)- La confusion projet politique et projet urbain

Catherine Trautmann : élu-maire socialiste de Strasbourg

« Le Projet Urbain : stratégie, programme, dessein de la ville. Prise en compte de différents temps. Rencontre de la société et du territoire, du quotidien et des perspectives. Les objectifs majeurs : refédérer le tissu urbain, assurer la cohésion sociale, l'identité, le sentiment d'appartenance, l'égalité urbaine, la cohérence de gestion. Inscrire les transformations dans les permanences (patrimoine, histoire, mémoire des idées et des projets).[…] *Trois problèmes essentiels : la cohésion sociale (enjeu n° 1 du P.U.), le patrimoine logement*

Les définitions de certain nombre d'élus sont souvent très vague et se confondent la plupart du temps avec leurs premières préoccupations ; le projet politique qui tient compte de la variété des obligations quotidiennes de la vie sociale urbaine.

Elles touchent à l'ensemble des faits qui font que la ville, le quartier fonctionne. Elles concernent ainsi tout ce qui cause problème dans l'espace urbain, d'un simple problème d'un arrêt de bus à la

social, la surdensification (promiscuité = violence).[…] *Pour chaque projet, un pilote clairement identifié, porteur de la maîtrise d'ouvrage.*

La limitation de la circulation en ville : question significative; sinon ruine de la ville. Enjeu de santé, de liberté, de mobilité, de comportements. "On ne sent plus rien dans sa voiture". Rendre la nature au citadin, la relation intime avec ce qui l'entoure : impossible si engorgement par l'automobile. »

[TRAUTMANN (Catherine) répond à VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, p. 62]

« Garantie de continuité = appui sur la morphologie urbaine. […] *Le Projet Urbain doit être un outil de régulation des fonctions. Il peut faciliter le rapprochement entre municipalité et acteurs économiques. Les entreprises ont un intérêt à la revalorisation du tissu urbain; elles sont aussi citoyennes de la ville. »*

[TRAUTMANN (Catherine) répond à VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, p. 64]

Marie-Noëlle Lienemann : élu-maire d'Athis-Mons et ex-ministère socialiste du logement.

« Le Projet Urbain : aspects sociaux, morphologies, équilibre des fonctions, préservation d'espaces. Projet d'identité collective. Difficulté du dialogue et du contact avec la population. Manque d'outils de visualisation claire de l'avenir; promouvoir une culture de l'urbanisme; effet d'angoisse pour l'habitant de base.

Besoin d'assumer l'avenir de tous les quartiers d'une ville. Globalité des enjeux et du Projet Urbain : donner sens et cohérence à chaque projet ponctuel (le P.U. ce n'est pas seulement très grands projets). »

[LIENEMANN (Marie-noëllel) répond à VIDAL (Pierre), "Projet urbain; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, p. 61]

structuration d'un morceau de ville. Il s'agit d'un véritable projet urbain politique.

Il y a dans cette définition une sorte de globalité et de réunification du travail de l'urbanisme. L'élu est le garant du fonctionnement de la vie sociale urbaine. Par conséquent, l'aménagement de « **sa** » ville le concerne en premier lieu. C'est donc à lui d'avoir la première vision globale de l'espace et de réunir les problèmes de "sa ville" car il est responsable de bien vivre des quartiers sous sa direction.

Le projet urbain se confond alors avec le projet politique. La forme urbaine a sa place mais elle n'est pas suffisante pour résoudre les dysfonctionnements multiples de la ville. Le projet politique rassemble les différents projets initiés par la politique urbaine étatique. Il regroupe ainsi les projets de quartier, les DSQ, les banlieues 89, DSU, etc. Il incarne la réunification des programmes mis en place depuis les années 70. A l'image de ces définitions, le projet urbain et le projet politique se confondent et se rapprochent des préoccupations des maires et du travail sur les sociétés. Le projet regroupe ainsi l'ensemble des problèmes que rencontre la communauté urbaine dans son quotidien. Les centres d'intérêt de ce type de projet n'est seulement la forme urbaine, mais le travail quotidien de solidarité et d'assistance.

Les deux maires dont nous venons d'évoquer les propos sont de "gauche", ce qui peut donner au projet urbain une appartenance politique au parti de gauche. Dans notre recherche, nous n'avons pas cherché à connaître les appartenances politiques des intervenants. Cependant le résultat de cette investigation confirme l'implication des élus de gauche plus que les autres dans l'utilisation de la notion de projet urbain. Nous tenons à noter que n'avons pas trouvé de textes émanants d'élus de droite. Toutefois, l'intérêt n'est pas dans l'appartenance politique, mais plutôt dans le contenu des contributions.

(a) - La continuité dans le travail architectural :

Jean Frebault : Directeur de l'architecture et de l'aménagement aux ministères tutelles

« Le Projet Urbain, c'est le contraire du laisser faire et de la ville en miettes, c'est-à-dire des pratiques depuis la guerre.
Le Projet Urbain : penser, dire et faire la ville dans la durée. Se dérouler sur plusieurs générations : garder le cap et souplesse.
Le Projet Urbain est une stratégie pensée et dessinée de la ville. Sur la durée, trouver un fil conducteur et une ossature. Le Projet Urbain est d'abord l'affaire des villes, aussi celles des professionnels. Le rôle de l'Etat n'est pas de faire le Projet Urbain à la place des maires. »
[FREBAULT (Jean) répond à VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, p. 64]

Les directeurs de l'architecture et de l'urbanisme sont des fonctionnaires des ministères et des collectivités locales qui ont pour objectif de coordonner les objectifs et les démarches de projet. Les travaux de la DAU nous semblent intéressants.

(b)- Les entrepreneurs constructeurs :

L'esprit combatif ressort très fort de cette définition : le plus important aux yeux des professionnels de la construction est d'avoir de bonnes idées et les faire imposer aux autres.

Jean-Pierre Lefebvre : entrepreneur

« "Pour avoir un bon projet urbain il faut d'abord avoir de bonnes idées, puis les imposer, et donc se battre". »
[In : CLAUDE (Viviane), "Vous avez dit "bon" projet urbain?", in : *Les Cahiers de génie urbain,* n° 9*, Ville en chantier, ville en projet*, juillet 1995, p. 55]

Le projet n'est plus ouvert à la négociation dans la mesure où il véhicule de bonnes idées. Faut-il aussi définir la bonne idée ? Et définir l'ennemi avec qui faut-il se battre ? L'architecte ou le constructeur est souvent dans la défensive. L'idée de projet à un se réduit à un combat entre les professionnels et les acteurs urbains.

C. Les thématiques dominantes :

1. Les problématiques liées au projet urbain :

Le discours sur le projet urbain soulève plusieurs questions d'ordre méthodologique. En effet, les auteurs construisent des interrogations autour de la notion de projet qui incarne le renouveau des moyens de production. Elles sont, dans la plupart des cas, dans le sens du rejet, de l'abandon et de la recherche d'un changement dans l'orientation des systèmes de productions de la forme urbaine. Elles sont aussi animées par de prise de position pour ou contre une démarche ou une appartenance à des convictions professionnelles. Certaines d'entre elles méritent d'être mentionnées.

a) - La problématique de la « séparation » :

La question de la séparation, de la distribution et du découpage est très présente dans le discours sur le projet urbain. Nous pouvons aborder l'urbain sans s'arrêter sur ces questions qui régulent la production de l'espace et de la forme urbaine. La séparation est à tous les niveaux : au niveau de la réflexion, de la recherche, de la production et dans chaque niveau.

L'Homme « penseur » sépare pour connaître, mais il finit par regrouper les savoirs morcelés pour reconstituer la **Réalité** des faits. La synthèse est donc une tentative pour comprendre la Réalité qui caractérise le « Tout ». Elle est Continue et se construit à partir de la discontinuité de la connaissance engagée pour comprendre les éléments séparément. La recherche à comprendre le Tout, le Réel et le Continu, se fait avec un découpage conduisant alors vers la Connaissance, le Connu, le Discontinu[134]. Comment le projet gère-t-il ces trois découpages?

Faut-il aussi que la Réalité urbaine accepte un découpage approprié en éléments, comme peut l'être un atome à l'univers. La pensée urbaine procède par la séparation des faits, des hommes et leurs appartenances, etc. Elle explique les choses sur différents plans ; spatial, professionnel, idéologique, disciplinaire. Cependant, la synthèse qui caractérise la connaissance du « Réel urbain », n'est pas toujours menée réellement. La réalité urbaine échappe à nos sens.

Pour connaître un fait urbain, il ne suffit pas de le séparer en plusieurs faits adjacents. Il faudrait aussi que l'ensemble des connaissances de chaque fait offre une synthèse. Ce qui peut permettre de connaître le sujet dans sa totalité et le fait urbain de son unité.

L'urbain est un univers. Souvent, nous ne savons pas d'où commencer pour parler de l'urbain. Les approches et les points de vue se multiplient et les séparations opèrent à tous les niveaux. Des strates sont déterminées, les échelles se diversifient et s'imbriquent les une dans les autres au point où les professionnelles et les chercheurs perdent facilement de sens. En ajoutant à cela, la multiplication des disciplines autour de l'espace urbain rend la synthèse très difficile à réaliser. Et enfin, l'émiettement de chaque discipline en plusieurs axes de recherche en ce qui concerne le fait urbain et

[134] Lire : CHARON (Jean-E.), *La Connaissance de l'univers*, Coll. Le rayon de la science, Paris, éditions du Seuil, 1961, 192 p.

l'urbain augmente la difficulté de trouver des consensus et des liens partagés. C'est donc le « pouvoir séparateur » de l'homme, intellectuelle et professionnel qui agit sur la "culture urbaine".

Les intervenants dans les débats sur le projet urbain refusent le plus souvent cette séparation ; que ce soit la séparation des fonctions, que ce soit les ségrégations sociales ou encore les séparations des disciplines. Mais sans aller au-delà de cette position pour proposer comment mélanger les fonctions et comment mettre des catégories sociales ensembles. Le mélange des activités et des sociétés ne fait pas pour autant un sujet de recherche. Il s'exprime en tant que « mixité urbaine » sans aller au-delà afin de dépasser cette problématique qui plus rhétorique car elle ne dépasse pas la logique de refus et du rejet.

(1)- La séparation des fonctions :

La séparation des fonctions n'était pas opérante à toutes les échelles avec le mouvement moderne. Elle est utilisée à l'échelle du territoire. En effet, la ville est divisée en deux entités : le centre historique qui assurait la fonction de centre d'archive de l'histoire urbaine, et la périphérie offrait des espaces sans lieu pour recevoir les extensions urbaines et l'urbanisation. A l'intérieur de chacune de ces deux entités, il n'y avait pas cette logique de séparation par dichotomie. Fonctionnellement, le grand ensemble est homogène et abrite des âmes en se constituant comme un espace « dortoir ». Donc, on ne peut pas parler de la séparation dans ces quartiers. Elle n'existe qu'à l'échelle urbaine. C'est plus la mono fonctionnalité qui rend le grand ensemble « *invivable* » comme le considère Albert Lévy[135]. Le problème dans ce cas est plus dans la multiplicité des activités sur un même espace que de l'ordre de séparation des fonctions.

Le fonctionnalisme s'opérait à l'échelle urbaine pour déterminer seulement la répartition de la ville en de grandes fonctions. Le Corbusier découpe la ville en quatre fonctions ; *habiter*, *circuler*, *se distraire* et *travailler*. Pour chaque fonction il faut un espace. Le grand ensemble est réservé à l'« *habiter* ». Lutter contre cette logique de séparation conduit le grand ensemble à accueillir les fonctions lui manquant pour devenir une « *ville* ». Il s'agit de rassembler les fonctions dans un espace en les réunissant. C'est le travail dans la mixité urbaine. Dans cet espace il faut créer une structure pour travailler ce qui rend l'espace vivant le jour, une autre pour se distraire et puis une structure de circulation. Cette dernière existe mais elle est simplifiée à de simples réseaux de voiries. Il lui faut un véritable espace. Il ne suffit pas de ramener ces structures mais il faut les mettre dans une logique de composition harmonieuse pour qu'elles constituent une unité urbaine.

Le problème de la séparation urbaine peut être minimisé, mais celui de l'aspect des espaces créés ou (à créer) et leurs formes pose un réel problème. Car la forme, telle qu'elle est proposée, est toujours une structure issue de la séparation.

La ville d'aujourd'hui s'ouvre sur de nouvelles donnes liées aux mobilités facilitées par les moyens de transports et leur rapidité. Ce qui rapproche les grandes villes de la campagne la plus lointaine qui a eu un mauvais destin car elle était bien réduite et abandonnée au profit de la ville. Et des usagers préfèrent encore ce style de vie campagnard, facile et calme. Les villes, acharnées sur le développement économique, deviennent de plus en plus des lieux appropriés au travail et non pas à la vie (familiale). La tendance à séparer des lieux de travail et ceux de la vie s'accentue ; on travaille dans

[135] Lire *La Qualité de la forme urbaine ; problématique et enjeux I*, rapport de recherche MELT, Paris, IFU, LATMU/ Plan Urbain, juillet 1992, 173 p.

une ville et on dort dans une autre. Il suffit d'être à une gare aux heures de « pointes » pour constater la « fuite » des usagers du centre urbain.

Le développement des moyens du transport comme les trains et leur rapidité augmente cette séparation. Marseille qui se trouve à 900 km de Paris, elle est en réalité qu'à trois heures et quinze minutes (3h15mn) de la capitale. Cependant, on peut facilement travailler à Paris et résider à Marseille. Ce phénomène risque de produire des villes réservées pour le travail et d'autres pour vivre. Ainsi la séparation entre périphérie et centre qui a produit des cités dortoirs, peut s'accentuer et créer la séparation entre ville de travail et ville dortoir. On travaille dans une ville et on habite une autre ville.

- Sur le plan fonctionnel : à la séparation des activités sur des zones distinctes produit le retour vers le mélange des fonctions, on propose la mixité des activités urbaines.
- Sur le plan intellectuel : la connaissance urbaine est éparpillée et morcelée, il faut un savoir complet et global.
- Sur le plan social : refus de la ségrégation sociale entre pauvres et riches, entre cadre et ouvriers, entre étrangers et le natal.

(2)- Le refus de la séparation :

Le même problème qui se pose à la mixité urbaine (mélange des activités), se pose aussi pour la pluridisciplinarité (mélange des disciplines). Nous pouvons dire que l'homme du 20^{e} siècle n'arrive pas à mélanger harmonieusement les différentes choses qu'ils maîtrisent plus au moins. Il n'arrive pas à harmoniser plusieurs choses en un *Tout* et en une *unité.* La division du travail réduit les domaines d'intervention et la pensée urbaine. Le spécialiste dans un domaine précis s'occupe et réfléchit uniquement dans le cadre de sa compétence. Il n'a point le temps à perdre pour s'intéresser à d'autres sujets. La spécialisation, dans le domaine de la recherche, conduit à pensée sur l'urbain au cas par cas. Le chercheur procède par la séparation de son sujet de la pensée urbaine en des thèmes acceptant d'une certaine façon une mesure. Cette manière de faire fait de l'homme contemporain, un être sans logique globale. Il pense dans un sens et pas dans un autre. Les conclusions issues de raisonnement à sens unique, sont relatives à sa capacité d'observation. La conséquence est qu'elles s'attachent à des idéologies et aux exigences scientifiques au lieu de s'intéresser au fait réel ; au fait urbain.

(a)- Bipartite de l'espace urbain :

La ville et son étendue sont là avec ses problèmes qu'il faut prendre en charge. Il ne s'agit plus d'urbanisation et d'extension, mais le problème est plutôt de rendre ce qui n'est pas « urbain » « urbain », et d'entretenir ce qui l'est déjà pour ne pas perdre se caractère d'urbanité. L'espace se présente sur deux aspects ; une périphérie non urbaine et un centre vétuste qui nécessite une évolution. Par conséquent, deux types de projets urbains sont souvent mis en avant ;

- Un projet conforme à la ville et à la « vie urbaine », il s'agit d'un projet d'amélioration des espaces vétustes et de reconquêtes des friches urbaines.
- Un projet adaptable à la périphérie avec ses grands ensembles et ses lieux sensibles. Il s'agit d'un travail de restructuration, de changement d'image, de requalification et de transformation.

La séparation des fonctions s'opère à l'échelle urbaine avec la séparation entre le centre historique et la périphérie[136]. Le centre historique assurait la fonction d'archive comme réserve culturelle et la périphérie offrait de vastes étendues vierges pour la projection de nouvelles extensions. Elle a reçu la « ville de progrès ».

Cette séparation de la ville en deux entités conduit à une séparation de groupe d'intervenants et de professionnels, autrement dit, elle provoque l'émergence de spécialités dans la profession des architectes. Les centres historiques sont défendus par des architectes qui s'attachent à l'histoire et aux valeurs des lieux. Et la périphérie est construite par des architectes qui adhèrent à des idées modernes, ils ont subi l'expérimentation des pratiques fonctionnalistes.

Cette logique de séparation des fonctions n'opère pas à différentes échelles. Les entités urbaines créées dans la mouvance du fonctionnalisme n'ont pas le privilège d'avoir simultanément toutes les fonctions urbaines réunies. Si les centres historiques donnent la possibilité à plusieurs fonctions de coexister, ce n'est malheureusement pas le cas dans les zones périphériques. Ces dernières assurent une seule fonction, souvent il s'agit de l'habiter. C'est le cas de tous les grands ensembles qui sont homogène et réduit à des cités dortoirs.

C'est-à-dire, la logique de séparation est utilisée à l'échelle de la ville en séparant le centre historique et la périphérie. L'espace de la périphérie est conçu dans une logique mono-fonctionnelle, c'est-à-dire, qu'il est construit pour répondre à une seule fonction. Il est, soit une « cité dortoir »[137], soit une zone d'activités, soit une zone de loisirs. C'est là où se pose le problème de la séparation des fonctions.

Le mouvement moderne adopte pour sa ville une logique de mono-fonctionnelle. Le Corbusier définit quatre fonctions, à savoir : *habiter*, *circuler*, *se distraire*, *travailler*. Il construit sa ville en attribuant des fonctions différentes aux espaces qu'il construit. Il refuse toute imbrication de fonctions et donc toute mixité est rejetée. L'aménagement d'un grand ensemble est de produit de la logique de séparation des fonctions. Il est réservé dès son origine uniquement à l'*habiter.*

L'idée de la mixité des fonctions conduit à introduire dans ces espaces mono-fonctionnels les autres fonctions qui leur manquent. Un grand ensemble, pour devenir « urbain », doit, par exemple, accueillir les trois fonctions qui y sont absentes à savoir ; *circuler*, *se distraire*, *travailler*. Ce travail est difficile étant que l'espace est juridiquement public. Dans cet espace, il faut donc créer une structure fonctionnelle mixte et variée. « *Circuler* » et « *se distraire »*, ces deux fonctions existent, mais elles ne sont pas déterminées spatialement. « *Travailler »*, c'est la fonction qui manque le plus au grand ensemble. Comment introduire le « travail » dans des structures conçues dans l'ignorance totale de cette fonction ? Il ne s'agit pas seulement d'avoir plusieurs fonctions dans espaces, mais suffit-il de mélanger pour avoir de l'urbanité ?

---

[136] « *A l'opposition simpliste centre-périphérie qui attribue au premier seul, une histoire et y concentre les activités commerciales, administratives et de loisirs tandis que les seconds se voient cantonnés dans un rôle mono-fonctionnel de zone résidentielle ou de zone industrielle, devrait se substituer une distinction plus subtile basée sur l'articulation dans l'ensemble urbain, de plusieurs quartiers, dont on reconnaîtra, pour chacun, l'histoire propre.* » HARARI (J.), MANGIN (David), PANERAI (Philippe), Collectif Ateliers Publics, "Droit à la ville. Projet urbain. Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité*, Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 9

[137] Une notion souvent utilisée pour parler des grands ensembles réservés seulement à l'habitation. La cité est un espace qui accueille une seule fonction "habiter".

Il y a là une séparation des rôles, mais les points critiques s'expriment surtout aux limites entre les actions.

b) - La recherche d'un « passage » :

Le projet urbain apparaît comme un train qui transporte les objectifs et les thématiques projectuelles issus des études analytiques, de la planification urbaine au projet d'architecture. C'est donc la recherche d'un passage ou d'un pont qui est plus important que le projet concret. Le passage est recherché à tous les niveaux de projet renforçant ainsi, d'une part, l'idée de la continuité, et d'autre part, celle de la complémentarité des savoirs et des savoir-faire. Le souhait le plus exprimé est le passage de la connaissance au projet. La réalité du projet se caractérise par trois écarts : l'écart de la théorie et de la pratique, l'écart de la planification et de l'architecture et l'écart de l'analyse et du projet.

(1)- Le passage de la théorie à la pratique :

Le passage de la théorie à la pratique, autrement dire, le passage des études analytiques aux propositions formelles, c'est la tendance de Bernard Huet et des adeptes de la codification urbaine. Il s'agit de la tendance la plus « scientifique » car elle vise l'universalité de la question de l'aménagement urbain. Les travaux de recherche se tournent vers cette problématique et mettent en avant la réalisation d'un passage entre les théories élaborées et les pratiques les concernant. La mise en place des structures d'études analytiques doit être accompagner par un objectif beaucoup plus pragmatique. En effet depuis longtemps les tentatives existent mais jusqu'à aujourd'hui, le passage direct de ces études semble impossible.

> *« C'est que, d'une part, on voit un développement, depuis quelques années, de toutes les études analytiques. On redécouvre les archives, on redécouvre les projets, on redécouvre une certaine forme de lecture, sur la ville et sur les typologies du bâti, on redécouvre les mécanismes subtils qui ont été mis en oeuvre, qui font de la ville historique, telle que nous la connaissons, s'est mise en place physiquement dans son cadre bâti.*
>
> *Et, par ailleurs, nous nous retrouvons dans une espèce d'incapacité à passer de ces études à la réalisation. J'en vois pour preuve deux conséquences depuis quelque temps. D'une part, un abus de langage chez les architectes, qui désignent par des mots des phénomènes qui n'ont rien à voir avec le sens qui est donné à ces mots par le langage courant. [...] D'autre part, il y a une espèce de tendance devant cette incapacité à dépasser une situation, à reproduire de manière très mimétique, très sotte dans une certaine mesure, un certain nombre de morceaux urbains anciens et de croire que quand l'on reproduira l'objet on obtiendra les mêmes effets. Alors je vais me poser la question : comment est-ce qu'on peut passer d'une meilleure compréhension analytique, historique, théorique, de ces phénomènes à une pratique concrète sur la ville? »*[138]

Le passage de la théorie à la pratique est de deux ordres. Pour les théoriciens il s'agit d'un passage des **études urbaines** à la **production des formes urbaines** qui alors prise comme une conséquence des résultats obtenus et comme un aboutissement d'un travail intellectuel. Et pour d'autre, par exemple pour les politiques, le passage concerne les « objectifs » souhaités et leur exécution. Autrement dit, il s'agit alors de la traduction des engagements exprimés en projets concrets. En d'autres termes, il s'agit donc du passage de l'analyse au projet et du passage de l'intention à l'action.

---

[138] Bernard Huet répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 89

La séparation entre la connaissance et le réel : En lisant la pensée teilhardienne, nous s'apercevons que la connaissance est relative et que le réel échappe généralement à nos sens. La réalité ne nous est jamais donnée dans sa globalité et la connaissance n'est qu'illusion de la séparation des phénomènes.

Il est difficile de gérer la question du projet sans aborder le problème des écarts entre les différents moments du processus de l'aménagement. Les écarts augmentent avec la théorie qui s'éloigne le plus de la pratique. L'on ne peut pas réaliser tout ce que l'on dit, et l'on ne théorise jamais assez ce que l'on fait. Le projet, quel qu'il soit vaste ou ponctuel, urbain ou architectural, a une grande partie théorique. Dans l'expression des intentions, l'explication de ses objectifs, l'exposé des intentions et des souhaits et des modalités de réalisation sont formulés par un discours. Dans son éventuelle mise en œuvre, l'explication des techniques et ses aspects sont écrits. Tout ce volet de projet est théorique. Il est du fait, secondaire. La réalité de la construction s'explique avant tout par des intentions. Ce qui fait que l'idée précède la concrétisation et, si elle n'est pas avortée par des obstacles infranchissables, elle évolue pour donner un fait. Elle est ainsi le point de départ pour l'émergence d'un fait.

La réconciliation entre la **théorie** et la pratique est facile à dire, mais très difficile à faire. Le discours sur le projet urbain voit dans la réduction de cet écart et dans le « *passage de la théorie à la pratique »* la réussite de l'acte de faire la ville. Toutefois, il est théorique.

(2)- Le passage de l'analyse au projet :

Le passage de l'analyse au projet vise l'installation de la continuité dans la pratique urbanistique. Il est plus exprimé dans les travaux de Christian Devillers qui insiste sur le fait que le projet doit être un moyen de transformation des réalités concrètes. Dans ce cas de figure, la situation existante prime sur le fait scientifique et ne vise que l'amélioration de l'existant.

(3)- Le passage de la planification à l'architecture :

Le passage de la planification à l'architecture représente l'un des premiers thèmes abordés dans le colloque de Strasbourg[139] (1981). Le projet urbain est défini alors comme un travail intermédiaire entre planification urbaine et projet d'édification. Il concerne la mise en place un processus complet dans le travail de l'aménagement dans lequel il n'est qu'un anneau de la relation entre le planifié et le construit.

Ce passage s'exprime le plus souvent comme une articulation entre la politique urbaine et l'urbanisme opérationnel. Les préoccupations vont dans le sens de combler le vide entre la planification et l'architecture.

Cependant, la notion de projet urbain est conçue comme l'extension de la planification urbaine, et son aboutissement est le projet architectural. Pour ce faire, elle s'exprime par les règlements des instruments d'urbanisme et part la fixation de contraintes aux architectures à venir. Dans ce cas, le travail du projet est seulement une sorte de préparation de terrain pour accueillir les projets architecturaux. Son rôle est de valoriser les espaces à urbaniser.

---

[139] *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110.

Ces trois passages ne cherchent pas à se compléter entre eux, au contraire, ils se critiquent mutuellement et se rejettent la responsabilité des échecs de la construction de la ville. Chaque passage caractérise un domaine bien précis de l'aménagement urbain et prend la notion de projet urbain à son compte en la définissant par le travail attendu d'une opération visée. Si le premier étudie la relation qu'il peut y avoir entre les théories « urbaines » et les pratiques urbanistiques, le second vise, quant à lui, concerne le rapprochement entre l'analyse des dysfonctionnements dans l'espace construit (diagnostic) et les remèdes à prescrire (solution). Quant au troisième, son intérêt porte sur le problème que trouve la planification urbaine dans la concrétisation de ses prévisions car son aspect statisticien l'éloigne des préoccupations réelles de la société. Les trois passages compromettent la réussite de projet. Plusieurs chercheurs voient dans le rapprochement de ces écarts une véritable condition pour réaliser « l'urbain ». Ils préconisent alors un travail dans la continuité et insistent sur la nécessité de l'instauration de la complémentarité entre les trois niveaux : le politique, la pratique et la recherche. Ceci conduit le plus souvent à la problématique d'acteurs urbains. Pour certain sociologue[140], l'étude du projet urbain ne peut être traitée en dehors de la question des hommes.

c) - La problématique d'« acteurs » et du partenariat :

La question des « acteurs urbains » et son importance dans la réussite de projet n'est pas mise en avant dans le discours des architectes. D'ailleurs, le mot « acteur » n'est pas utilisé par les architectes. Pour eux, le projet est de leur responsabilité et c'est *leur affaire*[141]. Ceci ne veut pas dire que les architectes ignorent l'existence des acteurs urbains, mais ces derniers sont considérés inaptes à faire de la forme urbaine.

Cette problématique est traitée par d'autres professionnels dans le travail de l'aménagement urbain. La connaissance et le sujet de recherche autour des acteurs intéressent plutôt les chercheurs en sciences sociales et les urbanistes qui travaillent dans le cadre administratif avec une culture intellectuelle proche des disciplines sociales. Mais, ce qui parlent le plus des acteurs sont les hommes politiques et les directeurs de l'aménagement et de l'urbanisme. Ce qui confirme l'existence des luttes idéologiques et la course vers le pouvoir sur la ville. C'est une question existentielle des uns et des autres dans le champ de l'urbanisme qui s'exprime ici. Chacun professionnel garde et défend son territoire. Pour les politiques et les praticiens la problématique des acteurs est importante dans le déroulement de projet. Clément-Noël Douady[142]critique cette attitude d'ignorance de la part des architectes des acteurs de la ville.

2. Les thématiques controversées :

a) - Pour une architecture renouvelée :

L'idée révolutionnaire dans les années 70 était de penser la ville comme une architecture. Les études d'Aldo Rossi montrent la relation de la ville avec ses

---

[140] JOLE (Michel), "Le Parler de la négociation dans le projet urbain : construction de la réunion comme objet de recherche, quelques considérations méthodologiques", in : sous la dir. de BOUDON (Philippe), *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, 240 p., pp. 213-226

[141] … comme le disait Philippe Panerai en répond à VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, pp. 60-64

[142] Clément-Noël DOUADY entretien réalisé en juin 2000.

architectures. Il parle de « l'architecture de la ville »[143]. Par conséquent, il faut la traiter comme une unité. Dans ce genre de faire, le système de production du bâti est un système qui se fait par tâtonnement ou par groupe de conceptions. *L'Architecture de la ville* consiste à faire la ville par analogie à l'habitation. Il s'agit d'un retour à la tradition où la spontanéité gère la conception. La construction d'une maison est une tâche complexe qui demande beaucoup de vigilance et beaucoup d'intérêts. C'est cette construction vernaculaire qui est visée par la notion controversée de « l'architecture de la ville ». La ville, par analogie à la maison, devient une habitation à une grande échelle dont le principe pour construire une maison peut être utilisé pour la construction d'un « fait urbain ». La maison représente l'unité de la ville. La nature nous apprend qu'à la base de toute matière, il y a toujours une unité complexe. Il y a seulement et simplement les relations entre ces particules microscopiques qui fabriquent la matière. La ville est cette matière composée d'éléments structurés et structurants qui forment une organisation spatiale très complexe.

Cette attitude est très critiquée par un ensemble d'architectes. Le point commun entre un certain nombre d'architectes urbanistes qui parlent de projet urbain, c'est bien la critique accablante de l'architecture. On dirait que le problème de la crise urbaine est bien l'architecture. Tous ou presque ont fait un procès à l'architecture.

Bernard Huet critique le fait que l'architecture se mêle de la ville, et anticipe ainsi sur la création ou le développement de la profession de l'urbaniste. En effet, en 1973, après l'abandon des grands ensembles, les premières participations des architectes à l'élaboration des premiers projets d'ensembles étaient organisées sous forme de concours nationaux ou internationaux. Cette nouvelle manière de faire donne naissance à une architecture de composition. Les pyramides d'Evry et Maubuées à Grenoble ont vu le jour. Deux méga-structures qui ont poussé des jeunes architectes comme Bernard Huet à condamner l'architecture qui se mêle de l'urbain.

L'architecture n'est pas une science de la construction tel que le laissent entendre les définitions. Elle est une organisation des choses et d'éléments déjà connus. Elle n'est pas un domaine réservé aux bâtiments, mais elle caractérise l'organisation des choses disparates, par exemple l'architecture d'un ordinateur est l'ensemble des périphériques. Il s'agit de l'ensemble contenant les périphériques et de leurs organisations pour constituer un ensemble qui fonctionne ; par exemple, un micro-ordinateur. Donc l'architecture est l'organisation d'éléments composants une unité. Toute organisation d'objet et d'éléments constituant un « Tout » c'est de l'architecture.

Dans l'espace urbain, l'architecture ne concerne pas seulement la construction d'édifices et des bâtiments, mais elle tisse des relations entre les différents éléments qui composent l'espace urbain. Elle caractérise aussi les relations que ces espaces et ces bâtiments tissent entre eux et avec le reste des composants de la ville. L'architecture moderne néglige les relations entre les objets qu'elle crée.

Pour composer un tout fonctionnel, c'est là où elle est différente de la construction d'objet et la complexité de l'espace urbain rend difficile le travail d'organisation des éléments urbains. Par conséquent l'architecture de la ville est différente et complexe de celle des objets. Elle définit quelque chose de construit, un volume et une forme finie d'un objet. En même temps, elle est l'ensemble de la voirie et des réseaux urbains. C'est l'ensemble des relations que peut avoir un bâtiment avec le reste de l'espace urbain.

---

[143] ROSSI (Aldo), *L'Architecture de la ville*, trad. de l'italien par BRUN (Françoise), Paris, Coll. Formes urbaines, L'Equerre, 1981, 295 p.

L'architecture de la ville est une projection de l'espace urbain à court terme. Le modèle de construction traditionnelle varie. Dans les « pays développés »[144], il repose sur la conception par la planification dans le temps et dans l'espace. Cette manière de faire permet d'avoir une idée globale sur l'avenir de la ville à long terme. Elle permet aussi de maîtriser le développement des agglomérations et des villes. L'invention des outils comme les schémas directeurs et les plans d'occupation des sols oriente le développement d'une ville sur des périodes très larges qui peuvent aller jusqu'à cinquante ans.

b) - Le rejet de l'instrumentalisme :

(1)- Rejet des instruments d'urbanisme (POS) :

Les instruments d'urbanisme sont jugés très contraignant par les architectes et très coûteux par les services d'urbanisme. Ces documents sont très abstraits. Le POS est vu comme un obstacle dans le développement des villes.

> *« Autrefois la ville, l'espace habité, s'aménageait conventionnellement, sans projet abstrait. Depuis le XIX^{ème} siècle et de façon croissante, tout se projette ; le problème désormais est de faire un projet global. Certes, la convention régit encore certainement en grande partie l'usage et la compréhension que l'on a de la ville; tout le monde reconnaît en gros une ville! Mais la convention ne régit plus sa production... C'est le rôle du projet. Depuis longtemps, on passe du meta-faire au meta-projet, et aujourd'hui on en arrive à l'étape suivante : celle de la norme. […] Il est tout à fait clair que l'ambition, consciente, des membres des commissions, c'est de trouver une norme. Je leur disais volontiers: « le problème n'est pas là, le problème est de faire des projets ». Pour aménager un monument, il faut absolument faire un projet. […] J'aurais tendance à défendre le projet parce que je crois qu'il a le mérite d'être moins anonyme, moins opaque, plus concret, responsable ou négociable: il parle du résultat. Il contient quelque chose de possiblement démocratique, et même de poétique. C'est une façon rationnelle de faire et de penser ce que l'on fait: c'est s'en donner la capacité. La norme ne le permet pas. Elle est opaque et inconsciente. Défendre la pensée projectuelle dans la ville, c'est lutter contre la bureaucratisation, lutter contre cette tendance à ne pas penser ce que l'on fait. […] Mais la véritable question demeure la manière d'y parvenir. Il est réellement devenu très difficile de penser le périphérique comme un lieu urbain, c'est-à-dire un lieu de relation. »*[145]

La remise en cause des instruments d'urbanisme, notamment de *Code de l'urbanisme*, constitue toujours la base qui soutient un certain nombre de discours sur le projet urbain ou au moins ses théories qui essaient de construire l'urbanisme de projet. Les instruments d'urbanisme issus de la pensée fonctionnaliste sont toujours jugés responsable de l'urbanisation chaotique des périphéries urbaines et de l'enlaidissement généralisé du paysage péri urbain. La crise des banlieues et la situation des quartiers sensibles sont de pures conséquences de cet urbanisme. Ce dernier se caractérise par sa pratique abstraite. C'est ce que l'on lui reproche aussi de la table rase, ignorante et éloignée l'histoire du lieu, indifférente à toute forme d'identité. Cet urbanisme de plan a une démarche exclusivement quantitative, « statistique » de ce fait il n'a aucun intérêt pour la forme urbaine, ni pour ces qualités esthétiques.

---

[144] BOUTINET (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Paris, Coll. psychologie d'aujourd'hui, PUF, 3^{e} édition, 1993, 313 p.

[145] DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, p. 253

« La norme n'est qu'un moyen, la procédure. Il se peut que l'on en tire des éléments de pure reproduction... mais on n'en tirera certainement pas cet élément imaginatif qui consiste à intégrer des choses très différentes. »[146]

(2)- Rejet des moyens d'intervention (ZAC) :

La Zone d'Aménagement Concerté est remise en cause. Christian Devillers voit de l'idée de projet urbain un « renversement » et un « retournement des pratiques de la Z.A.C. et des villes nouvelles »[147]. L'idée que le projet urbain concerne la mise en forme d'abord de l'espace public et du tissu urbain.

« Projet, ça ne veut pas sûrement dire globalisation écrasante et dictatoriale. La norme propose justement une rationalité qui ignore le but, l'usage, le résultat, alors que le projet me semble bien démocratique. On ne peut pas parler de la norme. Que voulez vous dire d'un P.O.S.? Rien du tout! L'urbanisme le moins démocratique, c'est celui de la norme. »[148]

La modification et la révision des POS pour permettre la réalisation de nombreux projets urbains. Le projet urbain est donc souvent cité dans la démarche de l'élaboration de ces nouveaux POS quand la révision n'est pas vraiment faite pour permettre d'exécuter les objectifs de projet urbain. L'utilisation de projet urbain comme un moyen de réviser les POS a produit des modifications importantes que se soit sur le plan démarche ou sur le plan de la présentation.

« Le projet urbain intègre une dimension « programmatique » et le droit général de l'urbanisme, mais il définit principalement la forme des espaces urbains publics et les principales caractéristiques formelles des constructions qui les environnent et qui composent le tissu urbain, sans toutefois aller jusqu'au niveau de projet architectural de ces constructions. […] L'idée de mettre en forme d'abord l'espace public et le tissu urbain « retourne » la pratique habituelle de l'urbanisme opérationnel, celui des Z.A.C. et des villes nouvelles, qui consiste à projeter des bâtiments-objets que leur sophistication technique et leur originalité architecturale rend le plus souvent antagonistes, et à les planter dans un terrain desservi par des routes en laissant entre eux un vide résiduel plus au moins rempli de verdures diverses. »[149]

Les instruments d'urbanisme sont des outils juridiques. Leur rôle est d'empêcher la spéculation foncière. Ce qui leur permet d'avoir un impact considérable sur la production de la forme. Par exemple à Paris, les architectes parlent des problèmes qu'ils rencontrent pour faire passer leurs projets. L'espace parisien est géré par les architectes voyers qui ont la capacité d'intervenir pour refuser ou accepter une forme urbaine non conforme au règlement du POS. Dès fois, les architectes arrivent à négocier leur projet[150]. Bernard Huet aussi considère la ZAC comme inutile dans la mesure où le processus de projet est en court. Parler d'un rapport entre la ZAC et le projet paraît

---

[146] RONCAYOLO (Marcel) répond à DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, p. 254

[147] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & projet urbain*, décembre 1984/janvier 1985, pp. 94-99

[148] DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, p. 255.

[149] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & projet urbain*, décembre 1984/janvier 1985, p. 96

[150] DAU, la revue *Ville-Architecture* : n° 3, *Libérer l'îlot ou l'architecture ?*, DAU, janvier 1997, 27 p. Dans cette revue on trouve beaucoup de témoignages d'architectes qui opèrent dans Paris. Ils expliquent comment le règlement du POS peut être un obstacle pour leur projet "urbain" et comment ce règlement est "transgressé" en arrivant à des compromis avec les architectes voyers.

insensé et prendre la ZAC pour un projet urbain semble une preuve d'un glissement sémantique ou même d'usurpation de la notion de projet urbain.

(3)- L'absence du projet dans le Droit de l'urbanisme :

Le projet urbain n'est pas institué et ne rentre pas dans le langage juridique de l'urbanisme. Christian Devillers regrette cette situation. Le droit de l'urbanisme n'est chape pas au rejet de la par de certains architectes.

> *« Le projet urbain répond pourtant à une demande sociale dont les élus ont parfois conscience, mais trouve ses limites dans son incapacité à exister de plein droit comme principe d'aménagement urbain.* […] »[151]

La notion de projet urbain n'est pas utilisée dans les documents officiels. Nous n'avons pas trouve sa trace dans le POS et non plus dans les documents des *Etudes d'impact* pour la mise en place d'une procédure de la ZAC. Elle ne représente pas un document, ni instrument, non plus un registre. Il est très aisé de vérifier ses propos. Il suffit de demander à un technicien dans les services d'urbanisme de vous donner le « projet urbain ». Il vous tend un document graphique du POS. Le plus souvent le document de l'Etude d'impact dans lequel est résumé le travail préliminaire pour l'élaboration du POS. Ou encore, il vous donne un PAZ. Bref, il peut vous passer tout ce qui ressemble à un projet dont la collectivité locale dispose comme projet.

Le projet urbain n'est pas un document dont les collectivités locales disposent comme un instrument à part entière, mais plutôt un ensemble de documents qui sont souvent introduits dans des l'élaboration des instruments et dans le montage de la procédure de la ZAC que les discours sur le projet urbain rejettent et critiquent le plus souvent pour leur manque de réalisme. Si juste vous trouvez le mot entre les lignes des documents écrits.

c) - La participation des habitants :

La concertation des habitants dans la construction de la ville est une première source de clivage entre les architectes, les autres protagonistes de projet urbain, notamment des fonctionnaires de la DAU et les politiques. Les architectes ne parlent pas de la participation des habitants, ni de la concertation.

Le plus acharné est Bernard Huet. Il dénonce ce discours tourné vers la participation des habitants[152]. Il critique fort la participation des habitants en mettant en avant les conventions. Il considère le fait de donner la parole aux gens pour donner leurs avis sur des problèmes techniques comme « *une attitude de démission* » de l'autorité publique. La participation des habitants est inutile devant les conventions parce qu'il considère que les habitants partagent un certain nombre de conventions.

> *« …] les usagers eux aussi vivent cette convention et que la seule chose qu'ils demandent ce n'est pas d'en discuter pour la modifier, mais c'est de permettre à ce que toutes les conventions, [...], puissent trouver un appui dans l'architecture et que l'architecture ne joue*

---

[151] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & projet urbain*, décembre 1984/janvier 1985, p. 96.

[152] HUET (Bernard), in : RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110

pas le rôle qu'elle a joué depuis un certain nombre d'années de destruction systématique d'un espace.»[153]

Il rejette la participation des usagers dans la construction de la ville et prône un changement de la « pensée urbaine » en réclament une pensée loin de cette attitude démissionnaire de la par du pouvoir en place. Il ouvre une voie vers la reconsidération des différentes conventions incarnées dans des modèles culturels et dans les pratiques urbaines partagées par tous.

Les habitants s'approprient l'espace, ils donnent ainsi des usages aux espaces qui n'ont pas un. Faire un espace et ensuite attendre à ce que les occupants trouvent une fonction à lui attribuer. L'espace ouvert c'est l'espace égal à une forme sans fonction où la forme qui prime sur la fonction.

Ses critiques situent l'idée de projet urbain dans une espèce de contre courant pour les attitudes démissionnaire des autorités et les attitudes destructrices des logiques conventionnelles. Il ne rejette pas le moderne, mais, il préfère le contemporain.

3. Les contenus partagés et communs :

Dans le discours sur le projet urbain, il n'y pas que des clivages mais aussi des thèmes partagés par l'ensemble des participants. Parmi ces thèmes, celui de l'espace.

a) - Les potentialités de l'espace urbain :

L'intervention sur un site se justifie le plus souvent par l'existence des dysfonctionnements et l'apparition des problèmes sociaux comme la violence et l'insécurité. Pour qu'il y ait projet, il faut un "catalyseur" qui peut être dans certains cas un fait historique et dans d'autres un problème social ou économique. Il peut alors être un événement heureux ou malheureux. La nouvelle idée est de partir non pas des dysfonctionnements, mais de la recherche sur les sites. Les potentialités non exploitées attendent leur valorisation par la transformation urbaine permettant le développement de l'urbain et son évolution probable. L'urbain évolue par l'évolution de ce qui est créé. Le travail se fait par l'exploration du potentiel réel. La tendance de remède ne gère pas l'évolution urbaine. Le projet thérapeutique ne concerne pas le long terme[154]. La recherche des potentialités nouvelles dans les espaces urbains conduit à la formation et à la transformation des lieux.

> *« Depuis l'abandon d'une doctrine urbaine fonctionnaliste qui a fait les preuves de sa nocivité, il n'y a virtuellement plus pour la ville ni pensée ni outils d'analyse probants. On se limite à constater les dégâts sans examiner les causes qui les ont fait naître, à tenter de guérir sans chercher à prévenir. Les positions qui s'expriment actuellement se réduisent le plus souvent à une lamentation convenue qui décourage à la fois la réflexion et l'action. Nous naviguons à vue sur le flot des mutations urbaines : notre regard sur la ville est à réinventer. »*[155]

Les potentialités peuvent être le résultat d'un événement historique ou culturel. La création des évènements dans des cités peut conduire à la création d'un fait urbain pour toute la société qui y habite. Par exemple l'organisation des jeux olympiques provoque

---

[153] HUET (Bernard) répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 91

[154] A ce sujet voir l'ouvrage de BOFFILL (Ricardo), VERON (Nicolas), *L'Architecture des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, 293 p.

[155] BOFFILL (Ricardo), VERON (Nicolas), *L'Architecture des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 21

des aménagements importants dans les quartiers choisis. Les jeux réunissent des foules importantes, des sportifs, des touristes, ce qui peut être un catalyseur pour l'émergence d'un véritable fait urbain.

b) - L'espace de l'absence d'idéologie :

L'idée de projet urbain met en place des espaces issue d'une « *l'idéologie de l'absence d'idéologie* »[156]. C'est aussi celui d'une doctrine de l'absence des doctrines de la pensée forte, derrière lesquelles se dissimule une logique de négociation et de consensus[157]. On ne se critique plus, mais plutôt on s'arrange mutuellement.

Le projet souple c'est un projet non figé, non fini, donc il est évolutif. La souplesse est vue comme une ouverture dans la conception. Mais, elle pose ainsi la problématique de la légitimité de projet. Qui signe quoi? Projet de qui ? Cette question a donné deux notions pour combler et occuper ce vide et l'absence des auteurs réels de projet : la **maîtrise d'ouvrage** urbaine et la **maîtrise d'œuvre** urbaine. Elles sont construites par analogie à l'architecture ou à la construction dans laquelle on utilise pour qualifier l'architecte la notion de maître d'œuvre et pour qualifier le client le maître d'ouvrage. Le projet urbain n'est pas un projet architectural donc il y a pas un client et un architecte, mais plusieurs "clients" et plusieurs disciplines et professions, notamment les urbanistes. En créant ces deux notions le problème semble résolu. Il peut être mais dans un cas seulement quand il s'agit d'un projet fini. Car ce dernier peut être signé par son "maître", qui peut être un architecte urbaniste. Mais dans d'autres cas, c'est-à-dire dans les cas où le projet serait ouvert et non fini, l'urbaniste ne peut pas signer car il n'y a pas de projet effectif. C'est aussi délicat quand le projet urbain n'est pas un projet d'un urbaniste X, mais plusieurs responsables et acteurs de la ville sont prévus pour mener ensemble un projet. Ce groupe est coordonné par un responsable qui signe le projet. Son rôle est d'organiser les acteurs et de réunifier les études diverses menées et aussi de travailler avec tout le groupe pour fixer des contraintes architecturales et urbaines.

c) - Les statuts de l'espace :

Le mot « espace » est l'un des plus utilisés dans les discours sur le projet depuis les années 70. Et plus précisément, l'espace public est le plus exprimé. Les spécialistes parlent de l'effacement du « lieu » devant l'espace.

L'intérêt de la notion de l'espace public c'est plutôt réfléchir sur les espaces communs et collectifs de l'ensemble du quartier ou d'un morceau de ville. Ensuite, et une fois seulement que ces espaces sont bien définis, donc dessinés et ayant leur statut d'usage, qu'il faut passer à l'étape suivante : penser sur le reste d'espace bâti et faire des formes urbaines. Ce n'est pas parce que la réalisation de ces espaces vient toujours à la fin du chantier et que ces espaces soient les dernières tâches à faire d'après le ***PERT*** ou le ***GANTT***[158] ou encore d'autres moyens informatiques, qu'il faut les laisser aussi en dernier dans la conception de projet.

L'espace public est le lieu d'accueil des différentes architectures. Dans le dessin de la forme urbaine, il est nécessaire que l'espace public soit déterminé bien avant la

---

[156] GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°288, septembre 1993, pp. 40-46

[157] GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°288, septembre 1993, pp. 40-46

[158] Le PERT et GANT sont deux outils informatiques de management de projet. Ils permettent de planifier les tâches dans la concrétisation d'un projet.

projection architecturale. Car commencer par cet espace, c'est mettre en place des contraintes d'ordres fonctionnelles et sociales pour les constructions à venir.

L'espace public est opposé à l'espace privé. La définition de tout ce qui est de l'ordre public par rapport à ce qui est d'ordre privé représente seulement le statut juridique. La distribution juridique de l'espace peut bien se compléter par l'utilisation à qui il est destiné. C'est son usage qui détermine son rôle dans la conception et du coup, les modalités de son aménagement et sa relation avec le reste de l'espace urbain de la ville. La rue, par exemple, est un espace partagé par un nombre indéfini d'usagers, elle est ouverte à « tous ». Une cour est un espace qui a une utilisation plus restreinte et réservée pour un groupe bien déterminé. Une cage d'escalier n'est pas privée, mais elle n'est pas ouverte à tous. La rue, donc, a un usage collectif. La cour et la cage d'escalier assurent un usage qu'on peut qualifier d'« individuel », car elles sont utilisées par des gens bien définis dans le temps et l'espace.

Il faut prendre ici le collectif et l'individuel comme deux concepts indépendants des impératifs quantitatifs. Il faut leur attribuer un sens large lié étroitement à l'utilisation de l'espace. Car l'espace individuel n'est pas un espace pour un individu, mais plutôt un espace réservé pour un groupe de gens. Et son utilisation n'est ouverte qu'à ce groupe. Et la notion de collectif est aussi liée à son usage. Elle peut être définie par un lieu ouvert à « tous » sans aucun filtre possible. Le collectif est le domaine de l'étrangeté. Tout le monde a accès à cet espace ouvert qui n'appartient à personne dans son usage bien sûr.

Il n'y a pas que les espaces publics qui sont collectif, mais aussi les espaces privés peuvent être collectifs dans leur utilisation. L'espace individuel est le domaine de l'intimité que ce soit de l'espace public ou privé. Il est ouvert pour des usagers bien définis. Par exemple, une école peut être publique ou privée, mais son utilisation est strictement réservée pour des élèves d'un secteur bien définis. Elle représente un espace d'intimité pour les élèves. Et c'est cette utilisation qui va déterminer et définir son aménagement et son architecture. Elle ne peut être ouverte donc vers l'extérieur, mais plutôt vers l'intérieur. Un café, un bistrot, sont des espaces privés qui appartiennent à des particuliers. Sur le plan de l'utilisation et de l'usage, ils s'ouvrent à tout le monde et c'est là leur raison d'être. Donc, ce sont des espaces collectifs.

Par un croisement entre le statut juridique et l'usage des espaces, quatre espaces peuvent être ainsi définis; espace public collectif, espace public individuel, espace privé collectif et enfin un espace privé individuel. Albert Lévy privilégie dans sa *Contribution au projet urbain*[159], l'espace public collectif. Le projet urbain s'intéresse en premier à l'espace public et plus précisément, il s'occupe des lieux collectifs. En second à l'espace privé collectif qui représente l'extension dans l'usage de l'espace public. Il représente ainsi les lieux où la mixité des activités et fonctions urbaines peut se réaliser avec une cohérence et continuité spatiale et d'usage.

Ce découpage est accompagné par un aménagement approprié. Chaque espace réclame une cohérence interne et externe qui le lie avec les autres espaces. Ces espaces dans le centre ville existent en même lieu. Ils définissent la forme urbaine comme lieu où les pratiques sociales quotidiennes aient lieu. Chaque espace a une conformation et figuration (architecturale), l'espace privé/individuel représente l'habitation. L'espace public/individuel s'est l'ensemble des équipements comme, par exemple les écoles, les universités... L'espace public/collectif regroupe les jardins, les places, les rues… L'espace privé/collectif regroupe les lieux dont la propriété est privée et l'usage est

[159] LEVY (Albert), SPIGAI (Vittorio), *Le Plan et l'architecture de la ville*, Cluva, Venézia, 1989.

collectif, par exemple, les cafés, les bars, les restaurants, les cyberespace, les cinémas… Les espaces ne sont pas répartis par leur propre définition, c'est à dire, une école par exemple peut faire partie de l'espace public/individuel ou de l'espace privé/individuel. C'est donc plus l'usage qui caractérise l'espace que son appartenance juridique, et sa forme doit être déterminée en fonction de son usage ; un espace « fermé » qui procède par sélection. L'usager est ici une personne connue et sélectionnée.

Le statut juridique du « public » et du « privé » ne détermine pas le statut de l'espace dans une ville. L'espace public ne doit pas être opposé systématiquement à l'espace privé. Car tout ce qui est public n'est pas automatiquement ouvert à tous, et tout ce qui est privé est ouvert seulement au propriétaire. L'utilisation de l'espace est aussi intéressant dans la détermination de son statut. Elle définit l'usage affecté à un lieu. Cet usage peut être alors collectif ou individuel. Par conséquent, l'espace collectif reste primordial dans la construction urbaine. Il peut appartenir à la collectivité, à l'Etat, bref au domaine public, mais aussi, il peut être un bien privé. L'usage d'un espace détermine deux aspects : un usage collectif et un usage individuel. Le croisement entre le statut juridique et l'usage de l'espace conduit à définir quatre « lieux » différents[160].

Les mots : privé, public, collectif, individuel sont à prendre avec des définitions appropriées, par exemple le mot « individuel » peut qualifie un groupe de personnes utilisant un même espace qui peut être privé ou public. L'espace est donc ouvert à tous les usagers en restant bien entendu fermé pour les non-usagers. Cependant, deux espaces sont déterminés : un espace ouvert et un espace fermé.

L'espace ouvert :

- Un espace privé / usage collectif ; c'est un espace ouvert à tous dont la gestion et la responsabilité reviennent au gérant propriétaire.
- Un espace public / usage collectif : c'est un espace ouvert, sans aucun engagement de la part de l'usager. Tous les espaces de circulation peuvent l'être.

L'espace fermé :

- Un espace privé / usage individuel : c'est un espace intime fermé / clos ;
- Un espace public / usage individuel : c'est un espace fermé et réservé dans son utilisation. Il peut être un espace d'abonnement ou d'invitation. Il peut être restreint dans le temps.

d) - Le rôle du temps dans le projet :

Le temps reste une composante fondamentale de tout projet. :

La ville historique est la création d'une évolution lente des organisations spatiales et sociales. Elle est organisée en strates et en plusieurs couches historiques. Elle est une œuvre du temps et des siècles d'histoire. Ce qui fait d'elle une partie pas comme les autres. La ville "moderne"[161] est une organisation spatiale et sociale planifiée. Elle est le résultat d'un volontarisme politique. Elle est une ville émiettée produite par l'expérimentation de nouvelles théories ayant pour appuis les principes de l'idéologie

[160] LEVY (Albert), SPIGAI (Vittorio), *Le Plan et l'architecture de la ville*, Cluva, Venézia, 1989

[161] La ville "moderne" c'est l'ensemble de la ville construite sous le modernisme. Elle est à la fois, ville nouvelle et grands ensembles. Le mot "moderne" ici renvoie à ce qui n'est pas historique ou historiquement construit. La ville historique peut contenir des parties "moderne" comme peut l'être les ZAC et les projets de la rénovation urbaine. On peut caractériser de moderne tout ce qui s'est fait depuis la deuxième guerre mondiale.

moderne. Ces théories sont en rupture avec la réalité sociale et spatiale comme l'a bien dit Tony Garnier en parlant de la ville industrielle, "*notre cité est une imagination sans réalité*."[162] Mais des hommes obstinés ont fait de ces imaginations des réalités et des pratiques urbanistiques.

Paris n'est pas construite en un jour, avec une seule volonté avec un projet global. Paris est une création des siècles, des milliers d'hommes, et de tendances différentes, des milliers de décisions et d'évènements. C'est un processus, c'est une transformation continue, par un nombre impressionnant de projets de tailles très différentes. C'est une création des ordres humains extrêmes, des forces extrêmement différentes et variables. Des guerres ont traversé la ville, des travaux de démolition, de reconstruction ont été menés. Paris, aujourd'hui, est la synthèse du temps plus que la synthèse des hommes. Il est le lieu des superpositions et des juxtapositions de plusieurs parties et d'objets, il est le résultat de la substitution et de la permanence. Cela montre que la ville est une création du temps et de l'homme. A deux, la transformation est possible, pour aboutir à ce qu'est la ville aujourd'hui. La transformation ne s'arrête pas à ce chemin, elle continue, car le temps ne s'est pas arrêté et les hommes sont toujours là, pour permettre les grands changements. Sans ces transformations qui assurent le développement, la ville stagne et meurt[163].

La qualité est l'aboutissement d'un processus d'amélioration continuel lié au temps. Elle est acquise avec l'évolution "psychique" de l'homme qui devient avec le temps plus ardu et plus assuré. Il revendique toujours un peu plus de qualité de son environnement, de son espace, de son cadre de vie, … car la réalité contemporaine réclame cette qualité. Il théorise toujours un peu plus la réalité. Il la banalise et la fait confondre avec ses rêves antérieurs. En même temps, ses rêves modelés par le temps, s'éloignent davantage pour atteindre le parfait et l'idéal autre. La qualité n'est même pas atteinte que le rêve s'éloigne, et l'homme repart à sa reconquête en prenant sa création en main. C'est uniquement sur elle, qu'il peut agir et mener ses transformations. Ni temps, ni le rêve ne lui sont accessibles. Alors, la conquête de la qualité est son jardin qui lui permet de poursuivre ses rêves.

L'écart entre le rêve et la réalité est toujours gardé dans l'évolution de l'univers. Ils se rapprochent l'un de l'autre et permettent de réaliser la qualité. Le temps ne permet pas à l'homme de les "voir" et de les détenir. La disparition des écarts annonce la fin de l'existence et l'annulation de l'écart entre le réel et l'idéal c'est la fin de la vie. A quoi bon vivre si tout est accessible, rien n'attire la curiosité, tout est donné, donc il n'y a rien à chercher. L'annulation des écarts conduira à l'aliénation de l'homme et à son alignement parmi les animaux. La qualité ne sera plus revendiquée car elle est acquise. L'écart n'est plus et la qualité, le rêve, l'idéal et la réalité font partie de la vie. Il n'y a aucune différence entre les choses. Le temps s'annule. Mais à quoi sa sert la qualité et le rêve sans l'existence de l'homme.

4. Le projet en quête de son langage :

Le langage du projet urbain se structure par un lexique approprié et véhiculé par des mots pour la plupart confus, flous et non définis dans le langage commun des professionnels. Les plus intéressants d'entre eux, sont définis dans le *Dictionnaire de*

---

[162] Dans *La Ville industrielle*, cité, in : FREY (Jean-Pierre), "L'Architecte Tony Garnier et l'urbanistique sociale-démocrate", in : *Milieux*, n° 11/12, octobre 1982 janvier 1983, p. 123

[163] BARDET (Gaston), *Pierre sur pierre : construction du nouvel urbanisme,* Paris, les éditions L.C.B., 1946, 289 p.

l'urbanisme et de l'aménagement de Pierre Merlin et Françoise Choay[164]. Leurs définitions montrent ce caractère confus et leurs diverses utilisations dans le domaine d'urbanisme.

Les concepts et les notions liées au projet urbain, à première vue, sont la mixité, l'articulation, l'identité urbaine, la centralité. Il reste que la logique de mise en exécution est toujours floue et cherche leur sens dans les pratiques ponctuelles et individuelles, dans les références et des modèles. Le paradoxe est que le passage entre tous ces concepts et notions et la pratique envisagée s'organise autour d'un syndrome d'un acte urbain spontané.

Parler du projet urbain renvoie à des thèmes divers et importants dans le travail de l'aménagement urbain qui sont souvent structurés par un ensemble de mots ; concepts ou notion. Deux catégories de mots peuvent être distinguées :

- Les mots clairs et communs à l'aménagement urbain. Ils sont très rares en urbanisme. En dehors des mots utilisés dans la réglementation que les architectes rejettent, il y a peu de mots communs au discours ;
- Les mots flous convoités par les aménageurs pour leur ouverture et leur fantaisie. Ils sont, le plus souvent utilisés avec un fond artistique que scientifique.

La première catégorie concerne les mots qui sont définis dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* de Pierre Merlin et Françoise Choay. Ils sont pour la plupart des mots utilisés, soit par leur pérennité dans le temps ou par le mystère qu'ils véhiculent. Ils sont pour la plupart des notions historiques qui sont évoluées et qui ne cessent d'évoluer et de se transformer. Pierre Merlin les définit comme des termes vagues. La deuxième catégorie englobe tous les mots qui reviennent souvent dans les discours sur le projet urbain, mais dont on ne trouve pas de définition dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*[165]. Ils se réduisent alors à des termes structurant le discours mais qui n'ont aucune valeur « scientifique ». Ils sont souvent utilisés pour donner une légitimité à des positions particulières des uns et des autres. Il reste que ces deux catégories sont nécessaires dans les débats urbanistiques et occupent une place considérable. Si la première catégorie, « la plus sérieuse », donne de la crédibilité pour le projet et le rend un peu « scientifique », la deuxième représente la partie de « rêve » que possède tout projet. Cette dernière lui donne alors un côté un peu artistique et séducteur. Ce qui le rend plus intéressant et un peu irréel. Par conséquent, il peut être partagé par un ensemble d'acteurs.

Cependant, tous les mots de ces deux catégories sont polysémiques et confus. Ils ne sont pas bien définis et laisse aux architectes la liberté de les « conceptualiser » et aux aménageurs de les utiliser pour qualifier leur travail, même si quelques fois il est difficile de voir la conformité entre le langage et la pratique.

a) Le vocabulaire et mots du projet urbain :

La notion de projet urbain est souvent utilisée au singulier. Ecrit au plurielle, elle renvoie directement aux formes urbaines. Ceci montre que le recours à la notion véhicule un engagement de la par des professionnels ; mener le projet urbain se démarque aussi bien des projets urbains et des formes urbaines.

---

[164] MERLIN (Pierre) et CHOAY (Françoise) sous la dir. de, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2e édition, 1996, 863 p. (1e édition 1988, 902 p.)

[165] MERLIN (Pierre) et CHOAY (Françoise) sous la dir. de, Paris, PUF, 2e édition, 1996, 863 p. (1e édition 1988, 902 p.)

(1)- Le langage des spécialistes et ses interrogations :

Le tableau ci-dessous résume l'intérêt donné au projet urbain pour certaine catégories professionnelles ; les architectes, les urbanistes, les politiques et les administrateurs.

	Projet de qui?	**C'est quoi un projet urbain ?**	**Comment?**	**Pourquoi?**
Architecte	Affaire de professionnels non d'élus	Savoir-faire de la ville Ne peut pas ressembler à un projet d'architecture C'est un mécanisme ou une **logique de formation** de la ville.	Doit produire du temps Doit produire de la continuité **Doit produire de la régularité** Doit produire de l'espace public Doit permettre que la forme ait une permanence permettant l'accueil de fonctions différentes. Laisser ouvert le détail Perdre l'idée de contrôle absolu Fixer les contraintes architecturales Fixer les espaces publics Découper et arrêter les gros programmes	**La cohérence et la continuité** dans le temps Capacité d'accueillir différents programmes
Urbaniste	X	**Se défaire de l'idée que le projet urbain est l'instrument de la cohérence** car cette dernière se construit progressivement à travers des projets. Il faut alors renverser la question et mettre en avant le processus. Les projets préfigurent ce qui va ce passer, ils permettent de **faire avancer les idées.**		**Le processus** ; essentiel pour durer constitue une accumulation progressive d'idées de ce que l'on veut.
Politique	Affaire des maires	**Stratégie** **Dessin** Programme Planification Concertation Pratique opérationnelle collectif **Outil de régulation**	Diversité des intervenants acteur (pilote) porteur de la maîtrise d'ouvrage.	Faciliter le rapprochement entre municipalité et acteurs économiques. Qualité
Administrateur	Affaire des villes et des maires	Penser, dire et faire la ville dans le temps long qui touche à plusieurs générations. Orienté et souple **Stratégie pensée et dessinée** Contraire de laisser faire Contraire de la ville en miettes Contraire de la pratique depuis la guerre	Un fil conducteur et une ossature	

Tableau n ° 9 : Classement des définitions par une logique interrogatoire

Quel savoir-faire? Quel mécanisme? Le savoir-faire recherche ses principes, tantôt dans le passé et tantôt dans le futur. Il se construit en fur et à mesure que les projets se réalisent et montrent leur qualité. Le mécanisme reste l'inconnu. Cependant chaque architecte urbaniste, chaque acteur propose une démarche propre qui répond plus à ses positions professionnelles. Cette dernière est suivie par un certain nombre d'acteurs et critiquée par d'autres. Il n'y a pas l'unanimité sur une démarche de projet urbain, mais il y a une variétés de démarches "individuelles" ou, quelque fois, partagées par un nombre restreint de professionnels. Une certitude est cependant à mentionner. C'est que le mécanisme du projet urbain est différent de celui du projet architectural. Cette différence se caractérise par l'intérêt porté à l'espace public dans le travail sur l'urbain. Par conséquent, le projet dépasse un simple dessin de la forme urbaine. Mais nous

insistons sur le piétinement de la recherche sur le savoir-faire de la ville. La question est reste poser quand il s'agit de parler de la pratique. Il reste que ces propos d'architectes proches de l'urbanisme sont différent de ceux des urbanistes. Chez ces derniers, l'interrogation « Projet de qui? » ne se pose pas réellement. Elle semble moins intéressante que la "définition" du projet urbain qui rime avec la conception de la forme urbaine et le processus. Construire des « théories urbaines » est plus importante que reconsidérer ce que l'on a fait jusque-là comme urbain. Ceci renforce l'idée que le projet urbain n'est pas une réalité concrète en soi, mais plutôt une réalité à réaliser. Ce qui est « déjà-là » regroupe un ensemble de projets architecturaux diversifiés. Cela renforce le caractère global de la notion. Le projet urbain ne s'occuper pas du détail comme les plans masses. Il est toujours ouvert à la rectification et à l'amélioration de ses propositions formelles. Son objectif qualitatif est de fixer les contraintes architecturales aux architectes en intéressant bien évident à l'organisation de l'espace public. Il est doté d'un caractère **global** pour certain, de **cohérence** pour d'autres et de **continuité** pour d'autres encore.

En regardant la définition de la notion de « planification urbaine » donnée par Pierre Merlin et Françoise Choay[166], il est aisé de se rendre compte que « programme », « dessin » et « réalisation » sont des mots qui la composent. Et en regardant celle de projet urbain, les mêmes mots reviennent aussi dans ces définitions. Cependant, il difficile d'accepter la nouveauté de la pratique urbaine par projet car il s'agit d'un quelconque processus d'aménagement de la ville. C'est classique, la démarche de projet passe par ces trois moments (analyse, conception, réalisation). Par conséquent, il ressort que la caractéristique fondamentale du projet urbain ne puisse être que la globalité. Il reste à définir de quelle globalité parle-t-on? Cet article fait de la globalité un moyen de prendre en charge tous les « problèmes urbains » qu'il s'agisse de la violence, de l'insécurité, de la cohésion sociale... Ce qui impliquerait alors la responsabilité de la municipalité et du maire dans le projet. Par exemple, le maire de Strasbourg, Catherine Trautmann, déclare que le projet est affaire de la Ville et de la municipalité.

A l'interrogation « Projet de qui ? » ou à celle « Qui est le responsable de projet ? », les réponses montrent des clivages entre les architectes urbanistes, les élus et les directeurs de l'aménagement et de l'urbanisme. Pour les premiers, l'architecte est le responsable de la conception de la forme urbaine, les élus sentent plus responsable de projet que les autres car ils sont garant de l'urbanisme et de développement de leur ville, et enfin, les directeurs de l'aménagement soulèvent un autre problème, celui de l'ingérence de l'Etat dans les projets urbains et considèrent que le projet est « affaire des villes et des maires ». Pour le « Comment faire un projet urbain? », quelques idées se dégagent. Premièrement, fixer les contraintes et l'espace public pour les architectures. Ceci montre l'objectif de restreindre la liberté des architectes chez les architectes urbanistes. Le verbe devoir est souvent utilisé pour parler du comment concevoir un projet de la forme urbaine. Le plus fréquent est le recourt au contraire de ce qui se fait concrètement pour proposer sans contraire et des contres propositions. Par exemple, le "contraire de laisser faire la ville" mentionné dans cette série de phrases, n'est peut renseigner sur le « comment faire la ville ? Ceci met en évidence la prolifération des définitions par l'opposition. Les projets effectifs, même les espaces existants sont généralement facile à critiquer car ils sont déjà-là et connus. Mais quand l'espace est vierge, il est difficile de dire ce qui serait urbain pour son aménagement. La réalité offre des occasions de critique et la pensée produit des situations confuses et irréelles, tel est la réalité du langage de l'urbain à notre époque.

---

[166] *Dictionnaire de l'aménagement et de l'urbanisme,*

(2)- Les mots appréciés par les architectes :

Les auteurs du projet urbain parlent avant tout du projet. Ce qui n'est pas étonnant de la part des architectes. Ensuite, ils s'intéressent à l'"*urbain*" qui est un nouveau "sujet" qui intéresse quelques architectes théoriciens.

Tableau n ° 10 : Utilisation des mots communs

Auteurs/Mots	Projet	Urbain	Ville	Espace	Forme
DEVILLERS (Christian)	2.53	2.12	1.49	0.83	2.62
HUET (Bernard)	2.31	2.09	2.43	2.18	1.1
LUCAN (Jacques)	1.54	1.83	1.31	0.57	0.11
PANERAI (Philippe)	1.42	2.33	0.62	1.17	1.18
RENAUDIE (Serge)	0.77	1.16	0	0	0

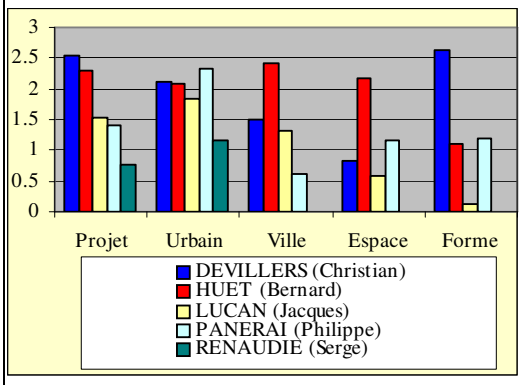

Graphe n ° 19 : La fréquence des mots les plus importants dans le langage des architectes

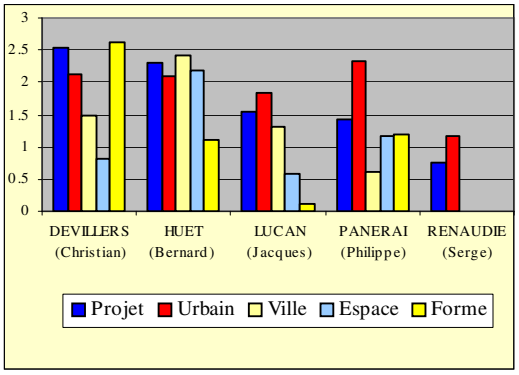

Graphe n ° 20 : Les centres d'intérêt des architectes

Source : K. RAHIM

L'utilisation du mot « urbain » est plus fréquente par rapport au mot « ville ». C'est là la nouveauté. La ville qui est un "*sujet*" incontournable dans les années 20-60, devient secondaire dans discours sur le projet urbain. L'explication possible à ce changement, c'est que les modernistes se sont plutôt préoccupés de la ville en ignorant ce qui est de l'urbain. Les architectes de l'espace "non-urbain" ne se sentent pas concernés par urbain, mais plutôt de la ville à moderniser. La quatrième position de mot "espace", notamment, l'espace publics et le statuts des espaces devant le mot "forme" montre la préférence pour des projets non figés. Toutefois c'est l'envie de construire des théories du projet qui anime les spécialistes. Le mot « forme » arrive qu'en cinquième position derrier le mot « espace ». La forme n'est de ce fait que d'un intérêt secondaire dans ces investigations théoriques autour du "projet urbain". Ceci renforce l'idée défendue par Philippe Panerai qui considère que le projet urbain n'est pas une forme préalable, mais des propositions de découpages des espaces évolutives. Le mot forme arrive en première place dans les propos de Christian Devillers. Il accorde une place importante pour la forme urbaine et considère le projet urbain comme des propositions formelles non figées. Cette classification offre une définition de projet urbain **comme un projet de l'urbain que peut offrir une ville avec ses espaces (publics) bien formalisés.**

Tableau n ° 11 : Classement des mots du projet urbain par catégories

Tableau n ° 12 : Classement des mots liés au projet urbain par leur fréquence

Tableau n ° 13 : Classement des mots du projet urbain par ordre alphabétique

b) - Les concepts lié au projet urbain :

(1)- La monumentalité :

Un monument acquiert sa monumentalité dans sa permanence, dans son voyage à travers le temps et dans son caractère particulier. Les autoroutes sont fonctionnelles, c'est notre création pour répondre à un besoin de notre ère. Il est difficile de les considérer comme des monuments aujourd'hui car ils participent au fonctionnement de la ville. Dans le futur, ils pourront être des monuments incontestés. En effet l'urbain évolue et les besoins avec. Les générations à venir vont construire leurs urbains et leur ville avec d'autres techniques. Ce phénomène peut rendre les autoroutes comme des monuments historiques.

(2)- La durée, la permanence :

> *« Le concept de projet urbain est lié non pas à celui d'une forme préalable, mais à celui de la durée. »*[167]

Le projet est supposé modifier et transformer les structures urbaines existantes. Dans ce cas, la durée consiste à revoir les éléments présents sur le site d'intervention, comme elle représente l'ensemble des faits déjà sur place, qu'il faut impérativement respecter. Les structures à venir ne devront à aucun cas déranger les structures existantes. Au contraire, il faut prendre en considération ces éléments qui ont une durée sur le site qui représente de ce fait des permanences invariantes. C'est cette caractéristique de durée qui juge les éléments variants ou invariants. Les éléments variants sont sauvegardés et les autres sont soumis à la transformation. C'est donc, avec le souci de l'intégration qu'il faut opérer sur l'espace urbain.

(3)- L'identité urbaine :

L'identité urbaine est aussi une caractéristique que doit respect tout projet qui se veut urbain. D'après Philippe Panerai, chaque quartier à sa propre identité que sa future transformation doit prendre en considération. Il écrit :

> *« Le développement de la forme urbaine suppose d'apprécier les conséquences sur l'ensemble des opérations prévues et définir à l'échelle de l'agglomération, les points précis à partir desquels se constituera l'identité de chacun des quartiers. A l'opposition simpliste centre-périphérie qui attribue au premier seul, une histoire et y concentre les activités commerciales, administratives et de loisirs tandis que les seconds se voient cantonnés dans un rôle mono-fonctionnel de zone résidentielle ou de zone industrielle, devrait se substituer une distinction plus subtile basée sur l'articulation dans l'ensemble urbain, de plusieurs quartiers, dont on reconnaîtra, pour chacun, l'histoire propre. »*[168]

Aujourd'hui, les interventions urbaines à l'échelle des quartiers visent la reconstitution des logiques du village. L'ambition de réaliser une ville est mise en écart, elle est remplacée par l'envie exprimée à plusieurs reprises, de faire des villages, même quand il s'agit de la construction dans la ville. L'idée de faire la ville par la création des entités à l'image des villages préoccupe certains professionnels et quelques esprits nostalgiques. L'organisation qui existe dans les villages est très élaborée car elle est l'aboutissement des cultures ancestrales qui ont pris le temps de s'enraciner dans les

---

[167] HARARI (J.), MANGIN (David), PANERAI (Philippe), Collectif Ateliers Publics, "Droit à la ville. Projet urbain. Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité*, Actes du colloque de 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 8-13

[168] HARARI (J.), MANGIN (David), PANERAI (Philippe), Collectif Ateliers Publics, "Droit à la ville. Projet urbain. Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité*, Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 9

sites. La ville ne représente des lieux d'une tradition définie. Elle est un milieu de réunion de plusieurs cultures.

C'est quoi l'identité d'un espace? De quelle identité s'agissait-il ? Parler de l'identité historique ou sociale dans la ville actuelle est difficilement acceptable. L'espace n'est plus celui d'un village où les liens sociaux ont eu le temps de constituer, où une culture règne et les traditions des habitants participent activement à son organisation. La ville moderne est tout sauf un village. Elle est un lieu d'accueil de l'« étranger » ; des hommes et des femmes qui ne se connaissent pas. Leur rencontre est due aux conditions de la vie ; la quête d'un travail, par exemple. Cependant, le développement urbain est soumis aux lois du marché plus qu'à des éventuelles traditions des communautés. Le temps tisse les liens sociaux, les sociétés subissent des changements en donnant lieu à autres organisations sociales. Tout cela ne montre pas le refus de l'existence d'une identité de lieu, au contraire il renforce cette existence car seul le lieu peut conserver ses identités pérennes.

(4)- L'Articulation et l'intégration :

L'articulation concerne les diverses dimensions souvent prises comme séparées. La plus claire est l'articulation de la dimension fonctionnelle à la dimension formelle dans sa propre cohérence et dans leurs rapports conjoints au reste de la ville. Le souci d'intégration est souvent mis en avant.

(5)- La globalité :

Dans les discours sur le projet urbain deux idées s'affrontent ; une favorable pour la globalité et l'autre très proche du local. La lutte entre le global et le local n'a jamais été aussi apparente. La globalité qui définit la forme urbaine est source de divergence entre ceux qui en voient une réponse au problème de la ville, et ceux qui refusent la globalisation en optant le local, le « morceaux de ville »[169], le fragment ou pour autre découpage comme les « réseaux »[170].

L'espace urbain vu dans sa totalité est l'une des ambitions d'un nombre d'architectes urbanistes qui soutiennent le projet urbain. Pour Albert Lévy[171], la ville est une entité et une structure urbaine. Par conséquent, elle n'est pas une simple addition d'architectures éclectiques, mais elle est une architecture dans sa totalité. Il rejoint ainsi l'idée de « L'Architecture de la ville » chère à Aldo Rossi[172]. Pour le reste des chercheurs sur la question de la globalisation reste marginale, notamment chez Christian Devillers[173].

---

[169] RONCAYOLO (Marcel) répond à DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

[170]DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

[171] LEVY (Albert) et SPIGAI (Vittorio), *Le Plan et l'architecture de la ville*, Cluva, Venézia, 1989

[172] ROSSI (Aldo), *L'Architecture de la ville*, trad. de l'italien par BRUN (Françoise), Paris, Coll. Formes urbaines, L'Equerre, 1981, 295 p.

[173] DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

Philippe Genestier voit dans le refus de la globalisation une sorte de rejet de l'idée même du projet urbain[174]. Il met en garde Christian Devillers, en lui montrant que si on se démarque de l'idée de la globalité, il ne reste plus rien dans l'idée de projet urbain. Bernard Huet vise la planification pour éviter la spontanéité dans l'acte de faire la ville et refuse l'idée de l'architecture capable de construire la ville. Chez lui le fragment occupe une place dominante dans la vision de la ville.

L'idée de l'espace global pose le problème des instruments d'urbanisme et celui de la capacité d'une réponse architecturale à l'espace urbain. La globalisation est un thème sur lequel les clivages sont exprimés. Le rapport du global au local est l'un des sujets autour desquels des débats sont organisés. Deux tendances s'affrontent, d'une part, les aménageurs qui soutiennent cette idée de la globalisation, et d'autre part, ceux qui lui sont hostiles. Les premiers se sont regroupés dans l'idée de ville comme une unité, dans laquelle les architectures donnent forme à cette harmonie. Une harmonie se constitue chez Albert Lévy de la superposition de quatre structures :

- Une structure des permanences qui représente l'identité de la ville. Dans cette structure, se trouvent représenter les permanences et les éléments invariants / variants de la ville, tracés, voirie, etc. ;
- Une structure de conformation ;
- Une structure fonctionnelle de la ville. Elle est constituée par l'ensemble des fonctions de la ville ;
- Une structure de l'espace public qui est l'espace de la vie urbaine par excellence.

c) Les verbes du projet urbain :

La notion de projet est en relation étroite avec l'acte de faire l'urbain. Définir le projet urbain par les verbes qui constituent ses définitions est une tentative pour voir quelle relation a le projet avec la réalité et la pensée urbaines. Pour ce faire, dans un premier temps, nous avons alors fait ressortir les verbes qui composent les définitions, dans un deuxième temps nous les avons classés par leur forme syntaxique en les séparant ainsi en trois catégories : Action, Etat, Méthode.

(1)- Relation entre le projet et l'action :

Le projet est une intention de faire. Avoir une intention de faire se renvoie pas automatiquement à l'acte. La conception liée au mot « projet » se rapproche plus de l'action que de l'intention de faire. Dans sa recherche de l'action et de faire, le projet concerne le plus souvent les dysfonctionnements et les problèmes concrètes. L'anticipation sur des situations à venir se fait de plus en plus rare.

Pour comprendre quelle action est visée dans les discours, nous avons estimé intéressant de voir quels sont les verbes structurant le langage autour de la notion. La lecture des verbes renvoyant à l'action éclaircit l'existence de la volonté de mieux « **re**faire » ou « faire la ville » et montrer les grands axes que poursuit la conception des années 80-90. La liste des verbes liés à l'action montre la variété des interventions et exprime aussi bien la rigueur dans l'acte urbain que la responsabilité des acteurs. Elle met en évidence la fragilité des discours devant le pragmatisme du projet. Les verbes renvoient à des

[174] GENESTIER (Philippe) répond à DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

généralités et à des thèmes très vastes. Nous voyons ici émerger une culture globale cognitive sur l'action et l'acte urbain sans montrer comment y parvenir. Le caractère superflu et superficiel exprime la position d'un projet ouvert sur les débats. Ce n'est plus l'acte de construire qui est intéressant, et moins la manière d'y parvenir à des résultats d'ensemble, mais plus la conception d'opération spatiale.

La liste de verbes renvoyant à l'action :

Aboutir à des changements réels.
Articuler la construction de nouveaux bâtiments à des structures urbaines préexistantes liées à l'histoire de la ville.
Articuler le projet de la collectivité et les projets d'opérations.
Assumer l'avenir de tous les quartiers d'une ville.
Assure des greffes sur le tissu voisin.
Assurer la cohérence des transformations du quartier et surtout sa mise en relation avec le reste de la cité.
Assurer la cohésion sociale, l'identité, le sentiment d'appartenance, l'égalité urbaine, la cohérence de gestion.
Atténuer les distances entre les détenteurs des sciences de l'analyse et les domaines de la projection.
Combattre l'image négative.
Combler le vide laissé par l'urbanisme juridique et «programmatique ».
Concevoir ces temps [...] comme le développement d'actions, de trajectoires entre passé, présent et futur.
Concevoir un espace urbain harmonieux dans lequel insèreront les architectures, les espaces publics et les équipements d'infrastructures.
Consiste à penser et à représenter les conditions formelles de la permanence et de la substitution
Constituer des lieux urbains, un cadre de vie "digne", "décent", en tout cas mieux adapté à la "démarche sociale".
Constituer progressivement une accumulation d'idées de ce que l'on veut.
Créer des "villes" propres à l'histoire d'aujourd'hui.
Découper et d'arrêter les gros programmes.
Défibrer l'urbain pour mieux en percevoir la complexité et Retisser ensuite pour faire ses choix.
Définir des exigences fortes de qualité urbaine.
Définit principalement la forme des espaces urbains publics et les principales caractéristiques formelles des constructions
désenclave le nouvel ensemble
Dynamiser
Embellir les villes.
Engage un processus
Etablir cette culture commune faite tant de références urbaines basant le travail de projet que de la culture du vécu de l'espace concerné.
Etablir un rapport de force.
Etendre là.…
Faciliter le rapprochement entre municipalité et acteurs économiques.
Faire et penser ce qu'on fait
Faire la ville ou faire de vrais "morceaux de ville".
Favoriser la mixité des fonctions.
Fixer l'espace public.
Fixer les contraintes architecturales: pas partout, adapter aux lieux
Fixer ou y installer des qualités "locales".
Formaliser.
Garder à l'esprit l'objectif final.
Garder le cap et souplesse.
Gérer l'espace de la ville dans la durée.

Gérer le temps, c'est-à-dire la continuité et les évolutions du projet urbain.
Insuffler la souplesse et de réalisme dans les opérations urbanistiques.
Maîtriser à la fois la structure foncière et la forme urbaine dans leur devenir pour leurs potentialités d'usages.
Mettre en œuvre d'une politique de l'habitat, complément indispensable.
Modifier
Négocier l'intégration au projet.
Partager des références.
passer à une appropriation collective du Projet Urbain.
Permettre de faire avancer les idées.
Permettre au nouveau quartier de retrouver la normalité de la ville.
Produire de l'espace public, auquel l'architecture donne forme le moment venu
Produire de la forme, mais maquettes et dessins vite périmés.
Produire de la régularité (c'est-à-dire de la règle : permet exception), et du contexte (tracés, découpages...).
Produire de la valeur, comme support d'un débat social sur la ville.
Produire du temps, de la continuité.
Prône des changements l'usage.
Proposer et formaliser une nouvelle concordance des temps sociaux,
Qualifier l'espace pour l'habiter.
Rassembler les énergies autour d'un objectif de transformation aisément communicable
Refédérer le tissu urbain.
Réconcilier dans une mobilisation collective ces horizons d'attente et ces espaces d'expérience
Reconquérir sur les nuisances, magnifier pour certains lieux.
Recréer de la ville sur la ville existante.
Rendre l'espace à l'usage.
Renforcer l'identité.
Réorganiser ici
Réparer
Repenser continuellement les rapports.
Repenser des découpages fonciers et des modes d'occupation conformes à la cohérence et à l'histoire de la ville, mais accueillant aussi les exigences contemporaines
Répond à la volonté de distinguer, dans le champ de l'urbanisme, une attitude particulière
Répond pourtant à une demande sociale dont les élus ont parfois conscience
Requalifie le quartier.
Résoudre les problèmes de société
Ressouder
Restructure le territoire.
Se battre.
Se battre contre des formes de rationalité.
Structurer le dialogue avec la population.
Suscite un "débat urbain" qui révèle les "valeurs" des groupes concernés les met en question et contribue à "déplacer" ce système de valeurs caractérisant une civilisation urbaine
Tenter une nouvelle lecture des grands ensembles et concevoir des actions propres à cette nouvelle écriture de la ville.
Tracer des lignes de forces et des perspectives.
Transformer ce décor.
Transformer les villes ou d'en prévoir des formes d'extension;
Travailler à maintenir cet équilibre instable.
Travailler dans la proximité et en restant au plus près de la pensée projectuelle.

Travailler ensemble dans la maîtrise d'ouvrage.
Travailler sur les espaces de transition entre le privé et le public.
Trouver un fil conducteur et une ossature.
Valoriser un territoire de banlieue, de le raccrocher à la ville.

(2)- La notion de projet urbain :

L'état de la notion est polysémique dès le départ. Toute tentative pour la définir par des études qui s'attachent à la réalité urbaine, ne font qu'aggraver davantage l'ambiguïté. L'étude des verbes utilisés par les spécialistes des discours autour du projet urbain, montre la réalité de cette notion. Ce qu'elle véhicule comme principes et comme bon sens. Mais aussi elle montre les divergences et les contradictoires.

La liste des verbes définissant la notion de projet urbain :

A par ailleurs introduit un pragmatisme et un relativisme
A sans doute perdu de son sens en s'érigeant en slogan médiatique
A subi des fluctuations de mode
A un début et non une fin
Ait été rapproché de la composition urbaine
Apparaît surtout comme un moyen d'éluder les contradictions, de temporiser
Appeler à un profond renouvellement des études urbaines
Appelle à l'imaginaire et à la technicité
Attachée au maintien de la diversité architecturale, de la qualité
Avoir de bonnes idées
C'est au contraire une proposition de modernisation de l'appareil de production de l'espace
C'est aussi une pensée de la substitution
C'est précisément cette sorte de labilité qu'elle introduit dans la manière de concevoir la construction des villes et l'aménagement
C'est une proposition de recomposition des logiques sectorielles
Commence à faire recette dans les médias et les colloques aujourd'hui.
Comprendre
Concerne le savoir-faire et le faire
Constitue de la démarche de développement et de mise en valeur du grand ensemble.
Constitue un ensemble technique spécifique par ses objectifs, son lieu (institutionnel ou non) et son instrumentation en partie consacrée à la désignation de la forme urbaine et à sa maîtrise d'œuvre
Constitue une étape transitoire dans le processus de réalisation de la ville
Correspond à une inflexion précise de la pensée urbaine et de la définition de l'action en ce domaine, à
Dépend aussi des capacités inventives du concepteur maître d'œuvre
Dépend de la relation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre
Dépendre, somme toute, de l'organisation des réseaux plus que d'un dessin visible, distinctif.
Devienne une culture commune sur un lieu pour tous les intervenants
Donner sens et cohérence à chaque projet ponctuel
Entretient donc un rapport nécessaire avec la mémoire de la ville
Est affaire de professionnels
Est comprise dans une multitude de sens
Est d'abord l'affaire des villes, aussi celles des professionnels
Est devenu politique, économique et social, technique et esthétique, dessein et dessin sur la ville, pour la ville.
Est donc une pensée de la reconnaissance de ce qui est là
Est également celui de la redéfinition des coopérations professionnelles
Est entré dans un flux, dans un mouvement qui vous englobe

Est l'espace de la négociation et du *bargaining* entre agents publics et privés
Est le contraire du laisser faire et de la ville en miettes
Est le domaine de prédilection des villes
Est plutôt dans la concertation et la communication avec les habitants
Est récent
Est savoir-faire de la ville
Est une attitude favorable à "la ville" qui s'exprime, avec des connotations historiques que celle-ci comporte
Est une résistance contre la séparation entre le travail de nature artistique et la gestion urbain, l'aménagement ou le management
Est une stratégie pensée et dessinée de la ville
Etre un outil de régulation des fonctions
Exprime l'un des aspects fondamentaux que l'on prête à l'architecture et à l'urbanisme
exprimer la modernité tout en insérant les projets dans l'histoire, dans le contexte urbain et dans la stratégie urbaine de la ville
Identifie et produit de la valeur
Identifie les éléments qui vont durer et assurer la permanence
Identifier les convention qui régissent les pratiques sociales.
Identifier tout ce qui peut favoriser l'intégration de la construction dans la ville
Intègre bien entendu une dimension « programmatique » et le droit général de l'urbanisme
Interroge des territoires et leurs stratifications.
Inviter à de nouvelles rationalités, moins détachées des hommes, plus proches des conduites et des aspirations, surtout plus complexes et retraçant, somme toute, au-delà des coupures sectorielles, l'unité des territoires
Laisse paradoxalement de côté une question : celle de l'habitat.
Laisser ouvert le détail
Laisser une part au rêve, à l'utopie raisonnée pour mobiliser les gens.
Marquer leur adhésion à l'idéologie qui, en une quinzaine d'années, est progressivement devenue dominante
N'a pas davantage de bornes dans le temps
N'a pas de limite
N'est pas figée
N'est pas immédiat
N'est pas seulement très grands projets
N'est pas un discours de chef, ni une thérapeutique, ni la réponse à des besoins
N'est pas un processus, mais une démarche.
N'est pas un retour à la ville ancienne
N'est pas une gestion de dimensions
N'est pas une solution mais une amélioration
Ne constitue donc pas une prescription définitive
Ne peut guère être identifié à une forme globale de la ville
Ne prétend donc pas tout dire de la ville
Ne prétend pas être la seule pensée sur la ville
Ne prétend pas non plus être la solution à tout
Ne relève pas d'une profession, mais d'une compétence
Ne s'agit pas d'un refus d'intervenir ou de planifier, mais d'une méfiance à l'égard d'une programmation trop systématique, abstraite
Ne va pas sans poser problème aux outils de la discipline architecturale
Ne vise donc pas sa réalisation telle quelle
Nécessite une volonté politique explicite et des moyens financiers appropriés.
N'est pas la politique urbaine, qui est l'affaire d'élus

Ouvre un "espace critique de projets"
Paraît correspondre, à la fois comme expression critique et substitut, aux formes de planification qui ont marqué la grande période de croissance et d'extension
participe ainsi de la tentative des professionnels pour renouveler l'image d'agents de la technocratie ou du capital bancaire et de la promotion immobilière qui leur collait à la peau dans l'opinion publique
Penser, dire et faire la ville dans la durée
Préfigurent ce qui va se passer
Recouvre cependant des situations et des démarches très différentes
Recouvre des réalités fort différentes
Recouvre un triple paradoxe
Renverser la question [de cohérence]
Renvoie à une démarche progressive,
Renvoie à une multitude d'acceptions dont il importe de marquer les limites au cas précis
Représente un processus en cours, une démarche d'adaptation et de remise en cohérence des objectifs, en fonction de la complexité des contraintes et des attentes de chaque période
Représente une phase transitoire
Représenter des stratégies, des principes d'aménagement et des fils conducteurs, etc.
Représenter des temporalités et des spatialités différentes
Représenter les caractéristiques essentielles de la forme urbaine
Représenter les qualités concrètes de l'espace, c'est-à-dire ses qualités d'usage, de sens et de forme
Représenter quelque chose qui n'est pas identique au résultat final.
Représente une conjoncture qui s'est dessinée dans les années soixante-dix
Rétablir une continuité en la forme de la ville, ou d'une de ses parties, et celle du bâti
Retourne la pratique habituelle de l'urbanisme opérationnel, celui des Z.A.C. et des villes nouvelles
Retrouver un élan pour l'urbanisme
Se dédouaner face aux échecs de l'urbanisme et de la planification des décennies passées, c'est-à-dire face à la crise des banlieues
Se défaire de l'idée que le Projet Urbain est l'instrument de la cohérence
Se définirait comme la recherche permanente d'un équilibre ou d'un ajustement optimal entre un programme et un territoire, une partie de ville, un quartier
Se définit [...] comme une stratégie de transformation
Se distingue de la planification
Se garder de le considérer jamais comme fini
Se répand alors que le concept se cherche
Se veut à la fois stratégie, processus, démarche, pratique
Traduire une réalité facilement observable depuis des millénaires et jusqu'à nos jours.
Véhicule de nombreuses imprécisions

(3)- Méthodes et démarches :

La polysémie et les tentatives de définir le projet urbain conduisent automatiquement à des propositions de méthodes et de démarches. Ces méthodes sont l'œuvres des architectes et des professionnels de l'urbain. Elles peuvent être individuelles comme les propositions souvent émises par les architectes théoriciens et pragmatiques ou, au contraire partagées par un groupe de pensée comme peut l'être l'Atelier « projet urbain » organisé par la DAU. L'ensemble des propositions donnent un aspect général du projet urbain.

La liste des verbes structurant les méthodes et démarches :

Accepter l'histoire comme une réalité du lieu
Accueillir divers programmes

Débattre avec l'autorité de ce que l'on va faire
Dépasser la démarche du projet architectural ou celle de l'urbanisme opérationnel
Ecrire où on va sans trop de rigueur.
Enchaîner
Etre informé par la permanence de la ville.
Imposer
Incite à la mixité des fonctions,
Inscrire les transformations dans les permanences
Intégrer le quartier dans la ville, et le GE dans de le système de fonctionnement urbain.
Jongler avec les échelles
Mener le projet en association avec les habitants
Mettre en avant le processus
Mettre l'accent sur les fils conducteurs qui en font l'ossature.
Mettre en relation du temps et de l'espace (le fragment).
Offrir un service à la population et avec ce service une urbanité nouvelle"
Organiser ces composantes et faire des choix parmi les multiples possibilités qui existent.
organiser et composer les éléments constructifs de la ville en fonction du contexte et de la finalité recherchée.
Parler de la relation plutôt que des objets ; dans le temps autant que dans l'espace.
penser de manière privilégiée l'enchaînement, penser dans la proximité, même de façon tout à fait partielle et discontinue; pour domestiquer autant que possible le secteur
Perdre l'idée de contrôle absolu : la continuité n'est pas l'ordonnance.
Permettre d'affronter les réalités socio-économiques
Permettre l'adhésion du plus grand nombre des habitants
Permettre l'exercice des pratique sociale dans l'espace.
Permettre que la forme ait une permanence permettant l'accueil de fonctions différentes.
peut aller au-delà et désigner la forme d'édifices ou groupement d'édifices jusqu'au niveau qui définit en retour l'espace public
Prise en compte de différents temps
Promouvoir une culture de l'urbanisme
Promouvoir une culture partagée de l'urbanisme et de la ville,
Reconstruire sur les traces du passé
Réfléchir avec une ligne directrice sur la ville et sur le long terme.
Refus d'un urbaniste X
Rencontre de la société et du territoire, du quotidien et des perspectives
Rendre la nature au citadin, la relation intime avec ce qui l'entoure
Représenter à un stade intermédiaire du Projet les qualités désirées, concrètes de l'espace
Revalorise l'espace public,
S'adapter aux imprévus
S'agir d'une vision à moyen ou long terme, à l'échelle d'une génération
S'appuyer sur une analyse des dysfonctionnements structurels et une ambition de requalification.
S'érigerait alors comme sorte de paradigme d'une post-modernité citadine productrice de nouvelles formes d'urbanités.
S'instaure, entre les principaux intéressés et particulièrement les habitants, un débat autour des objectifs et du contenu
Satisfaire à la fois aux principes, à la culture du service public et à la culture partagée par les habitants
Se dérouler sur plusieurs générations
Se situe donc dans un flux, on fait un certain nombre de propositions qui seront reprises ou non, et qui se verront, de toute façon, transformées.

Conclusion :

Les contributions au projet urbain sont restreintes. Définir le projet urbain n'est aisé. Il est insensé de parler du « projet urbain » en dehors de cercles d'architectes contribuant à sa définition. Ce sont eux qui lui donnent une existence théorique. Cependant, il n'existe aucune unanimité au sujet de la notion. A l'origine les discours sur le projet urbain s'orientent plus vers la critique des formes urbaines qui sont considérées comme de véritables projets urbains. Et c'est là le paradoxe. Par la suite, ils se sont enfermés dans les logiques de refus et de rejet de la réalité de la production projectuelle. Les propositions qu'ils véhiculent sont des contres idées de ce qui se fait. L'urbain se définit donc seulement à un anti-urbain et les formes proposées sont valable seulement par rapport l'in-forme qui caractérise l'espace des grands ensembles.

Le projet urbain est défini à plusieurs niveaux, en allant de la planification vers l'architecture. Et à un niveau, il représente l'acte projectuel, ponctuel ou d'ensemble. Les préoccupations des spécialistes ne sont pas pour l'essentiel les projets opérationnels, bien que la notion rime avec le fait projectuel, mais de proposer des démarches et des méthodes sur lesquelles la ville peut être construite. Le but est plus de chercher d'autres moyens et d'outils d'intervention pour légitimer les nouvelles compétences des architectes urbanistes. Le projet urbain est autant nécessaire et délicat car l'espace pour qui il cherche d'autres orientations, est déjà là, et la société est sur place et occupe les lieux. Ce qui fait que son rôle est doublement important ; il doit gérer la société existante avec ses nouvelles exigences contemporaines et prévoit des espaces pour une société urbaine plus virtuelle. L'urbain n'est pas construit, mais il se construit. Le projet urbain évolue en un projet de société qui, pour cette fois ci, n'a pas à la modifier en modifiant l'espace, mais à la prendre en charge en lui redonnant des lieux. La volonté des architectes à mener ce projet de société avec une qualité émerge dans leurs propositions de méthodes et de démarches.

Les contributions au projet urbain ont une structure classique d'un raisonnement qui a pour base la réalité du terrain qui se caractérise par des opérations à problème comme les grands ensembles. Elles se caractérisent par des remises en cause prises comme la crise urbaine. Elles dénoncent les responsables et les responsabilités. Enfin, elles proposent des méthodes et des solutions qui ne sont pas des formes urbaines, mais formulées comme des idées contemporaines.

Crise urbaine (remises en cause) ➔ Responsables ➔ Méthode (proposée)
Diagnostic ➔ Problèmes (urbains) ➔ remède

Ce schéma est quelque part la reprise du schéma de l'évaluation et de l'acte thérapeutique, à la différence qu'il n'offre pas de solutions mais de la prévention.

Deux remarques importantes se dégagent de ces contributions. La première, c'est qu'il y a une certaine précipitation vers la formulation des méthodes, c'est-à-dire, la proposition prend le dessus sur la conceptualisation. La deuxième chose, c'est que la recherche se tourne le plus souvent vers l'acte thérapeutique. La troisième, c'est que la recherche d'un coupable idéal pour la « crise » offre une occasion pour les architectes urbanistes de proposer des contre-idées aux idées conçues et reçues des autres. La

véritable crise urbaine, à notre avis, émerge [175] de ce comportement de recourir aux anti-projets et aux anti-méthodes au lieu de construire des projets et des méthodes réfléchis en dehors de la critique.

La conclusion est qu'avec les discours sur le projet urbain construit sous forme de contre-théorie et ayant pour base de rejeter la réalité présente jugée dépassée et prises comme source de la crise, c'est l'ouverture d'un nouveau contexte de la facilité intellectuelle dans laquelle la conclusion est connue d'avance et l'argumentation se résume à montrer la responsabilité et la culpabilité de l'autre. La pensée urbaine ne fascine plus les théoriciens de l'architecture. Le choix d'intitulés comme "*Le Contre projet des Halles*", "*Paris comme un contre projet*"[176], etc., montre la persistance de certains architectes chercheurs dans la formulation des « *contre-propositions* » pour toute proposition. Le projet urbain en France est issu de la critique des formes urbaines issues des courants internationaux et des premiers concours lancés pour les villes nouvelles. Ceci ne démontre-t-il pas, en réalité, la définition de projet urbain par un certain nombre d'architectes comme un contre projet urbain ? Ce qui explique souvent le recourt à l'anti-urbain pour définir l'urbain.

La superposition des deux schémas montre la place importante de l'homme de l'art dans le processus de l'aménagement. Cette place engage la responsabilité dans l'acte de faire la ville. Le diagnostic c'est parce qu'il y a une crise, les problèmes et les dysfonctionnements détectés sont le produit des hommes (architectes) responsables et les solutions proposées peuvent formuler des méthodes. Le problème de la théorie est de voir comment et quoi prendre comme choix pour ne pas construire des espaces qui seront rejetés par les habitants. Il reste important de noter le caractère confus qui accompagne l'ensemble des concepts et de notions qui structure le discours autour de la qualité urbaine.

La notion de projet est paradoxale. L'urbain est mal défini et qu'il n'existe pas encore, mais l'on connaît l'anti-urbain. Les problématiques sont souvent issues des critiques de l'anti-urbain. Le passage de la théorie à la pratique pose un nouveau paradoxe qui est celui d'une théorie qui explique un passage de la théorie à la pratique. Il reste toujours de la théorie sauf si l'on montre comment ce principe se concrétise réellement sur le terrain. La plupart des notions sont confuses. Il suffit de vérifier leur définition dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. La plupart des thèmes sont conflictuels et leur analyse montre l'existence des clivages qui remontent aux années 70. Tous les clivages seront longuement abordés dans la troisième partie de ce travail.

Mais il y a aussi quelques consensus et convergences à mentionner. Parmi lesquelles, nous pouvons noter le rejet unanime de la part de la norme, des documents d'urbanisme et des procédures de la ZAC ; jugés inutiles en la présence de la démarche de projet.

Cependant une question se pose d'elle-même : comment toutes ces tentatives théoriques aussi polysémiques dès le départ sont-elles utilisées dans la pratique urbanistique? Sont-elles respectées? Sont-elles mises à l'écart pour laisser la place à d'autres procédés plus adaptés et plus opérationnels? Le projet urbain est-il une pratique urbaine particulière saisissable dans la réalité urbaine ? Toutes ces questions renvoient au problème de l'expérimentation et de l'utilisation des théories dans le projet effectif.

---

[175] D'ailleurs récemment BOFFILL (Ricardo), VERON (Nicolas), *L'Architecture des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, 293 p.

[176] Bernard Huet, in : *Projet urbain*, n° 2, DAU, janvier 1995, p. 6

III.PRATIQUES EFFECTIVES, PROJETS CONCRETS ET PERTINENCE DES DISCOURS

Les discours fondateurs ne sont pas suffisants pour comprendre parfaitement les fondements de la notion de projet urbain et moins ses objectifs. Donc, pour compléter l'analyse entreprise dans la première partie, il devient nécessaire de s'intéresser aussi aux **discours du projet urbain** et à la pratique qui en découle de l'utilisation de cette notion. En effet la pratique du projet présente un grand intérêt bien particulier car elle permet non seulement d'éclaircir un ensemble de points liés à la réalité de la construction mais aussi de faire ressortir les différentes acceptions de la notion du projet urbain. L'analyse faite dans cette partie est autant plus intéressante dans la mesure où le discours a longuement traité de la question du passage de la théorie au projet.

Pour mener à bien ce travail, nous avons choisi d'articuler notre analyse autour les points suivants :

1. La corrélation de la pratique de projet avec l'évolution de la réalité urbaine : Il s'agit de faire référence à la pratique urbanistique et aux productions depuis l'apparition de cette notion. Cette période « urbanistique » s'étale entre les années 70 et les années 2003. Dans ce chapitre, nous allons montrer la relation du projet urbain avec les politiques urbaines et les programmes, c'est-à-dire celles relatives aux grands chantiers de la pratique urbanistique, qu'elle soit, politique urbaine, programme ou engagements de l'Etat dans l'aménagement des villes. Ces relations seront par la suite, recoupées avec les dates de l'évolution de la notion de projet. Cette analyse montre d'une part que le projet urbain s'adapte aux moyens et aux instruments d'urbanisme qu'il rejette dans son discours et d'autre part que les professionnels l'adoptent pour en faire un slogan pour des projets quelconques.

2. La conformité du discours à la pratique : Depuis les années 90, nous constatons qu'il y a une multiplication des exemples de « projets urbains » sur le territoire français. Nous allons essayer à travers un certain nombre d'exemples de montrer leur conformité avec certains points théoriques défendus par les spécialistes et appréciés par certains aménageurs. Il s'agit de voir l'impact des discours sur le projet urbain sur la pratique urbanistique. Pour ce faire, les discours du projet urbain qui accompagnent souvent ces projets permettent de voir le statut du discours sur la pratique et de voir aussi si l'on utilise les mêmes notions vues dans la première partie ou si, au contraire, les discours change de statut en passant de la théorie à la pratique. L'analyse des projets effectifs dans un but de montrer la diversité des approches et des démarches menées par des intervenants spécialisés ou non dans les projets urbains. En effet la décentralisation a changé le processus de la planification et le travail de l'urbanisme en augmentant le pouvoir des maires. Ces derniers ont recours de plus en plus aux appels d'offres pour des concours nationaux ou internationaux ou font appel directement à des architectes reconnus. Ces projets sont choisis en fonction de leurs intervenants d'une part, et fonction de leur innovation dans le processus de l'aménagement.

3. Les spécialistes théoriciens dans la réalité urbaine : Après avoir analysé des projets effectifs, nous suivrons le parcours des spécialistes[177] du projet urbain. Certains obstinés par l'application et « l'expérimentation » de leurs théories sur le terrain n'hésitent pas à se spécialiser dans un champ bien précis. Il s'agit donc de voir et expliquer leur comportement dans le cadre de la réalité urbaine.

[177] Quand nous parlons de spécialistes de projet urbain, il ne s'agit pas de meneurs de projet urbain, mais plus des théoriciens sur cette notion.

A. Adaptation du projet urbain à la réalité urbaine :

Le changement de statut de projet urbain dans la pratique se voit dans l'utilisation d'un autre type de discours, il s'agit des discours plus descriptifs et accompagnateur des projets concrets qui sont généralement conduits par des instruments et des procédures rejetés unanimement dans les discours sur le projet urbain. Par exemple et c'est la question principale, les documents d'urbanisme sont largement condamnés et rejetés par la plus part des architectes théoriciens. Dans le travail descriptif mené sur les projets opérationnels dit bien évidemment projet urbain, nous constatons que la ZAC est généralisée. Le projet dans la réalité urbaine joue plusieurs rôles : il complète le travail de procédure de la ZAC et de ses PAZ, il introduit l'élaboration de nouveaux POS et il résume le travail d'aménagement urbain.

Dans ce chapitre nous allons voir comment le projet se comporte-t-il avec la réalité urbaine et montrer la conformité des principes théoriques dans la pratique. Ce qui va poser la question de la relation projet avec la qualité urbaine et avec la société par rapport aux moyens et aux outils d'urbanisme existants. L'hypothèse est que la qualité urbaine pourrait être en adéquation à l'utilisation des instruments existants. Ce qui pourrait alors favoriser l'idée d'un projet universel et accompagnateur du processus de l'aménagement urbain.

En France, la séparation entre planification urbaine et le projet opérationnel marque la culture urbaine[178]. Le POS comme document réglementaire était souvent élaboré par des organismes étatiques comme les Délégations Départementales d'Etudes (DDE), les projets opérationnels sont menés sous la procédure de la Z.A.C. Entre le plan et le règlement, il n'existe aucun lien.

La relation du discours « savant »[179] à la réalité urbaine peut être déterminée dans un premier temps par une étude chronologique, c'est-à-dire, par une étude diachronique de l'évolution de la pratique urbanistique, depuis l'apparition de cette notion. Cette étude pourrait expliquer le degré de son implication dans la réalité de la construction. Les dates de l'émancipation du discours sur le projet croisent-elles celles des interventions concrètes sur l'espace ?

1. L'évolution de la réalité urbaine et le « projet » :

La volonté des pouvoirs de changer les tendances de l'urbanisme existe depuis la remise en cause des grands ensemble. Dans les années 70, elle se voit déjà dans l'organisation des concours pour la construction des villes nouvelles, ensuite dans la volonté de s'occuper des centres historiques, ensuite dans les années 80, par le lancement du programme Banlieues 89, et les fameux DSQ ? Elle se confirme récemment par le lancement de la politique des Grands Projets Urbains et le mise en place d'une structure de débat sous la tutelle de la Direction de l'architecture et d'urbanisme. En effet, l'utilisation de la notion de projet urbain exprime une volonté de travailler avec les

[178] INGALLINA (Patrizia), *Les Politiques de réhabilitation et de reconquête des espaces intra-urbains*, Thèse doctorat Paris I, 2 vol., 1993, 223 p./219 p. (542 p.)

[179] Il s'agit du discours « intellectuel » dans la première partie.

architectes et les acteurs sociaux ayant une pensée urbaine orientée vers l'aspect spatial et social. Ce travail est la continuité de celui plus ancien ; les contrats sociaux. Des contrats sociaux aujourd'hui l'implication de l'Etat dans le projet urbain marque l'évolution de l'urbanisme.

Cette volonté ne se limite pas à l'encouragement et à l'invitation aux débats mais aussi à l'aide apporté pour les publications. En effet, plusieurs ouvrages et revues sont publiés sous la tutelle des ministères concernés[180].

a) - La relation du projet urbain avec les programmes étatiques :

Dans les années 80, l'Etat lance les programmes de « Développement Social des Quartiers » et la politique de l'amélioration des grands ensemble par le programme dit « banlieue 89 ». Et à partir des années 90, il engage la politique des « Grands Projets Urbains », assistée par le prêt de projet urbain.

Le projet urbain s'applique au développement d'un quartier (DSQ), c'est un projet qui essaie de mener un certain nombre d'actions pour remédier aux difficultés d'un quartier. Sa démarche est simple. Ce type de projet se définit par sa stratégie et non par son contenu. A partir des constats sur les lieux, les élus ou les concernés élaborent un certain nombre d'objectifs, que les acteurs traduisent en action. Tout ce travail se fait avec une certaine concordance[181].

(1)- L'Habitat et Vie Sociale HVS (1977) :

En 1977, le ministère de l'équipement lance le programme H.V.S. (Habitat et Vie Social). Ce programme ne suffisait pas et pour le compléter, le gouvernement confie au maire de Grenoble Hubert Dubedout, une étude sur les quartiers en crise, issue de rapport fondateur : « *Ensemble, refaire la ville.* ».

(2)- Le Développement Social des Quartiers DSQ (1977) :

Quelques mois plus tard, il créait la Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers (CNDSQ) pour gérer le plan d'action mis en place par le maire de Grenoble. Ce plan d'action vise de front toutes les difficultés que vivent les quartiers : amélioration de carnet de santé, reconstruire le tissu urbain, culturel et social, insertion des jeunes dans le travail, faire rentrer les entreprises dans les quartiers.

(3)- Banlieues 89 (1983) :

Contraire à l'organisation institutionnelle traditionnelle, les services municipaux et administrations d'Etat logeurs et associations travaillent sur le principe d'entente et d'invention de nouveaux modes de travail. Dans le même temps : les deux architectes-urbanistes Roland Castro et Michel Cantal-Dupart mettent leur savoir-faire service des quartiers sinistrés. Ils tiennent le discours de la centralité, du désenclavement, de la dignité et de la naissance des « banlieues 89 » en 1983.

En **1988**, pour rationaliser l'action et de regrouper des équipes et des objectifs, le premier ministre crée la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) et met à sa tête Yves Dange. Cette création a pour l'inédit l'idée que les difficultés et les problèmes des quartiers ne pouvaient pas trouver de solution en marge de la ville voire de l'agglomération. Cette idée se heurte aux contextes locaux qui font de la solidarité et de l'intercommunalité un vœu pieux.

---

[180] Voir la bibliographie ; Ministères, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme

[181] DUPAUW (Jacques), entretien réalisé juillet 2000.

La nouvelle flambée de violence oblige l'Elysée à prendre le dossier en créant un ministère chargé de la Ville et de l'aménagement du territoire, un ministère confié à Michel Delebarre. Ainsi la politique de la ville entre dans une nouvelle phase et bénéficie d'un soutien politique sans précédent légiférant (LOV, loi sur la dotation urbaine de solidarité) et en agissant, en appui sur la DIV.

Bien que, il ait des changements de majorité, la politique, quant à elle joue la continuité de la ville.

(4)- Le Grand Projet Urbain (1988) :

Depuis la fin des années 80, un grand chantier mûrissait sous l'appellation des Grands Projets Urbains (GPU). L'apparition de la politique des Grands projets urbains a renforcé l'idée de la forme et de la composition urbaine réservée pour certains DSQ. En effet, la réhabilitation urbaine évolue très rarement au projet de la forme urbaine. Elle est, dans la plus part des sites, réduite à la réaménagement superficielle des espaces « publics » et le ravalement des façades. Le recours au projet urbain comme composition urbaine n'était pas systématique à tous les DSQ.

La politique des grands projets urbains, comme son nom l'indique, fait du projet et de l'acte projectuel un objectif important et caractérise l'évolution des logiques de la réhabilitation qui devient une opération complète de restructuration de l'ensemble d'un quartier.

> *« Dans une note émanant du secrétariat d'Etat à la ville de juillet 1992, on lit : « les instruments actuels de la politique de la ville permettent de revitaliser progressivement la plupart des quartiers en difficulté. Ils sont cependant impuissants à faire face à des opérations de véritable requalification urbaine de certains de ces quartiers qui sont à une autre échelle…*
> *La démarche « Grands Projets Urbains » vise à permettre des transformations radicales, à combler le déficit en équipements et en infrastructures, en inscrivant l'opération dans la durée. C'est une œuvre de langue haleine, de 10 à 15 ans, et de grande ampleur, de même nature que l'éradication des bidonvilles dans les années 60 ou la construction de villes nouvelles dans les années 70. […]*
> *« L'idée du GPU n'est pas d'apporter une réponse applicable à tous les quartiers. Ce sont des interventions délibérément exceptionnelles, sur des quartiers de la politique de la ville qui offrent de fortes potentialités de développement. Ces sites, forcément en périphérie des grandes agglomérations, présentent des anomalies dans la carte des valeurs foncières et devaient, si on ôtait les grands ensembles, susciter la convoitise des promoteurs. »*
> *« Les quartiers à résoudre pour concevoir un projet pertinent » : la définition d'un bon périmètre, ni trop grand, ni trop petit, le choix d'un parti de développement, constituant la qualité urbanistique, la validité économique et le respect des habitants ; la nécessité de désenclavement (infrastructures, transports publics) ; l'engagement d'opérateurs publics et privés sur un projet nécessairement complexe et de longue haleine ; la création d'une maîtrise locale forte et la mise en place d'opérateurs capables ; la mobilisation, en temps et lieu, suivant des modalités efficaces, d'enveloppes financières suffisantes, tant pour les équipements publics que pour les besoins de portage foncier ou immobilier que pour la prise de participation dans certaines des opérations constitutives du Grand Projet Urbain. »* [182]

Ces questions préfigurent donc les difficultés dans lesquelles les villes et l'Etat se débattent pour faire émerger ces « projets pertinents » que tout le monde appelle de ses vœux sans trouver le bon mode d'emploi, du « qui fait quoi » au « pour quoi faire ».

L'Etat se voit responsable devant le malheur de ces quartiers, notamment en matière d'urbanisme. Pendant les quinze dernières années, l'État s'était engagé pour panser les plaies qu'il avait ouvertes, dans une réparation globale. Avec le GPU c'est vraiment une sorte d'une révolution culturelle. Pour la première fois, l'Etat mène un discours

[182] In : *Diagonal*, n° 110, "Politique de la ville : douze grands projets urbains", décembre 1994, p. 12

d'urbanisme en parlant de la réhabilitation ; pour faire sortir un quartier de sa crise, l'accompagnement social, à lui seul, ne suffira pas, il faut penser à la restructuration en profondeur.

« Les GPU se situe forcément sur un site de « contrat de la ville » »[183] Il entre ainsi dans une crise de financement, les crédits ne sont pas débloqués ; le retour d'un ministère de l'équipement. Ce rôle important joué par l'Etat dans le projet a suscité des critiques. Jean Frébault souligne que « *le rôle de l'Etat n'est pas de faire le Projet Urbain à la place des maires. »*[184]

Les dates que nous avons repérées dans la première partie coïncident avec les programmes mise en place pour mener des interventions concrètes sur le quartier. Dans l'évolution des publications et des contributions au projet urbain, les dates sont les suivantes :

- **1976**, L'apparition de la notion de projet urbain,
- **1981**, L'organisation des premiers séminaires sur le projet urbain, publiés en 1983 dans lesquels il est pris comme un instrument de la réflexion historique ;
- **1985**, Le premier engouement peut s'expliquer par les premières lois de la décentralisation,
- **1988**, Les premières propositions théoriques de méthodes pour le projet urbain sont élaborées ;
- Et enfin à partir de **1990**, le nombre de publication a augmenté et concerne les opérations concrètes menées un peu partout sur le territoire français.

- **L'évolution de la politique urbaine montre qu'en :**

- **1977**, Le lancement des HVS et des premières études des quartiers en difficultés, suivi quelques mois plus tard par les DSQ
- **1983,** La naissance des « banlieues 89 » et le lancement de la décentralisation,
- **1988,** Le lancement du GPU.

2. La corrélation du projet aux financements :

Une question se pose : quel rôle l'Etat joue-t-il dans le projet urbain ? Influence-t-il l'élaboration des projets, autrement dit, participe-t-il dans la mise en forme de projet ? Ou au contraire l'Etat, signe un Contrat de ville pour aider les collectivités locales dans leur travail d'aménagement, et cette dernière a tous les atouts que la décentralisation lui permet pour mettre en forme son projet. Ou aussi, l'Etat intervient uniquement quand le projet a forme. Dans ce dernier cas, l'Etat subventionne la ville ou fait crédit à la collectivité locale. Ce que veut dire que l'Etat passe ainsi d'un rôle décisionnel à un rôle financier. C'est l'Etat banque.

Le travail de l'Etat se résume à subventionner les projets. Il garde toujours le contrôle sur l'acte de faire la ville après le transfert des compétences aux collectivités locales par le billet de la décentralisation. Pour que l'Etat joue ce nouveau rôle, c'est-à-dire la subvention des opérations d'urbanisme, il crée des Fonds. Les premiers en date, sont les Fonts d'Aménagement Urbain et les plus récents sont les prêts Projet Urbain.

---

[183] *Diagonal*, n° 110, "Politique de la ville : douze grands projets urbains", décembre 1994, p.13

[184] FREBAULT (Jean) répond à VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, p. 64

Schéma n° 3 : Conformité à la réalité effective

Source : Kamel RAHIM

a) - Les financements publics et le projet

L'une des conditions de l'émergence d'un projet est l'existence et la mise en place d'une stratégie de financière. Il est l'une des conditions de réussite de tout projet, qu'il soit urbain ou autre. C'est le nerf de la conception urbaine. Mais quand le financement précède le projet avec des subventions promises, cela peut dévier le projet de sa vocation et de ses impératifs qualitatifs. Dans ce cas, l'intérêt ne serait plus de construire avec une certaine qualité les espaces, mais plus de gérer l'espace en fonction de financement dont la collectivité locale dispose. Le recours au projet peut être aussi motivé tout simplement par la course pour avoir ces subventions. Par conséquent, le projet devient un fait marginal aminé par un manque de sérieux et son rôle se réduit à promouvoir un produit concret. Le projet opérationnel est soumis à cette situation gérée avec les fonds de subvention créés par l'Etat pour encourager les Villes à s'engager dans un processus de développement urbain. Ce projet urbain ne s'est-il pas laissé influencer par les subventions?

Les Villes dans la recherche des financements signent avec l'Etat des Contacts et des prêts. Le dernier en jour, les Prêts Projet Urbain. Les premiers projets urbains concernant les rénovations et les réhabilitations des centres historiques, étaient soutenus par les Fonds d'Aménagement et d'Urbanisme Nationaux. Les projets de réhabilitation des banlieues sont encadrés par les Contrats de ville, et récemment les grands projets urbains sont assistés par les Prêts projet urbain. Les stratégies financières sont de véritables catalyseurs de l'émergence d'un urbanisme de projet.

Les problèmes financiers frappaient les « projets » lancés dans les années 80-85, car ils étaient très ambitieux et dépassent largement les budgets des communes. Pour éviter l'abandon simple de ces projets, l'Etat se prend garant et lance la politique des « Grands Projets Urbains ».

La période 1988-1990 représente une période de négociation de nouveau rôle de l'Etat dans les actes d'urbanisme des communes et aussi la période de mise en place de la démarche des Contrats de ville.

L'émergence de projet urbain et son engouement peut alors s'expliquer plus par ces subventions promises par l'Etat, que par une volonté réelle de développement urbain. Le rôle de l'Etat passe par la mise en place de ces différents *Contrats* et *Prêts*. Cela explique en partie le recours au projet malgré la complexité et la lourdeur de la démarche. L'Etat n'est jamais absent dans l'acte de faire la ville, même après la décentralisation, bien au contraire, sa participation est plus que jamais indispensable et plus importante. Son rôle de « banque » des projets urbains il l'assume concrètement. Sa contribution dans les projets urbains et dans l'organisation des débats, c'est que les conditions pour obtenir des subventions passent par l'existence d'un projet concret. Il réclame alors des interventions crédibles et faisables ; donc évaluables. C'est en fait par souci de mesure et d'évaluation des coûts que de nombreux projets sont nés.

Les projets qui sont en phase d'études ne seront pas tous réalisés et les grandes villes ont une grande marge de manœuvre par rapport aux petits. Le projet urbain n'est pas accessible pour toutes les villes. Si une agglomération comme Paris peut se le permettre, ce n'est pas le cas des petites villes ne le peuvent pas. Ce qui va creuser les fossés entre les agglomérations.

> *« La Ville de Paris est riche et peut donc se payer des instruments de luxe. La ville qui me préoccupe est la ville pauvre, banale, celle qu'on doit gérer avec peu de moyens, des promoteurs qui ne se bousculent pas, des conseils municipaux divisés, des architectes locaux*

peu brillants, des services techniques pas très éclairés et une seule personne peut être dans toute la ville, voulant arriver à un résultat, le maire. » [185]

L'Etat a toujours joué un rôle dans les projets collectifs initiés par les communes. Les services d'études sont dépendants et les subventions sont distribuées par l'Etat. Depuis la décentralisation, l'Etat s'est retiré de la prise des choix urbanistiques par les collectivités locales. Le Maire devient responsable de l'avenir de sa ville. Ceci n'empêche pas la présence de l'Etat dans les projets menés dans le cadre de la politique urbaine. La participation de l'Etat est conditionnée par l'existence d'un projet concret. Son rôle est d'assister financièrement de nombreux projets et de soutenir par des subventions les communes possédant un véritable projet, notamment un projet urbain. Dans ce cas le projet doit être concret pour qu'il soit chiffré.

La Ville s'engage donc, et signe un Contrat avec l'Etat. Ce contrat appelé *Contrat de Ville*, permet à la collectivité locale d'avoir des subventions nécessaires pour gérer son développement et pour mener à terme ses projets (ambitieux). Ceci encourage alors l'émergence de projets spectaculaires, comme les méga-structures et retour à l'urbanisme des dalles déjà connu dans les années 70. Les critiques de l'Eurallile vont dans ce sens où il n'est pas un projet urbain, mais plus, une méga-structure.

L'impact du politique est très prégnant et sa contribution dans le projet urbain est primordiale, et très attendu. Sans la volonté politique, il n'aurait pas de projet car les moyens financiers qui sont d'un intérêt indispensable pour l'évolution du projet, ne peuvent être uniquement à la charge des collectivités locales. Il inimaginable un projet sans fond et capital. Mais aussi, le projet urbain doit prévoir des marges de bénéfice concrètes et échelonnées dans le temps pour attirer des investisseurs privés. Cette dernière question semble la plus intéressante, car dans une société « capitaliste », ou le marché s'ouvre et se libère, la rentabilité paraît le catalyseur de tout projet. C'est une donne incontournable. Si on veut que les dires soient traduits en faits ils devraient assurer une marge de rentabilité intéressante qui peuvent séduire les intéressés.

Dans la réflexion sur le projet urbain, le financement n'est pas abordé. Toutefois, la naissance de la notion peut être liée la mise en place du Front d'Aménagement et d'Urbanisme (FAU), dans les travaux de réhabilitation des centres historiques. Cet organisme étatique finançait les projets de rénovation et de revalorisation des espaces urbains (considéré comme des espaces qui peuvent encore exprimer leur potentialité.)

Il reste que la question de financement est indispensable dans l'émergence des projets et des interventions. Pour cette raison, le projet se rapproche de plus en plus de la planification urbaine et des grandes politiques urbaines en s'adaptant ainsi aux programmes d'aménagement. Les Contrats de ville et les Prêts projet urbain sont instaurés par l'Etat pour encourager l'émergence des conceptions de projets à grandes ampleurs comme les Grands Projets Urbains. Tous ces programmes de financements et de subventions, sont mis en place par l'Etat, en contre partie, il demande l'engagement des villes dans la conception urbaine. Il s'agit d'une démarche d'encouragement des villes dans leurs développements urbains. Les élus ambitionnés et séduits par les subventions lancent des projets concrets et encouragent à leur tour les investisseurs.

N'y a-t-il pas ici une dépendance des collectivités locales de l'Etat? La séduction de nouveaux investisseurs n'est pas ancrée dans la culture française. Ce n'est pas en dix

---

[185] Huet (Bernard), souligne que parler de projet dans la ville comme Paris n'est pas la même chose que parler d'un projet dans les petites villes : Paris est presque un contre-exemple par rapport à ce qui se passe dans beaucoup de villes françaises. In : "Le Contre exemple parisien", in : *Projet urbain*, n° 2, janvier 1995, p.6

ans de décentralisation que d'autres structures privatives peuvent remplacer l'Etat. Il en faut du temps.

Les projets ambitieux se heurtent à deux types contraintes : dépasser les contraintes, notamment financières et foncières, et avoir une vision de référence partagée et réduire la durée d'élaboration du programme. Si la première contrainte engendre des discussions sans intérêt (sans agir), la deuxième décourage partenaires et habitants.

(1)- Les Prêts projet urbain (Ppu) (1990) :

Le projet urbain devient ainsi le garant de cette subvention car sans l'existence d'un projet concret, l'Etat refuse de prêter de l'argent ou de subventionner les collectivités locales dans leurs opérations. C'est dans cette optique que les Prêts projet urbain sont créés. Cette situation rappelle la création bien antérieure de font d'aménagement et d'urbanisme national dans les années 70, mis en place pour encourager les communes qui engagent dans les travaux de rénovation des centres historiques.

(2)- Le Fond d'Aménagement et d'Urbanisme (1976) :

L'Etat a toujours été derrière les grands travaux de développement des villes. Pour chaque opération conséquente il met en place un moyen financier en adéquation avec les attentes. Il y a toujours des subventions de l'Etat pour le travail d'urbanisme, même après la décentralisation.

Avant les années 1980, l'Etat a créé le FAUN pour aider la rénovation dans les centres historiques. Ce qui a encouragé les villes à s'intéresser de nouveau au centre. Et après la décentralisation, l'Etat, pour jouer un rôle dans l'urbanisme décentralisé, a mis en place les Contrats de ville et les Prêts projet urbain. Cela encourage plusieurs villes à se doter d'un projet. Ceci explique l'engouement que le projet urbain a eu dans les années 90. Toutefois, il devient seulement un prétexte pour avoir ces subventions et subit un fait de mode et de marketing « urbain ». Les collectivités locales se lancent dans des projets pour avoir ces subventions. L'argent motive la mise en place des projets. Cela ne diminue pas de la qualité de projet, mais il peut y avoir des dérives dans les projets choisis.

(3)- L'aide pour la recherche urbaine :

Bien que dans les débats sur le projet urbain, la question de subvention de l'Etat pour la recherche urbaine est souvent abordée, elle se voit même attribuée quelques critères, elle reste tout de même vague et ouverte à toutes les recherches urbaines. L'engagement de l'Etat peut se lire dans les dons des fonds pour la recherche urbaine et la création des Ateliers publics et de l'Apur.

b) - Le financement privé et les enjeux de projet :

Le recours au financement privé influence la conception urbaine. Dans les premiers projets urbains sur les grands ensembles, le financement se tourne vers le privé pour gérer les équipements publics. Les financiers changent et pour trouver de l'argent, ont pour conséquence, dès fois d'accepter les revendications des promoteurs. Le projet urbain global peut empêcher le développement d'une ville car le privé peut refuser d'investir si les contraintes et les modalités sont coûteuses. La pression est souvent très forte car si la collectivité locale refuse, l'investisseur va s'implanter ailleurs, là où il trouve les meilleures conditions et moins de contraintes pour son projet. Si elle cède, c'est le projet urbain qui perd de son sens en se modifiant.

Pour éviter ce genre de situation fâcheuse vue l'échelle des projets proposés par les architectes et vue que les collectivités locales n'ont pas les moyens financiers consistants, elles font appel à un partenariat, aux investisseurs publics ou privés. La participation de l'ensemble des acteurs urbains est donc indispensable avant de figer le projet dans une procédure juridique. D'où née une démarche de négociation.

3. L'articulation de projet et de la planification :

La planification urbaine sur le territoire gère la croissance et le développement urbains en planifiant le territoire en zone d'intervention. Le plan est son moyen d'opérer et le règlement est son outil de procéder. Dans les années 80, l'intérêt se tourne vers l'articulation du projet et de la planification urbaine gérée par les instruments d'urbanisme dont le plan était le moyen de procéder. Il s'agissait alors d'une tentative de changer le plan par le projet de la part des architectes théoriciens. L'intervention de René Tabouret "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification"[186] lors du séminaire *Le Projet urbain et la construction de la cité,* appuie ce point et le désir d'articuler la planification au projet d'architecture par le projet urbain.

Dans la pratique c'est une autre attitude qui régnait conduisant à la création des formes urbaines spectaculaires dans les centres historiques. Ces dernières sont menées partout à l'image des grands projets construits dans la capitale. Elles ne répondent alors à aucun souci d'intégration à l'existant. Elles n'ont aucune logique globale, au contraire elles se caractérisent plus par leur individualité, leur ponctualité et le spectaculaire.[187]

> *« Il faut dire que ce renoncement à l'idée de projet urbain correspondait à un moment où les réflexions urbanistiques étaient des plus rares, et qu'à l'image des "grands travaux du Président", les collectivités locales cherchaient surtout à promouvoir la réalisation d'équipements spectaculaires, en particulier culturels et tertiaires. »*[188]

Cependant, le rêve d'un projet urbain, comme projet global, s'anéantit et est trahi. Les principes de base sont bafoués et ignorés. Dans tous ces projets, l'on trouve ni l'intégration, ni l'articulation, non plus le respect de l'identité du lieu, et encore moins la globalité. A cette époque Christian Devillers parle de la mort du projet urbain global énoncé dans les années 70.

> *« La décentralisation, qui précéda une période de croissance retrouvée et de relative prospérité économique, incita beaucoup de collectivités territoriales à multiplier les projets (et les emprunts). Cette volonté d'entreprendre a attisé la concurrence de villes avides d'attirer capitaux et entreprises, renforçant certaines d'entre elles, en acculant d'autres à une faillite que l'on se garde de nommer telle mais qui est bien réelle. Dans cette concurrence, l'architecture assumait un rôle souvent essentiel pour la fabrication d'une nouvelle image urbaine : [...], les villes s'équipaient de nouveaux bâtiments. Pour la plupart, elles ne définissaient pas de projets urbains cohérents; d'ailleurs, parmi les architectes, si vous parliez de "projet urbain" vous encouriez immanquablement le risque d'être soupçonné d'arrière-pensées rétrogrades : vous n'étiez pas dans l'air du temps, vous en restiez à des idées des années 70...*

---

[186] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque de 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 3-7

[187] Dans un numéros de AMC, Devillers, écrit que le projet urbain est mort… le rêve

[188] LUCAN (Jacques), "Villes : qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Le Moniteur Architecture - AMC,* n° 27, décembre 1991/janvier 1992, p. 47

Cependant, après l'euphorie, pour ne plus naviguer trop longtemps à vue, le temps revient où il faut réfléchir aux grands équilibres, imaginer des procédures d'aménagement, planifier les investissements de façon plus réaliste et souvent moins dispendieuse. »[189]

Les dernières bases pour la décentralisation sont mises en place dans les dernières années de la décennie 70. Les collectivités locales se sont vues attribuer des compétences d'urbanisme pour rénover des centres historiques. Elles s'occupent alors de l'architecture des équipements et de la rénovation dans les centres urbains et d'une politique de protection de patrimoine Ce qui a donné une nouvelle nécessité : comment lier la planification au projet?

« L'utilisation d'appellation comme celles de "maîtrise d'œuvre urbaine et sociale" ou de "requalification urbaine" rendent compte de ces mouvements où on est passé progressivement d'un traitement des dysfonctionnements sociaux et spatiaux parallèles aux cadres réglementaires habituels, et donc selon des procédures exceptionnelles de mobilisation locale, sociale et professionnelle (HVS, DSQ, DIV..), à des façons "banales". […]
« Maintenant, ces "innovations" peuvent (et doivent?) s'intégrer à des modes plus routinisés : démarches plurielles pour un même dessein professionnel plutôt que social, celui du ***projet urbain****. »*[190]

a) - L'adaptation aux outils d'urbanisme :

Le projet urbain subit des déviations dans la pratique urbanistique. Ses ambitions ne sont pas respectées dans la conception urbaine. Il s'adapte à toutes les pratiques urbanistiques en adoptant les logiques instrumentales dictées par les documents d'urbanisme longtemps critiqués par les « protagonistes » de projet.

(1)- La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) :

Le recours à l'utilisation de la procédure de la ZAC, presque systématique dans plusieurs projets, dit urbains, ne remet-il pas en cause le projet urbain qui dénonce cette pratique? Bien que dans le discours sur le projet les intervenants rejettent catégoriquement la procédure de la ZAC car ils la prennent responsable dans la production des espaces chaotiques, la pratique urbanistique introduit la notion de projet dans la ZAC. Ce qui remet à jour le procès de sa responsabilité dans la destruction de l'espace souvent dénoncée par les architectes.

La ZAC aujourd'hui est porteuse d'un projet et ce qui la rend qualitative. Il faut donc l'étudier et voir en quoi peut-elle être considérée comme projet urbain ou non. Ceci est valable qu'en analysant et en essayant de voir en quoi est-elle différente des ZAC précédentes. Une ZAC peut être un projet urbain dans la mesure où elle incarne des éléments nouveaux qui la caractérise de telle.

Pour comprendre le projet urbain effectif, il faut éviter de le considérer comme une procédure alternative à la ZAC. Le définir seulement sur les plans idéologique et théorique serait erreur. Bien que ses débuts et sa création étaient issues d'un courant (idéologique) anti-ZAC et anti-fonctionnaliste, dans la pratique, cela ne remet en cause en aucun cas l'utilisation des instruments d'urbanisme. Ses fondements théoriques partent sur l'idée de « mieux faire la ville », c'est-à-dire chercher à construire des espaces avec une certaine qualité urbaine et l'utilisation des procédures et des instruments existants, à défaut d'en avoir d'autres, n'affecte en rien cette qualité. Ce qui

---

[189] LUCAN (Jacques), "Villes : qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Le Moniteur Architecture - AMC,* n° 27, décembre 1991/janvier 1992, p. 47

[190] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, p. 108

pose en réalité un problème c'est que la qualité est concept à plusieurs facette. Les chercheurs sur la qualité urbaine se font des idées très mitigées. Il y a ceux qui considèrent qu'elle est indépendante des instruments d'urbanisme. Par conséquent, elle renvoie à une question du talent et de l'intelligence de l'urbaniste, pour qui le projet est une occasion de montrer une démarche intermédiaire entre la planification et l'architecture. D'autres pensent que la crise urbaine est due aux instruments d'urbanisme qui ne produisent pas des espaces de qualité et qu'ils sont très loin de la réalité présente. La qualité représente donc une réponse alternative à ces instruments et l'urbanisme de plan. Ce qui ne remet pas en cause les instruments d'urbanisme participant à la conception des interventions urbaines de qualité. Une ZAC peut conduire et produire une opération de qualité. La réalité montre qu'un nombre important de projets est conduit avec la procédure de la ZAC.

Pouvons-nous conclure que le projet urbain est une question d'homme et d'experts et non pas une question d'instruments ou de démarche. Il a des impératifs qualitatifs que les instruments d'urbanisme ont l'obligation de respecter en plus des impératifs juridiques. Peut-il alors être indépendant de ces outils d'urbanisme, et dépendant uniquement de la compétence de l'urbaniste ? Le projet urbain regroupe plusieurs ZAC mais il ne peut être une ZAC ? Si le projet urbain représente la qualité urbaine et l'urbanité, il ne pourra, donc être mené que par une ZAC différente des précédentes. Elle doit être une nouvelle ZAC qui répond aux impératifs de qualité urbaine.

Ils font tous la même chose leur théorie dépasse largement leur pratique. Ils utilisent beaucoup de concept gratuitement. La création de nouvelles formes et de nouveaux lieux en multipliant et surtout en diversifiant les espaces sont des éléments à tenir en compte dans chaque projet. Les formes à répétition et l'architecture photocopie nuisent à notre espace, donc à la société. La monotonie est un problème d'ordre psychologique. Elle ne permet pas seulement d'avoir des cartes postales différentes, mais elle est l'ennemie de l'identité, des repères et est une source d'angoisse car elle est statique et sans mouvement. Les propositions se ressemblent ; toujours les mêmes lieux, toujours les mêmes morceaux de ville, les mêmes façades, les mêmes rues. L'identité de lieu est partout reniée, même dans les projets les plus récents. *Construire selon histoire du lieu*[191] ne veut pas dire faire des analyses historiques pour connaître le site d'intervention, et projeter par la suite à l'identique en proposant toujours des architectures répétitives déjà vues ou même trop vues. Il est aussi possible de faire le contraire des enseignements que l'étude de l'histoire donne. Pour dire, qu'il s'agit ici d'une intégration par contraste. Depuis, les CIAM, c'est de ce genre d'intégration dont il s'agit.

Mais, aussi, il faut nous faire reculer encore de quelques siècles, pour retourner par nostalgie ou par vengeance vers les rues « des ânes ». Il s'agit aussi d'une intégration par contraste aux idées des modernes. Il s'agit de proposer des idées anti- « anti-idées », et la chaîne théoriquement peut encore s'allonger. Mais dans la pratique de proposer une idée anti- de l'anti- idée, ce n'est que refaire le passé. C'est presque de ce genre de propositions dont il est question aujourd'hui dans la construction des idées de projet urbain. Tantôt, on propose le retour à la composition urbaine de la renaissance, tantôt à la convention, et tantôt de faire différent des modernes. Aucune solution ne parait satisfaisante. Donc, la création est le seul salut de l'architecture et de la ville. Sans création et sans l'invention de nouveaux espaces, la ville entre dans l'agonie d'une mort certaine. Et la répétitivité empêche d'avancer et de créer une ville fragile et condamnée.

[191] SPIGAI (Vittorio), *Construire selon l'histoire du lieu*, document polycopie, 46 p.

(2)- Le Plan d'Occupation des Sols :

Au contraire de la ZAC qui réclame souvent « un plan » d'aménagement qui est remplacer par un projet de la forme urbaine, le POS est un document juridique qui s'intéresse avant tout à la programmation urbaine. Sa relation avec le projet est donc compromise. Le projet urbain peut être pris comme une alternative à une réglementation purement juridique. Le POS ne demande pas l'existence d'un formalisme quelconque pour existait. Il se résout à un ensemble de règle (13 article). Le POS peut être donc élaborer sans aucun projet préalable. C'était d'ailleurs la pratique la plus courante depuis son apparition. Cette pratique est très critiquée à cause de sa tendance à réaliser des copies « conformes » au POS. Les villes ont presque le même document par son éloignement de la réalité.

La question de la fiabilité du POS est toujours posée. Le POS en relation avec le projet peut-il donner un espace de qualité. Les instruments déjà existants, dans la mesure où ils capable de produire des faits de qualité, peuvent ainsi être intégrés à cette démarche de projet urbain comme un projet de recherche de la qualité urbaine. Pourquoi pas? Bruno Schmit parle alors « *des POS intelligents* ». La relation entre le POS et le projet urbain est souvent évoquée. Le projet devient, dans certains cas, un début à la démarche de révision ou d'élaboration un POS, et dans d'autres cas, il est l'aboutissement, c'est-à-dire, le projet représente le parti de composition urbaine.

B. La conformité du discours à la pratique :

Le corpus du projet urbain se divise en deux catégories : les discours sur le projet urbain étudié dans la première partie et les discours du projet urbain. C'est derniers se divise aussi en deux parties entre un discours descriptif, un discours appliqué. Les discours adaptés ont-ils comme origine les discours fondateurs ou au contraire le discours change du statut en passant de la théorie à la pratique ? Il s'agit donc de vérifier la valeur de discours appliqué à la réalité urbain.

1. La situation et le site d'intervention :

a) - Les dualités urbaines :

La réalité urbaine de la plupart des villes est composée de deux entités souvent séparées. Ces deux entités sont le **centre historique et la périphérie**. Cette séparation suit le travail des professionnels. Le site d'intervention est divisé généralement entre le centre historique qui est assimilé à l'urbain d'un côté, et les grands ensembles et les quartiers sensibles pris pour des entités anti-urbaines, offre une répartition de l'aménagement urbain en deux projets distincts. D'une part, le projet urbain dans les centres historiques et urbains pour lequel le mot « urbain » est un simple qualificatif car il est déjà une ville, qu'une ambition. D'autre part, le projet urbain dans les grands ensembles pour qui la notion « urbain » est plus qu'un qualificatif, mais elle symbolise l'objectif et l'ambition visés qui est celle de redonner à ces espaces un « caractère urbain ». L'urbain devient alors un modèle qui est ni plus ni moins une image du centre historique.

Les programmes renvoient à la détermination de plusieurs projets urbains. Projet dans les DSQ se caractérise par la réhabilitation des quartiers. L'attachement à la société est plus affirmé dans ce projet que dans les autres car la reconstruction ou la construction est menée dans un espace occupé. Souvent dans ce genre de projet qui est le plus dominant d'ailleurs, la question des habitants et de leur participation est mise en avant. La pratique urbanistique s'exprime par « **Re** »; recomposition, restructuration, requalification… Il s'agit plus de refaire la ville sur elle-même que de produire et de fabriquer la ville ou l'urbain.

b) - Le processus et typologie du projet :

Les collectivités locales ont souvent des objectifs de développement qui sont, dans la plupart des cas, que des souhaits et des désirs ou des engagements. Ces objectifs sont soumis aux architectes urbanistes pour trouver une matérialisation (spatialisation). Quelques fois, elles n'ont même pas d'idées claires à leurs soumettrent. Cependant, elles lancent un appel aux architectes urbanistes pour leur fournir des idées d'aménagement. C'est une fois que les idées recueillies sont évaluées dans leur pertinence pour les acteurs urbains et la qualité de l'espace envisagé est vérifiée, les collectivités locales procèdent à la formulation de ses intentions de projets de développement et d'amélioration. C'était le cas dans le **projet de Montreuil** et le projet de Nancy. Ces projets ont servi de prétexte pour la révision des POS et sa règle.

Le projet n'est pas une finalité en soi. Il est une production continue de l'espace qui nécessite un processus propre et unique. La mise en œuvre d'un projet pour construire

une ville, une agglomération et un territoire, passe toujours par trois étapes caractérisant l'ensemble de son parcours. Ce sont des points d'arrêts indispensables pour la conduite de projet c'est-à-dire des moments où la conception change de nature. Ils représentent des projets intermédiaires dans le processus de l'aménagement urbain. Nous distinguons dans la pratique concrète trois moments, chacun correspond à un projet en soi :

1. Un projet **d'études préliminaires** concerne l'analyse urbaine. Il concerne l'étude globale d'une ville, d'une agglomération. Bref, il est mené à différentes échelles. Ce projet est suivi par des propositions de plusieurs axes de développement et de transformation ;
2. Un **projet d'idée** généralement qui touche la totalité de la ville, sert de base pour l'élaboration des POS. Ces derniers préparent les sites d'interventions et mettent en place la réglementation. C'est l'aspect juridique du projet concret ;
3. Un **projet concret, autrement dire le projet de la composition urbaine. Il** est mené par deux moyens : soit par concours ou par l'appel à un architecte coordinateur (international et national).

Suivant ce processus, chaque ville adopte une démarche appropriée à l'objectif fixé et le projet s'adapte à cet objectif et aux préoccupations. De Bercy à Montreuil, nous nous trouvons dans deux logiques différentes, deux projets urbains différents, deux équipes différentes et des démarches variées. Sur le fond, d'un projet **concret** de composition urbaine en passe à un projet d'idée représentant une base solide pour élaborer un nouveau POS.

Dans la réalité urbaine, chaque ville s'inscrit dans une démarche et adopte un projet qu'elle juge plus adapté à son développement. Certaines d'entre elles cherchent plus des idées de conception que la mise en œuvre des projets effectifs. D'autres préfèrent des projets concrets proches de la forme urbaine et de l'architecture en abandonnant la planification urbaine au profit de la pratique liée aux situations concrètes. Et d'autres encore restent fidèles aux instruments et aux moyens d'urbanisme traditionnels. Le comportement très varié des collectivités locales par rapport à l'adoption du projet urbain permet une classification en trois catégories :

1- Ville avec projet et POS, pour les Villes à court d'idées ; le projet urbain représente un projet d'idée permettant l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment les POS, tenant compte des conclusions et propositions de projet ; Lyon, Nancy, Montreuil… ;

2- Ville de planification ; comme Paris, préfèrent continuer dans le schéma classique de l'élaboration des instruments d'urbanisme et la mise en place des procédures de la ZAC. A Paris-Bercy, le projet urbain représente le parti de la composition urbaine. Il vise donc simplement la réalisation dans le respect de la réglementation fixée à la base par l'Apur ;

3- Ville avec seulement le projet, c'est-à-dire celle qui de démarque de la logique des instruments pour une logiquement purement de projet et de la composition. Pour certaines villes, comme Marseille, la démarche de projet urbain est adoptée pour le travail de développement urbain. Ces villes ne recourent pas aux POS et considèrent donc le parti de composition urbaine comme une démarche suffisante pour l'aménagement urbain.

(1) - Le projet d'idée :

Mener des projets différents sur l'ensemble de l'espace est la caractéristique d'un projet d'ensemble. Il ne s'agit pas d'un projet global sur l'espace dans sa totalité, mais des

projets et des interventions dans la ville. Le cas de Montreuil montre l'existence de plusieurs propositions de projets venues de plusieurs architectes internationaux. La ville est découpée en plusieurs parties d'intervention qui permettent une analyse sur l'ensemble du site de la ville de Montreuil. Ce découpage est fait dans le respect des découpages géographiques, topologiques et de mémoire de la ville. C'est-à-dire, chaque lieu d'identité urbaine est offert à un architecte pour faire son analyse. Par conséquent, les études sont menées sur le Haut-Montreuil, le Bas-Montreuil, les murs à pêches, le centre et sur les boulevards urbains. Ces parties ne sont pas le produit d'un découpage arbitraire, mais au contraire, il s'agit d'une répartition spatiale de la ville socialement et historiquement établie. Les mots « haut », « bas » et « murs à pêches » indiquent une séparation sur des bases géographiques. Ce qui s'éloigne un peu de la logique du zonage. Et le troisième élément représente un réseau de circulation.

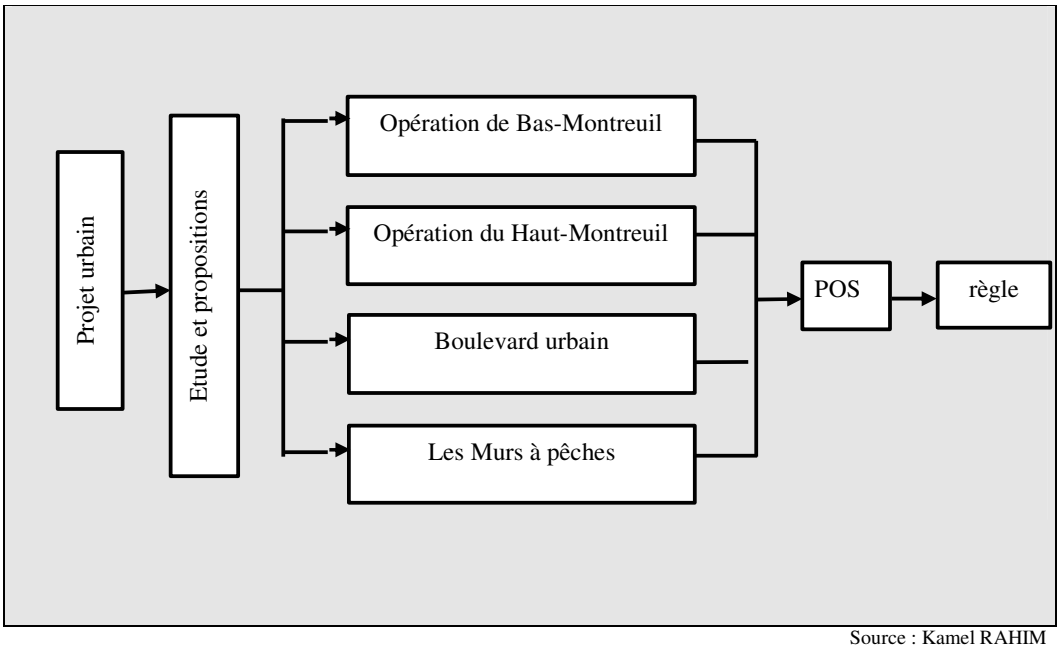

Source : Kamel RAHIM

Schéma n° 4 : Le projet d'idées.

Cette séparation en secteur géographique est accompagnée par la répartition des équipes d'étude. Chaque partie alors est donnée à un urbaniste de « renommée » et connus. Même s'ils ne sont pas français, ne sont pas étrangers aux nouvelles tendances et au projet urbain.

> *« Pour ce retour aux sources, la municipalité a fait appel à des signatures de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage : Alvaro Siza, Laurent et Emmanuelle Baudoin pour le centre-ville ; Christian Devillers et Michel Corajoud pour le plateau et la périphérie du centre ; Christian Hauvette, Allessandro Anselmi et Vittorio Gregotti pour le bas Montreuil. Chacun a rendu sa copie séparément et Alvaro Siza en a rédigé la synthèse. »*[192]

Le travail d'ensemble est géré par la Maîtrise d'Ouvrage et l'équipe de travail des « urbanistes » est dirigée par Alvar Suza. L'équipe est composée par des architectes, des urbanistes et des paysagistes. Et le travail de la synthèse de toutes ces études conduit à

[192] STEPHAN (Luc), « Montreuil balise son avenir », in : *Urbanisme*, n° 276, septembre/octobre 1994, p. 45

la révision du P.O.S. Cette révision s'impose dans la mesure où le POS reste le seul document d'urbanisme officiel. Il s'agit là d'une démarche différente de l'élaboration habituelle des POS parce que dans ce cas le projet précède la réglementation. Cette tâche de la synthèse et l'élaboration du POS est confiée à Michel Steinebach, qui n'est pas aussi étranger à la notion de projet urbain.

Le rôle de l'architecture dans le projet d'idée reste primordial. Les propositions architecturales conditionnent le travail à venir. A Montreuil, l'élaboration de POS passe par des propositions « concrètes ».

> *« A Montreuil dès le commencement, le plan a été conditionné par l'architecture à venir. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il comporte déjà des images, des esquisses. La place de l'architecture doit contenir une image globale, qui se précise peu à peu dans le détail. L'image n'est peut-être que provisoire mais garantit une certaine intégrité. Ce qui est inadmissible, en revanche, c'est de laisser croire que l'urbanisme consiste à disposer des volumes sans forme, avec un certain nombre d'étages pour seule indication, et prétendre laisser libre cours à l'architecture alors que l'organisation et l'orientation des volumes sont arrêtées. Organiser l'espace indépendamment des formes architecturales ne donne pas d'excellents résultats, car l'architecture vit du détail et le détail a une influence considérable sur l'ensemble. Je considère donc que ce passage tranquille –encore possible hier- des grands principes généraux à l'architecture n'est plus applicable. »*[193]

Il s'agit là d'une contradiction énorme entre le projet urbain et le projet architectural. Dans ce cas, le projet est mené comme une architecture à coup de dessins, de croquis et d'illustrations.

> *« Ces travaux faisaient objet de croquis, d'illustration des problématiques développées, appliquées à sept secteurs tests représentatifs définis dans le territoire communal. »*[194]

L'objectif de ce travail est la mise en place d'un nouveau POS. Il s'agit de reconstituer l'architecture d'un « POS intelligent ».

> *« Nous pensons reconstruire l'architecture du POS : le code de l'urbanisme prévoit deux niveaux au POS : le POS minimum ou le POS extensif. »*[195]

L'identité des lieux :

Le travail à Montreuil, s'est fait sur les **identités différentes**, le Bas-Montreuil est très dense, la partie centrale avec l'image de bourg, des plateaux pavillonnaires et des zones de mixité proches de Vincennes ou des villes voisines. Partant de ces objectifs, la formulation des hypothèses de travail était poursuivie, en cherchant à **définir les « secteurs urbains » destinés à remplacer le concept de zones fonctionnelles**. Ce travail croisait donc trois paramètres :

> *« Les données **topographiques** qui construisent à Montreuil des plateaux, des pentes, des talwegs, les données « **d'identités** » et d'histoire, en partie déterminées par la topographie qui permet ou incite des formes (lanières, parcellaire, construction de pentes …) les données **typologiques** : habitats constitués et surtout formes anciennes, obsolètes ou promouvoir pour les « immobiliers d'entreprises ».Pour ces derniers la typologie nouvelle est évidemment conditionnée par les éléments économiques et techniques des nouveaux programmes à*

---

[193] SIZA (Alvaro) répond à MACHABERT (Dominique), "Alvaro Siza à Montreuil", in : *Urbanisme*, n° 299, mars/avril 1998, p. 31

[194] STEINEBACH (Michel), "Spécificité urbaine", in : *Du Territoire au projet ?,* Actes du colloque organisé par la mairie de Montreuil le 26 novembre 1991, Ville de Montreuil, 1991, p. 23

[195] STEINEBACH (Michel), "Spécificité urbaine", in : *Du Territoire au projet ?,* Actes du colloque organisé par la mairie de Montreuil le 26 novembre 1991, Ville de Montreuil, 1991, p. 25

recevoir : bureaux purs, tertiaire/production, contraintes logistiques de circulation, de stationnement sur voirie publique et dans les emprises privées elles-mêmes. »[196]

Le règlement et la règle :

Ce travail sur le site de Montreuil est aussi une occasion pour mettre en place des règles d'interventions pour les futures opérations. Les propositions des architectes et des paysagistes sont évolutives.

> *« Ce sont aussi les règlements qui maintiennent l'équilibre nécessaire et la qualité minimale et rendent possible la vie en communauté. Mais c'est vrai qu'il n'est pas facile d'aller au-delà. Les règlements signifient toujours une limite à ne pas dépasser, une ligne à ne pas franchir. Ils freinent souvent l'innovation et neutralisent ses effets sur la qualité de vie. Mais si vous vous rendez dans leur périphérie, là où tout fonctionne selon les règlements, vous n'avez plus du tout envie de vous promenez, parce que vous n'êtes plus dans un tout, un ensemble. Il n'y a pas véritablement un espace urbain pour les gens, ce que l'on appelle l'espace public. Et pourtant tout est conforme au règlement. Je crois que la qualité de développement des sociétés et des villes dépend de* ***l'équilibre à trouver entre spontanéité et ordre imposé, réglementation…*** *On peut œuvrer pour la transformation des règlements, et l'architecture est l'un des milieux propices à cela parce que les règlements doivent inclure également les découvertures et les mutations. Mais cette transformation doit se faire à partir de l'observation et de la connaissance de la réalité, et pas d'une manière arbitraire. Ce que je redoute le plus, c'est l'immobilisme des compétences, lorsque les personnes compétentes deviennent des bureaucrates.*
>
> *[…]*
>
> *Le succès d'un plan qui vise à transformer un existant dépend de tant de choses! De la qualité de l'architecture et des programmes, de leur accueil auprès des uns et des autres, de l'exécution du travail, mais aussi de l'énergie collective à maintenir des choix, un cap. Il ne faut pas sombrer dans le conformisme, la facilité, mais au contraire rester exigeant. »*[197]

(2)- Le projet de la composition urbaine :

Le projet de la composition urbaine est l'aboutissement d'une réglementation fixée à l'origine par les instruments d'urbanisme (POS) et les procédures d'urbanisme (ZAC) avec son plan d'aménagement (Le PAZ). Dans l'appel d'offre à la candidature du concours pour le parc de Bercy, il est mentionné :

> *« Entre le* ***niveau de la planification*** *(les pastilles) et celui de l'****architecture*** *(le plan de masse) manque celui de* ***composition urbaine****.*
>
> *C'est-à-dire de spatialisation des intentions d'aménagement. Le nouveau concours lancé par la ville de Paris devrait en permettre la réactualisation : LA VILLE DE PARIS LANCE UN APPEL DE CANDIDATURE de concepteurs en vue de l'aménagement du Parc de Bercy (13 ha). »*[198]

---

[196] STEINEBACH (Michel), "Spécificité urbaine", in : *Du Territoire au projet ?,* Actes du colloque organisé par la mairie de Montreuil le 26 novembre 1991, Ville de Montreuil, 1991, p. 23

[197] SIZA (Alvaro) répond à MACHABERT (Dominique), "Alvaro Siza à Montreuil", in : *Urbanisme*, n° 299, mars/avril 1998, pp. 27-31

[198] Atelier parisien d'urbanisme (Apur), « Poursuivre le rééquilibrage vers l'Est », in : *Urbanisme*, n° 218, mars 1987, p. 119

Figure n° 2 : Principe d'implantation des programmes

Le travail sur la composition urbaine se fait de deux manières : le recours au concours ou à la coordination. L'Apur pour l'aménagement de secteur de Bercy a « expérimenté » les deux manières. Pour le parc, elle a choisi un concours et pour la zone d'habitation, elle a fait appel à un ancien de l'Apur, Jean-Pierre Buffi. Le projet de Bercy est conduit par une logique classique, à savoir, une étude d'impact détermine des zones d'intervention et chaque zone répond à une fonction. L'ensemble de ces zones forme une ZAC cohérente.

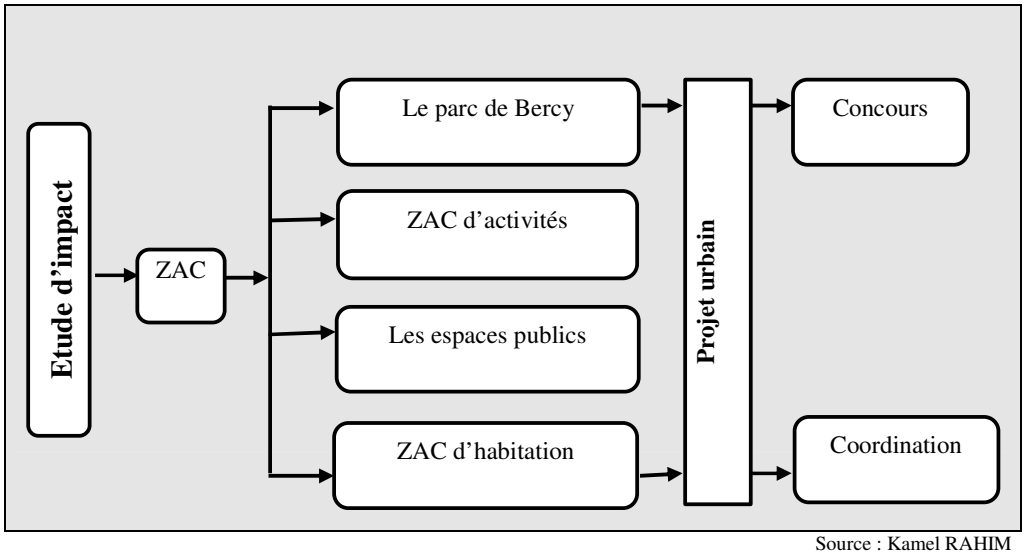

Source : Kamel RAHIM

Schéma n° 5 : Projet de la composition urbaine

(a)- Le Concours du parc de Bercy (les propositions) :

Plusieurs candidatures ont répondu à cet appel d'offre. Les propositions sont très différentes et très variées. Chaque équipe émet ses intentions sur l'avenir de ce site par des propositions modernes et spectaculaires ou par des projets plus modestes qui essaient de comprendre le site pour intégrer un projet. Les propositions sont les suivants:

1- « *Paris se prolonge »* appelé aussi le « jardin de la mémoire », ce projet est le préféré du jury. Il projet achève le travail entrepris au XIX^{e} siècle. La trame orthogonale se retrouve dans l'axe et le droit fil de l'ordonnancement urbain comme le proposait en son temps le projet d'entrepôts définitifs qui n'ont jamais vu le jour (inscrit au Cadastre). Comme s'il se déroulait et, touchant à son tour le quartier de l'est parisien, les prenait sous sa protection et achevait « spatialement » l'annexion de 1860. On lui donnait ses propres valeurs. Y aurait-il une culture de l'espace qui serait proprement parisienne ? Un certain art de vivre, conservateur et urbain à la fois ? Certaines traces y sont conservées, comme témoignage de l'organisation historique du site. Des rails sont conservés pour témoigner de la prospérité de l'activité viticole sur le site depuis un siècle. Trois bâtiments, qui marquent la qualité architecturale des immeubles et des entrepôts y sont sauvegardés et affectés de nouvelles fonctions. Des arbres sont protégés renforçant ainsi la pérennité de la couverture paysagère de deux siècles. Quelques traces des parvis remontant à l'origine de l'installation humaine sur le site, des ruines (romaines) sont mises en valeur. Ce projet est une démonstration d'une architecture

soucieuse de l'acte urbain et de l'histoire du lieu. L'élément fort de ce projet est la création d'une terrasse qui assure la liaison entre le POPB et le fond du parc où se regroupent les activités commerciales et de services.

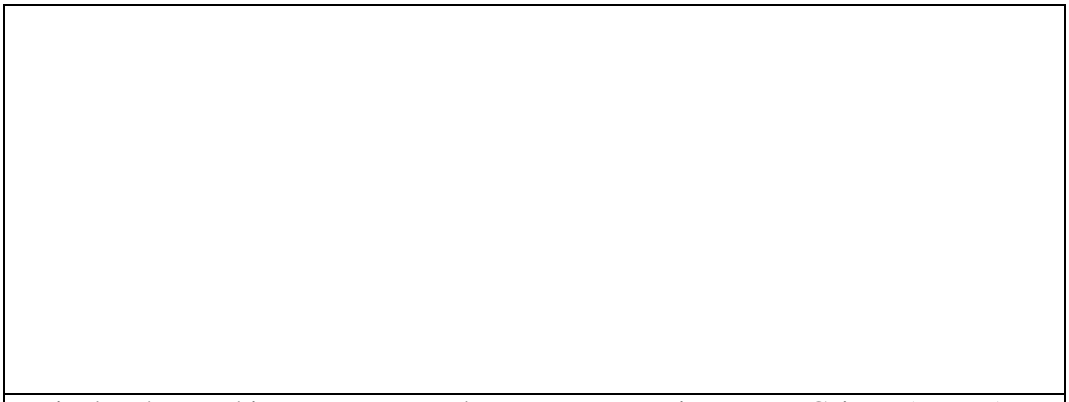

Projet lauréat : architectes M. Ferrand, B. Huet, Paysagiste : I. Le Caisne, (France)

Source : La revue *Urbanisme* n° 224, p. 70

2- « *L'écriture du POPB* » : Un souci d'intégration au POPB est noté pour ce projet. Une forte terrasse reprend, pour cette logique, l'écriture des talus du POPB. S'il détruit toutes les constructions (après qu'à l'enquête publique quelques habitants aient exprimé le souhait de conservation du patrimoine construit du parc), il en garde néanmoins les voies transversales à qui il laisse leur nom. Ses plantations sont en alignement convergent (en V) ce qui dénote une grande maîtrise des lois de la perspective.

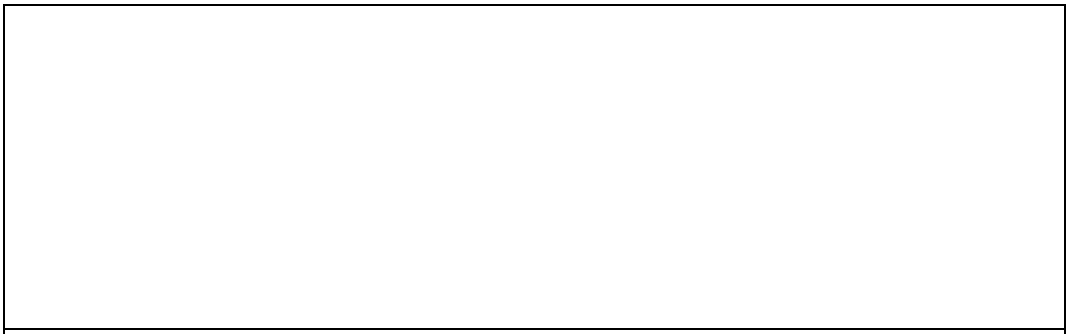

Projet mentionné : architecte : G. Mazzanti, paysagiste : G. Ferrara (Italie)

Source : La revue *Urbanisme* n° 224, p. 72

3- « *Performances* »: En soulevant la question de la voie express, le projet remettait en cause les données de la consultation. Il soulève la voie express, mais il bouche la sous-face pour créer des activités et crée des collines exposées au sud mais pour y encastrer des arbres existants. Il crée un canal, mais pour l'interrompre. « *Les performances ne sont authentiques qu'autant qu'elles ne sont pas artificiellement provoquées*. »

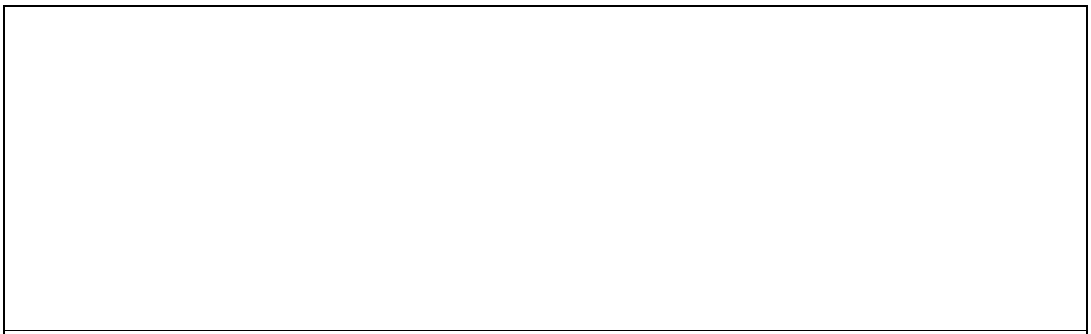

Proposition : architecte : A. Demagnez, paysagiste : J. Coulon (France)

Source : La revue *Urbanisme* n° 224, p. 72

4- « *Détournement des lieux* » : « *La ruine, la friche sont des lieux idéaux pour les jeux. Les îlots entourés de leurs trottoirs pavés justifient leur nom dans une rue végétale… ici la végétation existante, les traces marquant les entrepôts sont si prégnants qu'il suffit de les conforter.* » En effet, le maintien du lotissement existant autorise la multiplicité de petits enclos propices au jardinage productif,… ou à la conservation des bâtiments affectés à des usages particuliers en rapport avec le thème de l'îlot. Une grande diagonale appelée « clairière » traverse le site comme pour souligner par un artifice que l'équation « imposable » à résoudre était de faire des deux terrains un unique jardin.

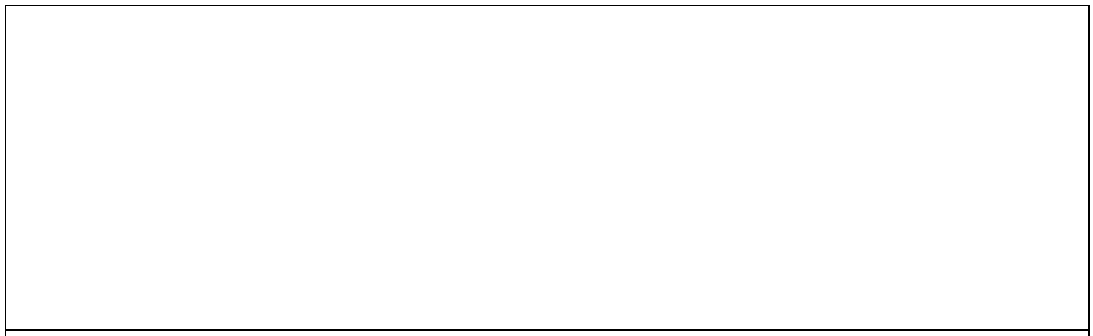

Proposition : architecte P. Colboc, –L'Atelier paysage- (France)

Source : La revue *Urbanisme* n° 224, p. 73

5- « *Bruit blanc* » : C'est l'histoire du site qui donne ici le thème principal d'inspiration. Les directions des rues, la trame parcellaire suscitent autant de transformations en forme de petits programmes, l'image globale de Bercy se brouille. Seule la grande terrasse, décomposée en paliers *arbres-eau-parc*, reste à l'échelle de la ville. Le grand mur d'eau le long de la terrasse apporte une élégante solution au problème des nuisances de la voie express. Le bruit blanc de l'eau hissant le niveau sonore ambiant à celui de la rumeur autoroutière.

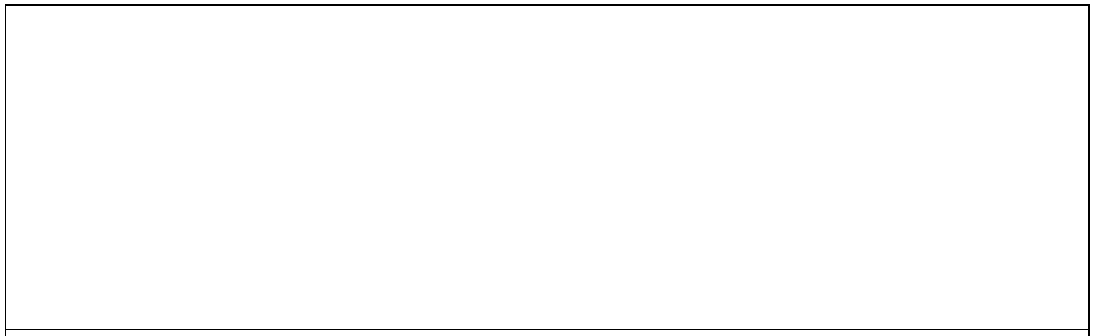

Proposition : architecte E. Battle-Durany, paysagiste J. Carrillo De Albanoz (Espagne)

Source : La revue *Urbanisme* n° 224, p. 73

6- « *Terres étrangères* » : Un million de m² de bureaux dans le secteur de Bercy pour 1992. cette pression physique sur le parc, en gestation aujourd'hui, pèsera demain sur son image. il importe donc de prendre conscience que l'échelle du parc dépendra de ce qui en sera perçu à l'extérieur. Son côté intérieur, fait de friches tendre et pittoresque, signe aujourd'hui son identité. Pour préserver cette qualité intérieure du site, nécessaire pour tous, il importe de réfléchir au sens se ce jardin-condition nécessaire de sa modernité. Le projet propose donc de raccorder le jardin à des figures qui alimentent l'imaginaire d'une vaste population : à un monde extérieur au monde de la ville. Le projet essaie de relier la modernité à l'identité avec la séparation spatiale. L'intérieur du site d'une identité acquise et préservée, et l'extérieur va prévoir une modernité. Entre ancien et nouveau, il doit y avoir une symbiose. Un jardin n'atteint la profondeur de

l'art qu'autant qu'il exprime une métaphore. Comme le jardin des Tuileries était la métaphore des tapisseries, celui de Bercy puise son inspiration dans la terre étrangère.

Métaphore de « l'espace » avec le jardin lunaire au pied de la grande pyramide du POPB, métaphore des « provinces » avec le jardin de Cyrano… métaphore du « lac » avec les grands jets d'eau monumentaux qui sculptent depuis quatre directions une forme rentable, mais extérieur au jardin. L'ensemble de ces parties tend à reconstituer une métaphore de la nature moderne, et de ses éléments (*air-terre-eau*).

Proposition : architecte A. SALFATI, paysagiste G. Samel (France)

Source : La revue *Urbanisme* n° 224, p. 74

7- « *Du boulingrin à l'oasis* » : Les caractéristiques du site creux, en dépression et isolé de reste de la ville sont exploitées. Le projet imagine donc un jardin entouré par un rempart homogène. C'est l'oasis… un refuge. « […]*le dessin de l'intérieur s'apparente à un tapis dont les motifs se multiplient à l'infini, dans des labyrinthes ou ruines et des traces qu'il s'agit de révéler comme on le ferait de la trame d'un tissu.* C'est précisément grâce à son isolement que le caractère sensible de Bercy a pu survivre préservé de la pression urbaine. le site explique l'auteur, nous parle de l'histoire du commerce, de l'histoire de la révolution et des droits des propriétaire comme l'histoire de la production et des vins de quartier.

Proposition : architecte G. SOMORJAY – London Landscape Consortium (Grande Bretagne).

Source : La revue *Urbanisme* n° 224, p. 76

8- « *Pittoresque* » : Le projet représente une réponse à une demande politique pour un parc. « Les usages et thèmes concernent la nature et son utilisation dans le cadre de la

ville et dans l'économie. La multiplicité et l'invention des lieux font figure de collection de lieux parsemés de restaurants, bars, kiosques et fast-food. Le découpage de l'espace se prêtant à l'attribution de concessions d'exploitation.

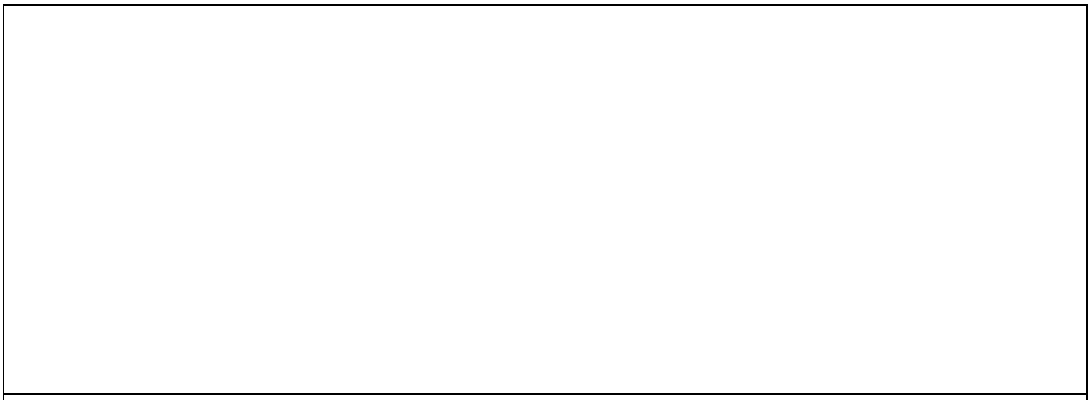

Proposition : architecte S. Pearson, paysagiste : P. Higson (Grande Bretagne)

Source : La revue *Urbanisme* n° 224, p. 76

9- « *Cloisonnement* » : Le jardin est fragmenté tous les 48 mètres par des murs ou portiques accessibles pour certains. Le cloisonnement permet de traiter le jardin sous forme de thèmes, bien définis.

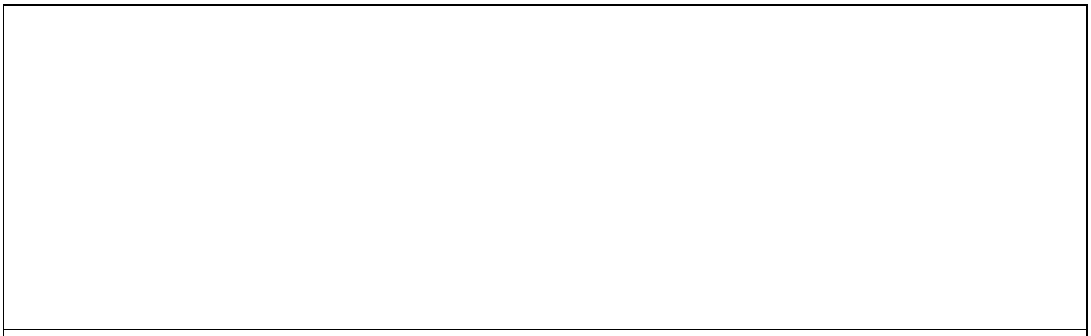

Proposition : architecte F. Nordemann, paysagiste E. Gali (France)

Source : La revue *Urbanisme* n° 224, p. 78

10- « *La seine dans le parc* » : Le projet propose de créer un canal de 600 mètres de long et de 22 mètres de large, au pied des logements. Ce geste annonce que la seine est coupée définitivement du parc, est réintroduite dans la composition.

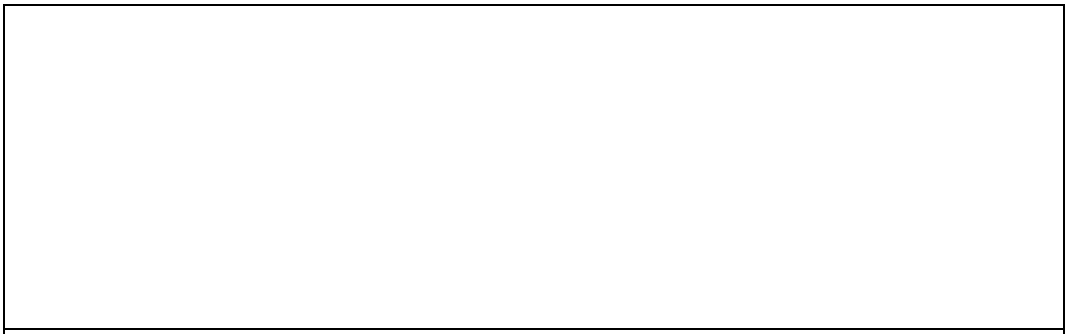

Proposition : architecte J.-M. Charpentier, paysagiste : L. Vacherot (France)

Source : La revue *Urbanisme* n° 224, p. 78

Figure n° 3 : Diversification des projets pour l'aménagement d'un contexte urbain

Toutes ces propositions véhiculent des idées très variées. Ce qui attire l'attention c'est le langage qui accompagne chacune d'elles. En effet les intitulés des projets renvoient à l'idée que l'équipe candidate veut faire du site. En passant de *la mémoire du site* aux ambitions plus dynamiques et spectaculaires, le langage change et le discours s'adapte à la proposition.

(b)- La zone d'habitation :

Le principe d'aménagement de la zone d'habitation est la cohérence de l'opération. L'objectif est de réussir une forme urbaine globale. L'opération part d'un projet d'ensemble sur le secteur Bercy. Elle fait objet d'une maîtrise d'un homme qui a cherché une organisation d'ensemble.

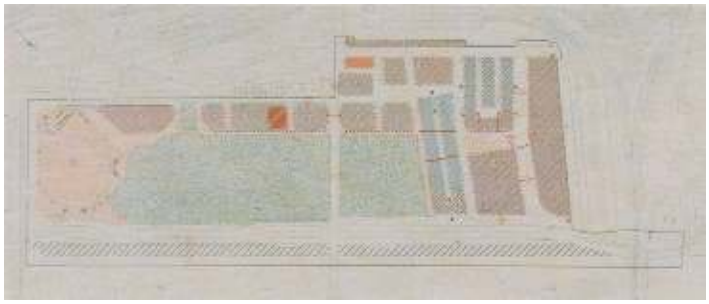

Le plan d'aménagement de la zone : Apur

Le plan masse

Source : in : Comprendre, penser, construire la ville, p. 27

Figure n° 4 : Le projet d'habitation aménagé par Jean-Pierre Buffi à Paris-Bercy

Cette figure montre un souci de découpage en îlots identiques qui par la suite ont fait objet de projets architecturaux.

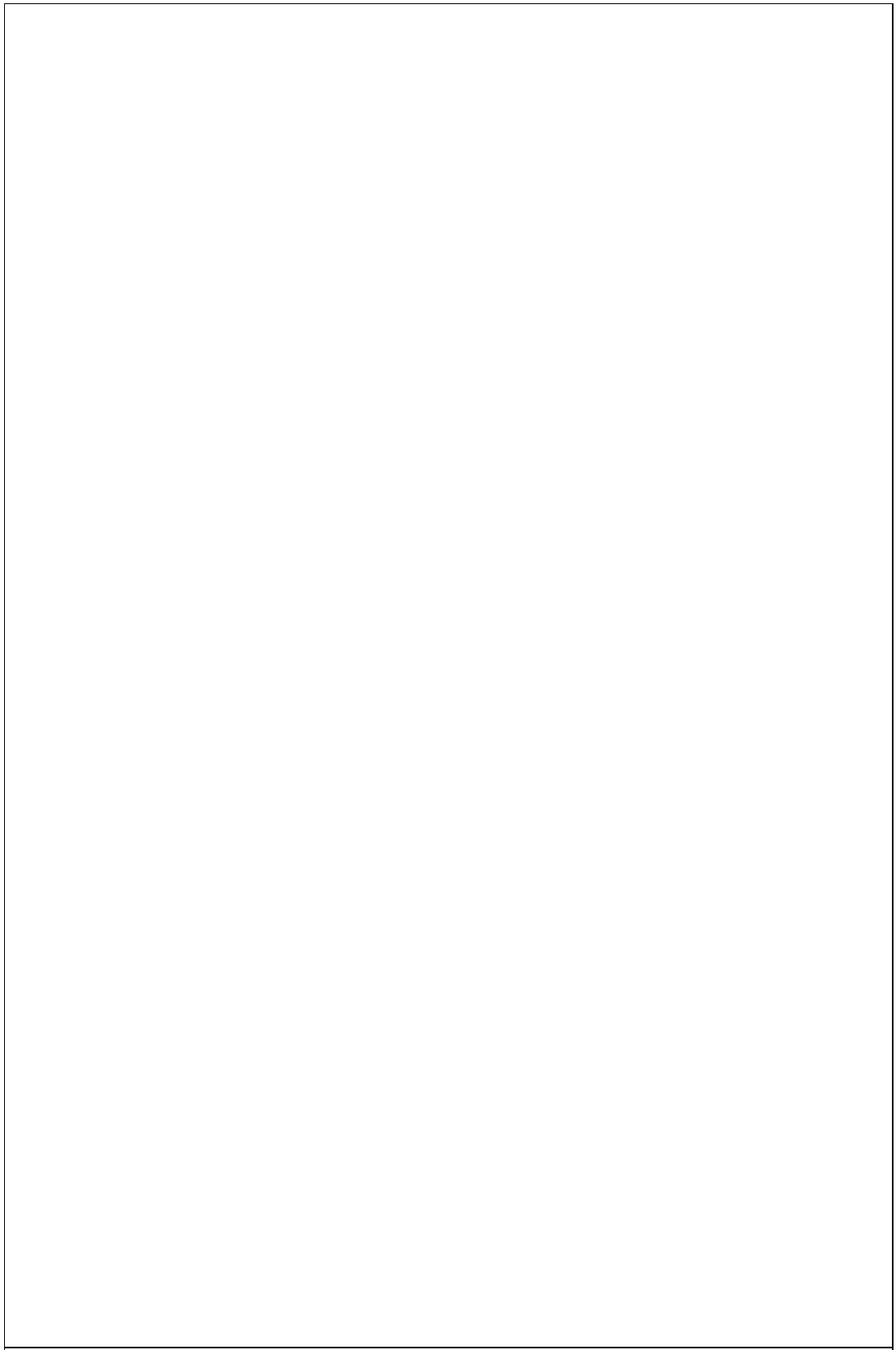

Source : La revue Architecture d'Aujourd'hui, n° 295, octobre 94, p. 70

Figure n° 5 : Les éléments de composition urbaine

Les interventions des architectes à Paris Bercy :

Les éléments de la composition sont formalisés par des architectes différents. Chacun vient par son projet rentrer dans l'ensemble sans le déranger et propose une architecture appropriée aux contraintes fixés par le principe de composition. La réussite de la parti d'aménagement n'assure pas la réussite du parti architectural car les projets dépendent de la culture de l'architecte. La composition urbaine demande un management des acteurs et des architectes.

Franck Hammoutène : Répond à une longue façade, à une orientation défavorable avec des bow-windows en porte-à-faux, des balcons filants aux garde-corps métalliques surdimensionnés, des escaliers extérieurs d'accès à la terrasse qui offre une extension appréciable aux espaces de séjour des duplex supérieurs. Le projet se singularise par la taille de ses appartements, supérieures de 30 % à la surface de référence.

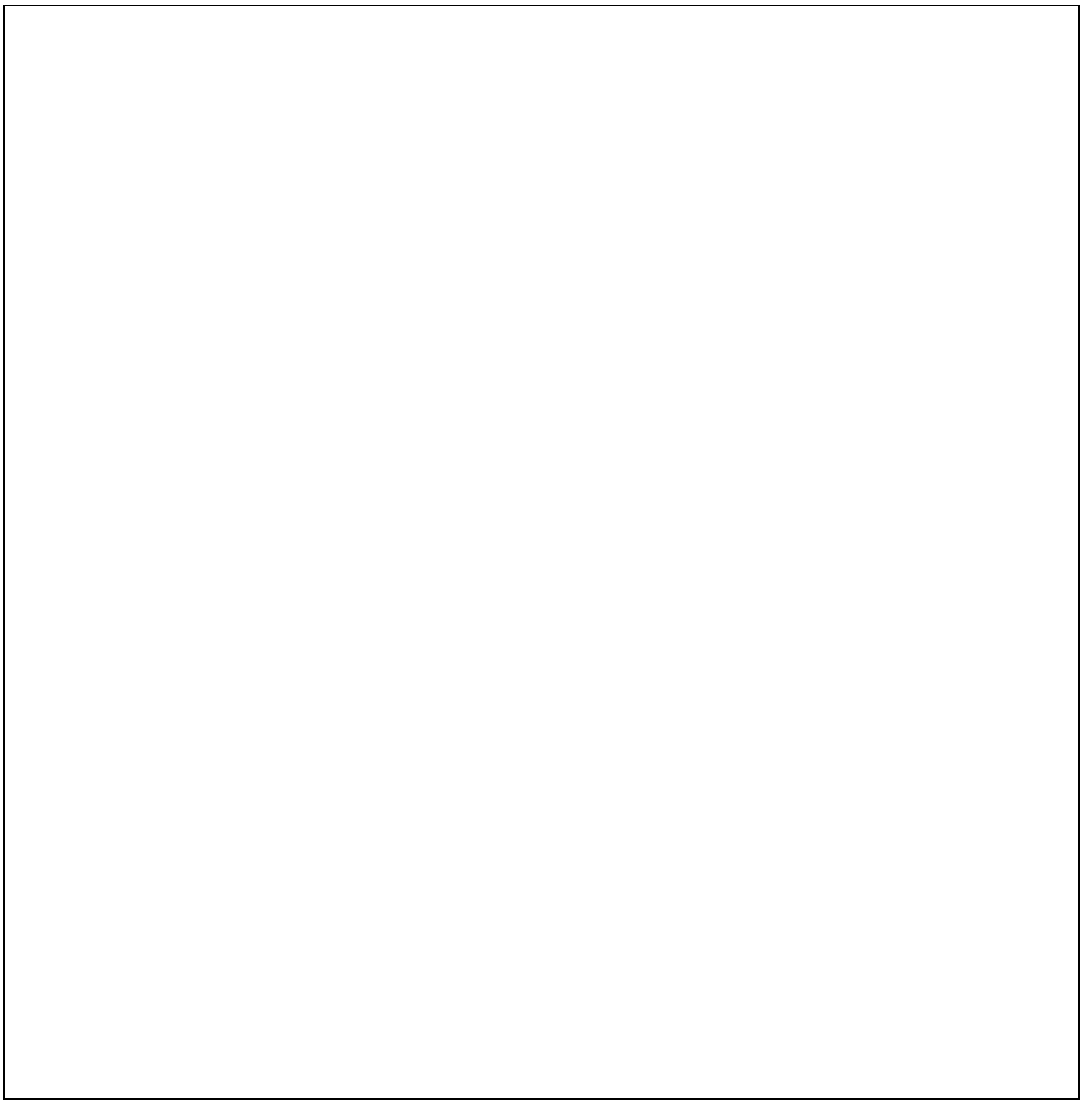

Chaix et Morel

Ils ont développé des doubles hauteurs vitrées qui impriment à cette façade une échelle plus monumentale que celle de ses voisines. L'image choc du bâtiment est la spirale bordée de métal de penthouse qui coiffe le pavillon est. C'est un clin d'œil aux premiers croquis de Buffi pour la toiture des plats.

Henri Ciriani :

Rend hommage aux prescriptions de Jean-Pierre Buffi qui offraient l'occasion de développer diverses typologies de duplex. Sur le parc il réalise des doubles hauteur et de grandes parois en mur-rideau bordées par des balcons en porte-à-faux, en prolongement des balcons filants obligatoires.

Fernando Montès : La transparence :

Yves Lion : Son opération se distingue par le traitement de la césure. Les avant-corps sont revêtus de panneaux préfabriqués en agrégats de marbre des Pyrénées qu'il a négociés avec Buffi. qui complètent la *pietra seréna* imposée par le cahier des charges de la ZAC.

Christian de Portzamparc : En application de la théorie « l'îlot libre », il ouvre une percée entre rue et parc à travers le cœur de l'îlot.

Figure n° 6 : L'imbrication des architectures dans une forme urbaine

2. L'adoption du langage « intellectuel » :

L'utilisation des « mots de projet urbain »[199] dans la réalité urbaine existe réellement. Les villes parlent bien dans le sens des discours de projet. L'utilisation des mots qui ont marqué l'urbanisme fonctionnaliste, sont souvent utilisés pour montrer l'éloignement de peur politique de ce langage et exprimer son rejeter. L'utilisation des mots comme mixité, identité, mémoire, urbanité, permanence, potentialité, espace public… se généralise dans le travail des aménageurs et des élus.

Les idées théoriques sont constituées essentiellement par des concepts très difficiles à appliquer dans l'opérationnel. Elle se caractérise aussi par l'utilisation d'un langage peu commun[200] et d'un ensemble de notions confuses[201]. User de ces notions et concepts, c'est s'éloigner automatiquement de la réalité urbaine. L'invention et la multiplication de nouvelles procédures et de démarches ne serviront pas atteindre le niveau de qualité désirée. Au contraire, elles ne font qu'encombrer davantage le domaine de l'urbanisme. A la base déjà, une théorie bien définie offre plusieurs utilisations et produit plusieurs faits. Que dirons-nous des théories qui ne sont pas vraiment structurées et définies ! Pour chaque discours aurait-il plusieurs faits ou chaque discours représente un seul fait bien déterminé ?

a) - Adoption d'un langage savant :

Le rapprochement de la réalité urbaine aux sciences proches de l'urbanisme est souvent constaté dans le travail des professionnels.

> *« Et on peut remarquer la concomitance du discours « savant » des sciences sociales actuelles qui portent sur la « centralité », « l'urbanité », « l'habiter », la « civilisation urbaine », « l'identité localisée » et les « qualités territoriales »,… et du discours, et surtout des pratiques, émis par les aménageurs qui s'investissent (à tous les sens du terme) dans la réalisation de galeries marchandes, de rues piétonnes, d'hôtels d'affaires, de technopôles, de palais des congrès, de parcs de loisirs, de musées, de médiathèques,… Cette convergence des propos « savants » et des pratiques économico-politiques les plus pragmatiques, témoigne-t-elle d'un consensus, d'une unanimité autour d'un projet social-urbain clair et unitaire ? A l'observation des discours et des pratiques des professionnels on pourrait penser qu'aujourd'hui la société urbaine est réconciliée avec elle-même. »*[202]

b) - La réalité urbaine en séminaire :

Les premières contributions au projet urbain de la part des professionnels hors les intellectuels sont apparues dans les années 90 après le lancement par l'Etat des Grands Projets Urbains (GPU). Les travaux de la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme (DAU) dans la mise en place de structure de débat sur le projet urbain mérite d'être mentionnés. Plusieurs colloques et séminaires sont organisés sur les thèmes « Projet urbain » et « Ville-architecture ». Ils sont accompagnés par des publications de revue spécialisées[203]. Les investigations de la DAU sont théoriques et

---

[199] Il s'agit de l'ensemble des concepts proches de la nation de projet urbain, par exemple, la continuité, globalité, la centralité…

[200] Huet juge que chez les architectes, il y a un abus de langage. Ils utilisent le mot "îlot" même quand il s'agit de deux barres qui délimitent un espace aménagé en parking.

[201] Plusieurs mots dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement de Pierre Merlin et de Françoise Choay sont définis comme confus et pas clairs.

[202] GENESTIER (Philippe), « Urbanité et civilisation urbaine : nouveaux dogmes ? ou contre la destruction des banlieues populaires », in : *Du Territoire au projet ?,* Actes du colloque organisé par la mairie de Montreuil le 26 novembre 1991, Ville de Montreuil, 1991, p. 87

[203] Voir à ce sujet les numéros de la revue *Projet urbain et les grands ensembles*, *projet urbain dans les grands ensembles*, *Projet urbain*, ceux aussi de *Ville-architecture*.

traitent des cas concrets et essaient d'expérimenter et d'appliquer quelques principes et idées théoriques. Ce dossier se compose de plusieurs petites réflexions et des descriptions de plusieurs projets concrets, à travers lesquelles les auteurs cherchent à construire la démarche de projet urbain. Un autre discours sur la ville et l'urbain est donc lancé.

Au début, les préoccupations d'un nombre de séminaires sont tournées vers les grands ensembles. Des débats furent organisés sur ces espaces stigmatisés d'« anti-urbain » et plusieurs projets (solutions) sont proposés dans le sens de remédier à cette situation désastreuse dans laquelle se trouvent les cités. Cette première investigation sur les grands ensembles est suivie par une deuxième intervention portant sur les centres urbains. Après avoir constater l'échec de presque tous les projets sur papier dans les cités, les travaux s'orientent vers les centres historiques. Un champ de réflexion s'ouvre pour étudier les quartiers. Ces deux catégories et leur succession dans le temps montrent un travail dans la séparation entre le centre urbain avec ces lieux d'identité et la périphérie avec ses banlieues et ses grands ensemble. La séparation dans l'analyse semble irréversible. La ville est bien découpée en deux entités le centre et la périphérie. Le principe de l'unité de la ville, défendu par Philippe Panerai, Albert Lévy et Bernard Huet, est négligé. La ville se compose alors d'un ensemble de parties séparables les une des autres sans former une unité. Le centre historique se traite d'une manière et la périphérie d'une autre manière.

L'analyse des dossiers[204] conduits par la DAU sur les grands ensembles et sur les centres historiques informe sur l'utilisation de projet dans les pratiques urbanistiques. Cela enseigne sur le rapport de l'urbain aux grands ensembles «anti-urbain» et éclairera sur ce qui est considéré « urbain » dans ce genre de projet. Les travaux de la DAU se sont évolué comme suit : le projet urbain et les grands ensembles, le projet urbain dans

---

[204] Nous pouvons voir dans ce dossier la continuité dans des thèmes et la multiplicité des sites étudiés. Chaque thème est étudié en liaison avec un site particulier. Le premier séminaire est une sorte introduction théorique pour le dossier. Il s'agit de faire un diagnostic complet de la situation générale dans se trouve le grand ensemble et les questions liées à ses dysfonctionnements. Ensuite, sont traités des sujets qui reviennent souvent dans la théorie de projet urbain ; la mixité fonctionnelle, l'intégration urbaine, l'espace public, les concepteurs et enfin la continuité de l'idée à la réalisation.

La multiplicité des sites d'étude montre qu'il n'existe pas une démarche ou une méthode définie de projet urbain. Car si elle existe réellement la construction de projet urbain peut se faire uniquement sur un site. Ceci explique le problème d'expérimentation des théories et des méthodes proposées par les chercheurs et les théoriciens. S'agit-il ici de l'émiettement de la démarche de projet urbain ou d'une recherche de la construction d'une démarche de projet, en travaillant sur les cas concrets, bien qu'ils soient isolés. Il s'agit de la construction d'une démarche concrète de projet urbain en se référant à des exemples existants. Dans chaque cas, il y a un morceau de projet urbain.

Choix de la méthodologie de la contribution est fait sur la réalité. Et la théorisation passe par des exemples et des expériences urbaines.

DAU, la revue "Projet urbain dans les grands ensembles" : Séminaire 1991-1992

· n° 1, *Introduction aux séminaires ; diagnostic et interrogation, 21-22 mars 1991,* première partie : "Situation générale des problèmes", Paris, MELTE, DAU, septembre 1991, 26 p.

· n° 2, *Diversification des fonctions et développement économique,* actes du séminaire Lyon-La-Duchère, 21-22 mars 1991, Paris, MELTE, DAU, 1991, 34 p.

· n° 3, *L'Intégration du quartier dans la ville*, actes du séminaire de Strasbourg Le Neuholf, 10-11 juillet 1991, DAU, 1991, 26 p.

· n° 4, *Espace public et requalification urbain*, actes de séminaire de Marseille, 18-19 septembre 1991, DAU, 1991, 30 p.

· n° 5, *Réponses de concepteurs*, actes de séminaire de Gennevilliers, 30-31 janvier 1992, DAU, 1992, 18 p.

· n° 6, *De l'idée à la réalisation*, actes du séminaire de Saint-Herblain, 14-15 mai 1992, DAU, 1992, 17 p.

les grands ensembles; le projet urbain dans les centres historique et le projet urbain. C'est important qu'un organisme étatique (DAU) participe à la recherche d'une démarche de projet urbain car cela montre l'intérêt accorder à la ville et à la notion de projet urbain. Ce qui fait d'elle un mot plein de sens, d'images et de significations. L'étude des travaux de la DAU peut nous renseigner sur les problèmes de passage de la théorie à la pratique et nous donner peut-être une méthode de passer de l'analyse au projet. Si les discours théoriques constructifs n'ont pas su construit un projet urbain partagé et commun, ceux qui s'attachent à la réalité concrète réussiront-ils ? Nous voyons ici l'acharnement des villes importantes sur le travail de projet. Tous ces travaux sont motivés par la mise en place de démarches claires. La notion de projet urbain accompagne souvent des interventions réelles. Elle est utilisée soit par pour des fins médiatiques, soit pour montrer que ce travail est réellement différent des autres, c'est-à-dire que l'intervention représente une pratique particulière.

c) - Appropriation d'un langage :

Le travail consiste à voir comment l'on parle des projets concrets. Nous allons analyser les premiers séminaires de la DAU sur *le projet urbain dans les grands ensemble*. Les séminaires organisés sont : Lyon la Duchère, Strasbourg le-Neuholf, Marseille, Gennevilliers le Luth, Saint-Herblain. D'une introduction générale sur le thème de l'espace public, ces séminaires se focalisent sur l'étude de cas et de thèmes détaillés.

Dans ce dossier, une question se pose : comment transformer l'anti-urbain en un urbain?

Le projet urbain est pris comme une démarche apte à construire un *type urbain*. Il consiste un projet qui a toutes les caractéristiques pour construire des espaces de qualité. L'ambition semble claire et simple. Le projet tente de rendre « urbain » ce qui ne l'est pas et de permettre aux espaces déjà urbains (centre historique) de sauvegarder leur « urbain », pourquoi ne pas leur donner un plus d'« urbain ». C'est une tentative de remédier à l'anti-urbain par « injection » de l'urbain. Mais de quel « urbain » s'agit-il ? Il s'agit est un ensemble de caractères de qualité mis en place par l'analyse des centres historiques. Cet objectif ne semble guère comme les autres car il ne vise pas à théoriser la qualité urbaine, mais à la dissocier de l'urbain, autrement dit, l'on cherche à voir dans les centres historiques ce qui fait l'urbain et d'extraire des modèles pour les projeter dans le but d'en faire des espaces urbains. L'objectif de ce dossier est de construit le projet urbain comme un projet capable de transformer le grand ensemble à une ville.

Ce dossier se caractérise par une succession des thématiques étudiées et la continuité des thèmes abordés. Ce qui montre la mise en place des thèmes que nous avons fait sortir de la première partie, à savoir la problématique de la séparation des fonctions, celle de l'espace public, de l'intégration. A une différence, la problématique des acteurs et des concepteurs n'est vraiment abordée entant qu'acteurs urbains, mais entant que maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. Le projet n'est pas une intervention concrète sur un espace bien précis, mais une étude préalable des sites pour définir une démarche de travail qui mobilise des hommes nécessaires pour réussir le pari de l'urbain.

De nombreuses questions peuvent se formuler : C'est quoi l'urbain? C'est quoi un caractère urbain? Comment cette pratique agit-elle sur les espaces? Dans cette pratique y a-t-il des signes ou des caractéristiques propres au projet urbain, des signes qui peuvent le définir et lui donner une image et un sens.

d) - Une même structure du discours :

L'idée de projet urbain est traitée dans la pratique sous la forme classique de déroulement du travail de l'aménagement urbain et aussi comme il a été traité par ses

spécialistes ou ses théoriciens. L'on commence l'investigation par la critique et le rejet systématique des espaces produits par l'architecture et l'urbanisme des années 50-60, ensuite on définit en déterminant avant les responsables de la crise urbaine, des propositions concrètes.

Le schéma est classique :

Critique → responsable → propositions de solution.

L'idée de créer les grands ensembles n'est pas un fait du hasard. Elle est née d'un volontarisme affirmé et partagé par tous les responsables. Le premier point mis en cause est bien la séparation des fonctions, il s'agit de rejeter le fonctionnalisme qui attribue aux grands ensemble la fonction de l'« habiter ». La mono-fonctionnalité est la négation de la ville définie souvent comme lieu d'échange, de confrontation et de diversité.

Ces pratiques anti-urbaines donc doivent céder la place à l'« *expérimentation*[205] *locale de la mixité que seule crée la richesse de la vie urbaine.* »

Les problèmes à résoudre par la mise en œuvre de cette expérimentation dans les grands ensembles sont :

1- Le foncier : le parcellaire y est rarement à jour et son caractère public empêche sa mise sur le marché et la réglementation en vigueur assurée par les instruments d'urbanisme ; POS, ZUP, ZAC, interdit l'utilisation des terrains disponibles dans les grands ensembles, au profit d'activités économiques à caractère privé.

2- La globalité : Le projet est toute action de transformation et de développement se situe dans un cadre plus général d'un projet d'ensemble dans lequel la diversité des fonctions et la mixité n'est qu'un aspect. Donc il faut un projet urbain global.

3- La participation des habitants : L'élaboration de ce projet doit permettre la participation d'un grand nombre d'habitants.

4- La mixité des fonctions : Les grands ensembles sont construits pour accueillir une seule fonction ; l'habitat. Ils sont, de ce fait, considérés comme des « cités dortoirs ». Ce qui les rend des espaces non « urbain ». Cette tendance de séparation des fonctions est l'aspect négatif de l'architecture et de l'urbanisme des années d'après guerre, et celle des années 60.

5- Donner un caractère urbain : Pour remédier ces espaces, il faut leur donner un caractère « urbain ». Ce caractère est dans la mixité fonctionnelle et la diversification des activités.

Il reste, avant de penser un projet d'ensemble, de réfléchir sur le parcellaire existant dans les grands ensembles, car même s'il existe des terrains vagues, leur caractère public rend difficile leur mise sur le marché. La réglementation en vigueur interdit leur utilisation au profit des investisseurs privés. Ne faut-il pas penser à un déclassement de ce foncier ?

[205] Nous insistons sur l'utilisation du mot « expérimentation ». Cela veut dire, que l'on essaie de mettre en expérience une théorie de la mixité urbaine, et que cette théorie de la mixité urbaine assure la création de la richesse de la vie urbaine. Mais de quelle théorie s'agit-il? Quelle est cette expérience?

Cette démarche de projet est élaborée et expliquée dans un ensemble de séminaires ultérieur. Ce premier travail n'est que l'introduction au projet urbain (version DAU).

A Strasbourg, Le Neuhof[206], le projet urbain vise d'articuler la poursuite de la réhabilitation et le développement économique. Il a une mission énorme, celle de la société. Il devient un moyen et vise tout le développement social. C'est un projet de société ou un projet social. Ce travail très lourd rend le temps comme une nécessité du projet urbain.

Il s'agit d'une intervention complexe dans sa mise en oeuvre, sa conduite est difficile, mais les idées qui le supportent sont simples à appréhender. Le vocabulaire de base et ses idées, est formé par quelques notions qui renvoient à quelques pratiques d'urbanisme. Parmi ces notions se trouvent :

a- **La centralité** : il s'agit de fortifier ce qui déjà existe pour un projet de reconquête et ménager les vides, les réserves (compléter les espaces);

b- **Les portes** : aménager les entrées, créer des seuils (limite extérieure/intérieure);

c- **Les liaisons** : créer un système inter quartiers (relation interne) ;

d- **Le raccordement** : créer des liaisons avec le territoire (relation externe) ;

e- **La desserte** : créer les infrastructures de transports (relation interne par mobilité) ;

f- **La présence de l'eau** : créer des éléments de vie (besoins internes);

g- **Equipement d'agglomération** : favoriser l'apparition de foncier (système foncier).

Ce travail se structure autour d'un ensemble de relation internes/externes et un ensemble de liaisons internes. L'impact de l'interne sur l'externe est flagrant. Toutes ces pratiques se composent en deux catégories : les pratiques interne/externe et des pratiques de relation interne ou externe ;

1- **Les pratiques internes** consistent à compléter les espaces urbains, à veiller à ce que les seuils soient créés aux portes de ville, à maîtriser le système de transport et à créer des systèmes comportant des éléments de vie et de besoins.

2- **Les pratiques externes** consistent en un travail d'articuler la ville à son territoire en créant des terrains pour une éventuelle extension mais pour une éventuelle récupération et d'articuler la ville aux autres villes par des liaisons routières ou ferroviaires.

Nous constatons que cette idée favorise l'intérieur de la ville, c'est-à-dire, elle vise les potentialités urbaines non exploitées dans les tissus existants.

Créer la ville dans les grands ensembles ou ramener « l'urbain » aux grands ensembles consiste à superposer un modèle de ville sur le grands ensemble. Il s'agit de créer à partir des grands ensembles des cités.

A Dreux le quartier des Chamerds ; Le projet urbain voulant exprimer l'ambition d'une volonté, passe par trois scénarios :

1- Scénario de réhabilitation de l'espace urbain ;

---

[206] DAU, la revue "Projet urbain dans les grands ensembles", n° 3, *L'Intégration du quartier dans la ville*, actes du séminaire de Strasbourg Le Neuholf, 10-11 juillet 1991, DAU, 1991, 26 p.

2- Scénario de reconstruction d'un nouveau quartier dans des principes de densité ;

3- Scénario d'intégration urbaine : désenclavement du GE (GE/centre ville), irrigation du « quartier » par la création de voiries urbaines.

Il y a entre les deux exemples une contradiction ; création d'une entité autonome dans le premier cas, une cité fermée mais ouverte vers l'extérieur par des transports. Dans le deuxième exemple on cherche l'ouverture de GE vers la ville, il doit représenter un quartier de la ville.

A Marseille[207], dans le cadre des séminaires sur le thème de *projet urbain dans les grands ensembles*, est organisée une rencontre autour d'un sujet très cher au projet urbain : *Espace public et requalification urbaine*. Deuxième aspect ; l'espace public doit être récupéré dans les grands ensembles. Cet espace absent et ignoré dans la démarche simplificatrice de la conception des espaces internes au GE, représente le premier élément de la qualité urbaine. En effet, la ville doit sa qualité à l'existence de cet espace qui représente le lieu de rencontre et d'échange. Mais, il ne doit pas être seul, il y a aussi un autre absent, il s'agit de territoire de voisinage. Le GE se trouve aussi séparé de reste du territoire. Aucun espace clair et défini n'existe pour composer le voisinage. Séparé du reste de territoire et séparé de son propre espace interne, le bâti ne trouve aucune raison d'être. Le GE a besoin de ces deux espaces complémentaires.

a- **L'espace public** : c'est le lieu d'accès à la civilité, symbolique et impersonnel, lieu de rencontre et de l'anonymat. C'est l'espace de jeu social qui produit des déplacements identitaires et des frottements sociaux et culturels dans le respect des valeurs différentes ou unifiantes.

b- **Le territoire de voisinage** : c'est le lieu de la convivialité, de l'identification et de l'appartenance, du conflit et du marquage social.

La hiérarchie d'espace en allant de l'espace privé à l'espace public constitue l'ossature du fonctionnement urbain. La requalification de GE c'est aussi le restituer à cette hiérarchie. C'est de cette hiérarchie liée à l'usage que doit découler le statut juridique de propriété et non l'inverse.

Le politique sous-estime l'aménagement urbain et considère l'aménagement de l'espace de proximité comme une solution simple et efficace. Il procède par des pratiques simples : refaire des parkings, des trottoirs, des jeux d'enfants, des espaces verts, etc.

Dans la transformation urbaine, deux étapes s'imposent : la phase de clarification des objectifs et l'élaboration du programme. Cela nécessite du temps et les moyens de réflexion et d'études. L'idée du projet urbain s'exprime dans la manière de mener ces études pour que le programme soit objectif et non des souhaits ou des désirs subjectifs. Cela veut dire que, le projet rend le programme concret, il peut donc évoluer à la concrétisation.

Un projet urbain s'appuie sur une analyse des dysfonctionnements structurels et une ambition de requalification. Un dysfonctionnement structurel : n'y a-t-il pas là quelque chose du fonctionnel dans dysfonctionnement. Donc, le problème est de l'ordre fonctionnel. A notre avis, l'analyse ne doit pas seulement s'intéresser qu'aux dysfonctionnements, mais aussi, et surtout, à d'autres faits qui construisent avec les

[207] DAU, la revue "Projet urbain dans les grands ensembles", n° 4, *Espace public et requalification urbain*, actes de séminaire de Marseille, 18-19 septembre 1991, DAU, 1991, 30 p.

fonctions le fait urbain. L'analyse doit, donc s'intéresser au fait urbain dans l'ambition de le comprendre.

Les données spatiales dans le GE sont catastrophiques ;

a- l'**espace public** n'existe plus. Aucun territoire d'appartenance. Il faut donc requalifier l'espace par la restitution d'une certaine hiérarchie qui seule définit le statut juridique du sol ;

b- le **politique** sous-estime l'aménagement urbain ; pour stimuler le projet il faut une grande volonté du politique ;

c- les **moyens de réflexion** et d'études sont lents ; analyse des dysfonctionnements est intéressante pour le projet ;

d- un problème **financier** ; les collectivités locales ne peuvent financer l'ensemble de projet urbain. Il faut la participation de l'Etat dans le financement et de la mise au service des collectivités des moyens d'études ;

e- un problème de la relation concepteur et les autres acteurs de l'urbain ;

f- un problème de dessin comme moyen d'expression ;

g- un problème de gestion du projet urbain ;

h- un problème de communication

Toujours dans le travail de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, en septembre 1991, un nouveau séminaire fut organisé, *L'Introduction aux séminaires, situation générale des problèmes.* Comme son intitulé l'indique, il se présente comme une introduction à d'autres qui vont suivre. Il a commencé par mettre en avant les « *conditions de la réussite* » d'un projet urbain, ainsi que ses limites et les moyens d'interventions qu'il suggère.

Le terme de projet urbain recouvre des réalités différentes, il reste lier à une action préalable. Il peut être un dessin, plus au moins achevé, mais il peut aussi être un concept global recouvrant des objectifs de transformation urbaine. Le projet urbain peut être un dessin ou un concept. L'ampleur de projet urbain dépasse celle des opérations habituelles de l'aménagement urbain ou de la réhabilitation du grand ensemble. Le projet urbain est « dessein » car sa raison d'être est dans une démarche renvoyant le territoire d'intervention à d'autres enjeux de la ville. Ce fait, il est un projet global.

L'espace public est central dans les actions complexes qu'il projette. Il peut alors se résumer à un ensemble de dessins qui représentent l'ambition politique. Le projet urbain est un ensemble de dessins, il assiste le politique. Il intègre le quartier dans la ville, le grand ensemble dans le système de fonctionnement urbain. N'y a-t-il pas là une tendance fonctionnaliste. C'est faire le projet par ce qu'il rejette.

Le temps est le moyen ou le long terme, ce qui coïncide avec l'échelle d'une génération. Le projet trace des lignes de force et des perspectives, et met en lumière les étapes de la transformation urbaine. Il est le résultat de la confrontation de multiples acteurs. En conclusion, le projet urbain se définit comme une stratégie de transformation. Les moyens d'aborder la ville et l'espace urbain sont de l'ordre de quatre ; complexifier et diversifier, requalifier et embellir, valoriser et investir, transformer l'image.

1- **Complexifier** : les besoins des habitants évoluent et se transforment, donc il faut prendre cette nouvelle donne ; **diversifier** : faire admettre par les décideurs que le grand ensemble est une occasion d'y inventer des idées, des projets et des moyens financiers.

Il faut donc compléter ce GE par des besoins nouveaux, et y inventer de nouvelles activités. C'est rendre le GE comme un espace qui peut évoluer.

2- **Requalifier** : l'espace des GE et leurs formes sont médiocres, il faut donc améliorer la forme et par la suite, il faut les **embellir. C**'est un remède pour l'aspect esthétique est absent.

3- **Valoriser** : le caractère public des grands ensembles met à l'écart le circuit économique (ce n'est pas l'usage qui définit le statut juridique de l'espace, au contraire le statut est fixé dès l'origine) car il éloigne le privé. Pour **investir**, il faut ouvrir le patrimoine inexploité aux investisseurs.

4- **Transformer l'image** : la mauvaise réputation fait fuir les privés. La réussite de travail est dans la réussir dans la mise en place de ces quatre actions. Elle est contenue dans la construction de ces quatre mots pour transformer le grand ensemble (anti-urbain) en un quartier de ville (urbain). Le projet urbain serait-il le moyen de mettre en place ces moyens d'intervention. Dans ce cas, comment entreprend-t-il ces opérations toutes à la fois.

Il s'agit de faire la ville avec ces quatre pratiques qui sont plus des concepts que des véritables opérations. Autant de thème de recherche que de concept. Chaque moyen proposé demande un développement et un approfondissement. Car, si la réalité de chaque moyen nous est donnée en langage, sa pratique est loin d'être probante, et la réussite de projet n'est plus assurée automatiquement.

Diversifier les activités ; c'est compris qu'il s'agisse de ramener un ensemble d'activités et les rassembler sur un espace. Le choix de ces activités paraît donc un travail aléatoire. Leur forme ne semble pas posée de problème ; superposition ou juxtaposition. Il ne suffit pas de dire « diversifier » pour voir la réussite. Donc sans analyse profonde avec une méthode appropriée, la réussite s'éloigne. Il faut évaluer chaque concept dans son contexte urbain.

3. La continuité dans le choix des spécialistes :

Il y a une **continuité dans le choix des spécialistes pour** mener les projets. Quand, il s'agit d'un projet concret, généralement il est mené par un professionnel qui a les compétences dans l'aménagement urbain. Les « spécialistes de projet urbain » sont souvent sollicités par les pouvoirs publics et les sociétés d'économie mixte (SEM) pour conduire des projets à l'échelle urbaine.

a) - La préférence pour les nouvelles compétences :

De Bercy à Montreuil, la préférence pour les compétences en matière d'urbanisme est la base de la conduite de projet. Les collectivités locales ne comptent pas seulement sur leurs architectes et sur leurs professionnels existants, mais elles font souvent appel aux architectes de renommés. Et quand il s'agit d'un concours, le choix de projet implique aussi le choix de ses prestataires.

A Montreuil : le choix s'oriente vers les architectes de renommés.

> *« Pour ce retour aux sources, la municipalité a fait appel à des signatures de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage : Alvaro Siza, Laurent et Emmanuelle Baudoin pour le centre-ville ; Christian Devillers et Michel Corajoud pour le plateau et la périphérie du centre ; Christian*

Hauvette, Allessandro Anselmi et Vittorio Gregotti pour le bas Montreuil. Chacun a rendu sa copie séparément et Alvaro Siza en a rédigé la synthèse. »[208]

A Bercy : Pour l'aménagement de la ZAC de Bercy, le choix est fait pour la personne de Jean-Pierre Buffi un ancien de l'Apur, qui à son tour à choisi une équipe d'architectes connus et expérimentés. Il s'agit : Franck Hammoutène, Chaix et Morel, , Dusapain et Leclercq, Christian de Portzamparc, Fernando Montès, Yves Lion. Ces deux derniers travaillent depuis les années 70 sur le projet urbain.

« …] il faudrait citer ici beaucoup d'architectes, malgré leur différence et bien que certains d'entre eux construisent : R. Castro, A. Grumbach, L. et S. Goldstein, M. Rémond, B. Paurd, E. et O. Girard, F. Montès, Y. Lion, J.P. Rayon et bien d'autres. »[209]

Pour l'aménagement du parc de Bercy, le jury a choisi l'équipe conduite par Bernard Huet.

« Par délibération en date du 28 septembre 1987, le conseil de Paris a approuvé le principe de l'aménagement du parc et, pour établir le projet, le recours à un concours de concepteurs.

A l'issue de la consultation, le jury, réuni le 9/12/87 a sélectionné la prestation de l'équipe FERRAND, FEUGAS, LE ROY, HUET et LE CAISNE. »[210]

Ces « spécialistes » essaient de mener leurs projets comme une expérimentation de leurs propres théories quand il s'agit de leur projet. Ils essaient aussi de se fondre avec les autres architectes quand il s'agit de travailler sous la coordination d'un architecte.

b) – Des discours à la réalité urbaine :

Il y a aussi conformité des idées théoriques à la réalité urbaine. La pertinence de la théorie et de la pratique. Les textes qui accompagnent les projets et qui expriment les idées recherchées dans le projet sont conformes, d'une part à la théorie et au projet concret. Par exemple, Bernard Huet quand il explique ce qu'il voulait faire du parc du Bercy, il parle « du jardin de la mémoire ». Il insiste sur l'idée et la place qu'ont la mémoire, l'histoire du lieu et à l'identité du lieu dans l'espace urbain.

---

[208] STEPHAN (Luc), « Montreuil balise son avenir », in : *Urbanisme*, n° 276, septembre/octobre 1994, p. 45

[209] MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, **n° 187**, *Logement et formes urbaines*, mai-juin 1976, p. 9

[210] Mairie de Paris, Direction des parcs, jardins et espaces verts, *Le projet de délibération, exposé des motifs du 25 mars 1991 PJEV 91 n° 20,* p. 1

C. Les spécialistes théoriciens dans la réalité urbaine

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser, dans un premier temps aux travaux des spécialistes du projet urbain. Les théoriciens notamment **Bernard Huet**[211], **Christian Devillers**[212], **Philippe Panerai, René Tabouret**, **Charles Bachofen**, **Clément-Noël Douady**, **Jacques Dupauw**, **Christian de Portzamparc, Antoine Grumbach,** etc., ne sont pas uniquement des « critiques » et des chercheurs, mais aussi des professionnels souvent sollicités dans le travail de la conception urbaine. Ils ont une certaine compétence dans le domaine de l'aménagement urbain.

Leurs interventions sur le terrain sont deux ordres. D'une part, elles concernent leurs participations dans les études préliminaires sur l'urbain, et d'autre part, elles se présentent comme de véritables conceptions urbaines. Dans le premier cas, les spécialistes de projet ont plusieurs rôles. Ils peuvent être des consultants, des meneurs d'analyses urbaines et des producteurs d'idées de projet. Dans le deuxième cas, ils sont meneurs de leurs propres projets concrets en étant lauréats aux concours ou simplement engagés par les Villes pour leur compétence.

Les spécialistes de projet urbain représentent une poignée de professionnels parmi les plus compétents qui participent dans plusieurs projets sur le territoire français, de moins par leurs différentes contributions intellectuelles sur les projets urbains concrets et théoriques. Ils sont toujours invités à participer aux débats et séminaire pour donner leurs opinions sur divers projets s'érigeant sur tout le territoire national et même sur des projets européens ou internationaux. Ils sont aussi inviter à concevoir des projets et à participer dans des projets urbains[213]. Quand ils ne sont pas invités, ils se voient lauréats des concours à qui ils répondent[214]. Ils produisent de réels projets qui sont réalisés ou en court d'élaboration. Ils participent ainsi à la création des formes urbaines.

Ayant des « philosophies pour la ville » différentes des uns aux autres et des positions idéologiques souvent contradictoires, cela n'influence-t-il pas leurs projections ? Leurs projections sont-elles différentes ? Utilisent-ils leurs idées théoriques dans leur pratique ? Comment se comportent-ils dans la pratique ? Et quelle pratique pourront-ils s'associer ?

---

[211] Projets du parc du Bercy le "jardin des mémoires", Projet de restructuration de la place Stalingrad à Paris, Projet du quartier St-Leu à Amiens, …

[212] Plusieurs projets dans la région parisienne, notamment le projet "Boulevard urbain" à Montreuil.

[213] Devillers participe au projet de Montreuil, Panerai est sollicité dans le projet de Marseille, Genestier contribue au projet de Pantin. Clément-Noël Douady a participé au travaux sur le schéma directeur de Paris dans les années 60, il a aussi contribué aux projets de villes nouvelles de Pontoise et de Cergy, Et aujourd'hui, il mène des travaux de réhabilitation et de récupération des grands ensembles (Les Mureaux). Jacques Dupauw étant conseiller de la politique de la ville à la Caisse des Dépôts et Consignations, joue un rôle important dans la mise en place dans les projets des DSQ et dans les HLM…

[214] l'équipe Huet avec son projet *Le jardin des mémoires,* arrive lauréate au concours lancé pour l'aménagement d'un parc sur l'ancien site viticole de Bercy.

1. Les compétences renouvelées :

a) - Compétence et reconnaissance :

Les architectes de projet urbain se considèrent comme urbanistes de fait qu'ils travaillent sur l'espace urbain. Ils ont la compétence d'intervenir sur la ville. Et ils ont l'expérience dans le domaine de l'urbanisme car ils ont des connaissances théoriques et affichent leur envie de faire de la qualité urbaine. Ils ont acquis de la reconnaissance pour leur pratique soucieuse de l'urbain.

(1)- La reconnaissance et l'attribution des prix d'urbanisme :

La plupart des protagonistes du « projet urbain » se voient attribuer des prix d'urbanisme et mènent des projets concrets dans les années 90. Bernard Huet prix d'urbanisme en 1993 fait partie de l'équipe lauréate du concours pour l'aménagement du parc de Bercy. Christian Devillers « prix de l'Equerre d'argent en 1984, médaille d'argent de l'enseignement de l'Architecture en 1994, prix du projet urbain en 1994, Grand prix de l'urbanisme et de l'art urbain 1998. Il a réalisé de nombreux projets, entre autres en région parisienne et Saint-Étienne. »[215] Récemment, il participe à la mise en place de projet d'idées de Bas-Montreuil. Philippe Panerai proposé pour le prix de l'urbanisme (1998), conduit plusieurs travaux d'analyse urbaine. Antoine Grumbach grand prix de l'urbanisme et de l'art urbain 1992[216], défend une *architecture de service*. Michel Steinebach grand prix de l'urbanisme, réalise le nouveau POS de Montreuil. Christian de Portzamparc a reçu le grand prix de l'architecture en 1993. Il réalise plusieurs projets sur le territoire français en essayant à chaque fois d'appliquer la méthode de « *l'îlot libre* ». Il s'agit là d'une sorte de reconnaissance pour leurs contributions enrichissantes (théoriques ou pragmatiques) dans la construction de nouvelles démarches urbaines et pour leurs esprits ouverts sur de nouvelles tendances en architecture et en urbanisme.

Une remarque, sur les deux projets étudiés dans ce travail, nous remarquons la concentration de ces compétences confirmées sur les deux sites. De Bercy à Montreuil, plusieurs intervenants primés contribuent à la réalisation de la forme urbaine et aux propositions.

A cette liste des primés s'ajoute une autre qui est aussi composée de plusieurs professionnels issus des univers disciplinaires différents. Ces professionnels contribuent aussi dans la construction de la réalité urbaine, par leurs propositions et par leur position dans le travail de l'aménagement urbain. Parmi eux Clément-Noël Douady, plusieurs projet de réhabilitation des grands ensembles, (Les Mureaux, Cergy-Pontoise…) André Vaxellaire participe au projet de réhabilitation du centre historique à Nancy. Bruno Schmit juriste, participe à l'élaboration des POS. Jacques Dupauw est conseiller de la politique de la ville à la Caisse des Dépôts et Consignations (qui est un organisme financier important dans l'élaboration et la réalisation des opérations de réhabilitation dans les HLM). La CDC occupe une place de partenaire incontestable auprès des Collectivités Locales et ses conseillers sont en contacte permanent avec les professionnels de l'aménagement. René Tabouret, ingénieur travaillant en collaboration avec des agences d'urbanisme (notamment celle de Strasbourg), Charles Bachofen…

---

[215] In : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n°2, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole aquitaine, octobre 1999, p. 153

[216] MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS, *Comprendre, penser, construire la ville*, MELT, Paris, Francedit, 1993, sous la dir. de MASBOUNGI (Ariella), p.4

Chacun, s'attachant à sa discipline et à sa position professionnelle, essaie de concrétiser son savoir-faire et propose des contributions particulières au projet. Il ramène ainsi une touche personnelle et individuelle au vaste domaine de l'urbanisme et de l'aménagement urbain. Une touche intéressante dans la mesure où elle enrichit la construction pertinente de projet.

« Voir » et analyser leur contribution concrètes semble nous informer sur les projets urbains et la pratique de projet. Et affronter leurs nombreuses et différentes contributions théoriques avec leurs participations réelles dans les opérations d'aménagement urbain, ouvre un champ d'analyse de la pertinence de leurs discours et de leurs théories dans la réalité urbaine concrète.

(2)- Exportation des idées de projet :

L'idée de projet urbain commence à être exportée en dehors du territoire français[217]. Le projet urbain n'est pas un projet national ou étatique. Il est le produit d'un groupe d'acteurs qui se « compose », généralement des architectes-urbanistes. Il ne peut pas être associé au nationalisme ou au centrisme, mais il est indépendant de toute idée nationaliste ou centriste. Ses adeptes, dans un premier temps ont essayé de construire à travers l'idée urbaine une certaine culture urbaine française, et dans un deuxième temps, ils ont cherché à l'exporter en dehors des frontières françaises. L'agence d'urbanisme de Lyon est un bon exemple pour montrer comment cette équipe a réussi à décrocher des études en dehors de la France.

b) - Manques de compétence urbaine :

La définition et l'évaluation des compétences en urbanisme est un travail très difficile à faire et très floue. En effet, il n'existe pas de véritables « experts du projet urbain » et les aménageurs ne maîtrisent pas tous, les recommandations et les théories de projet. Dans l'absence de ces « experts » les collectivités locales dans l'exercice de leur travail de l'aménagement, sont confrontées le plus souvent à la recherche des compétences en urbanisme dont elles manquent énormément. Dans cet exercice, elles se tournent vers les architectes externes à leurs services, qui ont fait leurs preuves et su s'imposer sur la scène urbanistique. L'appel est souvent répété aux architectes talentueux dans l'élaboration de projet. Cela montre l'angoisse des élus devant l'exercice de développement urbain quand il s'agit de la recherche des compétences capables de mener les travaux d'urbanisme. A défaut de les trouver sur place et sur le territoire français, les Villes n'hésitent pas à faire appel aux architectes étrangers de renommés. Ceci montre le doute qui entoure la notion de compétence en urbanisme.

En France, une **poignée** d'acteurs semble acquis cette compétence de mener le projet urbain. Sur la scène urbanistique et les débats qui les animent, un « petit groupe » composé de quelques architectes urbanistes apparaît et participe dans presque tous les projets dits urbains. Ces architectes critiquent, définissent, théorisent et structurent les projets concrets qui définissent selon leur savoir et savoir-faire urbains.

c) - L'architecte et ses nouveaux rôles :

(1)- La division de la profession de l'architecte :

L'architecte a appris à dessiner et à transmettre des images mentales d'un projet sur du papier. Il propose ainsi des formes architecturales comme des œuvres d'art. Son

[217] Dans la bibliographie, nous voyons l'apparition des publications concernant l'aménagement urbain d'un certain nombre de pays étrangers : le Mali, Rome (Italie), …

architecture reflète son appartenance idéologique. Ainsi elle peut respecter l'art ancien, s'adapté à son temps et ou à la « contemporanéité » ou se placer en décalage pour le moderne, en utilisant toute les techniques demandées.

La profession de l'architecte se veut, dans un temps pas très loin, maîtrise d'œuvre. Aujourd'hui, elle entre dans une démarche urbaine dans laquelle l'architecte ne représente qu'un simple technicien. Son rôle est réduit à répondre à une situation concrète après que les contraintes sont fixées par un autre architecte apte à travailler sur de vaste espace urbain.

Clément-Noël Douady voit deux rôles pour l'architecte :

1- **L'architecte concepteur** joue un rôle important dan le travail de planification et dans le travail intermédiaire entre le projet d'architecture et la planification ;

2- **L'architecte constructeur** prend en main le projet et défini les espaces aménagés. Il finalise le travail des architectes concepteurs en respectant les contraintes fixées et les normes mises en places.

Dans l'aménagement urbain, ces deux rôles se complètent. Le premier se charge de la forme urbaine et des espaces publics en préparant ainsi des sites d'intervention pour le second qui projette son architecture. En effet, sur le terrain plusieurs architectes constructeurs peuvent intervenir sur un site d'intervention qui peut être une ZAC. Leurs interventions sont menées sous la responsabilité d'un architecte concepteur. Pour l'aménagement de la ZAC de Bercy à Paris, un architecte est chargé du projet d'ensemble de la ZAC et a préparé la forme globale de l'opération qu'il a découpée en projets d'architectures. Plusieurs architectes[218] de renommés ont participé à la construction de cette forme urbaine.

Le projet urbain n'est pas un projet global issu d'une seule main, d'un seul homme. Par exemple, le projet de Bercy est loin d'être un projet d'une seul pensée, malgré cette logique, il incarne la globalité locale, il est une logique d'ensemble très élaborée. C'est un projet partagé en un ensemble de projets d'architecturaux gérés par des architectes de cultures différentes, le tout est coordonner par un homme un architecte.

(2)- L'évolution de la profession de l'architecte :

A l'origine, les architectes urbanistes n'ont pas suivi, pour la plupart d'entre eux, des études d'urbanisme. Certains d'entre eux ont fait le *séminaire de Tony Garnier*[219].

La création du métier d'urbaniste (architecte) émerge en se démarquant des architectes constructeurs qui ne sont par épargnés par la critique. Il s'agit donc de l'élargissement du rôle de l'architecte créateur d'objets à celui de l'« architecte urbain[220] ». L'« architecte urbain » en se démarquant de l'« architecte constructeur », cherche une place centrale et dominante dans le travail de l'aménagement urbain. De maître d'œuvre, l'architecte évolue pour un maître d'œuvre urbaine dans laquelle il engage sa responsabilité dans la forme urbaine. Son rôle est de prendre des décisions.

[218] Franck Hammoutène, Chaix et Morel, Fernando Montès, Yves Lion, Dusapain et Leclercq, Christian de Portzamparc, Henri Ciriani.

[219] Clément-Noël Douady Entretien réalisé en 2000

[220] Une nouvelle notion utilisée pour qualifier les architectes qui interviennent dans la ville.

« …] le projet est forcément une décision qui a été prise en charge par un individu. En Italie, l'architecte signe ses projets d'urbanisme, il a pris des décisions et il les assume. » [221]

Les décisions prises sont soumises à un élu qui peut approuver ou désapprouver.

Dans le projet urbain cette question de la décision est posée ouvertement. Les élus se voient responsables de projet et la décision leur revient.

Le projet urbain renvoie à la profession de l'urbaniste comme un nouveau métier qui émerge depuis les années 70. L'urbaniste est un homme capable de conduire une équipe pluridisciplinaire et composée souvent de plusieurs urbanistes et d'architectes. Ce qui lui demande des compétences énormes et une grande capacité de dialoguer. Sur le plan intellectuel, l'architecte urbaniste doit avoir un savoir complet en s'ouvrant sur d'autres disciplines et les interpréter par rapport à l'architecture et à la forme urbaine, au lieu de se lancer dans des débats de pluridisciplinarité.

(3)- Les rôles de l'architecte concepteur :

La prolifération de plusieurs métiers de l'architecte. Il s'agit d'une sorte de reconversion de la profession. Il ne s'agit des architectes officiels comme architecte paysagiste, architecte d'intérieur, mais plutôt de nouveau métier se construisent, comme par exemple des architectes consultant et conseillé, les architectes urbains.

(a)- Les consultants et les conseillés en urbanisme :

Ce sont des architectes qui ont une capacité et des compétences en matière de la ville et de l'urbain. Ils ont une culture urbaine et ont une capacité de mener des études urbaines sur la totalité de la ville. A Montreuil, l'architecte conseillé est recruté dans les années 70. Depuis, il mène des projets et participe à l'aménagement urbain de la ville. C'était pour donner des idées aux élus et à la collectivité. La mission des architectes dans ce travail est de mener une analyse urbaine complète sur toute la ville, pour en dégager des sites d'interventions et définir l'opération appropriée pour chaque partie urbaine.

Les missions de l'architecte urbaniste sont diverses. L'urbaniste peut accomplir des missions très variées dans le travail de l'aménagement urbain. Il peut être un « ***pilote du projet*** », un directeur de projet et un coordinateur de projet.

1- **Le pilote de projet** : c'est un agent urbain qui a une mission de transporter le projet d'un point à un autre. Il est engagé par la maîtrise d'ouvrage. La décision ne lui appartient pas ;

2- **Le directeur de projet** a un rôle de conduire le projet jusqu'à la réalisation ;

3- **Le coordinateur de projet** : c'est-à-dire, une personne qui coordonne tous les intervenants d'une intervention.

Dans ces deux dernières fonctions, directeur de projet et coordinateur de projet, la responsabilité est engagée et l'urbaniste devient un acteur potentiel dans la réussite de projet. Dans la première, le « pilote » a simplement un rôle de conduire le projet déjà défini et décidé d'un point à un autre sans engager sa responsabilité dans l'opération.

Jacques Dupauw préfère le « directeur projet » à celle de « **chef de projet** » car le directeur de projet est responsable de déroulement de projet et du fonctionnement de groupe. Et Clément-Noël Douady s'attache à la fonction de « coordinateur de projet »

---

[221] POTIE (Philippe), "Assumer la responsabilité de la décision et du dessin", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 243

qui s'occupe de la composition de l'ensemble des projets d'architecture dans une entité urbaine. Il veille à ce que les contraintes soient respectées pars les architectes. Par exemple cette fonction est bien assurée par Jean-Pierre Buffi à Bercy. Buffi a veillé sur le respect des contraintes architecturales et urbaines fixées préalablement. Il a eu mission de coordonner l'ensemble des projets d'architectes de renommés dans une structure urbaine d'ensemble. Une dizaine d'architectes ont participé à l'opération de la ZAC de Bercy.

(b)- Le coordinateur de projet :

Le rôle de l'architecte, comme le reste de l'évolution de l'urbanisme, ne cesse de se transformer, donnant lieu pour un même métier, deux professions ; l'architecte coordonnateur et l'architecte « classique ».

Plusieurs architectes se réunissent autour de projet. Ils sont coordonnés par un urbaniste qui a la charge de conduire let de construire un morceau de ville cohérent dans son entité et dans ses relations avec le reste de l'urbain.

L'architecte de l'« urbain » respecte les règles et la forme urbaine fixée par l'architecte coordonnateur. Il passe ainsi d'un maître d'œuvre à celui d'un participant dans le projet. C'est là le rôle de l'architecte qui projette dans l'espace urbaine.

(c)- L'analyste urbain :

Le rôle de l'architecte urbaniste est réduit dans un certain nombre d'interventions urbaines récemment conduites. L'exemple de Montreuil montre la réduction de l'idée de projet urbain ambitieux pour modifier la réalité existante à un simple projet d'idées et d'intentions qui peut être un jour elles seront exécutées. Dans ce cas le travail de l'architecte urbaniste se limite à faire des études urbaines et à proposer des projets à caractère évolutif que concret.

2. L'obstination et l'expérimentation :

La pratique se conduit de deux manières par rapport aux théories et aux méthodes existantes. D'une part, elle peut exprimer leur application, d'autre part, elle peut les ignorer et composer d'autres plus adaptée à la proposition.

L'intervention sur le terrain offre aux architectes une occasion de proposer des projets qui expriment leur appartenance idéologique et respectent leurs théories. C'est un moment idéal pour montrer la richesse de leur proposition et vanter la qualité de leur réalisation. Il s'agirait alors pour l'architecte ou pour l'architecte urbaniste d'une occasion pour « expérimenter » sa théorie pour vérifier ou plutôt confirmer la validité de ses idées.

Quelque fois, la pratique ignore le discours et propose des projets nouveaux qui s'inscrivent plus dans le sens de l'évolution de la ville. Ces propositions donnent alors un discours d'autojustification de la part de l'intervenant et de critique de la part des théoriciens. L'autojustification ne fait que ressortir les bienfaisants des interventions, au contraire, la critique s'arrête sur les points négatifs en montrant le côté sombre d'une intervention. Et le travail s'ouvre sur les descriptions qui à leur tour conduisent aux glissements sémantiques des notions utilisées.

Il est temps d'émettre cette hypothèse : aujourd'hui les spécialistes de projet urbain expérimentent leurs idées et leurs « philosophies » pour concevoir la réalité urbaine.

Donc pour comprendre l'intérêt réel de projet dans sa conception, il faut étudier sa réalité qui est liée à la conception de ces architectes urbanistes.

a) - Des théories au projet :

> *« Il n'y a pas de grand urbaniste sans mariage d'une réflexion fondamentale et d'une pratique démontrée avec maîtrise. »*[222]
>
> Marcel Roncayolo

Bernard Huet à Bercy, avec son équipe, a voulu faire une démonstration grandeur nature de ce que peut être « son » projet urbain ; *un projet de la mémoire*. Il a aussi appliqué sa théorie « historiciste » en gardant des éléments (des rails) comme témoins de l'histoire de ce site. Il a utilisé ses principes de base dans ce parc. Et il l'a exprimé l'intérêt qu'il a recherché dans l'aménagement de ce parc. Le projet du parc permet aussi cette expérimentation.

Christian Devillers, à Montreuil, a essayé d'expérimenter sa théorie sur les « réseaux urbains ». Il a travaillé sur le Boulevard urbain, comme un réseau qu'il faut réaménager et recréer pour qu'il participe au fonctionnement urbain. Dans son article : *De La logique du secteur au projet urbain*[223]*,* il considère les équipements récents comme des monuments. Leur logique d'aménagement lié directement à leur fonctionnalité les a dénaturés. Il prend l'exemple de périphérique parisien. Son choix d'étude et de projet de Boulevard urbain découle directement de cette analyse des logiques de sectorisation et la logique des réseaux.

Comment les spécialistes de projet opèrent-ils ?

- Le parc de Paris-Bercy :

Dans le projet du parc de Bercy, concrètement, l'équipe a opté pour la sauvegarde d'un certain nombre d'éléments existants du site. Ces éléments sont un témoignage de l'histoire du lieu.

> *« C'est un site marqué des traces de l'activité intense dont il a été le lieu jusqu'à ces dernières années. Les rails de convoyage des wagons émergent d'entre les pavés…*
> *La trame : L'idée d'une trame régulière permet d'abord une lecture « archéologique » du site. Elle nous permet de redessiner de manière « simple », sans en détruire les éléments les plus forts (voirie et arbres) et d'en garder tous les éléments bâtis intéressants. Faire du parc de Bercy le Jardin de la mémoire.*
> *La construction du site :*
> *Les chaussées: Elles consistent un véritable système distributif lié aux nécessités d'acheminement des vins depuis les berges de la seine, jusqu'aux entrepôts.*
> *Elles impriment fortement le sol et évoquent très puissamment le site, même quand elles ne sont plus bordées de bâtiments.*
> *Les arbres : C'est un élément dominant du site qui lui confère principalement son aspect romantique. Par leur taille, leur forme, leurs alignements ; ils constituent une base exceptionnelle pour la mise en place future d'un jardin.*
> *Les bâtiments : Ce sont des constructions hétéroclites… après repérage systématique des éléments construits du site, nous avons décidé de conserver dans le projet ceux qui étaient en meilleur état ou dont les caractéristiques étaient les plus intéressantes.*
> *Le jardin évolutif*

---

[222] in : ALLAMAN (Martine), « Grand prix d'urbanisme 1998 », in : *Diagonal*, n° 131, mai/juin 1998, p. 54

[223] DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

Mémoire du futur pour tout ce que cette trame va permettre d'évolution ultérieure du jardin. La mise en forme du site autour de cette trame va permettre une évolution dans le temps des programmes susceptibles de prendre place dans le jardin
La composition : Elle s'appuie sur la nouvelle trame pour constituer les espaces traditionnels d'un grand jardin régulier.
Trois parties composent ce jardin : les pelouses, les parterres, le jardin « romantique ».
Les pelouses : lieu « ludique » polyvalent au sens large et moderne du terme, elles sont l'image de la prairie dans le théâtre de la nature.
Les parterres : Représentent la mémoire des jardins ordonnés des résidences aristocratiques de la plaine de Bercy. « Brodés » dans un graphisme moderne, sur les carrés de l'ancienne trame, comme un tapis coloré, dans la géométrie de la trame ils prennent quelques thèmes des jardins à la française : la roseraie, le labyrinthe, le jardin d'essai, le jardin des simples, le jardin des senteurs…
Le jardin « romantique » : Cette partie est romantique par les éléments qu'on y retrouve, autour du thème de l'eau en particulier : le canal, l'île, les cascades, la grotte, la colline. Le canal réalise la liaison physique entre les deux parties du jardin de part et d'autre de la rue de Dijon.
Ce sont les croisements, les superpositions, les contradictions entre l'ancien et le nouveau tracé qui vont faire de ce jardin un lieu romantique, propice à la rêverie et à la promenade.
Les terrasses : Nous avons pris le parti de séparer nettement le jardin de la voie Georges Pompidou par un système de terrasse. Ces terrasses servent à la fois de murailles pour le parc et de belvédère vers la seine. C'est la solution retenue pour le jardin des tuileries.
Les allées : éléments de transition physiques et visuels entre le jardin stricto-sensus et les terrasses… elles seront le lien privilégié des activités mi-sportives, mi-ludique…
Végétation : La particularité du site de Bercy est due à la présence végétale existante qui prend le pas sur toutes les autres composantes actuelles de l'espace. C'est elle qui marque réellement la morphologie de l'ensemble. Les arbres formeront l'ossature perçue et réelle de la composition.
Le projet se place donc dans un site qui offre cinquante ans d'avance sur l'évolution normale d'un parc.
La végétation nouvelle sera destinée à établir la liaison entre la structure actuelle du site et les options du nouvel aménagement.
Le choix des végétaux se dirigera donc plus vers des arbres et arbustes à moyen développement, à éviter les conifères et à traiter le site par places bien délimitées (« les jardins »). »[224]

Ils rappellent l'activité de ce lieu. Bien que ce projet soit considéré comme **classique et ordonnancé**, il reste une preuve de réussite d'un projet urbain. D'ailleurs, Christian Devillers (un autre militant du projet urbain) disait sur le parc de Bercy « *que c'est une réussite urbaine* ».

Les traces : les pavés aussi rappellent la mémoire de ce lieu. Il a sauvegardé des rails apparentes, des bancs et des abris. Le respect de l'envie des habitants : un autre fait mérite d'être cité. Il s'agit de l'enquête publique montrant l'envie des habitants de sauvegarder quelques maisons en mémoire du site. Le projet a tenu à respecter ce vœu en sauvegardant trois maisons qui ont une certaine qualité architecturale. Le respect aussi de l'environnement était aussi une caractéristique du changement. Le jardin, son aménagement et son organisation en thèmes, et le choix des cultures rappellent étrangement la campagne que le site a été dans le siècle dernier. Les arbres bicentenaires sont garder et intégrer dans le paysage du parc. Le projet est venu pour se fondre dans la réalité du site en respectant ses potentialités et les éléments de son histoire. Le discours employé est clair. Les préoccupations sont bien exprimées. Le projet manque d'architecture. Il se caractérise par une grande simplicité.

L'opération est bien appréciée par des auteurs et des architectes soucieux de l'urbain.

---

[224] FERRAND (Marylène), FEUGAS (Jean-Pierre), HUET (Bernard), LEROY (Bernard), CAISNE (I., le) , "Le Parc de Bercy ou les jardins de la mémoire", in : *Paysage Actualités*, n° 114, février, 1989, pp. 37-40

« Belle destinée pour cette zone d'anciens entrepôts à vin qui garnissaient, jusqu'au milieu des années 80, l'entrée sud-est de Paris. Certaines traces seront d'ailleurs conservées par les concepteurs du parc, l'architecte Bernard Huet et le paysagiste Philippe Raguin : ancien tracé du quadrillage de venelles, deux ou trois édifices particuliers, des cuves, des rails et des enseignes. »[225]

Un projet simple :

Comparons ce projet avec les propositions beaucoup plus spectaculaires des autres équipes, ce projet est le plus lisible et complet de tous. Parmi les propositions, il y a des plus simples et d'autre très complexe. Le projet lauréat, il se situe au milieu, ni trop simple, ni complexe. Il répond juste à une situation. Il n'a pas cherché à complexifier l'existant et non plus, à le simplifier.

La ZAC d'habitation Paris-Bercy :

Dans le projet de l'aménagement de la zone d'habitation, l'important c'est la coordination urbaine menée par l'architecte Jean-Pierre Buffi.

« Jean-Pierre Buffi parle d'une « philosophie de la ville », d'une stratégie élaborée à partir de 1988 avec Yves Lafourcière, alors directeur de la Semaest, pour garantir une grande cohérence à cet ensemble urbain. « Il s'agissait d'aller au-delà du travail habituel de découpage d'une zone en îlots où chaque architecte opère librement selon un cahier des charges notifiant simplement les hauteurs maximales, les densités et les alignements. Notre démarche, résolument dirigiste, a conduit à définir des principes stricts portant à la fois sur la morphologie des bâtiments, la mixité des fonctions (commerces-logements), le statut des espaces au sol.

« Chaque architecte d'opération a donc travaillé à partir de contraintes précises. « Il s'agit d'aboutir à un quartier où les différences sociales – les logements se répartissent en PLA, PLI et accession libre – ne se lisent par sur la façade ou dans le traitement des abords », précise Jean-Pierre Buffi.

« Cette répartition inhabituelle des bâtiments en fonction d'une logique morphologique et non d'un découpage administratif a reçu l'assentiment des différents architectes, responsables d'un morceau urbain incluant les vides – cœurs d'îlot, « césures », jardin de rez-de-chaussée- et permettant de gérer les rapports de façade à façade. »[226]

b) - Application de nouvelles théories architecturales :

Il n'y a pas que les architectes urbanistes qui expérimentent leurs idées de projets dans la réalité urbaine, mais aussi les architectes urbains appliquent dans la mesure du possible leurs théories sur l'architecture. Parmi, les théories architecturales, il existe celle des « pièces urbaines » de Henri Ciriani et la théorie de « l'îlot libre » de Christian de Portzamparc.

« La méthode de "l'îlot libre" mise en œuvre aux Hautes Formes et appliquée à une échelle bien plus vaste sur le projet d'Atlanpole à Nantes, permettrait de générer de l'espace public tout en offrant des conditions d'accueil plus favorables à l'architecture contemporaine. […]

Le principe est simple: imposer, par exemple, la construction à l'alignement le long des bords de l'îlot à 60 % des façades, en laissant un libre jeu aux volumes non mitoyens dans l'îlot. Christian de Portzamparc rêve de pouvoir un jour réunir les projets d'architectes variés sur un îlot, les faire dialoguer pour chercher des complémentarités et des confrontations sans directives architecturales à priori de sa part. »[227]

---

[225] DAVOINE (Gilles), « Un Front de parc parisien », in : *Le Moniteur*, n° 4902, 7 novembre 1997, p. 60

[226] DAVOINE (Gilles), « Un Front de parc parisien », in : *Le Moniteur*, n° 4902, 7 novembre 1997, p. 61

[227] PORTZAMPRC (Christian, de), "Un Ordre urbain ténu et subtil", in : *Comprendre, penser, construire la ville*, MELT, Paris, Francedit, 1993, entretien résumé par MASBOUNGI (Ariella), p. 22

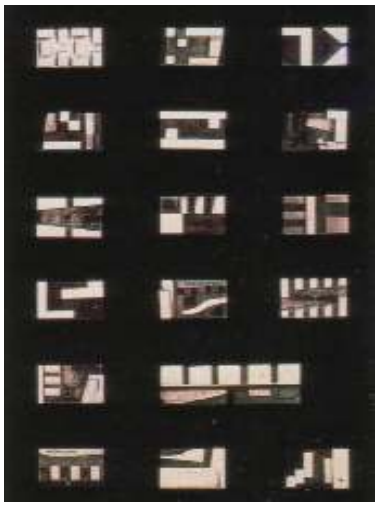

1- L'utilisation de la théorie l'"îlot libre" pour composer le projet d'Atlanpole, à **Nantes**. Tous les cas de figure que peut avoir un îlot est testé dans cette méthode. L'îlot n'est plus cet espace cerclé par du bâti.

2- Une autre utilisation de la méthode de l'îlot libre pour le projet au long du canal du **Midi**.

4- L'application de la méthode de l'îlot libre aux hautes formes à **Paris**

4- L'application des idées de la "Cité jardin", l'îlot est noyé dans la nature pour le projet du port Marianne à **Montpellier.** La "Cité jardin" n'est pas une nouvelle idée.

Figure n° 7 : Projets de Christian de Portzamparc[228]

Christian de Portzamparc essaie toujours d'appliquer ses principes théoriques. Pour le projet d'Atlanpole, à Nantes, il a travaillé sur les compositions possibles de l'îlot libre. Pour l'un des secteurs de Port-Marianne, à Montpellier, il propose *une cité jardin* composée d'îlots bâtis dans la nature. Pour le projet du canal du Midi, à Toulouse, il applique la méthode de « l'îlot libre » dans une opération privée. Sa théorie est appliquée pour la première fois aux Hautes Formes, à Paris.

Le principe est toujours le même : varier les dispositions des formes dans un îlot.

Il reste que les théories architecturales réduit le projet à des faits individuels car ils sont étroitement liés à leur créateur. Les projets de Christian Portzamparc, par exemple, sont partout les mêmes. Ils se ressemblent. Ceci conduit à la production des formes

[228] in : *Comprendre, penser, construire la ville*, p. 22

identiques et indépendantes de la réalité locale du lieu. Cependant, elles reflètent seulement la culture et la créativité de l'architecte.

.

Source : La revue Architecture d'Aujourd'hui, n° 295, p. 88

Figure n° 8 : Projet de rénovation des barres dans le 13e Arrondissement

.

Source : La revue Architecture d'Aujourd'hui, n° 295, p. 79

Figure n° 9 : Projet de logement dans Paris Bercy

3. La spécialisation conséquente :

Les architectes de projet urbain expérimentent et appliquent leurs théories dans la production des projets effectifs. Ainsi les idées théoriques sont appliquées un peu partout sur le territoire. Il y a chez les théoriciens praticiens une sorte d'obstination pour passer de la théorie à la pratique. Cependant, le défi est lancé pour montrer que l'on peut faire autrement et que la logique de l'espace peut conduire à quelques projets intéressant. L'éloignement pur et simple de l'architecture ou de l'architecture purement fonctionnaliste, et ou l'invention d'une autre architecture soucieuse du fait urbain, peut produire des espaces de qualité. La réussite d'un acte urbain dépend tout simplement de la position de l'architecte par rapport à une « définition » de l'architecture. Que cette position soit pour la *forme* ou pour la *fonction* et encore pour l'*espace*, la qualité de la production ne serait pas la même. On passe alors de la règle qui a produit l'espace fonctionnel à celle qui consiste à s'occuper de l'espace existant, en abandonnant en route celle qui stipule que la forme prime la fonction. La condition spatiale prend alors le dessus sur les autres conditions à savoir la fonction et la forme.

a) - L'éloignement du fait architectural :

L'obstination de travailler sur l'urbain est remarquable chez certains architectes théoriciens. Elle a eu pour conséquence l'apparition de nouvelles orientations professionnelles. En effet, de nouvelles spécialités apparaissent chez les urbanistes (architectes) dans le travail de l'aménagement urbain. Ces derniers se spécialisent et réinventent de plus en plus des champs d'intervention en relation plus avec l'espace existante. Ils s'intéressent le plus souvent à la conception des **espaces publics** existants ou à créer. Ainsi, certains spécialistes s'occupent des parcs, des jardins et de l'aménagement des places. Par exemple les travaux de **Bernard Huet** orientent vers l'aménagement des espaces « ordonnateurs » des formes urbaines comme montrent très bien ses projets : *le jardin de la mémoire* à Bercy, le réaménagement de la place Stalingrad et du boulevard urbain des Champs-Élysées et son projet de l'espace public à Amiens. D'autres s'occupent d'un travail d'anticipation sur le développement des réseaux urbain et des boulevards en réinventant l'aménagement des boulevards urbains comme l'a fait, très bien **Christian Devillers** à Montreuil en proposant l'aménagement d'un *boulevard urbain* et l'évolution des espaces publics (places, jardins, …). Il s'agit toujours de préparer les espaces publics pour les transformations urbaines. D'autres encore ont en charge l'aménagement de l'espace public et ses découpages, comme **Philippe Panerai**. **Antoine Grumbach** préfère s'occuper du mobilier urbain et de l'aménagement des espaces où se déroulent réellement les pratiques urbaines quotidiennes. Il parle souvent de l'architecture de service ; une architecture au service de la société. Il y a ainsi une diversité de lieux de projets avec pour chaque lieu un spécialiste. Il s'agit là d'une orientation pour le fait urbain.

- Aménagement de l'espace public collectif : la place

Bernard Huet préfère la symétrie et le respect de l'environnement. La composition de la place Stalingrad montre une symbiose entre différents éléments du paysage : l'eau, l'arbre, la lumière… Réparer l'existant dans un milieu aussi riche en histoire, se fait sans recours à des modifications profondes. Le projet est d'une simplicité bien pensée. Il s'intègre dans le quartier.

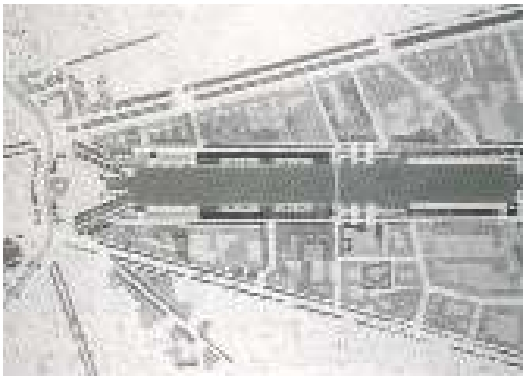

Source : *Projet urbain*, n° 5, p. 7

Figure n° 10 : La place Stalingrad dans le quartier.

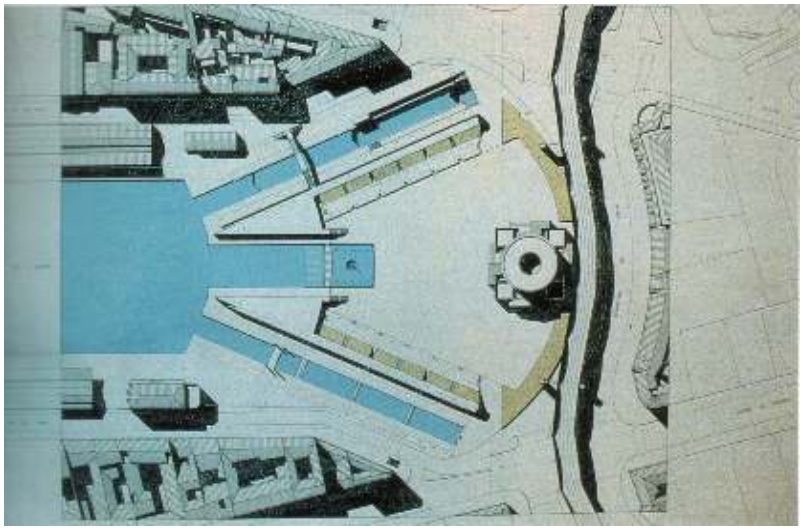

Source : Comprendre, penser, construire la ville, p. 11

Figure n° 11 : Composition de la place Stalingrad

Le passage d'une échelle est une autre est maîtrisé par une schématisation de base. Le dessin ne se préoccupe pas de faire ressortir des effets spectaculaires, au contraire, il est très décret. Il reflète le travail dans la simplicité. Ce travail rappelle celui du parc de Bercy. Deux éléments caractérisent ce projet : le paysage et l'environnement

(Maquette de l'aménagement de la place Stalingrad)

Source : Comprendre, penser, construire la ville, p. 9

Figure n° 12 : Projet de rénovation de la place Stalingrad à Paris (Bernard Huet)

Le jour : l'eau

La nuit : l'éclairage

Source : Comprendre, penser, construire la ville, p. 11

Figure n° 13 :Figure n° : L'ambiance de la place Stalingrad

- Le boulevard urbain :

A Montreuil, le travail des architectes urbanistes était plus pour donner des idées et pour dégager des sites d'interventions que pour un but projectuel. Cette manière nouvelle de procéder permet à aux architectes d'expérimenter leurs méthodes et leurs théories.

C'était notamment le cas de **Christian Devillers à Montreuil**. En effet, dans sa participation a choisi de voir comment sa théorie des réseaux peut se matérialiser spatialement. Ce qui l'a conduit à s'occuper du **Boulevard urbain**. Une sorte de création d'une ceinture urbaine autour du centre ville de Montreuil. Il s'agit dans ce projet de voir comment la ville peut se développer avec l'élargissement de ses rues pour en faire des boulevards urbains. Il s'agit ici d'une expérimentation de la validité de sa théorie des réseaux dans laquelle il considère qu'il y a que les réseaux qui peuvent assurer le développement urbain[229].

Le projet urbain se confond avec un projet de l'espace public, composante fondamentale de l'espace urbain. Dans ce projet, le dessin n'est pas fini, il représente le futur d'une ville qui se structure par des places et des boulevards construits avec un souci « urbain ». Par ce projet d'idée, Christian Devillers exprime une volonté d'expérimenter sa théorie des réseaux qu'il développe depuis les années 80. Cette intervention représente pour lui l'occasion d'appliquer des principes théoriques comme les permanences et la substitution. La permanence de l'espace public permet la substitution d'un boulevard urbain sur l'auto route A 86. Il n'y a pas de projet architectural, mais des idées pour l'évolution du tissu urbain de Montreuil (centre ville). Ces idées risquent d'évolution encore d'avantage et de modifier avant même l'exécution. C'est le but du projet urbain non fini et non limité dans le temps et dans l'espace.

> *« [...], un projet urbain n'a pas de limite. Même si l'on trace une ligne en pointillés pour le cerner, cette limite reste purement fictive. Le projet urbain n'a pas davantage de bornes dans le temps. En général, il représente une phase transitoire, [...].*
> *Dans le projet urbain, on se situe donc dans un flux, on fait un certain nombre de propositions qui seront reprises ou non, et qui se verront, de toute façon, transformées.*
> *Le projet urbain ne vise donc pas sa réalisation telle quelle, mais constitue une étape transitoire dans le processus de réalisation de la ville. »*[230]

[229] DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

[230] DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 303, *Mémoire et projet*, novembre/décembre 1998, p. 55

Source : *Projet urbain et grands ensembles*, n° 4

Figure n° 14 : Le projet du boulevard urbain à Montreuil (Christian Devillers)

La rénovation par l'existant :

" On ne vit pas la ville de demain à partir de maquettes futuristes en matière plastique, qui sont cassées avant d'être réalisées."[231]

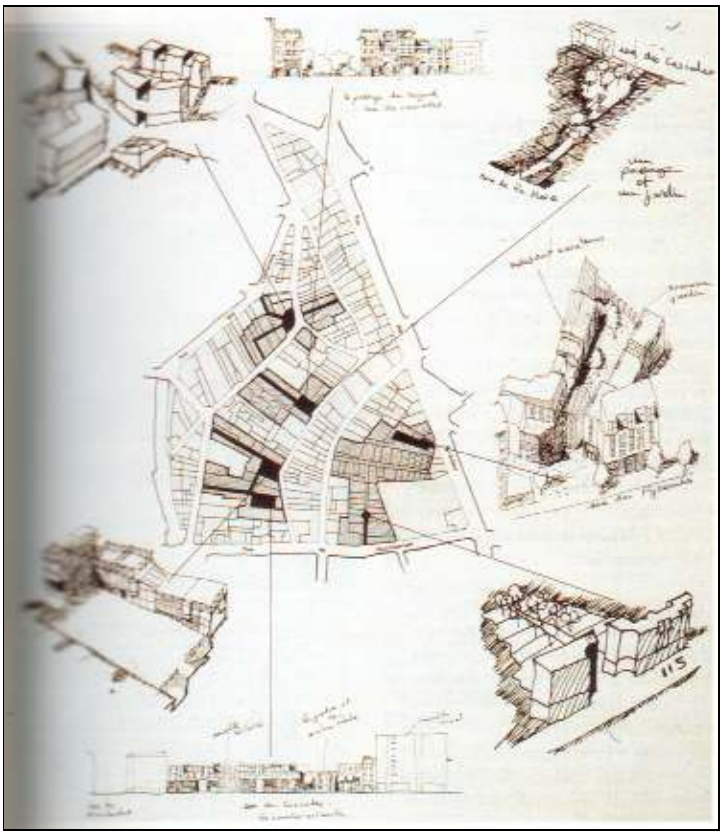

Source *: Comprendre, pensée, construire la ville, p. 21*

Projet Marées et Cascades à Paris 20e arrondissement. Il prend en contre pied la rénovation urbaine en s'appuyant sur l'existant pour réaliser le nouveau.

Figure n° 15 : Le projet d'Antoine Grumbach.

[231] Antoine Grumbach, cité in : Comprendre, penser, construire la ville, p. 21

b) - L'autocensure et réduction de l'architecture :

Le fait architectural n'est pas seulement délaissé pour les architectes « ordinaires », mais il est méprisé chez certains « architectes urbanistes ». Quand ils ne cherchent pas le codifier, ils cherchent à réduire l'étendue de la liberté des architectes qualifiée souvent de l'arbitraire.

Les architectes urbanistes ne sont pas seulement des « donneurs » de leçons pour les architectes, mais aussi des « réducteurs » de leur travail dans la réalité urbaine. Leur rôle est de fixer des contraintes pour les architectes dans le souci d'avoir une cohérence urbaine. Cela est encore plus normal quand il s'agit des architectes travaillant sous la coordination d'un architecte. Jean-Pierre Buffi, pour éviter la dispersion des architectures qui risque de donner des objets indépendants et « *le charivari architectural bien connu de ce type d'opération* », a travaillé la forme globale de son projet et il a fait appels un de « bon » architectes[232]. Ces derniers ont des styles qui peuvent s'assembler pour former une cohérence d'ensemble. Ainsi, d'incontestables fragments de cohérence apparaissent.

> *« Lorsque deux architectes voisinent en bonne entente comme Hammoutène et Le Tandem Chaix et Morel, qui utilisent comme lui un même matériau, le verre, pour alléger et dématérialiser les masses. Ou lorsqu'est adoptée une attitude stylistique minimaliste, en particulier dans les façades de part et d'autre des rues transversales conçues par un même architecte. Mais cette cohérence formelle est obtenue par les prescriptions imposées par le cahier des charges architectural. De sorte que Buffi est venu surimposer sa marque stylistique, celle d'un moderniste bien tempéré, sur celle des architectes qui donnent parfois l'impression de s'être autocensurés, comme si leur liberté de conception avait dû se limiter à l'ajout d'une légère marque de fabrique à une enveloppe volumétrique contrainte et à une esthétique d'ensemble préfabriquée.*
>
> *Au fond, ce projet tente d'éviter le vrai problème contemporain de l'architecture, à savoir qu'on ne peut plus assurer la cohérence urbaine d'une opération complexe de ce type simplement par la maîtrise autoritaire de la forme globale et de styles architecturaux. Buffi tente de marier les nostalgiques de la ville en demandant à quelques bons architectes de travailler avec des normes sévères sur une forme urbaine traditionnelle qui se pare des atours de la modernité. « Le résultat est séduisant. »*[233]

Il ne suffit pas d'avoir une forme urbaine cohérente, mais il faut aussi trouver les architectes qui peuvent participer à la réalisation de cette forme. Car, si les grands traits d'une volumétrie sont fixés, les détails restent ouverts et les styles architecturaux sont différents d'un architecte à un autre.

> *« L'époque post-moderne a fait éclater les styles et il n'existe pas deux architectes sur la planète dont le vocabulaire architectural s'assemble sans problème, quand bien même appartiendraient-ils à la même famille doctrinale : l'Iba l'a démontré à Berlin. »*[234]

Il faut donc trouver des architectes « urbains » capables de dépasser leur individualisme et s'autocensurer pour adhérer au projet de l'autre afin de contribuer à la cohérence d'une forme urbaine préfixée par un architecte coordinateur. Jean-Pierre Buffi, par exemple, dans l'aménagement de la ZAC de Bercy, s'est tourné vers un groupe d'architectes nostalgiques de la ville et vers quelques « bons » architectes pour « cohabiter » et travailler ensemble sur une volumétrie urbaine.

---

[232] Une notion qui qualifie un groupe d'architecte talentueux pour les séparer des architectes ordinaires.

[233] REBOIS (Didier), "Bercy un morceau policé", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 295, *Paris ; projets de ville,* octobre 1994, pp. 57-101

[234] REBOIS (Didier), "Bercy un morceau policé", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 295, *Paris ; projets de ville,* octobre 1994, pp. 57-101

Les bons architectes sont appelés aussi des architectes urbains car ils ont une compétence de produire des formes urbaines cohérentes et une capacité à s'intégrer dans une forme d'ensemble proposer par le coordinateur de projet. L'exemple de Bercy montre bien cette adaptation qui est demandée aux architectes intervenants sur le site. En effet, chaque architecte propose dans le respect de la logique globale pré-fixée par une architecture commode qui est régulée par un règlement du POS et de la ZAC. Quelques exceptions existent car certains architectes arrivent à négocier leur forme qui transgressent certaines règles, mais, globalement la logique d'ensemble est respectée.

Les « **bons architectes** », comme les considère Bernard Huet, profitent de cette situation en laissant du côté des architectes ordinaires qui sont plus fidèles à leur création. Cette situation conduit aux différents conflits entre les architectes urbanistes, les architectes urbains et les architectes ordinaires. **L'architecte urbain** est donc celui qui peut s'inscrire dans une œuvre urbaine en respectant le cahier des charges. Ce n'est pas de la compétence de tous les architectes.

c) - Les architectes du troisième rang :

Dans les années 70, une semblable répartition était déjà annoncée. Les architectes pris responsables de la situation désastreuse étaient répartis en deux catégories : les architectes « *collabos* » et les architectes qui ont préféré dénoncer les méfaits de l'architecture moderne, mais qui n'ont rien proposé en alternative.

> *« Différencions donc, deux sortes d'architectes, ennemis au sein d'une même corporation – ceux qui sont conscients des diverses amputations de programmes n'acceptent que les moins mutilés s'ils peuvent faire passer une idée nouvelle qu'ils estiment important de concrétiser- et ceux qui préfèrent commettre plutôt que fermer l'agence. (Fr. KIESLER, lui, en discerne trois sortes: "ceux qui ont des idées longtemps à l'avance pour les seconds qui les adaptent, et les troisièmes qui sont seulement les réactionnaires".). »*[235]

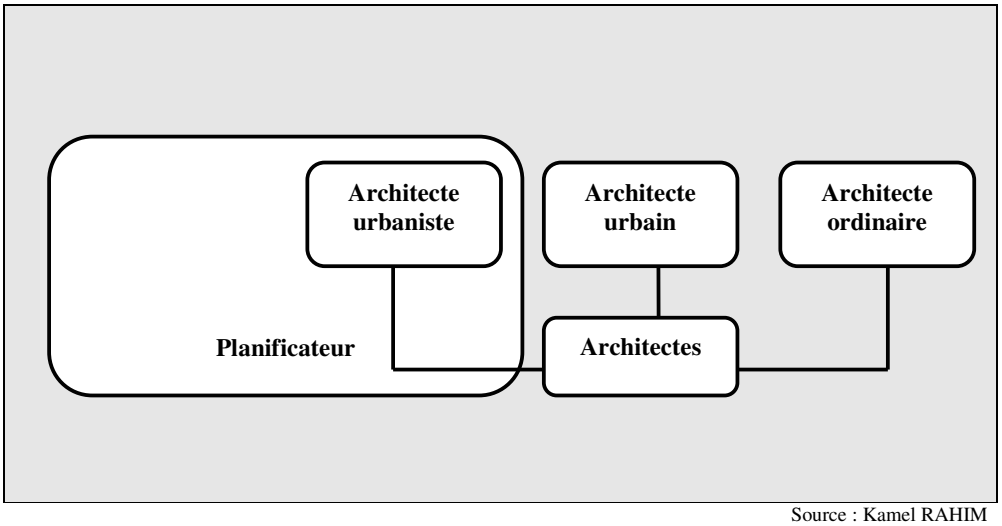

Source : Kamel RAHIM

Schéma n° 6 : L'émiettement de métier de l'"architecte".

[235] MONNET (Jean-Pierre), "Etat de la construction, la construction de l'Etat", in: *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat, Habitat et formes urbaines*, juillet/août 1974, p. 3

Les architectes spécialistes du projet urbain sont souvent qualifiés de « bons » architectes et d'architectes « intelligents ». Ces derniers sont donc ceux qui partent du site pour concevoir un projet. Ils s'intéressent à l'histoire du lieu et l'identité locale. Ils sont souvent comparés aux architectes « ordinaires » qui ne s'intéressent pas à l'histoire, ni à l'identité et proposent des créations « ex-nihilo ». Si les premiers ont assimilé les principes d'un projet urbain global et travaillent avec d'autres architectes dans le respect des contraintes et des principes fixés par l'architecte coordonnateur, les autres continuent à travailler seuls dans la méconnaissance et le rejet de la globalité.

> *« Comment envisager un dialogue quand des architectes qui travaillent sur des terrains voisins se méconnaissent complètement? »*[236]

Que ce soit dans la réalité urbaine ou dans le discours sur l'urbain, les architectes urbanistes dominent le travail de l'aménagement urbain. Sur le plan théorique, ils se positionnent comme donneurs de leçons pour les architectes « ordinaires » et dans la pratique comme maître d'œuvre urbaine et préfèrent travailler avec les architectes urbains. En résumer, les architectes urbanistes lancent un travail d'endoctrinement sur les professionnels et sur les jeunes architectes. Par conséquent, les clivages sont de plus en plus importants entre les trois rangs d'architectes et entre les architectes urbanistes et les autres professionnels. C'est ce que nous allons développer dans la partie suivante.

> *« Si au sens réel comme au sens métaphorique, l'espace du* ***projet urbain*** *est l'espace de la négociation et du* bargaining *entre agents publics et privés, c'est également celui de la redéfinition des coopérations professionnelles, de leurs luttes et concurrences comme de leurs associations et coopérations, l'exercice de l'expertise s'en trouvant forcement transformé. »*[237]

[236] DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, p. 259

[237] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, p. 108

IV.ENDOCTRINER ET ENSEIGNER LE PROJET

Le projet urbain ne s'est pas constitué en un courant opposé au mouvement moderne, au contraire, il a évolué en gardant les positions tendancielles qui lui ont donné naissance. Cependant, les mêmes conflits continuent d'orienter et d'animer les débats, peut être avec moins d'effervescence mais imposant, moins agressifs et surtout en catimini. A défaut de sa conceptualisation, le projet urbain ouvre un champ aux luttes professionnelles, disciplinaires, mais moins aux luttes idéologiques. Les clivages sont d'ordre intellectuel car ils résument le développement des démarches différentes et des propositions qui ne font pas l'unanimité. L'utilisation de la notion autant qu'un « instrument » de réflexion et du débat favorise les divergences entre **les architectes urbanistes**. Ces divergences ne dérangent personne au contraire, elles montrent l'inexistence d'une volonté de conceptualisation de projet.

Dans ce chapitre, nous allons montrer les clivages qui existent entre les architectes urbanistes et expliquer leurs causes, par un retour vers le passé proche, c'est-à-dire aux années de l'apparition de la notion du projet urbain pour faire un lien entre les conflits récents et les plus anciens. Nous allons montrer qu'il n'y a pas de nouveaux clivages mais une simple continuité des luttes professionnelles.

La première étape analyse les références des uns et des autres dans leur discours et articles, celle-ci montre que les architectes théoriciens se réfèrent entre eux que très rarement. Ils ne citent pas les contributions étrangères au projet urbain. Ceci peut expliquer une tendance à se démarquer des architectes étrangers en faisant du projet urbain une « culture urbaine » française.

La deuxième étape fait ressortir quelques attaques directes et personnalisées. Ces attaques visent des professionnels. Les critiques sont souvent exprimées des uns sur les autres. Ainsi, les luttes s'installent entre les professionnels. Elles sont d'ordre professionnel qu'idéologiques. Nous pouvons dire que les luttes « professionnelles » n'ont pas disparu, au contraire elles sont plus importantes dans la période de la crise de l'architecture et de l'urbanisme.

A. Les clivages et les consensus sur le projet urbain :

Les clivages n'apparaissent pas seulement entre les architectes mais aussi entre ces derniers et les autres disciplines. Ils sont relevés dans le langage des architectes à travers les critiques formulées et sont plus d'ordre linguistique que d'ordre idéologique. Ils apparaissent généralement au niveau global, c'est-à-dire, au moment où sont évoquées la construction des « méthodes » et l'adoption des démarches.

Les préoccupations disciplinaires favorisent aussi les divergences, le discours émis par les autres disciplines autres que l'architecture, est un discours litigieux. En effet chaque intervenant cherche à définir une position « propre » dans le débat sur la ville et sur l'urbain en essayant alors de se démarquer des autres disciplines dont il n'a pas la maîtrise et par rapport aux collègues en adhérant à une méthodologie et à des idées individuelles. Ces divergences montrent plus des questions existentielles qu'idéologiques défendues par des écoles de pensée (classique). Il s'agit là d'une émergence d'une sorte d'éclectisme intellectuel plus individualisé. Il n'y a pas que la ville qui est émiettée mais aussi les savoirs qui la produisent.

Les conflits les plus apparents sont ceux qui s'installent entre les architectes et les architectes urbanistes et entre les architectes-urbanistes et les élus. Nous allons expliquer les clivages entre les professionnels de l'aménagement urbain en les classant sous trois catégories :

1- La première catégorie regroupe des clivages issus de la mobilité de l'architecte urbaniste entre le travail de la planification urbaine et le projet d'architecture. La position du projet urbain au « milieu » du processus de l'aménagement provoque des affrontements aux limites entre l'architecture et l'urbanisme. Les clivages émergences sont sur deux fronts :

   - Premièrement, les luttes professionnelles entre les architectes urbanistes et les architectes ;
   - Deuxièmement, la confusion dans la définition de projet urbain produit à une confusion dans la détermination des responsabilités et par conséquent, mène à des clivages entres les architectes urbanistes et les élus (politique) ;

2- La troisième catégorie englobe les clivages intellectuels qui s'installent entre les architectes urbanistes spécialistes du projet urbain ;

3- La quatrième catégorie regroupe les clivages disciplinaires entre les architectes urbanistes et les autres disciplines (sociologue ; paysagistes ; géographes…).

1. Le statut-quo :

Le projet urbain occupe une place centrale dans le processus de l'aménagement urbain entre le travail de la planification et celui de l'architecture. Il est souvent défini par les ayant compétence de la conception urbaine, les architectes urbanistes, comme une transition, un complément, un anneau et comme un projet intermédiaire entre la planification et le projet d'édification. L'émergence de la profession de l'architecte

urbaniste provoque des conflits, d'un côté, entre les urbanistes et les autres « professionnels de l'urbain »[238], et de l'autre coté, entre les architectes (architecte du projet urbain et architecte du projet architectural). Les conflits consistent en la définition du rôle des uns et des autres dans le processus de l'aménagement urbain, c'est-à-dire, la détermination du champ d'intervention dans la ville, notamment des architectes.

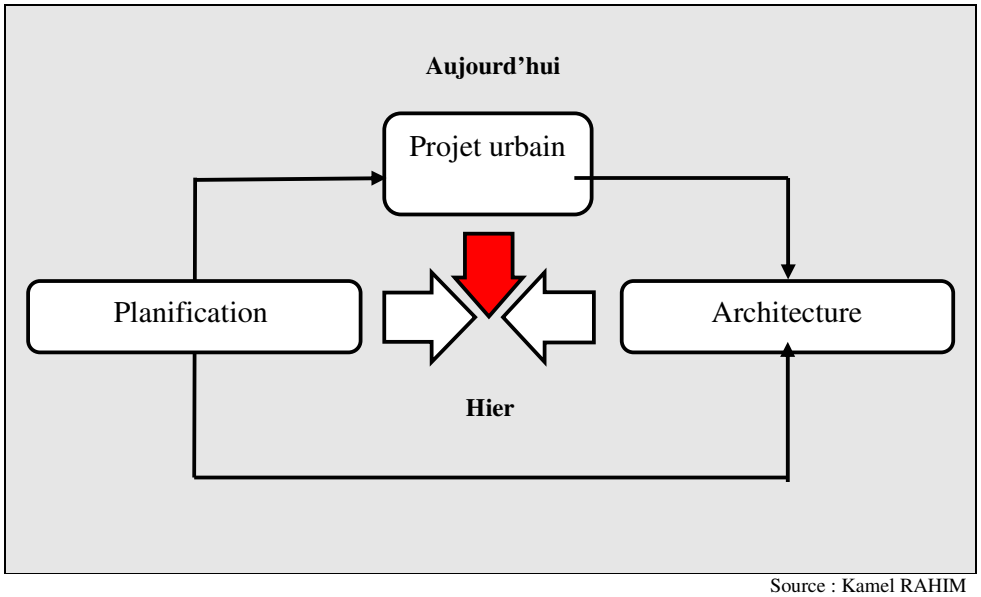

Source : Kamel RAHIM

Schéma n° 7 : La recherche d'une position centrale pour le projet urbain

Dans la période de la construction de masse, le processus de l'aménagement urbain est géré par deux pôles ; d'un côté, le pôle décisionnel composé par les autorités, l'Etat et ses organismes d'études (les DDE), prend les décisions et planifie l'espace ; de l'autre côté, le pôle constitué des architectes et des constructeurs, met en œuvre les décisions prises et produit les plans ; les plans-masse. En d'autres termes, il y a, d'un côté, le pôle de la planification avec ses instruments d'urbanisme et le Droit de l'urbanisme, et de l'autre côte, les productions architecturales qui consistaient à déposer des volumes sur des zones à urbanisées. Entre les deux, il y a un *vide à combler*[239], il faut un *passage (entre les études analytiques et la pratique*[240]*, entre l'analyse et le projet et entre la recherche fondamentale*[241] *et la recherche appliquée*[242]*)* et il doit y avoir une certaine

[238] Le professionnel de l'urbain est l'architecte urbaniste et les urbanistes tout court.

[239] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & projet urbain*, décembre 1984/janvier 1985, pp. 94-99.

[240] HUET (Bernard) répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110.

[241] LEVY (Albert), "Proposition d'un instrument d'analyse typologique et application à l'architecture monastique", in : *Recherches sur la typologie et les types architecturaux*, Paris, Harmattan, 1991, pp. 296-313

[242] LEVY (Albert), "Sortir de l'impasse du débat moderne/post-moderne", in : *Villes en parallèle*, n°17/18, *Acteurs et chercheurs dans la ville*, avril 1991, pp. 315-323

continuité.[243] Ainsi, entre les programmes et leurs réglementations et les réponses par des objets individuels, il y a un écart énorme qui empêcherait la continuité dans le travail de l'aménagement urbain. L'idée d'un projet urbain vise en premier lieu la réduction de cet écart, pour permettre de combler le vide et mettre un passage des programmes au projet. Elle vise une place intermédiaire pour remplir ce vide par un projet de transition, un projet intermédiaire.

Les limites entre les trois domaines : projet urbain, projet d'architecture et planification, ne sont pas clairement définies et les rôles des uns et des autres, des architectes, des urbanistes et des autres aménageurs ne sont pas déterminés. Et étant que l'architecte urbaniste vient se placer en intermédiaire entre les urbanistes et les architectes, produit des étirements aux niveaux des limites virtuelles que se fixent les uns et les autres. Ce qui provoque le rapprochement de certains architectes et l'éloignement des autres de projet urbain qui réduit leur champ d'intervention et leur liberté de création. Par conséquent, le piétinements des uns sur les champs des autres et l'enchevêtrement des rôles s'installent en confusion. Chaque professionnel adopte une théorie la plus proche de son centre d'intérêt et par rapport à sa discipline et à la position qui cherche à acquérir dans le processus de l'aménagement urbain. Et les plus réticents refusent globalement la notion de projet urbain exprimée avec des connotations historiques et un principe de globalité.

a) - Architecte-urbaniste : un profil renouvelé ?

La compétence de l'architecte dans la conception urbaine n'est pas vraiment reconnue de la part des architectes « ordinaires » qui n'acceptent pas d'être de limiter leur travail aux objets individuels de moindre importance et de la part des élus qui cherchent à rester responsables des projets de la forme dans leur ville. L'architecte urbaniste en la notion de projet la forme urbaine se démarque de l'architecte ordinaire, rappelle aux élus leur rôle dans la ville et cherche à définir un champ pour exercer sa compétence.

Les clivages sont donc le produit de l'émergence et de la détermination du métier de l'architecte –urbaniste.

> *« Moins outils que sensibilités, l'Art urbain et projet urbain apparaissent comme les éléments qui permettent de transgresser les dogmes affaiblis de la division des tâches entre urbanistes et architectes. »*[244]

Le rôle des architectes urbanistes (concepteurs) est de mener une médiation entre la planification urbaine et le projet d'architecture. Il s'agit donc de transformer les programmes des collectivités locales en un ensemble de propositions sur l'ensemble d'un secteur pour les soumettre ensuite aux architectes qui la charge de produire des projets d'édification. L'architecte concepteur commence son travail de la planification urbaine, mais comme nous l'avons vu à Montreuil le travail du concepteur peut commencer bien avant dans les études urbaines menées pour proposer des formes qui vont permettre de réguler l'espace, et termine par des propositions de projets qui contraint les architectes constructeurs à répondre dans le respect de ces formes. C'est à ce niveau que s'expriment les confrontations.

---

[243] PANERAI (Philippe) répond à VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, pp. 60-64.

[244] BAUDOUÏ (Rémi), "L'Enseignement de l'urbanisme en France et la question de l'Art urbain", in *:* MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes,* avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 215.

b) - L'ennemi de tous ; « l'architecte » :

Les premiers concernés sont les architectes. En effet les spécialistes du projet urbain insistent longtemps sur le rejet de l'architecture (moderne et les reconversions des CIAM) et limite le travail des architectes « ordinaire » en fixant des contraintes à respecter. Par conséquent, ceci vise à restreindre son rôle et son arbitraire en travaillant dans le respect des contraintes prédéterminées par son collègue urbaniste. A Paris-Bercy, par exemple, Jean-Pierre Buffi à fixer les règles d'intervention pour ses architectes tout en respectant des règles fixées par la Zac. L'installation d'une coordination conduit ainsi à la diminution de la liberté dont jouissait l'architecte. Sa contribution était modelée à la base par la proposition d'une forme urbaine globale. Ce qui donne une orientation aux formes architecturales. C'est justement sur cette globalité que les architectes émettent leur mécontentement et proposent à leur tour des méthodes à appliquer en dehors des faits de la situation.

Les conflits entre les architectes urbanistes et les architectes ne datent pas d'aujourd'hui. Déjà dans les années 70, l'émancipation d'un nombre d'architectes sur la scène urbanistique est argumentée par la responsabilité des architectes dans la construction des grands ensembles considérés comme des espaces anti-urbains. Ce nombre restreint se démarquent de leurs collègues et se dédouanent de cette architecture totalitaire en s'inscrivant dans une démarche de projet différente des propositions architecturales.

> *« Par "projet urbain", ceux qui le prononcent veulent tout d'abord marquer leur adhésion à l'idéologie qui, en une quinzaine d'années, est progressivement devenue dominante. Avec ce terme, c'est une attitude favorable à "la ville" qui s'exprime, avec des connotations historiques que celle-ci comporte. Et, corrélativement, c'est une démarche contextualiste et pragmatique que les acteurs de l'aménagement se réfèrent. En effet, cette expression participe de la volonté de se dédouaner face aux échecs de l'urbanisme et de la planification des décennies passées, c'est-à-dire face à la crise des banlieues. Elle participe ainsi de la tentative des professionnels pour renouveler l'image d'agents de la technocratie ou du capital bancaire et de la promotion immobilière qui leur collait à la peau dans l'opinion publique. »*[245]

Cette émancipation est lisible dans l'apparition des qualificatifs qui complètent souvent l'intitulé de métier de l'architecte comme « architecte concepteur », « architecte ordinaire », et plus récemment « architecte urbain ». Les architectes dits urbanistes parlent le plus souvent du projet urbain comme synonyme de la forme urbaine indépendant de toute idéologie architecturale. Cela « pour marquer » leur territoire et pour se démarquer d'une part des architectes qui tiennent à l'objet, et d'autre part pour marquer leur adhésion à un courant sans tendance ou appartenance apparente. Par le projet urbain c'est plus le « retour à l'urbain » et à l'architecture proche des usagers.

> *« Cette logique d'urbanisation dite de « pièces urbaines » additionnées est d'ailleurs défendue explicitement par certains architectes néo-modernes (E. Ciriani, H. Gaudin... qui renonce à toute composition globale, à toute cohérence générale jugée impossible selon eux, car elles caractérisent l'urbanisme de notre époque. »*[246]

Certains architectes comme Henri Ciriani et Henri Gaudin refusent l'idée même de projet urbain et proposent d'autres théories architecturales contraire a l'idée de la

---

[245]GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°288, septembre 1993, p. 40

[246] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne La Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, pp. 225-238.

globalité du projet comme celles des « pièces urbaines ». Leurs idées séduisent Christian Devillers.

c) - Une question existentielle :

Les architectes urbanistes expriment leur différence et protègent leur compétence dans le domaine de l'urbanisme. Après l'émancipation, c'est la question existentielle de compétence de l'architectes dans le champ de l'urbain qui renforce leur détermination. C'est une nouvelle étape dans l'évolution du métier qui est annoncée. En redécouvrant l'urbain comme sujet, il renouvelle son rôle en passant ainsi de la création des formes architecturales et urbaines à la conception de l'urbain. Ce qui n'est pas la même chose, les formes urbaines sont indépendantes de la réalité des sites. C'est le travail de l'urbanisme et le de l'architecture qui s'entremêlent car l'architecte continue souvent à travail sur les deux niveaux.

L'urbaniste est partagé entre l'architecture et la planification urbaine. Des compromis entre les deux domaines sont alors nécessaires. Pour les fondateurs et les défendeurs de la notion de projet urbain, la question de choix entre l'architecture et la planification ne se pose pas, leur rôle est de faire le lien entre les deux, c'est-à-dire, leur objectif est de faire de l'urbain. Cependant, leur intervention est plus globale et d'ensemble.

d) - Compétence et neutralisme :

Entre les architectes spécialistes de projet urbain, les divergences sont plus d'ordre de la position que d'ordre doctrinal ou idéologique. L'idée d'intervenir sur l'urbain et sur ce qui existe en partant de la réalité urbaine exige une certaine neutralité vis-à-vis des tendances doctrinales. Aucun d'entre eux n'exprime ouvertement son adhésion à un courant déterminé, parmi les courants connus, moderne, poste moderne, culturaliste, progressiste etc. ou un nouveau. Au contraire, ils essaient de se dédouaner de tout attachement à une doctrine passéiste ou futuriste en exprimant leur attachement aux situations présentes. Dans leur discours, ils mettent en avant l'idée du projet et de l'architecture contemporaine où l'intelligence domine les luttes et les conflits idéologiques.

La tendance récente privilégie parler de l'« intelligence » dans le travail de l'aménagement. Les auteurs parlent de l'*intelligence des situations*, de *l'intelligence des instruments*, de *l'intelligence des architectes* qui ont une capacité adaptation aux exigences urbaines contemporaines. Bernard Haumont voit dans la pratique de projet urbain une tendance dans laquelle la situation présente devient plus intéressant que les théories et les discours interminables.

> *« Les pratiques de projets urbains, [...], semblent s'inscrire pleinement dans ces perspectives, où l'intelligence des situations prime la rationalité première et trop apparente d'objectifs simples, [...]. »*[247]

Bruno Schmit parle des récents instruments d'urbanisme, notamment les POS qui ont un souci de la qualité urbaine que c'est des *POS intelligents*[248]. Clément-Noël Douady, en parlant de Christian de Portzamparc dit qu'il est un architecte *intelligent*.

Le recours à l'utilisation de mot « intelligent » qui n'a pas une valeur « quantifiable » et mesurable, montre bien la crise des compétences et leur relation à la production de la

---

[247] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, p. 109

[248] SCHMIT (Bruno), "POS et qualité architecturale : du bon usage de l'article 11", in : *Diagonal*, n° 112, avril 1995, pp. 50-52

qualité urbaine. La compétence ne suffit pas pour produire un espace urbain de qualité, mais il faut une certaine intelligence. La compétence sous-entend la spécialisation et la maîtrise de la pratique, l'intelligence véhicule plus une capacité à l'adaptation aux situations, car ces dernières sont très variées et que les collectivités locales ne procèdent pas les spécialistes à chaque situation.

e) - L'intransigeance sur la responsabilité :

Le politique est élu pour veiller sur le développement de « sa » ville. La décentralisation lui attribue la responsabilité d'intervenir pour mener l'avenir de la ville. Il a la légitimité, mais pas la compétence de la forme urbaine, dans l'exercice de son rôle, il fait appel aux urbanistes et aux maîtres d'œuvre urbain. Cette confrontation directe conduit à l'instauration des situations de conflit sur la question de la légitime et de la signature du projet. Les planificateurs et les élus cherchent à minimiser l'avancée des urbanistes tout en tentant de restreindre leur champ d'intervention dans le domaine de la planification.

> *« La municipalité doit garder le pilotage des grands projets (ne pas le concéder) : l'objectif de requalification de l'espace est de sa responsabilité. Travailler ensemble dans la maîtrise d'ouvrage : cf. le groupe des "grands pilotes". Pour chaque projet, un pilote clairement identifié, porteur de la maîtrise d'ouvrage. »* [249]

L'élu considère que le projet urbain après avoir défini comme la politique urbaine, est de sa légitimité de le signer car l'avenir de sa ville est de sa responsabilité. « *Le Projet Urbain est d'abord l'affaire des Villes, aussi celui des professionnels.* »[250]. Par contre les spécialistes considèrent que le projet de la forme urbaine est leur responsabilité et leur affaire.

> *« Le Projet Urbain n'est pas la politique urbaine, qui est l'affaire d'élus. Le Projet Urbain est affaire de professionnels. Il doit permettre que la forme ait une permanence permettant l'accueil de fonctions différentes. »* [251]

De l'autre côté les architectes considèrent que le dessin de la forme urbaine est de leur compétence et considèrent cette situation comme une ingérence du politique dans le travail purement architectural.

2. Une ligne de partage :

Les spécialistes du projet urbain ne sont unanimes dans la définition de leur compétence. Les positions des uns et des autres dans le champ de l'urbanisme se confirment dans les discours. Chacun réclame légitimité et déclare sa théorie comme une approche soucieuse de l'urbain et met en avant sa compétence des projets « urbains ». Comment ce langage de prise de position est-il conçu ?

a) - Les jugements des uns sur les autres :

Les conflits entre les architectes urbanistes existent. Ils expriment les contradictions qu'il peut y avoir entre eux sur différents sujets. En effet les points de vue sont personnels. Christian Devillers, en faisant de la *mémoire de la ville* un principe de faire

---

[249] TRAUTMANN (Catherine) répond à VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, p. 62

[250] FREBAULT (Jean) répond à VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, p. 64

[251] PANERAI (Philippe) répond à VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, p. 64

la ville, rejette l'idée que se fait Bernard Huet de la ville, à savoir la convention. D'après lui, admettre que la ville possède une mémoire, veut dire qu'il ne faut pas reconsidérer les conventions comme un moment d'engendrement du projet.

Christian Devillers

« […] reconsidérer les conventions comme une sorte de modèle d'engendrement du projet. Au contraire, le projet est toujours une interprétation et c'est à ce titre qu'il est un processus créatif. » [252]

« Les conventions ne suffisant plus à assurer une "gestion urbaine normale", il faut trouver un nouveau mode d'embrayage entre la forme urbaine et l'architecture. Il faut passer de l'implicite de la convention à l'explicite du projet. »[253]

Bernard Huet

« La ville, les morceaux de ville, ne peuvent pas être faits par l'architecture ; ceci est une banalité, mais il faudrait comprendre que c'est une banalité qui a des implications pas seulement d'ordre politique, mais d'ordre sémantique. C'est-à-dire que le phénomène urbain, vivre la ville, c'est une convention, c'est un système qui ne peut pas être changé comme le langage par la volonté d'une seule personne, par la volonté même d'un groupe de personnes. Que l'on doit partir de ce moment où l'architecture en soi se révèle absolument impuissante à transformer des phénomènes qui sont des phénomènes collectifs [...].

La seule chose que puisse faire l'architecture, c'est évidemment de transcrire le plus correctement possible un certain nombre de conventions; [...].

Je crois que la ville c'est ça, c'est une convention, c'est-à-dire cette espèce de lieu où par accord tacite de toutes les parties, et les architectes font partie de ce groupe, peut s'élaborer un certain nombre de choses et chacune à leur place. »[254]

b) - Un discours surveillé :

Les théoriciens sont en position de critique mutuelle et l'« individualisme » s'installe. Chaque chercheur, chaque professeur, constitue un « laboratoire », une école à lui seul. Le manque de consensus est aussi plus fort en se mettant en position de défendre ses acquis intellectuels et professionnels. Un climat de surveillance occupe et préoccupe les uns et les autres. On prend position, dans un premier lieu, vis-à-vis des « déclarations » de l'autre, et dans un second lieu, on développe des idées contraires, et parfois les mêmes idées dites par des « mots » différents. Le choix d'un langage est très convoité par les aménageurs. Cela conduit directement à l'instauration d'un discours contradictoire et à la prolifération d'un lexique du « **pour** » et du « **contre** ».

c) - Prolifération du « pour » et du « contre »

*« Nous avons choisi ce titre, "l'architecture pour la ville", à l'encontre de mon ami Bernard Huet qui a fait de "*l'architecture contre la ville*" une espèce de slogan que je n'aime pas beaucoup, parce qu'il est basé sur une analyse historique que je crois fausse. Bernard Huet pense que l'architecture est un geste profondément individuel, qu'en cela, il s'oppose fondamentalement à l'unité et à la cohérence de la ville. Opposition qui serait évidemment féconde, productrice de l'histoire-même de l'architecture dans son rapport à la ville.*

---

[252] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & projet urbain*, décembre 1984/janvier 1985, pp. 94-99

[253] DEVILLERS (Christian), "Une Politique pour toutes les villes", in : *Projet urbain*, n° 2, *Tisser la ville*, DAU, janvier 95, p. 6

[254] HUET (Bernard), répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 91

Je pense qu'il se trompe sur un point particulier : ce qui faisait nécessité pour l'architecture, à l'époque de la renaissance déjà, c'était un rapport avec la ville qui était convenu – il suffit de se promener dans Bordeaux pour voir que toute l'architecture du XVIII^e^ siècle est dans une magnifique cohérence. Mais cette cohérence était d'une certaine façon à peine voulue, elle tenait à tout un réseau de conventions.

Depuis la révolution industrielle et le XX^e^ siècle, il n'en va plus de même. Le rapport entre la ville et l'architecture ne repose plus sur des conventions mais sur des volontés. L'architecture a gagné sa liberté, mais aussi un devoir nouveau et écrasant qui consiste à qualifier l'espace, c'est-à-dire à fabriquer la ville. Jusqu'à la révolution industrielle, la ville n'avait pas besoin de l'architecture pour exister. Soudain, devant la déqualification du territoire, devant cette explosion des villes due à la révolution industrielle et devant la disparition tendancielle de la notion. »[255]

Le mot et le langage ont une importante place dans le travail des architectes, notamment des architectes urbanistes. Le choix de mot exprime une appartenance particulière et une position des uns et des autres dans le champ de l'urbanisme. Il véhicule aussi une certaine pensée intellectuelle vis-à-vis de la ville et de l'architecture, et surtout sur la relation entre la ville et l'architecture qui peut être dans la croyance ou non, que *l'architecture construit la ville*. Bien que « *L'Architecture pour la ville* »[256] ou « *L'Architecture contre la ville* »[257] ne soient que des slogans, ils montrent un malaise profond qu'ont les architectes quand il s'agit de la ville.

« C'est que petit à petit on parle de la ville et finalement on arrive à l'architecture, on arrive à ne parler que d'architecture, et on arrive à penser presque insensiblement, sans le dire et ceci est implicite, que finalement pour faire la ville il faut faire l'architecture. […]

La seule chose que puisse faire l'architecture, c'est évidemment de transcrire le plus correctement possible un certain nombre de conventions; [...]. »[258]

Tout cela révèle l'existence de lutte de compétences sur la scène de la communication et des conférences. Ce qui préoccupe les uns et les autres, ce n'est pas de parler pour avoir « le dernier mot » mais juste pour animer un débat par l'utilisation d'une rhétorique appréciée par tous. La vérité de Christian Devillers, est conçue uniquement par rapport à ce qu'il considère comme la fausse vérité chez « son ami » Bernard Huet. Les deux mots « *pour* » et « *contre* » expriment les extrémités et les opposés.

---

[255] DEVILLERS (Christian), "L'Architecture pour la ville", in : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n°2, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole aquitaine, octobre 1999, p. 153

Christian DEVILLERS : "architecte et urbaniste, chercheur et enseignant, prix de l'Equerre d'argent en 1984, médaille d'argent de l'enseignement de l'Architecture en 1994, prix du projet urbain en 1994, Grand prix de l'urbanisme et de l'art urbain 1998. Il a réalisé de nombreux projets, entre autres en région parisienne et Saint-Étienne." In : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n°2, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole aquitaine, octobre 1999, p. 153

[256] DEVILLERS (Christian), "L'Architecture pour la ville", in : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n°2, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole aquitaine, octobre 1999, pp. 153-164

[257] HUET (Bernard), "L'Architecture contre la ville", in : *Architecture Mouvement Continuité*, n°14, *La Ville, l'architecture et le logement*, Paris, décembre 1986, pp. 10-13

[258] HUET (Bernard), répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 91

d) - Un langage approprié :

(1)- Choix du lexique :

Quelques définitions des prépositions d'après Le Petit Larousse :

De : préposition (lat. *de*, en séparant de). Marquant le lieu, l'origine, le temps, la possession, la manière, la cause, l'instrument, etc.

Depuis : préposition (de *de* et *puis*). Indique le point de départ. 1. (Dans le temps). 2. (Dans l'espace). 3. (Dans une série).

Dans : préposition (lat. *de* et *intus,* dedans). 1. Marque le lieu où l'on est, où l'on entre). A l'intérieur de, parmi, vers. Marque le temps. Au cours de, pendant. (Marque la manière).

Hors : Préposition 1. A l'extérieur de.; à l'écart de, en dehors de (ensemble défini).

Sur : préposition (lat. *super*). Marque : La position supérieure, avec ou sans contact ; la situation à la surface de qqch. 2. Le point d'application ou de destination ; la localisation. 3. La direction.

Pour : préposition (lat. *pro*). 1. L'équivalence, la substitution. 2. La relation, le rapport. 3. La cause. 4. L'intérêt, le point de vue. 5. la destination, le but. 6. La conséquence. 7. Le temps, la durée. 8. La circonstance, le moment.

A relire ces définitions, nous constatons que les différences quand elles existent, sont très minime. Ces définitions se rapprochent les unes des autres. « Sur » ou « dans » marquent le lieu et la position dans laquelle on est.

Contre : préposition 1. Juxtaposé à, tout près de, sur (qqch, qqn). 2. En opposition avec, hostile. 3. En échange de, pour. Contre : nm. 1. *Le contre* : l'opposé. *Le pour et le contre*.

Anti- : préfixe : contre. (selon sont utilisation Qui résiste, qui empêche, hostile,…)

Antichambre : Vestibule, salle d'attente, à l'entrée d'un appartement, d'un bureau. *Faire antichambre* : attendre avant d'être reçu.

Cette phrase n'est pas marginale dans le discours. Il existe plusieurs constructions de ce genre. Par exemple : « *faire la ville **sur** la ville* » et « *faire la ville **dans** la ville* », « *faire la ville **depuis** la ville* » et « *faire la ville **de** la ville* ». Ainsi se construit un jeu de « mots » dans le langage et ainsi se différencient ceux qu'ils les animent. Au lieu de « ***dans*** » certains préfèrent « ***sur*** », au lieu de « ***depuis*** » certains choisissent « ***de*** ». Si « dans » et « depuis » sont les plus utilisés par les architectes adeptes de la composition urbaine (Albert Lévy), les prépositions « sur » et « de » sont plus utilisées dans les travaux de la D.U.A. Ils sont convoités par les « directeurs de l'urbanisme et de l'aménagement. Cela montre l'envie de se démarquer une fois de plus les uns des autres.

L'utilisation de telle ou telle préposition n'est pas gratuite, au contraire, elle exprime la démarche adoptée pour construire l'espace urbain. Par exemple pour parler de l'intégration du nouveau dans l'ancien ou des structures nouvelles dans les structures existantes, deux règles sont proposées. La première consiste à dire qu'il faut « faire la ville sur la ville » et la deuxième propose de « faire la ville dans la ville ». La première règle d'une part n'empêche pas les rénovations et les démolitions et d'autre part, elle exprime l'ampleur du travail et la taille (grande) du projet mené. Elle accepte ainsi de remplacer la ville sur une autre ville en gardant les traces de la ville ancienne. Par contre la deuxième « faire la ville dans la ville » exprime la recherche des potentialités que la ville existante cache et qu'il faut découvrir. Il s'agit alors de faire la ville là *où on est.* C'est une règle qui vise les pratiques sociales. Les deux expriment l'intégration du projet dans l'existant.

(2)- L'importante place de l'anti-… :

L'émergence du projet urbain s'exprime comme une alternative à l'anti-urbain[259] regroupant les produits de l'architecture d'objet qu'a connu l'après guerre, que ce soit les grands ensembles ou les projets d'équipements construits avec une logique de séparation et d'isolement. Ces objets sont, d'après les critiques, le produit d'une génération d'architectes qui ont pour principes la confirmation et la construction de l'« *anti-idée* » de l'architecture classique. Bernard Huet souligne que les principes de Le Corbusier, ne sont en réalité que des *anti-idées* de la maison.

> *« De la même façon, prenez les cinq points d'architecture de Le Corbusier : n'imaginez pas qu'il s'agisse des cinq points d'architecture moderne ; il s'agit de définir l'anti-idée de la maison. La maison est enracinée au sol, on la surélève. La maison a un toit, on y met un jardin. La maison est close, on l'ouvre. La maison a une entrée, on n'en met pas etc. [...]. Par ailleurs, on voit à l'heure actuelle le mouvement inverse; à la déconstruction corbusienne correspond une reconstruction, mais qui est aussi fallacieuse dans la bouche des architectes.*
>
> *CIRIANI met une barre à Marne-la-Vallée et en face il met une autre barre. Les rez-de-chaussée constituent des parkings. Il appelle çà une rue. Un architecte seul ne peut pas faire une rue. Toute la ville, et toute la ville de Marne- la -Vallée, est la négation même de la rue [...]*
>
> *Ceci indépendamment de la qualité intrinsèque de ces architectures qui sont de bonnes architectures, mais ne font pas la ville. Par contre, de mauvaises architectures peuvent faire la ville. Autre exemple : CHEMETOV construit un bâtiment dans la banlieue de Paris, un grand bâtiment en brique de Saint-Ouen, et il dit dans son texte que ce bâtiment est un retour à l'espace urbain, parce qu'il forme un coin d'îlot; or, quand on va sur place, on s'aperçoit qu'il n'y a pas d'îlot. Comment un architecte peut-il faire un coin d'îlot, si l'îlot même n'existe pas? »*[260]

Bernard Huet légitime ainsi sa proposition et la structure autour de la convention pour éviter l'abus de langage et le discours fallacieux chez les architectes. L'idée de la convention reste, elle aussi, juste une « anti-idée » de ce qui se faisait avec les modernes et les fonctionnalistes. Elle se positionne comme un retour à l'idée des « choses » et à l'origine, c'est-à-dire, le retour à l'idée avant que les fonctionnalistes aient fait une « anti-idée ». Elle n'est pas, de ce fait, vaine, mais cela nous demande d'être très vigilants et de ne pas prendre part d'un discours en ignorant volontairement ou tout simplement par méconnaissance des investigations et les contributions des autres chercheurs. Les jugements ne sont pas des vérités. Il ne donne pas de définition de projet urbain ; mais il avance deux points importants : il refuse l'architecture pour construire la ville « urbaine » ou la ville de la « société urbaine »[261] et propose le retour à la construction sur la base des conventions.

e) - La polysémie un atout de se positionner :

Le caractère polysémique d'un mot exprime son champ très vague et indéfini. Dans le domaine de l'urbanisme, il constitue une manière de refuser et de lutter contre toute sorte de normalisation et de conceptualisation que réclame une notion. La notion de

---

[259] GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°288, septembre 1993, pp. 40-46

[260] HUET (Bernard) répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 99

[261] Mot utilisé par Henri Lefebvre dans *Le Droit à la ville, Espace et politique,* Paris, éditions Anthropos, 1972, p. 73

projet urbain est prisée par ce qu'elle est floue. La conceptualisation servant à faire une méthode unique, même si elle est partagée par l'ensemble des aménageurs est rejetée.

La polysémie est voulue car elle ouvre le débat à tous les concernés de l'aménagement urbain et conduit à la multiplicité des contenus. Elle offre au projet un côté artistique en l'éloignant du scientisme de l'urbanisme moderne. Elle marque aussi l'éloignement d'un projet bien défini qui serait un simple objet de critique. Les champs de recherche sont ouverts et les contributions et les propositions sont autant importantes car elles sont variées et différentes.

3. Un terrain d'affrontements :

Les disciplines proche de l'acte de faire la ville entrent très tardivement dans le discours autour de projet urbain et se mettent en position d'affrontement avec les architectes urbaniste et théoriciens. L'intérêt nouveau qu'elles portent ainsi pour le projet vient pour revendiquer leur place dans le champ de l'urbanisme.

Les clivages avec les architectes urbanistes apparaissent à un niveau plus général. Certains des chercheurs n'hésitent pas à émettre une certaine méfiance vis-à-vis d'un projet urbain qui tente de répondre à toutes les préoccupations de la société. De crainte de voir les dérapages déjà commis par les modernes se reproduisent par la prétention chez les architectes de modifier la société par le travail sur le projet, ils participent aux débats sans engagement réel, mais avec vigilance.

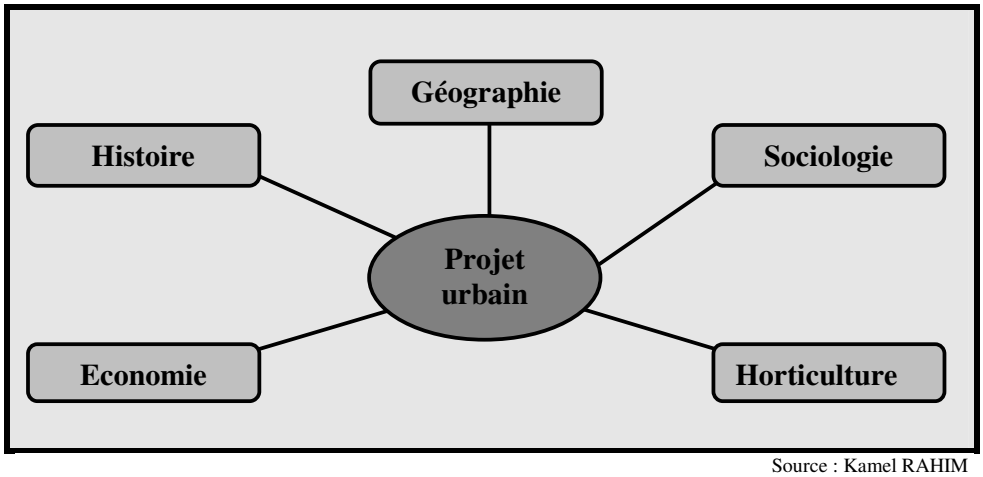

Source : Kamel RAHIM

Schéma n° 8 : Enrichissements et affrontements

A l'exemple de débat organisé sous l'intitulé *la Ville de l'architecte*[262]*,* les chercheurs des autres disciplines répondent par un débat sur la *Ville des sciences sociales*[263]. Les titres récents d'un nombre d'articles parus dans des revues spécialisées montrent l'impasse des luttes disciplinaires.

[262] ZIMMERMANN (Annie), "La Ville de l'architecte ou le prix du don", propos recueillis de la table ronde organisée le 18 juin 1996, PAQUOT (Thierry), CHEMETOV (Paul), DEVILLERS (Christian), FURET (Catherine), MASBOUNGI (Ariella), SUBILEAU (Jean-Louis), VIRILIO (Paul) et ECREMENT (Bernard), in : *Urbanisme,* n°290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 60-64

[263] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques ; réflexions autour du «projet urbain»", in : *Enquête*, n° 4, *La ville des sciences sociales*, 1996, pp. 59-68

La réticence des sciences sociales par rapport au projet explique l'arrivée tardive de ses chercheurs dans les discours sur le projet urbain.

La pluridisciplinarité exige la participation de l'ensemble des disciplines dans le projet d'aménagement urbain. La tendance pour le projet est la seule dominante. Tout le monde parle du projet, que ce soit les élus, mais aussi pour la sociologie, la géographie, « le paysage » et l'histoire.

De la pluridisciplinarité, les chercheurs passent l'interdisciplinarité. Ce qui signifie plus l'emboîtement des disciplines autour d'une intervention sur l'espace urbain que l'addition des disciplines sur un sujet et l'enchaînement disciplinaire sur un problème particulier. Les décideurs demandent l'avis des chercheurs et des professionnels selon un ordre de passage. Cependant Ils ne demandent pas simultanément l'avis de tout le monde pour un même problème ou pour une même situation. En écoutant Jacques Dupauw parler de la manière avec laquelle sont conduits les travaux sur certains DSQ dans les années 80, l'enchaînement et la pluridisciplinarité ne règlent pas les problèmes urbains. Ils permettent de les diminuer, mais pas les résoudre. Toutes les difficultés d'une intervention dans la ville et dans les grands ensembles sont dans la volonté humaine de se mobiliser en même temps et dans un même espace. C'est le manque de la mobilisation qui a conduit à l'invention de la notion de projet urbain qui rime bien avec le regroupement des acteurs de la ville.

> *« C'est en 1981 que l'on a mis un terme à la doctrine fondée sur des interventions ponctuelles des acteurs. Il devenait nécessaire d'arrêter de faire appel à l'intervention passagère des spécialistes sur le terrain, pour enfin s'en aller en laissant tous les problèmes sans solution satisfaisante. Par exemple, il manque des arbres dans une ZUP, on fait appel à un paysagiste qui propose un plan de plantation d'arbres, son intervention prend fin juste après la plantation. Aucun travail de suivi ou d'entretien n'est assuré, il suffit que les arbres soient arrachés pour revenir à la même situation.*
>
> *L'idée du projet urbain naît lorsque les autorités ont commencé à poser les questions sur les cités dans la globalité. : Pourquoi planter des arbres et les laisser arrachés ?*
>
> *Les autorités ont longtemps délaissé les quartiers et les grands ensembles, le quartier ne fonctionne pas, les gens stationnent sur le massif du rosier que la ville n'assure plus l'entretien. Sur les parkings il y a de tout sauf des voitures, des vieilles caravanes pourries, des moteurs en état de décomposition avancé, des réserves de pneus… Pourquoi les gens vivent comme ça alors qu'en ville, ils ne peuvent se le permettre. C'est une situation déprimante. Alors on laisse faire parce que c'est moins fatigant et le résultat, le quartier devient un véritable criard et invivable.*
>
> *Ou, les autorités font appel à un urbaniste : « Cher ami ! Ce quartier ne va pas bien apparemment, on ne sait absolument pas vers qui se retourner, vous qui êtes un spécialiste de dessin des quartiers, allez y dessiner nous comment devrait être ce quartier, pour voir ce que nous pourrions faire ». Et l'urbaniste faisait exactement les mêmes effets de manches et les mêmes démonstrations plastiques, théoriques, abstraites et esthétiques que son prédécesseur qui a fait le plan masse à l'origine du quartier, sauf qu'à la place d'une tour, il met une barre, à la place d'une barre, une tour, et déclare que ça sera mieux qu'avant. Nous exagérons mais grosso modo, il s'est inventé à cet endroit là des « faits » qui étaient généralement un peu plus mieux. Par exemple ; le peignon est nu, décorons-le avec des dessins d'enfants de manière à hypnotiser définitivement les habitants. C'est un scandale cette espèce de délire intellectuel qui s'est déchargé sur une population qu'on se refusait à connaître et dont on se refusait à respecter la culture.*
>
> *Après les échecs de l'architecte, du paysagiste et de l'urbaniste, elles font appel un sociologue l'année suivante en disant le problème est social. Le sociologue faisait une petite analyse et écrivait une petite thèse comme il a l'habitude de le faire. Parce que le cahier des charges n'est bien défini, on lui demande de faire ce qu'il pouvait. Et ce qu'il pouvait c'est ce qu'il savait. Il savait faire des devoirs de sociologie à la faculté. Il se baladait sur le terrain en*

trouvant ça très intéressant. Il a fait de l'ethnologie ou une étude de zoo et a écrit ce qu'il pensait pour déblatérer les idées les plus brillants possibles et puis renseignait le plus possible sur la littérature et effectivement le texte est totalement illisible ne serait-ce pour la population. Et c'est encore l'échec. »

Suite à ces échecs de l'enchaînement et de la succession des interventions sur les quartiers en difficulté, le maire de Grenoble Haubert Dubedout a dit « marre ! On arrête tout ». Pierre Calame à repris cette prise de conscience par une phrase extraordinaire : « Il faut arrêter de concevoir des projets pour les gens et sans eux. »[264]

C'est le changement de la pratique de l'enchaînement des intervenants qui a conduit à la pensée du projet urbain global dont l'interdisciplinarité est un grand principe et la société est une réelle composante. Le savoir du projet global est aussi à mettre en place pour éviter les échecs commis. Aujourd'hui comment se présente-t-il ?

La vision n'est pas celle des chercheurs et des spécialistes du projet urbain. Leurs contributions montrent des ambitions qui dépassent la simple participation aux discours. Elles sont orientées vers la maîtrise « totale » de la construction de la ville ou dans la ville. Toute forme de spontanéité ou arbitraire est rejetée.

[264] Extrait de l'entretien réalisé avec Jacques Dupauw, -conseiller à la politique de la ville à la CDC,

B. Les nouvelles ambitions urbaines :

1. L'évolution des discours sur le projet urbain :

a) - L'ambition de maîtrise de l'espace urbain :

D'un aspect formel et contestataire et réactionnaire, le discours sur le projet urbain est devenu un support des propositions théoriques.

Bien qu'elles ne soient pas très élaborées, elles sont intéressantes dans la mesure où elles proposent des méthodes différentes et visent à la conceptualisation de l'acte de faire la ville. Ces théories sont indiscutablement liées à leurs protagonistes. Elles gardent ainsi leur subjectivité. Cependant, l'idée qui les anime, reste la recherche d'un moyen ou d'un outil de contrôle « absolu » de l'espace urbain. Parmi les plus claires se dessinent trois ambitions:

- **De la typologie architecturale à la logique des réseaux** : à l'origine, elle minimise la création au détriment des typologies architecturales et considère la ville comme un lieu parsemé de types et de modèles qu'il faut connaître et exploiter dans la conception si on veut la modifier. De la recherche typologique et morphologique (comme la problématique de recherche sur l'habitat dans les années 60-70, Plusieurs architectes chercheurs s'y sont intéressés ; Christian Devillers, Bernard Huet, Jean-Pierre Frey,…), Christian Devillers passe à la théorie des réseaux qu'il développe dans son article "De la logique du secteur au projet urbain" (1988).[265]

- **De la convention à la génétique urbaine** : au début des années 80, Bernard Huet voit dans la convention le seul remède pour la ville. Il remet en question l'analyse historique incapable de donner des méthodes directes pour la conception. Il souligne l'incapacité des études analytiques, bien que très développées, de passer à la pratique. Et il s'acharne sur l'architecture impuissance devant la ville qu'il définit comme la forme et la forme comme convention. Depuis, son discours s'est élargi et s'est précisé, pour finir, récemment avec l'étalement de sa croyance que la ville possède des « gênes ». Il ouvre une voie, sans hypocrisie, pour la recherche de la « génétique urbaine »[266] (1998). Une voie d'ailleurs qui n'est pas nouvelle parce que la recherche d'outils de contrôle de l'espace urbain ne date pas d'aujourd'hui, avec Gaston Bardet, la ville a déjà été considérée comme un organisme vivant, ce qui sous-entend l'existence d'une génétique pour ce vivant et que son évolution est maîtrisable.

- **De la critique des instruments d'urbanisme à la codification de l'urbain** : Albert Lévy et Vittorio Spigaï, dans leurs diverses contributions sur le projet urbain, n'ont jamais dissimulé leurs envies de mettre en place un instrument de contrôle morphologique. Pour cette raison ils sont un peu méprisés dans le cercle des spécialistes du projet urbain. La référence à ces travaux se fait rare, malgré leurs nombreux travaux

---

[265] DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

[266] HUET (Bernard), "Une Génétique urbaine", in : *Urbanisme*, n°303, *Mémoire et projet*, novembre-décembre 1998, pp. 56-59

de synthèses et de recherche sur l'urbain. La codification urbaine, pour eux, passe par la mise en place des outils d'analyses qui favorisent la problématique de « passage de la théorie à la pratique », de l'analyse au projet et du global au local. L'espace urbain n'est pas un lieu ouvert pour l'urbanisation ex-nihilo. C'est un lieu d'histoire, même quand il est vierge d'urbanisation. Ils proposent une grille d'analyse, elle vaut ce qu'elle vaut, mais elle présente une ouverture sur la conceptualisation du projet urbain comme gage de qualité et support d'urbanité. L'envie de la maîtrise, de la mesure et du contrôle absolu de l'espace urbain peut être vue seulement comme la recherche de la légitimité dans la pratique du projet.

b) - La recherche de la légitimité :

Toutefois cette recherche de la légitimité se heurte aux paradoxes du projet lié aux écarts qui mènent à sa réussite ou à son échec. Jean-Pierre Boutinet[267] met en évidence quatre écarts :

> *« Les conduites du projet expriment une emprise précaire des individus et des sociétés sur leur devenir, parce qu'elle est traversée de part en part par quatre oppositions majeures, ou mieux quatre écarts incontournables qui sont trop peu pris en compte et qui confèrent au paradigme sa polysémie heurtée, accidentée ; l'écart entre le discours incitateur et sa réalisation, c'est-à-dire la théorie de la formulation et la pratique de la réalisation, l'écart entre les logiques individuelles en présence et la logique collective, l'écart entre l'espace à aménager et le temps à anticiper, l'écart entre la réussite de l'action voulue et son échec inévitable.*
>
> *Le projet va se dénaturer chaque fois que les écarts seront abusivement réduits ; mais, le projet va se voler en éclats et disparaître lorsque les écarts seront conduits à leur extrême tension vers une quasi-rupture.*
>
> *On peut parler d'apories en signifiant par-là ces difficiles passages que doit ménager la conduite innovante entre les instances qui s'opposent, […]. »*[268]

Ces écarts montrent que la recherche de la légitimité est insuffisante. Dans le travail de l'urbanisme, il est très difficile de convaincre des acteurs urbains par de la théorie et la conceptualisation du projet. Pour cette raison, toutes ces contributions s'orientent vers « l'absolu » et « l'objectivation » qui restent très difficile à élaborer. En effet, ces contributions sont vues plus comme des constructions d'un discours *individuel et incitateur* qui, dans la plupart des cas, vise directement des espaces à aménager, que comme des constructions de nouvelles théories qui ont une capacité d'anticiper des situations à venir. C'est donc la situation présente qui stimule ces discours et qui positive toujours *l'action voulue et presque jamais son échec « inévitable ».*

Cependant le discours sur l'urbain ne peut être scientifique pour ces raisons suscitées, (le bon sens), mais aussi pour deux autres raisons, celles-ci pratiques, qui recoupent les premières liées aux caractérisations profondes du « projet ». Pris dans une fausse méthodologie, le discours procède de la manière inverse que les sciences exactes, les sciences. Il part toujours des réalités existantes et des expériences des uns et des autres, pour proposer des conclusions généralisées. L'espace existant est issu des expériences et des pratiques urbanistiques de plusieurs siècles et qui sont dans l'évolution globale et continue de l'urbanisation, donc elles ne s'arrêtent pas pour permettre leur connaissance. La science part toujours des théories qu'elle cherche à vérifier

---

[267] BOUTINET (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Coll. psychologie d'aujourd'hui, Paris, PUF, 3e édition, 1993, 313 p.

[268] BOUTINET (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Coll. psychologie d'aujourd'hui, Paris, PUF, 3e édition, 1993, p.

généralement par l'expérience. Einstein disait qu'il n'y a pas de théorie issue des expérimentations mais la théorie peut être expérimentée dans le but de la vérifier[269].

Les propositions récentes sont issues des idéologies ou des individus « intelligents » qui ne peuvent pas faire l'unanimité dans la construction de la ville et de l'urbain. Par conséquent, elles n'échappent pas à la critique. Elles sont jugées et souvent comparées avec des contre-propositions. En architecture, la proposition des contre-projets est toujours valable dans l'absence d'un instrument de mesure et d'évaluation.

La recherche de cette légitimité passe par deux façons différentes :

1- Elle passe la proposition de contre-projet et de contre-théorie. La construction des théories de projet part généralement de l'« anti- » idée. Les chercheurs connaissent plus « l'anti- » des choses qui cherche à définir, plus qu'ils connaissent la définition de la chose, qui d'ailleurs leur échappe dans la plupart des cas. « L'anti- » nous est presque donné en tant que critique et proposition, mais la définition de la chose ne nous est jamais donnée. Le discours sur le projet est borné et limité : le développement des idées se limite aux généralités et aux introductions. Le sujet ou l'objet est traité de manière vague, soit en proposant des solutions, soit en émettant des critiques qui se transforment le plus souvent en projet, mais sans aller au-delà, c'est-à-dire, sans aller discuter sur le « comment? » Cette réalité intellectuelle cache l'impuissance de « dire » comment « faire » le projet. Elle dissimule l'inexistence d'une théorie de projet et de l'architecture. Et c'est simpliste, de dire que le projet « *se pratique mieux que cela ne s'écrit* »[270] comme aimerait bien certain. Mais non plus, le projet urbain existe même s'il n'est pas fiable, mais c'est la peur de prendre des risques d'être critiqué qui empêche de parler directement de projet urbain, comme l'ont fait Albert Lévy et Vittorio Spigaï. Malgré les critiques qu'on peut leur attribuer, ils ont osé définir le projet et proposer une grille d'analyse et montrer comment faire l'étude.

2- Elle passe par des problématiques « scientifiques » que les chercheurs essaient d'adopter. Par exemple : le « passage de la théorie à la pratique ». Cette problématique est posée comme un problème de « passage » et non d'expérimentation et de vérification de la théorie par une pratique, mais plutôt la création d'une théorie « pragmatique ». Il y a quelque chose de faux dans cette façon de « voir » la pratique urbanistique. En effet, une théorie pour être vraie, doit se soumettre à la vérification qui juge de son efficacité et de sa pertinence. Toute théorie n'admet pas une expérimentation. Celles qui sont vérifiables donc, leur légitimité est jugée et celles qui ne peuvent être expérimentée, leur légitimité ne peut être scientifique. Par conséquent, le problème doit être posé en termes d'expérimentation et non pas en terme du « passage » qui est une finalité de la vérification. Il est inadmissible de penser que toute théorie admet une expérience. En urbanisme, à part les théories économistes et hygiénistes qui sont appliquées, les autres restent des théories qui alimentent les discours idéologiques et les discours auto-justificatifs qui visent à valoriser et à revaloriser des projets individuels à des fins personnalisés.

---

[269] EINSTEIN (Albert) cité in : CHARON (Jean-E.), *La Connaissance de l'univers*, Coll. Le rayon de la science, Paris, éditions du Seuil, 1961, 192 p.

[270] CIRIANI (Henri), "La Transformation", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, DAU, MATET, octobre 1995, p. 45

c) - Les conflits historiques :

Deux idées s'affrontent. D'un côté les propositions alternatives d'Albert Lévy qui partent de la remise en cause des instruments de la planification urbaine issue du mouvement moderne et des fonctionnalistes. Il invite la recherche urbaine à s'investir dans l'invention de nouveaux schèmes formels. Dans son article : *La Composition urbaine : un savoir-faire en crise*[271], il critique la position de Christian Devillers dans l'urbanisme des réseaux et juge ces préoccupations comme une extension des idées du fonctionnalisme.

> *« Dans le même ordre d'idées, un certain nombre d'architectes estiment aussi irréalisable et impossible l'idée de composition urbaine aujourd'hui du fait de la fragmentation irréversible et inéluctable de l'espace urbain, due, entre autres, à la multiplication de « logiques sectorielles » qui président à sa conception et à sa gestion, qui reposent « sur une spécialisation de la compétence et de la responsabilité, sur une adéquation entre spécialisation et un découpage de l'espace». Telle est l'explication donnée par Ch. Devillers qui poursuit, «cet éclatement de l'espace [...] tendance plus séculaire [...] n'est plus relié que par des réseaux techniques délocalisés et opaques». Dès lors, les seules interventions qui, selon lui, restent encore possibles, consistent [...] « à repenser l'architecture des réseaux, c'est-à-dire leur matérialisation spatiale [...] pourquoi, ces réseaux ne seraient-ils pas une manière efficace d'améliorer la qualité urbaine?». Et il conclut: « les grandes infrastructures sont devenues, qu'on le veuille ou non, des monuments » [...] C'est toujours une certaine version fonctionnaliste [...]. »*[272]

Christian Devillers s'appuie sur l'irréversibilité des conséquences du fonctionnalisme. Pour lui, le projet urbain aujourd'hui doit être au service de cette situation. Il privilégie les réalités présentes qui se caractérisent par de nouveaux monuments. Il met en avant un côté réaliste en acceptant que tous les supermarchés, les grandes surfaces, les entrepôts, et le périphérique parisien soient des monuments contemporains.

> « [Le monument a] *une conception de la ville : celle du 19ième siècle, qui nous a donnés momentanément cet équilibre, presque miraculeux entre, d'une part, l'aboutissement* ***de la pensée classique sur la ville****, capable de concevoir le plan global et le tracé, d'autre part, des capacités nouvelles comme celles de penser des typologies de l'habitation et des édifices publics, mais surtout, le fait que désormais, les monuments publics sont des équipements. Pour la première fois, ils constituent un réseau d'équipements lié à celui des espaces publics ; c'est alors le seul réseau identifiable. »*[273]

Christian Devillers se démarque de la pensée classique et reconstruit la notion contemporaine de la « monumentalité » en reconsidérant la notion de la monumentalité.

> *« Mais aujourd'hui, [...] chaque objet, chaque réseau d'objets a tendance à s'identifier à un monument urbain. [...] tous les supermarchés sont des monuments. »*

Il critique au passage Aldo Rossi.

> *« Faut-il croire, alors, aux vertus des monuments? C'est la réponse d'A. ROSSI dans un de ses textes absolument terrifiant. Il dit si Venise était réduite à des monuments, ce serait*

---

[271] in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne La Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, pp. 225-238.

[272] in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne La Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, pp. 225-238.

[273] DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, p. 246

magnifique, et il décrit une ville bombardée pendant la deuxième guerre Mondiale. C'est une vision d'enfer. »[274]

« Faut-il croire donc aux vertus des monuments, capables de structurer un espace urbain? La réponse est : aujourd'hui tous les supermarchés sont des monuments, et pour beaucoup de raisons. Faut-il considérer alors les conventions comme le font aussi mes amis projeteurs urbains, comme un acquis, comme quelque chose de suffisamment stable pour être décrit et utilisé de façon programmatique? Ou faut-il en interroger les traces? Evidemment, je pencherais pour la deuxième solution. »[275]

Dans la construction de son raisonnement, il se pose des questions sur que pourrait être le nouveau découpage. Il se demande si les découpages classiques proposés par Philippe Panerai et par Bernard Huet sont encore valable dans la construction contemporaine.

« Que faire aujourd'hui? Faut-il revenir au découpage néo-classique? Cela me parait impossible, tout simplement parce que le vrai parcellaire n'est pas celui que fantasment, Ph. PANERAI et B. HUET. Le vrai découpage est celui des logiques de secteur. Et celui-ci est incontournable. »[276]

Les récents discours sur le projet urbain confirment l'existence des luttes idéologiques entre l'architecture moderne et pour l'architecture classique. Le problème des idéologies reste toujours flagrant entre les modernes et les postmodernes. Ces deux groupes jusqu'à aujourd'hui, sans oublier les conflits historiques des années 70, se critiquent mutuellement. Comme Christian Devillers critique la position de Bernard Huet vis-à-vis de « *l'Architecture contre la ville* » et sur son attachement aux découpages classiques, il critique aussi Philippe Panerai. Mais, il garde une certaine sympathie pour Henri Ciriani, auteur des *pièces urbaines* et pour Chemetov pour sa théorie de porosité de l'espace.

Le projet urbain a des connotations historiques. Ceci mène certains des auteurs à « classer » les meneurs des discours selon leur appartenance idéologique. Par exemple Bernard Huet, Philippe Panerai, sont classés dans le courant culturaliste et Christian Devillers dans le courant fonctionnaliste.

Faut-il le rappeler que l'utilisation de la connaissance de l'histoire dans le projet ne veut pas dire faire de l'historicisme. L'analyse historique permet de connaître les sites d'intervention et éclaire sur la manière d'intervenir avec le respect de l'histoire et de connaître la ville. C'est qu'elle n'est pas un garant de la qualité, mais elle permet de connaître certaines caractéristiques de site et de la construction.

« L'analyse historique en soi ne peut pas donner des méthodes ou ne peut pas donner en tous cas des outils opérationnels directs. L'analyse est importante pour trois raisons : parce qu'elle permet une meilleure compréhension du terrain sur lequel on intervient; elle permet en deuxième lieu de reconstituer un savoir qui est éparpillé [...] Enfin, la troisième nécessité de passer par l'analyse, c'est évidemment de ressouder, de réparer, de comprendre comment l'on peut se raccrocher à une réalité présente et que l'on doit évidemment modifier par le projet urbain.
[...] au-delà de ces trois niveaux, je crois qu'il faut faire un saut [...] en prenant deux directions : la première c'est de construire une théorie qui vaille en 1981. [...] Reconstruire

---

[274]DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, p. 247

[275] DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, p. 251

[276] DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, p. 250

une théorie implique une deuxième attitude, c'est une révision complète du langage, même du langage le plus normal, c'est-à-dire la rue ; qu'est-ce que le phénomène rue, qu'est-ce qu'est le phénomène quartier, la ville, la place? Non pas pour coller derrière ces mots tout un assemblage d'images ou de formes, mais simplement pour voir véritablement quel est le sens qui est contenu derrière ces mots. »[277]

Cette affirmation permet de reconsidérer Bernard Huet vis-à-vis du culturalisme. Il se situe lui-même dans le contemporain et de positionner son combat contre l'architecture moderne, contre les méga-architectures et aussi vis-à-vis de l'architecture de la ville. Il reste aussi à voir les comportements par rapport à l'ancien et sa place dans le nouveau. La position des uns et des autres par rapport à l'histoire des lieux est importante, mais ce qui est surtout plus important à étudier dans cette position c'est l'interprétation de la connaissance historique. Le retour vers le passé permet de montrer la formation et les transformations des villes, permet de montrer les faiblesses d'une ville et de justifier les actes « contemporains » sur les espaces. Cette interprétation de l'histoire et son utilisation dans le domaine de l'urbanisme mène souvent à plusieurs positions. Il ne suffit pas qu'un chercheur, un théoricien, un architecte s'intéresse à la connaissance de l'histoire pour le classer dans le courant culturaliste. Les adeptes de différents courants font de l'analyse historique et se livrent à la lecture de l'histoire des villes. Les adeptes du mouvement moderne, notamment Le Corbusier, mais aussi ceux de l'Art urbain, notamment Pierre Lavedan, Marcel Poëte, Gaston Bardet, etc., s'intéressaient à l'histoire des villes.

La connaissance de l'histoire des villes est menée dans un but bien précis ; justifier la position et les propositions. Dans certains cas, le recourt au passé est conduit pour éviter les obstacles connus dans le passé et permettre ainsi au projet de continuer son évolution[278]. Il est aussi utilisé pour monter les faiblesses d'une ville, surtout les villes médiévales, pour justifier le chemin vers le progrès[279]. Dans ce cas, l'histoire est connue pour produire du nouveau. Il s'agit ici de ne pas faire de la continuité des opérations mais plutôt de rompre avec des ordres établis qui ne répondre plus aux exigences. Il s'agit alors de s'opposer aux acquis de l'histoire d'un lieu. Certains, animés par une nostalgie, prennent la connaissance de l'histoire pour produire à l'identique des immeubles, des façades. Il s'agit d'imiter et de reconstruire à l'identique[280]. La position contemporaine vis-à-vis de la connaissance historique qui soutien le projet, vise à interpréter l'histoire des lieux dans le présent pour avancer dans le futur. C'est le travail dans la continuité qui est exprimé. La connaissance historique n'est pas scientifique, dans la mesure où elle dépend de son utilisateur et de la pensée idéologique.

Le Corbusier, par exemple : s'est longtemps intéressé à l'étude de l'évolution des villes antiques. Il a utilisé ses connaissances pour appuyer ses théories modernes et se sert de «histoire» pour définir l'architecture et l'urbanisme « moderne », comme une sorte d'« anti-histoire ». Ses projets renient l'histoire des lieux au profit du progrès. Il avait une position opposée à l'ancien. Il considère l'ancien comme révolu, donc ne peut plus faire parti de l'histoire de l'humanité. Il propose le contraire de ce que l'histoire lui a

---

[277] HUET (Bernard) répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 89/90

[278] BARDET (Gaston), *Pierre sur pierre : construction du nouvel urbanisme,* Paris, les éditions L.C.B., 1946, 289 p.

[279] Le Corbusier parle de la ville des routes pour les machines qui peut remplacer celle des "chemins des ânes"

[280] dans certains projets récents, il peut noter le recours à la construction à l'identique des immeubles (à Lyon, à Nancy..)

appris. C'est là la nouveauté ; *le chemin des ânes* doit être remplacé par des routes pour l'automobile.

Le problème ne réside pas dans l'utilisation ou non de la connaissance de l'histoire des lieux dans le projet, mais dans l'interprétation des enseignements du passé, dans la manière d'agir et de la position adoptée vis-à-vis de ces acquis. Ce qui demande de donner une orientation claire à la connaissance historique. Il ne suffit pas de faire des analyses historiques et de retracer l'évolution des villes, si on ne sait pas ce que l'on veut faire de cette connaissance dès le départ.

L'incapacité de passer de ces analyses au projet conduit à parler plus des situations présentes, de l'état intellectuel et l'esprit individuel des intervenants. Le terme « intelligence » qui revient souvent dans les discours sur le projet urbain montre un malaise dans la détermination de la compétence de l'architecte urbaniste. C'est simpliste de ranger d'un coté, les intelligents et de l'autre, les « moins intelligents », d'un côté, les bons et de l'autres les mauvais et d'un côté, les particuliers et de l'autre, les ordinaires. Sortir de l'impasse des discours modernes et post-modernes[281] conduit à une situation de confusion générale. Les discours sur le projet urbain n'ont pas favorisé l'émergence de nouvelles tendances partagées, ni de nouvelles idéologies, ni de courants, non plus de mouvements, au contraire, ont encouragé l'émergence d'une sorte d'individualisme qui se justifie par des méthodes et des démarches et se légitime par le manque de la conceptualisation du projet et par l'absence des experts dans la conception de la forme urbaine. C'est là, une situation d'arbitraire favorable aux architectes théoriciens. L'essentiel est d'avoir l'autorité d'intervenir sur l'espace urbain et que les architectes « généralistes[282] » respectent les données actuelles d'une situation d'amalgame et de négociation.

Il est vrai que dans les contributions au projet urbain, les protagonistes de telle ou telle idéologique ne réclament pas ouvertement leur adhésion à un groupe ou un autre, mais leur discours révèle une appartenance historique. Ni les modernes n'ont oublié leur architecture moderne, ni les culturalistes n'ont omis leur préférence pour l'historicisme. Toutefois, l'appartenance des uns et des autres est souvent dénoncée par l'autre. Par exemple ; Henri Ciriani, l'auteur de projet de l'Université d'Amiens est critiqué par les spécialistes de projet urbain. Bernard Huet juge son architecture anti-urbaine. Mais aussi il est soutenu dans son architecture par Christian Devillers[283]. Et ce dernier est considéré comme un fonctionnaliste par Albert Lévy[284].

2. Les différents types de « projet urbain » :

L'étude des discours sur le projet urbain et ses contenus et l'étude des discours du projet et la pratique effective déterminent l'existence de quatre projets urbains. Ils sont déterminés en fonction de leur rôle dans le champ du processus d'aménagement. Chacun des « projets » est lié à des auteurs bien définis.

---

[281] LEVY (Albert), "Sortir de l'impasse du débat moderne/post-moderne", in : *Villes en parallèle*, n°17/18, *Acteurs et chercheurs dans la ville*, avril 1991, pp. 315-323

[282] Voir la définition de l'architecte « ordinaire »

[283] DEVILLERS (Christian), "De la Logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

[284] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne La Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, pp. 225-238

1- **Le projet de la forme urbaine** qui se rapproche plus de projet d'architecture. C'est la tendance exprimée dans les travaux de la DAU et dans ceux de Christian Devillers ;

2- **Le projet intermédiaire** entre la planification urbaine et le projet d'édification. Ce type de projet cherche à réaliser une théorie de **juste milieu**. C'est la tendance de l'équipe strasbourgeoise conduite par René Tabouret ;

3- **Le projet régulé** : c'est une théorie de projet conçue pour proche de la planification et de la réglementation, c'est le projet longtemps défendu par Bernard Huet.

4- Le projet accompagnateur, polyvalent et de la complémentarité : il émerge comme une synthèse des trois premiers. C'est le projet de la qualité urbaine. Il n'a pas une position définie comme le projet de la forme urbaine, le projet intermédiaire et le projet régulé. C'est un projet qui a la faculté de se « déplacer » dans le processus de l'aménagement urbain. Il exprime chez certains chercheurs une envie d'avoir un projet qui accompagne le travail sur l'urbain de la planification urbaine à l'architecture en passant par la forme urbaine. C'est un projet qui se détache de la réalité de l'urbanisme avec ses instruments et documents.

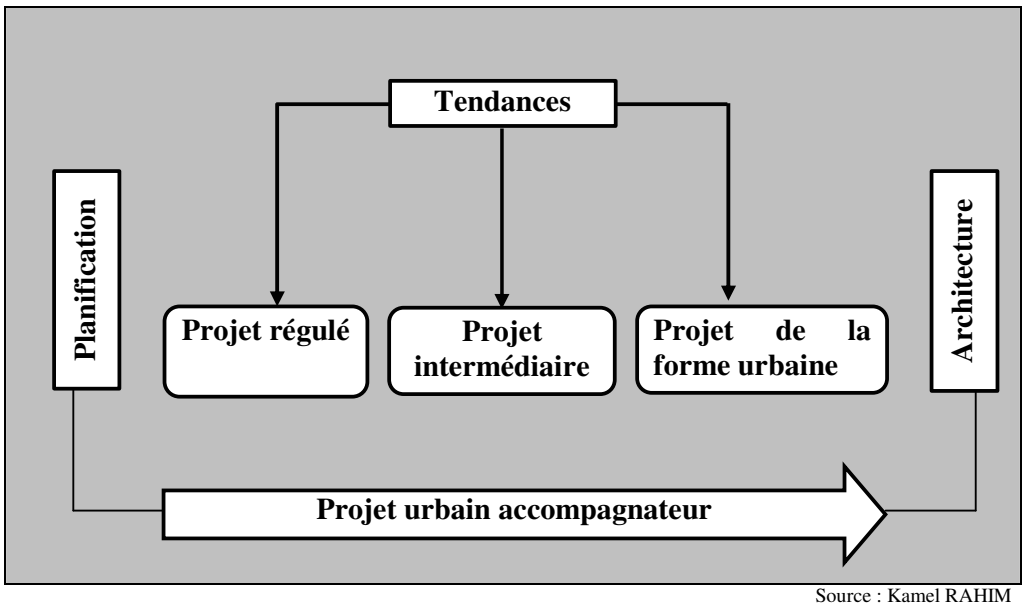

Source : Kamel RAHIM

Schéma n° 9 : Les différents types de projet urbain

a) - Le projet de la forme urbaine :

S'arrêter à une première analyse, superficielle, le rapprochement de projet urbain à la forme urbaine, peut être fait. Il est sans équivoque. *A priori*, cette notion recouvre un projet de la forme urbaine bien que plusieurs théoriciens rejettent cette relation. Mais

avec une analyse un peu plus profonde, il est fort de constater que cette relation se trouve plus dans les textes monographiques que dans les réflexions qui construise d'idée de projet urbain comme une idée évolutive, non figée, non finie. Ce qui renier l'idée de toute forme préalable.

L'idée de projet urbain rime avec celle de la forme urbaine. Le premier article où la notion est utilisée pour la première fois est intitulé : *Contribution au projet d'une forme urbaine*[285]. Il s'agissait des propositions alternatives à l'architecture fonctionnalistes[286]. Mais cette relation a fini par disparaître pour donner lieu à d'autres idées de projet ; à des projets qui ne s'occupent plus de la forme. Et cette idée relation est aussi un point de clivage entre les propositions divergentes.

> *« Le projet urbain : travail sur « des parties de ville », ce qui ne ramène pas à la taille, mais à la pertinence du travail pour articuler le projet de la collectivité et les projets d'opération. »*[287]

> *« Le Projet urbain entretient donc un rapport nécessaire avec la mémoire de la ville [...]. Ce rapport à la mémoire de la ville ne consiste pas à reproduire les formes urbaines anciennes ou à considérer les conventions [...], comme une sorte de modèle d'engendrement du projet. Au contraire, le projet est toujours une interprétation et c'est à ce titre qu'il est un processus créatif. »*[288]

Considérons que l'urbain et la pratique urbaine comme une guerre ; une guerre urbaine. A une seule différence la guerre se déroule sur un espace (un champ de bataille) où il faut mettre en place une stratégie pour détruire, et la guerre urbaine se déroule sur un sol foncier qui exige une stratégie pour le construire. Dans les deux cas, la réussite de la stratégie détermine la réussite de l'opération. Mais le point commun est la qualité de la stratégie. Peu importe l'objectif; destruction ou construction, la démarche mise en place doit permettre la réalisation de cet objectif.

Le développement de la forme urbaine (croissance spatiale) consiste à évaluer les conséquences sur l'ensemble des opérations prévues (la cohérence entre ces opérations d'un côté et la cohérence de ces derniers avec l'existant de l'autre côté) et définir à l'échelle globale de la ville, c'est-à-dire sur toute l'agglomération, les points précis qui peuvent constituer une certaine base pour l'identité de chaque quartier. C'est-à-dire, il faut prendre toute l'agglomération concernée par le développement urbain comme une unité (comme une seule structure), ensuite définir dans cette unité des éléments précis qui vont constituer une base de découpage en entités que l'on peut appeler des quartiers. Cela veut dire définir et délimiter des quartiers « identité ». Nous sommes loin des découpages administratifs.

En 1985, une réflexion sur le projet urbain lié à la mémoire de la ville est apparue. Christian Devillers dénonce le fait que le projet soit « hors de l'état de droit et voit en ce terme un beau sujet de méditation sur l'avenir de la société urbaine ». Il propose ainsi une définition du projet urbain et fait ressortir dans la méthode de projet urbain deux niveaux principaux : un niveau lié à la forme urbaine et un autre est en relation avec le « paysage ».

---

[285] MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 187, mai/juin 1976, pp. 7-9

[286] Voir "L'origine de la notion urbaine"

[287] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 3

[288] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & projet urbain*, décembre 1984/janvier 1985, p. 98

« On peut distinguer deux niveaux principaux dans la méthode du Projet urbain. Le premier est celui du projet urbain proprement dit qui consiste à représenter les caractéristiques essentielles de la forme urbaine définie de deux façons complémentaires : comme règles d'engendrement du tissu avec ses caractères répétitifs et ses possibilités de différenciation (parcellaire, îlots, typologies, modes de substitution, hiérarchie des voies et des espaces extérieurs), et comme composition urbaine : tracés, rapport au site urbain ou rural, rôle de la monumentalité, forme des principaux espaces publics..

Le deuxième niveau est celui de la réalisation des espaces extérieurs (projets de paysage) et des bâtiments ou ensemble de bâtiments (projets d'architecture urbaine).

Entre le niveau de projet urbain et celui de l'architecture urbaine dont la qualité est indispensable à la réussite du premier, il n'y a pas la subordination rigide du règlement mais la continuité des intentions dans le processus projectuel. »[289]

La forme urbaine sous-entend les propositions d'objets finis conçus comme des modèles urbains. Cet aménagement vise l'espace public dont on parle beaucoup ces dernières années. C'est s'occuper de l'espace public sans aller au-delà pour créer une forme préalable et préconçue. Dans cette logique Panerai propose que l'on fixe les contraintes architecturales pour que les projets respectent la forme de l'ensemble.

b) - Le projet intermédiaire :

Le projet urbain se définit comme le complément d'une démarche de planification urbaine. C'est le lien entre planifier et construire. C'est une phase du fil conducteur qui relie l'espace planifié à l'espace fonctionnel. Il représente un anneau et un chaînon manquant[290] dans le processus d'aménagement des années d'après guerre qui se faisait par un passage direct entre programme et architecture. De la planification on passait directement au plan. Par conséquent, l'architecture était absente de ces réalisations d'objet. Sans aucune logique d'ensemble les objets architecturaux émergeaient sur des terrains très étendus.

La pertinence du travail pour articuler le projet de la collectivité et des projets d'opérations est plus importante devant la taille des interventions. Il manque un lien entre le projet de la collectivité inscrit dans la planification urbaine et les projets d'architectures. Le passage ainsi des objectifs des élus à la concrétisation pose un problème. Il n'y a pas de continuité, ce qui implique la nécessité d'un projet intermédiaire. Il s'agit là de la répétition des actions urbaines dans le processus d'aménagement. Ce qui oblige la détermination des limites claires entre chaque phase de projet; une limite entre planification urbaine (programme de la collectivité locale) et le projet urbain, et une autre relation entre ce dernier et le projet architectural. Comment le projet urbain joue-t-il cette place intermédiaire? Il prend le programme, il le prépare pour en faire des projets d'intervention. C'est un projet préparateur.

Le projet urbain est complémentaire pour la planification urbaine. Il complète les documents d'urbanisme par un volet qualitatif. Dans cette logique, il est aperçu avec une notion polysémique qui recouvre un ensemble de définitions ou aspects de projet.

1- Le projet urbain est une activité culturelle et quelque part intellectuelle, c'est un regroupement de théories et de nouveaux concepts sur la ville ;

2- Le projet urbain est une démarche urbaine qui a comme base la concertation ;

---

[289] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & projet urbain*, décembre 1984/janvier 1985, p. 97

[290] MASBOUNGI (Ariella),"Le Chaînon manquant", in : *Urbanisme,* n°290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 76-77

3- Le projet urbain c'est de la communication. C'est-à-dire un langage lié à d'autres notions aussi polysémiques, comme la continuité, la mixité, qui sont sensées produire de la qualité urbaine. C'est de la rhétorique[291];

4- Le projet urbain est l'aspect qualitatif du POS ;

5- Le projet urbain est un dessin de la forme urbaine.

Le projet urbain est un acte intermédiaire dans le processus de l'aménagement urbain qui débute par la planification urbaine et finit par l'exécution ou par ce que l'on appelle le projet architectural. Il permet ainsi le passage le la planification urbaine donc de la programmation aux projets d'édification donc à l'architecture. Il vise la dimension fonctionnelle et formelle de l'assemblage des futures opérations, dans sa cohérence propre, et dans leurs relations conjointes au reste de la ville. Il faut donc créer un anneau entre la collectivité locale et les investisseurs : le partenariat. Le projet urbain réalise un rapport plus serré entre la collectivité et les investisseurs.

> *« Nous proposons de travailler sur le projet urbain comme moment du procès de production de l'espace urbain, comme travail capable de produire de la valeur, comme support d'un débat social sur la ville.*
> *Préalablement au projet d'édification, "déplaçant" constamment la planification, il constitue un ensemble technique spécifique par ses objectifs, son lieu (institutionnel ou non) et son instrumentation en partie consacrée à la désignation de la forme urbaine et à sa maîtrise d'œuvre. »*[292]

Dans les travaux de chercheurs de la (DAU) l'accent est mis sur le manque d'un chaînon manquant[293]. A chaque fois qu'il y a réflexion sur la manière de mener le projet urbain, le sentiment qu'il y a un anneau manquant, est exprimé. Cet anneau qui est intermédiaire entre volonté politique et une volonté de l'usager, est le garant de la réussite de projet. Il y a que lui qui peut joindre les deux volontés pour créer une volonté collective. Elu / usager.

Sur ce point, les concepteurs de la logique de projet urbain nouvelle version, insistent sur la nécessité de faire participer les habitants. L'anneau manquant consiste à faire participer les usagers dans le projet. Ceci rend le projet collectif, mais aussi la responsabilité de l'équipe élue est partagée avec les usagers.

Les objectifs des collectivités sont exprimés par des mots. Les architectes répondent par des formes, souvent jugées « anti-urbain ». Donc, il manque un lien entre les objectifs et ces formes. Ce qui conduit à revoir ce schéma linéaire entre les objectifs et les formes. Pour se faire, une pensée intermédiaire s'impose pour prendre les objectifs et les confronte au reste de la ville pour voir comment ils pénètrent dans l'espace urbain sans le dénaturer. Aucune critique directe des instruments d'urbanisme n'est émise.

---

[291] *Ensemble de procédés et de techniques permettant de s'exprimer correctement et avec éloquence. – figure de rhétorique : tournure de style qui rend plus vive l'expression de la pensée. On distingue, dans les figures de rhétorique, les figures de mots, qui consistent à détourner le sens des mots, et les figures de pensée, qui consistent en certains tours de pensée indépendants de l'expression.* Le dictionnaire encyclopédique, LE PETIT LAROUSSE, GRAND FORMAT, 1996.

[292] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 7

[293] MASBOUNGI (Ariella),"Le Chaînon manquant", in : *Urbanisme,* n°290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 76-77

c) - Le projet régulé et « conventionnel » :

Ce projet se définit par un rapprochement à la planification urbaine. Il lutte contre le laisser faire la ville et refuse toute spontanéité dans la construction urbaine. La ville est de la règle. La convention consiste à mettre en place un certain nombre de règle.

d) - Le projet de la qualité urbaine :

Il n'y a pas un seul projet urbain, mais une multitude de méthodes qui se basent généralement sur des principes qui peuvent être parfois très proches d'une théorie à une autre. Ces principes se recoupent en un seul objectif ; celui de faire de la « qualité urbaine » et architecturale.

La ville de l'âge I a toujours su imposer l'ordre suprême pour ses habitants, aujourd'hui celle de l'âge III devient plus démocratique. Elle cherche à offrir à ses usagers une meilleure qualité urbaine et un destin harmonieux que la ville du XX^{e} n'a pas réussi. Elle s'est donc reconvertie et se retourne à la tendance plus raisonnable ; celle de réussir de produire des espaces de qualité urbaine. Mais, cette notion reste vague. Ce qui produit des méthodes et de nouvelles approches très variées mettant au centre de leur action la recherche de moyens de faire pour arriver à cette qualité et à cet espace qui sera admis par tous. « Penser à la qualité urbaine » peut-il mener à la construction d'une nouvelle utopie urbaine? La qualité de quoi, de la méthode ou de l'espace produit? La qualité urbaine n'est pas un objet bien défini, ni un phénomène saisissable, ni un sujet déjà traité, mais un concept plein d'incohérence et de doute. Elle justifie et est justifiée aussi par le produit et par la manière incontestable d'atteindre les résultats et en même temps, elle caractérise le produit lui-même. Le produit est évalué, pour juger sa qualité.

La qualité des démarches : comment peut-on mesurer la qualité d'une démarche urbaine? Cela se passe par analyse de son approche théorique vis-à-vis de la réalité. Etudier ses incohérences, en la comparant au réel et au concret. Evaluer son utilisation, son degré d'utopie. L'espace qu'elle cherche à produire; la réussite d'une démarche est-elle le garant de la réussite du produit son espace théorisé, en dépassant son utopie ou celle de l'espace produit en offrant à ses usagers une meilleure utilisation? Les professionnels favorisent plus la réussite d'une démarche que la réussite du produit ou de projet. Bien que la démarche reste le premier pas dans le projet, elle n'est pas une fin en soi, car sans la qualité du produit, c'est l'échec du projet. Il est beaucoup plus ennuyeux et insensé de parler en même temps de la réussite d'une démarche et de l'échec d'une production. Ceci compromet tout simplement la validité de la tendance qui favorise la démarche sans se soucier de l'aboutissement.

3. Méthodes et démarches de projet urbain :

De nombreuses propositions méthodologiques sont élaborées dans le cadre des « contributions au projet urbain ». Elles sont construites sous forme de contributions « théoriques ». Ces propositions, dans la plupart des cas, sont émises par des architectes ou des architectes-urbanistes. Chacune d'elle exprime une manière et une façon pour avoir une certaine maîtrise de projet. Certaines parmi elles sont le fruit de la pensée et de la réflexion, d'autres sont l'aboutissement des recherches sur le projet, et d'autres encore sont la représentation théorique de la pratique et de l'action concrètes.

- Pour la première catégorie : il s'agit d'un ensemble de réflexion sur l'architecture et ses rapports avec la philosophie de l'être et de la vie. Elle repose sur l'histoire des hommes et de la ville[294].

- La deuxième catégorie : représente l'ensemble des méthodes issues de la recherche urbaine et architecturale. Ces méthodes se prolifèrent dans les années 70, après la remise en cause des grands ensembles. Elles proposent des alternatives à la théorie des C.I.A.M. et à celle de Le Corbusier une analyse de « fait urbain » et de la ville. Mais surtout, elles symbolisent le retour des architectes dans la conception urbain. (Panerai)[295].

- La troisième catégorie regroupe des études qui cherchent l'unification du savoir, et proposent de dépasser les crises lies aux idéologies, moderne, post-moderne, historicisme, culturalisme, progressisme… Elles travaillent dans le sens de la réunification des savoirs et des connaissances. Elles se proposent comme porteuses du sens global de la ville. Elles essaient de constituer l'ensemble des compromis possibles pour que la ville soit une unité. La réunification des âges de la ville pour Christian de Portzamparc[296], la réunification des disciplines et de l'espace pour Vittorio Spigaï, Albert Lévy[297].

- Nous pouvons rajouter une quatrième catégorie, celle qui refuse le projet urbain et considère que la ville est faite par l'architecture d'objet. C'est une tendance qui existe chez certains architectes, d'ailleurs dénoncer par les spécialistes de l'urbain. Cette pensée existe mais elle ne rentre pas dans le cadre de notre étude. Ses démarches restent marginales et ne construisent pas réellement l'espace, elles s'éloignent de la réalité de projet qui demande un vrai attachement au concret.

a) - La composition urbaine :

La composition[298] : *action ou manière de composer un tout en assemblant les parties ; c'est une structure. En mathématique, elle est une application qui associe un élément d'un ensemble (E) soit à un couple d'éléments de (E) (loi interne), soit à un couple formé d'un élément de (E) et d'un élément d'un autre ensemble (D), appelé domaine opérateur "loi externe". C'est aussi un accord et un accommodement entre deux ou plusieurs personnes qui transigent.*

Nous retenons de ces définitions ces mots : tout, éléments, accord, domaine opérateur. La composition est donc l'assemblage des éléments qui peuvent s'accorder pour composer un Tout dans un domaine opérateur. Le Tout est la ville dans son unité, il reste à trouver les éléments et leurs relations qui peuvent permettre leur accommodement.

La composition urbaine c'est une action ou une manière de construire une unité urbaine en assemblant des parties avec un nombre d'éléments pouvant se mettre en accords pour former un tout. Ceci, ne veut pas dire dessiner la ville dans sa globalité, mais comprendre la ville en la décomposant, et par la suite d'essayer de la recomposer.

---

[294] HUET (Bernard), "Le Projet urbain et l'histoire", in : *Comprendre, penser, construire la ville*, DAU, METT, Paris, Francedit, 1993, pp. 8-10

[295] CASTEX (Jean), CELESTE (Patrick), PANERAI (Philippe), *Lecture d'une ville : Versailles*, Paris, Ed. du Moniteur, 1980, 235 p.

[296] PORTZAMPARC (Christian, de), La Ville de l'âge III,

[297] LEVY (Albert), SPIGAI (Vittorio), *Le Plan et l'architecture de la ville*, Cluva, Venézia, 1989

[298] Dictionnaire Le petit Larousse

Albert Lévy met au centre de la réflexion sur le projet urbain la composition comme un savoir-faire en crise, pour le reconstituer cette pratique, il propose de trois *postulats de base* :

1- *L'indissociabilité de l'architecture et de la ville* : La ville peut être considérée comme une entité autonome supérieure aux architectures qu'elle englobe. Le projet architectural réalise un ensemble de types distinctifs résultant de rapports sociaux historiquement donnés. La ville est un fait social, elle instaure un système de valeurs contractuelles entre les différents groupes sociaux qui la composent, de ce fait, elle résiste à toute volonté de modification individuelle. Le projet architectural est un procès individuel de sélection et d'actualisation de la ville et de ses types constructifs. Historiquement le projet architectural précède la ville, il permet ainsi au système urbain d'évoluer.

2- *L'espace public comme composante fondamentale de la ville :* La ville est multiforme et hétéroclite et se révèle comme une réalité insaisissable, dont il est difficile de dégager l'unité, puisqu'elle est à la fois du physique, du social, de l'économique, de l'historique, du géographique… Cette complexité hétéroclite peut être appréhendée à travers une pertinence précise, comme un ensemble systématique de conventions nécessaires à la communication sociale.

3- *La ville comme structure : le rapport du local au global* : La ville est un ensemble organisé, une structure, une entité autonome de relations internes constituées par une hiérarchie. Elle doit donc être distinguée de ses manifestations historiques (Structure / événement).

Il propose aussi deux règles d'intervention :

A- *Faire la ville **dans** la ville* : La ville ne peut être une oeuvre achevée et figée dans le temps, au contraire, elle est évolutive. De ce fait, il faut toujours avant toute extension, récupérer des potentialités inexprimées à l'intérieure de tissu urbain existant.

B- *Faire la ville **depuis** la ville* : Il n'y a pas de création ex-nihilo. Tout projet dans la ville doit chercher à se poser la question de ses conditions d'inscription dans la ville lorsqu'il cherche à se confronter à des espaces qu'il cherche à transformer. Toute intervention urbaine se doit au préalable d'identifier et de reconnaître les structures existantes, avant d'opérer par substitution partielle ou totale (cadre d'intégration logique).

Le projet urbain est une étude urbaine qui permet la construction d'une structure unifiée[299] dont les caractères de l'urbain sont respectés. Ces caractères englobent les divers problèmes de la ville. Le fait de définir la ville comme une structure urbaine ou une unité permet l'existence des sous-structures ou des strates. La ville avant tout est espace juridiquement réparti entre ce qui de l'ordre public et ce qui est de l'ordre privé et son utilisation peut être collective ou individuel. Il constitue ainsi le tissu urbain. Les espaces donnés par le croisement entre le statut juridique et de l'utilisation, déterminent bien évident le type d'aménagement à prévoir. La ville est aussi un ensemble de fonctions. Ces dernières se répartissent sur le tissu urbain équitablement en s'inscrivant dans le tracé qui définit les caractéristiques de l'espace urbain. L'ensemble détermine le support de la forme urbaine qui est support de la forme sociale. C'est la société qui remodèle le projet à ses aspirations. Elle lui donne des significations concrètes et

[299] LEVY (Albert) et SPIGAI (Vittorio), *Le Plan et l'architecture de la ville*, Cluva, Venézia, 1989

diverses. Cette société a besoin des symboles qui forment d'identité de ses lieux. Ils sont souvent représentés par des permanences historiques.

Par cette définition de la ville, il apparaît que le POS tel qu'il se fait, ne peut réaliser cette ambition qui ne se caractérise plus par la grandeur de son architecture qui dépasse les cathédrales et les minarets des mosquées et construisant des villes toujours plus « verticales », par-là, elle dépasse le sens spirituel de la société, comme c'était le cas avec les progressistes et leur rénovation avec des tours. Cette ambition ne se caractérise non plus par l'alignement des architectures à l'infini qui forme des villes « horizontales » et hétérogène qui s'éloigne à perte de vue telle que les culturalistes les veulent. Elle cherche plutôt à construire une ville en *diagonale* qui sait faire la part des choses. C'est-à-dire une ville où les sens seront plutôt humains et relationnels ; la ville de la société offre un regroupement des hommes qui évolue vers plus de socialisation[300]. C'est une ville issue d'un compromis, d'un consensus préétabli entre toutes les tendances et courants qui interviennent dans l'acte de faire la ville. L'intervention ne peut se faire que par formulation des documents d'urbanisme ou la création de nouveaux instruments de contrôle. Cette réforme s'impose et doit être issue d'une vigilance, si on ne veut pas tomber dans d'autres ruptures et crises urbaines.

Ajoutant à cela, les mutations que la ville est entrain de subir que ce soit sur le plan de la division des tâches dans la conception urbaine et architecturale, que ce soit dans la prise de position dans les orientations des projets.

b) - Urbanisme des réseaux :

Le mouvement fonctionnaliste a modifié le travail des services techniques des villes. Le développement de la logique de secteur avec les fonctionnalistes a entraîné une modification interne dans le projet d'aménagement. Aujourd'hui, cette modification est irréversible, on ne peut plus reculer[301]. Par Projet urbain il s'agit de la construction avec une politique urbaine des réseaux qui relient les entités entre-elles. Ces réseaux sont considérés comme de nouveaux mouvements. Le périphérique parisien est un bon exemple, construit sans aucune politique urbaine d'ensemble. La globalité, de projet urbain dans ce cas se limite à la logique interne d'un réseau. Car il est impossible de rassembler tous les réseaux pour faire une globalité. Il se présente contre la norme car elle ne construit pas l'espace et se limite à une procédure.

> *« […] chaque instance concourante à l'aménagement de l'espace se voit attribuer un secteur du territoire, qui n'est pas nécessairement sa propriété, mais sur lequel elle dispose d'un pouvoir spatial déterminant, en matière d'aménagement et de gestion.*
> *[…] chaque instance maître d'un réseau comme les services de la circulation, le service des aménagements piétonnières, ou celui qui plante les arbres, possède un espace propre conçu en fonction de normes juridiques. La logique de secteur est donc la projection spatiale d'un certain rapport entre la technique et le juridique. Elle est fondée sur une spécialisation de la compétence et de la responsabilité et sur une adéquation entre cette spécialisation et un découpage de l'espace. La tendance, plus que séculaire dans l'évolution de ce processus de sectorialisation et d'éclatement de l'espace, est à une spécialisation et à un découpage de plus fin et par conséquent à la mono-fonctionnalité. »*[302]

---

[300] TEILHARD (Pierre, de Chardin), Le Phénomène humain,

[301] DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

[302] DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

La logique de secteur semble responsable du caractère fonctionnel de l'espace produit aujourd'hui. Le développement de cette logique a entraîné une modification interne de projet d'aménagement. Celui-ci était autrefois fondé sur des concepts spatiaux unificateurs d'un territoire… le découpage ne mettait pas en question l'unité de ce concept spatial. Christian Devillers véhiculé par un esprit évolutionniste pense que la logique des réseaux est la meilleure manière pour mener les transformations urbaines dans la ville qui a besoin d'architecture pour évoluer. L'évolution de la ville est animée par l'intérêt de reconstruction et de la construction des réseaux. Il développe ainsi la logique des boulevards urbains et place ainsi l'architecture au service de la ville.

c) - Les conventions :

Pour Huet Bernard la construction doit se soumettre aux conventions. Elles sont reconnues et partagées par l'ensemble des habitants. La règle reste le garant de projet de modification urbaine. Toute tentative de retour au plan-masse risque de remettre en cause l'idée de projet urbain et toute maquette n'est qu'une illusion périmée. Il ne s'agit pas à construire des conventions ou à les inventer, mais à les reconsidérer car elles existent dans la culture de chaque société. Il suffit seulement de les reconnaître et d'en faire un outil capable de réguler la forme urbaine. Parler d'une « rue », c'est toute la société qui sait c'est quoi une rue. Parler d'une maison, tout le monde a une image de la maison.

C. Le savoir entre l'urbain et le projet :

La recherche urbaine n'a pas d'outils scientifiques qui peuvent assurer la généralisation de ses conclusions. Elle ne peut être indépendante des paramètres du temps, de l'espace, et bien évidemment de l'homme, de ses convictions et ses croyances. Sur le plan spatial, l'éclatement de l'espace urbain a conduit à l'éclatement du champ de la recherche ; la recherche sur les centres historiques pour déterminer des types en rapport avec les formes urbaines, la recherche sur les grands ensembles pour analyser les dysfonctionnements et prévoir des solutions. Sur le plan temporel, les écarts entre le temps des études et ceux de la conception et de la réalisation posent souvent un problème de l'enchaînement des tâches dans le processus de l'aménagement urbain. Le temps des études est largement lent. Les conclusions arrivent après que les changements de politique et de tendances soient amorcés[303]. Sur le plan idéologique, la position et l'adhésion de l'homme de l'art à une tendance rend le travail de la connaissance urbaine très complexe, et surtout controversé.

Les discours et les débats remplacent la recherche et la construction théorique et philosophique pour la ville. Le risque c'est qu'ils manqueraient d'un raisonnement de bon sens et s'orienteraient alors plus vers la séduction, la provocation et la polémique, que vers la logique intellectuelle.

Les « théoriques » des chercheurs *de l'urbain* sont contradictoires. Certains d'entre eux voient dans l'historicisme la meilleure manière de refaire l'urbain et d'autres s'orientent plus vers l'évolutionnisme pour faire évoluer la société toujours vers la modernité et d'autre encore s'attache à l'urbanité explicite des centres historiques pour en faire des types urbains. Et les sciences humaines et sociales tournent « le dos » au projet et s'intéresser plus à l'urbain. Les analyses de l'urbanisme se font rares et les discours se généralisent. Il est fort de constater qu'aujourd'hui, il y a de moins en moins d'analyses urbaines.

> *« Ce phénomène est dû à l'absence des agents ayant en charge d'organiser et de contrôler l'urbanisation, dans la scène des publications. Ces derniers frappés par une crise de moyen et de confiance, sont moins promptes à expliciter leur travail et leur action. Cependant, l'actuelle remise en cause des savoir et des modes de faire constitue en elle-même pour les chercheurs une incitation à développer un travail d'analyse. »*[304]

En l'absence de critère de base pour l'urbanisme, le travail sur le projet urbain s'oriente vers la multiplicité des contenus et le développement de nouvelles idées. Par conséquent, des vides et des écarts se creusent entre les « sciences urbaines » et à l'éclatement des sciences pour répondre à l'éclatement et la multiplicité des problématiques de la ville urbaine.

Les architectes concepteurs de la forme urbaine cherchent avant tout à justifier leurs actes. Ce qui est très contesté par les chercheurs en sciences sociales et par les

---

[303] MORIN (Yves), "La Question du temps", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 250

[304] LUCAN (Jacques), "Villes : Qu'est-ce qu'un projet urbain? ", in : *Le Moniteur Architecture-AMC,* n° 27, décembre 1991-janvier 1992, pp. 46-59

architectes chercheurs. S'il y a une chose à comprendre dans les discours des concepteurs et des professionnels c'est la construction de la légitimité « intellectuelle » qui manque souvent pour travaux de la recherche de l'urbain. L'absence de la recherche sur l'urbain conduit les architectes à s'orienter plus vers la « recherche de l'urbain ». C'est-à-dire, plusieurs architectes s'orientent plus vers la projection de l'idée qu'ils se font de l'urbain que vers des investigations scientifiques sur « l'urbain » et leur discours se tournent vers la justification des formes proposées comme dans les années 70.

La recherche de l'urbain et *la recherche sur l'urbain* ont des valeurs différentes. Si la première notion a une valeur pragmatique et opérationnelle au contraire, la seconde a une valeur intellectuelle, autrement dit, ce qui de l'ordre de la recherche « scientifique » et théorique. Ces deux valeurs sont malheureusement souvent menées séparément ; d'un côté, les propositions formelles pour construire des espaces urbains, et de l'autre, la recherche des démarches et des méthodes. Toutefois, la légitimation reste toujours à démontrer ; la légitimité des propositions individuelles pour des faits collectifs et la légitimité des méthodes et leur valeur scientifique pour les appliquer à l'ensemble des urbanistes qui composent la maîtrise d'œuvre urbaine. Dans la quête de cette légitimité et dans l'absence des types urbains reproductibles, la recherche se tourne vers l'histoire, le langage et vers l'évolutionnisme.

Les orientations de la recherche sur l'urbain :

- Le retour à l'histoire :

Plusieurs études partent de la critique des projets contemporains et légitiment leurs propositions en s'appuyant sur des faits historiques ;

- L'évolutionnisme :

La problématique de l'évolution générale de la ville mettent en avant l'exigence de la transformation urbaine sans laquelle la ville est condamnée par le déclin et la mort ; elles s'orientent vers le futur ;

- L'idéologisme et les remises en causes :

L'exploitation du contexte conflictuel, pour d'autres encore trouvent dans les idéologies un confort pour se permettre des contre-propositions de ce qui est critiqué et juste de ce qui se fait ; comme des anti-théories ;

- Le langage et la polysémie des concepts :

Certaines études se limitent à jouer avec le caractère polysémique des mots, des termes, et concepts utilisés dans le langage de l'urbanisme pour en faire des orientations problématiques. Parmi les mots les plus récents, par exemple, la qualité urbaine.

1. Les aspects de la connaissance « urbaine » :

a) - Une connaissance partielle :

Plusieurs études menées dans ces dernières décennies s'appuient sur la ville comme une structure finie. Or elle se présente comme un phénomène inachevé qui est dans un processus d'évolution continu qui empêche de connaître la totalité de la ville.

C'est dans ce caractère inachevé qu'il faut la reconsidérer car il favorise les formations et les transformations urbaines. Les études analytiques telles qu'elles sont menées aujourd'hui, c'est-à-dire, sous forme d'étude de cas, ne donnent qu'une connaissance partielle de l'espace urbain. En effet, elles visent en général qu'une « partie de ville ».

La structure urbaine a une vaste échelle et ne s'étudie plus comme dans le temps des études de plans de ville car aujourd'hui, elle se présente comme une structure qui se compose de la ville mère et ses extensions.

La limitation de champ d'études urbaines aux parties réduit la connaissance à une connaissance fragmentaire et l'analyse de la formation et transformations d'un quartier ne donne pas une connaissance réelle de l'espace urbain, mais permettent seulement l'acquisition d'un savoir partiel de l'espace. Elles appréhendent un thème bien défini qu'elles expliquent par un ensemble de caractères qu'elles attribuent à l'urbain. La totalité, donc, échappe au savoir urbain. Ce qui nous est offert alors est qu'une connaissance partielle de la ville. Christian Devillers, au sujet de savoir sur l'urbain, se pose la question de la globalité et de la généralisation des travaux de recherche sur l'ensemble de l'espace urbain. Il insiste sur le fait que l'on est orphelin de cette figure finie de la ville et qui pourrait donner le savoir global de la ville qui serait unique, incontesté et partagé. Il renvoie cette recherche de la totalité de la ville à la pensée classique.

> *« Nous sommes orphelin d'une figure globale de la ville, de cette pensée classique qui s'était donné comme vue de penser les mots et les choses simultanément. C'est notre triste condition. »*[305]

C'est aussi dans ce caractère inachevé qu'il y a matière à penser et à chercher à construire des « utopies urbaines » et des outils analytiques. Dans *l'Espace et politique*, Henri Lefebvre parle de l'urbain comme quelque chose qui « n'*est-pas-encore-là* », mais qu'il faut construire car « *l'urbain est un continent que l'on découvre et que l'on explore en le construisant*. »[306]

Philippe Panerai propose de penser sur de nouveaux découpages de l'espace urbain afin de déterminer des parties de ville qui contiennent tous les éléments qui définissent la ville et sur tous ses aspects sociaux, économiques, géographies et identitaires. Il met en avant le « quartier ». Il voit dans le quartier une ville à une échelle réduite qui offre toutes les conditions pour le déroulement des pratiques urbaines.

> *« Le développement de la forme urbaine suppose d'apprécier les conséquences sur l'ensemble des opérations prévues et définir à l'échelle de l'agglomération, les points précis à partir desquels se constituera l'identité de chacun des quartiers. A l'opposition simpliste centre-périphérie qui attribue au premier seul, une histoire et y concentre les activités commerciales, administratives et de loisirs tandis que les seconds se voient cantonnés dans un rôle mono-fonctionnel de zone résidentielle ou de zone industrielle, devrait se substituer une distinction plus subtile basée sur l'articulation dans l'ensemble urbain, de plusieurs quartiers, dont on reconnaîtra, pour chacun, l'histoire propre. »*[307]

La ville n'est pas un musée et ne peut être saisissable hors de son espace et de son temps. Elle peut être assimilée à l'univers évolutif. Pour expliquer « l'univers », les sciences procèdent par « séparation » en parties saisissables et maîtrisables, donc mesurables. Mais elles sont incapables de l'expliquer dans sa totalité et dans son évolution, bref dans son « Tout » sans le découper en plusieurs morceaux.

---

[305] DEVILLERS (Christian), "De La logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, p. 256

[306] LEFEBVRE (Henri), *Espace et politique*, Paris, éditions Anthropos, 1972, p. 73

[307] HARARI (J.), MANGIN (David), PANERAI (Philippe), Collectif Ateliers Publics, "Droit à la ville. Projet urbain. Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité*, Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 9

La séparation des faits « réels » en partie « saisissable » et donc mesurables dans leur étendue, ne permet pas de connaître le « fait » dans sa globalité et dans sa totalité sauf si la partie comporte toutes les caractéristiques du fait global. Ce qui renvoie à un découpage réfléchi de la ville. Les explications et la connaissance acquises ne sont que partielles. Elles sont loin de caractériser l'objet, le sujet ou le fait urbain. Cette situation de la connaissance par la « séparation » est encore beaucoup plus compliquée quand il s'agit de l'étude de faits urbains.

b) - Une connaissance temporelle :

Le temps est aussi un déterminant de la pensée urbaine. L'étude d'une ville se fait dans le temps ou dans une époque bien déterminée. Elle donne ainsi des conclusions « temporaires » et « éphémères ». Toutes les études liées au site et au terrain ou bien celles qui s'attachent aux cas d'études expliquent l'espace urbain par rapport à un temps bien précis. La totalité de la ville évolue avec le temps, devant le quel la théorie contemporaine est incapable d'ignorer l'existence. La théorie de l'année 1981 ne peut être celle de l'année 1991.[308]

Il y a ainsi deux réalités qui caractérisent la ville ; l'espace et le temps. La totalité de la ville est insaisissable. Le « Tout » ou la globalité de l'espace urbain est une exigence de certaines études urbaines. Même si le savoir est déterminé spatialement, il reste lié au temps. Ce qui fait de lui un savoir déjà dépassé. Le caractère évolutif de la ville ne permet pas de connaître « la ville », mais juste un espace urbain temporairement défini qui ne sera pas le même dans quelques années.

Pour les raisons évoquées plus haut, la recherche « urbaine » s'oriente vers une approche globale exprimée par le concept « espace-temps ». Dans ce contexte le « projet » contient le temps. Il s'attache à l'avenir bien qu'il soit dans le présent et naisse des intentions émises dans le passé. « L'urbain » représente cet espace ou cette étendue comme support pour le projet. Il peut être une partie de ville qui s'exprime avec ses caractéristiques spatiales et sociales particulières.

c) - Des savoirs divergents et éparpillés :

L'homme comme meneur de ces études ne peut être neutre dans plusieurs des cas. Son influence ne peut être écartée dans cette construction théorique. Surtout quand il s'agit de l'architecture et de la ville. Les tendances et les idéologies conduisent les uns à aller dans des orientations intellectuelles différentes des autres. Faisant apparaître ainsi des clivages et des divergences dans les savoirs.

Parler de l'espace et du temps ne peut se faire indépendamment des hommes (de sciences ou les professionnels). L'Homme ne peut être neutre vis-à-vis de l'espace et du temps. Il n'y a pas de projet sans l'Homme. Le projet est celui de l'être humain. Comme il ne peut y avoir de l'urbain sans les hommes ! L'urbain est ce lieu où les hommes s'organisent et vivent ensemble avec une harmonie.[309] L'homme c'est cet individu par lequel des projets naissent et transforment son espace. C'est aussi le « propriétaire » du savoir et des savoir-faire. C'est le porteur du psychisme planétaire[310]. Cependant son

---

[308] HUET (Bernard) répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110

[309] ARISTOTE écrit que "La cité est un endroit où les hommes mènent une vie commune pour une noble fin."

[310] TEILHARD (Pierre, de Chardin), Le Phénomène humain,

influence dans la construction d'un savoir est grande. Les choses faisant sujet ou objet de la réflexion se voient définir par des hypothèses diverses et différentes, donnant ainsi naissance à des théories fort différentes sur un même sujet. La connaissance urbaine n'enfreint pas cette règle. L'apport de l'homme de science est aussi intéressant de part discours ou de part ses études et analyses.

Autour de l'idée de projet, il n'y a pas que les architectes qui s'expriment et qui mènent des études, mais plusieurs hommes issus des univers disciplinaires très variés et différents s'intéressent au projet. Une pluridisciplinarité alors s'organise et organise les débats et les discours sur le projet. Ceci ne se passe pas sans clivages et conflits entre les hommes des sciences et des arts.

L'architecte utilise un discours pour construire et faire passer son projet. Ce discours est souvent bien approprié à la théorie qui se fait de l'espace et de projet. Il développe ainsi une sorte de philosophie pour la ville[311] et de l'espace. Cette manière de faire lui permet d'éviter la réglementation contraignante des instruments d'urbanisme et lui permet aussi de faire passer ses idées.

D'un autre côté, le politique, les collectivités locales utilisent les mêmes moyens pour riposter et lutter contre l'arbitraire et l'individualisme des architectes en limitant leur champ d'intervention par une réglementation modelée sur l'intérêt général. Et dans le domaine de l'aménagement urbain, il existe des théoriciens et des praticiens. Chacun a un rôle à jouer dans le processus d'aménagement urbain. Les rôles sont souvent les obstacles pour le travail de la continuité car l'homme reste fidèle à sa contribution et se limite à son savoir et savoir-faire. Il y a un manque d'ouverture entre les professionnels.

> *« Pendant que les théoriciens jugeaient la ville en bloc en tentant de lui trouver une signification univoque, les praticiens cherchaient avant tout à la rendre plus efficace. C'est cette quête d'efficacité dans le fonctionnement urbain qui, à partir d'un mode de développement traditionnel, a permis en Europe l'affirmation progressive de la notion d'espace public et l'apparition de règles pragmatiques dans l'art de bâtir les villes. »*[312]

Les théoriciens sur le projet urbain s'ignorent soit par la volonté ou par la méconnaissance. Ils ne se réfèrent plus entre eux. Chacun prend le discours à ses débuts sans aucun souci de continuité dans une démarche bien précise.

> *« Quand on rentre dans une conversation, si on ne veut pas l'interrompre, il faut prendre la peine de savoir ce qui s'est dit avant soi. Faire un projet de paysage - et j'ajouterais un projet urbain – c'est entré dans un flux, dans un mouvement qui vous englobe. On ne "fait" pas la ville, pas plus qu'on ne "fait" le paysage, comme on peut faire un objet ou un bâtiment. On en reconnaît les forces et les potentialités ; c'est déjà une différence tout à fait considérable avec le projet d'architecture. »*[313]

Les élus entourés d'une part par un ensemble d'architectes, utilisent la notion pour valoriser leurs actes sur l'espace urbain. Le projet devient ainsi la baguette magique qui justifie la rigueur des règles des POS et la multiplicité des acteurs de la ville.

La question qui revient souvent dans certains esprits chercheurs et théoriciens est la suivant : comment peut-on « réunifier » et faire la synthèse de tous ces savoirs et savoir-faire divergents pour en faire une « connaissance urbaine »? C'est une question délicate dans la mesure où elle annonce déjà le dépassement d'un ensemble de clivages. Et

---

[311] PAQUOT (Thierry), "La Philosophie pour la ville", in : *Projet urbain*, n°10, *Stratégies urbaines et grands ensembles,* DAU, mars 1997, p.23

[312] BOFFILL (Ricardo), VERON (Nicolas), *L'Architecture des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 86

[313] Cité par DEVILLERS (Christian), « Le Projet urbain », in : *Conférences Paris d'Architectes*, Pavillon de l'Arsenal, Paris, 4 mai 1994, les Mini PA, n°2. p. 12

quelque part le travail autour s'impose pour avoir une connaissance urbaine généralisée. Elle provoque aussi des tensions car elle vise la conceptualisation d'un certain nombre de principes et de mots utilisés dans l'urbanisme jusque-là sans souci de définition. Il s'agirait alors d'une réponse pour la codification et la matérialisation des savoirs urbains.

C'est possible en admettant qu'il peut y avoir un ensemble rassemblant ces fibres de connaissance et que cet ensemble puisse être étudié pour créer une connaissance complète et unie qui touche à tous les niveaux de projet et que d'un savoir à un autre, il existe des points communs qui peuvent s'appeler des indicateurs. Ces indicateurs communs auront la tâche de mesurer chaque concept. Fouiller dans un savoir c'est le décomposer en identifiant ces indicateurs.

L'idée de projet urbain peut être vue dans cette optique. Il représente cet ensemble dans la mesure où il serait un outil de la pensée urbaine, autour duquel les savoirs se fragmentent et touchent à plusieurs domaines de l'urbanisme et aussi sur lequel plusieurs contributions peuvent être menées. Toutes ces fibres de connaissance pour faire objet d'une synthèse en déterminant les points partagés par l'ensemble des théoriciens et des praticiens.

d) - Le centrisme intellectuel :

Cela ouvre des champs sur l'ensemble des méthodes liées ou pas aux écoles de pensée. Faut-il aujourd'hui partir enfermer dans l'impasse moderne / post-moderne ou au contraire, s'ouvrir sur les différents débats qui proposent de nouveaux concepts clés accompagnant souvent l'idée de projet? Cette question peu posée nécessite une investigation car les réponses ouvrent d'autres champs de recherche, notamment celui de « neutralisme » et de juste « milieu ».

Les débats fermés se figent entre « l'idée » et « l'anti-idée », entre le « Oui » et le « Non », entre le « pour » et le « contre », etc. C'est une sorte de lutte des contraires qui s'engage entre les uns et les autres. Ils sont souvent liés aux dysfonctionnements issus de la réalité de l'espace concret. Ils ne sont pas de vrais contraires car ils annulent pas automatiquement, ils ne se complètent pas non plus, mais plutôt ils justifient les positions des uns des autres. Quelque fois, Ils ne sont que le produit de certaines exagérations chez les théoriciens. Il faut donc les prendre à leur juste valeur en évitant d'entrer dans un jeu vain, du « Pour » ou du « Contre » car ceci ne sert pas la recherche scientifique urbaine.

Il reste tout de même intéressant de « *voir* »[314] et de situer ces débats qui expriment plus la crise urbaine avec ses conflits idéologiques et les, luttes professionnelles qui en résultent. L'argumentation domine ainsi le raisonnement (scientifique), et le bon sens s'incline devant des objectifs individuels de marketing urbain.

Les débats ouverts ne résolvent pas le problème de la crise urbaine car ils sont de simples discours proches dans la plupart du temps du « souhait ». Ils apparaissent indéterminés et indéfinis dans l'ensemble des réflexions pures et ouvertes. Ils se montrent dans plusieurs champs sans définition précise des sujets traités. Ils forment

---

[314] *« Voir »*, nous soulignons ce mot car il représente une méthode de travail que nous voulons exploiter pour le projet. Il signifie toute une manière de voir les choses. TEILHARD (Pierre, de Chardin) définit ce mot comme porteur de plusieurs sens complémentaires et comme méthode d'analyse. Ces sens sont : p. 32

TEILHARD (Pierre, de Chardin), *Je m'explique*, textes choisis et ordonnés par DEMOULIN (Jean-Pierre), Paris, éditions du Seuil, 1966, 256p.

ainsi un ensemble de « savoir » méconnu qu'il faut décoder. Un savoir qu'il faut confronter à la réalité concrète. Ces débats enrichissent le phénomène urbain.

2. La problématique de la « mesure » en urbanisme :

L'association des deux notions « projet » et « urbain » exprime une incitation à un développement de l'analyse « urbaine » et un regain d'intérêt pour le projet en urbanisme qui complète l'intérêt particulier que portaient les sciences sociales pour « l'urbain » dans les années 60.[315] En effet, le « projet » marque l'attache des architectes à leur discipline qui consiste à faire des « projets » et l'« urbain » exprime d'une certaine manière leur ouverture vers les sciences sociales et humaines et montre leurs interprétations des études sur le fait urbain. Dans les années 70, les propositions formelles se caractérisent par *la recherche de l'« urbain » plus que la recherche sur « l'urbain »*[316]. Ce qui a conduit plusieurs architectes à critiquer ces tentatives.

> *« […] la recherche de l'"urbain" est devenue depuis, l'un des thèmes sinon le thème dominant de l'architecture actuelle, du moins si on juge par les concours et les publications. »*[317]

Ceci montre l'intérêt nouveau que les architectes portaient pour la société et au fait urbain dépendant de l'Homme, de l'espace et du temps.

a) - L'urbain entre utopie et réalités :

(1)- Définir l'urbain comme une réalité sociale :

L'hypothèse la plus simple à faire est que tout ce qui se fait comme projet dans la ville est « urbain ». Donc toute projection du moment qu'elle n'est pas destinée à un espace rural, est urbaine. L'urbain est ici défini par rapport à l'espace rural, il est ce qui concerne la ville et le rural ce qui est du domaine de la campagne. Cette séparation entre l'urbain qui est lié à la ville et le rural qui est à la campagne est souvent évoquée.

Cette comparaison très simple semble fausse car la vraie tendance s'oriente plus à dire que tout ce qu'on construit est « urbain » dans la mesure où il se fait pour le bien être des habitants. C'est-à-dire, toute construction dans la ville ou dans le rural peut être urbaine, si elle n'est pas seulement un objet ponctuel. Donc, un « projet urbain » ne dépend pas de ce qui du domaine de la « ville » ou du « rural », mais plutôt de la taille de la conception, de son échelle d'intervention et donc de nombre d'acteurs mobilisés. Tant qu'il y a un nombre important d'acteurs sociaux le projet pourrait s'appeler projet urbain. Un projet d'un immeuble ne fait pas l'urbain. Cette définition repose sur l'ampleur d'une intervention, elle est vraie quand il s'agit d'isoler le projet urbain de projet d'architecture.

Tenir compte uniquement de la taille du projet ou de son échelle, conduit ainsi à définir l'urbain par rapport à la construction. C'est-à-dire que tout projet d'une grande ampleur est un projet urbain. Cependant, les grands ensembles et les villes nouvelles et les greffes urbaines[318] concernant une société quantitativement représentative et occupant

---

[315] Les travaux d'Henri Lefebvre : *La Révolution urbaine*, Paris, éditions Gallimard, Coll. Idées, 1970, 248 p.

[316] MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 187, *Logement et formes urbaines*, mai/juin 1976, pp.7-9

[317] MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°187, *Logement et formes urbaines*, mai/juin 1976, p.7

[318] Clément-Noël Douady définie les greffes urbains comme tous les projets qui transforment la structure urbaine. Par exemple, les gares et les boulevards urbains…

de vastes territoires, sont de véritables projets urbains. D'ailleurs certains urbanistes les considèrent comme tel. Si les greffes urbaines et les villes nouvelles sont considérées par un nombre d'architectes comme de projet urbain, les grands ensembles sont des objets anti-urbains. Ils sont tout, sauf « urbains ». Ceci écarte l'idée de « l'urbain » attachée uniquement à la taille de projet comme critère de définition. L'urbain est indépendant de l'échelle et de la taille. Un projet de ville, un projet architecturale ou autre peuvent être urbain à condition qu'ils respectent certaines caractéristiques de l'espace urbain.

L'urbain est un ensemble de caractère de la ville « sociale » et démocratique. C'est ce qui concerne la « ville » comme lieu d'échange où les pratiques sociales se déroulent quotidiennement. Donc, il se caractérise par l'interaction entre les « usagers ». C'est une définition qui peut plaire à plusieurs disciplines, notamment la sociologie…

Mais, le travail s'arrêterait à ce niveau. Le projet urbain est alors toute conception qui *concerne la ville*. Cependant, il viserait alors l'organisation de ces lieux où les pratiques sociales existantes se dérouleraient. C'est la gestion de ce qui est déjà-là. Il serait alors limité à un travail d'amélioration de l'existant. Par conséquent, il n'y a pas lieu de parler de projet car c'est le présent qui est intéressant dans ce cas. Il domine sur les autres temps. Il n'y a aucune vision du futur. Là on peut comprendre la tendance des sciences sociales qui consiste à rejeter l'idée de projet. Ce contenter de cette définition consiste à réduire l'aménagement urbain à un travail de « correction » de ce qui existe. Par conséquent, elle est réductrice du travail sur l'espace et elle est contradictoire avec l'idée de projet. Car la nature même de projet s'oriente plus vers ce qui n'est pas encore là. Vers le futur. Il représente une intention de faire, donc il s'oriente plus vers ce qui vient et non vers ce qui est déjà.

« *Pro-jet* », comme le définit Jean-Pierre Boutinet, comme « *jeter-là* »[319], c'est l'anticipation d'une situation à venir. Il n'est pas le constat d'une situation. Faire un projet c'est se jeter dans l'avenir, dans le futur. Donc, le projet va au-delà de ce qui existe pour des organisations attendues[320]. Il vise ainsi plus la transformation de l'espace que l'amélioration des situations concrètes. Il est pour des générations à venir, mais aussi pour la société présente. Le projet est de ce fait une intention de construit demain[321].

Cette définition renvoie le projet à la planification des transformations futures de l'espace urbain. La ville se lance dans un processus d'évolution continue, qu'il ne faut surtout interrompre. Il se présente plus comme travail à court ou moyen terme. Le futur est plus intéressant que le présent. Ce qui rend le projet plus futuriste. Par conséquent, il est rejeté par les tendances sociales qui s'attachent plus au présent.

On a vu que l'urbain réclame la présence des pratiques sociales du moment, et que le projet est plus une fuite vers le futur. Associer le projet à l'urbain par déduction, exige un rapprochement entre le futur et le présent, entre les projections des transformations et les pratiques sociales. C'est aussi rapprocher l'« objet » de son du « sujet » dans le processus pour fonder la réalité urbaine.

Le projet urbain se définit souvent comme une intention de modifier les lieux existants où quotidiennement se déroulent les pratiques sociales. Il s'agit en d'autres termes de

---

[319] BOUTINET (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Paris, Coll. psychologie d'aujourd'hui, PUF, 3e édition, 1993, 313 p.

[320] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, pp. 103-110

[321] Henri Lefebvre définit l'urbain comme quelque chose virtuelle. L'urbain se construit.

transformer et de modifier l'urbain pour que les nouvelles pratiques trouvent leur place dans la ville. Il anime alors une tendance évolutionniste de l'espace. C'est-à-dire que le projet vise la transformation de la réalité existante, ce qui veut dire que l'espace est déjà occupé et la société est-déjà-là. Cette réalité est jugée dépassée ou se présente comme une source à problèmes sociaux. Dans ce cadre, le projet urbain est confondu avec les programmes lancés par l'Etat comme ceux des DSQ (Développement social des quartiers), de la rénovation ou de la réhabilitation, etc.

La science explique les phénomènes en les réduisant à leur état infiniment petit car il est maîtrisable dans la durée et dans l'étendue. Ils sont ainsi ramenés à des distances importantes par rapport à l'être humain qui a les capacités de « voir », de connaître, de comprendre et d'expliquer les choses qui l'entourent car il jouit d'une certaine intelligence. **L'intelligence** atteint son scientisme quand elle a compris son sujet et arrive à l'expliquer avec des éléments, qui peuvent être infiniment petits. Ces éléments, infiniment petits, appelé aussi *l'élémentaire*[322], constituent les bases pour expliquer un phénomène dans sa totalité. Donc, la totalité est une chose qui peut être expliquée par des « parties » ou des éléments. La totalité qui est un « Tout », s'atomise en plusieurs parties qui permettent sa connaissance.

L'unité de ces phénomènes ou la connaissance complexe d'un ensemble des critères hors du temps, c'est-à-dire, fini, donc indépendant du temps, seule peut être qualifier de « connu ».

Il fait la connaissance d'un élément hors du temps. Cela permet de parler d'un fait réel. Le temps étant dans l'univers, un élément insaisissable, son existence empêche de connaître le « tout » d'un fait. Il rend ainsi les faits irréels, parce qu'il leur offre la possibilité d'être évolutifs.

Les éléments physiques sont des éléments finis. Ils sont unis. Un élément uni est en dehors du temps absolu, donc, il peut être isolé de l'évolution universelle. Il possède son propre temps. Il est fini c'est-à-dire qu'il est compris et cerné dans ses moindres détails. Et surtout qu'il est répétitif, donc il est expérimenté, ce qui veut dire que la théorie émise est vérifiée. Il suffit alors le temps d'une expérience pour obtenir le résultat. Peu import le nombre de fois et le temps qui le lie à la réalité est négligeable. L'expérimentation c'est la création d'un milieu mesurable et maîtrisable. C'est là où la recherche sur le projet se bloque.

Le projet n'a pas la capacité à être mené comme une expérimentation car même quand sa réalisation est finie, sa réalité physique est terminée, il s'ouvre sur une autre réalité plus complexe que la première, il s'agit de son utilisation et de son usage. La société qui l'habite lui donne sa « vie » pour laquelle il devient donc un squelette, une structure ou une ossature. Cependant, sa qualité dépend, dans la plus part des cas, de l'appréciation des habitants. L'homme à qui il est destiné, le juge. Le projet urbain donc n'a pas un temps, mais il entre dans le parcourt de l'évolution absolue. Ce qui rend son contenu indéfinissable et surtout ce qui exige des séparations en plusieurs étapes pour son étude. Ce qui sous-entend qu'il est « re-faisable » dans un autre temps. On peut donc avoir le même « fait » en utilisant seulement les mêmes éléments qui le définissent et qui le caractérisent, sans se préoccuper du temps.

Un quartier peut être connu sur le plan physique, c'est-à-dire dans son aspect formel qui est fini, mais il est méconnu sur le plan social. Entre la substance physique et la substance sociale, il n'y a aucune continuité, ce qui veut dire que, quand les architectes

---

[322] CHARON (Jean-E.), *La Connaissance de l'univers*, Coll. Le rayon de la science, Paris, éditions du Seuil, 1961, 192 p.

s'intéressent à la forme du quartier ignorent presque tout de la société et quand par exemple les sociologues étudient le quartier, ils privilégient la société et rejettent la forme qui sert de base pour les pratiques urbaines. Autrement dit, il n'y a pas de complémentarité entre les professionnels et les intellectuels.

La substance sociale complique le sujet pour les architectes. Elle fait ressortir d'autres critères qui ne sont pas seulement additionnables aux critères déjà existants, mais plutôt superposables. Ce qui veut dire, qu'ils sont soumis à des tensions autres que la logique qui les a mis en place. Une discipline peut démontrer et montrer l'intérêt d'un certain nombre de critères, mais elle ne prévoit pas leur utilisation et surtout leur confrontation à d'autres disciplines. L'individualisme des sciences ressemble et a les mêmes effets négatifs que l'individualisme des architectes. D'où l'échec de la pluridisciplinarité.

Au lieu de travailler instantanément sur les mêmes sujets, chaque discipline étudie son sujet. Aucune confrontation, ni rencontre ne sont envisagées. Et l'ordre de passage de ces disciplines est aussi source de problème. Les sciences sociales attendent généralement la production de l'espace et l'installation des usagers pour mener leur travail d'enquête et d'évaluation des conditions de vie. Les conclusions sont élaborées et leur exploitation pour les futures productions spatiales se suit car le site n'est pas le même et les habitants ne sont pas les mêmes. Donc, rien ne peut justifier la prise en compte de ces études dans la production spatiale. L'architecte ignore complètement ces conclusions. Même quand il les connaît, il ne peut les utiliser dans son travail de production de projet. Car elles ignorent tout sur le projet, même le mot « projet » se trouve rejeter par les chercheurs en sciences sociales. Le projet évite ces situations d'obstacle en essayant de partir du réel. Il ne se laisse pas bloquer par le fait social.

En général, la production de l'espace passe avant les études des sciences urbaines et sociales. Ces sciences sont apparues parce qu'il y a déjà l'organisation de l'espace. Les études sont menées sur des structures sociales développées. Ce qui veut que la sociologie touche à la société dans son contexte spatial. La sociologie contemporaine ou la sociologie urbaine apparue dans l'école de Chicago exprime l'intérêt particulier qu'elle trouve pour l'espace urbain. L'espace est déjà là et ces sciences d'études dans le sens de montrer les dysfonctionnements ou le fonctionnement qu'il pourrait offrir à ses habitants.

La production de l'espace a une vision projetée dans l'avenir. Ce qui la différencie des sciences sociales et les rend incapables de donner des éléments de conclusions à intégrer dans des projets futurs. Ce qui ne peut pas d'ailleurs être leur champ d'étude et ce qui va remettre en cause leur fondement, car dans le projet il n'y pas le sujet d'étude qui est les habitants, le social. Il est très difficile de savoir qu'elle société va habiter dans ces projets. Les dysfonctionnements s'étudient après l'installation de la société. Au début du projet on peut avoir une idée vague de la société pour laquelle il est destiné. La connaissance de la société habitante dans la définition de projet peut conduire à différents comportements vis-à-vis de projet[323]. C'est aussi une sorte de ségrégation sociale organisée.

On n'a pas une figure de la ville, on a une image de la ville. L'erreur commise dans la construction des principes de la ville nouvelle, c'est de partir avec l'esprit de construire la « ville ». Au lieu de participer à la construction de la ville qui est ce tout. La ville nouvelle fait parti de la ville, car elle en est dépendante.

---

[323] HARARI (J.), MANGIN (David), PANERAI (Philippe), Collectif Ateliers Publics, "Droit à la ville. Projet urbain. Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité*, Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 8-13

(2)- L'« urbain » comme champ de recherche :

C'est quoi l'unité dans la ville? Un quartier forme-t-il une unité et une entité complète faite à l'image de la ville, à partir de laquelle on pourrait comprendre la ville.

L'« urbain », par rapport à la ville, à ce « tout », représenterait-il la « partie » saisissable qui peut être séparée et isolée de la complexité de la ville, de ce « tout », pour l'ouvrir à la connaissance? Il représenterait alors, le « connu » de la ville « inconnue ».

Cette partie n'est pas encore bien définie. Elle est déterminée par rapport à plusieurs éléments insaisissables. Sur le plan spatial, elle peut être lier au tracé, à la typologie et au site. Sur le plan de la morphologie, elle est comprise comme la taille, l'échelle, comme composition, gabarit,… elle peut aussi être liée à la durée, à la planification, aux instruments d'urbanisme ou encore attachée tout simplement à des concepts comme la densité, la mixité, la globalité. Sur le plan social, l'urbain concerne une société bien déterminée.

L'« urbain » représente le « morceau de ville » mesurable. C'est ce qui signifie la partie d'un tout ou le connu de l'inconnu. Ce qui permet de connaître et de « voir » et surtout de séparer le projet de l'ensemble urbain. Mais là, il s'agit d'une séparation méthodique.

« L'urbain » est un bon sujet de méditation des sciences sociales dans les années 60. Il devient un bon « qualificatif » utilisé par les architectes pour caractériser leurs projets. Il assure une certaine qualité juste en utilisant cette rhétorique qui promet à parer les échecs de l'époque de l'urgence. Ils expriment avec ce mot une nouvelle ou des nouvelles manières de faire la ville, en proposant de multiples démarches urbaines.

La liaison de projet (utilisé dans le langage des architectes) à l'urbain (utilisé par les sociologues) conforte l'idée de définir la forme urbaine comme une rencontre de la substance physique et sociale.

Mais, quel est l'urbain dans la réalité de la ville?

Tout ce qui se fait dans la ville est « urbain » au moment où il s'agit de la construire. Il n'y a pas que le projet qui est « urbain », mais aussi l'espace, le tracé. On parle alors de l'espace urbain, du tissu urbain, du tracé urbain. L'architecture aussi est liée à l'« urbain », on parle alors de l'« architecture urbaine » par rapport à une autre qui semble ne pas l'être. Tout est lié à l'« urbain ».

Ce terme n'est pas seulement un qualificatif qui rappelle qu'il s'agit de la ville. Par exemple, *Le Petit Larousse* le définit simplement comme « *ce qui concerne la ville* ». Il est plus que ça, il est plein de significations et de nouvelles idées. Son ambition dépasse largement une simple rhétorique utilisée uniquement pour parler de la ville dans les discours urbanistiques. L'urbain caractérise le « lieu ».

Le centre historique est la référence incontestable des travaux de recherches. Cette partie très complexe de la ville considérée par les modernes comme une ville achevée, finie, qui est dépassée, donc bonne pour la destruction et remplacée par des objets modernes. Elle représente pour l'ensemble de la ville quelque chose de fini, donc un modèle. Devenu champ et sujet d'étude de plusieurs chercheurs, il est connu uniquement dans « sa période de stagnation ». Il a cessé d'évoluer pendant les extensions urbaines externes à la ville. C'est la connaissance de cet aspect d'espace saisissable qui a donné « l'urbain ».

Il y a un changement de tendance aujourd'hui tout semble dire le contraire. Cette ville « condamnée à mort », renaît de ses cendres et elle sert d'exemple et de modèle. C'est

cette partie qui est « l'urbain » dont les architectes, notamment les urbanistes, usent références sur références. Le reste de la ville est stigmatisé et qualifié de « non-urbain » ou « anti-urbain »[324].

L'urbain est un produit de la décomposition des centres. Il représente l'ensemble d'éléments constructifs de la qualité urbaine. Certes, la logique est différente, mais les principes sont les mêmes. La décomposition met en place un ensemble de concepts et de notions pour qualifier un projet d'« urbain ».

Il faut aussi développer les thèmes qui constituent une base pour le nouveau projet : continuité historique, continuité urbaine, mixité urbaine, mixité sociale, mixité fonctionnelle, forme urbaine, unité urbaine. Ce sont des termes forts pour l'architecture.

(3)- De l'urbain à la problématique de la qualité urbaine :

« L'urbain », pour l'architecte est plus un qualificatif pour les projets qu'il conçoit. Il a le savoir-faire, mais son savoir sur « l'urbain » est souvent critiqué par les intellectuels et les professionnels d'autres univers, et surtout par les sociologues. L'ignorance de l'urbain chez les architectes anti-fonctionnalistes est découverte avec la confrontation à la construction complexe de la ville. La recherche sur « l'urbain » menée par les sciences sociale et humaine, bien qu'elle se fasse rare, apporte quelques connaissances complémentaires pour le projet.

L'utilisation de la notion de l'« urbain » peut être excessive et prise comme un gage et un qualificatif. Le projet urbain alors devient synonyme d'un fait de mode. Ce qui remet en cause la qualité du projet en lui-même. Donc, la question qui semble très délicate, est de savoir ce que « l'urbain » apporte pour le projet? Ceci veut dire qu'il ne suffit pas que le projet soit une simple intervention dans l'espace urbain pour qu'il soit qualifié d'« urbain ». L'urbain comme le défini Vittorio Spigaï, est un compagnon qui suit le projet dans tout le processus d'une opération urbaine qui vise à transformer la structure existante.

Le projet pour qu'il soit urbain réclame donc un certain nombre d'éléments qui lui procure une certaine qualité. Et ils s'expriment à tous les niveaux de l'espace urbain. De la planification urbaine à la construction architecturale, la qualité s'impose et conditionne le parcourt et l'évolution de projet.

Il est alors intéressant de définir l'urbain et le projet pour ensuite voir le couple « projet urbain ».

L'urbain défini dans les dictionnaires ne permet point de qualifier le projet. Ce qui concerne la ville veut dire que tout ce qui est et qui ce fait dans la ville est urbain. C'est une approche très simpliste de l'urbain et de ce qui le concerne réellement car elle n'engage aucune contrainte pour le projet. C'est une sorte d'ouverture de domaine de l'urbanisme sur la spontanéité et l'arbitraire. Tout ce qui est considéré anti-urbain dans les discours est toléré et accepté. L'anti-urbain est pris au même titre que ce qui peut être urbain. Autrement dit, il n'existe aucune différence entre « deux statuts » d'espace dans cette définition. Le champ de projet est très vaste. Il peut ainsi contenir les tours, les barres, être une ZAC, un concours…

Ces projets ne peuvent se qualifier d'urbain car les tours et les barres sont des objets architecturaux qui ne tiennent pas compte de l'espace social. Elles n'ont rien de ce qui fait l'« urbain », au contraire, elles représentent le contraire de l'espace urbain. Elles ne sont pas un fait urbain, mais des types d'immeubles imposés à la ville et à la société.

[324] LEVY (Albert), SPIGAI (Vittorio), *Le Plan et l'architecture de la ville*, Cluva, Venézia, 1989

C'est là où le projet devient intéressant et exige des conditions que le fait urbain impose aux conceptions et aux interventions futures.

Le fait urbain prime sur les architectures. On passe donc des types imposés par une architecture d'objet productive aux types adaptés au fait urbain.

b) - Le projet et ses paradoxes :

Le projet est une pratique. Quand on parle de projet, on vise généralement la réalisation des objectifs bien définis. Il n'est pas seulement une intention de faire, mais aussi l'expression de « faire ». L'intention de faire n'est pas de la pratique car elle exprime des souhaits et des désirs. Par contre elle peut évoluer en une pratique. Ces deux notions subjectives de « souhait » et de « désir » qui s'attachent à l'idée de faire, sont pleines de connotations sentimentales et couronnent les « dires » et les discours qui, en urbanisme, font éloigner le projet concret et offre ainsi un côté de rêve qui est tout autant indispensable à la conception[325]. La pratique peut être indépendante de toute théorie. Le meneur de projet fait souvent recours à l'autojustification de ses choix. Il n'y a pas de projet sans sa propre réalité.

(1)- La mesure urbaine : connaissance concrète :

Le projet dessiné est proche du « concret » et peut représenter une mesure urbaine dans la mesure où il est défini, connu et en étant quantifié, chiffré et planifié. Il peut être un modèle urbaine ou un type urbain, l'essentiel, c'est qu'il a une base concrète sur laquelle les investisseurs peuvent appuyer leur engagement. Un projet non dessiné qui s'exprime par des bases peut probables s'appuyant sur des études des centres historiques, ne peut représenter une mesure urbaine, c'est-à-dire que les interventions ne peuvent être prises au sérieux pour la mise en œuvre. Pour cette raison, les statuts des discours changent. Quand il s'agit de parler d'un projet évolutionniste sans aller au-delà de l'intention ne convoitise pas la mobilisation des acteurs sociaux et les investisseurs, au contraire quand il s'agit d'un projet concret animé par une réponse concrète à une situation en donnant des garanties de faisabilité, ce projet rassemble plusieurs acteurs dans les débats. Son ampleur est plus élargie même quand il s'agit d'un projet d'un immeuble.

La mesure semble faire défaut au projet « théorique » qui essaie de construite des méthodes urbaines. Depuis les années 90, le recours à la description des projets urbains concrets est généralisé. La généralisation des principes issus des réalités urbaines très diversifiées pose un problème de choix et de considération de projet de qualité.

La recherche de la « mesure » n'est que la recherche d'un objet identifiable et concret. Elle est incarnée dans l'idée de projet urbain pour une autre raison : la recherche de la qualité dans les espaces produits et à produire. Dans la mesure où le projet n'est pas uniquement mesurable, mais aussi, il apparaît comme un projet qui a un souci particulier pour la construction de l'espace urbain concret, qui est celui de construire avec une certaine qualité urbaine les sites ouverts pour la transformation. Il ne faut pas omettre d'écrire que le projet puise ses principes dans la théorie urbaine qui rejette les anciens programmes ayant bouleversé la vie sociale des quartiers, tels que les grands ensembles et les villes nouvelles. Il réfute aussi l'idée de considérer les centres urbains comme des œuvres achevées et considère les grands ensembles comme des entités « anti-urbaines ».

---

[325] La Gazette, *Le Projet urbain en débat*, propos recueillis par MARTIN-LAGARDETTE (Jean-Luc), 24 mars 1991, pp. 18-19

(2)- Un processus continu/discontinu :

Le projet est de nature plutôt discontinue car il propose une réponse pour une situation bien planifiée dans le temps et dans l'espace. Mais le processus de projet peut être continu dans la démarche globale car cette dernière est souvent un processus qu'une situation. Le projet urbain vise ce dernier cas de figure. Il se présente comme une démarche continue dans l'acte de faire la ville. Dans le cadre d'une même démarche, plusieurs projets urbains peuvent être menés. La différence que ces derniers sont discontinus car ils ont pour objectif de ramener concrètement une situation d'un point présent à un point futur.

Le projet urbain pour qu'il soit un projet continu il doit viser la globalité et reconsidérer le « Tout » urbain. Il est évolue ainsi à un projet pour la société et pour l'humanité. Ce niveau assure une vision futuriste pour la société pour laquelle il définit un processus et des principes de la continuité dans le raisonnement et dans l'espace.

L'aspect continu demande au projet de viser des faits « Réels » dans le « Tout » urbain. L'aspect discontinu réduit le projet à une intention « privée » mesurant les situations urbaines concrètes en réclamant la connaissance détaillée d'une partie de ce Tout.

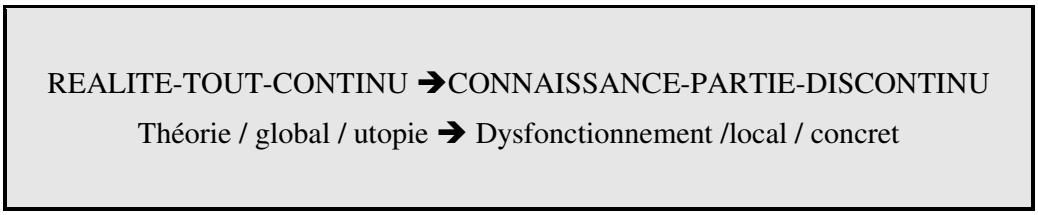

Source : Kamel RAHIM

Schéma n° 10 : Relation de la REALITE avec la CONNAISSANCE

La théorie de projet, notamment de projet urbain, est ambiguë. Parler de projet peut mener à la confusion surtout quand il s'agit de la ville et de l'urbanisme. Car nous pouvons comprendre qu'il s'agit d'un projet concret (dessiné), mais, ce qui est paradoxale d'ailleurs, il peut s'agir d'un projet complètement différent, c'est-à-dire d'un projet qui à une « prétention » de construire une utopie sociale. Donc la compréhension de projet (non défini) dépend de l'interprétation de l'interlocuteur. Comme il peut comprendre un projet dessiné et fini, il peut comprendre un projet plus vague comme par exemple un projet de société. Il s'agit ici de la relativité de projet.

Le projet peut être compris comme un changement radical de la société ou comme une simple opération d'aménagement urbaine. C'est dans ces deux concepts que se joue l'interprétation de projet urbain ; la continuité et la discontinuité. Tantôt, il vise la construction d'une démarche qui privilégie la continuité de la démarche, tantôt, il se replie sur les cas concrets bien défini. Tantôt, il vise le « Tout » urbain dans sa globalité et tantôt, il se limite sans prendre de risque, à une « partie urbaine ».

La discontinuité s'installe aussi dans la théorie et les discours qui ont pour objectif la construction d'une véritable théorie de projet. La recherche sur l'urbain et urbaine en installant dans le sens de favoriser la mise en place des démarches de projet qui essaient de rapprocher de l'analyse de la pratique, échappe au principe de la continuité dans l'analyse scientifique.

La plupart des chercheurs dans les années 1980, se sont plus orientés vers les sciences sociales et humaines. Deux sciences qui ignorent et rejettent l'existence même de projet. Pour elles, le projet ne peut être ni objet, ni un sujet de recherche. Le rapprochement de « l'urbain » plutôt vers ces sciences et non vers le projet, a eu pour conséquence de minimiser son rôle dans la construction d'une théorie urbaine.

c) - Le couple « projet urbain » :

Le concept de « Tout » dans le projet et la notion de « morceau de ville ». Si le « tout » représente la globalité de la ville, le « morceau » tel utilisé dans les débats sur le projet comme une partie de ville où le projet urbain opère, représente donc la partie de ce tout. La ville globale est un ensemble de superposition de logique, de plans et de strates historiques. Donc le « morceau » est sensé être composé aussi de l'ensemble de ses strates et de ces logiques.

Faisons du projet un phénomène et essayons de le « voir » et de le comprendre comme une idée ou un objet en mouvement continuel. Oublions, les acteurs, les hommes qui le gèrent et intéressons-nous uniquement à ce phénomène évolutif qu'il faut essayer d'analyser.

« Voir » le projet c'est voir l'ensemble des éléments qui structurent la forme urbaine et son développement. Le projet gère l'évolution de la civilisation humaine. Il est aussi un moteur de cette civilisation. S'il n'est pas cette civilisation en elle-même. Il conditionne l'évolution de l'être humain. Il est aussi conditionné par cet humain, qui a une culture propre et différente. D'une culture, d'une société à une autre, le projet s'exprime différemment ; comme une réponse aux questions ou aux problèmes urbains, besoins et aspirations d'une société ou un désir urbain.

Une réponse à un besoin bien défini, ne peut être que spontanée, car elle a une mission de prendre en charge une situation urgente. Par ailleurs, le désir est bien réfléchi et étudié car il donne le temps à celui qui le cherche. Son investigateur prend le temps qu'il faille pour essayer de le réaliser. Ce temps peut être très lent dans sa réflexion et son aspect de recherche d'un goût aussi profond que celui de désir.

C'est que le projet urbain essaie de dépasser. Sa situation de remède pour une situation critique précise l'appauvrit et le rend inintéressant car ce n'est pas ce que ses meneurs cherchent. Ce qu'ils visent c'est la création d'une théorie urbaine, une pensée sur la ville qui évite les habitudes d'étude de situation.

3. Le projet urbain et ses atouts :

L'intérêt de projet urbain, même si sa définition paraît sur plusieurs formes confuses, est important dans l'acte de faire la ville. Il ne réside pas dans sa conceptualisation, mais plutôt dans le fait qu'il suscite à chaque moment des débats intéressants qui permettent la confrontation entre des méthodes et des démarches différentes de la manière de construire l'espace avec une certaine qualité, une qualité urbaine.

Les aménageurs ne cherchent plus « **la** » méthode ou « la » démarche, mais une idée sur laquelle ils appuient leur conception pour avoir le consensus des autres acteurs de la ville. C'est cette ouverture au dialogue qui semble attirer les uns et les autres vers le projet. Ce n'est plus l'époque de la « tyrannie urbaine » et non plus celle de « la machine urbaine », mais celle de la « démocratie urbaine ».

Le « mot » projet est très utilisé dans le langage des architectes et notamment dans celui des urbanistes et le mot « urbain » est un sujet de plusieurs études sociologiques des années après guerre. Les travaux de Henri Lefebvre sont orientés vers l'urbain comme

caractéristique de la ville contemporaine. Il parle de passage de « *l'ère industrielle* » à « *l'ère urbaine* » en opposition avec « *l'ère agraire* ». Dans ses ouvrages ; *Le Droit à la ville, Révolution urbaine*, et notamment dans le chapitre "Le Phénomène urbain"[326]ou dans l'*Espace et politique*, il donne la définition de l'urbain comme quelque chose de virtuel qu'il n'est pas là.

Les architectes pour sortir des critiques qui les accablaient, ont utilisé le projet qui représente bien leur domaine, car ils font de projets, et puis ils ont composé avec la notion de l'« urbain » comme quelque chose qui garantie de la qualité aux projets qu'ils conçoivent.

a) - De l'idéalisme au réalisme :

Le projet urbain est aussi un terme générique qui regroupe les contradictions de l'acte de faire la ville. Il paraît idéaliste dans sa théorie, ce qui est légitime, mais en même temps, il est réaliste dans sa pratique. Il assure ainsi un passage entre des idées qui paraissent idéalistes et des pratiques qui représentent des réponses aux situations bien concrètes. Ce passage d'une théorie idéaliste à un fait réaliste se concrétise en laissant de côté des éléments négligeables. Ce que l'on peut appeler des éléments négligeables en urbanisme se sont des concepts et des problématiques qui dépassent la réalité présente. Ces concepts idéalisent le projet et le font sortir de ses vraies préoccupations pragmatiques. Ce sont aussi ces luttes idéologiques qui empêcheraient la recherche urbaine de construire **la** théorie de projet. Dégager le projet de ces concepts, de ces problématiques et de ces luttes et conflits purement idéologiques, ne conduit pas à des pertes de sens profond de projet. Au contraire cela lui donne la capacité de devenir lui-même une réalité concrète. Pour donner un exemple, la théorie de projet urbain rejette les procédures de la ZAC et dans la pratique, la ZAC est utilisée comme moyen de projection sans remettre en cause la qualité des conceptions.

L'idéal est une construction mentale qui se détache du concret pour se rapprocher du rêve. Il est généralement soutenu par des mots et des notions qui offrent une certaine harmonie si voulue et tant désirée. Confronter ces mots et notions à la réalité, montre leur fragilité et leur inefficacité pour produire l'espace. Par conséquent, l'idéal perd de sa valeur pour se soumettre à des exigences réelles et aux lois de la réalité qu'il n'est pas possible de transgresser.

La réalité est le produit d'une certaine technique maîtrisable et d'un savoir-faire. Elle est soumise à l'état réel des choses qu'on peut obtenir. Elle est soutenue par la pratique et les pratiques urbaines ou rurales des sociétés. Elle se fléchit à l'ordre des pouvoirs et aux différentes conditions de la productivité. La mesure reste son garant. Elle est de l'ordre du pragmatique structuré par des logiques du moment et du présent, mais aussi il lui donne la capacité de se projeter dans un futur proche qu'elle maîtrise. C'est cette maîtrise qui lui donne le caractère d'une chose vraie, réelle et concrète. L'une des logiques qui agit sur l'existence est la logique du marché. Par conséquent, la réalité des choses s'exprime par rapport à la logique dominante de l'instant, qui peut être aussi idéalisée par une idéologie quelconque. Comme elle peut être libérale, elle peut aussi être conservatrice, etc. Elle devient ainsi l'enjeu du marché, (qui lui a ses fondements dans des théories économiques qui peuvent être idéales à la base), pour lequel elle assure une application concrète dans la limite du possible.

Entre cet idéal et cette réalité, c'est tout un processus de résolution de l'équation urbaine qui prend forme. Les solutions se caractérisent par l'éloignement de l'idéal et le

[326] LEFEBVRE (Henri), *La Révolution urbaine*, Paris, éditions Gallimard, Coll. Idées, 1970, 248 p.

rapprochement du concret. Par conséquent les aménageurs qui utilisent cette notion, s'éloignent désormais des vieux idéaux et des grandes ambitions universelles, comme celles d'après guerre, telles que le « meilleurs monde », le « bonheur pour tous ». Ils ont cessé de soutenir l'homme de pouvoir qui promet au citoyen le meilleur monde, en lui imposant le bonheur. Et lui s'il peut à peine assurer un milieu où l'homme peut vivre dignement. C'est le retour à la raison, et à l'intelligence des faits.

Est-ce que cela peut expliquer l'évolution de l'esprit humain, une nouvelle étape de la démocratie.

b) - Le nouveau positivisme en urbanisme :

Le retour à la modestie humaine et à l'art de faire et de bâtir les villes reprend le dessus sur le progrès à tout prix. Le moderne et son progrès ont ramené beaucoup de choses positives pour la ville[327]. Il s'agit aujourd'hui de voir comment construire ce progrès avec une architecture capable d'assurer son rôle de créer la forme urbaine dans lequel le mouvement moderne a échoué.

La tendance à opposer le moderne avec la qualité s'est presque installée en architecture et en urbanisme. Le mouvement moderne a produit sur le plan de la forme, la « non-ville ». Les autres mouvements n'ont rien fait pour la ville, mais ont élaboré des méthodes théoriques utopiques en se basant sur l'histoire ou sur les centres urbains comme modèles. Des théories très poussées qui rejettent tout ce qui est acquis comme savoir et savoir-faire. En moment où tout dans la science, essaie de se clarifier et de se simplifier, au contraire dans la théorie en urbanisme tout se complexifie. Ce genre de méthode ne peut produire l'espace de qualité. Même la qualité interne de ces méthodes n'existe pas car elles sont souvent mal comprises. Et le fait qu'elles cherchent la complexité, le tout, elles vont dans le sens contraire de la science qui recherche à simplifier et à connaître réellement les choses.

La simplicité n'est pas contre la qualité. Un projet peut être simple mais d'une grande qualité et un projet banal peut construire l'urbain[328].

c) - L'interprétation et la pertinence du langage :

L'interprétation dépend de la culture et de la position de celui qui utilise une notion ou un concept. Une notion peut être interprétée et comprise dans une multitude de sens. Dans "*Le Droit à la ville*"[329], Henri Raymond montre comment cette notion proposée par Henri Lefebvre, est utilisée et appropriée par les professionnels. Il montre la déviation de son "praxis" d'origine. Elle est utilisée comme un slogan. Donc il n'y a pas à s'étonner de la multiplicité de sens de projet urbain.

Il ne s'agit pas d'usurper une notion, mais de l'utiliser intelligemment pour d'autres fins ou pour faire passer le message voulu. C'est le problème de ne s'attacher qu'à des « mots » ou à des « phrases » que certains professionnels utilisent intelligemment dans leur profession. Même si cette notion renvoie au contraire de ce qu'elle préconisait à sa création.

---

[327] CORNU Marcel, "L'"Architecture urbaine" en question. I : Ce Faux procès qui est fait au fonctionnalisme", in: *Urbanisme*, n°168-169, février 1979, pp.43-47

[328] HUET (Bernard) répond à RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110

[329] RAYMOND (Henri), "Le Droit à la ville", in : FREY (Jean-Pierre), *Architecture, urbanistique et société*, DEA, IUP, Polycopie, 1996, pp. 5-20

Il en est de même avec toutes les disciplines car elles n'ont pas une seule interprétation et n'adoptent pas une même pensée. Elles ne sortent pas de la même école. C'est encore grave quand il s'agit des disciplines qui ne peuvent pas être soumises à l'expérimentation ou celles qui se contentent d'une simple évaluation, comme peut l'être l'urbanisme.

L'effritement des sciences de la philosophie et la disparition des écoles de pensée en urbanisme et l'architecture, conduisent à l'émiettement de la pensée urbaine en de multiples champs de travail. Par conséquent, les explications données à une réalité présente sont variées et très divergentes. On est entré ainsi dans une logique individualiste qui est vue aussi comme une logique *d'absence d'idéologie*[330] à l'image du mouvement moderne produit la personnalisation de la théorie et du discours sur l'urbain et sur le projet.

L'attachement à des notions et à des slogans et l'invention de concepts non définis fait tort à la science et du coup à la réalité urbaine, donc à la société. Le problème de l'expérimentation en urbanisme fait défaut à la pratique urbanistique qui se contente de l'évaluation. Il est même très difficile d'imaginer des expériences car les cobayes sont des êtres humains. Et aussi le temps des réalisations et des projets grandeur nature et leurs coûts réels sont des obstacles infranchissables.

Avec le projet urbain en réalité on parle plus de la ville que d'architecture et surtout moins de l'urbanisme.

d) - La qualité urbaine entre problématique et réalité :

Partir de l'hypothèse que la qualité urbaine est indépendante de la théorie. Au moment où, il y a un grand écart entre la théorie et la pratique dans le projet, la qualité ne peut être le produit de la théorie, non plus de la pratique. La qualité n'est-elle pas attaché à une situation particulière liée à l'Homme, au Temps et l'Espace?

La théorie est une idée et non un fait. Celui qui projette est le seul responsable devant son architecture et son projet. L'œuvre est à l'image de son maître. Elle confirme la tendance ou l'affirme. La théorie est une explication de ses gestes. Elle justifie ses choix individuels. Le Corbusier n'a pas élaboré une théorie de la ville, mais sa théorie de la ville. Il a aussi fait sa ville, sa cité radieuse. Et La charte d'Athènes est une sorte d'accord et d'adoption par des professionnels (des architectes) d'une une certaine théorie architecturale ou urbaine. Elle représente une sorte d'influence sur les architectes modernes. Donc, il n'y a rien qui empêche l'architecte de produire de la qualité urbaine. La production dépend de la capacité de l'architecte à dépasser des penchants idéologiques. Il est seul responsable de son architecture. La théorie ne peut être responsable des erreurs dans la production de l'espace[331]. Avec la même théorie, les architectes peuvent avoir des pratiques contradictoires et produire des espaces et des formes complètements différents qui peuvent être de qualité ou médiocre. Toutefois, des architectes sans idéologie produisent des morceaux de ville de qualité.

Il reste qu'une théorie de qualité ne produit pas à elle seule des espaces de qualité. Celle de Le Corbusier est l'une des plus complètes de notre époque. Elle est de « qualité » en tant que théorie car elle offre aux architectes de véritables possibilités de construire l'espace, mais son utilisation a donné lieu à des formes d'espace « non-urbain ».

---

[330] GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°288, septembre 1993, pp. 40-46

[331] Marcel Cornu considère que la théorie de l'Architecture urbaine ressemble à celle de l'architecture fonctionnaliste et explique comment la théorie fonctionnaliste est bafouillée dans sa mise en pratique.

Cependant, elle a réussi le « passage » à la pratique en produisant l'espace qu'elle estime *juste et de qualité*. Est-elle pour autant le seul responsable face aux problèmes de dysfonctionnement de l'espace urbain ? L'urgence dans laquelle sont conduites les opérations des grands ensembles peut expliquer en partie cette défaillance. La croissance oblige à construire rapidement pour caser les gens et supprimer les bidonvilles. L'ambition de sortir de la pauvreté motive la construction dans ces années 50-60. Le bilan de l'architecture moderne ne peut être ignoré. Les avantages sont qu'aujourd'hui, il n'y a plus de bidonvilles. Les plus démunis vivent dans les grands ensembles. Ils ont des salles de bains, de l'eau chaude, du chauffage collectif… des structures hospitalières et sanitaires, des écoles[332]… Certes il y a des problèmes qu'il faut prendre en charge. Tant mieux, le contraire serait inquiétant car il compromet l'évolution des structures existantes. Ce qui conduit au deuxième revers de projet qui est l'échec évident et inévitable[333].

Le projet aujourd'hui incarne le réalisme. Il s'adapte à des réalités concrètes pour se projeter dans le futur. C'est le constat qu'on peut faire de la pratique de projet urbain. C'est en se portant à la réalité et à la connaissance de l'existant qu'on peut fait sortir l'architecture et la qualité urbaine de l'impasse des discours idéologiques qui rejettent les instruments, les procédures de la ZAC, les grands ensembles et les villes nouvelles. Ces rejets systématiques ne sont pas des facteurs qui assurent la réussite de la construction de fait urbain et de la qualité de la production architecturale. La qualité urbaine ne sous-entend pas la production d'une cité ou d'un village, mais des lieux.

[332] DUPAUW (Jacques), entretien réalisé en 2000.

[333] BOUTINET (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Paris, Coll. psychologie d'aujourd'hui, PUF, 3e édition, 1993, 313 p.

D. Le projet urbain dans les institutions éducatives :

En arrivant à la conclusion qu'il n'existe pas une démarche de projet claire et que le projet urbain ne représente pas une pratique particulière, mais qu'il existe plusieurs projets à chaque niveau de la planification urbaine, et que le projet ne possède pas une méthode clairement définie. Et surtout que le projet urbain dépend de l'homme de l'art qui l'exécute : si on à faire à un « bon » architecte alors le projet est de qualité, dans le cas contraire si c'est un architecte « ordinaire » qui le réalise le projet est de moindre qualité parce que ce dernier n'est pas préparé à travailler en collaboration avec les autres architectes sous la direction d'un architecte coordonnateur. Ajoutant à cela, les clivages entre les théoriciens et les professionnels. Il nous a donc semblé logique d'analyser l'état de l'enseignement de projet, notamment du projet urbain. Bernard Huet se pose la question des experts du projet urbain et leur formation. Il ne voit pas comment nous pouvons continuer de parler des démarches nouvelles et des choses importantes sur le projet si ce dernier est absent dans l'enseignement. Par ailleurs, dans la multiplicité et dans les doutes profonds de la nature même de la notion et ce qu'elle recouvre, la formation au projet urbain serait-elle commune ou disparate comme elle est dans les discours et les débats qu'elle provoque? Sachant que les spécialistes du projet urbain sont aussi des enseignants dans les écoles d'architectes ou dans les instituts d'urbanisme.

1. La place du projet dans l'enseignement :

Depuis 1973, l'architecte redécouvre l'urbain. Comment l'école prépare-t-elle l'« étudiant » à la pratique architecturale et urbanistique? Trois décennies après l'apparition de la notion de projet urbain comme pratique et comme sujet de recherche, plusieurs écoles d'architecture proposent des DEA[334] et des CEA[335] sur ce thème. Comment se comportent-elles avec cette notion et cette pratique particulière? Comment le projet urbain se substitue-t-il au projet architectural ? Les limites entre ces deux projets sont tellement floues que le risque de la confusion est grand. Etant donnée que l'aspect projectuel et l'aspect spatial animent le caractère idéologique.

L'étudiant se confronte donc à deux projets pour lesquels il est censé prêter l'oreille et porter un grand intérêt pour éviter, dans un premier temps, la confusion, et dans un second temps, pour comprendre leurs fondements et surtout leurs différences. La première séparation entre les deux c'est celle des cycles d'étude. Le projet d'architecture s'enseigne alors dans le 1e et 2e cycle et la formation au projet urbain se dispense en 3e cycle. Couramment, les Ecoles d'Architecture forment au projet architectural. Cest logique. L'urbanisme est enseigné plus dans les Instituts d'Urbanisme. Depuis les années 90, la nouveauté est la proposition par les Ecoles d'Architecture des diplômes et des certificats de formations au projet urbain en 3e cycle; DEA et CEAA.

[334] Diplôme d'Etude Approfondie.

[335] Certificat d'Etude Approfondie en Architecture.

Les récentes reformes de l'école s'ouvre sur l'enseignement de projet qui était le grand absent de l'enseignement de l'architecture et surtout de l'urbanisme depuis l'école des Beaux-Arts. L projet urbain reste toujours le domaine des maîtres aux cheveux gris qui ont le droit de parler de la ville et de l'urbain. Il s'agit de nouveaux maîtres.

Depuis l'Art urbain, avec Marcel Poète, Pierre Lavedan, Gaston Bardet en passant par les CIAM et Team X, le projet balance entre l'Art « urbain » et le scientisme lié au « machinisme ». C'est l'art qui systématiquement s'oppose à la science.

Dans les années 70, ces notions étaient inopérantes dans la conception des quartiers entiers de logements. De plus, dans les programmes, il n'y avait aucune place pour la réflexion sur la ville. Ce qui a ramené à la recherche d'autres manières d'alimenter le projet et de le rendre problématique. La notion de projet est apparue dans les écoles d'architecture. « Une inculture » qui se caractérise par l'incapacité de réfléchir à un « désordre », par une absence de « système » car l'ordre est produit par un système qui donne une cohérence au projet et fait en sorte qu'il soit lisible. La disparition du « corpus » de l'école des Beaux-Arts a entraîné une « inculture » commune aux écoles d'architecture[336]. Le système s'organise autour d'un élément... qui définit ce système et qui fournit un outil pour produire le projet. Il doit, au outre, faire sens. Le sens véhiculé par le projet académique, était celui d'un ordre. Un glissement sémantique du sens conféré à un ordre défini par un système de proposition, vers celui d'un ordre défini comme une représentation de l'ordre social. Pour ressouder les inégalités trop flagrantes, on offrira à tous un même produit. Et le projet devient alors non plus une pratique artistique, mais idéologique. Comment enseigner le projet autrement que par le biais de recettes?

Le refus d'un corpus réduit à l'œuvre d'un seul architecte, s'est introduit à Nancy en ouvrant plus largement le corpus, le système de référence. Cela revient à travailler le projet, non plus comme totalité donnée au départ, mais comme fabrique, avec sa succession de réponses les plus justes, les mieux adaptées aux situations. L'enseignement des Beaux-Arts a la vertu d'être adapté à une représentation du système de la commande. Il était l'apprentissage de la vitesse. L'idée qu'il y a plusieurs façons d'apprendre la manière de faire des projets, et que l'erreur serait d'en chercher une définition unique, n'est pas nouvelle.

Dans la pratique, il y a des projets et il y a de la théorie qui les a construits. Cette théorie est le fruit d'une idéologie ou d'une politique ou encore d'un mouvement. Cette pratique et ses théories généralement représentent la base pour enseignement de projet.

Quelle est la place accordée à la recherche de la qualité urbaine dans les Ecoles d'Architecture?

Il n'y a pas d'image sans parole, ni de parole sans image. Les jugements et les évaluations se font qu'avec des mots. En ce qui concerne une oeuvre d'art, le juste et la vérité ne sont pas indispensables pour que l'œuvre plaise à tout le monde. Nous ne les cherchons pas à les savoir. Nous les ignorons. L'art, d'ailleurs, ne cherche pas à être juste, mais seulement à être accepté et apprécié même par une minorité. Il ne vise pas à nuire, mais à donner un peu de « plaisir » pour celui qui l'apprécie et qui le vit. Une oeuvre d'art est une question de goût, sa critique ne peut qu'être subjective. Sans remettre en cause son existence, elle peut être positive ou négative. Considérer la ville comme oeuvre d'art, implique qu'elle doit se soumettre à cette règle. Par conséquent, nous devons l'accepter telle qu'elle est.

---

[336] FREMONT (Armand), *Ecoles d'architecture 2000 ; schéma de développement*, Paris la Défense, MELT, novembre 1992, 90 p.

Il y a une différence entre l'architecture et une oeuvre d'art. Bien que tout sépare les deux domaines, certains continuent de définir l'architecture et la ville comme une oeuvre d'art.

a) - Construction d'une démarche propre :

L'idée du projet urbain ne cherche pas à constituer une démarche unique de la construction de l'espace urbain, comme laisse entendre certains discours. Elle regroupe un ensemble de démarches et de méthodes élaborées par les concepteurs pour manipuler leur projet qui dépasse par son ampleur et sa réflexion le projet d'architecture. Le projet ne peut être indépendant de l'homme qui le crée et même quand il est collectif, il est un projet d'un groupe dirigé par un « urbaniste » qui peut « signer » la conception. Ce qui veut dire, que la méthode est suggérée l'objet lui-même et que l'urbaniste invente une méthode propre à la situation déterminée. Donc pour chaque projet, il faut une méthode appropriée.

Le superflu est une exigence dans la conduite de projet. Connaître tout, dés le début peut mener à une impasse, celle de ne pouvoir produire et innover car la contrainte de l'idée bien définie est réelle. L'enseignement des méthodes et des démarches élaborer pour mener des analyses ou des projets, s'avère une fausse piste dans les institutions de formation. Il faut laisser le choix de la méthode à l'étudiant. Il faut lui apprendre à gérer le projet comme quelque chose de nouveau à chaque intervention.

Il n'y a pas de recettes magiques, d'ailleurs la recherche d'en avoir une est une fausse piste[337]. Pour chaque projet, il faut une démarche propre et adapter. Elle n'est pas figée, au contraire, elle est ouverte à la critique, c'est-à-dire qu'elle peut être remise en cause à tout moment si les problèmes inattendus viennent faire obstacles au déroulement normal de l'intervention. Une démarche ne devrait pas être sans équivoque et applicable telle qu'elle est décrite. L'adaptation à la réalité présente est la condition de la démarche de projet urbain. Chaque architecte ou urbaniste a une démarche appropriée qui peut être valable uniquement pour une situation et non pas pour une autre. Il l'utilise pour un ou plusieurs projet bien défini car elle n'est pas quelque chose d'acquis et innée, mais c'est une construction mentale qu'il faut à chaque situation revoir et critique. C'est la situation qui prime sur la démarche de l'architecte. Dans cette voie Alain Sarfati[338] propose de « construire sa démarche et la critiquer »[339]. Dans le même esprit, Fellini affirme que pour lui, *« partir d'une idée bien définie, claire, complète, ce serait une méthode fausse. »*[340]

Comment définir sa propre méthode et la critiquer d'une manière objective? Cela ne pose-t-il pas le problème de la multiplication de démarches et de ce fait, la division, encore plus poussée, de l'espace produit. Partir de l'hypothèse que chaque démarche produit un espace propre. C'est donc admettre qu'il y a autan de type d'espace ou de formes architecturales que de démarches.

b) - La recherche sur l'urbain :

L'enseignement de projet urbain est dispensé dans le 3e cycle. Il incarne plus une tendance de la recherche qu'une transmission des théories et des connaissances.

---

[337] LEFEBVRE (Henri), *Espace et politique*, Paris, éditions Anthropos, 1972, 164 p.

[338] Architecte et enseignant

[339] SARFATI (Alain), "Construire sa démarche et la critiquer", in : *L'Enseignement du projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), p.

[340] Cité par SARFATI (Alain), "Construire sa démarche et la critiquer", in : *L'Enseignement du projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), p. 115

L'étudiant (chercheur) découvre le projet en menant une analyse sur le terrain. Généralement elle s'effectue sur les quartiers, les ZAC, les petites villes et sur les villes nouvelles et les grands ensembles. Ce travail analytique complète leur formation initiale, c'est-à-dire la découverte de l'analyse urbaine vient enrichir la formation d'architecture ou celles d'autres disciplines. Il n'y a pas un corpus de projet urbain à leur enseigner. L'étudiant est donc censé construit sa propre connaissance de l'espace, de l'urbain et de la ville. Il oublie ainsi le projet architectural au profil d'un projet différent qu'il découvre en fur et à mesure de son analyse sur le terrain. Il admet que ce projet est différent de l'architecture d'objet dont il a acquis quelques connaissances et une pratique. Le projet urbain se présente plus comme un savoir-faire qu'un savoir. La transmission de la connaissance autour du savoir-faire est très délicate. Il n'y a pas que sa pratique qui informe réellement sur le projet.

Le recours dans l'enseignement de l'urbanisme aux études de cas concrets supposés dès le départ comme lieux de projet urbain montre l'intérêt d'une connaissance des principes de ce projet. L'apprentissage est plus convenable que l'enseignement de projet. Pour Jacques Dupauw, l'urbanisme ne s'apprend pas comme une apprend. On n'apprend pas à devenir urbaniste, mais on le devient en pratiquant le projet urbain. Cette question de l'apprentissage pose une autre question celle des lieux où il pourrait se tenir et le choix des projets à étudier.

Cette pratique limite le champ de connaissance à un seul cas qui peut être urbain ou non. Il s'agit là d'une connaissance très sommaire ne permettant pas de généraliser sur le sujet. Donc, elle ne peut être valide que partiellement car chaque cas est unique et différent des autres cas par son site, son environnement, son histoire et la société qui y vit. Et c'est de ce type de savoir partiel que le projet cherche à s'éloigner.

Tous les projets existants ne respectent pas les bases de l'« urbain ». L'intégration à l'existant, la construction selon histoire du lieu[341], l'espace public, etc., tous ces principes ne sont pas respectés dans toutes les conceptions. Donc les prendre comme des cas d'étude conduit à une fausse idée de l'urbain.

Aujourd'hui, il existe une tendance à considérer tout ce qui se fait dans la ville comme projet urbain. Mais, si on voit le projet urbain et son corpus, ses pionniers montrent le contraire. Il y a des projets urbains et des projets non-urbains, au moins les grands ensembles sont considérés comme des espaces non-urbains. Et le jugement dans l'absence des caractères plausibles conduit à considérer tous les projets comme urbains ; des projets non urbains comme des projets urbains.

La problématique de l'enseignement de projet part de la manière d'évaluer les projets dont l'urbain est une « mesure » de la valeur et du degré de projet à produire des lieux sociaux et qu'il ne désigne pas uniquement l'espace concernant la ville. Il est une représentation qualitative de l'espace produit. La définition de Vittorio Spigaï et d'Albert Lévy[342] exprime la face cachée de projet urbain qui est la recherche de la qualité dans ce qu'on fait. Ils vont plus loin, jusqu'à dire qu'il y a aussi de projet urbain

[341] Vittorio Spigaï et Albert Lévy deux adeptes de la notion de projet urbain qui ont pris le risque de conceptualiser le projet urbain et de proposer une démarche et une grille d'analyse. Leurs théories sur le sujet sont des plus enseignées.

[342] LEVY (Albert), SPIGAI (Vittorio), *Le Plan et l'architecture de la ville*, Cluva, Venézia, 1989, LEVY (Albert) et SPIGAI (Vittorio), *La Qualité de la forme urbaine ; problématique et enjeux II*, rapport de recherche MELT, Paris, IFU, LATMU/ Plan Urbain, juillet 1992, 36 p.

dans le projet architectural[343] même réduit à une habitation comme « *la maison à patio* ». Leur enseignement de projet urbain est basé sur la recherche de la qualité urbaine. Ils écrivent :

La multiplication des mémoires de recherche universitaires sous le thème de « *Projet urbain* » atteste l'envie des étudiants d'avoir un accès à ce savoir-faire méprisé par ses spécialistes qui en font seulement une compétence, au lieu d'en faire un savoir démocrate, donc transmissible. C'est ce savoir qu'il faut constituer de toute pièce. C'est-à-dire, il faut multiplier les cours et les enseignements parce qu'ils sont l'assurance de son évolution en permettant de transmettre son savoir avec ses différences, ses particularités et ses caractéristiques, bien qu'elles soient contestées et critiquées, elles sont là, réelles sous forme de théories, de pratiques, d'expériences et de cours. Elles sont ouvertes à toutes les critiques comme l'est toute discipline scientifique à part entière.

Le projet urbain cherche une place dans l'enseignement et il la mérite comme toute discipline qui se cherche à se construire.

Cette fin de siècle liée à une demande de projets, marque un retour qui s'accroche un formidable relent académique. Le retour à l'« académisme », un cycle complet de projet, il insiste sur le manque d'une communauté d'idées susceptible de fournir un « corpus » auquel tout le monde se rattache.

La faisabilité d'un projet :

La réalité technique réalisable des projets conduits dans les années 50-60, est justifiée par sa théorie très claire et séduisante en même temps qui donne une grande place au rêve. Il reste que la théorie culturaliste de l'époque était très loin de la réalité et était à la limite de l'utopie. Elle est alors jugée inutile pour la construction d'un progrès quelconque. Ce progrès consiste, dans la plus part des cas, en des constructions nouvelles. Son attitude de rejet systématique de l'histoire et sa situation vouée pour l'avenir et l'anticipation pour le futur, le rendent peu irréaliste et futuriste. Le futurisme est une solution des progressistes pour la ville pour l'adapter à l'époque de la machine en se projetant dans un futur lointain et en utilisant des données d'un présent qu'on cherche toujours à dépasser.

L'utilisation donc de la théorie qui représente un ensemble de vœux et de souhaits, est très fréquent. Par exemple, la théorie de Le Corbusier est utilisée pour ses réponses anticipées et directes à des problèmes de l'avenir. Elle n'est pas un remède pour un problème bien précis mais plutôt une évolution en adaptant la ville à la technologie comme, par exemple, l'adaptation des rues à l'usage de la voiture.

L'évaluation de cette théorie était absente. L'école des Beaux-Arts l'a juste ignoré, au lieu de porter sa contribution pour la construire sur d'autre base. Aucun souci de la qualité de ce produit n'est évoqué.

A la problématique de projet s'ajoute un nouveau paramètre aussi indéfini que les autres, il s'agit de la notion de la qualité urbaine qui aussi problématique que la réalité de l'espace urbain. Cette notion à la mode se caractérise par le rejet de la technicité et de la norme au profit des significations historiques. Ainsi la qualité représente le retour à la tradition, à ce qu'on connaît déjà, à ce qu'on peut évaluer et contester sans risquer d'être critiqué. C'est cette qualité qu'on cherche aujourd'hui à mettre en avant dans l'idée

[343] SPIGAI (Vittorio), *Sémiotique d'une architecture urbaine ; la maison à patio d'Alger, le projet urbain*, Cours de 3e cycle, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (E.P.A.U.), Alger, 1994, pp. 37-55

contestataire et dans les contres idées du progrès. L'idée de la qualité se résume à faire le contraire de ce qui ce fait. Le recours à l'alternative est une vision restrictive et diminutive : le contraire de ce qu'il n'est pas de qualité, peut aussi ne pas être de qualité et une idée qui n'a pas offert la qualité, son contraire peut ne pas la donner.

La recherche urbaine devant ce genre de problème donne l'impression d'une faiblesse monumentale. En effet, elle permet l'utilisation des mots quelque fois vide de sens et d'autres fois, pleins d'images qui se contredisent, sans donner une unité interne. Les intellectuels et les spécialistes eux même ignorent le sens et les vraies images de tous ces termes envahissants.

Il y a aussi l'obstination des architectes sur le projet sans aller au-delà d'une conceptualisation. C'est une situation qui les arrange car un projet non défini est plus facile à mener, qu'un projet bien défini et détaillé. Le projet bien défini avec des principes partagé réduit l'individualité et l'arbitraire des architectes.

La recherche urbaine est dans ce cas de figure. A une époque, elle a été pleine de fondements et de références classiques et en voulant acquérir la théorie moderne plus scientifique, elle a perdu ses fondements classiques et par la même occasion son art. Elle est devenue ainsi vide de sens et sans intérêt.

c) - L'éclatement et la multiplicité des doctrines :

L'éclatement de la ville est suivi par l'éclatement des doctrines. Le duel classique / moderne perd son sens et la capacité de critique. Le postmoderne fait son apparition comme une nouvelle « idéologie » qui rompt avec le classique et le moderne sans préciser son axe de réflexion et sa pensée. Il n'y a plus deux pensées autonomes, deux écoles de pensée qui s'affrontent. Le postmoderne cherche à regrouper toutes les pensées contradictoires en faisant de la « mixité » intellectuelle et de la pluridisciplinarité son principe. Les discours sur le projet urbain évitent l'affrontement et les duels dans les propositions des théories et des démarches urbaines. Entre les chercheurs, il y a plus des clivages et des critiques que de véritables études et analyses des contenus de chaque théorie et de chaque démarche. A l'époque des trente glorieuses, le moderne construisait et le culturalisme, avec l'école académique des Beaux-arts, était absent du débat sur la construction, il s'est renfermé sur soi-même en restant dans son classicisme.

La pluridisciplinarité menée plus comme une addition de disciplines, renforce la volonté de l'absence de l'affrontement et de la critique. Elle ouvre la voie vers des négociations et des compromis disciplinaires et professionnels et encourage par ailleurs l'émergence d'une école ou plutôt des écoles de l'absence de la pensée dans lesquelles l'enseignement s'oriente plus vers les relations entre les acteurs que vers une connaissance du projet et de son objet ; la forme urbaine. Il s'agit là d'un neutralisme obscurcissant qui cherche à ce voiler la face derrière des discours sur le projet urbain qui sont « conférenciers ».

d) - L'enseignement d'un projet absent :

L'aspect positif, c'est que l'urbanisme, quoi que l'on dise, c'est de l'art même dans son scientisme, et c'est de la science même dans son art.

Le fléchissement du projet est causé par la sclérose qui frappe la recherche architecturale et urbaine. Le constat, aujourd'hui, c'est que le projet est absent dans les structures institutionnelles qui sont sensées étudier la forme urbaine et l'espace urbain. A l'Institut d'Urbanisme de Paris, les programmes et les options de la recherche en DEA et en thèses sont plus attachés aux sciences sociales et humaines qu'à l'urbanisme

et à l'architecture[344]. La recherche sur la forme urbaine et la recherche sur le projet sont absentes dans ces cursus du troisième cycle. Au contraire, le projet et la forme urbaine sont dispensés en DESS, Diplôme d'Etude Professionnelle spécialisé, qui est une cursus plus professionnel que de la recherche. Ceci montre l'orientation de l'enseignement de projet vers la spécialisation et le professionnalisme que vers la recherche et la construction « théorique » et montre aussi l'absence du domaine pragmatique dans la recherche. Cependant la recherche ignore le « projet » et la forme urbaine pour s'occuper des sujets particuliers de l'« urbain ». Ces sujets sont importants, mais pas plus que la question de la forme. Cet éloignement de l'axe pragmatique est aussi regrettable pour une institution spécialisée dans le domaine de l'urbanisme.

Il n'y pas un véritable pôle ou laboratoire du *projet urbain* dans les Instituts d'Urbanisme. Les chercheurs sont rattachés à des collèges différents qui ne sont pas vraiment proche du projet, ni de la forme urbaine. Et le nombre d'enseignants architectes ou urbanistes dans ces instituts est très faible et les « adeptes de projet » sont dominés et écrasés par les autres disciplines qui refusent et ignorent volontairement l'existence même de la notion de « projet ».

Au contraire, les premiers DEA « projet urbain » sont mis en place par les Ecoles d'Architecture. Ce qui amplifie davantage la confusion entre le projet urbain et le projet architectural. Cependant les seules limites nettes entre les deux c'est que le premier concerne un « morceau de ville » et le second produit des « objets individuels et ponctuels ». Ces limites ne sont que virtuelles, car le projet urbain est aussi lié à la composition urbaine qui peut concerner un objet ou un bâtiment. L'installation des pôles de la recherche sur le projet urbain dans les écoles d'architecture montre ainsi un rapprochement entre le projet de la forme urbaine et le projet architectural, mais aussi l'abandon des autres disciplines de l'axe de recherche qui s'attache au projet. Ces dernières attendent à ce que les projets soient réalisés pour enfin les étudier et les évaluer afin de montrer leur inadéquation à la réalité ou leur caractère anti-urbain. Le terrain n'est-il pas un support pour toutes les recherches en sciences humaines et sociales !

2. Transposition des conflits :

La multiplicité des tendances dans les théories sur le projet urbain et la diversité de ses utilisations dans la réalité urbaine s'accompagnent inévitablement par la multiplicité des propositions pour la formation et l'enseignement. Les spécialistes du projet urbain pour la plupart sont des professeurs et des universitaires. Par conséquent, ils ont une grande responsabilité devant les étudiants en contribuant dans la recherche et dans la mise en place des programmes.

> *« Aussi ne serions-nous être étonnés d'observer que parallèlement à ces mouvements de fond affectant les disciplines de la construction de la ville, émerge également l'évidence de constituer un nouvel enseignement de la fabrication des villes où l'urbanisme et architecture ne soient pas plus des enseignements coupés l'un de l'autre. »*[345]

Les clivages disciplinaires et les clivages idéologiques constatés entre les ces spécialistes et ces professeurs, s'installent aussi dans l'enseignement de projet. Défendre un axe de recherche ou une position passe plus par l'endoctrinement des adeptes, et le

---

[344] Voir les plaquettes des DEA

[345] BAUDOUÏ (Rémi), "L'Enseignement de l'urbanisme en France et la question de l'Art urbain", in *:* MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes,* avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 216

milieu des formations c'est l'un des plus favorable à la constitution des pôles de la recherche par l'élargissement du cercle des idées, c'est-à-dire, les idées individuelles ont le privilège de devenir des idées partagées si les « étudiants » leur trouvent un « bon sens ».

Nous présentons ici trois articles et trois méthodes de l'enseignement du projet. Ce qui montre la transposition des clivages de position dans la formation et aussi la fidélité des théoriciens à leur ligne de conduite vis-à-vis de projet. **Bernard Huet**[346] et **Henri Ciriani**[347] ont deux méthodes différentes de la manière d'enseigner le projet aux étudiants. Le premier considère que l'enseignement de projet doit passer par l'enseignement des théories urbaines. Le second considère que le projet doit motivé par un *appétit de transformer* qui existe chez un nombre restreint d'étudiants. **Et Antoine Grumbach**[348] en propose une troisième voie qui celle de reconsidérer l'architecture de l'acte créateur et propose alors une autre architecture, pour une *architecture de service*.

a) - Le projet : un « appétit » :

Henri Ciriani souligne, avant tout, l'importance qu'a le projet dans l'enseignement de l'architecture. Il le place au centre de la discipline, c'est-à-dire, il ne peut y avoir l'enseignement de l'architecture sans le projet.

> *« Au bout d'un nombre d'années assez important, je me suis aperçu que ce que l'on appelle* projeter *est conditionné par des éléments qui sont les qualités, les dons, les talents qui permettront de faire un bon projeteur : ce quelque chose avec lequel un étudiant arrive à l'école et que l'école ne peut que développer. […] c'est un "appétit". […] : un appétit de transformer. C'est-à-dire que projeter consiste à transformer. Projeter ne consiste pas à faire aussi bien qu'avant, à faire comme avant ou à reconnaître que rien ne peut être mieux qu'avant. Toutes ces conditions-là sont contraires à l'appétit de transformation. »*[349]

L'absence d'une structure pédagogique et d'une institution de formation au projet urbain, conduit à l'absence de programmes communs et de cours appropriés. Chaque professeur enseigne son savoir et son savoir-faire, mais le plus souvent c'est le savoir-faire qui est enseigné. Henri Ciriani montre la différence de son enseignement par rapport à Bernard Huet. Il considère le projet comme un don, en dehors de la créativité l'étudiant ne peut être un grand architecte et ce don n'est pas donné à tous les étudiants.

> *« Comme Bernard Huet, que je respecte en tant qu'enseignant, je sais que seuls 5 % des étudiants deviendront de grands architectes, de très bons architectes. Mais, face à ce constat, ce qui nous différencie, ce sont les stratégies pédagogiques que nous mettons en place. Lui (Bernard Huet) pense qu'il faut s'occuper du 95 % restant, ajuster sa formation pour éviter le pire et la structurer en fonction de leurs limites. Moi, je pense au contraire que tous peuvent, ou ont la possibilité, de faire partie des 5 %, ce qui ne sera peut-être pas le cas, mais je vais les entraîner dans cette optique-là.*[350]

---

[346] HUET (Bernard), "Théorie et modèle", in : *L'Enseignement du projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), DAU, MATET, octobre 1995, pp. 75-91

[347] CIRIANI (Henri), "La Transformation", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, DAU, MATET, octobre 1995, pp. 45-48

[348] GRUMBACH (Antoine), "Apprendre la complexité", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, D.A.U., MATET, Paris, octobre 1995,

[349] CIRIANI (Henri), "La Transformation", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, DAU, MATET, octobre 1995, pp. 45-48

[350] CIRIANI (Henri), "La Transformation", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, DAU, MATET, octobre 1995, pp. 45-48

A ceci s'ajoute une troisième dimension, une troisième donnée. En s'opposant au système académique, l'architecture moderne a déprécié les traités classiques et, d'une certaine manière, a fait naître la volonté de ne pas être figée par des règles qui pourraient lui faire perdre sa liberté-liberté acquise par rapport aux ordres et aux modes de faire, un projet libéré de ses contraintes techniques.

Il critique l'attachement à l'étude des maîtres qu'il considère comme un véritable académisme.

« Dans son enseignement, l'architecture moderne s'est cependant basée sur l'étude des maîtres et sur leurs bâtiments comme types. Ce qui est devenu un nouvel académisme, terrible. C'est-à-dire qu'aucun enseignement ne pouvait échapper à la définition de l'œuvre du grand maître, surtout de ceux de la période héroïque : Aalto, Kahn, etc. Mais l'étude de ces grands maîtres a provoqué la crise, non de l'architecture, mais de son enseignement. Tout ce que l'on appelle positions différentes, attitudes différentes, connaissances ou disciplines, ne me semble plus réellement être un enjeu. Le problème est que les grands maîtres ont tout fait, ont dit ce qu'il fallait dire, mais n'ont jamais expliqué comment faire. Le drame de l'enseignement du projet, c'est qu'on ne peut l'enseigner que si l'on sait comment on fabrique le projet. »[351]

Son enseignement s'oriente vers la maîtrise de l'œuvre, vers la forme, moins vers la nouveauté et l'originalité.

« Nous ne sommes pas pour l'originalité à tout prix, la nouveauté, le modernisme. Nous, nous sommes pour la maîtrise, la séduction des thèmes afin de les maîtriser.
Nous devons enseigner la forme. Un architecte est obligatoirement quelqu'un qui manipule la forme.
Si le projet d'architecture a été peu ou mal enseigné, c'est surtout parce qu'on ne forme pas les enseignants. Cette formation n'existe pas. »[352]

b) - « Les théories urbaines » :

Huet Bernard[353] voit dans l'enseignement de projet une occasion de transmettre les théories urbaines. Et que tous les étudiants ont une chance de faire de projet en interprétant les principes théoriques et les règles de l'intervention. Le projet n'est pas un acquis mais il s'apprend.

« C'est quand on a oublié ses doigts que l'on fait de la musique.
Un enseignement du projet qui se respecte ne peut se passer d'un socle théorique. Cette absence de débat sur la théorie de l'architecture est inquiétante.
Pour revenir à l'enseignement du projet, il relève d'une technique pédagogique difficile et, contrairement à ce que pensent beaucoup d'architectes, il s'apprend. Ce n'est pas parce qu'on est un "professionnel" et même un excellent "professionnel" que l'on est nécessairement un bon enseignant. Il y a une manière de conduire le projet qui passe par un certain nombre de questions peu évidentes : comment initier le projet ? Comment interpréter un programme ? Comment intégrer les contraintes ? Comment diriger les étudiants ? Comment les critiquer ?
Le malheur veut qu'à l'heure actuelle, tout le monde croie qu'il suffit, comme c'était le cas dans l'ancienne Ecole des Beaux-Arts, d'être architecte pour pouvoir transmettre son savoir-faire. Autrement dit, ne transmettre que ce que l'on fait sans prendre la peine de produire du savoir. »[354]

---

[351] CIRIANI (Henri), "La Transformation", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, DAU, MATET, octobre 1995, pp. 45-48

[352] CIRIANI (Henri), "La Transformation", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, DAU, MATET, octobre 1995, p. 45

[353] HUET (Bernard), "Théorie et modèle", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, D.A.U., MATET, Paris, octobre 1995, pp.75-91

[354] HUET (Bernard), "Théorie et modèle", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, D.A.U., MATET, Paris, octobre 1995, p.75

« Le projet est essentiellement pour moi une instance de vérification et de questionnement qui doit constamment renvoyer à un savoir théorique.
[…] le projet est informé par le réel, et qu'à son tour il l'informe, mais à l'intérieur d'un système scolaire nécessairement coupé du réel : Qu'est-ce qui informe le projet et qu'informe-t-il ? » p.79
Dans une école, le projet devrait être informé à trois niveaux :
- le premier niveau correspond à l'ensemble des enseignements théorique spécifiques de la discipline architecturale cours de composition, de distribution typologique, d'histoire d'architecture.
- le deuxième niveau correspond aux enseignements dits de sciences humaines qui, dans une école d'architecture devraient être exclusivement axés sur l'usage.
- le troisième niveau correspond aux enseignants traitant de l'art de bâtir et non des techniques de construction envisagées du point de vue des ingénieurs. »[355] *p.79*

c) - « L'architecture de service » :

Entre un enseignement du projet se basant sur le projet et un enseignement théorique qui transmet les théories urbaines, une voie du milieu est explorée par Antoine Grumbach. Il rejoint à un degré la position de Bernard Huet ; l'architecte est avant tout un intellectuel et non pas un dessinateur de projet et que l'architecture n'est pas toujours de la création des maisons particulières pour les « milliardaires », mais elle est une étude en succession des problèmes de l'espace public à l'aménagement du bâtiment. Le dessin est le mode de présentation est secondaire devant l'acte analytique.

« Un diplôme sans dessin
Un diplôme un peu particulier puisque j'avais refusé de dessiner un bâtiment ; j'étudiais pour la ville de Montmorency, près de Paris, ce que l'avais appelé une architecture au service de la collectivité. J'essayais de régler tous les problèmes depuis l'espace public jusqu'à l'agrandissement de la mairie, en montrant que l'architecture ne réside pas seulement dans des projets de maisons de milliardaires ou de Palais des congrès, mais qu'elle devait aussi servir à animer la vie quotidienne : des arrêts d'autobus à l'agrandissement d'une cantine scolaire. »[356]

« Je pense que l'architecte parce que l'on est avant tout un intellectuel. Je pense que la confusion qui règne est due au manque de clarté entre ses rôles d'intellectuel et de professionnel. […]
La technique et le savoir sont des armes, et il faut savoir pourquoi l'on s'en sert. Je suis donc plus intéressé par le "que construire?" que par le "comment construire?", d'autant que je pense que les techniques évoluent, qu'être un intellectuel avec un métier, c'est être en permanence "avide" de transformation son savoir et de l'adapter en fonction de ce qui change. » [357]

« Les problèmes constructifs et les problèmes socioculturels ne sont jamais indépendants du problème de projet. »[358]

« Le contexte et l'environnement idéals pour mon enseignement seraient que les disciplines connexes, complémentaires du projet, soient beaucoup plus associées au projet lui-même : que les étudiants puissent travailler leur projet avec les enseignants de sociologie, de construction

---

[355] HUET (Bernard), "Théorie et modèle", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, D.A.U., MATET, Paris, octobre 1995, p.79

[356] GRUMBACH (Antoine), "Apprendre la complexité", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, D.A.U., MATET, Paris, octobre 1995, p.67

[357] GRUMBACH (Antoine), "Apprendre la complexité", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, D.A.U., MATET, Paris, octobre 1995, p.68

[358] GRUMBACH (Antoine), "Apprendre la complexité", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, D.A.U., MATET, Paris, octobre 1995, p.70

[…]. Le projet doit être véritablement le catalyseur d'un certain nombre d'enseignants. Cela ne veut pas dire que je ne crois pas à la nécessité absolue de cours magistraux et d'enseignements théoriques en dehors du projet ; le projet ne doit en aucun cas être la totalité de l'enseignement : même s'il en est le centre. […]

A la différence d'Henri Ciriani qui adopte une attitude vis-à-vis de chaque stade, chaque séquence d'enseignement, je suis très réservé sur un découpage en exercices. Je respecte énormément son enseignement car les étudiants qui suivent apprennent beaucoup de choses mais cela ne correspond pas, pour moi, au type d'architecte que j'ai envie de former. Je préfère confronter les étudiants à des situations difficiles. […]

L'avantage et l'inconvénient sont que, dans ce cadre pédagogique, la question du style n'est pas pertinente. Je tolère totalement que quelqu'un soit un obsédé néo-corbuséen ou un néo-classique total. Il y a une liberté d'expression.

Il n'y a pas une école stylistique Grumbach, il y a une méthodologie de l'approche des problèmes.

Je considère que les architectes sont confrontés dans leur vie professionnelle à une extraordinaire complexité qui va du problème de la construction lui-même, faire un bâtiment : les règlements, les techniques, les bureaux d'études, les ingénieurs, l'économie, les aspects formels, les commissions, les usagers…, jusqu'à la fabrique de la ville. Mon objectif est de former des architectes qui auront l'habitude de gérer la complexité dans laquelle ils se situeront afin de leur permettre de faire le tri entre le principal et le secondaire.

Préparer des étudiants à fabriquer leur projet d'architecture dans la complexité sociale, culturelle et politique, c'est mon objectif. Le mythe de l'architecte artiste, génial et incompris m'est très suspect.

Il me faut encore parler de la confrontation que j'organise avec des enseignements qui n'ont rien à voir avec le projet. Il faut amener les étudiants, souvent renfermés sur leur projet, à l'aborder selon d'autres points de vue.

Je suis convaincu qu'il y a une exigence d'authenticité, de compétence technique et de curiosité intellectuelle qui doit conduire les étudiants à refaire toute recette pour adopter une attitude de recherche permanente. La question de la théorie de l'architecture n'est pertinente pour moi que si l'on parle "des théories" de l'architecture.

Cette question traverse mon enseignement et j'ai tendance à dire à mes étudiants : décrivez-moi "votre" maison primitive pour que je vous aide à la réaliser et à la confronter à la culture contemporaine. » [359]

3. Vers de nouvelles tendances :

La complémentarité :

Le caractère polysémique et la multiplicité des disciplines, montre une ouverture vers la réunification des savoirs en urbanisme et un intérêt qu'il faut donner pour la complémentarité. L'intérêt porté par plusieurs disciplines à la notion et au projet urbain et leurs différentes contributions dans la construction d'un corpus envisageable pour le projet de part des sciences comme les sciences humaines et sociales, horticulture, histoire, géographie, ouvrent une brèche importante pour la construction d'une véritable pluridisciplinaire.

Chaque discipline essaie d'avoir sa « part » de projet. Par conséquent, des définitions orientées et conditionnées par les impératifs scientifiques et professionnels de chaque domaine enrichissent le contenu de projet en lui donnant des possibilités de dépasser son aspect spatial dominant dans le discours des architectes. Ce qui est intéressant de noter, c'est que ces disciplines offrent une connaissance du projet en répartie en compléments d'où il épuise un caractère d'être pluriel. Cette pluralité des horizons intellectuels et peut-être scientifiques est quelque chose de positif dans la mesure où il ne s'agirait pas de la juxtaposition des fondements et des définitions contradictoires.

---

[359] GRUMBACH (Antoine), "Apprendre la complexité", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, D.A.U., MATET, Paris, octobre 1995, p.72/73

Par ailleurs cette ouverture montre deux faits. D'une part, elle exprime une crise profonde dans la pluridisciplinarité dans acte de faire la ville, et d'autre part, elle montre la possibilité d'un regroupement de plusieurs idées issues des différents univers autour d'une notion. Cette dernière situation anticipe vers la réunification des savoirs « urbains ». Mais, aussi, à la base, déjà l'émergence d'une notion comme un point partagé et comme un instrument de réflexion est le premier pas vers la réunification. L'échec de la pluridisciplinarité dans l'enseignement de projet est dû, dans un premier temps à la position de chaque discipline vis-à-vis de projet et de l'architecture. Chaque discipline reste dans son champ d'étude et s'enferme dans son idéal aveuglé et aveuglant. C'était une pluridisciplinarité conçue avec la concurrence interne. Chaque discipline cherche à dominer les autres. Toutes stimulées par la de la domination intellectuelle. Aucune ouverture ne peut être envisagée avec la persistance des conflits. Ces conflits sont de la plus part des cas inutiles car il est très difficile de convaincre avec des théories non vérifiables.

L'arrivée d'un nombre important de disciplines est véhiculé par deux raisons. La première, et la plus apparente, est pour demander leurs parts dans l'acte de faire la ville. Elles revendiquent l'intérêt qu'elles portent pour l'urbain et pour la construction de la ville. Elles insistent sur leurs rôles indispensables pour réussir l'urbain. La deuxième raison qui motive les autres acteurs, est de rappeler aux architectes que le projet urbain n'est pas leur propriété légitime, au contraire, il doit être partagé et que le projet est « urbain » à la condition qu'il soit ouvert et non figé, ce qui ferait de lui un « sujet » et non un « objet » sur le quel on donne uniquement un avis. Sans ces caractéristiques, le projet reste un objet, donc, il est sans intérêt pour les sciences humaines et sociales. Ce qui peut remettre en cause la participation des ces sciences proche de la société. Il n'y a pas que les sciences sociales ou humaines qui ont montré leur intérêt pour le projet, mais aussi les sciences paysagères, horticulture, l'histoire. Le partage de projet entre ces sciences produit l'enrichissement du corpus de la notion et ouvre aussi des horizons nouveaux pour les urbanistes et les acteurs de projets. Le projet des « architectes-urbanistes » peut être ainsi le projet de l'alliance entre eux et les autres disciplines et sortir de l'impasse disciplinaire des années 70. La période où le projet est vu comme une réponse simpliste des architectes par des objets complexes qui ne tiennent compte que de leurs aspects structurel et formel. La qualité des méga structures produites par ce genre de projet, si elle existe, reste seulement une qualité architecturale, intrinsèque à l'objet. Elle ne dépasse pas la « beauté » picturale.

Ces projets ont marqué les esprits et ont conduit au « boycotte » des sciences sociales et humaines des domaines de l'architecture, de la forme et de l'espace. Et leurs architectes ont été tenus responsables de désarrois des populations qui habitants ces formes de « béton ». Ils sont condamnés et rangés parmi les technocrates et agents de la promotion immobilière.

La volonté des architectes de changer leurs positions vis-à-vis de l'espace, de la ville et de la société est souvent mise en avant comme une finalité attendue des discours sur le projet. Et la recherche de se dédouaner de l'image négative en se tournant plus vers l'urbain que vers l'architecture, montre une ouverture sur les sciences sociales et l'intérêt de la pensée urbaine et théorique dans l'architecture.

La pluridisciplinarité dans l'enseignement de l'urbanisme est le synonyme même de l'échec. Il est très difficile de parler de la pluridisciplinarité, mais de parler plutôt de la multiplication des disciplines sans aucune relation apparente entre elles autour de la formation de l'urbanisme. Il suffit de voir les cours et les options proposées, par exemple à l'IUP, on se rend vite compte qu'il s'agit seulement d'une variété de cours indépendant traitant des sujets disparates en relation avec l'espace, aucune confrontation

entre ces cours et aucune autocritique et aucun travail de coordination entre toutes les informations acquises. La confrontation s'installe entre les professeurs, c'est toujours la mésentente et une lutte individuelle de pouvoir. La vérité chacun la réclame pour son travail et le refuse pour le travail de l'autre. Elle devient un bien particulier de certains chercheurs. Faut-il rappeler que la vérité ne peut être dans un travail ou dans un axe de recherche, mais plutôt dans la complémentarité des travaux de recherche sur un sujet bien précis qui peut être, par exemple, le projet. L'université devient un milieu de lutte de pouvoir qui se résume par le mépris des uns par rapport aux autres, au lieu d'être un lieu de débat, de dialogue et de confrontation intellectuelle.

a) - Les caractéristiques du projet :

(1)- Les caractères élémentaires :

Tout projet est unique, mais, aussi tout projet ressemble à autre. Le projet est unique dans sa finalité et sa forme physique, mais, il est commun dans les éléments de bases qui lui donnent un aspect qualitatif. Tous les projets se ressemblent dans leurs principes, leurs conduites, leurs élaborations. Les équipes qui les montent ne sont en aucun cas spécialistes d'un type de projet précis. De la construction d'une maison individuelle à celle d'un morceau de ville, ce sont les même acteurs et spécialistes qui projettent. Ces équipes n'ont pas des bases contradictoires quand elles opèrent dans ou sur le tissu urbain. C'est là l'un des objectifs d'un projet urbain ; la mise en place d'un ensemble de caractères élémentaires qui peut être partagé par l'ensemble de ces acteurs et agents urbains.

(2)- La complémentarité entre science et art :

Depuis l'apparition de la notion d'urbanisme, la lutte pour déterminer la réalité de l'urbanisme s'est déclarée. Est-il de l'art ou de la science ?

Le travail de l'urbanisme est-il artistique ou scientifique? On fait de l'art ou de la science, le plus souvent, sinon, dans l'Art urbain, on essaie de ramener une certaine entente entre art et science. On a besoin de connaître les limites de chaque volet. La science elle-même n'est pas donnée dans l'absolu ; cependant elle ne concerne pas le « Réel » qui est le « Tout », mais plutôt la connaissance du ce même Réel qui le « connu ». La connaissance du réel n'est pas le Réel, en soi, car la connaissance créer des brèches dans la réalité pour permettre le savoir. Quand la science cherche à connaître le Réel, elle est continue car elle explique le « Tout », et quand elle vise le « Connu », elle devient discontinue car elle mesure une partie[360]. La science de la conception ne fait que ramener (théoriquement) le projet au produit.

Jean-Pierre Boutinet[361] détermine trois moments pour le processus de la projection : le « *Pré-jet* » ce qui revient à la construction théorique, le « *jet* » c'est ce qui concerne la proposition qui est souvent discutable et enfin le « *Pro-jet* » c'est ce qui conduit le travail des intentions vers la réalisation concrète. La science concerne alors le pré-jet qu'elle prépare pour en fait un « jet ».

Le rôle de l'art est de donner une forme pour le projet et en faire ainsi un produit qu'il « jette » dans le futur comme une nouvelle expérience. Pour fermer la boucle, la science mène un travail d'évaluation des « jetés » et produits pour en faire de nouvelles théories

---

[360] CHARON (Jean-E.), *La Connaissance de l'univers*, Coll. Le rayon de la science, Paris, éditions du Seuil, 1961, 192 p.

[361] BOUTINET (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Paris, Coll. psychologie d'aujourd'hui, PUF, 3e édition, 1993, 313 p.

et concevoir de nouveaux projets. Le travail de projet semble ininterrompu dans un processus continu. En effet, la théorie produit ainsi des objectifs, des activités, des fonctions et la science, quant à elle, offre des techniques et leur possibilité d'utilisation, et enfin, l'art donne une la possibilité de transformer la théorie en harmonie avec la science pour donner un « projet ». Une fois, cette boucle est finie, le projet se réalise.

C'est dans un travail de va et vient entre ce qui est du scientifique et ce qui y est du domaine de l'art que se monte un projet. C'est la complémentarité entre science et art qui offre au projet une existence réelle.

b) - L'ambition de réunification :

En confrontant les trois axes à savoir ; la théorie, la pratique et la formation, une conclusion partagée aussi bien par les architectes-urbanistes et les intellectuels issus des disciplines diverses peut être émise, il s'agit de la volonté de réunification et d'articulation, d'un côté des sciences fondamentales et des sciences appliquées, et de l'autre, des savoirs et des savoir-faire de/sur l'urbain. Aujourd'hui, les uns et les autres se refusent une science qui se referme dans son cadre théorique et qui a la prétention d'agir seule sur l'espace. En ce qui concerne la réunification des disciplines, elle s'impose à deux niveaux ; externe en ce qui concerne la réunification des disciplines différentes, et une autre, externe dans il s'agit de la même discipline. L'éclatement d'une discipline pour des fins d'études en plusieurs thèmes et méthodes pour connaître un objet, produit le plus souvent des connaissances éparpillées. Ce qui accentue la discontinuité de la pensée dans la même discipline. Ceci, s'il permet de connaître le sujet dans ses moindres détails, empêche la construction d'une connaissance globale du sujet. Une connaissance globale passe inévitablement par le rassemblement de toutes ces fibres de connaissance. Il ne s'agit pas de rassembler uniquement sous un titre unifiant, mais il faut un vrai travail de superposition. C'est le cas des sciences physiques :

En urbanisme, ce travail devrait se faire sur deux niveaux : un travail de réunification en urbanisme et dans la recherche urbaine, mais aussi un travail de réunification des disciplines qui opèrent dans l'espace urbain.

La réunification en urbanisme passe, d'une part, par l'installation des institutions de débats permanentes qui vont travailler dans le sens de mettre en place une structure forte où tout débat idéologique est pris seulement à sa juste valeur et où les consensus et les consensus entre des courants urbanistiques émergent. Ceci se fait en sortant de l'impasse des débats doctrinaux et idéologiques[362]. Et aussi en évitant des débats disciplinaires conflictuels, non pas à cause de leurs différences sur le sujet, mais sur leurs positions gratuites et de se démarquer les uns des autres. Ces conflits et ces clivages superficiels n'arrangent pas la construction et l'évolution de l'espace. Ils ne représentent plus des obstacles qu'il s'agit de dépasser, mais plus des inconvénients qui dévient la recherche de ses objectifs fondamentaux.

La pluridisciplinaire a rassemblé différentes disciplines dans la démarche de projet, mais chaque discipline est venue avec ses conflits internes et externes, sans oublier les conflits entre les disciplines qu'elle regroupe. Elle n'a même pas dépasser les problèmes interne de sa propre discipline, liés à l'existence de plusieurs méthodes et idéologies et doctrines.

---

[362] LEVY (Albert), "Sortir de l'impasse du débat moderne/post-moderne", in : *Villes en parallèle*, n°17/18, *Acteurs et chercheurs dans la ville*, avril 1991, pp. 315-323

Quelle sociologie utilisée dans la pluridisciplinaire ? La sociologie urbaine montre bien ce problème. La science du « projet » est à mettre en œuvre. La sociologie qui refus l'idée du projet ou celle qui étude les sociabilités dans les espaces urbains. Celle des maîtres ou celle des jeunes chercheurs.

Mais la pluridisciplinarité est réclamée partout. Il ne s'agit pas, non plus de rassembler ou d'additionner des savoirs et des savoir-faire, mais plus d'essayer de trouver des éventuels compromis possibles entres plusieurs sciences qui participent à l'élaboration des faits urbains et des projets. Une science de projet ! Pour construire le projet urbain ouvert, compris et surtout accepté par toutes les disciplines d'un coté, et de l'autre partagé par tous les acteurs de l'urbain. Cependant, deux axes se dessinent; il faut réunifier les sciences de l'urbain et aussi réunir les acteurs de l'urbain.

Le projet urbain rassemble toutes les nouvelles pensées sur l'acte de construire la ville. Il englobe aussi toutes les pratiques d'urbanisme de cette fin du siècle. Même la pratique de la Z.A.C. est qualifiée comme une pratique de projet urbain. Ainsi le projet admet deux aspects, peut être liés à son caractère polysémique, flou et confus qui l'éloigne de toute normalisation et qui lui donne une capacité de réunifier des pratiques opposées et des pensées se contredisant sous un même mot d'ordre : le projet urbain. Un volet opérationnel qui cherche à construire avec une certaine qualité architecturale et urbaine, et un autre théorique qui lui cherche dans la pensée intellectuelle de nouvelle manière de faire la ville pour atteindre cette qualité.

Dans les deux volets l'espace, notamment l'espace public regagne du terrain, on s'intéresse de plus en plus à la qualité de cette composante fondamentale.

(1)- La réunification des institutions du projet :

L'unification des politiques éparpillées qui s'intéressent qu'à des problèmes particuliers comme le logement. L'idée de réunification des politiques et des pratiques urbanistiques peut permettre la maîtrise des mutations et des protections. Le projet urbain efface les frontières mis en place dans le XIX^{e} siècle entre la conservation et la création ou l'aménagement, entre l'histoire et la vie quotidienne.

(2)- La réunification des architectures :

Dire que l'architecture ne sait pas faire la ville c'est une preuve de plus pour insister sur la réunification des architectures pour construire la ville. La ville n'est pas uniquement l'ensemble des architectures mais elle-même est une architecture dans laquelle les architectures s'intègrent pour former un ensemble complexe[363]. Il ne s'agit pas d'additionner des architectures pour produire la ville ou l'urbain, mais plutôt de trouver un moyen qui dépasse l'architecture et qui permet de construire avec méthode la qualité urbaine.

La construction d'un projet urbain se détermine par deux tendances : la faisabilité et l'efficacité des projets à mener pour l'amélioration d'un quartier. L'introduction des impératifs qualitatifs dans le projet ne peut être garantie par ces concepts. La capacité à produire de la qualité urbaine dépend d'un ensemble d'éléments indispensables dans le travail de la conception. Les projets les plus banals peuvent entre de qualité et des projets qui ont une qualité intrinsèque reconnue, ne sont pas automatiquement de qualité urbaine. Donc la problématique de la qualité urbaine dépend d'éléments extérieurs au projet lui-même, mais qu'il doit évidemment respecter. Albert Lévy a tenté un travail de recherche pour « codifier » la qualité urbaine et déterminer ses composantes.

[363] Le mot "complexe" d'après TEILHARD de Chardin.

La faisabilité et l'efficacité d'un projet n'est pas un gage de la qualité recherchée par le travail d'amélioration Un projet peut être efficace et réalisable mais il n'assure en rien la qualité de l'espace à produire. La qualité dépend plus de la satisfaction des occupants et des habitants des espaces aménagés.

Le problème des grands ensembles est un problème de la qualité de l'espace, chercher un projet efficace pour l'améliorer dans son isolement n'est pas un remède au problème réel.

Le cas de Bercy est d'une grande importance, car il illustre cet objectif de réunification et d'entente qui doit être instaurée entre les architectes qui travaillent sur un même projet « urbain ». Son élaboration par une équipe qui croit dans une tendance nouvelle ; l'idée de projet urbain, donc qui est ouverte sur plusieurs sciences et disciplines, et sa réalisation montre une organisation intéressante des acteurs de la ville, d'une part, elle montre, d'autre part, le caractère ordonné et relationnel entre les formes architecturales et la forme urbaine ; la composition ordonnée. Il représente ainsi un exemple complet de projet urbain.

(3)- La réunification de l'urbanisme et de l'architecture :

Le travail dans le sens de la continuité et de la globalité réclame un travail orienté vers la réunification des composants de la réalité urbaine. L'éclatement des discours et des disciplines autour de l'urbanisme conduit aux luttes idéologiques et à la domination de certaines disciplines sur les champs de recherche. Les hommes sont répartis en groupe idéologiquement et professionnellement. L'architecte libéral ne se comporte pas comme un architecte « fonctionnaire » vis-à-vis de la ville. Un architecte fonctionnaliste n'a pas la même conception de l'espace qu'un architecte culturaliste. Les architectes parlent de projet de la forme urbaine, les sociologues défendent les thèses d'un projet de société, le politique développe un projet politique et ses préoccupations expriment souvent tout le travail pour faire de l'urbain.

Le travail est très émietté malgré les travaux faits pour les regrouper. La pluridisciplinarité n'a pas conduit à l'instauration d'un travail continu et partagé entre l'ensemble des acteurs urbains et les agents de la ville. Les disciplines au lieu de s'enchevêtrent les une dans les autres pour créer une discipline de la ville, s'additionnent et ramènent le combat des luttes de la position dans le travail urbain. La recherche de la dominance sur l'urbain les autres.

Les luttes internent à chaque discipline sont ramenées dans le langage de projet urbain. Les sociologues n'ont pas la même vision de l'urbain. Plusieurs sociologies se contredisent sur les aspects de l'espace.

c) - L'ambition de rencontre :

La réunification des savoirs ne veut pas dire la création et la construction d'un savoir unique, mais elle vise l'installation d'une science urbaine qui peut être enseignée dans les écoles d'architecture et dans les instituts d'urbanisme. Elle est une de rassemblement des savoirs sur la ville, même les plus contradictoires, qui peuvent s'étudier et informer les étudiants. Pour le but qu'ils ne deviennent pas des proies faciles d'une ou des idéologies, mais des responsables devant leur choix parmi les méthodes et les démarches que le projet urbain ouvre à leurs curiosités.

Il faut alors penser en termes de remplacement de l'enseignement de l'apprentissage. L'apprentissage vise à transmettre un savoir-faire, une pratique, pour perpétuer une tradition et une culture urbaine. Le risque c'est que si cette tradition est mauvaise et il faut absolument la rejeter, son apprentissage va dans le sens contraire de la logique de

changement, au contraire, elle favorise la continuité des traditions et des pratiques urbanistiques déjà rejetées car elles ont montré leur faiblesse et la médiocrité de l'espace produit. La « **science urbaine** » doit être considérée comme une science qui permet de comprendre la ville, l'urbain, et d'en savoir les tendances opérantes sur l'espace quelles qu'elles soient modernes, post-modernes ou nostalgiques. Elle ne peut être envisagée comme une science qui vise la codification de l'urbain.

Le jeu de projet urbain est bien de ne pas être conceptualisé. Laisser le champ ouvert aux débats est plus intéressant que la généralisation des savoirs et des savoir-faire. Il est voulu polysémique et non défini et non figé dans le temps et l'espace. Le caractère flux offre plus la voie pour de nouvelles idées et augmente les chances de développement de la ville.

C'est dans ce cadre que la conceptualisation est refusée par les chercheurs et les architectes théoriciens. La limitation du travail des urbanistes à utiliser une ou deux méthodes est une erreur. L'enseignement de projet doit se faire dans la multiplication des idées et des méthodes urbaines, et non d'un consensus sur une méthode unique.

L'architecte ne doit pas connaître sa méthode avant de connaître son projet. Chaque intervention nécessite une méthode adaptée. Travailler dans les centres historiques demande déjà une démarche différente de celle pour laquelle on peut opter si l'intervention se fait dans les zones sensibles. Pour chaque champ il faut des méthodes appropriées[364].

(1)- Rencontre des disciplines :

Parmi les propositions celles qui dépassent l'aspect formel, celles-ci attachent un intérêt particulier pour la position des sciences vis-à-vis de projet et de l'urbain[365]. La problématique de projet n'est pas seulement projectuelle ou formelle mais aussi intellectuelle. La diversité des disciplines et leur relation dans la pluridisciplinarité posent un problème et constituent la base des conflits idéologiques. La réussite de l'idée de projet est conditionnée par l'entente qui s'installe entre les disciplines dans leur convergence vers la « situation ».

La diversité des approches et la multiplication des études qui engendrent une énorme somme de renseignements dont la délicate synthèse, en une de les utiliser dans l'élaboration de plan, pose des difficultés dans la réalisation du rapport de l'analyse au projet.

Au lieu de se développer entre les partisans d'une plus grande vigueur et une plus grande vigilance dans le travail théorique et pratique, le débat architectural et urbanistique contemporain, a plutôt tendance à s'inscrire dans un cadre de pure lutte disciplinaire. Parmi les théoriciens sur projet urbain, il y a ceux qui insistent sur la rencontre des disciplines et ceux qui voient dans la problématique de la pluridisciplinarité l'exigence de réunification des sciences de l'urbain. Marcel Roncayolo met au centre de la réflexion sur le projet urbain ou sur l'urbain tout court, la rencontre des disciplines.

> *« Pour éviter l'éclatement entre ces temps, [...] il faut sans doute concevoir ces temps [...] comme le développement d'actions, de trajectoires entre passé, présent et futur. C'est cette*

[364] DOUADY (Clément-Noël), entretien réalisé en juin 2000.

[365] SAUVAGE (André) et HAYOT (Alain) sous la dir. de, *Le Projet urbain, enjeux, expérimentations et professions*, Actes du colloque "Les Sciences humaines et sociales face au projet urbain", organisé par l'INAMA et SHS-TESTS, Marseille, 31 janvier et 1er février 1997, Paris, Coll. Etudes et recherches, éditions de la Villette, 2000, 401p.

logique-là qu'il faut retrouver. Elle permet d'atténuer les distances entre les détenteurs des sciences de l'analyse et les domaines de la projection; dominer, dans la mesure du possible cette multiplicité des temps permet de retrouver le minimum de cohérence intellectuelle qu'exigent, sous ses différentes formes et dimensions, le projet urbain, et la réflexion sur l'urbain tout court. C'est la rencontre des disciplines qui est alors en jeu [...]. »[366]

Il propose un rapprochement entre les chercheurs des sciences de l'analyse et les domaines de projection

Par contre, Albert Lévy propose une autre voie vers la réunification des savoirs autour de la question urbaine. Il donne à « l'homme de l'art » une mission de synthèse. Le problème de rencontre des disciplines se pose car la pluridisciplinarité n'assure pas cette rencontre, elle se fait généralement avec la domination d'une discipline sur les autres. A ce sujet, Albert Lévy écrit :

« L'interdisciplinarité n'est pas une simple juxtaposition de démarches produisant des discours qui s'additionnent, mais elle exige de grands efforts théoriques et méthodologiques « unitaires» pour construire une théorie urbanistique globale. »[367]

(2)- La réunification de la discipline « architecture » :

La rencontre des disciplines est une exigence pour donner aux étudiants une base complète des principes qui se reposent sur plusieurs points de vue. Mais le problème aujourd'hui est que chaque architecte représente une école en soi. Ce qui renforce l'idée de la rencontre des disciplines. Il faut avant tout penser à mettre en place un enseignement du projet lié à l'architecture. Parce que l'architecture est une discipline à part entière qui s'attache au projet. Et par la suite on peut enrichir cet enseignement par d'autres disciplines proches de l'acte de faire la ville. Dans la mesure où l'architecte occupe une place « centrale » dans le processus de l'aménagement urbain, sa formation doit être plus complète. La richesse de sa formation l'évolue au rang de l'intelligence. Evité les conflits, plutôt refuser les situations de crises et de luttes idéologiques et doctrinales pour favoriser la situation concrète qui se présente au projet. Se mouiller dans des méthodes et démarches sans légitimité approuvée, diminue le travail de l'enseignant. Ses tendances doivent être écartées. A moins s'il suffit de dire aux étudiants : *faites ce que je vous dis mais ne faite pas ce que je fais*.

4. Expérience, apprentissage, enseignement !:

« C'est quand on a oublié ses doigts qu'on fait de la musique » et pourrons nous dire que c'est quand on a oublié ses théories qu'on fait du projet.

a) - Enseignement de projet ou apprentissage :

Pour devenir urbaniste, il faut plus d'expérience que de la connaissance déclarent certains aménageurs[368]. Le métier de l'urbaniste ne s'apprend pas à l'école. Les séminaires et les colloques ne forment pas des urbanistes, mais ils leur donnent quelques bases[369]. C'est le terrain qui forme les vrais urbanistes.

---

[366] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, 1996, p. 68

[367] LEVY (Albert), "Sortir de l'impasse du débat moderne / poste-moderne (pour la recherche d'un nouveau rapport théorie / pratique en urbanisme)", in : *Villes en parallèle*, n° 17/18, 1991, p. 319

[368] DUPAUW (Jacques), entretien réalisé en juillet 2000.

[369] DOUADY (Clément-Noël), entretien réalisé en juin 2000.

L'enseignement du projet d'architecture à l'école des Beaux-Arts était un **apprentissage** de la reproduction différencie selon la définition du « corpus » de tel ou tel patron. Les projets se réfèrent à des architectures anciennes ; Rome, Egypte... Et l'apparition des Ateliers qui ne se réfèrent pas à une architecture précise, a fait basculer complètement le système de références. Cela constituait la base de différences considérables bien que le « corpus » se perpétuât. Et le projet a ses outils et sa critique. Il fallait que le projet soit à l'échelle qu'il ait de caractère pour qu'on perçoive l'unité qui reliait ses éléments.

Au contraire de Bernard Huet, le projet ne s'apprend pas, comme le souligne Jacques Dupauw ; la pratique de projet vient de l'expérience et de l'apprentissage quotidien. L'urbaniste ne sort pas de l'école, mais il le devient avec le temps. Un meneur de projet urbain peut être un architecte, un économiste, un sociologue... Ce qui est importe, c'est que c'est un homme souvent âgé, qui a acquis une certaine expérience dans l'action sur l'espace urbain, par le projet concret. Pour une construction ordinaire ou complexe, il n'y a que sa motivation et son savoir-faire qui interviennent. L'absence de compétence confirmée conduit donc à une crise de discipline. C'est-à-dire la recherche de la personne qui pourrait avoir ainsi la légitimité de conduire un projet urbain. D'après Jacques Dupauw, l'urbaniste est quelqu'un qui a fait de l'urbanisme. C'est quelqu'un qui a de l'expérience de la ville. L'enseignement ne peut pas fabriquer des urbanistes, comme on fabrique des ingénieurs ou des médecins. Le métier d'urbaniste est issu de la pratique quotidienne de l'urbanisme[370].

Dans l'absence d'une connaissance de projet, d'un savoir-faire commun, l'amalgame s'installe et si les acteurs de l'aménagement sont connus, il reste que leur travail et leur rôle sont mal définis. D'une intervention à une autre le rôle des uns et des autres change. Un architecte est, dans certains cas, constructeur, dans d'autre, il est concepteur, et dans d'autre encore, il est coordinateur.

b) - Les métaphores de projet urbain :

A défaut de l'existence de méthodes analytiques opératoires, le recours aux inventions des langages métaphoriques et à la création des mots mal définis se généralise dans le champ de l'urbanisme. Les notions artistiques et les plus séduisantes que pragmatiques se multiplient partout dans les agences d'urbanisme, dans les organismes étatiques, mais aussi dans les institutions d'urbanisme et les écoles d'architecture. La finalité de la métaphore renvoie systématiquement à une méthode basée sur les enseignements propres aux domaines d'où sont extraites les notions. Mais en urbanisme, elles ont la même finalité en effet, elles renvoient à trois moments d'un projet à savoir : « analyse », « projeter » et « rénover ». Par exemple : « Découdre », « décomposer », « défibre », « démonter », « lire », tous ces verbes renvoient à « analyser » l'existant. Mais tous prévoient une manière particulière de le faire. L'« analyser » est souvent menée par des relevés et des prises de photos, le « projeter » est une création de la forme urbaine individuelle et le « rénover » se passe toujours avec la démolition.

Ce qui exprime à malaise dans le langage de l'aménagement urbain. Dans l'absence d'un langage approprié, l'utilisation des métaphores est fréquent et se généralise. Les enseignants n'hésitent pas un instant à adopter et à emprunter des notions issues des domaines complètement différents de ceux de l'aménagement, comme par exemple le domaine de la couture.

[370] DUPAUW (Jacques), entretien réalisé en juillet 2000.

Il y a une certaine crainte d'utiliser les mots de la ville. La recherche d'un langage loin de l'espace, du lieu, de l'urbain et du projet marque cet enseignement. La voie est donc ouverte pour l'utilisation des métaphores. Par exemple, les travaux d'analyse urbaine menés par les chercheurs (professionnels ou enseignants) et leurs étudiants s'expriment dans un langage approprié à des domaines différents comme par exemple ces termes utilisés : Découdre, décomposer ou déconstruire, défibrer. Leurs propositions semblent légitimes car on propose juste après de « coudre », de « composer » ou « construire », de tisser. Et quand il s'agit de rénover l'espace existant même le plus banal, ils utilisent « **RE** », pour montrer l'intégration.

Analyse urbaine	**Action méthodique**	**Remédier**	**Métaphore**	**Domaine**	
Défiler	Tisser la ville	retisser	Ville comme tissu	Textile	Tissu
Découdre	Coudre	recoudre	Ville comme couture	Mode	Fil d'Ariane
Démonter	Monter	remonter	Ville comme machine ou moteur	Fabrique	Moteur, machine
Décomposer	Composer	recomposer	Ville comme structure	Particule	Code
Lecture	Ecrire	relecture	Ville comme un texte	Grammaire	Règle
Décoder	Coder	recoder	Ville comme un organisme vivant	Remède	Code génétique
Ville réseaux			ville comme système circulatoire	Circulatoire	

Source : Kamel RAHIM

Tableau n ° 14 : Les métaphores du langage en urbanisme

Toute cette rhétorique montre un déficit énorme du langage dans la recherche urbaine et architecturale. Et elle marque le manque d'éléments bien précis dans le domaine de l'urbanisme et aussi dans la transmission d'un savoir apparemment inexistant. Pour « voir », il faut toujours ramener les choses à leur détail. Ceci aussi montre la recherche de la légitimité et de la mesure dans l'urbanisme. Les méthodes d'analyse restent des propositions condamnées par les positions artistiques plus que scientifiques des architectes (urbanistes), les professionnels et les enseignements du projet.

Chaque terme vise une problématique et une idée de la ville et de l'espace urbain. L'analyse de l'utilisation de ces termes montre un souci de se démarquer qui s'installe chez les architectes. Chaque catégorie de mots renvoie un groupe d'appartenance d'un certain nombre d'architecte. Le mot « composition », notamment la composition urbaine renvoie à une idée de la ville celle qui consiste à expliquer la ville comme une unité décomposable donc en structures urbaines.

Le choix de la métaphore exprime la position de l'auteur par rapport à l'urbain. Il véhicule à travers un ensemble de principes qui structurent ses interventions sur l'espace. Une série de mots est aussi utilisée pour parler de la construction de la ville. Il s'agit de l'utilisation des mots comme ; la fabrication de la ville, la ville est une usine. Les propositions sont toujours aléatoires et individuelles comme le réclame l'Art. Elles nécessitent un parti d'explication et d'autojustification. Autrement dit, elles sont soumises aux règles de la négociation. Donc, il faut quelque chose de fini pour que sa réduction en éléments simples soit un atout pour comprendre. Elle nécessite aussi que ces éléments soient définis. La séparation est toujours la pratique courante qui permet de connaître. Mais elle pose un problème de mesure. Séparer quoi de quoi? Toute cette rhétorique dans l'enseignement et dans le domaine de l'urbanisme montre l'immaturité de la discipline et une crise profonde dans sa construction théorique et la conceptualisation de ses notions. L'écart entre théorie et pratique dans le projet est le résultat de l'éloignement de l'enseignement des objectifs concrets ? Cet éloignement de l'enseignement des objectifs concrets n'est pas dû au temps très lent que met la théorie pour analyser les pratiques ?

Comment reconnaître dans les différentes tendances qui s'expriment actuellement sur le projet, le durable de l'éphémère, et identifier un corpus de savoirs transmissibles aux générations futures, de savoir-faire basiques, de références stables? Il est important de préciser les contenus des formations professionnelles assurées aujourd'hui dans les écoles d'urbanisme. Ce qu'il n'existe pas aujourd'hui. Les brochures nous montrent un déficit énorme de ce côté. Les cours ne sont pas écrits, dans les écoles les professeurs ne remettent pas leur cours aux bibliothèques. Peut-être, faut-il voir dans cette carence de la science historique une des causes de notre incapacité à penser la rue et donc à la produire. Il faut restaurer la formation de l'urbanisme en intégrant l'Art urbain et le projet dans l'enseignement. Faire un enseignement en liaison directe avec la pratique.

c) - Le neutralisme dans l'acte urbain :

Nous avons vu la tendance du projet urbain s'orienté vers le neutralisme ; idéologie de l'absence d'idéologie, le refus des CIAM, des Team 10 et des idées de la *Tendanzia* et celles de l'architecture urbaine, le refus du classique et du moderne, le refus du style international. Une tendance sans tendances émerge ainsi des discours sur le projet urbain.

Comment se présente **le** projet urbain comme un projet neutre et réconciliateur entre les différentes théories sur l'urbain de moins les plus récentes, et entre toutes les définitions très variées qui s'affrontent, qui peut être commun à tous les acteurs issus de disciplines différentes, qui réunit la planification urbaine soutenue par ces instruments d'urbanisme et l'architecture véhiculée par la création et l'artistique, qui se présente neutre sans idéologie où tous les courants se rencontrent et s'annulent, qui a une finalité de qualité urbaine qui sera admise par les usagers ? Comment conceptualiser le projet urbain ?

Ce projet urbain ne peut être qu'utopique, c'est-à-dire c'est un projet support d'une nouvelle utopie urbaine (sociale), ce que notre époque a du mal à monter. Dans l'absence de cette utopie, les théoriciens de la réalité présente se contentent d'avancer la qualité comme une exigence nouvelle de la ville. La pratique de projet s'avère délicate quand il s'agit de la réalisation de projet avec des impératifs qualitatifs. Si le mot « qualité » est souvent mise en avant, il reste que la conceptualisation[371] de la qualité urbaine n'est pas aisée à réalisée.

---

[371] Lire à ce sujet : LEVY (Albert), *La Qualité de la forme urbaine, problématique et enjeux*, Paris, Plan Urbain, juillet 1992, Tome 1, 158 p.

« La qualité urbaine est généralement comprise comme qualité de la vie urbaine, c'est-à-dire comme de conditions nécessaires au bon fonctionnement de la vie sociale, favorisant et touchent à de multiples aspects psychologiques, sociaux, économiques, écologiques, etc.»[372]

La qualité urbaine n'est pas spécifique à un domaine bien précis et avec elle c'est le consensus entre les acteurs de la ville et les architectes, c'est l'acceptation des contraintes de la part des architectes pour éviter leur arbitraire, c'est aussi dépasser tous les discours idéologiques et doctrinaux, c'est sortir des impasses des dualités (moderne/classique), (global/local) et c'est aussi se rapprocher de la réalité urbaine comme une réalité virtuelle qui attend sa construction.

Il existe une continuité entre la théorie, la pratique, mais il est difficile de montrer cette continuité avec l'enseignement de projet. Pour une raison tout simple, cet enseignement est mené dans le sens de compléter l'idée de projet. Car ce dernier est toujours dans la recherche de ses fondements à travers des études sur des projets existants et à travers des analyses des centres historiques. Et les institutions éducatives œuvrent dans la vérification des hypothèses émises sur le projet urbain qui est dispensé en 3^{e} cycle. Par conséquent, le projet est plus un instrument pour la recherche urbaine que de la pédagogie et du savoir. Le travail des étudiants est souvent orienté vers la recherche de l'urbain dans la réalité existante et moins vers la recherche sur l'urbain. L'ambition qui amine les étudiants c'est plus l'acte projectuel que la construction d'une réflexion ou d'une théorie indépendante de la réalité présente. Ils se confrontent, de ce fait, à la construction de « leur » propre projet urbain. Cette recherche de l'urbain concerne les quartiers, les grands ensembles les centres historiques et des projets concrets.

Comment envisage-t-on un enseignement neutre quand les enseignements n'ont rien en commun de la connaissance urbaine?

L'individualisme de l'architecte dépasse la sphère de la projection et de la théorisation pour atteindre l'enseignement de projet. L'enseignement aujourd'hui est l'incarnation de ce caractère individualiste chez les professeurs. Chaque architecte professeur enseigne son expérience et le savoir-faire qu'il a accumulé au long de ses expériences. Il transmet ce qu'il connaît à titre personnel et non pas les bases de la connaissance en urbanisme. Chaque enseignant représente une école à lui seul.

[372] Lire à ce sujet : LEVY (Albert), *La Qualité de la forme urbaine, problématique et enjeux*, Paris, Plan Urbain, juillet 1992, Tome 1, 158 p., p. 2

CONCLUSION GENERALE

L'étude concernant les discours autour du projet urbain permet de porter des réponses claires aux hypothèses posées au départ. Nous confirmons qu'effectivement, les auteurs parlent d'un même projet urbain ; un cependant, il est virtuel et se divise en plusieurs « interventions » théoriques et opérationnelles qui sont urbaines et qui s'adaptent à la réalité émiettée de la recherche sur l'urbain et à la réalité diversifiée qui se caractérise par la recherche de l'urbain.

Les réflexions sur le projet urbain ne font pas unanimité. Cependant, les sujets traités concernent en réalité des thèmes bien particuliers. Chaque thème renvoie particulièrement à un niveau bien précis dans le processus de l'aménagement urbain. Par conséquent, la complémentarité peut être envisagée. Ainsi, les réflexions se complètent entre elles. En effet, le projet urbain renvoie aux études d'impacts sur la ville dans sa globalité ou sur une partie de ville ou encore sur un quartier. Dans la poursuite de la réalisation de sa finalité qui est l'architecture, il passe par la planification urbaine, le règlement, l'articulation, la forme urbaine et la composition urbain. Certains auteurs parlent de projet urbain dès qu'il y a un travail d'urbanisme. Par exemple, à Montreuil, il concerne l'étude d'impact menée sur la ville dans sa globalité. Ils définissent ainsi le projet d'idée beaucoup plus prospectif. D'autres considèrent de projet urbain le travail de la planification car il engage la mobilisation de l'ensemble d'acteurs urbains. Ils le rattachent alors à un fait mobilisateur. D'autres encore, en refusant la spontanéité, pensent à fixer des contraintes pour les projets architecturaux. Ils pensent ainsi éviter l'arbitraire des architectes et la spontanéité des faits ponctuels. Il s'agit ici de l'idée d'un projet comme une occasion de réguler sur la base des conventions. Cependant, ils définissent aux architectes qu'ils considèrent comme ordinaires, un rôle bien approprié pour travailler dans le respecter des règles préétablies et des codes prédéterminés pour proposer des formes urbaines adéquates et partagées. Ils proposent le retour à la composition urbaine qui permet la conception de l'urbain.

Les principes et les règles d'interventions préconisés tournant autour de l'espace public, des permanences, de l'intégration, de l'articulation des éléments constructifs entre les rues, le bâti, les places et les hiérarchies des espaces entre le public / privé et collectif/ individuel. La composition permet alors de fixer des contraintes aux architectes qui ont la liberté de créer les espaces d'intimité tout en respectant les extensions de ces espaces vers le dehors. Le rôle de partir de dehors pour construire l'intérieur.

Le projet urbain est ce projet qui respect à chaque niveau des principes conçus sous des concepts suivant : étudier (analyser), planifier, réguler, former, composer, architecturer. Ce processus est très difficile de le vérifier sur le terrain puisque le travail de projet urbain n'est pas commencé au même moment pour toutes les villes. Bien que la mise en place de la politique des grands projets urbains est apparue en 1988, les villes n'avancent pas au même rythme. Certaines ont déjà passé certaines phases ce qui fait que lorsque les auteurs en parlent, ils commentent une phase du projet. Ils amputent donc le projet urbain. Au moment où les professionnels ne parlent pas tous d'un même projet urbain, il est difficile de parler de clivages idéologiques. S'il y a une confirmation à émettre c'est que pour les architectes qui mènent les discours sur le projet urbain ont des préoccupations qui dépassent largement l'idée de faire du projet architectural.

Il existe des clivages dans le discours, ainsi que dans la pratique. Ils sont plus professionnels dans la mesure où chaque auteur essaie de construire son propre discours bien approprié à ses préoccupations intellectuelles en s'exprimant par rapport à sa profession et ses compétences. Peu importe la discipline d'origine de la formation (architecte ou autre), c'est la profession d'urbaniste qui importe et la compétence d'intervenir sur l'urbain. Ceci est surtout valable pour les architectes reconvertis dans la conception urbaine.

La multiplicité des domaines d'intervention pose un réel problème de continuité de la pensée dans la pratique pour les architectes urbanistes. En effet, le discours considère le projet urbain comme une alternative aux instruments d'urbanisme, mais dans la pratique, ils utilisent les règlements existants et se soumettent bien évidemment aux instruments institutionnalisés.

Les définitions du projet urbaine varient selon les interlocuteurs. Leur étude montre l'existence quatre types de projet urbain :

- Le projet de la forme urbaine proche de l'architecture, c'est un projet concret ;
- Le projet régulé qui est proche de l'aspect juridique de la planification urbaine ;
- Le projet intermédiaire qui vise la place centrale entre la planification urbaine et le projet d'architecture ;
- Le projet polyvalent continu qui accompagne plus le processus de l'aménagement urbain de la planification urbain au projet d'architecture en ayant un unique souci défendre la qualité urbaine à tous les niveaux.

Ces quatre types de projets indiquent aussi la place de chaque auteur dans le discours.

Le discours sur le projet urbain est formulé par un idéologisme caractéristique laissant penser aux luttes idéologiques et aux querelles « historiques » partisanes souvent loin de la raison intellectuelle et de la réalité pragmatique. Christian Devillers pris pour un « fonctionnaliste » par Albert Lévy, malgré le fait qu'il rejette le fonctionnalisme ouvertement. Bernard Huet restera toujours un culturaliste bien qu'il montre que son attachement à l'histoire ne le renvoie pas au Moyen Age. Le découpage de Philippe

Panerai est considéré comme classique par Christian Devillers. Clément-Noël Douady réclame son appartenance au culturalisme.

Après le rejet systématique du fonctionnalisme, les spécialistes du projet urbain s'orientent vers la critique du travail des architectes.

Le statut des discours change en passant des contributions théoriques à la réalité et donne lieu aux discours du projet urbain. La différence entre les deux est dans le rapport à la réalité. Les premiers, au contraire des deuxièmes, n'ont pas des situations définie et concrètes. Il est très difficile d'imaginer le pragmatique à travers des métaphores issues des univers disciplinaires très éloignés de l'acte de construire la ville et par l'utilisation des notions peu définies.

A l'origine déjà, la composition de la notion de projet urbain de deux termes polysémiques à la base « projet » et « urbain » ouvre une sorte de polémique entre les professionnels et fait que les concepteurs du projet effectif continuent d'ignorer les discours, appliquent très rarement les méthodes proposées et s'orientent vers d'autres propositions plus pragmatiques. Les spécialistes qui appliquent (expérimentent) leur théorie, le font au second degré car la plupart des notions ne peuvent pas se concrétiser en pratiques et en action. A Montreuil, l'application de la logique des réseaux a mené Christian Devillers à s'intéresser au *boulevard urbain* comme un réseau parmi d'autre que compte toute ville.

Le terme « projet » est paradoxal et le mot « urbain » est sommairement définie par les chercheurs en science sociale.

Entre les discours purement théoriques et ceux liés à la pratique, une certaine complémentarité s'installe. Ainsi certains thèmes sont abordés profondément dans les discours sur le projet urbain. Toutefois, ceux qui ne le sont pas, sont traités, bien que vaguement mais suffisamment, dans les discours liés au travail de l'aménagement urbain. Pour donner un exemple, le thème des acteurs urbains n'est pas vraiment traité dans les discours théoriques chez les architectes, mais il a fait sujet discuté de la part des professionnels et des politiques. La complémentarité est possible dans la mesure où les discours sur le projet urbain n'ont pas le même statut que les discours du projet urbain. Les premiers ont une vision plus large de l'urbain et de la ville. Ils cherchent plus la conceptualisation de la notion de projet pour en faire de la qualité urbaine. Les seconds sont plus étroitement liés à l'acte projectuel et visent plus particulièrement le travail pragmatique. La complémentarité est aussi indispensable car les divergences séparent de plus en plus le travail intellectuel et le travail de l'aménagement. Le travail des universitaires se lance dans les propositions pour des idéaux sociaux et celui des professionnels se limite à répondre aux problèmes constatés et diagnostiqués. Le premier permet de rêver tandis que l'autre construit l'espace avec les moyens existants.

Toutes les tentatives pour créer une méthode analytique sont isolées et peu suivies par les architectes urbanistes et surtout par les autres professionnels et acteurs urbains. Ces derniers préfèrent critiquer que de participer à la fondation d'une théorique ou d'une utopie urbaine avec un aspect intellectuel. Toutefois, ils n'adhèrent pas tous à l'une des méthodes particulières émises jusque-là et quelquefois, ils méconnaissent et méprisent le travail théorique.

L'individualisme caractérise toujours l'ensemble des discours sur le projet urbain. La volonté de construire une théorie « urbaine » à partir de la synthèse des idées proposées n'est pas mise en avant comme un objectif commun. Chacun des intervenants prend la parole non pas pour poursuivre et enchaîner dans le sens poursuivi par les collègues, mais surtout, pour proposer une autre direction qui ressemble étrangement à celles qui

existent déjà. Personne ne s'intéresse réellement à la conceptualisation du projet urbain et le débat s'ouvre généralement par une parenthèse qui consiste à dire que cette notion est polysémique. Donc, à partir du moment où ce caractère est avancé, la voie vers les propositions de nouvelles démarches et de méthodes « théorique » est ouverte. A première vue, les méthodes semblent variées et différentes. *La composition urbaine* d'Albert Lévy et *la logique des réseaux* de Christian Devillers apparaissent, dans l'énoncé, contradictoires, mais dans le fond, elles sont plus proche l'une pour l'autre. La composition urbaine peut être complémentaire à la logique des réseaux. Elle est d'ailleurs prise comme une des deux branches dans la méthode de projet urbain proposée par Christian Devillers. Les autres méthodes sont souvent des reprises des méthodes existantes souvent maquillées par un nouveau lexique et l'emploi des métaphores.

L'entrée dans le débat sur le projet urbain se fait souvent sans aucune préoccupation de savoir ce qui était dit auparavant. La connaissance émise, peut-être sommaire, mais porteuse des propositions, est souvent ignorée.

Les discours du projet urbain montre l'échec des tentatives pour créer des méthodes analytiques. La domination du projet concret sur le langage conduit à adopter les procédures largement critiquées et souvent rejetées de la part des « spécialistes » du projet urbain. Ce dernier ne s'est constitué ni en courant idéologique ni en courant intellectuel. La notion représente une rhétorique qui accompagne tout ce qui se fait dans les centres historiques et les périphéries, tout ce que se fait aussi en ville et en grand ensemble. Le projet urbain caractérise des opérations très variées. D'une simple opération de la voirie à un vaste travail sur tout un secteur.

Le point essentiel, c'est que le projet urbain est devenu un lieu pour débattre où les tentatives de réunification et de la rencontre des disciplines peuvent s'exprimer.

Le discours annonçant l'émergence du projet urbain s'est construit en parallèle avec les remises en causes des idéologiques urbanistiques. Aujourd'hui, certaines interventions attisent les querelles entre les architectes qui adhèrent souvent aux idéologiques connues dans les années 70. Certains professionnels qui ont participé à l'émergence de la notion sont restés dans leur position initiale. Les plus culturalistes défendent la ville sociale et démocratique ; les plus modernes réclament l'évolution de la ville et son adaptation à l'évolution des technologies. Les post-modernes censés occuper une position centrale tentent de définir leur place entre la ville « culturaliste » et celle « moderne ». Dans la mesure où l'addition entre les deux n'est pas possible, la détermination d'une culture intermédiaire se fait toujours par références aux idéologies.

Le projet urbain montre la persistance des architectes dans leur travail de création en inventant des méthodes architecturales. En effet certains architectes, qui veulent rester, avant tout, des architectes proposent des méthodes en dehors de la rhétorique du projet urbain. Par exemple, la méthode *l'îlot libre* de Christian Portzamparc. Ceci montre le problème de la recherche « urbaine ou architecturale » menée sur des projets concrets dans lesquels la spatialité et la situation influencent les conclusions et les propositions. Toutes les contributions expriment le manque de contrôle de la réalité urbaine et refusent la réalité existante « catastrophique » et les architectes responsables de la mauvaise qualité urbaine.

La profession de l'architecte urbaniste est mal définie. Etre partagé entre deux univers différents ; celui de l'urbain et celui de l'architectural, l'architecte urbaniste a un comportement mitigé et incompréhensible. Parfois, il fait de l'urbanisme et de temps en temps de l'architecture. Etre présent dans des domaines différents ; la recherche, l'enseignement et la conception, l'architecte urbaniste jongle et s'adapte à des situations

très variées. De temps à autre, il est un chercheur et un penseur sur la ville et sur l'urbain. Quelques fois, il est enseignant et transmet des savoirs-faire et des connaissances. Enfin, il participe dans le travail concret. Son rôle dans le domaine de l'urbanisme est diversifié. Il concerne les études urbaines et à la mise en œuvre des stratégies spatiales. Toutefois, le côté architectural l'emporte sur l'urbanistique, le rôle se réduit alors à la proposition des projets. Cependant la cohérence d'un domaine à un autre n'est pas un réel souci. Si c'est l'urbaniste qui parle, le discours prend une dimension qui dépasse largement le fait architectural. Si c'est l'architecte qui prend la parole, l'idée tourne autour de l'objet et c'est la forme qui domine. Et encore, si c'est l'enseignant qui fait son cours, la situation est plus délicate car il s'agit de transmettre un savoir et un savoir-faire.

Les clivages se structurent selon la profession de l'auteur. Ce dernier s'exprime sur le projet urbain en le ramenant à la pensée et à la culture qu'il a de la ville. Chez les architectes le côté artistique domine souvent sur le côté intellectuel. Cela se vérifie par leur contribution dans la recherche urbaine. Les problématiques qu'ils traitent, sont irréalistes. Elles cherchent souvent à passer au-delà du côté artistique pour construire un certain scientisme qui est remis en cause d'emblée une fois qu'il se heurte à la réalité du fait urbain. Leurs ambitions des dépassent largement la réussite d'un projet concret et se lancent alors dans le sens de la maîtrise de l'espace urbain.

La *codification urbaine*, la *génétique urbaine* et les rapports *typologies-morphologies* sont autant d'idées pour maîtriser et avoir le contrôle de l'espace urbain. Les architectes chercheurs ont une vision de l'architecture différente de l'acte spontané et de l'arbitraire des architectes constructeurs. C'est là que la contradiction architecte urbaniste et architecte paraît plus clairement. Pour faire le projet urbain ; le premier fixe des contraintes et le second les respecte. Cependant, quand il s'agit de la même personne, cette dualité se perd et la neutralité n'est plus un aspect de la conception urbaine. La mise en place d'instrument de contrôle morphologique et la codification de l'espace urbain semble l'une des pistes sérieuses pour maîtriser la construction de l'urbain.

Les pratiques de projet sont frappées par un double échec : l'échec dans la récupération des grands ensembles et la revalorisation des centres historique, et de la mise en place de sa démarche ; l'échec dans la construction d'une démarche, échec de la pratique éloignée de sa théorie. En utilisant les diverses théories dites du projet urbain ; en utilisant les définitions attribuées ces dernières années au projet de la forme urbaine ; en étudiant la pratique de projet urbain par l'analyse des projets opérationnels des ces trois dernières décennies; la conclusion est qu'aujourd'hui, une fois de plus on est dans l'impasse des discours cognitifs entre les architectes urbanistes et les professionnels issus des autres disciplines.

Il est très difficile d'imaginer un consensus entre les spécialistes de projet urbain dans la période de crise de la profession de l'architecte.

BIBLIOGRAPHIES

REPARITION DE LA BIBLIOGRAPHIE

1- **BIBLIOGRAPHIE "PROJET URBAIN" :**

a) - CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE :

1976 :

MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 187, mai/juin 1976, pp. 7-9

1981 :

LE BRENN (Françoise), *Le Projet urbain révolutionnaire : Les concours d'architecture et d'embellissement de l'an II,* Mémoire de maîtrise, urbanisme, Université Paris VIII, sous la dir. de CHOAY (Françoise), SL, SN, 1981, 112 p.

LE MERLUS (J. M.), MASSE (R.), SBRIGLIO (Jacques), *Marseille ; projet urbain en centre-nord*, Marseille, Unité pédagogique d'architecture, 1981, 224 p.

PANERAI (Philippe), MANGIN (David), HARARI (J.), Collectif Ateliers Publics, "Droit à la ville, projet urbain, Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité*, actes du colloque, 12-13 novembre 1981 à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 8-13

RIVKIN (Arnoldo), coord. de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110

TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque, 12-13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 3-7

CONSEIL DE L'EUROPE, *Le Projet urbain et la construction de la cité, actes du colloque des 12 et 13 novembre 1981*, R*enaissance urbaine en Europe ; série d'études 21,* Strasbourg, Conseil de Europe, 1983, 96 p.
CONSEIL DE L'EUROPE, *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg, actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981*, R*enaissance urbaine en Europe ; série d'études 20,* Strasbourg, 1983, 110 p.

1983 :

BOUNY (Patrice), DARDOT (Didier), LEGOUX (Pierre), *Morphologie et projet urbain,* Compte-rendu d'activités du séminaire associant les UPA n° 3, 5 et 6 dans le cadre de l'I.F.A.. la ville - l'évêque, Institut Français d'Architecture IFA, Paris, SRA, 1983, 115 p. (décision n° 2592, mémoire de 3e cycle)

1985 :

DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & Projet Urbain*, décembre 1984-janvier 1985, pp. 94-99
ELEB-HARLE (Nicole), BIAU (Véronique), GENESTIER (Philippe), *Réseau de la recherche architecturale : Atlas des formes urbaines, troisième séance « banlieue ». Les conditions du projet urbain dans la ville de la périphérie urbaine, Pantin*, Paris, UP8-IERAU, 1985, 112 p./12 p.
ELEB-HARLE (Nicole), BIAU (Véronique), *Pantin : Conditions du projet urbain et périphérie, Mise en perspective historique des projets de ville*, Paris, Institut d'Etudes et de Recherches Architecturales et Urbaines, BRA, 1985, 79 p.
ELEB-HARLE (Nicole), BIAU (Véronique), *Pantin : périphérie et projet urbain*, Paris, Institut d'Etudes et de Recherches Architecturales et Urbaines, 1985, 120 p.
HUBLIN (A.), GAILLARD (Michel), *Forme urbaine et projet urbain,* T1 : HUBLIN (A.), *Maîtrise d'œuvre urbaine et ville ancienne, politique nationale et politique locale ; le cas de la modernisation de Metz*, T2 : GAILLARD (Michel), *Les Conditions d'exercice de la maîtrise d'œuvre urbaine à Cergy-Pontoise*, Strasbourg, ARIAS, 1985, 81+ 89 p.
MARQUES (Ruth), GAUTHIEZ (Bernard), *Archéologie d'un projet urbain : La-Défense ou l'histoire d'un espace moderne,* Projet de fin d'étude soutenu le 26 juin 1985, sous la dir. de RIBOULET (P.), Noisy-le-Grand, ENPC, 1985, 117 p.
AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION DUNKERQUOISE, *Restructuration et revitalisation du centre ville, le nouveau projet urbain du site collège Lamartine- place du théâtre,* Etude réalisée pour le compte de la communauté urbaine de Dunkerque, Dunkerque, AGUR, 1985, 36 p.
ECOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE, *Perception et représentation, le quartier de l'Horloge, les formes de représentation utilisables dans la conception du projet et son insertion dans l'urbain*, sous la dir. de RENIER (A.), Paris, UP6, 1985, 212 p.

1988 :

ARNAUD (Christian), "Valorisation du logement et projet urbain", in : *Diagonal,* n° 75, décembre 1988, pp. 13-22
BAUDOUI (Rémi), *Les projets urbains parisiens à l'ère de la métropole*, projet de recherche pluriannuel 1986-1989, rapport de la tranche 1988, Paris, Ecole d'architecture Paris Villemin, 1988, 137 p.
BAZARD (Eric)*, Projet urbain : Le contournement routier de Vaise,* Rapport de stage DESS section "Etudes urbaines", Bron-Parilly, Faculté GHHAT, Université Lumière*,* 1988, 21 p.
DEVEDJIAN (Jocelyne), "Projet urbain : Cerizay : à la recherche d'un centre dynamique", in : *Diagonal* ; n° 74, octobre 1988, pp. 23-28
DEVILLERS (Christian), "De la logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259
GOUT (Patricia), MESNARD (Jean-Luc), SELLIER (Dominique), *Un Projet urbain pour Vandoeuvre, restructuration du centre ville,* Projet de fin d'études, Mastère spécialisé : Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine, sous la dir. de CHAUDONNERET (J.), Noisy-le-Grand, ENPC, 1988, 236 p.
YEDID (Adam), "Voir à travers la ville, pour fonder le projet urbain", in : *Métropolis,* n° 82/83, *Centres urbains*, 1e trimestre 1988, pp. 49/57

1989:

BACHOFEN (Charles), TABOURET (René), *Pour un projet urbain = X, recueil de textes,* REMU/DAU, Est-Strasbourg, 1989
LAFONTA DARMON (Florence), *Projet urbain et nouvelles formes de montage opérationnel, le cas de Rennes,* Projet de fin d'études effectué à PROJETUD, Paris, ENPC, 1989, 76 p.
TABOURET (René), BACHOFEN (Charles), WOEHL (B.), *Fondement du projet urbain,* T1 : *Processus et enjeux,* T2 : *Concepts et méthodes du projet urbain*, Strasbourg, Ecole d'Architecture, BRA, 1989, 63 p./53 p.

1990 :

ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : Le Havre prépare son entrée", in : *Diagonal,* n° 86, novembre 1990, pp. 31-35
ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : le trait d'union", in : *Diagonal,* n° 85, septembre 1990, pp. 28-30

TISSIER (Caroline), *Lieux de travail en milieu rural : accueil d'activité et projet urbain*, Paris, MULT, 1990, non pagé.
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DU SECTEUR IV DE Marne La Vallée, *Des Images de référence pour un projet urbain, commune de Magny le hongre*, Noisiel, EPAFRANCE, 1990, non pagé
FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME, *Villes en projet,* Atelier 1 : *Projet urbain et cohésion sociale*, 11e rencontre nationale des agences d'urbanisme, 27-28-29 mars 1990 à Paris-Hôtel Nikko, Paris, FNAU, IAURIF, 1990, pp. 7-56
VILLE DE St EGREVE, *Projet urbain pour l'aménagement du centre ville, concours d'idées, St Egreve*, municipalité, 1990, non pagé

1991 :

GENESTIER (Philippe), "Pour une définition de l'échelle de pertinence du projet urbain", in : *Actes de séminaire projet urbain, octobre 1991*, Champs sur Marne, IFU, Lab. TMU, 1991, 10 p.
GILI (Raymond), "Le Projet urbain comme expérimentation socio-politique", in : *Villes en parallèle* ; n° 17-18, avril 1991, pp. 306-313
LUCAN (Jacques), "Villes : qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Le Moniteur Architecture –AMC,* n° 27, décembre 1991-janvier 1992, pp. 46-59
MARTIN LABARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : *La Gazette, Groupe des communes,* n° 1110, propos recueillis, 24 mars 1991, pp. 18-19
SPILL (Christiane), "Le Tourisme culturel, fil directeur du projet urbain avignonnais", in : *Technopoles, Axes, Ports, Tourisme urbain*, Paris, éd du CTHS, 1991, pp. 129-142
· La revue Projet urbain dans les grands ensembles, n° 1, *Introduction aux séminaires ; diagnostic et interrogation, 21-22 mars 1991,* première partie : "Situation générale des problèmes", Paris, MELTE, D.A.U., septembre 1991, 26 p.
· La revue Projet urbain dans les grands ensembles, n° 2, *Diversification des fonctions et développement économique,* actes du séminaire Lyon-La-Duchère, 21-22 mars 1991, Paris, MELTE, D.A.U., 1991, 34 p.
· La revue Projet urbain dans les grands ensembles, n° 3, *L'Intégration du quartier dans la ville*, actes du séminaire de Strasbourg Le Neuholf, 10-11 juillet 1991, D.A.U., 1991, 26 p.
· La revue Projet urbain dans les grands ensembles, n° 4, *Espace public et requalification urbain*, actes de séminaire de Marseille, 18-19 septembre 1991, D.A.U., 1991, 30 p.
INSTITUT D'URBANISME DE GRENOBLE/ECOLE D'ARCHITECTURE*, Atelier de projet urbain : ville d'Eybens*, Grenoble, IUG -Ecole d'Architecture, 1991, non pagé
· LA GAZETTE, *Le Projet urbain en débat*, propos recueillis par MARTIN-LAGARDETTE (Jean-Luc), 24 mars 1991, pp. 18-19

1992 :

ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : vent nouveau sur la plaine", in : *Diagonal*, n° 97, septembre 1992, pp. 33-35
BERRIEN (Véronique), "Le Projet urbain de Rezé", in : *Projet urbain et les grands ensembles*, n° 2, novembre 1992, pp. 10-11
BERSANI (Catherine), "Les trois paradoxes du grand projet urbain", in : *Etudes Foncières* ; n° 57, décembre 1992, pp. 19-22
BERTHIER (Isabelle), "Projet urbain : Rennes ; Projet indivis, à partager", in : *Diagonal,* n° 97, septembre 1992, pp36-37.
BUNET (Serge), FOUREST (Alain), REVERT (Jean-François), RICORDAY (Joël), *Projet urbain dans les grands ensembles,* 3e partie *: L'Intégration du quartier dans la ville*, actes du séminaire de Strasbourg du 10 et 11 juillet 1991, Paris, DAU, 1992, 26 p.
CHEMETOFF (Alexandre), *L'Aménagement du site de Billancourt pour un « projet urbain» et "Le méandre de l'Ile-Seguin"*, Paris la défense, Mission d'étude pour le site de Billancourt, novembre 1992, non pagé.
COHEN (Jean-Louis), LORTIE (André), *La Périphérie, projet urbain en devenir*, Etude réalisée par le laboratoire architecture, cultures, société XIXe-XXe siècles de l'Ecole d'Architecture Paris Villemin, Paris, décembre 1992, 196 p.
DEVEDJIAN (Jocelyne), "Projet urbain : Douarnenez, un projet bien ancré", in : *Diagonal,* n° 93, janvier 1992, pp. 26-29
GRAFF (Philippe), *Nice au XIXe siècle ; un urbanisme de projet urbain*, Marseille, INAMA, 1992, non pagé
LEMONIER (Marc), "Une Technopole en forme de projet urbain", in : *Diagonal,* n° 95-96, mai-juillet 1992, pp. 37-40
LENA (Hélène), "Projet urbain et les grands ensembles : La recomposition des quartiers, actes de séminaire à Gennevilliers des 30 et 31 janvier 1992", in : *Télex DAU*, n° 34, avril 1992, pp. 10-11

PARMANTIER (Philippe), "Projet urbain : Comment faire la ville?", in : *Le Moniteur des villes*, n° 17, septembre 1992, pp. 6-7
RUEFF (Judith), "Colloque sur le projet urbain : Comment passer à l'acte", in : *Urbanisme,* n° 256, septembre 1992, pp. 45-48
SABBAH (Catherine), BIRAUD-BUROT (Isabelle), "Montfermeil : trois esquisses pour un grand projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 257, octobre1992, pp. 19-21
SPOHR (Claude), "Projet urbain et grands ensembles", in : *Télex DAU*, n° 33, janvier 1992, pp. 11-13
D.A.U., *Projet urbain 92 ; de l'intention à la réalisation*, Paris, COFHUAT, 1992, 9 p.
· La revue Projet urbain dans les grands ensembles, n° 5, *Réponses de concepteurs*, actes de séminaire de Gennevilliers, 30-31 janvier 1992, D.A.U., 1992, 18 p.
· La revue Projet urbain dans les grands ensembles, n° 6, *De L'Idée à la réalisation*, actes du séminaire de Saint-Herblain, 14-15 mai 1992, D.A.U., 1992, 17 p.
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT de St Denis la Réunion, *Espaces publics et projet urbain à la Réunion,* les actes du séminaire du 4 au 7 mai 1992, St Denis la réunion, D.D.E., 1992, 50 p.
FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME, *Contribution au projet urbain : Saint Etienne*, Saint-Étienne, FNAU, mai 1992, 31 p.
VILLE DE RENNES, *Le Projet urbain de Rennes : pour préparer la ville de demain*, Rennes, Ville de Rennes, 1992, non pagé

1993 :

ALAIN-DUPRE (Elisabeth), "La Réhabilitation comme projet urbain", in : *Le Moniteur Architecture*, n° 40, avril 1993, pp. 30-33
BACHOFEN (Charles), BACHOFEN (Nicole), *Université, ville et projet urbain question de processus*, Strasbourg, Ecole d'Architecture, 1993, 112 p.
BERNAD (B.), FARGEOT (H.), FARGEOT (A.), *Un Projet urbain pour Clichy-sous-Bois Montfermeil*, Paris la défense, METT-D.A.U., Montfermeil, MEA, 1993, 32 p.
BONHOMME (Bernard), *Le Lotissement de la rue Auguste Gache à Grenoble, un projet urbain « clé en main » en 1832*, Paris la défense, BRA, 1993, 39 p.
BONILLO (Jean Lucien), "Un Projet urbain... malgré eux (les architectes NDR), la reconstruction du quartier du vieux-port à Marseille", in : L *es Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32-33, 3e trimestre, 1993, pp. 25-43
COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain, Saint-Quentin-En-Yvelines", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32-33, 3e trimestre, 1993 pp. 89-102
GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°288, septembre 1993, pp. 40-46
HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, pp. 103-110
HUET (Bernard), "Le Projet urbain et l'histoire", in : *Comprendre, penser, construire la ville*, D.A.U., Ministère de l'Equipement, des Transports et du Tourisme, METT, Paris, Francedit, 1993, pp. 8-10
MARIN (Jean-Marie), *Premier projet urbain du Niger, Décentralisation et infrastructures municipales, Mobilisation des ressources communales et dynamisation de la gestion financière*, Paris, Groupement d'intérêt économique villes nouvelles de France GIEVNF, 1993, 153 p.
MARREC (Jean-Yves), "Sénart : Un grand stade au cœur d'un projet urbain", in : *Ile-de-France développement*, n° 3, mai 1993, pp. 75-77
VERPRAET (Gilles), *Le Projet urbain, les politiques partenariales, et les professions de l'urbanisme*, Paris, SMASH, 1993, 108 p.
VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, pp. 60-64
· La revue Projet urbain et les grands ensembles, n°4, *La Maîtrise d'ouvrage*, mars 1993, 12 p.
· La revue Projet urbain et les grands ensembles, n° 5/6, *La Pensée urbaine,* D.A.U., novembre/décembre 1993, 23 p.
CEBTP, *Aménagement du site de Billancourt pour un projet urbain, rapport d'évaluation des aspects techniques*, Paris, CEBTP, 1993, 26 p.

1994 :

BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, Paris la Défense, Editions Villes et territoires, 1994, 45 p.
BERRIEN (Véronique), "Représentations graphiques : diversité et complexité.", in : *Projet urbain et grands ensembles, n° 7, Communiquer le projet urbain*, Paris la Défense, DAU, avril 1994, p. 5
DEVILLERS (Christian), *Le Projet urbain,* Conférences Paris d'Architectes du 4 mai 1994, Coll. Les Mini P.A. 2, Paris, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, 1994, pp. 8-43

EDALEINE (Richard), *Un Projet urbain pour Villard-Bonnot*, Mémoire de DESS ; Urbanisme-aménagement, sous la dir. de LAURENCIN (M.) et HAMELIN (D.),Grenoble, IUG, 1994, 120 p.
GRANJARD (Marie-Noëlle), *Il Etait une fois… le projet urbain,* Note documentaire et de synthèse sous la dir. de BAUDOUI (Rémi), Grenoble, IUG, 1994, 35 p.
INGALLINA (Patrizia), *The Meaning of the «urban project» in Italy and in France : a study of terminology used by architects*, communication au 8ème congress d'A.E.S.O.P., Istanbul, 1994, 21 p.
ITURRIA (Miren), *D'une Place forte à un lieu de vie, étude d'aide à la décision en matière de projet urbain sur la Citadelle de Blaye,* Mémoire de maîtrise des sciences et techniques d'aménagement, Institut d'Aménagement, Université de Bordeaux III, sous la dir. de GOZE (M.), TALENCE, SN, 1994, 90 p.
MASBOUNGI (Ariella), "Le Projet urbain sous le regard du journaliste", in : *Urbanisme* ; n° 270-271, janvier-février 1994, pp. 26-29
MASBOUNGI (Ariella), "Les Images comme outil de travail", in : *Projet urbain et grands ensembles,* n° 7, *Communiquer le projet urbain*, Paris la Défense, DAU, avril 1994, p. 3
MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier 1994, pp. 12-13
RUDLOFF (Nicole), "Pour une ville solidaire : le projet urbain de Chanteloup-Les-Vignes", in : *HLM aujourd'hui*, n° 36, 4e trimestre 1994, pp. 64-67
SCHAFFER (Sylvie), "Le Havre, un projet urbain contre vents et marées", in : *D'Architectures,* n° 42, janvier-février 1994, pp. 41-43
SCHAFFER (Sylvie), "Projet urbain de Montreuil un acte fédérateur", in : *D'Architectures,* n° 45, mai 1994, pp. 30-34
SPIGAI (Vittorio), *Sémiotique d'une architecture urbaine ; la maison à patio d'Alger, le projet urbain*, Cours de 3e cycle, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (E.P.A.U.), Alger, 1994, pp. 37-55
VOGEL (Reine), "Le Projet urbain annexé par l'image", in : *Urbanisme*, n°276, septembre-octobre 1994, pp. 31-35
D.A.U., "Projet urbain", in : *Télex DAU,* n° 39, janvier 1994, pp. 12-16
· La revue Projet urbain, n° 1, *L'Ilot parcellaire a de l'avenir*, D.A.U., octobre 1994, 17 p.
· La revue Projet urbain et les grands ensembles, n° 7, *Communiquer le projet urbain,* D.A.U., avril 1994, 11 p.
AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE REIMS, *Projet urbain d'agglomération, une métropole régionale à vocation européenne : Reims*, Reims, AUDRR, 1994, 95 p.
AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION FLANDRE-DUNKERQUE, *Projet urbain d'agglomération ; aire urbaine centrale, Dunkerque*, A.U.D.R.F.D., février 1994, 71 p.
PLAN-RENAISSANCE, *Le Projet urbain pour la plaine Saint-Denis*, 1994, non pagé.
ECOLE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE, "Projet urbain pour la ville de Rennes", in : *Reading and design of the physical environment*, *Renne, 5-9 avril 1993*, Rennes, Ecole d'Architecture de Bretagne, 1994, pp. 156-159
ECOLE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE, *Atelier de projet urbain à Saint-Priest (Rhône),* 4 Fasc., Grenoble, EAG, 1994, 13 p./ 27 p. / non pagé
INSTITUT D'URBANISME DE GRENOBLE, *Projet urbain et grand ensemble, projets urbains dans les grands ensembles ; de la notion aux réalisations*, Note documentaire de synthèse sous la dir. de LAURENCIN (M.), Grenoble, IUG, 1994, 29 p.
ARCHITECTURE INTERIEURE CREE, **n° 260**, "De La ville à sa banlieue un projet urbain : le grand Lyon", Dossier, août-septembre 1994, pp. 52-55

1995 :

BADIE (Catherine), "Le Projet urbain pour communes rurales", in : *Diagonal*, n° 116, *La Ville de citoyens*, décembre 1995, pp. 32-35
BESSET (Anne-Marie) ; ANDREIEFF (Micha), *Cinquante quartiers, guide pratique : L e foncier dans le projet urbain*, Paris, CDC, UNFOHLM, (Coll. Villes et quartiers), 1995, 179 p.
BLANCHON (Bernadette), "De l'horticulture au projet urbain : 1945-1975", in : *Paysage et Aménagement*, n° 32, août-octobre, 1995, pp. 38-43
BLANCHON (Bernadette), "Les Paysagistes et la question du projet urbain", in : *Paysage et aménagement,* n° 31, mai 1995, pp. 8-13
CHANCEL (Jean-Marc) et SAVIGNAT (Jean-Michel), *Projet urbain, les figures de l'incertain…,* Rapport final d'une recherche remise au BRA, METT, DAU, 1995, 68 p.
CLAUDE (Viviane), "Vous avez dit "bon" projet urbain?", in : *Les Cahiers de génie urbain, n° 9, Ville en chantier, ville en projet*, juillet 1995, pp. 55-57
DECKMYN (Chantal), "Le Centre de ressources de Frais Vallon, projet urbain et amélioration du service public à Marseille", in : *Les Annales de la recherche urbaine, Politiques de la ville. Recherches de terrains*, n° 68-69, décembre 1995, pp. 58-67

LEVY (Albert), *Contribution au projet urbain : Composition urbaine et instruments d'urbanisme*, Champs-sur-Marne, Lab. Théories des mutations urbaines, 1995, 156 p.
LUTHEREAU (Pierre), "Les Outils et la conduite du projet urbain", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995
MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth), *Transport et projet urbain : un tramway à Grenoble*, Grenoble, Ecole d'Architecture, 1995, 333 p.
PICHERAL (Jean Blaise), *Grande-Synthe : Une élaboration conjointe du projet urbain ou l'expérience de l'Atelier de Travail Urbain*, Dunkerque, AGUR, avril 1995, non pagé
TRICAUD (Etienne), "La Gare Montparnasse : du projet d'infrastructure au projet urbain", in : *Les Cahiers de Génie Urbain,* n° 9, juillet 1995, pp. 41-44
VALION (Nathalie), *Formes urbaines, planification, projet urbain : émergence de nouvelles pratiques?*, Note documentaire et de synthèse, sous la dir. de NOVARINA (Gilles), Grenoble, IUG, 1995, 29 p.
· La revue Projet urbain, n° 2, *Tisser la ville,* D.A.U., janvier 1995, 23 p.
· La revue Projet urbain, n° 3, *La Ville hors la ville*, D.A.U., mars 1995, 23 p.
· La revue Projet urbain, n° 5, *La Technique au service du projet,* D.A.U., septembre 1995, 27 p.
· La revue Projet urbain, n° 6, *Les Infrastructures comme architecture urbaine*, D.A.U., décembre 1995, 23 p.
UNIVERSITE DE PARIS VIII, *Apprentissages collectifs et gestion urbaine, La Plaine St Denis : projet urbain et intellectualité de la ville*, rapport d'étape, mars 1998, St Denis, Université Paris VIII, 1995, 49 p.

1996 :

BERTI (Roberto), *Ville nouvelle et projet urbain : la ville nouvelle de Layenhof au banc d'essai*, Mémoire de DESS, sous la dir. de LAURENCIN (Magali), Grenoble, IUG, 1996, 109 p.
BOURDON (Daniel), "Les Bailleurs sociaux dans le projet urbain", in : *Urbanisme* ; n° 289, juillet-août 1996, pp. 41-44
CARLIER (P.-L.), *Lille 2004 : projet urbain pour le village olympique à Lille Saint-Sauveur*, Lille, Agence de développement et d'urbanisme, 1996, 28 p.
CLOU (Olivier), DEVERNAY (Ludovic), SAVARY (Florence), *Réflexion sur les études préalables à partir d'un « projet urbain » réalisé sur Blois par EAV en 1989/1990,* proposition de travail de fin d'études faite par le Centre d'Etude sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme, Versailles, Ecole d'Architecture, juillet 1996, 95 p.
DEVILLERS (Christian), MARCHIARO (Christel), ALBAS (Bénédicte D'), *Lille 2004 : Roubaix-Tourcoing, projet urbain pour site de l'union*, Lille, Agence de développement et d'urbanisme, 1996, 28 p.
DINI (Laurence), *Contribution à la démarche de projet urbain sur Bourges, les quartiers Nord : enjeux, questions et orientations*, Lyon, GERAU conseil, 1996, 32 p.
GRIFO (Ignace), *Un Projet urbain, réconcilier la ville et le fleuve, lecture d'un paysage ; la Seine-Amont,* Dossier de formation continue, *Quelles démarches pour recomposer la ville?*, 12-13 juin 1996, Paris, ENPC, 1996, 60 p.
HUET (Bernard), NEVEUX (Gilles), JOSEPH FRANCOIS (Didier), *Lille 2004 : projet urbain sur le site de Norexpo pour le C.I.R.T.V.,* Lille, Agence de Développement et d'Urbanisme, 1996, 28 p.
KNOP (Jean-Michel), *Un projet urbain et architectural pour Saint-Brise-sous-foret,* Projet de fin d'études AUE, promotion 1995-1996, sous la dir. de CONTAL (Marylène), Paris, ENPC, Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens, 1996, 2 Fasc., 41 p.
LARUE (Didier), DESVIGNE (Michel), *Projet urbain pour le parc olympique*, Lille, Agence de développement et d'urbanisme, 1996, 40 p.
PAQUOT (Thierry),"Paris-rive gauche, anatomie d'un projet urbain", Introd., in : *Urbanisme*, n°289, juillet août 1996, p. 14
RENAUDIE (Serge), "Du Lotissement au projet urbain", in : *Etudes foncières*, n° 73, décembre 1996, pp. 6-12
RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques ; réflexions autour du «projet urbain»", in : *Enquête*, *La ville des sciences sociales*, n° 4, 1996, pp. 59-68
SAUVEZ (Marc), *Recomposer la ville, le projet urbain ne se dessine pas*, Dossier de formation continue "Quelles démarches pour recomposer la ville?", 12-13 juin 1996, Paris, ENPC, 1996, 2 notes, 16 p., 9 p.
VICHERY (Ghislaine), "Le Grand projet urbain de Marseille : état des lieux", in : *Sud information économique,* n° 106, 2ème trimestre, 1996, pp. 31-39
· La revue Projet urbain, n° 8, *Périphérie maudite ou splendide*, D.A.U., mai 1996, 19 p.
· La revue Projet urbain, n° 9, *Réinsérer les grands ensembles*, D.A.U., octobre 1996, 23 p.
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA METROPOLE LILLOISE, *Lille 2004 : Lille/Lomme, site des Bois Blanc, projet urbain pour les jeux olympiques, implantation du village des médias*, Lille, A.D.U., 1996, non pagé.

GROUPE HUIT, PARIS, *Troisième projet urbain du Mali, décentralisation et infrastructures*, T. 1 : *Ensemble projet*, T. 2 : *Fiches-projets*, Rapport final, Etude faite pour ministère de l'urbanisme et de l'habitat du Mali, Paris, Groupe Huit, 1996, 2 vol., XX-600 p., 634 p.
Ville de Bordeaux, *Projet urbain pour la ville de Bordeaux*, Mairie, 1996, 60 p.
Urbanisme, **n° 289**, dossier : "Paris-rive gauche, anatomie d'un projet urbain", juillet/août 1996, pp. 14-31
· P.C.M. Le PONT, **n° 1,** *Bordeaux : Un grand projet urbain pour la ville,* janvier 1996, pp. 8-20
· DUPAUW (Jacques), "Ville de Persan, projet urbain du quartier "le village", essais de définition de la "fonction terrain" et esquisse d'un profil de poste, (Projet)", 15 juillet 1996, 5p. E127/96/JD/MMD

1997 :

BACHOFEN (Charles), JAUVIN (Loïc), "L'Expérience dunkerquoise : réussir un projet urbain à long terme", in : *Extrait de villes & ports/Cities & ports*, n° 19, octobre 1997, http //www.aivp.com/magazine/19/19-dunkerque2htm. 4 p.
BANCILHON (Philippe), DUBUS (Thierry), *Etude de projet urbain à Carrières-sous-Poissy*, Paris, DREIF, 1997, 83 p.
CHAVALET (Catherine), "La Construction pourra-t-elle se passer du projet urbain?", in : *Diagonal*, n° 126, août 1997, 49 p.
ESCOLIN (Bertrand), "Nantes : Lancement du projet urbain autour de la 3e ligne de tramway", in : *Le Moniteur des TPB*, n° 4877, 17 mai 1997, pp. 124
THIBAULT (Serge), SANGARE (Issa), LEFEUVRE (Marie-Pierre), *Politique de l'habitat et projet urbain en région Centre*, Tours, MSV, 1997, 35 p.
VICHERY (Ghislaine), BORDREUIL (Jean-Samuel), PERALDI (Michel), "Marseille : Le grand projet urbain et les quartiers Nord", in : *En Marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, La Tour d'Aigues/éditions de l'Aube, 1997, pp. 219-267
VOLOVIK (Igor), *Quartier d'habitat social : population, espace, projet urbain. Mise en place d'une particicpation : projet de requalification de la cité Paul Mistral à Grenoble sous la municipalité Destot, analyses des dispositifs*, Mémoire de DEA Villes et sociétés sous la dir. de BAROU (Jacques) et NOVARINA (Gilles), Grenoble, IUG, 1997, 139p.
· La revue Projet urbain, n° 10, *Stratégies urbaines et grands ensembles*, D.A.U., mars 1997, 23 p.
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DE LA BRETAGNE, *Projet urbain de Beauregard, un nouveau quartier naît à Rennes ; projet, méthode*, Rennes, SEMAEB, 1997, 23 p.
SOCIETE RENNAISE DE RENOVATION, BUREAU DES PASAGES, *Projet urbain des bords de la Vilaine, quartiers mail et matoilais, démarche et projet, la maîtrise d'ouvrage urbain et la maîtrise d'œuvre urbaine*, Rennes, S2R, 1997, 39 p.
SOCIETE RENNAISE DE RENOVATION, *Projet urbain de St Hélier-Alphonse Guérin, deux quartiers en mouvement à Rennes, démarches et projet*, Rennes, S2R, 1997, Non pagé
BATTISTI (Christian de), "Projet urbain, la ville se penche sur son avenir", adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement de la ville, Entretien, in : *Nouvelles de Grenoble*, n° 13, mars 1997, pp. 14-20

1998 :

AGOGUE (Karine), ANTOINE (Cécile), MERLAUD (Yves), RENAUDIE (Magali), *Un Projet urbain pour le site de la caserne Desjardins à Angers*, Champs-sur-Marne, ENPC, 1998, 135p.
ALLAMAN (Martine), "Amiens, un POS qui permet de penser un projet urbain", in : *Diagonal*, n° 134, novembre/décembre 1998, pp. 23-26
ALLAMAN (Martine), "Christian Devillers, un militant du projet urbain", propos recueillis, in : *Diagonal*, n° 131, mai-juin 1998, pp. 55-56
ANTONI (Robert-Max), *Manuel d'initiation à l'art urbain et au projet urbain (pour élève-architecte ou élève-ingénieur)*, Paris, Séminaire Robert Auzelle, 1998, 192 p.
ARCHAMBAULT (Marie-France), DURDILLY (Jean), "L'Agglomération orléanaise : le tramway, acteur du projet urbain", in : *Transports urbains*, n° 100, juillet/septembre 1998, pp. 15-20
AUTRAN (Jacques), FREGIER (Marius), PERLOFF (Michel), "Sig, graphique et projet urbain", in : *Mappemonde*, n° 49, février 1998, pp. 40-43
DELAVIS (Martial), *Le Projet urbain…*, Note documentaire et de synthèse sous la dir. de VERY (Françoise), Grenoble, IUG, 1998, 25 p.
DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 303, *Mémoire et projet*, novembre-décembre 1998, pp. 55-56
MARIELLE (Delphine), *Projet urbain de Lacroix-Saint-Ouen, Diagnostic et propositions*, Creil, Oise-la-Vallée, 1998, 38 p.
ORDANO (Stéphanie), *La Nécessaire transversalité entre le projet Euroméditerrannée et le grand projet urbain (GPU) dans la logique de transformation de la cité phocéenne*, Aix-en-Provence, Université de Droit, d'Economie et des Sciences, 1998, 70 p.

PLACIDI (Paolo), *Planification et projet urbain en Italie*, POPESCU (Alice) et FERRE (Isabelle) colla., Paris-la-Défense, éditions de la DGUHC, 1998, 45 p.
PLOURET (Perrine), *Projet urbain entre théorie et pratique, l'exemple de Grenoble*, Mémoire de DESS, sous la dir. de BELLI-RIZ (Pierre), IUG, 1998, 208 p.
THIBAULT (Serge), SANGARE (Issa), DEMAZIERE (Christophe), ROLLINAT (Jérôme), *Développement économique et projet urbain en Région Centre*, Tours, Maison des Sciences de la Ville, 1998, 36p.
THIBAULT (Serge), SANGARE (Issa), LARRUE (Corinne), *Politique de l'environnement et projet urbain*, Tours, MSV, 1998, 49p.
TOUSSAINT (Jean-Yves), ZIMMERMANN (Monique) sous la dir. de, *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, Liège, éditions Pierre Margada, 1998, 201 p.
TRAPITZINE (Richard), "Un Projet urbain doit précéder le plan d'occupation de sols", in : *Etudes foncières*, n° 80, automne 1998, pp. 39-41
DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION, DGUHC, "Le Projet urbain et la consultation des habitants", in : *Des Bâtiments au publics*, Actes de colloque, Paris-la-Défense, 1998, pp. 59-68
DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION, DGUHC, *Amiens une ambition réaliste*, Paris la Défense, Atelier Projet Urbain, 2 et 3 juillet 1998, 39 p.
D.A.U., la revue Ville-architecture, n° 5, Bordeaux agglomération : un projet urbain pour le territoire, D.A.U., mai 1998, p. 19
· La revue Projet urbain, n° 12, *Rennes : de la planification au projet urbain*, février 1998, 27 p.
· La revue Projet urbain, n° 13, *Patrimoine et modernité*, D.A.U., août 1998, 27 p.
· La revue Projet urbain, n° 15, *Faire la ville sur la ville ; ville durable, ville mutable,* D.A.U., décembre 1998, 27 p.

1999 :

ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : Saint-Nazaire retrouve son port et sa mémoire", in : *Diagonal*, n° 136, mars/avril 1999, pp. 20-23
BLAIS (Dominique), *Le Chef de projet urbain, entre projet d'agglomération et vie de quartier, l'exemple de Mantes-la-Jolie*, Thèse professionnelle en Génie urbain, sous la dir. de BORIC (Wladimir) et MONTAUFFIER (Hervé), Champs-sur-Marne, ENPC, Compiègne, université de technologie, 1999, 46 p.
BOURDON (Daniel), *Evaluer les projets urbains*, Caisse des Dépôts et Consignations, *Cahiers de politique urbaine*, n° 3, juillet 1999, 110 p.
CHEVILLON (Anne), *Bordeaux rive droite, plaine des Queyries : patrimoine et projet urbain*, Champs-sur-Marne, ENPC, 1999, 25 p.
GODIER (Patrice), TAPIE (Guy), avec la coll. De CHIMITS (Catherine), *Projets urbains, acteurs et processus : tendances européennes, synthèse*, Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, 1999, http://www.equipement.gouv.fr/routes/a86.index.htm
PANERAI (Philippe), MANGIN (David), *Projet urbain,* Marseille, éditions Parenthèses, Coll. Eupalinos -série architecture et urbanisme, 1999, 185p.
MEILLON (Jacqueline), "Sarcelles "ville-parc" : le projet urbain", in : *Vivre en Val d'Oise*, n° 58, novembre 1999, pp. 15-30
ROUX (Jean-Michel), DESMARET (Agnès), PARIS (Romain), *Le Temps long dans le projet urbain*, T1: *Concevoir, programmer, réaliser*, T2 : *Etude de projets significatifs*, Paris, SCET-Club ville aménagement, 1999, 2 vol., 58 p./65 p.
· La revue Projet urbain, n° 16, *Amiens, une ambition réaliste*, D.A.U., avril 1999, 31 p.
· La revue Projet urbain, n° 17, *Saint-Nazaire, assumer sa modernité*, D.A.U., juillet 1999, 31 p.
VILLE DE LYON, Communauté Urbaine de Lyon, *Projet urbain : strategy for urban renewal,* Lyon, Coll. Les Cahiers Lyon confluence, octobre 1998-avril 1999, 1999, 49 p.
VILLE DE RENNES, *Projet urbain de Rennes*, Rennes, 1999, 2 fasc., 94 p./ 23 p.
DUPAUW Jacques, *Précis de méthodologie du projet urbain (propos de praticien*), CDC, le 20 janvier 1999, pp. 4-5 N13/99-JDW/SS-07/07/1999
DUPAUW (Jacques), "Persan - Le village, projet urbain", CDC, N157/99- JDW/SS, le 16.06.1999, 2p.
DUPAUW (Jacques), "Persan 95, le projet urbain attend le XII Plan", n° 530, - Décideurs d'Ile de France du 28 janvier 1999 -, Reproduction interdite, 1p.

2000 :

ABRAM (Joseph), "Auguste Perret, 1942-1954 : histoire d'un vrai projet urbain, la place de la gare à Amiens", in : *Moniteur architecture*, n° 104, février 2000, pp. 60-68
BENAMAR (Samir), *Evaluation de la réhabilitation de la cité Jupiter (bâti et espaces extérieurs) dans le cadre du Grand Projet Urbain d'Aulnay-sous-Bois*, Mémoire DESS sous la dir. de HAUVUY, Champs-sur-Marne, IFU, 2000, 78 p.

BUTTEUX (Didier), *Rio de Janeiro ; Assistance technique auprès de la ville de Rio de Janeiro. Projet urbain du Morro da Conceicao*, Rapport synthétique des missions d'août 1999/mars 2000, Paris, PACTE de Paris, 2000, 20 p.
CAO (Huhua), ZHAO (Ying), LOSIER (Sylvain), "Le Projet urbain de Pudong à Shangaï offre-t-il un développement durable pour la globalisation de la Chine", in : *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 86, juin 2000, pp. 92-100
CORNIL (Thérèse), SUBILEAU (Jean-Louis), TOMAS (François), "Première leçon : mieux comprendre le lien complexe entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre d'où naît tout projet urbain durable", in : *Les Débats sur la ville*, n° 3, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'Urbanisme, 2000, pp. 19-81
DAVOINE (Gilles), "La Plaine Saint-Denis : la relance du projet urbain", in : *Moniteur des TPB*, n° 5020, 11 février 2000, pp. 58-61
GODIER (Patrice) sous la dir. de, et Tapie (GUY), *Fabriquer la ville : une expériance de maîtrise urbaine; projet urbain de Bordeaux*, Org. Architecture recherche didactique, Talence, Ecole d'Architecture, 2000, 148p.
LEMONIER (Marc), "L'Archéologie au service du projet urbain", in : *Diagonal*, n° 143, mai-juin 2000, pp. 20-22
LOBERT (Bettina), *Question de l'adéquation des outils de l'urbanisme à la mise en œuvre d'un projet urbain à l'échelle de la ville, le cas de Montreuil-sous-Bois*, DESS d'urbanisme et d'aménagement sous la dir. de SINOU (Alain), Champs-sur-Marne, IFU, 2000, 142 p.
MANGIN (David), "La Périphérie, nouvelle frontière du projet urbain", in : *Moniteur des TPB*, n° 5018, 28 janvier 2000, pp. 60-63
MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain : Rome, l'éternel chantier", in : *Urbanisme*, n° 315, novembre/décembre 2000, pp. 30-33
PARDO (Daniel), *La Dynamique de la ville et le projet urbain, le cas de Vandoeuvre-lès-Nancy*, Mémoire de mastère spécialisé en Génie urbain sous la dir. de QUEFFELEC (Christian), Champs-sur-Marne, ENPC, 2000, 82 p.
SAUVAGE (André) et HAYOT (Alain) sous la dir. de, *Le Projet urbain, enjeux, expérimentations et professions*, Actes du colloque "Les Sciences humaines et sociales face au projet urbain", organisé par l'INAMA et SHS-TESTS, Marseille, 31 janvier et 1er février 1997, Paris, éditions de la Villette, Coll. Etudes et recherches, 2000, 401p.
WANDRIESSE-TARAMINI (Corine), *Le Vert-Galant : la gare RER au pôle multimodal, le point de départ du projet urbain d'agglomération : la quête de la cohérence urbaine Tremblay-en-France/Villepinte (93)*, Mémoire spécialisé en Génie Urbain, sous la dir. de CARMONA (Michel) et BUGEAUD (Patrick), Champs sur Marne, ENPC, 2000, 174 p.
YOUNES (Chris), "Le Paysage dans l'enseignement du projet architectural et urbain", in : *Les Cahiers de la recherche architectural et urbaine*, n° 4, avril 2000, pp. 57-68

2001:

ALLAMAN (Martine), "Une Méthode au service du projet urbain", in : *Diagonal*, n° 151, septembre-octobre 2001, pp. 28-31
CALENGE (Christian), "Retisser une ville, le paysage comme projet urbain?", in : *Carnets du paysage*, n° 7, automne 2001, pp. 84-103
DEURVEILHER (Claude), *L'Approche du management de projet urbain et environnemental, le projet de la cité de la Terre, parc départemental de la Bergère en Seine-Saint-Denis, Eléments de programmation des réseaux urbains en vue de l'intégration de la Tour de la Terre à Bobigny*, Thèse professionnelle sous la dir. de DEUTSCH (Jean-Claude), Champs sur Marne, ENPC, 2001, 80 p.
INGALLINA (Patrizia), *Le Projet urbain*, Paris, Coll. Que sais-je? n° 3585, PUF, 2001, 127 p.
VERDEIL (Eric), "Reconstructions manquées à Beyrouth, la poursuite de la guerre par le projet urbain", in : A*nnales de la recherche urbaine*, n° 91, décembre 2001, pp. 65-73
Espaces et sociétés, n° 105-106, *Projet urbain, maîtrise d'ouvrage, commande*, dossier, pp. 11-207

2002 :

CHARRE (Alain) sous la dir. de, *Les Nouvelles conditions du projet urbain: critiques et méthodes*, éditions Sprimont / Pierre Mardaga, 2002, 158 p.
HUET (Armel), DERRIEN (Anne), *Faire la ville territoire, projet urbain et maîtrise d'ouvrage à l'échelle de l'agglomération; action projet urbain et nouvelle cultures urbaines*, Acte des journées-débats, les 9-10 juillet 2002, Rennes, LARES, 2002, 59 p.
MARGUERIT (Alain), "Militant du projet urbain; installer le projet dans un débat permanent", in : *Penser la ville par le paysage*, sous la dir. de MASBOUNGI (Ariella), Les éditions de la Villette, 2002, pp. 60-67
PINEL (Violaine), "Les Ateliers publics d'urbanisme; comment impliquer les habitants dans le projet urbain?", in : *Cahiers de la DSU*, n° 35, septembre 2002, pp. 31-32

LEMONIER (Marc), TSIOMIS (Yannis), "Projet urbain et nouvelles cultures urbaines", in : *Diagonal*, n° 156, juillet-août 2002, pp. 13-15
GOTLIER (Carlos), "Gênes : un projet urbain pour redécouvrir la ville", in : *Diagonal*, n° 155, mai-juin 2002, pp. 22-25
OPHLM, *Projet urbain et habitat concerté : bilan final et fiches actions*, Cherbourg, OPHLM de la communauté urbaine, 2002, non pagé
GODIER (Patrice), TAPIE (GUY), *Projet urbain et cultures urbaines; expériences d'acteurs dans la ville de Bordeaux*, Ecole d'Architecture et de Paysage de bordeaux, Talence, 2002, 48 p.
ESPINAS (Jean-Denis), *Marchés de définition : une démarche de projet urbain*, Saint-Denis la plaine, éditions de la DIV, 2002, 98 p.
TETARD (Jean-Pierre), *La Nécessaire reconquête du projet urbain*, Paris, Coll. Villes et entreprises, éditions L'Harmattan, 2002, 223 p.

2003 :

HACHACHE (Nora), "Secteurs sauvegardés : du patrimoine au projet urbain", in : *Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment*, n° 5183, du 28 mars 2003, pp. 72-75
Ministère de l'Equipement, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, "La lumière outil du projet urbain", in : *Penser la ville par la lumière*, sous la dir. de MASBOUNGI (Ariella), Les éditions de la Villette, 2003, pp. 34-89
GROLLIER (Karine), "Concertation avec les habitants : la petite révolution du projet urbain", in : *Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment*, n° 5187, du 25 avril 2003, pp. 54-57

b)- CLASSEMENT PAR L'AUTEUR :

ABRAM (Joseph), "Auguste Perret, 1942-1954 : histoire d'un vrai projet urbain, la place de la gare à Amiens", in : *Moniteur architecture*, n° 104, février 2000, pp. 60-68
AGOGUE (Karine), ANTOINE (Cécile), MERLAUD (Yves), RENAUDIE (Magali), *Un Projet urbain pour le site de la caserne Desjardins à Angers*, Champs-sur-Marne, ENPC, 1998, 135p.
ALAIN-DUPRE (Elisabeth), "La Réhabilitation comme projet urbain", in : *Le Moniteur Architecture*, n° 40, avril 1993, pp. 30-33
ALLAMAN (Martine), "Amiens, un POS qui permet de penser un projet urbain", in : *Diagonal*, n° 134, novembre/décembre 1998, pp. 23-26
ALLAMAN (Martine), "Christian Devillers, un militant du projet urbain", propos recueillis, in : *Diagonal*, n° 131, mai-juin 1998, pp. 55-56
ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : Le Havre prépare son entrée", in : *Diagonal,* n° 86, novembre 1990, pp. 31-35
ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : le trait d'union", in : *Diagonal,* n° 85, septembre 1990, pp. 28-30
ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : Saint-Nazaire retrouve son port et sa mémoire", in : *Diagonal*, n° 136, mars/avril 1999, pp. 20-23
ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : vent nouveau sur la plaine", in : *Diagonal*, n° 97, septembre 1992, pp. 33-35
ALLAMAN (Martine), "Une Méthode au service du projet urbain", in : *Diagonal*, n° 151, septembre-octobre 2001, pp. 28-31
ANTONI (Robert-Max), *Manuel d'initiation à l'art urbain et au projet urbain (pour élève-architecte ou élève-ingénieur)*, Paris, Séminaire Robert Auzelle, 1998, 192 p.
ARCHAMBAULT (Marie-France), DURDILLY (Jean), "L'Agglomération orléanaise : le tramway, acteur du projet urbain", in : *Transports urbains*, n° 100, juillet/septembre 1998, pp. 15-20
ARNAUD (Christian), "Valorisation du logement et projet urbain", in : *Diagonal,* n° 75, décembre 1988, pp. 13-22
AUTRAN (Jacques), FREGIER (Marius), PERLOFF (Michel), "Sig, graphique et projet urbain", in : *Mappemonde*, n° 49, février 1998, pp. 40-43
BACHOFEN (Charles), BACHOFEN (Nicole), *Université, ville et projet urbain question de processus*, Strasbourg, Ecole d'Architecture, 1993, 112 p.
BACHOFEN (Charles), JAUVIN (Loïc), "L'Expérience dunkerquoise : réussir un projet urbain à long terme", in : *Extrait de villes & ports/Cities & ports*, n° 19, octobre 1997, http //www.aivp.com/magazine/19/19-dunkerque2htm. 4 p.
BACHOFEN (Charles), TABOURET (René), *Pour un projet urbain = X, recueil de textes,* REMU/DAU, Est-Strasbourg, 1989
BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, Paris la Défense, Editions Villes et territoires, 1994, 45 p.
BADIE (Catherine), "Le Projet urbain pour communes rurales", in : *Diagonal*, n° 116, *La Ville de citoyens*, décembre 1995, pp. 32-35

BANCILHON (Philippe), DUBUS (Thierry), *Etude de projet urbain à Carrières-sous-Poissy*, Paris, DREIF, 1997, 83 p.
BATTISTI (Christian de), "Projet urbain, la ville se penche sur son avenir", adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement de la ville, Entretien, in : *Nouvelles de Grenoble*, n° 13, mars 1997, pp. 14-20
BAUDOUI (Rémi), *Les projets urbains parisiens à l'ère de la métropole*, projet de recherche pluriannuel 1986-1989, rapport de la tranche 1988, Paris, Ecole d'architecture Paris Villemin, 1988, 137 p.
BAZARD (Eric), *Projet urbain : Le contournement routier de Vaise,* Rapport de stage DESS section "Etudes urbaines", Bron-Parilly, Faculté GHHAT, Université Lumière, 1988, 21 p.
BENAMAR (Samir), *Evaluation de la réhabilitation de la cité Jupiter (bâti et espaces extérieurs) dans le cadre du Grand Projet Urbain d'Aulnay-sous-Bois*, Mémoire DESS sous la dir. de HAUVUY, Champs-sur-Marne, IFU, 2000, 78 p.
BERNAD (B.), FARGEOT (H.), FARGEOT (A.), *Un Projet urbain pour Clichy-sous-Bois Montfermeil*, Paris la défense, METT-D.A.U., Montfermeil, MEA, 1993, 32 p.
BERRIEN (Véronique), "Le Projet urbain de Rezé", in : *Projet urbain et les grands ensembles*, n° 2, novembre 1992, pp. 10-11
BERRIEN (Véronique), "Représentations graphiques : diversité et complexité.", in : *Projet urbain et grands ensembles, n° 7, Communiquer le projet urbain*, Paris la Défense, DAU, avril 1994, p. 5
BERSANI (Catherine), "Les trois paradoxes du grand projet urbain", in : *Etudes Foncières* ; n° 57, décembre 1992, pp. 19-22
BERTHIER (Isabelle), "Projet urbain : Rennes ; Projet indivis, à partager", in : *Diagonal,* n° 97, septembre 1992, pp36-37.
BERTI (Roberto), *Ville nouvelle et projet urbain : la ville nouvelle de Layenhof au banc d'essai*, Mémoire de DESS, sous la dir. de LAURENCIN (Magali), Grenoble, IUG, 1996, 109 p.
BESSET (Anne-Marie) ; ANDREIEFF (Micha), *Cinquante quartiers, guide pratique : L e foncier dans le projet urbain*, Paris, CDC, UNFOHLM, (Coll. Villes et quartiers), 1995, 179 p.
BLAIS (Dominique), *Le Chef de projet urbain, entre projet d'agglomération et vie de quartier, l'exemple de Mantes-la-Jolie*, Thèse professionnelle en Génie urbain, sous la dir. de BORIC (Wladimir) et MONTAUFFIER (Hervé), Champs-sur-Marne, ENPC, Compiègne, université de technologie, 1999, 46 p.
BLANCHON (Bernadette), "De l'horticulture au projet urbain : 1945-1975", in : *Paysage et Aménagement*, n° 32, août-octobre, 1995, pp. 38-43
BLANCHON (Bernadette), "Les Paysagistes et la question du projet urbain", in : *Paysage et aménagement,* n° 31, mai 1995, pp. 8-13
BONHOMME (Bernard), *Le Lotissement de la rue Auguste Gache à Grenoble, un projet urbain « clé en main » en 1832*, Paris la défense, BRA, 1993, 39 p.
BONILLO (Jean Lucien), "Un Projet urbain... malgré eux (les architectes NDR), la reconstruction du quartier du vieux-port à Marseille", in : L *es Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32-33, 3e trimestre, 1993, pp. 25-43
BOUNY (Patrice), DARDOT (Didier), LEGOUX (Pierre), *Morphologie et projet urbain,* Compte-rendu d'activités du séminaire associant les UPA n° 3, 5 et 6 dans le cadre de l'I.F.A.. la ville - l'évêque, Institut Français d'Architecture IFA, Paris, SRA, 1983, 115 p. (décision n° 2592, mémoire de 3e cycle)
BOURDON (Daniel), "Les Bailleurs sociaux dans le projet urbain", in : *Urbanisme* ; n° 289, juillet-août 1996, pp. 41-44
BOURDON (Daniel), *Evaluer les projets urbains*, Caisse des Dépôts et Consignations, *Cahiers de politique urbaine*, n° 3, juillet 1999, 110 p.
BUNET (Serge), FOUREST (Alain), REVERT (Jean-François), RICORDAY (Joël), *Projet urbain dans les grands ensembles,* 3e partie *: L'Intégration du quartier dans la ville*, actes du séminaire de Strasbourg du 10 et 11 juillet 1991, Paris, DAU, 1992, 26 p.
BUTTEUX (Didier), *Rio de Janeiro ; Assistance technique auprès de la ville de Rio de Janeiro. Projet urbain du Morro da Conceicao*, Rapport synthétique des missions d'août 1999/mars 2000, Paris, PACTE de Paris, 2000, 20 p.
CALENGE (Christian), "Retisser une ville, le paysage comme projet urbain?", in : *Carnets du paysage*, n° 7, automne 2001, pp. 84-103
CAO (Huhua), ZHAO (Ying), LOSIER (Sylvain), "Le Projet urbain de Pudong à Shangaï offre-t-il un développement durable pour la globalisation de la Chine", in : *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 86, juin 2000, pp. 92-100
CARLIER (P.-L.), *Lille 2004 : projet urbain pour le village olympique à Lille Saint-Sauveur*, Lille, Agence de développement et d'urbanisme, 1996, 28 p.
CHANCEL (Jean-Marc) et SAVIGNAT (Jean-Michel), *Projet urbain, les figures de l'incertain…,* Rapport final d'une recherche remise au BRA, METT, DAU, 1995, 68 p.
CHARRE (Alain) sous la dir. de, *Les Nouvelles conditions du projet urbain: critiques et méthodes*, éditions Sprimont / Pierre Mardaga, 2002, 158 p.

CHAVALET (Catherine), "La Construction pourra-t-elle se passer du projet urbain?", in : *Diagonal*, n° 126, août 1997, 49 p.
CHEMETOFF (Alexandre), *L'Aménagement du site de Billancourt pour un « projet urbain» et "Le méandre de l'Ile-Seguin"*, Paris la défense, Mission d'étude pour le site de Billancourt, novembre 1992, non pagé.
CHEVILLON (Anne), *Bordeaux rive droite, plaine des Queyries : patrimoine et projet urbain*, Champs-sur-Marne, ENPC, 1999, 25 p.
CLAUDE (Viviane), "Vous avez dit "bon" projet urbain?", in : *Les Cahiers de génie urbain,* n° 9*, Ville en chantier, ville en projet*, juillet 1995, pp. 55-57
CLOU (Olivier), DEVERNAY (Ludovic), SAVARY (Florence), *Réflexion sur les études préalables à partir d'un « projet urbain » réalisé sur Blois par EAV en 1989/1990,* proposition de travail de fin d'études faite par le Centre d'Etude sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme, Versailles, Ecole d'Architecture, juillet 1996, 95 p.
COHEN (Jean-Louis), LORTIE (André), *La Périphérie, projet urbain en devenir*, Etude réalisée par le laboratoire architecture, cultures, société XIX^{e}-XX^{e} siècles de l'Ecole d'Architecture Paris Villemin, Paris, décembre 1992, 196 p.
CORNIL (Thérèse), SUBILEAU (Jean-Louis), TOMAS (François), "Première leçon : mieux comprendre le lien complexe entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre d'où naît tout projet urbain durable", in : *Les Débats sur la ville*, n° 3, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'Urbanisme, 2000, pp. 19-81
COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain, Saint-Quentin-En-Yvelines", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32-33, 3e trimestre, 1993 pp. 89-102
DAVOINE (Gilles), "La Plaine Saint-Denis : la relance du projet urbain", in : *Moniteur des TPB*, n° 5020, 11 février 2000, pp. 58-61
DECKMYN (Chantal), "Le Centre de ressources de Frais Vallon, projet urbain et amélioration du service public à Marseille", in : *Les Annales de la recherche urbaine, Politiques de la ville. Recherches de terrains*, n° 68-69, décembre 1995, pp. 58-67
DELAVIS (Martial), *Le Projet urbain…*, Note documentaire et de synthèse sous la dir. de VERY (Françoise), Grenoble, IUG, 1998, 25 p.
DEURVEILHER (Claude), *L'Approche du management de projet urbain et environnemental, le projet de la cité de la Terre, parc départemental de la Bergère en Seine-Saint-Denis, Eléments de programmation des réseaux urbains en vue de l'intégration de la Tour de la Terre à Bobigny*, Thèse professionnelle sous la dir. de DEUTSCH (Jean-Claude), Champs sur Marne, ENPC, 2001, 80 p.
DEVEDJIAN (Jocelyne), "Projet urbain : Cerizay : à la recherche d'un centre dynamique", in : *Diagonal* ; n° 74, octobre 1988, pp. 23-28
DEVEDJIAN (Jocelyne), "Projet urbain : Douarnenez, un projet bien ancré", in : *Diagonal,* n° 93, janvier 1992, pp. 26-29
DEVILLERS (Christian), "De la logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259
DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & Projet Urbain*, décembre 1984-janvier 1985, pp. 94-99
DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 303, *Mémoire et projet*, novembre-décembre 1998, pp. 55-56
DEVILLERS (Christian), *Le Projet urbain,* Conférences Paris d'Architectes du 4 mai 1994, Coll. Les Mini P.A. 2, Paris, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, 1994, pp. 8-43
DEVILLERS (Christian), MARCHIARO (Christel), ALBAS (Bénédicte D'), *Lille 2004 : Roubaix-Tourcoing, projet urbain pour site de l'union*, Lille, Agence de développement et d'urbanisme, 1996, 28 p.
DINI (Laurence), *Contribution à la démarche de projet urbain sur Bourges, les quartiers Nord : enjeux, questions et orientations*, Lyon, GERAU conseil, 1996, 32 p.
DUPAUW (Jacques), "Persan - Le village, projet urbain", CDC, N157/99- JDW/SS, le 16.06.1999, 2p.
DUPAUW (Jacques), "Persan 95, le projet urbain attend le XII Plan", n° 530, - Décideurs d'Ile de France du 28 janvier 1999 -, Reproduction interdite, 1p.
DUPAUW (Jacques), "Ville de Persan, projet urbain du quartier "le village", essais de définition de la "fonction terrain" et esquisse d'un profil de poste, (Projet)", 15 juillet 1996, 5p. E127/96/JD/MMD
DUPAUW Jacques, *Précis de méthodologie du projet urbain (propos de praticien*), CDC, le 20 janvier 1999, pp. 4-5 N13/99-JDW/SS-07/07/1999
ECOLE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE, "Projet urbain pour la ville de Rennes", in : *Reading and design of the physical environment*, *Renne, 5-9 avril 1993*, Rennes, Ecole d'Architecture de Bretagne, 1994, pp. 156-159
EDALEINE (Richard), *Un Projet urbain pour Villard-Bonnot*, Mémoire de DESS ; Urbanisme-aménagement, sous la dir. de LAURENCIN (M.) et HAMELIN (D.),Grenoble, IUG, 1994, 120 p.

ELEB-HARLE (Nicole), BIAU (Véronique), GENESTIER (Philippe), *Réseau de la recherche architecturale : Atlas des formes urbaines, troisième séance « banlieue ». Les conditions du projet urbain dans la ville de la périphérie urbaine, Pantin*, Paris, UP8-IERAU, 1985, 112 p./12 p.
ELEB-HARLE (Nicole), BIAU (Véronique), *Pantin : Conditions du projet urbain et périphérie, Mise en perspective historique des projets de ville*, Paris, Institut d'Etudes et de Recherches Architecturales et Urbaines, BRA, 1985, 79 p.
ELEB-HARLE (Nicole), BIAU (Véronique), *Pantin : périphérie et projet urbain*, Paris, Institut d'Etudes et de Recherches Architecturales et Urbaines, 1985, 120 p.
ESCOLIN (Bertrand), "Nantes : Lancement du projet urbain autour de la 3e ligne de tramway", in : *Le Moniteur des TPB*, n° 4877, 17 mai 1997, pp. 124
ESPINAS (Jean-Denis), *Marchés de définition : une démarche de projet urbain*, Saint-Denis la plaine, éditions de la DIV, 2002, 98 p.
GENESTIER (Philippe), "Pour une définition de l'échelle de pertinence du projet urbain", in : *Actes de séminaire projet urbain, octobre 1991*, Champs sur Marne, IFU, Lab. TMU, 1991, 10 p.
GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°288, septembre 1993, pp. 40-46
GILI (Raymond), "Le Projet urbain comme expérimentation socio-politique", in : *Villes en parallèle* ; n° 17-18, avril 1991, pp. 306-313
GODIER (Patrice) sous la dir. de, et Tapie (GUY), *Fabriquer la ville : une expérience de maîtrise urbaine; projet urbain de Bordeaux*, Org. Architecture recherche didactique, Talence, Ecole d'Architecture, 2000, 148p.
GODIER (Patrice), TAPIE (Guy), avec la coll. De CHIMITS (Catherine), *Projets urbains, acteurs et processus : tendances européennes, synthèse*, Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, 1999, http://www.equipement.gouv.fr/routes/a86.index.htm
GODIER (Patrice), TAPIE (GUY), *Projet urbain et cultures urbaines; expériences d'acteurs dans la ville de Bordeaux*, Ecole d'Architecture et de Paysage de bordeaux, Talence, 2002, 48 p.
GOTLIER (Carlos), "Gênes : un projet urbain pour redécouvrir la ville", in : *Diagonal*, n° 155, mai-juin 2002, pp. 22-25
GOUT (Patricia), MESNARD (Jean-Luc), SELLIER (Dominique), *Un Projet urbain pour Vandoeuvre, restructuration du centre ville,* Projet de fin d'études, Mastère spécialisé : Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine, sous la dir. de CHAUDONNERET (J.), Noisy-le-Grand, ENPC, 1988, 236 p.
GRAFF (Philippe), *Nice au XIX^{e} siècle ; un urbanisme de projet urbain*, Marseille, INAMA, 1992, non pagé
GRANJARD (Marie-Noëlle), *Il Etait une fois… le projet urbain,* Note documentaire et de synthèse sous la dir. de BAUDOUI (Rémi), Grenoble, IUG, 1994, 35 p.
GRIFO (Ignace), *Un Projet urbain, réconcilier la ville et le fleuve, lecture d'un paysage ; la Seine-Amont,* Dossier de formation continue, *Quelles démarches pour recomposer la ville?*, 12-13 juin 1996, Paris, ENPC, 1996, 60 p.
GROLLIER (Karine), "Concertation avec les habitants : la petite révolution du projet urbain", in : *Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment*, n° 5187, du 25 avril 2003, pp. 54-57
GROUPE HUIT, PARIS, *Troisième projet urbain du Mali, décentralisation et infrastructures*, T. 1 : *Ensemble projet*, T. 2 : *Fiches-projets*, Rapport final, Etude faite pour ministère de l'urbanisme et de l'habitat du Mali, Paris, Groupe Huit, 1996, 2 vol., XX-600 p., 634 p.
HACHACHE (Nora), "Secteurs sauvegardés : du patrimoine au projet urbain", in : *Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment*, n° 5183, du 28 mars 2003, pp. 72-75
HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, pp. 103-110
HUBLIN (A.), GAILLARD (Michel), *Forme urbaine et projet urbain,* T1 : HUBLIN (A.), *Maîtrise d'œuvre urbaine et ville ancienne, politique nationale et politique locale ; le cas de la modernisation de Metz*, T2 : GAILLARD (Michel), *Les Conditions d'exercice de la maîtrise d'œuvre urbaine à Cergy-Pontoise*, Strasbourg, ARIAS, 1985, 81+ 89 p.
HUET (Armel), DERRIEN (Anne), *Faire la ville territoire, projet urbain et maîtrise d'ouvrage à l'échelle de l'agglomération; action projet urbain et nouvelle cultures urbaines*, Acte des journées-débats, les 9-10 juillet 2002, Rennes, LARES, 2002, 59 p.
HUET (Bernard), "Le Projet urbain et l'histoire", in : *Comprendre, penser, construire la ville*, D.A.U., Ministère de l'Equipement, des Transports et du Tourisme, METT, Paris, Francedit, 1993, pp. 8-10
HUET (Bernard), NEVEUX (Gilles), JOSEPH FRANCOIS (Didier), *Lille 2004 : projet urbain sur le site de Norexpo pour le C.I.R.T.V.,* Lille, Agence de Développement et d'Urbanisme, 1996, 28 p.
INGALLINA (Patrizia), *Le Projet urbain*, Paris, Coll. Que sais-je? n° 3585, PUF, 2001, 127 p.
INGALLINA (Patrizia), *The Meaning of the «urban project» in Italy and in France : a study of terminology used by architects*, communication au 8ème congress d'A.E.S.O.P., Istanbul, 1994, 21 p.

ITURRIA (Miren), *D'une Place forte à un lieu de vie, étude d'aide à la décision en matière de projet urbain sur la Citadelle de Blaye,* Mémoire de maîtrise des sciences et techniques d'aménagement, Institut d'Aménagement, Université de Bordeaux III, sous la dir. de GOZE (M.), TALENCE, SN, 1994, 90 p.
KNOP (Jean-Michel), *Un projet urbain et architectural pour Saint-Brise-sous-foret,* Projet de fin d'études AUE, promotion 1995-1996, sous la dir. de CONTAL (Marylène), Paris, ENPC, Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens, 1996, 2 Fasc., 41 p.
LAFONTA DARMON (Florence), *Projet urbain et nouvelles formes de montage opérationnel, le cas de Rennes,* Projet de fin d'études effectué à PROJETUD, Paris, ENPC, 1989, 76 p.
LARUE (Didier), DESVIGNE (Michel), *Projet urbain pour le parc olympique*, Lille, Agence de développement et d'urbanisme, 1996, 40 p.
LE BRENN (Françoise), *Le Projet urbain révolutionnaire : Les concours d'architecture et d'embellissement de l'an II,* Mémoire de maîtrise, urbanisme, Université Paris VIII, sous la dir. de CHOAY (Françoise), SL, SN, 1981, 112 p.
LE MERLUS (J. M.), MASSE (R.), SBRIGLIO (Jacques), *Marseille ; projet urbain en centre-nord*, Marseille, Unité pédagogique d'architecture, 1981, 224 p.
LEMONIER (Marc), "L'Archéologie au service du projet urbain", in : *Diagonal*, n° 143, mai-juin 2000, pp. 20-22
LEMONIER (Marc), "Une Technopole en forme de projet urbain", in : *Diagonal,* n° 95-96, mai-juillet 1992, pp. 37-40
LEMONIER (Marc), TSIOMIS (Yannis), "Projet urbain et nouvelles cultures urbaines", in : *Diagonal*, n° 156, juillet-août 2002, pp. 13-15
LENA (Hélène), "Projet urbain et les grands ensembles : La recomposition des quartiers, actes de séminaire à Gennevilliers des 30 et 31 janvier 1992", in : *Télex DAU*, n° 34, avril 1992, pp. 10-11
LEVY (Albert), *Contribution au projet urbain : Composition urbaine et instruments d'urbanisme*, Champs-sur-Marne, Lab. Théories des mutations urbaines, 1995, 156 p.
LOBERT (Bettina), *Question de l'adéquation des outils de l'urbanisme à la mise en œuvre d'un projet urbain à l'échelle de la ville, le cas de Montreuil-sous-Bois*, DESS d'urbanisme et d'aménagement sous la dir. de SINOU (Alain), Champs-sur-Marne, IFU, 2000, 142 p.
LUCAN (Jacques), "Villes : qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Le Moniteur Architecture –AMC,* n° 27, décembre 1991-janvier 1992, pp. 46-59
LUTHEREAU (Pierre), "Les Outils et la conduite du projet urbain", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995
MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth), *Transport et projet urbain : un tramway à Grenoble*, Grenoble, Ecole d'Architecture, 1995, 333 p.
MANGIN (David), "La Périphérie, nouvelle frontière du projet urbain", in : *Moniteur des TPB*, n° 5018, 28 janvier 2000, pp. 60-63
MARGUERIT (Alain), "Militant du projet urbain; installer le projet dans un débat permanent", in : *Penser la ville par le paysage*, sous la dir. de MASBOUNGI (Ariella), Les éditions de la Villette, 2002, pp. 60-67
MARIELLE (Delphine), *Projet urbain de Lacroix-Saint-Ouen, Diagnostic et propositions*, Creil, Oise-la-Vallée, 1998, 38 p.
MARIN (Jean-Marie), *Premier projet urbain du Niger, Décentralisation et infrastructures municipales, Mobilisation des ressources communales et dynamisation de la gestion financière*, Paris, Groupement d'intérêt économique villes nouvelles de France GIEVNF, 1993, 153 p.
MARQUES (Ruth), GAUTHIEZ (Bernard), *Archéologie d'un projet urbain : La-Défense ou l'histoire d'un espace moderne,* Projet de fin d'étude soutenu le 26 juin 1985, sous la dir. de RIBOULET (P.), Noisy-le-Grand, ENPC, 1985, 117 p.
MARREC (Jean-Yves), "Sénart : Un grand stade au cœur d'un projet urbain", in : *Ile-de-France développement*, n° 3, mai 1993, pp. 75-77
MARTIN LABARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : *La Gazette, Groupe des communes,* n° 1110, propos recueillis, 24 mars 1991, pp. 18-19
MASBOUNGI (Ariella), "Le Projet urbain sous le regard du journaliste", in : *Urbanisme* ; n° 270-271, janvier-février 1994, pp. 26-29
MASBOUNGI (Ariella), "Les Images comme outil de travail", in : *Projet urbain et grands ensembles,* n° 7, *Communiquer le projet urbain*, Paris la Défense, DAU, avril 1994, p. 3
MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain : Rome, l'éternel chantier", in : *Urbanisme*, n° 315, novembre/décembre 2000, pp. 30-33
MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier 1994, pp. 12-13
MEILLON (Jacqueline), "Sarcelles "ville-parc" : le projet urbain", in : *Vivre en Val d'Oise*, n° 58, novembre 1999, pp. 15-30

ORDANO (Stéphanie), *La Nécessaire transversalité entre le projet Euroméditerrannée et le grand projet urbain (GPU) dans la logique de transformation de la cité phocéenne*, Aix-en-Provence, Université de Droit, d'Economie et des Sciences, 1998, 70 p.
PANERAI (Philippe), MANGIN (David), HARARI (J.), Collectif Ateliers Publics, "Droit à la ville, projet urbain, Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité*, actes du colloque, 12-13 novembre 1981 à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 8-13
PANERAI (Philippe), MANGIN (David), *Projet urbain,* Marseille, éditions Parenthèses, Coll. Eupalinos -série architecture et urbanisme, 1999, 185p.
PAQUOT (Thierry),"Paris-rive gauche, anatomie d'un projet urbain", Introd., in : *Urbanisme*, n°289, juillet août 1996, p. 14
PARDO (Daniel), *La Dynamique de la ville et le projet urbain, le cas de Vandoeuvre-lès-Nancy*, Mémoire de mastère spécialisé en Génie urbain sous la dir. de QUEFFELEC (Christian), Champs-sur-Marne, ENPC, 2000, 82 p.
PARMANTIER (Philippe), "Projet urbain : Comment faire la ville?", in : *Le Moniteur des villes*, n° 17, septembre 1992, pp. 6-7
PICHERAL (Jean Blaise), *Grande-Synthe : Une élaboration conjointe du projet urbain ou l'expérience de l'Atelier de Travail Urbain*, Dunkerque, AGUR, avril 1995, non pagé
PINEL (Violaine), "Les Ateliers publics d'urbanisme; comment impliquer les habitants dans le projet urbain?", in : *Cahiers de la DSU*, n° 35, septembre 2002, pp. 31-32
PLACIDI (Paolo), *Planification et projet urbain en Italie*, POPESCU (Alice) et FERRE (Isabelle) colla., Paris-la-Défense, éditions de la DGUHC, 1998, 45 p.
PLOURET (Perrine), *Projet urbain entre théorie et pratique, l'exemple de Grenoble*, Mémoire de DESS, sous la dir. de BELLI-RIZ (Pierre), IUG, 1998, 208 p.
RENAUDIE (Serge), "Du Lotissement au projet urbain", in : *Etudes foncières*, n° 73, décembre 1996, pp. 6-12
RIVKIN (Arnoldo), coord. de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110
RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques ; réflexions autour du «projet urbain»", in : *Enquête*, *La ville des sciences sociales*, n° 4, 1996, pp. 59-68
ROUX (Jean-Michel), DESMARET (Agnès), PARIS (Romain), *Le Temps long dans le projet urbain*, T1: *Concevoir, programmer, réaliser*, T2 : *Etude de projets significatifs*, Paris, SCET-Club ville aménagement, 1999, 2 vol., 58 p./65 p.
RUDLOFF (Nicole), "Pour une ville solidaire : le projet urbain de Chanteloup-Les-Vignes", in : *HLM aujourd'hui*, n° 36, 4e trimestre 1994, pp. 64-67
RUEFF (Judith), "Colloque sur le projet urbain : Comment passer à l'acte", in : *Urbanisme,* n° 256, septembre 1992, pp. 45-48
SABBAH (Catherine), BIRAUD-BUROT (Isabelle), "Montfermeil : trois esquisses pour un grand projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 257, octobre1992, pp. 19-21
SAUVAGE (André) et HAYOT (Alain) sous la dir. de, *Le Projet urbain, enjeux, expérimentations et professions*, Actes du colloque "Les Sciences humaines et sociales face au projet urbain", organisé par l'INAMA et SHS-TESTS, Marseille, 31 janvier et 1er février 1997, Paris, éditions de la Villette, Coll. Etudes et recherches, 2000, 401p.
SAUVEZ (Marc), *Recomposer la ville, le projet urbain ne se dessine pas*, Dossier de formation continue "Quelles démarches pour recomposer la ville?", 12-13 juin 1996, Paris, ENPC, 1996, 2 notes, 16 p., 9 p.
SCHAFFER (Sylvie), "Le Havre, un projet urbain contre vents et marées", in : *D'Architectures,* n° 42, janvier-février 1994, pp. 41-43
SCHAFFER (Sylvie), "Projet urbain de Montreuil un acte fédérateur", in : *D'Architectures,* n° 45, mai 1994, pp. 30-34
SPIGAI (Vittorio), *Sémiotique d'une architecture urbaine ; la maison à patio d'Alger, le projet urbain*, Cours de 3e cycle, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (E.P.A.U.), Alger, 1994, pp. 37-55
SPILL (Christiane), "Le Tourisme culturel, fil directeur du projet urbain avignonnais", in : *Technopoles, Axes, Ports, Tourisme urbain*, Paris, éd du CTHS, 1991, pp. 129-142
SPOHR (Claude), "Projet urbain et grands ensembles", in : *Télex DAU*, n° 33, janvier 1992, pp. 11-13
TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque, 12-13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 3-7
TABOURET (René), BACHOFEN (Charles), WOEHL (B.), *Fondement du projet urbain,* T1 : *Processus et enjeux,* T2 : *Concepts et méthodes du projet urbain*, Strasbourg, Ecole d'Architecture, BRA, 1989, 63 p./53 p.

TETARD (Jean-Pierre), *La Nécessaire reconquête du projet urbain*, Paris, Coll. Villes et entreprises, éditions L'Harmattan, 2002, 223 p.
THIBAULT (Serge), SANGARE (Issa), DEMAZIERE (Christophe), ROLLINAT (Jérôme), *Développement économique et projet urbain en Région Centre*, Tours, Maison des Sciences de la Ville, 1998, 36p.
THIBAULT (Serge), SANGARE (Issa), LARRUE (Corinne), *Politique de l'environnement et projet urbain*, Tours, MSV, 1998, 49p.
THIBAULT (Serge), SANGARE (Issa), LEFEUVRE (Marie-Pierre), *Politique de l'habitat et projet urbain en région Centre*, Tours, MSV, 1997, 35 p.
TISSIER (Caroline), *Lieux de travail en milieu rural : accueil d'activité et projet urbain*, Paris, MULT, 1990, non pagé.
TOUSSAINT (Jean-Yves), ZIMMERMANN (Monique) sous la dir. de, *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, Liège, éditions Pierre Margada, 1998, 201 p.
TRAPITZINE (Richard), "Un Projet urbain doit précéder le plan d'occupation de sols", in : *Etudes foncières*, n° 80, automne 1998, pp. 39-41
TRICAUD (Etienne), "La Gare Montparnasse : du projet d'infrastructure au projet urbain", in : *Les Cahiers de Génie Urbain,* n° 9, juillet 1995, pp. 41-44
VALION (Nathalie), *Formes urbaines, planification, projet urbain : émergence de nouvelles pratiques?*, Note documentaire et de synthèse, sous la dir. de NOVARINA (Gilles), Grenoble, IUG, 1995, 29 p.
VERDEIL (Eric), "Reconstructions manquées à Beyrouth, la poursuite de la guerre par le projet urbain", in : A*nnales de la recherche urbaine*, n° 91, décembre 2001, pp. 65-73
VERPRAET (Gilles), *Le Projet urbain, les politiques partenariales, et les professions de l'urbanisme*, Paris, SMASH, 1993, 108 p.
VICHERY (Ghislaine), "Le Grand projet urbain de Marseille : état des lieux", in : *Sud information économique,* n° 106, 2ème trimestre, 1996, pp. 31-39
VICHERY (Ghislaine), BORDREUIL (Jean-Samuel), PERALDI (Michel), "Marseille : Le grand projet urbain et les quartiers Nord", in : *En Marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, La Tour d'Aigues/éditions de l'Aube, 1997, pp. 219-267
VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, pp. 60-64
VOGEL (Reine), "Le Projet urbain annexé par l'image", in : *Urbanisme*, n°276, septembre-octobre 1994, pp. 31-35
VOLOVIK (Igor), *Quartier d'habitat social : population, espace, projet urbain. Mise en place d'une participation : projet de requalification de la cité Paul Mistral à Grenoble sous la municipalité Destot, analyses des dispositifs*, Mémoire de DEA Villes et sociétés sous la dir. de BAROU (Jacques) et NOVARINA (Gilles), Grenoble, IUG, 1997, 139p.
WANDRIESSE-TARAMINI (Corine), *Le Vert-Galant : la gare RER au pôle multimodal, le point de départ du projet urbain d'agglomération : la quête de la cohérence urbaine Tremblay-en-France/Villepinte (93)*, Mémoire spécialisé en Génie Urbain, sous la dir. de CARMONA (Michel) et BUGEAUD (Patrick), Champs sur Marne, ENPC, 2000, 174 p.
YEDID (Adam), "Voir à travers la ville, pour fonder le projet urbain", in : *Métropolis,* n° 82/83, *Centres urbains*, 1e trimestre 1988, pp. 49/57
YOUNES (Chris), "Le Paysage dans l'enseignement du projet architectural et urbain", in : *Les Cahiers de la recherche architectural et urbaine*, n° 4, avril 2000, pp. 57-68

2- BIBLIOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE

ALLAMAN (Martine), "De la règle au projet" et "Au-delà du POS-cible", in : *Diagonal,* n° 103, octobre 1993, pp. 14-18
ARROU-VIGNOD (…), *La Formation en urbanisme, projet de rapport de F. LADOUGNE*, Paris : Document polycopié, 37 p.
ARTHAUD (Delphine), *Ville et coexistence ; participation habitante à la définition d'un projet d'aménagement urbain : l'exemple de la réhabilitation de la place de la Convention (DSQ de la commune d'ECHIROLLES)*, mémoire de DEA, "Urbanisme, environnement urbain et politique des villes", sous la dir. de CHALAS (Yves), Grenoble, IUG, 1995, 2Fasc. 134 p.
ASCHER (François), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Editions Odile Jacob, 1995, 345 p.
BACHOFEN (Charles), Bouche (P.) BURAGLIO (I.), *Mémoire urbaine, lieux de mémoires, structure de formation et morphologies aux abords du secteur sauvegardé de Dijon,* pré-étude pour une CPPAU, Strasbourg, Ecole d'architecture de Strasbourg, 1989, 95 p.

BALAGUER (Isabelle), COUSIN (Benoît), LEMPERIERE (Victoire), TOUPIN (Frédéric), *Noisy-le-Grand, liaisons des quartiers, recherche d'objectifs et démarche de projet global urbain,* Projet de fin d'études sous la dir. de CREPU (Florence), Noisy-le-Grand, ENPC/AU, 1996, 100 p./69 p.
BARDET (Gaston), *L'Urbanisme*, Paris, Coll. Que sait-je?, PUF, (9e édition), 1977, 128 p.
BARDET (Gaston), *Pierre sur pierre : construction du nouvel urbanisme,* Paris, les éditions L.C.B., 1946, 289 p.
BARDET (Gaston), *Problèmes d'urbanisme*, Paris, Dunod, 1941, 371 p.
BARDET(Gaston), *Le Nouvel urbanisme*, Paris, les éditions Vincent Fréal, 1948, 330 p.
BAUDOUÏ (Rémi), "L'Enseignement de l'urbanisme en France et la question de l'art urbain", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes,* avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 215-224.
BAUDOUÏ (Rémi), "Marcel Poëte et Le Corbusier : l'histoire dans le projet d'urbanisme", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 37, 1987, pp. 46-55
BAUHAIN (Claude) sous la dir. de, *Logiques sociales et architecture*, Actes de séminaire, 19 mai 1995, Ecole d'architecture de Paris-la-Défense, CHR/Asso. SHS-TEST, Paris, Les éditions de la Villette, Etudes et recherches, 1996, 154 p.
BAVOUX (Pascal), "Art urbain et espace public, le projet de la ville d'Oullins", in : L *es Annales de la recherche urbaine*, n°42, mars-avril 1989, pp. 45-50.
BELLI-RIZ (Pierre), "La Maîtrise d'ouvrage", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995
BELLI-RIZ (Pierre), "Le Plan et la règle : synthèse et compléments", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes*, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 71-91
BELLI-RIZ (Pierre), "L'Espace public, synthèse et compléments", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes*, G.E.V.R., Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Normandie, Picard diffusion, juillet 1995, pp. 141-161
BELLI-RIZ (Pierre), "Stratégies Urbaines : synthèse et compléments)" in : MALVERTI (Xavier) et PICARD (Aleth) sous la dir. de, La Fabrication des villes, G.E.V.R. École d'Architecture de Grenoble, Picard diffusion. 1995, pp.197-211.
BELLI-RIZ (Pierre), "Urbanisme et art urbain ; un métier " ; Eléments du débat, in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes,* Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 235-258
BELMESSOUS (Hacène), "Portrait de groupe", in : *Urbanisme* ; n°304, janvier-février 1999, pp. 44-49.
BENEVOLO (Leonardo), *Histoire de l'architecture moderne,* T2 : *Avant-garde et mouvement moderne (1890-1930),* T3 : *Les Conflits et l'après guerre*, Coll. Espace et architecture, Paris, Dunod/Bordas, 1980, 302p., 334p.
BERQUE (Augustin), *La Qualité de la ville : U rbanité française, urbanité nipponne*, Paris, éditions Maison franco-japonaise, 1987, 317 p.
BERSANI (Catherine), "Urbanisme et environnement", in : *La Revue Géomètre*, n°4, 1996, pp. 27-34
BIAU (Véronique), "Quand la fonction suit la forme : formes urbaines et pratiques urbanistiques en "R"", in : *Ville en parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 217-223
BILLIARD (Isabelle), "L'Espace public", in : *Les Annales de la recherche urbaine* ; Composition urbaine, n° 32, Dunod, octobre 1986, pp. 87-94
BOFFILL (Ricardo), VERON (Nicolas), *L'Architecture des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, 293 p.
BONADONNA (Serge), "Une Autre forme urbaine", in : *Villes en parallèle* n° 12/13, 1988, pp. 111-119
BONANNI (Pierre), BETTSCHART (Dominique), "Projets de ville et modernisation des organisations municipales ; l'interconnexion", in : *Génie Urbain*, n°384, *Management local : vers de nouvelles rationalités*, février 1992, pp. 16-19
BONICHOT (Jean-Claude), *Les Nouveaux enjeux du POS : L e POS après la réforme de l'urbanisme 1994-1995*, Paris, EFE, 1995
BONILLO (Jean Lucien), "Acquis et manques théoriques : mémoire et progression nécessaire de la recherche", (débat), in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 250
BONILLO (Jean Lucien), "L'Enseignement en quête de repères", (débat), in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p.250

BONNEVILLE (Marc), "Une Formation à l'Art urbain", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 255-258
BONNEVILLE (Marc), "Villes en réseaux on agglomérations en concurrence?", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp.71-77
BOUDON (Philippe), *Enseigner la conception I*, Paris, L'AREA, BRA, 1986, 121 p.
BOUDON (Philippe), *Intégration et architecture*, Paris, AREA, Coll. Du Corda, 1976, 197 p.
BOUDON (Philippe), "Existe-t-il des opérations de conception architecturale?", in : PROST (Robert) sous la dir. de, *Concevoir, Inventer, Créer,* Paris, Harmattan 1995, pp. 259-282
BOULEY-DUPARC (Sylvie), "Que faire des grands ensembles?", in : *Urbanisme, n°290, La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 78-80
BOURGIN (Joëlle), "Secouer la méthode !", in : *Urbanisme,* n°304, janvier-février 1999, pp. 52-53
BOUTINET (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Coll. psychologie d'aujourd'hui, Paris, PUF, 3e édition, 1993, 313 p.
BOYER (Jean-Claude), "Les Réseaux de villes : une opération de « marketing urbain » ?", in: sous la dir de, GENESTIER (Philippe), *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp.79-87
BRAMS (Lucien), "A Propos de la recherche sur programme", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n°04, juillet 1979, pp. 13-18
BREZGER (Dietrich), QUERE (Louis), *La Matrice pratique du caractère public des espaces urbains*, Paris, CEMS, 1992, 76 p. (Centre d'Etude des Mouvements Sociaux)
BROCARD (Madeleine), HERIN (Robert), JOLY (Jacques), *Formation et recherche*, Paris, la documentation française, 1996, 128 p.
CALAME (Pierre), "De la théorie à la pratique quotidienne de l'aménagement : la gestion des documents d'urbanisme", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n°03, printemps 1979, pp. 37-65
CALAME (Pierre), "Projets de villes, projets de vie; esquisse d'une théorie de l'action collective", in : *Actes,* n° 5, Paris, 6 septembre 1991, 6p.
CANDILIS (Georges), "A La recherche d'un sens nouveau au mot "architecte"", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°177, TEAM 10 + 20, janvier/février, 1975, p.50
CASTELLS (Manuel), *La Question urbaine,* Paris, Coll. Textes d'appui, Maspero, 1972, 451 p.
CASTELLS (Manuel), *Luttes urbaines*, Paris, édition François Maspero, 1975, 128 p.
CASTEX (Jean), CELESTE (Patrick), PANERAI (Philippe), *Lecture d'une ville : Versailles*, Paris, Ed. du Moniteur, 1980, 235 p.
CASTEX (Jean), DEPAULE (Jean-Charles), PANERAI (Philippe), *Formes urbaines ; de l'îlot à la barre*, Paris, Dunod, 1977
CERASI (Maurice), "Recherche typologique et espace collectif de la ville", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°174, Recherche Habitat, juillet/août 1974, pp. 35-41
CERVELLATI (P.-L.), SCANNAVINI (R.), ANGELIS (C. de), *La Nouvelle culture urbaine : Bologne face à son patrimoine*, trad. de l'italien par TEMPIA (E.) et PETITA (A.), Coll. Espacements dirigée par CHOAY (Françoise), Paris, Le Seuil, 1981, 192 p.
CHALAS (Yves), "La Politique de la ville ou l'urbanisme confronté à la crise de civilisation du travail", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 91-126
CHALIN (François),"1945-1995 : cinquante ans de réalisations urbaines et architecturales", in : *Urbanisme,* n°290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, p. 51-59
CHEMETOFF (Alexandre), DEVILLERS (Christian), PANERAI (Philippe), GASPAR (Georges), "Le Projet, pour un meilleur usage de l'espace", in : *Les Débats sur la ville*, n°1, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, 1998, pp. 17-81
CHOAY (Françoise), BANHAM (K.), BIARD (G.), VAN EYCK (A.), FRAMPTON (K.), RYKWERTT (J.), SILVER (N.), *Le Sens de la ville*, trad. de l'anglais par MARTIN (Jean-Paul), Paris, Seuil, 1972, 188 p.
CHOAY (Françoise), "Sitte revisité", in : *Urbanisme, n°* 290, *La Ville de l'architecte*, septembre-octobre 1996, pp. 42-48
CHOAY (Françoise), *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil, 1992, 260 p.
CHOAY (Françoise), *La Règle et le Modèle*, Paris, Le Seuil, 1980, 383 p.
CHOAY (Françoise), *Urbanisme : Utopies ou réalités ; une anthologie*, Paris, édition Points 1965, 348 p.
CIRIANI (Henri), "La Transformation", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, D.A.U., MATET, Paris, octobre 1995, pp.45-48
CLEMENTI (Alberto), MARTINES (R.), PEREGO (F.),"Dix recommandations pour intégrer la tutelle des permanences et la revalorisation urbaine", in : CLIMENTI (Alberto), *Projets et mémoires*, Cours de 3e cycle, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (EPAU), Alger, 1994, p. 34

CLEMENTI (Alberto), *Projets et mémoires*, Cours de 3e cycle, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (EPAU), Alger, 1994, pp. 9-33
COING (Henri), *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, les éditions ouvrières, 1973, 303 p., Chapitre 3 : *L'Ambiance du quartier*, pp. 60-85
CORNIL (Thérèse),"Paroles d'aménageur", in : *Urbanisme*, n°289, juillet/août 1996, pp. 27-31
CORNU (Marcel), "L'"Architecture urbaine" en question, I : Ce Faux procès qui est fait au fonctionnalisme", in : *Urbanisme*, n°168-169, février 1979, pp. 43-47
CORNU (Marcel), "L'"Architecture urbaine" en question, II : A Bruxelles avec les "nouveaux rationalistes", in : *Urbanisme*, n°170, mai 1979, pp. 65-67
CORNU (Marcel), "L'"Architecture urbaine" en question, III : L'Avancée italienne", in : *Urbanisme*, n°171, août 1979, pp. 16-20
COUDROY DE LILLE (Laurent) ; "L'Urbanisme, entre langue spécialisée et langue courante ", in : *Urbanisme*, n°304, janvier-février 1999, pp. 57-63
COUEDIC (Daniel Le), "La Ville, l'édifice et l'historien", in : *Les Annales de la recherche architecturale,* n°37, *Situation*, 1er trimestre 1996, pp. 119-126
COURSON (Jacques de), *Le Projet de ville, un essai pratique*, Paris, Syros C.N.F.P.T., 1993, 175 p.
COURTIAU (Jean-Pierre), "Quelle évolution possible pour les outils réglementaires, souvent mal considérés aujourd'hui?", (débat), in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 240
DANAN (Maxime), "Perspectives de décentralisation de l'urbanisme", in : *Actualité juridique, propriété immobilière*, n°2, février 1981, pp. 112-119
DANAN (Maxime), *Les Agences d'urbanisme d'agglomération*, Paris, Centre de Recherche d'Urbanisme (CRU), 2e trimestre 1976, 213 p.
DANAN (Yves-Maxime), "Les Organismes d'études, instruments et condition de la décentralisation de l'urbanisme", in : *Actualité juridique, Pop. Immo.*, n° 9, 10 septembre 1981, pp. 629-639.
DECOSTER (Elisabeth), "Nouveau contexte économique et aménagement des villes", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 55-70
DEVILLERS (Christian), "Typologie de l'habitat & morphologie urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat,* juillet/août 1974, pp. 18-22
DEVILLERS (Christian), "Y a-t-il un projet dans la ville?", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, *Questions aux architectes,* 3e trimestre 1993, pp. 169-181
DEVILLERS Christian, "Le Sublime et le quotidien", in : *Architecture Mouvement Continuité*, n°14, *La ville, l'architecture et le logement*, Paris, décembre 1986, pp. 102-109
DHUYS (Jean-François), "Le Dialogue maître d'œuvre - maître d'ouvrage, condition de la qualité architecturale", in : *Urbanisme*, n° 175, 1979, pp. 47-48
DOMENACH (C.), *Perspectives pour l'enseignement de la planification, l'aménagement et l'urbanisme*, rapport présenté à MM. les Ministres de l'Aménagement du Territoire, de l'Education Nationale, de l'Urbanisme et de Logement, Grenoble, document photocopié, 1982, 63 p.
DOUADY (Clément-Noël) sous la dir. de, ABDELWAHED (Nadia), *Recoudre la ville ; l'exemple de fil d'Ariane dans le projet de ville des Mureaux*, Mémoire de maîtrise d'urbanisme, Magistère aménagement, Université de Paris 8, octobre 1994, pp. 64-114
DOUADY (Clément-Noël), *Recoudre la ville*, choix de textes non publié, polycopie, 2000, pp. 46-77
DOURDIN (Alain), "L'Action urbaine : entre négociation et évaluation", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 39-52
DREYFUS (Jacques), *L'Urbanisme comme idéologie de la rationalité ; le refus de l'ordre de la différence*, Paris, CREDOC, 1974, 2 vol., 629 p.
ELALOUF (David), "Le Pouvoir des usagers", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°174, Recherche Habitat, juillet/août 1974, p. 63
FRAMPTON (Kenneth), "Des Vicissitudes de l'idéologie", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 177, *Team 10+20*, janvier/février, 1975, pp. 62-65
FRAMPTON (Kenneth), "Du Néo-productivisme au post-modernisme", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 213, février 1981, pp. 2-7
FREBAULT (Jean), LEMOSQUET (Jean-Claude), sous la dir. de, Le Renouveau de la planification urbaine et territoriale, Paris-la-Défense, MELT, DAU, 1993, 56 p.
FREMONT (Armand), Ecoles d'architecture 2000 ; schéma de développement, Paris la Défense, MELT, novembre 1992, 90 p.

FREY (Jean-Pierre), "L'Urbanisme européen existe-t-il?", in : *Identités et altérités européennes*, Actes de la Semaine Européenne du 15 au 18 octobre 1991, Créteil, Publications du Centre d'Etudes et de Recherches Européennes, n° 3, 1993, pp. 7-19
FREY (Jean-Pierre), "Refaire de la forme urbaine", in : *Villes en parallèle,* n° 12, *Formes urbaines*, Université de Paris X- Nanterre/Laboratoire de Géographie Urbaine, novembre 1988, pp. 202-214
FREY (Jean - Pierre), "Généalogie du mot « urbanisme »", in : *Urbanisme*, n°304, janvier-février 1999, pp. 63-71
FREY (Jean-Pierre), "Architecture et géométrisme morbide", in : *Culture au quotidien, folie et environnement*, avril 1983, pp. 59-6,
FREY (Jean-Pierre), "Atelier 4 : L'Urbanité, chronologie et anthropologie de l'espace urbain", in : *Les Raisons de l'urbain*, Colloque international, Rennes, Université Rennes 2, 1991, pp. 191-269
FREY (Jean-Pierre), "Compétence et performances de la maîtrise d'œuvre architecturale", in : *Revue d'architecture et d'urbanisme ; Habitat, tradition et modernité*, n°1, *Algérie 90 ou l'architecture en attente*, Alger, ARCCO, octobre 1993, pp. 139-148
FREY (Jean-Pierre), "L'Architecte Tony GARNIER et l'urbanistique sociale-démocrate", in : *Milieux*, n° 11-12, octobre 1982 janvier 1983, pp. 120-131
FREY (Jean-Pierre), "La Postmodernité : un rapport problématique au mouvement moderne en architecture et en urbanisme", in : A*ctes des journées Europe des 11-12 octobre 1989*, Créteil, publications du Centre et de Recherches Européennes, n°1,1990, pp. 15-22
FREY (Jean-Pierre), "Les Représentations de l'espace comme enjeu historique", contribution au colloque international d'Archéologie et d'Urbanisme, Reims, 27-28 mai 1982, in : *L'Archéologie dans la ville, Reims, Histoire, Archéologie, Documents d'archéologie urbaine 1*, pp. 92-94
FREY (Jean-Pierre), "Vers une nouvelle pertinence de l'histoire urbaine", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale,* n° 37, *Situations*, 1e trimestre 1996, pp. 111-118
FREY (Jean-Pierre), *Urbanisme, morphologies et société*, Polycopie, IUP, 1998, 260 p.
GAIGNERON (Axelle de), "Paysages contemporains : vers quel devenir?", in : *Connaissance des arts*, n°498, septembre 1993, pp. 60-71
GAUDIN (Jean-Pierre), "La Contractualisation des politiques urbaines", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp.29-38
GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne La Vallée, Paris, La documentation française, 1996, 278 p.
GENESTIER (Philippe), "Au-delà d'un modèle urbain unique : l'urbanisme face aux sociétés multidimensionnelles", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?, Paris,* La documentation française, 1996, pp.169-181
GENESTIER (Philippe), "Grands projets ou médiocres desseins?", débat, in : *Histoire politique société*, n° 70, mai-août 1992, pp. 85-96
GENESTIER (Philippe), "Recherche urbaine, aménagement urbanistique : entre doctrines et apories", in : *Sociologie du travail*, volume XXXII, n° 3, 1990, pp. 339-352
GENESTIER (Philippe), "Urbanité et civilisation urbaine : nouveaux dogmes? Ou contre la destruction des banlieues populaires", in : *Actes du colloque organisé par la mairie de Montreuil le 26 novembre 1991*, pp. 86-99
GENESTIER (Philippe), "Forme urbaine! Formes urbaines?", in : *Ville en parallèle,* n° 12/13, 1988, pp. 9-17
GERY (André), "Les Nouvelles compétences et exigences des collectivités locales", (débat), in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, éditions G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 238
GIEDION (S.), *Espace, temps, architecture, III : Le Nouvel urbanisme*, trad. de l'allemand par LEBEER (Irmeline) et POSSET (Françoise-Marie), Paris, éditions Denoël Gonthier, 2e édition, 1978, 248 p. (1e édition française, La Connaissance, Bruxelles, 1968),
GRAS (Pierre), "Pour un urbanisme de village", in : *Urbanisme*, n°304, janvier/février 1999, pp. 55-56
GRAVELAINE (Frédérique), "A Quoi pensent les architectes?", in : *Urbanisme*, n°290, septembre/octobre 1996, pp. 65-67
GRUMBACH (Antoine), "Après le POS : qualités architecturales et formes urbaines", in : *Urbanisme*, n° 175, 1979, pp. 44-46
GUILLIER (Pascaline), TREUTTEL (Jean-Jacques), HUBERT (Bruno), SAUTEREAU (Jacques), COHEN (Jean-Louis), DEVILLERS (Christian), "Questions aux architectes", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, *Ville et architecture*, 3e trimestre 1993, pp. 123-181
HAUMONT (Bernard), "Enseignement, déontologie, éthique", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp.199-209

HUET (Armel), SAUVAGE (André), "La Sociologie urbaine en peine ou en panne", in : *Espaces et sociétés*, n° 42, janvier-juin 1983, pp. 91-103
HUET (Bernard), "L'Architecture contre la ville", in : *Architecture Mouvement Continuité*, n°14, *La ville, l'architecture et le logement*, Paris, décembre 1986, pp. 10-13
HUET (Bernard), "Théorie et modèle", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, D.A.U., MATET, Paris, octobre 1995, pp.75-91
HUET (Bernard), "Une Génétique urbaine", in : *Urbanisme*, n°303, *Mémoire et projet*, novembre-décembre 1998, pp. 56-59
HUET (Bernard), *Anachroniques d'architecture*, Bruxelles, édition A.A.M., 1981, 179 p.
HUET (Bernard), Editorial : "Des Intentions aux actes", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°176, *Paris-Londres*, novembre/décembre 1974, p. VII
HUET (Bernard), *Les Enjeux de la critique*, Conférence du 13 novembre 1990 à la SFA, pp. 88-97
INGALLINA (Patrizia), *Les Politiques de réhabilitation et de reconquête des espaces intra-urbains*, Thèse doctorat Paris I, 2 vol., 1993, 223 p./219 p. (542 p.)
INGALLINA (Patrizia), *Patrimoine et création urbaine : à la recherche d'une définition*, Ecole d'Architecture de Paris Val-de-Marne, Charenton-le-Pont, 7 juillet 1995, non pagé
JOLE (Michèle), INGALLINA (Patrizia), MAZZOLINI (Pierre), BECARD (Laurent) et alii, *Démontage de projet : études de cas comparées*, rapport final, IUP, Polycopie, 187 p.
JOLY (Robert), "A La recherche de la forme urbaine", in : *Villes en parallèle,* n° 12/13, 1988, pp. 18-26
JOLY (Robert), "Le Phénomène urbain, du néolithique à nos jours", in : *Sciences Humaines*, n° 70, mars 1997, pp. 28-31
JOVE (Pascal), "A Quoi servent les POS ?", in : *Outils fonciers, modes d'emplois*, Paris, Ed. Adef., 1990, pp. 27-49
KAUFMAN (J.), "Comment enseigner aux étudiants en urbanisme la stratégie, le travail aux frontières et l'éthique ?", in : MICHEAU (Michel), VERPRAET (Gilles), *Formation et Pratiques en Urbanisme : regards sur les mutations américaines,* Paris, APERAU, 1993, pp. 35-55
KENIZ (Mustapha), VERPRAET (Gilles), *La Socialisation urbaine, transition sociales et transactions culturelles dans la cité périphérique*, Chapitre II : *Habiter et sociabilité résidentielle*, Paris, Harmattan, Coll. Villes et entreprises, 1994, 255 p. (pp. 57-85)
LACAZE (Jean Paul), *La Ville et l'urbanisme, un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Paris, Flammarion, 1995, 123 p.
LACAZE (Jean-Paul), "Pratique et théorie de la planification urbaine", in : *Annales des ponts et chaussées,* n° 4, 4e trimestre 1977, pp. 28-40
LACAZE (Jean-Paul), *Introduction à la planification urbaine : imprécis d'urbanisme à la française*, Paris, éditions du Moniteur, 1979, 302 p.
LACAZE (Jean-Paul), *Les Méthodes de l'urbanisme*, Coll. Que sais-je?, n° 2524, PUF, juillet 1997, 127 p.
LAISNEY (François), CHARLET (Sibylle), *La Coordination architecturale : Du règlement urbain au projet de logement*, Paris, EA Paris - Belleville, IPRAUS, 1996, 245 p.
LANCRENON (Dominique), *Quel urbanisme pour demain?*, Coll. les Guides Actelus, Montreuil-sous-bois, Papyrus, 1996, 66 p.
LARRALDE (Dominique), *Le Plan d'occupation des sols (POS),* Paris, Coll. Pratique de l'immobilier, Dalloz, 1996, 238 p.
LE CORBUSIER (JEANNERET (Charles Edouard dit), *La Construction des villes*, Paris, éditions L'âge d'Homme, 1992, 223 p.
LE CORBUSIER (JEANNERET (Charles Edouard dit), *Urbanisme*, Paris, Coll. l'Esprit nouveau, Ed. Vincent, Fréal & Cie, 1966, 294 p.
LEFEBVRE (Henri), "Introduction à l'espace urbain", in : *Métropolis*, n°22, octobre, 1976, pp. 24-31
LEFEBVRE (Henri), *La Révolution urbaine*, Paris, éditions Gallimard, Coll. Idées, 1970, 248 p.
LEFEBVRE (Henri), *Le Quartier et la ville*, Paris, IAURP, août 1966, 72 p.
LEVY (Albert) et SPIGAI (Vittorio), *La Qualité de la forme urbaine ; problématique et enjeux II*, rapport de recherche MELT, Paris, IFU, LATMU/ Plan Urbain, juillet 1992, 36 p.
LEVY (Albert) et SPIGAI (Vittorio), *Le Plan et l'architecture de la ville*, Cluva, Venézia, 1989
LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne La Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, pp. 225-238
LEVY (Albert), "Le Corbusier et la question de l'innovation architecturale et urbaine", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 37, 1987, pp. 55-67
LEVY (Albert), "Les Trois âges de l'urbanisme : contribution au débat sur la troisième ville", in : *Esprit*, n° 249, janvier 1999, pp. 46-61

LEVY (Albert), "Proposition d'un instrument d'analyse typologique et application à l'architecture monastique", in : *Recherches sur la typologie et les types architecturaux*, Paris, Harmattan, 1991, pp. 296-313
LEVY (Albert), "Sortir de l'impasse du débat moderne/post-moderne", in : *Villes en parallèle*, n°17/18, *Acteurs et chercheurs dans la ville*, avril 1991, pp. 315-323
LEVY (Albert), *Explorer l'espace public*, Marne-la-Vallée, UP8, LTMU, IFU, 2 Vol., 1997, 123 p./45 p.
LEVY (Albert), *La Qualité de la forme urbaine ; problématique et enjeux I*, rapport de recherche MELT, Paris, IFU, LATMU/ Plan Urbain, juillet 1992, 173 p.
LEVY (Albert), *Morphologie urbaine, théorie et pratique, une approche sémiotique*, Genève, 1985
LUCAIN (Pierre), "Art urbain, urban design ou urbanité?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 217, octobre 1981, pp. 2-7
LUCAN (Jacques), "Jusqu'où la critique doit-elle exacerber l'individualisme des architectes?", in : *Le Visiteur* ; *ville territoire, paysage, architecture*, n° 1, automne 1995, pp. 108-119
LUCAN (Jacques), "Questions aux architectes", in : *Architecture Mouvement Continuité*, n°14, *La Ville, l'architecture et le logement*, Paris, décembre 1986, pp. 110-111
MAILLARD (Jacques de), "Les Chefs de projet et les recompositions de l'action public: un nouveau métier urbain", in : *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 88, décembre 2000, pp. 6-17
MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes*, avec la collaboration de BELLI-RIZ (Pierre), Groupe d'Etude de la Ville Régulière (G.E.V.R.), Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Normandie, BRA, METT, Grenoble, Picard diffusion, juillet 1995, 269 p.
MALVERTI (Xavier), "La Rue : éléments pour une histoire technique", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes*, G.E.V.R., Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Normandie, Picard diffusion, juillet 1995, pp. 96-111
MANGIN (David), PANERAI (Philippe), "Les tracés urbains communs", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 32, *Composition urbaine*, Paris, Dunod, octobre 1986, pp. 13-22
MASBOUNGI (Ariella),"Le Chaînon manquant", in : *Urbanisme,* n°290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 76-77
MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 187, mai/juin 1976, pp. 7-9
McCLURE (Bert), "Tant de talent et d'énergie…", in : *Urbanisme,* n°290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 88-91
MEDVEDOWSKY (Alexandre), MICHELONI (Pierre), BRILLET (Thierry), PANERAI (Philippe), *Espaces publics urbains, de la décision de faire jusqu'au projet*, Paris, ENPC, 1996, Série de notes, non pagé
MELISSINOS (Alexandre), DELON (Béatrice), GENOIST (Anne), FAGOT (Gérard), LIPPENHOLTZ (Sandra), *Traces des tracés*, Paris, METATT, DAU, 1986, 80 p.
MERLIN (Pierre), "L'Urbanisme", Paris, PUF, Coll. Que sais-je? n°187, 1991, 127 p.
MERLIN (Pierre) et CHOAY (Françoise) sous la dir. de, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2e édition, 1996, 863 p. (1e édition 1988, 902 p.)
MERLIN (Pierre), "L'Urbanisme : conditions nouvelles, missions pérennes ", Préface, in : GENESTIER (Philippe) sous la direction de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment ? Pour qui ?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 5-8
MERLIN (Pierre), "Questions de politique urbaine : deux modèles d'urbanisation", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 176, *Paris-Londres*, novembre/décembre 1974, pp. 8-14
MERLIN (Pierre), *Morphologie urbaine et parcellaire*, Paris, éditions Espaces, 1988, 292 p.
MICHEAU (Michel), "Ethique et urbanisme, problèmes professionnels, demande d'éthique et réponses pédagogiques?", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp.185-198
MOORE (Charles), ALLEN (G.), *L'Architecture sensible ; espace, échelle et forme*, trad. de l'anglais par DESHAYES (Ph.) et DUKE (D.), Paris, Dunod/Bordas, 1981, 188 p.
MORAND-DEVILLER (Jacqueline), "L'Urbanisme, la décentralisation, l'intercommunauté", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp.19-27
MOREL (Bernard), "La Planification urbaine par projets : Le cas marseillais", in : MOTTE (Alain) sous la dir. de, *Schéma Directeur et projet d'agglomération*, Paris, Les éditions Juris services, 1995 pp. 67-79
MORIN (Yves), "La Question du temps", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 249-250
MOTTE (Alain) sous la dir. de, *Schéma Directeur et le projet d'agglomération ; l'expérimentation de nouvelles pratiques urbaines spécialisées*, Paris, Les éditions Juris services, 1995, 272 p.

NEVACHE (Guy), " Interpénétration des compétences et des responsabilités", (débat), in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 239
NOVARINA (Gilles), "Le Partage du pouvoir de décision", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 248-249
PANERAI (Philippe), *Le Temps de la ville*, Polycopie, Ecole d'Architecture du Versailles, 1988, 242 p.
PANERAI Philippe, DEPAULE (Jean-Charles), DEMORGON (Marcelle), VEYRENCHE (Michel), *Eléments d'analyse urbaine*, Belgique, Bruxelles, AAM, 1980, 195 p.
PAQUOT (Thierry), *L'Utopie ou l'idéal piégé*, coll. Optique philosophique, Paris, édition Hatier, 1996, 79 p.
PAQUOT (Thierry),"La Ville de l'architecte", Introduction, in : *Urbanisme,* n°290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, p. 50
PINON (Pierre), *Composition urbaine,* I *: Repère*, Paris, STU, 1992, 106 p.
PINON (Pierre), *Composition urbaine,* II *: Projets*, Paris, STU, 1994, 119 p.
PINON (Pierre), MICHELONI (Pierre), " Parcellaire foncier et architecture urbaine", in : *Métropolis*, vol. 3, n°32, 1978, pp. 25-31
PIRON (Olivier), "Urbanisme et aménagement, déconstruction, reconstruction", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp.247-273
POTIE (Philippe), "Assumer la responsabilité de la décision et du dessin", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 242-244
PRETECIELLE (Edmond), "Misères de la planification urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 176, *Paris-Londres*, novembre/décembre 1974, pp. 15-8
PROST (Robert) sous la dir. de, *Concevoir, inventer, créer ; réflexions sur les pratiques*, Paris, Harmattan 1995
PROST (Robert), *A Propos de la réforme de l'enseignement de l'architecture*, Paris, MUL, 2 vol., 1982, 36 p./29 p.
PUMAIN (Denise), ROBIC (Marie-Claire), "Réseaux urbains : des mots aux choses", in : *Urbanisme,* n°304, janvier-février 1999, pp. 72-75
RAYMOND (Henri), "Commuter et transmuter : la sémiologie de l'architecture", in : *Communications*, n°27, *Sémiotique de l'espace*, Paris, Le Seuil, 1977, pp. 103-111, ou in : FREY (Jean-Pierre), *Architecture, urbanistique et société*, DEA, IUP, Polycopie, 1996, pp. 21-29
RAYMOND (Henri), "Habitat, modèles culturels et architecture", in : A*rchitecture d'Aujourd'hui*, n°174, juillet août 1974, pp. 50-53
RAYMOND (Henri), "L'Architecture ou l'habiter", in : FREY (Jean-Pierre), *Architecture, urbanistique et société*, DEA, IUP, Polycopie, 1996, pp. 31-34
RAYMOND (Henri), "L'Urbanisation et changement social", in : MENDRAS (Henri), VARRET (Michel), *Les Champs de la sociologie française*, Paris, Armand Colin, 1988, pp. 63-73
RAYMOND (Henri), *L'Urbain et l'architecture, le type et le figuré*, ISU/DGRST, 1978
RENARD (Vincent), "Evaluer un projet, l'urbaniste, l'économiste et le juriste", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp.239-246
RENIER (Alain), LEVY (Albert), ANNE (Jean- Jacques), RENIER (Florence), *Le Projet, ses matériaux, son exercice*, Rapport de recherche final, Ecole d'architecture de Paris-la-Villette, 1988, 149 p.
RIBOULET (Pierre), "La Ville comme œuvre", in : *Conférences Paris d'Architectes,* 12 janvier 1994, Coll. Les Mini PA, n° 2, Paris, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, 1994, pp. 44-71
RICOEUR (Paul), "Architecture et narrativité", in : *Urbanisme,* n° 303, *Mémoire et projet*, novembre-décembre 1998, pp. 44-51
RONCAYOLO (Marcel), "La Dimension historique", in : *Les Cahiers de l'IAURIF, Supp. Habitat*, n° 29, avril 2001, pp. 3-6
RONCAYOLO (Marcel), "La Révolution urbaine", in : *Urbanisme*, n° 288, mai-juin 1996, pp. 21-23
RONCAYOLO (Marcel), "La Ville à livre ouvert", in : *Sciences humaines*, n° 70, *Au Cœur de la ville*, mars 1997, pp. 32-33
RONCAYOLO (Marcel), "Le Local mythe ou réalité?", in : *Banlieue, ville, lien social*, n° 4, décembre 1994, pp. 17-20
RONCAYOLO (Marcel), BURGEL (Guy), "Qu'est-ce que la "cité globale"?", in : *Villes en parallèle*, n° 20-21, décembre 1994, pp. 35-51
RONCAYOLO (Marcel), LACAZE (Jean-Paul), BARBIER (Michel), VIVIER (Jean), "Planification et projets", in : *Temps libre*, n° 14, 1985, pp. 91-148

RONCAYOLO (Marcel), *Les Grammaires d'une ville, essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, EHESS, 1996, 507 p.
ROSSI (Aldo), "L'Habitation et la ville", in : Architecture d'Aujourd'hui, n°174, *Recherche habitat*, juillet/août 1974, pp.30-31
ROSSI (Aldo), *L'Architecture de la ville*, trad. de l'italien par BRUN (Françoise), Paris, L'Equerre, Coll. Formes urbaines, 1981, 295 p.
SAUTEREAU (Jacques), PROST (Robert), TSIOMIS (Yannis), GUILLERME (Jacques), "Concevoir", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale,* n°34, 1993, 214 p.
SAUVAGE (André), CORBEL (P.), *Urbanisme et presse ou la difficulté d'informer*, Rennes, Université de Haute-Bretagne, Lab. de recherches économiques et sociales, LARES, 1983, 261 p.
SCHMIT (Bruno), "A L'Est deux POS nouveaux ", in : *Diagonal,* n°103, octobre 1993, pp. 19-21
SCHMIT (Bruno), "Faut-il supprimer le COS? ", in : *Diagonal*, n° 122, décembre 1996, pp. 48-50
SCHMIT (Bruno), "POS et qualité architecturale : du bon usage de l'article 11", in : *Diagonal*, n° 112, avril 1995, pp. 50-52
SEIGNEUR (Frédéric), "De Grands projets d'architecture pour Paris", in : *Regards sur l'actualité*, n°104, septembre octobre 1984, pp. 38-58
SENLY (Donatien),"Heurs et malheurs d'un mégaprojet", in : *Urbanisme*, n°289, juillet août 1996, pp. 15-22
SITTE (Camillo), *L'Art de bâtir les villes, l'urbanisme selon les fondements artistiques*, trad. de l'allemand par WIECZOREK (D.), Paris, L'Equerre, 2e édition, 1984, 209 p.
SOUBEYRAN (Olivier), "Malaise dans la planification ", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 37, 1987, pp. 24-31
SPIGAI (Vittorio), *Construire selon l'histoire du lieu*, document polycopie, 46 p.
SUSSEN (Saskia), BECKOUCHE (Pierre), BODY-GENDROT (Sophie), MOULIN (Raymonde), VELTZ (Pierre), RONCAYOLO (Marcel), "Paris est-il une ville globale?", in : *Débat,* n° 80, mai-août 1994, pp. 146-191
TAFURI (Manfredo), *Architecture et humanisme, de la renaissance aux réformes*, Paris, Coll. Espace et architecture, Dunod, 1981, 208 p.
TAFURI (Manfredo), *Projets et utopie ; de l'avant-garde à la métropole,* Paris, Coll. Espace et architecture, Dunod, 1979, 158p.
TEMPIA (Emilio), *Pour Une architecture urbaine*, Paris, éditions du Moniteur, 1981, 190 p.
TREUTTEL (Jean-Jacques), "Comment faire la ville?", Entretien avec Yves Lyon du 24 avril 1992, in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, *Ville et architecture*, 3ème trimestre 1993, pp. 123-134
TSIOMIS (Yannis), "Un Tissu de mensonges : la forme urbaine ou la réhabilitation est-elle une pratique particulière?, in : *Villes en parallèle*, n°12/13, 1988, pp. 235-242
UNWIN (Raymond), *L'Etude pratique des plans de ville*, Paris, L'Equerre, 1981, 370 p.
VAXELAIRE (André), "Forme et/ou programme ?", (débat), in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 245
VENTURI (Robert), *De l'Ambiguïté en architecture*, trad. par, SCHLUMBERGER (Maurin) et VENARD (Jean-Louis), Coll. Aspects de l'urbanisme, Paris, Dunod/Bordas, 1976, 144p.
VERPRAET (Gilles), "Experts ou médiateurs? Les professionnels en urbanisme", in : *Les Annales de la recherche urbaine*, n°37, 1988, pp. 98-105
VERPRAET (Gilles), "Le Dispositif partenarial des projets intégrés, pour une typologie des rapports publics-privés", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 51, *La Planification et ses doubles*, juillet 1991, pp. 102-112
VOGEL (Reine), "Forme urbaine et pouvoir", in : *Urbanisme,* n°290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 83-85
ZENTELIN (Jean-Louis), "Développement de l'usage urbain du cycle en France : utopie, projet de société ou mystification", in : *Transports*, n°377, mai-juin 1996, pp. 209-215
ZIMMERMANN (Annie), "De la modestie en architecture", in : *Urbanisme,* n°290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 86-87
ZIMMERMANN (Annie), "La Ville de l'architecte ou le prix du don", propos recueillis de la table ronde organisée le 18 juin 1996, PAQUOT (Thierry), CHEMETOV (Paul), DEVILLERS (Christian), FURET (Catherine), MASBOUNGI (Ariella), SUBILEAU (Jean-Louis), VIRILIO (Paul) et ECREMENT (Bernard), in : *Urbanisme,* n°290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 60-64

3- BIBLIOGRAPHIE TERTIAIRE :

ALLAMAN (Martine), "Grand Prix d'urbanisme 1998", in : *Diagonal*, n° 131, mai-juin 1998, pp. 53-54

ANSAY (Pierre), SCHOONBRODT (René), *Penser la ville, choix de textes philosophiques*, Bruxelles, AAM, 1989, 313 p.
BARONNE (Isabelle), *Projet d'aménagement de champ du pont à Saint-Priest : Les rapports entre génie urbain et urbanisme*, Mastère spécialisé en génie urbain, Thèse professionnelle, Paris, ENPC, Compiègne, Université de Technologie, 1995, 49 p.
BENEVOLO (Leonardo), *Histoire de la ville*, Paris, éditions Parenthèses, 1975, 509 p.
BENEVOLO (Leonardo), *La Ville dans l'histoire européenne*, Paris, Le Seuil, 1993, 284 p.
BERTHIER (Isabelle), "Le Mieux est l'ennemi du bien" et "Les Clefs de Saint-Pierre, concertation et mixité", in : *Diagonal,* n° 103, octobre 1993, pp. 22-26
BLANC (Elizabeth), DUCHE (Daniel), MELISSINOS (Alexandre), *Des Zones de protection pour qui? Comment? Pourquoi? Zone de protection du patrimoine architectural et urbain, du projet à la règle*, Paris, sous la dir. des Sites et Espaces Protégés, 1991, 65 p.
BONNEVILLE (Marc), *Lyon ; métropole régionale ou euro-cité?*, avec la participation de BUISSON (Marie-Andrée et de l'Agence d'Urbanisme du Grand Lyon, Paris, Coll. Villes, éditions Antropos, 1997
BOUDON (Philippe), DESHAYES (P.), NEDELEC (C.), "A la manière de II ; pratiques et manière", Paris, LAREA, SRA, 1982, 93 p.
BOUDON (Raymond), *Les Méthodes en sociologie*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je ?, n°1334, 10e édition, octobre 1995, (1e édition, 1969), 127 p.
BOURDIEU (Pierre), *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, éditions le Seuil, 1994, 252 p.
BRESSE (Gérald), *Urbanisation et tradition*, trad. par BERA (Marc-André), Coll. Tendances actuelles, imp. (La chapelle-Montligeon Orne), les éditions Inter-nationales, 4e trimestre 1969, 199 p.
CALAME (Pierre), "L'Essentiel et l'accessoire", in : *Ensembles*, n° 36, juin 1992, p. 32
CARRIEU-COSTA (Marie-Josèphe), "Réflexion sur quelques pratiques de projet", in : PROST (Robert) sous la dir. de, *Concevoir, inventer, créer ; réflexions sur les pratiques,* Paris, Harmattan 1995, pp. 37-50
CHASLIN (François), *Les Paris de François Mitterrand : histoire des grands projets d'architecture*, Paris Gallimard, 1985, 253 p.
CHENET (Françoise), *Le Paysage et ses grilles*, Actes du colloque de Cérisy-la-Salle, 7 au 14 septembre 92, Paysages? Paysage? Coll. Esthétique, Paris, Harmattan, 1996, 254p.
CHOMBART DE LAUWE (Paul-Henri), *Paris ; essai de sociologie 1952-1964*, Coll. L'évolution de la vie sociale, Paris, éditions Ouvrières, 2e trimestre 1965, 200 p.
CORAJOUD (Michel), "Tous les lieux ont un nom propre", in : *La revue Ville*, n°2, 1995, pp. 116-119
CORMIER (Laurent), *Etude préliminaire pour une révision du POS concernant les grands ensembles (Cité Fabien et le Grand Ensemble)*, VILLE DE BONNEUIL sur Marne, Service d'Urbanisme, septembre 1995, 33 p.
CÔTE (Marc), *L'Algérie ou l'espace retourné*, Paris, Flammarion, 1988, 362 p.
COULAUD (Nathalie), "Z.A.C. : Trois propositions pour dépasser les blocages" in : *Le Moniteur des TPB*, n° 4823, 3 mai 1996, pp. 46-49
CUILLIER (Francis) et GEOFFROY (Claude), "Auto-réhabilitation à Aulnay-sous-Bois", in : *Métropolis*, vol 3, n°32, 1978, pp. 10-14.
CUILLIER (Francis), "Contestation à Bruxelles", in : *Métropolis,* n°10, novembre-décembre 1974, pp. 24-33.
CUILLIERS (Francis), "Lorraine", in : *Urbanisme*, n°205, décembre 1984-janvier 1985, pp. 128-130.
DANAN (Yves-Maxime), FORGET (Jean - Pierre), MOREL (Jean - Paul) ; VIDAL (Jacques), *Processor : procédures et institutions d'aménagement et d'urbanisme*, Volume I, Ministère de l'Environnement et de Cadre de Vie, Direction de l'Urbanisme et des Paysages – S.T.U., Paris, septembre 1978, 146 p.
DEROSSI (Pietro), "Une Belle indifférente", in : *Urbanisme,* n°290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 81-82
DESCARS (Jean), PINON (Pierre), *Paris Haussmann, "paris d'Haussmann",* Paris, éditions du pavillon de l'arsenal, Picard éditeur, 1991, 366 p.
DESCARTES (René), *Discours de la méthode,* Paris, Bookking International, Coll. Maxi-poche classique français, 1995, 251 p.
FORTIER (BRUNO), "La Voie des villes", in : *Urbanisme,* n°290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 70-75
FRANCASTEL (Pierre), *L'Image, la vision et l'imagination*, Paris, éd. DENOËL/GONTHIER, 1983, 248 p.
FREY (Jean-Pierre), "Gaston BARDET, théoricien de l'urbanisme "culturaliste", in : *Urbanisme*, n° 319, juillet/août 2001, pp. 32-36
GAUTHIER (Vincent Sainte Marie),"Art du nivellement et caractère des espaces parisiens", in : *Urbanisme*, n°289, juillet août 1996, pp. 22-26

GAYDA (M.), L'Aménagement à Paris : de l'acte autoritaire à l'urbanisme concerté, in : Ac*tes du colloque franco-allemand, Gestion économique et gestion administrative de l'espace géographique*, Paris, Institut de géographie, 1987, pp. 29-44
GENESTIER (Philippe), "Le Piège des mots, la force des choses", in : *Diagonal*, n° 106, avril 1994, pp. 51-54
GHORRA-GOBIN (Cynthia), *Penser la ville de demain ; qu'est-ce qui institue la ville?*, Paris, Harmattan, 1994, 266 p.
GIRAUD (Michel), *Application de la politique des contrats régionaux*, Paris, Région Ile-de-France, 1985, 78 p.
GIRAUD (Michel), *L'Application de la politique de la ville : cinquième rapport pour l'année 1996*, Paris, CRIF, 1996, 111p. (Coll. Rapport pour la commission permanente du Conseil Régional, CP 96.415)
GIVAUDAN (Antoine), "Un Pacte d'aménagement en amont de la création de la ZAC", in : *Le Moniteur*, n°4823, 3 mai 1996, p. 46
GRAFMEYER (Yves), BENSOUSSAN (Bernard), *Mobilité et permanence locales : enquête auprès des habitants de deux quartiers anciens de Lyon*, Ecole Normale Supérieure Paris, Université Lyon II, Lyon, 1984, 69 p.
GRUMBACH (Antoine), HUET (Bernard), *Agglomération de la ville nouvelle de Marne-La-Vallée / Val-Maubuée, centre d'action culturelle de Marne-La-Vallée, 1985, réhabilitation de la ferme du Buisson*, Noisiel, EPAMARNE, 1985, non pagé, (Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Marne-La-Vallée)
HAROCHE (Claude), "La Civilité et la politesse des objets « négligés » de la sociologie politique", in : *Les Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. XCIV, 1993, pp. 97-120
HORKHEIMER (Max), *Théorie traditionnelle et théorie critique*, trad. de l'allemand par MAILLARD (Claude) & MULLER (Sibylie), Paris, (1e édition française 1974), 2e édition, Gallimard tel, 1996, 328 p.
HUET (Bernard), "Petit manifeste pour célébrer la nouvelle année", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 177, *Team 10+20*, janvier/février, 1975, p. VII
HUET (Bernard), "Meurtre devant la cathédrale", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 178, *Vie et mort du gratte-ciel,* mars/avril 1975, p. VII
HUET (Bernard), Editorial, in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°, 174, *Recherche Habitat*, juillet/août 1974, p. VII
HUET (Bernard), GANGNEUX (Marie-Christine), "La Stratégie de l'araignée", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 176, *Paris-Londres*, novembre/décembre 1974, pp. 70-71
HURET (Marc), "Le Management financier de la restructuration des grands ensembles", in : *Cahiers de politique urbaine*, n° 1, Paris, Caisse des Dépôts et Consignations, novembre 1997, 76 p.
JAUBERT (P.*), St- EGREVE, projet de ville et dialogue urbain*, Mémoire de DESS urbanisme aménagement sous la dir. de MARTIN (S.), Grenoble, IUG, 1991, 145 p.
LAMPUGNANI (Vittorio, Magnago), "Avant-gardes architecturales 1970-1980", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 213, *Modèles d'architecture 1970-1980*, février 1981, pp. 8-13
LANDRIEU (Josée), CHAILLEUX (Jean-Yves), "Faire la ville avec elles… demain les petites entreprises", in : *Nouvelles de l'observatoire*, n°15, (Suppl. au n° 70 de Diagonal), février 1988, 12 p.
LARA (Philippe, de), "L'Intérêt général entre justice et communauté", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 153-161
LAVEDAN (Pierre), *Histoire de l'urbanisme à Paris*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1993, 732 p.
LE CORBUSIER (JEANNERET (Charles Edouard dit), *La Charte d'Athènes*, Paris, Coll. Point n° 25, Ed. de Minuit, 1957, 95 p.
LE CORBUSIER (JEANNERET (Charles Edouard dit), *La Ville radieuse*, Boulogne s/Seine, Ed. de l'Architecture d'Aujourd'hui, 1936 ; Paris, Vincent, Fréal & Cie, 1964, 345 p.
LE CORBUSIER, *Architecture du bonheur, l'urbanisme est une clef,* Paris, éditions Forces vives, 1955, 100 p. (Cahiers Forces vives, n° 5-6-7)
LE CORBUSIER, *Manière de penser l'urbanisme*, Paris, Gonthier, 1963, Coll. Médiations, 201 p.
LE CORBUSIER, *Propos d'urbanisme*, Paris, éditions Bourrelier et Cie, 1946, 142 p.
LEFEBVRE (Henri), *Du Rural à l'urbain*, Paris, éditions Anthropos, 1970, 285 p.
LEFEBVRE (Henri), *Espace et politique : Le droit à la ville*, Paris, éditions Anthropos, 1972, 2 Vol., 164 p./174 p.
LEMOINE (Jean), *Rapport et avis sur un projet pour l'amélioration du tissu urbain mal structuré ou mal bâti de la proche banlieue*, Paris, CESRIF, 1985, 63 p. (Comité Economie et Social de la Région d'Ile de France)
LEONCE (Reymand), *Traité d'architecture,* Chapitre : *La Ville*, Paris 1864, pp. 573-599

MAGENDIE (François), DUGENY (François), *Levallois-Perret, projet de ville, analyse typo-morphologique du tissu urbain*, Etude faite pour le compte de la ville de Levallois-Perret et réalisée sous la dir. LECOIN (Jean-Pierre)Paris, IAURIF, 1985, 94 p.
MALLET (Etienne), Actualité, in : *Architecture d'aujourd'hui*, n°178, *Vie et mort du gratte-ciel*, mars/avril 1975,
MALLET (Etienne), in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 177, *Team 10+20*, janvier/février, 1975, p. XIII
MARCEL (Poëte), *Introduction à l'urbanisme : L'évolution des villes, La leçon de l'Antiquité*, Paris, Boivin, 1929, 360 p.
MARTINAND (Claude) et LANDRIEU (Josée) sous la dir. de, *L'Aménagement en questions*, Paris, ADEF, 1996, 242 p.
MASBOUNGI (Ariella), SABBAH (Catherine), DEVILLERS (Christian), "PORTZAMPARC (Christian de)", in : *Urbanisme*, n° 276, septembre/octobre 1994, pp. 5-11
MATTOGNO (Claudia), INGALLINA (Patrizia), "Le prince et l'architecte, la culture de l'espace urbain en France, propos recueillis par MATTOGNO (Claudia), Renouvellement du paysage : écoles et tendances en France", in : *Arredo Urbano*, Italie, n°30/31, janvier mars 1989, pp. 114-131
MAYER (Pierre), "Les Planificateurs entre le savoir garanti et la machine critique ; introduction au Colloque de Montpellier ", in : *Les Annales de la recherche urbaine* ; n°4, juillet 1979, pp. 5-12
MELISSINOS (Alexandre), "Entre créé et conservé : une amitié critique", in : *Urbanisme*, n°303, *Mémoire et projet,* novembre/décembre 1998, pp. 68-73
MERLIN (Pierre), *Les Techniques de l'urbanisme*, Paris, Coll. Que sais-je?, n° 609, PUF, 1995, 127 p.
MICHAU (Michel) et VERPRAET (Gilles), *Formation et pratiques en urbanisme, regards sur les mutations américaines,* Coordination par, Colloque Franco-Américain, 29-30 janvier 1989, CNRS/APERAU, U. Paris Dauphine, 1989, 166 p.
MONNET (Jean-Pierre), "Etat de la construction, la construction de l'Etat", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat*, juillet/août 1974, pp. 3-9
MOTTE (Alain), *Reval of urban planning ideas and decline of Schemas Directors elaboration practices in France (1981-1995)*, A.E.S.O.P. 9th congress Glasgow, 17-19 August 1995, 13 p.
MUNFORD (Lewis), *La Cité à travers l'histoire,* trad. de l'américain par les DURAND (Guy et Gérard), Paris, Le Seuil, 4e trimestre 1964, 784 p.
PAQUOT (Thierry), *Homo urbanus*, Paris, les éditions du Félin, mai 1990, 178 p.
PAQUOT (Thierry),"L'Invention du citadin", in : *Sciences Humaines*, n° 70, mars 1997, pp. 20-25
PELETTIER (J.), DELFANTE (Ch.), *Ville et urbanisme dans le monde*, Paris, éditions MASSON, 1989, 200 p.
PETONNET (Colette), propos recueillis par PAQUOT (Thierry), in : *Urbanisme*, n° 286, janvier février 1996, pp. 5-11
PICARD (Aleth), "Un Architecte-urbaniste et l'Etat : M. Robert Auzelle dans les années 1950", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes*, G.E.V.R., Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Normandie, Picard diffusion, juillet 1995, pp. 225-234
PINON (Pierre), "Une Unique beauté ? ", in : *Urbanisme*, n°303, *Mémoire et projet,* novembre-décembre 1998, pp. 65-67
PRANLAS-DESCOURS (Jean-Pierre), FILLY (Yannick), DAVOINE (Gilles), "Saint-Jacques-de-la-Lande : projet pour un centre urbain", in : *Moniteur architecture*, n° 106, avril 2000, pp. 143-161
PROST (Robert) sous la dir. de, *Conception architecturale, une investigation méthodologique*, Paris, Harmattan, Coll. Villes et entreprises, 1992, 190 p.
PRUD'HOMME (Rémy), "Les Nantis n'ont plus besoin des pauvres", in : *Le Monde*, mardi 29 novembre 1994.
QUIVY (Raymond), VAN CAMPENHOUDT (Luc), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Coll. Psycho Sup., Paris, Dunod, 2e édition, 1995, 188 p. (1e édition, 3e trimestre 1988)
RAPOPORT (Amos), *Pour une anthropologie de la maison*, Coll. Aspects de l'urbanisme, Paris, Dunod, 1972, 224p.
RAYMOND (Henri), "Le Droit à la ville", in : FREY (Jean-Pierre), *Architecture, urbanistique et société*, DEA, IUP, Polycopie, 1996, pp. 5-20
REYNAUD (Jean-Marie), "Le Contrôle de gestion des services publics locaux", in : *Génie urbain, management local, vers une nouvelle rationalité*, n°384, février 1992, pp. 26-42
ROCHEFONCAULD (B. de la), *L'Abondance foncière, une attitude industrielle appliquée à l'espace*, Paris, Coll. Aspect d'urbanisme, Dunod, 1982, 183 p.
RONCAYOLO (Marcel), "La Ville dans tout ses états", in : *Pouvoirs locaux, Cahiers de la décentralisation*, n° 1, 2e trimestre, 1989, pp. 65-117
RONCAYOLO (Marcel), LEMOINE (Bertrand), "La Ville, la métropole", in : *Moniteur architecture*, n° 74, octobre 1996, pp. 55-56

SIMON (Herbert-A.), *La Science des systèmes, sciences de l'artificiel*, Coll. Afcet Systèmes, Paris, Dunod, 1991, 229 p.
SOULIER (Nicolas), "L'Urbanité primaire", in : *La Revue du MAUSS*, CAILLE (Alain) dir., n° 14, *Villes bonnes à vivre- villes invivables*, 2e trimestre 1999, 31 p.
STEINEBACH (Michel), *La Mixité urbaine dans les documents d'urbanisme, points de repère d'une réflexion sur les formes urbaines*, Paris, MELT, 1993, 43 p.
TAYLOR (Brian Brace), "Team 10+20 : chants d'innocence et d'expérience", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 177, *Team 10+20*, janvier/février, 1975, pp. 1-3
TOPALOV (Christian), ""Expériences sociologiques" : les faits et les preuves dans les thèses de Maurice Halbwachs (1909-1913)", in : *La Revue d'histoire des sciences humaines*, n°1, 1999, pp. 11-46
TSCHUMI (Bernard), "Les Délices de l'antiarchitecture", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 176, *Paris - Londres*, novembre/décembre 1974, p. 96
VERPRAET (Gilles), Introduction, in : VERPRAET (Gilles), MICHEAU (Michel) coord. de, *Formation et pratiques en urbanisme : regards sur les mutations américaines,* Actes du colloque franco-américain, 29-30 janvier 1989, Paris, édition CNRS/APERAU, février 1993, pp. 11-30
VERPRAET (Gilles), MICHEAU (Michel) coord. de, *Formation et pratiques en urbanisme : regards sur les mutations américaines,* Actes du colloque franco-américain, 29-30 janvier 1989, Paris, édition CNRS/APERAU, février 1993, 168 p.
VERPREAT (Gilles), "La Formulation éthique dans les politiques urbaines", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp.209-224

BIBLIOGRAPHIE GENERALE :

A…

ABRAM (Joseph), "Auguste Perret, 1942-1954 : histoire d'un vrai projet urbain, la place de la gare à Amiens", in : *Moniteur architecture*, n° 104, février 2000, pp. 60-68

AGOGUE (Karine), ANTOINE (Cécile), MERLAUD (Yves), RENAUDIE (Magali), *Un Projet urbain pour le site de la caserne Desjardins à Angers*, Champs-sur-Marne, ENPC, 1998, 135 p.

ALAIN-DUPRE (Elisabeth), "La Réhabilitation comme projet urbain", in : *Le Moniteur Architecture*, n° 40, avril 1993, pp. 30-33

ALLAMAN (Martine), "Amiens, un POS qui permet de penser un projet urbain", in : *Diagonal*, n° 134, novembre/décembre 1998, pp. 23-26

ALLAMAN (Martine), "Christian Devillers, un militant du projet urbain", propos recueillis, in : *Diagonal*, n° 131, mai/juin 1998, pp. 55-56

ALLAMAN (Martine), "De la Règle au projet" et "Au-delà du POS-cible", in : *Diagonal,* n° 103, octobre 1993, pp. 14-18

ALLAMAN (Martine), "Grand Prix d'urbanisme 1998", in : *Diagonal*, n° 131, mai/juin 1998, pp. 53-54

ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : Le Havre prépare son entrée", in : *Diagonal,* n° 86, novembre 1990, pp. 31-35

ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : le trait d'union", in : *Diagonal,* n° 85, septembre 1990, pp. 28-30

ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : Saint-Nazaire retrouve son port et sa mémoire", in : *Diagonal*, n° 136, mars/avril 1999, pp. 20-23

ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : vent nouveau sur la plaine", in : *Diagonal*, n° 97, septembre 92, pp. 33-35

ALLAMAN (Martine), "Une Méthode au service du projet urbain", in : *Diagonal*, n° 151, septembre/octobre 2001, pp. 28-31

ANSAY (Pierre), SCHOONBRODT (René), *Penser la ville, choix de textes philosophiques*, Bruxelles, AAM, 1989, 313 p.

ANTONI (Robert-Max), *Manuel d'initiation à l'art urbain et au projet urbain (pour élève-architecte ou élève-ingénieur)*, Paris, Séminaire Robert Auzelle, 1998, 192 p.

ARCHAMBAULT (Marie-France), DURDILLY (Jean), "L'Agglomération orléanaise : le tramway, acteur du projet urbain", in : *Transports urbains*, n° 100, juillet/septembre 1998, pp. 15-20

ARNAUD (Christian), "Valorisation du logement et projet urbain", in : *Diagonal,* n° 75, décembre 1988, pp. 13-22
ARROU-VIGNOD (M.), *La Formation en urbanisme, projet de rapport de F. LADOUGNE*, Paris, polycopié (CDU), 37 p.
ARTHAUD (Delphine), *Ville et coexistence ; participation habitante à la définition d'un projet d'aménagement urbain : l'exemple de la réhabilitation de la place de la convention (DSQ de la commune d'ECHIROLLES)*, mémoire de DEA, "Urbanisme, environnement urbain et politique des villes", sous la dir. de CHALAS (Yves), Grenoble, IUG, 1995, 2Fasc. 134 p.
ASCHER (François), "Les Principes d'un nouvel urbanisme", in : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville,* n° 4, mars 2002, pp. 99-110
ASCHER (François), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, éditions Odile Jacob, 1995, 345 p.
AUTRAN (Jacques), FREGIER (Marius), PERLOFF (Michel), "Sig, graphique et projet urbain", in : *Mappemonde*, n° 49, février 1998, pp. 40-43
B…
BACHOFEN (Charles), JAUVIN (Loïc), "L'Expérience dunkerquoise : réussir un projet urbain à long terme", in : *Extrait de villes & ports/Cities & ports*, n° 19, octobre 1997, http //www.aivp.com/magazine/19/19-dunkerque2htm. 4 p.
BACHOFEN (Charles), BACHOFEN (Nicole), *Université, ville et projet urbain question de processus*, Strasbourg, Ecole d'Architecture, 1993, 112 p.
BACHOFEN (Charles), BOUCHE (P.), BURAGLIO (I.), *Mémoire urbaine, lieux de mémoires, structure de formation et morphologies aux abords du secteur sauvegardé de Dijon,* Pré-étude pour une CPPAU, Strasbourg, Ecole d'Architecture de Strasbourg, 1989, 95 p.
BACHOFEN (Charles), TABOURET (René), *Pour un projet urbain = X, recueil de textes,* REMU/DAU, Est-Strasbourg, 1989
BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, Paris la Défense, Éditions Villes et territoires, 1994, 45 p.
BADIE (Catherine), "Le Projet urbain pour communes rurales", in : *Diagonal*, n° 116, *La Ville de citoyens*, décembre 1995, pp. 32-35
BALAGUER (Isabelle), COUSIN (Benoît), LEMPERIERE (Victoire), TOUPIN (Frédéric), *Noisy-le-Grand, liaisons des quartiers, recherche d'objectifs et démarche de projet global urbain,* Projet de fin d'études sous la dir. de CREPU (Florence), Noisy-le-Grand, ENPC/AU, 1996, 2 vol., 100 p./69 p.
BANCILHON (Philippe), DUBUS (Thierry), *Etude de projet urbain à Carrières-sous-Poissy*, Paris, DREIF, 1997, 83 p.
BARDET (Gaston), *L'Urbanisme*, Paris, Coll. Que sait-je?, PUF, 9e édition, 1977, 128 p.
BARDET (Gaston), *Pierre sur pierre : construction du nouvel urbanisme,* Paris, les éditions L.C.B., 1946, 289 p.
BARDET (Gaston), *Problèmes d'urbanisme*, Paris, Dunod, 1941, 371 p.
BARDET (Gaston), *Le Nouvel urbanisme*, Paris, les éditions Vincent Fréal, 1948, 330 p.
BARONNE (Isabelle), *Projet d'aménagement de champ du pont à Saint-Priest : les rapports entre génie urbain et urbanisme*, Mastère spécialisé en génie urbain, Thèse professionnelle, Paris, ENPC, Compiègne, Université de Technologie, 1995, 49 p.
BAUDOUI (Rémi), "Architecture/ville", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, *Ville et architecture*, 3e trimestre 1993, pp. 7-12
BAUDOUÏ (Rémi), "L'Enseignement de l'urbanisme en France et la question de l'art urbain", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes,* avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 215-224.
BAUDOUÏ (Rémi), "Marcel Poëte et Le Corbusier : l'histoire dans le projet d'urbanisme", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 37, 1987, pp. 46-55
BAUDOUI (Rémi), *Les Projets urbains parisiens à l'ère de la métropole*, projet de recherche pluriannuel 1986-1989, Rapport de la tranche 1988, Paris, Ecole d'Architecture Paris Villemin, 1988, 137 p.
BAUHAIN (Claude) sous la dir. de, *Logiques sociales et architecture*, Actes du séminaire, 19 mai 1995, Ecole d'Architecture de Paris-la-Défense, CHR/Asso. SHS-TEST, Paris, Les éditions de la Villette, Etudes et recherches, 1996, 154 p.
BAVOUX (Pascal), "Art urbain et espace public, le projet de la ville d'Oullins", in : *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 42, mars/avril 1989, pp. 45-50.
BAZARD (Eric), *Projet urbain : le contournement routier de Vaise,* Rapport de stage DESS section "Etudes urbaines", Bron-Parilly, Faculté GHHAT, Université Lumière, 1988, 21 p.
BELLI-RIZ (Pierre), "La Maîtrise d'ouvrage", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995

BELLI-RIZ (Pierre), "Le Plan et la règle : synthèse et compléments", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes*, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 71-91
BELLI-RIZ (Pierre), "L'Espace public, synthèse et compléments", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes*, G.E.V.R., Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Normandie, Picard diffusion, juillet 1995, pp. 141-161
BELLI-RIZ (Pierre), "Stratégies urbaines : synthèse et compléments", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes,* Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 197-211
BELLI-RIZ (Pierre), "Urbanisme et art urbain : un métier ", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes,* Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 235-258
BELMESSOUS (Hacène), "Portrait de groupe", in : *Urbanisme,* n° 304, janvier/février 1999, pp. 44-49
BENENAISSA (Amine), "Trois notions pour rendre compte de la densité, différences, références et négociations", in : BOUDON (Philippe) sous la dir. de, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, pp. 173-206
BENAMAR (Samir), *Evaluation de la réhabilitation de la cité Jupiter (bâti et espaces extérieurs) dans le cadre du Grand Projet Urbain d'Aulnay-sous-Bois*, Mémoire DESS sous la dir. de HAUVUY, Champs-sur-Marne, IFU, 2000, 78 p.
BENEVOLO (Leonardo), *Histoire de la ville*, Paris, éditions Parenthèses, 1975, 509 p.
BENEVOLO (Leonardo), *Histoire de l'architecture moderne,* tome 2 : *Avant-garde et mouvement moderne (1890-1930),* tome 3 : *Les Conflits et l'après guerre*, Coll. Espace et architecture, Paris, Dunod/Bordas, 1980, 302 p., 334 p.
BENEVOLO (Leonardo), *La Ville dans l'histoire européenne*, Paris, Le Seuil, 1993, 284 p.
BERNAND FARGEOT (B.), HOUACIN (Anne), *Un Projet urbain pour Clichy-sous-Bois Montfermeil*, Paris la défense, METT, D.A.U., Montfermeil, MEA, 1993, 32 p.
BERQUE (Augustin), *La Qualité de la ville : urbanité française, urbanité nipponne*, Paris, éditions Maison franco-japonaise, 1987, 317 p.
BERRIEN (Véronique), "Le Projet urbain de Rezé", in : *Projet urbain et les grands ensembles*, n° 2, novembre 1992, pp. 10-11
BERRIEN (Véronique), "Représentations graphiques : diversité et complexité.", in : *Projet urbain et grands ensembles,* n° 7*, Communiquer le projet urbain*, Paris la Défense, DAU, avril 1994, p. 5
BERSANI (Catherine), "Les Trois paradoxes du grand projet urbain", in : *Etudes Foncières,* n° 57, décembre 1992, pp. 19-22
BERSANI (Catherine), "Urbanisme et environnement", in : *La Revue Géomètre*, n° 4, 1996, pp. 27-34
BERTHIER (Isabelle), "Le Mieux est l'ennemi du bien" et "Les Clefs de Saint-Pierre, concertation et mixité", in : *Diagonal,* n° 103, octobre 1993, pp. 22-26
BERTHIER (Isabelle), "Projet urbain : Rennes, projet indivis, à partager", in : *Diagonal,* n° 97, septembre 1992, pp 36-37
BERTI (Roberto), *Ville nouvelle et projet urbain : la ville nouvelle de Layenhof au banc d'essai*, Mémoire de DESS, sous la dir. de LAURENCIN (Magali), Grenoble, IUG, 1996, 109 p.
BESSET (Anne-Marie), ANDREIEFF (Micha), *Cinquante quartiers, guide pratique : le foncier dans le projet urbain*, Paris, Coll. Villes et quartiers, CDC, UNFOHLM, 1995, 179 p.
BIAU (Véronique), "Quand la fonction suit la forme : formes urbaines et pratiques urbanistiques en "R"", in : *Villes en parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 217-223
BILLIARD (Isabelle), "L'Espace public", in : *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 32, *Composition urbaine*, Dunod, octobre 1986, pp. 87-94
BLAIS (Dominique), *Le Chef de projet urbain, entre projet d'agglomération et vie de quartier, l'exemple de Mantes la Jolie*, Thèse professionnelle en Génie urbain, sous la dir. de BORIC (Wladimir) et MONTAUFFIER (Hervé), Champs-sur-Marne, ENPC, Compiègne, Université de Technologie, 1999, 46 p.
BLANC (Elizabeth), DUCHE (Daniel), MELISSINOS (Alexandre), *Des Zones de protection pour qui? Comment? Pourquoi? Zone de protection du patrimoine architectural et urbain, du projet à la règle*, Actes des journées d'études les 10 et 11 juin 1991, Paris, sous la dir. des Sites et Espaces Protégés, 1991, 65 p.
BLANCHON (Bernadette), "De l'Horticulture au projet urbain : 1945-1975", in : *Paysage et Aménagement*, n° 32, août/octobre, 1995, pp. 38-43
BLANCHON (Bernadette), "Les Paysagistes et la question du projet urbain", in : *Paysage et aménagement,* n° 31, mai 1995, pp. 8-13
BOFFILL (Ricardo), VERON (Nicolas), *L'Architecture des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995, 293 p.
BONADONNA (Serge), "Une Autre forme urbaine", in : *Villes en parallèle,* n° 12/13, 1988, pp. 111-119

BONANNI (Pierre), BETTSCHART (Dominique), "Projets de ville et modernisation des organisations municipales ; l'interconnexion", in : *Génie Urbain*, n° 384, *Management local : vers de nouvelles rationalités*, février 1992, pp. 16-19
BONHOMME (Bernard), *Le Lotissement de la rue Auguste Gache à Grenoble, un projet urbain « clé en main » en 1832*, Paris la Défense, BRA, 1993, 39 p.
BONICHOT (Jean-Claude), *Les Nouveaux enjeux du POS : le POS après la réforme de l'urbanisme 1994-1995*, Paris, EFE, 1995
BONILLO (Jean-Lucien), "Acquis et manques théoriques : mémoire et progression nécessaire de la recherche", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 250
BONILLO (Jean-Lucien), "L'Enseignement en quête de repères", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 250
BONILLO (Jean-Lucien), "Un Projet urbain... malgré eux (les architectes NDR), la reconstruction du quartier du vieux-port à Marseille", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, 1993, pp. 25-43
BONNEVILLE (Marc), "Une Formation à l'Art urbain", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 255-258
BONNEVILLE (Marc), "Villes en réseaux ou agglomérations en concurrence?", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 71-77
BONNEVILLE (Marc), *Lyon ; métropole régionale ou Euro-cité?*, avec la participation de BUISSON (Marie Andrée) et de l'Agence d'Urbanisme du Grand Lyon, Paris, Coll. Villes, éditions Antropos, 1997
BOUDON (Philippe), DESHAYES (P.), NEDELEC (C.), *A La manière de II ; pratiques et manière*, Paris, LAREA, SRA, 1982, 93 p.
BOUDON (Philippe), *Enseigner la conception I*, Paris, AREA, BRA, 1986, 121 p.
BOUDON (Philippe), *Intégration et architecture*, Paris, Coll. Du Corda, AREA, 1976, 197 p.
BOUDON (Philippe), "Conceptions de la conception ; une réflexion épistémologique", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale,* n° 34, 1993, pp. 71-82
BOUDON (Philippe), "Mots et concepts", in : BOUDON (Philippe) sous la dir. de, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, pp. 75-91
BOUDON (Philippe), "Existe-t-il des opérations de conception architecturale?", in : PROST (Robert) sous la dir. de, *Concevoir, inventer, créer,* Paris, Harmattan 1995, pp. 259-282
BOUDON (Philippe) sous la dir. de, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, 240 p.
BOUDON (Raymond), *Les Méthodes en sociologie*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je?, n° 1334, 10e édition, octobre 1995, (1e édition, 1969), 127 p.
BOULEY-DUPARC (Sylvie), "Que faire des grands ensembles?", in : *Urbanisme,* n° 290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 78-80
BOUNY (Patrice), DARDOT (Didier), LEGOUX (Pierre), *Morphologie et projet urbain*, Compte-rendu d'activités du séminaire associant les UPA n° 3, 5 et 6 dans le cadre de l'I.F.A., Mémoire du 3e cycle), "La Ville - l'évêque", Institut Français d'Architecture IFA, Paris, SRA, 1983, 116 p.
BOURDIEU (Pierre), *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, éditions le Seuil, 1994, 252 p.
BOURDIN (Alain), "L'Action urbaine : entre négociation et évaluation", in : GENESTIER (Philippe) sous la direction de*, Vers un nouvel urbanisme*, Paris, la documentation française, 1996, pp. 39-52.
BOURDON (Daniel), "Les Bailleurs sociaux dans le projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 289, juillet/août 1996, pp. 41-44
BOURDON (Daniel), "Evaluer les projets urbains", in : *Cahiers de politique urbaine*, n° 3, Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), juillet 1999, 110 p.
BOURGIN (Joëlle), "Secouer la méthode !", in : *Urbanisme,* n° 304, janvier/février 1999, pp. 52-53
BOUTINET (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Paris, Coll. psychologie d'aujourd'hui, PUF, 3e édition, 1993, 313 p.
BOYER (Jean-Claude), "Les réseaux de villes : une opération de « marketing urbain »?", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 79-87
BRAMS (Lucien), "A Propos de la recherche sur programme", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 4, juillet 1979, pp. 13-18
BRESSE (Gérald), *Urbanisation et tradition*, trad. par BERA (Marc-André), imp. la chapelle - Montligeon Orne, Coll. Tendances actuelles, les éditions Inter-nationales, 4e trimestre 1969, 199 p.

BREZGER (Dietrich), QUERE (Louis), *La Matrice pratique du caractère public des espaces urbains*, Paris, Centre d'Etude des Mouvements Sociaux (CEMS), 1992, 76 p.
BROCARD (Madeleine), HERIN (Robert), JOLY (Jacques), *Formation et recherche*, Paris, la documentation française, 1996, 128 p.
BUTTEUX (Didier), *Rio de Janeiro ; Assistance technique auprès de la ville de Rio de Janeiro, Projet urbain du Morro da Conceicao*, Rapport synthétique des missions d'août 1999/mars 2000, Paris, PACTE de Paris, 2000, 20 p.

C…

CALAME (Pierre), "De La théorie à la pratique quotidienne de l'aménagement : la gestion des documents d'urbanisme", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 3, printemps 1979, pp. 37-65
CALAME (Pierre), "L'Essentiel et l'accessoire", in : *Ensembles*, n° 36, juin 1992, p. 32
CALAME (Pierre), "Projets de ville, projets de vie ; esquisse d'une théorie de l'action collective", in : *Actes,* n° 5, Paris, 6 septembre 1991, 6 p.
CALENGE (Christian), "Retisser une ville, le paysage comme projet urbain?", in : *Carnets du paysage*, n° 7, automne 2001, pp. 84-103
CANDILIS (Georges), "A la Recherche d'un sens nouveau au mot « architecte »", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 177, *Team 10+20*, janvier/février, 1975, p. 50
CAO (Huhua), ZHAO (Ying), LOSIER (Sylvain), "Le Projet urbain de Pudong à Shanghai offre-t-il un développement durable pour la globalisation de la Chine", in : *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 86, juin 2000, pp. 92-100
CARLIER (P.-L.), *Lille 2004 : projet urbain pour le village olympique à Lille Saint-Sauveur*, Lille, Agence de développement et d'urbanisme, 1996, 28 p.
CARRIEU-COSTA (Marie-Josèphe), "Réflexion sur quelques pratiques de projet", in : PROST (Robert) sous la dir. de, *Concevoir, inventer, créer ; réflexions sur les pratiques,* Paris, Harmattan 1995, pp. 37-50
CASTELLS (Manuel), *La Question urbaine,* Paris, Coll. Textes d'appui, Maspero, 1972, 451 p.
CASTELLS (Manuel), *Luttes urbaines*, Paris, édition François Maspero, 1975, 128 p.
CASTEX (Jean), CELESTE (Patrick), PANERAI (Philippe), *Lecture d'une ville : Versailles*, Paris, Ed. du Moniteur, 1980, 235 p.
CASTEX (Jean), DEPAULE (Jean-Charles), PANERAI (Philippe), *Formes urbaines ; de l'îlot à la barre*, Paris, Dunod, 1977
CERASI (Maurice), "Recherche typologique et espace collectif de la ville", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat*, juillet/août 1974, pp. 35-41
CERVELLATI (P.-L.), SCANNAVINI (R.), ANGELIS (C. de), *La Nouvelle culture urbaine : Bologne face à son patrimoine*, trad. de l'italien par TEMPIA (E.) et PETITA (A.), Coll. Espacements dirigée par CHOAY (Françoise), Paris, Le Seuil, 1981, 192 p.
CHALAS (Yves), "La Politique de la ville ou l'urbanisme confronté à la crise de civilisation du travail", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 91-126
CHANCEL (Jean-Marc), SAVIGNAT (Jean-Michel), "Les Figures de l'incertain", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, *Ville et architecture*, 3e trimestre 1993, pp. 73-88
CHANCEL (Jean-Marc), SAVIGNAT (Jean-Michel), *Projet urbain, les figures de l'incertain…* Rapport final d'une recherche remise au BRA, METT, DAU, 1995, 68 p.
CHARON (Jean-E.), *La Connaissance de l'univers*, Coll. Le rayon de la science, Paris, éditions du Seuil, 1961, 192 p.
CHASLIN (François), *Les Paris de François Mitterrand : histoire des grands projets d'architecture*, Paris Gallimard, 1985, 253 p.
CHASLIN (François),"1945-1995 : cinquante ans de réalisations urbaines et architecturales", in : *Urbanisme,* n° 290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, p. 51-59
CHAVALET (Catherine), "La Construction pourra-t-elle se passer du projet urbain?", in : *Diagonal*, n° 126, août 1997, 49 p.
CHEMETOFF (Alexandre), DEVILLERS (Christian), PANERAI (Philippe), GASPAR (Jorge), "Le Projet urbain, pour un meilleur usage de l'espace", in : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n° 1, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, décembre 1998, pp. 17-81
CHEMETOFF (Alexandre), "La Ville de l'espace public", in : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n° 1, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole aquitaine, décembre 1998, pp. 17-18
CHEMETOFF (Alexandre), *L'Aménagement du site de Billancourt pour un « projet urbain» et "Le méandre de l'Ile-Seguin"*, Paris la Défense, Mission d'étude pour le site de Billancourt, novembre 1992, non pagé.
CHENET (Françoise), *Le Paysage et ses grilles*, Actes du colloque de Cérisy-la-Salle, 7 au 14 septembre 92, Paysages? Paysage? Coll. Esthétique, Paris, Harmattan, 1996, 254 p.

CHEVILLON (Anne), *Bordeaux rive droite, plaine des Queyries : patrimoine et projet urbain*, Champs-sur-Marne, ENPC, 1999, 25 p.
CHOAY (Françoise), BANHAM (K.), BIARD (G.), VAN EYCK (A.), FRAMPTON (K.), RYKWERTT (J.), SILVER (N.), *Le Sens de la ville*, trad. de l'anglais par MARTIN (Jean-Paul), Paris, Seuil, 1972, 188 p.
CHOAY (Françoise), "Sitte revisité", in : *Urbanisme*, n° 290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 42-48
CHOAY (Françoise), *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil, 1992, 260 p.
CHOAY (Françoise), *La Règle et le Modèle*, *sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Le Seuil, 1980, 384 p.
CHOAY (Françoise), *Urbanisme : utopies ou réalités ; une anthologie*, Paris, éditions Points, 1965, 448 p.
CHOMBART DE LAUWE (Paul-Henri), *Paris ; essai de sociologie 1952-1964*, Paris, Coll. L'Evolution de la vie sociale, éditions Ouvrières, 2e trimestre 1965, 200 p.
CIRIANI (Henri), "La Transformation", in : *L'Enseignement de projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), Paris-la-Défense, DAU, MATET, octobre 1995, pp. 45-48
CLAUDE (Viviane), "Vous avez dit "bon" projet urbain?", in : *Les Cahiers de génie urbain,* n° 9*, Ville en chantier, ville en projet*, juillet 1995, pp. 55-57
CLEMENTI (Alberto), MARTINES (R.), PEREGO (F.),"Dix recommandations pour intégrer la tutelle des permanences et la revalorisation urbaine", in : CLIMENTI (Alberto), *Projets et mémoires*, Cours de 3e cycle, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (EPAU), Alger, 1994, p. 34
CLEMENTI (Alberto), *Projets et mémoires*, Cours de 3e cycle, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (EPAU), Alger, 1994, pp. 9-33
CLOU (Olivier), DEVERNAY (Ludovic), SAVARY (Florence), *Réflexion sur les études préalables à partir d'un « projet urbain » réalisé sur Blois par EAV en 1989/1990,* Proposition de travail de fin d'études faite par le Centre d'Etude sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme, Versailles, Ecole d'Architecture, juillet 1996, 95 p.
COHEN (Jean-Louis), LORTIE (André), *La Périphérie, projet urbain en devenir*, Etude réalisée par le laboratoire architecture, cultures, société XIXe-XXe siècles de l'Ecole d'Architecture Paris Villemin, Paris, décembre 1992, 196 p.
COHEN (Jean-Louis), "L'«Architecture urbaine » selon Pierre Lavedan", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, *Ville et architecture*, 3e trimestre 1993, pp. 157-168
COING (Henri), *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, les éditions Ouvrières, 1973, 303 p.
CORAJOUD (Michel), "Tous les lieux ont un nom propre", in : *La revue Ville*, n° 2, 1995, pp. 116-119
CORMIER (Laurent), *Etude préliminaire pour une révision du POS concernant les grands ensembles (Cité Fabien et le Grand Ensemble)*, Ville de Bonneuil sur Marne, Service d'Urbanisme, septembre 1995, 33 p.
CORNIL (Thérèse), SUBILEAU (Jean-Louis), TOMAS (François), "Première leçon : mieux comprendre le lien complexe entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre d'où naît tout projet urbain durable", in : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n° 3, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme de Bordeaux métropole Aquitaine, 2000, pp. 19-81
CORNIL (Thérèse), "Les Relations entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre : l'opération Paris-Rive gauche", in : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n° 3, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme de Bordeaux métropole Aquitaine, octobre 2000, pp. 21-42
CORNIL (Thérèse), "Paroles d'aménageur", in : *Urbanisme*, n° 289, juillet/août 1996, pp. 27-31
CORNU (Marcel), "L'« Architecture urbaine » en question ; 1 : Ce faux procès qui est fait au fonctionnalisme", in : *Urbanisme*, n° 168/169, février 1979, pp. 43-47
CORNU (Marcel), "L'« Architecture urbaine » en question ; 2 : A Bruxelles avec les « nouveaux rationalistes »", in : *Urbanisme*, n° 170, mai 1979, pp. 65-67
CORNU (Marcel), "L'« Architecture urbaine » en question ; 3 : L'Avancée italienne", in : *Urbanisme*, n° 171, août 1979, pp. 16-20
COTE (Marc), *L'Algérie ou l'espace retourné*, Paris, Flammarion, 1988, 362 p.
COUDROY DE LILLE (Laurent), "La Terminologie de l'extension urbaine en Espagne dans la deuxième moitié du XIXe siècle", in : BOUDON (Philippe) sous la dir. de, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, pp. 121-132
COUDROY DE LILLE (Laurent), "L'Urbanisme, entre langue spécialisée et langue courante", in : *Urbanisme*, n° 304, janvier/février 1999, pp. 57-63
COUEDIC (Daniel Le), "La Ville, l'édifice et l'historien", in : *Les Annales de la recherche architecturale,* n° 37, *Situation*, 1er trimestre 1996, pp. 119-126
COULAUD (Nathalie), "Z.A.C. : Trois propositions pour dépasser les blocages" in : L *e Moniteur des TPB*, n° 4823, 3 mai 1996, pp. 46-49

COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain, Saint-Quentin-En-Yvelines", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, 1993 pp. 89-102
COURSON (Jacques de), *Le Projet de ville, un essai pratique*, Paris, Syros C.N.F.P.T., 1993, 175 p.
COURTIAU (Jean-Pierre), "Quelle évolution possible pour les outils réglementaires souvent mal considérés aujourd'hui?", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Normandie, juillet 1995, p. 240
CUENOT (Claude), *Teilhard de Chardin*, Coll. Ecrivains de toujours, Paris, éditions du Seuil, 1988, 1e édition 1962, 193 p.
CUILLIER (Francis), GEOFFROY (Claude), "Auto-réhabilitation à Aulnay-sous-Bois", in : *Métropolis*, n° 32, 1978, volume 3, pp. 10-14
CUILLIER (Francis), "Contestation à Bruxelles", in : *Métropolis,* n° 10, novembre/décembre 1974, pp. 24-33
CUILLIER (Francis), "Lorraine", in : *Urbanisme*, n° 205, décembre 1984/janvier 1985, pp. 128-130
CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, Agence d'urbanisme de Bordeaux métropole Aquitaine, édition Confluences, 4 vol.; décembre 1998, 224 p., octobre 1999, 248 p., octobre 2000, 226 p., mars 2002, 288 p.

D…

DANAN (Yves-Maxime), "Perspectives de décentralisation de l'urbanisme", in : *Actualité juridique, propriété immobilière*, n° 2, février 1981, pp. 112-119
DANAN (Yves-Maxime), *Les Agences d'urbanisme d'agglomération*, Paris, Centre de Recherche d'Urbanisme (CRU), 2e trimestre 1976, 213 p.
DANAN (Yves-Maxime), "Les Organismes d'Études, instruments et condition de la décentralisation de l'urbanisme", in : *Actualité juridique, propriété immobilière*, n° 9, 10 septembre 1981, pp. 629-639.
DANAN (Yves-Maxime), FORGET (Jean-Pierre), MOREL (Jean-Paul), VIDAL (Jacques), *Procédures et institutions d'aménagement et d'urbanisme*, Ministère de l'Environnement et de Cadre de Vie (MECV), Direction de l'Urbanisme et des Paysages, S.T.U., Paris, septembre 1978, vol. 1, 148 p., vol. 2, 160 p.
DAVOINE (Gilles), "La Plaine Saint-Denis : la relance du projet urbain", in : *Moniteur des TPB*, n° 5020, 11 février 2000, pp. 58-61
DECKMYN (Chantal), "Le Centre de ressources de Frais Vallon, projet urbain et amélioration du service public à Marseille", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 68/69, *Politiques de la ville, recherches de terrains*, décembre 1995, pp. 58-67
DECOSTER (Elisabeth), "Nouveau contexte économique et aménagement des villes", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 55-70
DELAVIS (Martial), *Le Projet urbain…*, Note documentaire et de synthèse sous la dir. de VERY (Françoise), Grenoble, IUG, 1998, 25 p.
DEROSSI (Pietro), "Une Belle indifférente", in : *Urbanisme,* n° 290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 81-82
DESCARS (Jean), PINON (Pierre), *Paris Haussmann, "paris d'Haussmann",* Paris, éditions du pavillon de l'arsenal, Picard éditeur, 1991, 366 p.
DESCARTES (René), *Discours de la méthode,* Paris, Bookking International, Coll. Maxi-poche classique français, 1995, 251 p.
DESHAYES (Philippe), "Langage métier de l'urbain et de l'architecture : du langage à la communication et du « ça s'apprend » au « ça se comprend »", in : BOUDON (Philippe) sous la dir. de, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, pp. 29-44
DEURVEILHER (Claude), *L'Approche du management de projet urbain et environnemental, le projet de la cité de la Terre, parc départemental de la Bergère en Seine-Saint-Denis, éléments de programmation des réseaux urbains en vue de l'intégration de la Tour de la Terre à Bobigny*, Thèse professionnelle sous la dir. de DEUTSCH (Jean-Claude), Champs sur Marne, ENPC, 2001, 80 p.
DEVEDJIAN (Jocelyne), "Projet urbain : Cerizay, à la recherche d'un centre dynamique", in : *Diagonal,* n° 74, octobre 1988, pp. 23-25
DEVEDJIAN (Jocelyne), "Projet urbain : Douarnenez, un projet bien ancré", in : *Diagonal,* n° 93, janvier 1992, pp. 26-29
DEVILLERS (Christian), "De la Logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259
DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & projet urbain*, décembre 1984/janvier 1985, pp. 94-99
DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 303, *Mémoire et projet*, novembre/décembre 1998, pp. 55-56

DEVILLERS (Christian), "Typologie de l'habitat & morphologie urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat*, juillet/août 1974, pp. 18-22
DEVILLERS (Christian), "Y a-t-il un projet dans la ville?", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, *Questions aux architectes,* 3e trimestre 1993, pp. 169-181
DEVILLERS (Christian), "L'Architecture pour la ville", in : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n° 2, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole aquitaine, octobre 1999, pp. 153-164
DEVILLERS (Christian), *Le Projet urbain*, Conférences Paris d'Architectes, du 4 mai 1994, Coll. Les Mini P.A., n° 2, Paris, éditions du Pavillon de l'Arsenal, 1994, pp. 8-43
DEVILLERS (Christian), MARCHIARO (Christel), ALBAS (Bénédicte D'), *Lille 2004 : Roubaix-Tourcoing, projet urbain pour site de l'union*, Lille, Agence de développement et d'urbanisme, 1996, 28 p.
DEVILLERS (Christian), "Le Sublime et le quotidien", in : *Architecture Mouvement Continuité*, n° 14, *La ville, l'architecture et le logement*, Paris, décembre 1986, pp. 102-109
DEVILLERS (Christian), "Le Projet urbain", in : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n° 1, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, décembre 1998, pp. 35-58
DHUYS (Jean-François), "Le Dialogue maître d'œuvre - maître d'ouvrage, condition de la qualité architecturale", in : *Urbanisme*, n° 175, 1979, pp. 47-48
DINI (Laurence), *Contribution à la démarche de projet urbain sur Bourges, les quartiers Nord: enjeux, questions et orientations*, Lyon, GERAU conseil, 1996, 32 p.
DOMENACH (C.), *Perspectives pour l'enseignement de la planification, l'aménagement et l'urbanisme*, Rapport présenté à MM. les Ministres de l'Aménagement du Territoire, de l'Education Nationale, de l'Urbanisme et de Logement, Grenoble, document photocopié CDU, 1982, 63 p.
DOUADY (Clément-Noël) sous la dir. de, ABDELWAHED (Nadia), *Recoudre la ville ; l'exemple de fil d'Ariane dans le projet de ville des Mureaux*, Mémoire de maîtrise d'urbanisme, Magistère aménagement, Université de Paris 8, octobre 1994, pp. 64-114
DOUADY (Clément-Noël), *Recoudre la ville*, choix de textes non publié, polycopie, pp. 46-77
DOURDIN (Alain), "L'Action urbaine : entre négociation et évaluation", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 39-52
DREYFUS (Jacques), *L'Urbanisme comme idéologie de la rationalité ; le refus de l'ordre de la différence*, Paris, CREDOC, 1974, 2 vol., 629 p.

E… - F…

EDALEINE (Richard), *Un Projet urbain pour Villard-Bonnot*, Mémoire de DESS "Urbanisme-aménagement", sous la dir. de LAURENCIN (M.) et HAMELIN (D.),Grenoble, IUG, 1994, 120 p.
ELALOUF (David), "Le Pouvoir des usagers", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat*, juillet/août 1974, p. 63
ELEB-HARLE (Nicole), BIAU (Véronique), GENESTIER (Philippe), Réseau de la Recherche Architecturale "Atlas des formes urbaines, troisième séance « banlieue »", *Les Conditions du projet urbain dans la ville de la périphérie urbaine, Pantin*, Paris, UP8-IERAU, 1984, 120 p.
ELEB-HARLE (Nicole), BIAU (Véronique), *Pantin : conditions du projet urbain et périphérie, mise en perspective historique des projets de ville*, Paris, Institut d'Etudes et de Recherches Architecturales et Urbaines (IERAU), BRA, 1985, 79 p.
ELEB-HARLE (Nicole), BIAU (Véronique), *Pantin : périphérie et projet urbain*, Paris, Institut d'Etudes et de Recherches Architecturales et Urbaines (IERAU), 1985, 129 p.
ESCOLIN (Bertrand), "Nantes : lancement du projet urbain autour de la 3e ligne de tramway", in : *Le Moniteur des TPB*, n° 4877, 17 mai 1997, pp. 124
FORTIER (BRUNO), "La Voie des villes", in : *Urbanisme,* n° 290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 70-75
FRAMPTON (Kenneth), "Des Vicissitudes de l'idéologie", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 177, *Team 10+20*, janvier/février, 1975, pp. 62-65
FRAMPTON (Kenneth), "Du Néo-productivisme au post-modernisme", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 213, février 1981, pp. 2-7
FRANCASTEL (Pierre), *L'Image, la vision et l'imagination*, Paris, éditions DENOËL/GONTHIER, 1983, 248 p.
FREBAULT (Jean), "Projet urbain, l'éclairage international", in : *Urbanisme et architecture*, n° 252, DAU, novembre 1991, pp. 39-40
FREBAULT (Jean), LEMOSQUET (Jean-Claude), sous la dir. de, *Le Renouveau de la planification urbaine et territoriale*, Paris-la-Défense, MELT, DAU, 1993, 56 p.
FREMONT (Armand), *Ecoles d'architecture 2000 ; schéma de développement*, Paris la Défense, MELT, novembre 1992, 90 p.

FREY (Jean-Pierre), "L'Urbanisme européen existe-t-il?", in : *Identités et altérités européennes*, Actes de la semaine européenne du 15 au 18 octobre 1991, Créteil, Publications du Centre d'Etudes et de Recherches européennes, n° 3, 1993, pp. 7-19
FREY (Jean-Pierre), "Refaire de la forme urbaine", in : *Villes en parallèle,* n° 12/13, *Formes urbaines*, Université de Paris X- Nanterre/Laboratoire de Géographie Urbaine, novembre 1988, pp. 202-214
FREY (Jean-Pierre), "Généalogie du mot « urbanisme »", in : *Urbanisme*, n° 304, janvier/février 1999, pp. 63-71
FREY (Jean-Pierre), "Architecture et géométrisme morbide", in : *Culture au quotidien, folie et environnement*, avril 1983, pp. 59-6
FREY (Jean-Pierre), "Atelier 4 : L'Urbanité, chronologie et anthropologie de l'espace urbain", in : *Les Raisons de l'urbain*, Colloque international, Rennes, Université Rennes 2, 1991, pp. 191-269
FREY (Jean-Pierre), "Compétence et performances de la maîtrise d'œuvre architecturale", in : *Revue d'architecture et d'urbanisme HTM ; Habitat, Tradition et Modernité*, n° 1, *Algérie 90 ou l'architecture en attente*, Alger, ARCCO, octobre 1993, pp. 139-148
FREY (Jean-Pierre), "Gaston BARDET, théoricien de l'urbanisme "culturaliste", in : *Urbanisme*, n° 319, juillet/août 2001, pp. 32-36
FREY (Jean-Pierre), "L'Architecte Tony Garnier et l'urbanistique sociale-démocrate", in : *Milieux*, n° 11/12, octobre 1982 janvier 1983, pp. 120-131
FREY (Jean-Pierre), "La Postmodernité : un rapport problématique au mouvement moderne en architecture et en urbanisme", in : *Actes des journées Europe des 11-12 octobre 1989*, Créteil, publications du Centre et de Recherches Européennes, n° 1, 1990, pp. 15-22
FREY (Jean-Pierre), "Les Représentations de l'espace comme enjeu historique", contribution au colloque international d'archéologie et d'urbanisme, Reims, 27-28 mai 1982, in : *L'Archéologie dans la ville, Reims, histoire, archéologie, documents d'archéologie urbaine 1*, pp. 92-94
FREY (Jean-Pierre), "Quand les architectes et les architectes urbanistes parlent de la ville : Deux définitions différentes de l'urbanisme ?", in : BOUDON (Philippe) sous la dir. de, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, pp. 45-74
FREY (Jean-Pierre), "Vers une nouvelle pertinence de l'histoire urbaine", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale,* n° 37, *Situations*, 1er trimestre 1996, pp. 111-118
FREY (Jean-Pierre), *Urbanisme, morphologies et société*, Polycopie, IUP, 1998, 260 p.
FREY (Jean-Pierre), *Architecture, urbanistique et société*, DEA "Urbanisme et aménagement", Polycopie, IUP, 1996, 256 p.

G…

GAIGNERON (Axelle, de), "Paysages contemporains : vers quel devenir?", in : *Connaissance des arts*, n° 498, septembre 1993, pp. 60-71
GAUDIN (Jean-Pierre), "La Contractualisation des politiques urbaines", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 29-38
GAUTHIER (Vincent Sainte Marie),"Art du nivellement et caractère des espaces parisiens", in : *Urbanisme*, n° 289, juillet août 1996, pp. 22-26
GAYDA (M.), "L'Aménagement à Paris : de l'acte autoritaire à l'urbanisme concerté", in : *Gestion économique et gestion administrative de l'espace géographique*, Actes du colloque franco-allemand, Paris, Institut de géographie, 1987, pp. 29-44
GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne La Vallée, Paris, La documentation française, 1996, 278 p.
GENESTIER (Philippe), "Au-delà d'un modèle urbain unique : l'urbanisme face aux sociétés multidimensionnelles", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?,* Paris, La documentation française, 1996, pp. 169-181
GENESTIER (Philippe), "Grands projets ou médiocres desseins?", in : *Histoire, politique, société*, n° 70, mai/août 1992, pp. 85-96
GENESTIER (Philippe), "Le Piège des mots, la force des choses", in : *Diagonal*, n° 106, avril 1994, pp. 51-54
GENESTIER (Philippe), "Pour Une définition de l'échelle de pertinence du projet urbain", in : *Actes de séminaire projet urbain,* octobre 1991, Champs sur Marne, IFU, Lab. TMU, 1991, 10 p.
GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 288, septembre 1993, pp. 40-46
GENESTIER (Philippe), "Recherche urbaine, aménagement urbanistique : entre doctrines et apories", in : *Sociologie du travail*, volume XXXII, n° 3, 1990, pp. 339-352
GENESTIER (Philippe), "Urbanité et civilisation urbaine : nouveaux dogmes? Ou contre la destruction des banlieues populaires", in : *Actes du colloque organisé par la mairie de Montreuil le 26 novembre 1991*, pp. 86-99

GENESTIER (Philippe), "Forme urbaine! Formes urbaines?", in : *Villes en parallèle,* n° 12/13, *Formes urbaines*, 1988, pp. 9-17
GERY (André), "Les Nouvelles compétences et exigences des collectivités locales", (débat), in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, éditions G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 238
GHORRA-GOBIN (Cynthia), *Penser la ville de demain ; qu'est-ce qui institue la ville?*, Paris, Harmattan, 1994, 266 p.
GIEDION (S.), *Espace, temps, architecture, III : Le Nouvel urbanisme*, trad. de l'allemand par LEBEER (Irmeline) et POSSET (Françoise-Marie), Paris, éditions Denoël Gonthier, 2e édition, 1978, 248 p. (1e édition française, La Connaissance, Bruxelles, 1968)
GILI (Raymond), "Le Projet urbain comme expérimentation socio-politique", in : *Villes en parallèle,* n° 17/18, avril 1991, pp. 306-313
GIRAUD (Michel), *L'Application de la politique des contrats régionaux*, Paris, Région Ile-de-France, 1985, 78 p.
GIRAUD (Michel), *L'Application de la politique de la ville : cinquième rapport pour l'année 1996*, Paris, CRIF, 1996, 111 p. (Coll. Rapport pour la commission permanente du Conseil Régional, CP 96.415)
GIVAUDAN (Antoine), "Un Pacte d'aménagement en amont de la création de la ZAC", in : *Le Moniteur*, n° 4823, 3 mai 1996, p. 46
GODIER (Patrice) sous la dir. de, Tapie (GUY), *Fabriquer la ville, une expérience de maîtrise urbaine, projet urbain de Bordeaux*, Organisme : Architecture recherche didactique, Talence, Ecole d'Architecture, 2000, 148 p.
GODIER (Patrice), TAPIE (Guy), avec la coll. De CHIMITS (Catherine), *Projets urbains, acteurs et processus : tendances européennes, synthèse*, Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, 1999, http://www.equipement.gouv.fr/routes/a86.index.htm
GOUT (Patricia), MESNARD (Jean-Luc), SELLIER (Dominique), *Un Projet urbain pour Vandoeuvre, restructuration du centre ville,* Projet de fin d'études, Mastère spécialisé "Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine", sous la dir. de CHAUDONNERET (J.), Noisy-le-Grand, ENPC, 1988, 236 p.
GRAFF (Philippe), *Nice au XIXe siècle ; un urbanisme de projet urbain*, Marseille, INAMA, 1992, non pagé
GRAFMEYER (Yves), BENSOUSSAN (Bernard), *Mobilité et permanence locales: enquête auprès des habitants de deux quartiers anciens de Lyon*, Ecole Normale Supérieure Paris, Université Lyon II, Lyon, 1984, 69 p.
GRANJARD (Marie-Noëlle), *Il Etait une fois… le projet urbain,* Note documentaire et de synthèse sous la dir. de BAUDOUI (Rémi), Grenoble, IUG, 1994, 35 p.
GRAS (Pierre), "Pour un urbanisme de village", in : *Urbanisme*, n° 304, janvier/février 1999, pp. 55-56
GRAVELAINE (Frédérique, de), "A Quoi pensent les architectes?", in : *Urbanisme*, n° 290, septembre/octobre 1996, pp. 65-67
GRIFO (Ignace), *Un Projet urbain, réconcilier la ville et le fleuve, lecture d'un paysage ; la Seine-Amont,* Dossier de formation continue, *Quelles démarches pour recomposer la ville?*, 12-13 juin 1996, Paris, ENPC, 1996, 60 p.
GRUMBACH (Antoine), "Après le POS : qualités architecturales et formes urbaines", in : *Urbanisme*, n° 175, 1979, pp. 44-46
GRUMBACH (Antoine), HUET (Bernard), *Agglomération de la ville nouvelle de Marne-La-Vallée / Val-Maubuée, centre d'action culturelle de Marne-La-Vallée, 1985, réhabilitation de la ferme du Buisson*, Noisiel, EPAMARNE, 1985, non pagé, (Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Marne-La-Vallée)
GUILLERME (Jacques), "Inventer l'éducation du génie inventif", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale,* n° 34, 1993, pp. 53-70
GUILLIER (Pascaline), "Habiter deux utopies urbaines", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, *Ville et architecture*, 3e trimestre 1993, pp. 135-144

H…

HARARI (J.), MANGIN (David), PANERAI (Philippe), Collectif Ateliers Publics, "Droit à la ville. Projet urbain. Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité*, Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 8-13
HAROCHE (Claude), "La Civilité et la politesse, des objets « négligés » de la sociologie politique", in : *Les Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. XCIV, 1993, pp. 97-120
HAUMONT (Bernard), "Contextualité des discours sur la ville", in : BOUDON (Philippe) sous la dir. de, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, pp. 19-28

HAUMONT (Bernard), "Enseignement, déontologie, éthique", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 199-209
HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, pp. 103-110
HAYOT (Alain), "Des sciences sociales pour faire la ville", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, *Ville et architecture*, 3e trimestre 1993, pp. 111-121
HAYOT (Alain) et SAUVAGE (André) sous la dir. de, *Le Projet urbain, enjeux, expérimentations et professions*, Actes du colloque, "Les Sciences humaines et sociales face au projet urbain", organisé par l'INAMA et SHS-TESTS, Marseille, 31 janvier et 1er février 1997, Paris, éditions de la Villette, Coll. Etudes et recherches, 2000, 401 p.
HOFFMANN (Banesh), *Albert Einstein, créateur et rebelle*, Paris, éditions du Seuil, 1975, 1e édition 1972, 302 p.
HORKHEIMER (Max), *Théorie traditionnelle et théorie critique*, trad. de l'allemand par MAILLARD (Claude) & MULLER (Sibylie), Paris, (1e édition française 1974), 2e édition, Gallimard tel, 1996, 328 p.
HUBERT (Bruno), SAUTEREAU (Jacques), "De la ville ordonnée à la ville inspirée", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, *Ville et architecture*, 3e trimestre 1993, pp. 145-156
HUBLIN (A.), GAILLARD (Michel), *Forme urbaine et projet urbain,* tome 1 : HUBLIN (A.), *Maîtrise d'œuvre urbaine et ville ancienne, politique nationale et politique locale ; le cas de la modernisation de Metz*, tome 2 : GAILLARD (Michel), *Les Conditions d'exercice de la maîtrise d'œuvre urbaine à Cergy-Pontoise*, Strasbourg, ARIAS, 1985, 81 p./89 p.
HUET (Armel), SAUVAGE (André), "La Sociologie urbaine en peine ou en panne", in : *Espaces et sociétés*, n° 42, janvier/juin 1983, pp. 91-103
HUET (Bernard), "L'Architecture contre la ville", in : *Architecture Mouvement Continuité*, n° 14, *La Ville, l'architecture et le logement*, Paris, décembre 1986, pp. 10-13
HUET (Bernard), "Le Projet urbain et l'histoire", in : *Comprendre, penser, construire la ville*, DAU, METT, Paris, Francedit, 1993, pp. 8-10
HUET (Bernard), "L'Identité de la province", in : A*rredo Urbano*, Italie, n° 30/31, janvier/mars 1989, pp. 132-133
HUET (Bernard), "Petit manifeste pour célébrer la nouvelle année", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 177, *Team 10+20*, janvier/février, 1975, p. VII
HUET (Bernard), "Théorie et modèle", in : *L'Enseignement du projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), DAU, MATET, octobre 1995, pp. 75-91
HUET (Bernard), "Une Génétique urbaine", in : *Urbanisme*, n° 303, *Mémoire et projet*, novembre/ décembre 1998, pp. 56-59
HUET (Bernard), *Anachroniques d'architecture*, Bruxelles, édition A.A.M., 1981, 179 p.
HUET (Bernard), "Des Intentions aux actes", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 176, *Paris-Londres*, novembre/décembre 1974, p. VII
HUET (Bernard), "Meurtre devant la cathédrale", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 178, *Vie et mort du gratte-ciel,* mars/avril 1975, p. VII
HUET (Bernard), Editorial, in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°, 174, *Recherche Habitat*, juillet/août 1974, p. VII
HUET (Bernard), GANGNEUX (Marie-Christine), "La Stratégie de l'araignée", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 176, *Paris-Londres*, novembre/décembre 1974, pp. 70-71
HUET (Bernard), "Les Enjeux de la critique", in : *Conférence du 13 novembre 1990 à la SFA*, pp. 88-97
HUET (Bernard), NEVEUX (Gilles), JOSEPH FRANCOIS (Didier), *Lille 2004 : projet urbain sur le site de Norexpo pour le C.I.R.T.V.,* Lille, Agence de Développement et d'Urbanisme, 1996, 28 p.
HURET (Marc), "Le Management financier de la restructuration des grands ensembles", in : *Cahiers de politique urbaine*, n° 1, Paris, Caisse des Dépôts et Consignations, novembre 1997, 76 p.

I… - J… - K…

INGALLINA (Patrizia), "« Progettazione urbana » et « progetto urbanistico » : Deux approches du « projet urbain » en Italie : discours d'architectes et discours d'urbanistes", in : BOUDON (Philippe) sous la dir. de, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, pp. 133-156
INGALLINA (Patrizia), *Le Projet urbain*, Paris, Coll. Que sais-je? n° 3585, PUF, 2001, 127 p.
INGALLINA (Patrizia), *Les Politiques de réhabilitation et de reconquête des espaces intra-urbains*, Thèse doctorat Paris I, 2 vol., 1993, 223 p./219 p. (542 p.)
INGALLINA (Patrizia), *Patrimoine et création urbaine : à la recherche d'une définition*, Ecole d'Architecture de Paris Val-de-Marne, Charenton-le-Pont, 7 juillet 1995, non pagé
INGALLINA (Patrizia), *The Meaning of the "urban project" in Italy and in France: a study of terminology used by architects*, communication au 8e congress d'A.E.S.O.P., Istanbul, 1994, 21 p.

INGALLINA (Patrizia), "Renouvellement du paysage : écoles et tendances en France", in : A*rredo Urbano*, Italie, n° 30/31, janvier/mars 1989, pp. 144-145
ITURRIA (Miren), *D'une Place forte à un lieu de vie, étude d'aide à la décision en matière de projet urbain sur la Citadelle de Blaye,* Mémoire de maîtrise des sciences et techniques d'aménagement, Institut d'Aménagement, Université de Bordeaux III, sous la dir. de GOZE (M.), TALENCE, SN, 1994, 90 p.
JAUBERT (P.*), St- EGREVE, projet de ville et dialogue urbain*, Mémoire de DESS "Urbanisme aménagement", sous la dir. de MARTIN (S.), Grenoble, IUG, 1991, 145 p.
JOLE (Michel), "Le Parler de la négociation dans le projet urbain : construction de la réunion comme objet de recherche, quelques considérations méthodologiques", in : *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, sous la dir. de BOUDON (Philippe), Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, 240 p., pp. 213-226
JOLE (Michèle), INGALLINA (Patrizia), MAZZOLINI (Pierre), BECARD (Laurent) et alii, *Démontage de projet : études de cas comparées*, rapport final, IUP, Polycopie, 187 p.
JOLY (Robert), "A La recherche de la forme urbaine", in : *Villes en parallèle,* n° 12/13, 1988, pp. 18-26
JOLY (Robert), "Le Phénomène urbain, du néolithique à nos jours", in : *Sciences humaines*, n° 70, mars 1997, pp. 28-31
JOVE (Pascal), "A Quoi servent les POS ?", in : *Outils fonciers, modes d'emplois*, Paris, Ed. Adef, 1990, pp. 27-49
KAUFMAN (J.), "Comment enseigner aux étudiants en urbanisme la stratégie, le travail aux frontières et l'éthique ?", in : MICHEAU (Michel), VERPRAET (Gilles) sous la dir. de, *Formation et Pratiques en Urbanisme : regards sur les mutations américaines,* Paris, APERAU, 1993, pp. 35-55
KENIZ (Mustapha), VERPRAET (Gilles), *La Socialisation urbaine, transition sociales et transactions culturelles dans la cité périphérique*, Paris, Coll. Villes et entreprises, Harmattan, 1994, 255 p.
KNOP (Jean-Michel), *Un projet urbain et architectural pour Saint-Brise sous forêt,* Projet de fin d'études AUE, sous la dir. de CONTAL (Marylène), Paris, ENPC, Centre d'Eudes Supérieures d'Histoire et de Conservation des Monuments Anciens (CESHCMA), 1996, 2 Fasc., 41 p.
L…
LACAZE (Jean Paul), *La Ville et l'urbanisme, un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Paris, Flammarion, 1995, 123 p.
LACAZE (Jean-Paul), "Pratique et théorie de la planification urbaine", in : *Annales des ponts et chaussées,* n° 4, 4e trimestre 1977, pp. 28-40
LACAZE (Jean-Paul), *Introduction à la planification urbaine : imprécis d'urbanisme à la française*, Paris, éditions du Moniteur, 1979, 302 p.
LACAZE (Jean-Paul), *Les Méthodes de l'urbanisme*, Coll. Que sais-je? n° 2524, PUF, juillet 1997, 127 p.
LAFONTA DARMON (Florence), *Projet urbain et nouvelles formes de montage opérationnel, le cas de Rennes,* Projet de fin d'études effectué à PROJETUD, Paris, ENPC, 1989, 76 p.
LAISNEY (François), CHARLET (Sibylle), *La Coordination architecturale : Du règlement urbain au projet de logement*, Paris, EA Paris - Belleville, IPRAUS, 1996, 245 p.
LAMPUGNANI (Vittorio, Magnago), "Avant-gardes architecturales 1970-1980", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 213, *Modèles d'architecture 1970-1980*, février 1981, pp. 8-13
LANCRENON (Dominique), *Quel urbanisme pour demain?*, Coll. les Guides Actelus, Montreuil-sous-bois, Papyrus, 1996, 66 p.
LANDRIEU (Josée), CHAILLEUX (Jean-Yves), "Faire la ville avec elles… demain les petites entreprises", in : *Nouvelles de l'observatoire*, n° 15, Suppl. au n° 70 de Diagonal, février 1988, 12 p.
LARA (Philippe, de), "L'Intérêt général entre justice et communauté", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 153-161
LARRALDE (Dominique), *Le Plan d'occupation des sols (POS),* Paris, Coll. Pratique se l'immobilier, Dalloz, 1996, 238 p.
LARUE (Didier), DESVIGNE (Michel), *Projet urbain pour le parc olympique*, Lille, Agence de développement et d'urbanisme, 1996, 40 p.
LAVEDAN (Pierre), *Histoire de l'urbanisme à Paris*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1993, 732 p.
LE BRENN (Françoise), *Le Projet urbain révolutionnaire : Les concours d'architecture et d'embellissement de l'an II,* Mémoire de maîtrise, urbanisme, Université Paris VIII, sous la dir. de CHOAY (Françoise), SL, SN, 1981, 112 p.
LE CORBUSIER (JEANNERET (Charles Edouard dit), *La Charte d'Athènes*, Paris, Coll. Point n° 25, Ed. de Minuit, 1957, 95 p.
LE CORBUSIER (JEANNERET (Charles Edouard dit), *La Construction des villes*, Paris, éditions L'Age d'homme, 1992, 223 p.
LE CORBUSIER (JEANNERET (Charles Edouard dit), *La Ville radieuse*, Boulogne s/Seine, éditions de l'Architecture d'Aujourd'hui, 1936, Paris, Vincent, Fréal & Cie, 1964, 345 p.

LE CORBUSIER (JEANNERET (Charles Edouard dit), *Urbanisme*, Paris, Coll. l'Esprit nouveau, Ed. Vincent, Fréal & Cie, 1966, 294 p.
LE CORBUSIER, *Architecture du bonheur, l'urbanisme est une clef,* Paris, éditions Forces vives, 1955, 100 p. (*Cahiers forces vives*, n° 5-6-7)
LE CORBUSIER, *Manière de penser l'urbanisme*, Paris, Gonthier, 1963, Coll. Médiations, 201 p.
LE CORBUSIER, *Propos d'urbanisme*, Paris, éditions Bourrelier et Cie, 1946, 142 p.
LE MERLUS (J. M.), MASSE (R.), SBRIGLIO (Jacques), *Marseille ; projet urbain en centre-nord*, Marseille, Unité pédagogique d'architecture, 1981, 224 p.
LEFEBVRE (Henri), "Introduction à l'espace urbain", in : *Métropolis*, n° 22, octobre 1976, pp. 24-31
LEFEBVRE (Henri), *Du Rural à l'urbain*, Paris, éditions Anthropos, 1970, 285 p.
LEFEBVRE (Henri), *Espace et politique*, Paris, éditions Anthropos, 1972, 164 p.
LEFEBVRE (Henri), *Le Droit à la ville*, Paris, éditions Anthropos, 1972, 174 p.
LEFEBVRE (Henri), *La Révolution urbaine*, Paris, éditions Gallimard, Coll. Idées, 1970, 248 p.
LEFEBVRE (Henri), *Le Quartier et la ville*, Paris, IAURP, août 1966, 72 p.
LEMOINE (Jean), *Rapport et avis sur un projet pour l'amélioration du tissu urbain mal structuré ou mal bâti de la proche banlieue*, Paris, CESRIF, 1985, 63 p. (Comité Economie et Social de la Région d'Ile de France)
LEMONIER (Marc), "L'Archéologie au service du projet urbain", in : *Diagonal*, n° 143, mai/juin 2000, pp. 20-22
LEMONIER (Marc), "Une Technopole en forme de projet urbain", in : *Diagonal,* n° 95-96, mai/juillet 1992, pp. 37-40
LENA (Hélène), "Projet urbain et les grands ensembles : La recomposition des quartiers", in : *Télex DAU*, n° 34, Actes de séminaire à Gennevilliers des 30 et 31 janvier 1992, avril 1992, pp. 10-11
LEVY (Albert), SPIGAI (Vittorio), *La Qualité de la forme urbaine ; problématique et enjeux II*, rapport de recherche MELT, Paris, IFU, LATMU/ Plan Urbain, juillet 1992, 36 p.
LEVY (Albert), SPIGAI (Vittorio), *Le Plan et l'architecture de la ville*, Cluva, Venézia, 1989
LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne La Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, pp. 225-238
LEVY (Albert), "Le Corbusier et la question de l'innovation architecturale et urbaine", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 37, 1987, pp. 55-67
LEVY (Albert), "Les Trois âges de l'urbanisme : contribution au débat sur la troisième ville", in : *Esprit*, n° 249, janvier 1999, pp. 46-61
LEVY (Albert), "Proposition d'un instrument d'analyse typologique et application à l'architecture monastique", in : *Recherches sur la typologie et les types architecturaux*, Paris, Harmattan, 1991, pp. 296-313
LEVY (Albert), "Sortir de l'impasse du débat moderne/post-moderne", in : *Villes en parallèle*, n° 17/18, *Acteurs et chercheurs dans la ville*, avril 1991, pp. 315-323
LEVY (Albert), *Contribution au projet urbain : Composition urbaine et instruments d'urbanisme*, Champs-sur-Marne, Lab. Théories des mutations urbaines, 1995, 156 p.
LEVY (Albert), *Explorer l'espace public*, Marne-la-Vallée, UP8, LTMU, IFU, 2 Vol., 1997, 123 p./45 p.
LEVY (Albert), *La Qualité de la forme urbaine ; problématique et enjeux I*, rapport de recherche MELT, Paris, IFU, LATMU/ Plan Urbain, juillet 1992, 173 p.
LEVY (Albert), *Morphologie urbaine, théorie et pratique, une approche sémiotique*, Genève, 1985
LOBERT (Bettina), *Question de l'adéquation des outils de l'urbanisme à la mise en œuvre d'un projet urbain à l'échelle de la ville, le cas de Montreuil-sous-Bois*, DESS d'urbanisme et d'aménagement sous la dir. de SINOU (Alain), Champs-sur-Marne, IFU, 2000, 142 p.
LUCAIN (Pierre), "Art urbain, urban design ou urbanité?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 217, octobre 1981, pp. 2-7
LUCAN (Jacques), "Jusqu'où la critique doit-elle exacerber l'individualisme des architectes?", in : *Le Visiteur*, n° 1, V*ille territoire, paysage, architecture*, automne 1995, pp. 108-119
LUCAN (Jacques), "Questions aux architectes", in : *Architecture Mouvement Continuité*, n° 14, *La Ville, l'architecture et le logement*, Paris, décembre 1986, pp. 110-111
LUCAN (Jacques), "Villes : qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Le Moniteur Architecture - AMC,* n° 27, décembre 1991/janvier 1992, pp. 46-59
LUTHEREAU (Pierre), "Les Outils et la conduite du projet urbain", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995

M… - N… - O…

MABARDI (Jean-François), *L'Enseignement du projet d'architecture*, propos recueillis, DAU, MATET, octobre 1995, 115 p.

MAGENDIE (François), DUGENY (François), *Levallois-Perret, projet de ville, analyse typo-morphologique du tissu urbain*, Etude faite pour le compte de la ville de Levallois-Perret et réalisée sous la dir. LECOIN (Jean-Pierre)Paris, IAURIF, 1985, 94 p.
MAILLARD (Jacques de), "Les Chefs de projet et les recompositions de l'action publique : un nouveau métier urbain", in : *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 88, décembre 2000, pp. 6-17
MALLET (Etienne), Actualité, in : *Architecture d'aujourd'hui*, n° 178, *Vie et mort du gratte-ciel*, mars/avril 1975,
MALLET (Etienne), in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 177, *Team 10+20*, janvier/février, 1975, p. XIII
MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes*, avec la collaboration de BELLI-RIZ (Pierre), Groupe d'Etude de la Ville Régulière (G.E.V.R.), Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Normandie, BRA, METT, Grenoble, Picard diffusion, juillet 1995, 269 p.
MALVERTI (Xavier), "La Rue : éléments pour une histoire technique", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes*, G.E.V.R., Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Normandie, Picard diffusion, juillet 1995, pp. 96-111
MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth), *Transport et projet urbain : un tramway à Grenoble*, Grenoble, Ecole d'Architecture, 1995, 333 p.
MAMMERI (Mouloud), *Culture savante, culture vécue, études 1938-1989*, Alger, éditions Tala, 1991, 240 p.
MANGIN (David), "La Périphérie, nouvelle frontière du projet urbain", in : *Moniteur des TPB*, n° 5018, 28 janvier 2000, pp. 60-63
MARIELLE (Delphine), *Projet urbain de Lacroix-Saint-Ouen, Diagnostic et propositions*, Creil, Oise-la-Vallée, 1998, 38 p.
MARIN (Jean-Marie), *Premier projet urbain du Niger, Décentralisation et infrastructures municipales, Mobilisation des ressources communales et dynamisation de la gestion financière*, Paris, Groupement d'Intérêt Economique Villes Nouvelles de France (GIEVNF), 1993, 153 p.
MARQUES (Ruth), GAUTHIEZ (Bernard), *Archéologie d'un projet urbain : La-Défense ou l'histoire d'un espace moderne,* Projet de fin d'étude soutenu le 26 juin 1985, sous la dir. de RIBOULET (P.), Noisy-le-Grand, ENPC, 1985, 117 p.
MARREC (Jean-Yves), "Sénart : Un grand stade au cœur d'un projet urbain", in : *Ile-de-France développement*, n° 3, mai 1993, pp. 75-77
MARTIN LABARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : *La Gazette, Groupe des communes,* n° 1110, propos recueillis, 24 mars 1991, pp. 18-19
MARTINAND (Claude) et LANDRIEU (Josée) sous la dir. de, *L'Aménagement en questions*, Paris, ADEF, 1996, 242 p.
MASBOUNGI (Ariella), "Le Projet urbain sous le regard du journaliste", in : *Urbanisme,* n° 270/271, janvier/février 1994, pp. 26-29
MASBOUNGI (Ariella), "Les Images comme outil de travail", in : *Projet urbain et grands ensembles,* n° 7, *Communiquer le projet urbain*, Paris la Défense, DAU, avril 1994, p. 3
MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain : Rome, l'éternel chantier", in : *Urbanisme*, n° 315, novembre/décembre 2000, pp. 30-33
MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier 1994, pp. 12-13
MASBOUNGI (Ariella), SABBAH (Catherine), DEVILLERS (Christian), "PORTZAMPARC (Christian de)", in : *Urbanisme*, n° 276, septembre/octobre 1994, pp. 5-11
MASBOUNGI (Ariella),"Le Chaînon manquant", in : *Urbanisme,* n° 290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 76-77
MAX (Alfred), "Contributions au projet d'une forme urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 187, mai/juin 1976, pp. 7-9
MAYER (Pierre), "Les Planificateurs entre le savoir garanti et la machine critique ; introduction au Colloque de Montpellier ", in : *Les Annales de la recherche urbaine* ; n° 4, juillet 1979, pp. 5-12
McCLURE (Bert), "Tant de talent et d'énergie…", in : *Urbanisme,* n° 290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 88-91
MEDVEDOWSKY (Alexandre), MICHELONI (Pierre), BRILLET (Thierry), PANERAI (Philippe), *Espaces publics urbains, de la décision de faire jusqu'au projet*, Paris, ENPC, 1996, Série de notes, non pagé
MEILLON (Jacqueline), "Sarcelles "ville-parc" : le projet urbain", in : *Vivre en Val d'Oise*, n° 58, novembre 1999, pp. 15-30
MELISSINOS (Alexandre), "Entre créé et conservé : une amitié critique", in : *Urbanisme*, n° 303, *Mémoire et projet,* novembre/décembre 1998, pp. 68-73
MELISSINOS (Alexandre), DELON (Béatrice), GENOIST (Anne), FAGOT (Gérard), LIPPENHOLTZ (Sandra), *Traces des tracés*, Paris, METATT, DAU, 1986, 80 p.

MERLIN (Pierre), "L'Urbanisme", Paris, PUF, Coll. Que sais-je ? n° 187, 1991, 127 p.
MERLIN (Pierre), CHOAY (Françoise) sous la dir. de, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2e édition, 1996, 863 p. (1e édition 1988, 902 p.)
MERLIN (Pierre), "L'Urbanisme : conditions nouvelles, missions pérennes ", Préface, in : GENESTIER (Philippe) sous la direction de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment ? Pour qui ?* Paris, La documentation française, 1996, pp. 5-8
MERLIN (Pierre), "Questions de politique urbaine : deux modèles d'urbanisation", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 176, *Paris-Londres*, novembre/décembre 1974, pp. 8-14
MERLIN (Pierre), *Les Techniques de l'urbanisme*, Paris, Coll. Que sais-je?, n° 609, PUF, 1995, 127 p.
MERLIN (Pierre), *Morphologie urbaine et parcellaire*, Paris, éditions Espaces, 1988, 292 p.
MICHEAU (Michel), VERPRAET (Gilles), coordinateurs de, *Formation et pratiques en urbanisme : regards sur les mutations américaines,* Actes du colloque franco-américain, 29-30 janvier 1989, Paris, édition CNRS/APERAU, février 1993, 168 p.
MICHEAU (Michel), "Ethique et urbanisme, problèmes professionnels, demande d'éthique et réponses pédagogiques?", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 185-198
MONNET (Jean-Pierre), "Etat de la construction, la construction de l'Etat", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat*, juillet/août 1974, pp. 3-9
MOORE (Charles), ALLEN (G.), *L'Architecture sensible ; espace, échelle et forme*, trad. de l'anglais par DESHAYES (Ph.) et DUKE (D.), Paris, Dunod/Bordas, 1981, 188 p.
MORAND-DEVILLER (Jacqueline), "L'Urbanisme, la décentralisation, l'intercommunauté", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 19-27
MOREL (Bernard), "La Planification urbaine par projets : le cas marseillais", in : MOTTE (Alain) sous la dir. de, *Schéma Directeur et projet d'agglomération ; l'expérimentation de nouvelles pratiques urbaines spécialisées,* Paris, Les éditions Juris services, 1995 pp. 67-79
MORIN (Yves), "La Question du temps", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 249-250
MOTTE (Alain) sous la dir. de, *Schéma Directeur et le projet d'agglomération ; l'expérimentation de nouvelles pratiques urbaines spécialisées*, Paris, Les éditions Juris services, 1995, 272 p.
MOTTE (Alain), *Reval of urban planning ideas and decline of Schemas Directors elaboration practices in France (1981-1995)*, A.E.S.O.P. 9th congress Glasgow, 17-19 August 1995, 13 p.
MUMFORD (Lewis), *La Cité à travers l'histoire,* trad. de l'américain par les DURAND (Guy et Gérard), Paris, Le Seuil, 4e trimestre 1964, 784 p.
NEVACHE (Guy), " Interpénétration des compétences et des responsabilités", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 239
NOVARINA (Gilles), "Le Partage du pouvoir de décision", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 248-249
ORDANO (Stéphanie), *La Nécessaire transversalité entre le projet euroméditerrannée et le grand projet urbain (GPU) dans la logique de transformation de la cité phocéenne*, Aix-en-Provence, Université de Droit, d'Economie et des Sciences, 1998, 70 p.

P… - Q…

PANERAI (Philippe), *Le Temps de la ville*, Polycopie, Ecole d'Architecture du Versailles, 1988, 242 p.
PANERAI (Philippe), "Le Boulevard moderne, entrées de ville et intégration des périphéries", in : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n° 1, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme de Bordeaux métropole aquitaine, décembre 1998, pp. 59-70
PANERAI Philippe, DEPAULE (Jean-Charles), DEMORGON (Marcelle), VEYRENCHE (Michel), *Eléments d'analyse urbaine*, Belgique, Bruxelles, AAM, 1980, 195 p.
PANERAI (Philippe), MANGIN (David), "Les Tracés urbains communs", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 32, *Composition urbaine*, Paris, Dunod, octobre 1986, pp. 13-22
PANERAI (Philippe), MANGIN (David), *Projet urbain,* Marseille, éditions Parenthèses, Coll. Eupalinos - série architecture et urbanisme, 1999, 185 p.
PAQUOT (Thierry), "La Philosophie pour la ville", in : *Projet urbain*, n° 10, *Stratégies urbaines et grands ensembles,* D.A.U., mars 1997, p. 23
PAQUOT (Thierry), *Homo urbanus*, Paris, les éditions du Félin, mai 1990, 178 p.
PAQUOT (Thierry), *L'Utopie ou l'idéal piégé*, Paris, Coll. Optique philosophique, édition Hatier, 1996, 79 p.
PAQUOT (Thierry),"La Ville de l'architecte", Introduction, in : *Urbanisme,* n° 290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, p. 50

PAQUOT (Thierry),"L'Invention du citadin", in : *Sciences Humaines*, n° 70, mars 1997, pp. 20-25
PAQUOT (Thierry),"Paris-rive gauche, anatomie d'un projet urbain", Introd., in : *Urbanisme*, n° 289, juillet août 1996, p. 14
PAQUOT (Thierry), LUSSAULT (Michel) et BODY-GENDROT (Sophie) sous la dir. de, *La Ville et l'urbain l'état des savoirs*, Paris, éditions la découverte, 2000, 443 p.
PARDO (Daniel), *La Dynamique de la ville et le projet urbain, le cas de Vandoeuvre-Lès-Nancy*, Mémoire de mastère spécialisé en Génie urbain, sous la dir. de QUEFFELEC (Christian), Champs-sur-Marne, ENPC, 2000, 82 p.
PARMANTIER (Philippe), "Projet urbain : Comment faire la ville?", in : *Le Moniteur des villes*, n° 17, septembre 1992, pp. 6-7
PELETTIER (J.), DELFANTE (Charles), *Ville et urbanisme dans le monde*, Paris, éditions MASSON, 1989, 200 p.
PETONNET (Colette), propos recueillis par PAQUOT (Thierry), in : *Urbanisme*, n° 286, janvier/février 1996, pp. 5-11
PICARD (Aleth), "Un Architecte-urbaniste et l'Etat : M. Robert Auzelle dans les années 1950", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, *La Fabrication des villes*, G.E.V.R., Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'Architecture de Normandie, Picard diffusion, juillet 1995, pp. 225-234
PICHERAL (Jean Blaise), *Grande-Synthe : une élaboration conjointe du projet urbain ou l'expérience de l'Atelier de Travail Urbain*, Dunkerque, AGUR, avril 1995, non pagé
PICON-LEFEBVRE (Virginie), "Formes et manières de faire la ville", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, *Ville et architecture*, 3e trimestre 1993, pp. 45-58
PINON (Pierre), MICHELONI (Pierre), "Parcellaire foncier et architecture urbaine", in : *Métropolis*, vol. 3, n° 32, 1978, pp. 25-31
PINON (Pierre), "Une Unique beauté ? ", in : *Urbanisme*, n° 303, *Mémoire et projet,* novembre/décembre 1998, pp. 65-67
PINON (Pierre), *Composition urbaine*, tome I *: Repère*, Paris, STU, 1992, 106 p.
PINON (Pierre), *Composition urbaine*, tome II *: Projets*, Paris, STU, 1994, 119 p.
PIRON (Olivier), "Urbanisme et aménagement, déconstruction, reconstruction", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 247-273
PLACIDI (Paolo), *Planification et projet urbain en Italie*, POPESCU (Alice) et FERRE (Isabelle) collaborateurs, Paris-la-Défense, éditions de la DGUHC, 1998, 45 p.
PLOURET (Perrine), *Projet urbain entre théorie et pratique, l'exemple de Grenoble*, Mémoire de DESS, sous la dir. de BELLI-RIZ (Pierre), IUG, 1998, 208 p.
POËTE (Marcel), *Introduction à l'urbanisme : L'évolution des villes, La leçon de l'Antiquité*, Paris, Boivin, 1929, 360 p.
POTIE (Philippe), "Assumer la responsabilité de la décision et du dessin", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, pp. 242-244
POUSIN (Frédéric), "Le Vocabulaire des concepteurs architectes et paysagistes, langage savant et langue ordinaire", in : BOUDON (Philippe) sous la dir. de, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, pp. 157-171
PRANLAS-DESCOURS (Jean-Pierre), FILLY (Yannick), DAVOINE (Gilles), "Saint-Jacques de la Lande : projet pour un centre urbain", in : *Moniteur architecture*, n° 106, avril 2000, pp. 143-161
PRETECIELLE (Edmond), "Misères de la planification urbaine", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 176, *Paris-Londres*, novembre/décembre 1974, pp. 15-18
PROST (Robert) sous la dir. de, *Conception architecturale, une investigation méthodologique*, Paris, Coll. Villes et entreprises, Harmattan, 1992, 190 p.
PROST (Robert) sous la dir. de, *Concevoir, inventer, créer ; réflexions sur les pratiques*, Paris, Harmattan 1995
PROST (Robert), *A propos de la réforme de l'enseignement de l'architecture*, Paris, MUL, 2 vol., 1982, 36 p./29 p.
PROST (Robert), "La conception architecturale confrontée à la turbulence de la pensée contemporaine", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale,* n° 34, 1993, pp. 11-28
PRUD'HOMME (Rémy), "Les Nantis n'ont plus besoin des pauvres", in : *Le Monde*, mardi 29 novembre 1994
PUMAIN (Denise), ROBIC (Marie-Claire), "Réseaux urbains : des mots aux choses", in : *Urbanisme,* n° 304, janvier/février 1999, pp. 72-75
QUIVY (Raymond), VAN CAMPENHOUDT (Luc), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Coll. Psycho Sup., Dunod, 2e édition, 1995, 188 p., 1e édition, 3e trimestre 1988
R…

RAPOPORT (Amos), *Pour une anthropologie de la maison*, Paris, Coll. Aspects de l'urbanisme, Dunod, 1972, 224 p.
RAYMOND (Henri), "Commuter et transmuter : la sémiologie de l'architecture", in : *Communications*, n° 27, *Sémiotique de l'espace*, Paris, Le Seuil, 1977, pp. 103-111. Ou in : FREY (Jean-Pierre), *Architecture, urbanistique et société*, DEA, IUP, Polycopie, 1996, pp. 21-29
RAYMOND (Henri), "Habitat, modèles culturels et architecture", in : A*rchitecture d'Aujourd'hui*, n° 174, juillet août 1974, pp. 50-53
RAYMOND (Henri), "L'Architecture ou l'habiter", in : FREY (Jean-Pierre), *Architecture, urbanistique et société*, DEA, IUP, Polycopie, 1996, pp. 31-34
RAYMOND (Henri), "Le Droit à la ville", in : FREY (Jean-Pierre), *Architecture, urbanistique et société*, DEA, IUP, Polycopie, 1996, pp. 5-20
RAYMOND (Henri), "L'Urbanisation et changement social", in : MENDRAS (Henri), VARRET (Michel), *Les Champs de la sociologie française*, Paris, Armand Colin, 1988, pp. 63-73
RAYMOND (Henri), *L'Urbain et l'architecture, le type et le figuré*, ISU/DGRST, 1978
RENARD (Vincent), "Evaluer un projet, l'urbaniste, l'économiste et le juriste", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 239-246
RENAUDIE (Serge), "Du Lotissement au projet urbain", in : *Etudes foncières*, n° 73, décembre 1996, pp. 6-12
RENIER (Alain), LEVY (Albert), ANNE (Jean- Jacques), RENIER (Florence), *Le Projet, ses matériaux, son exercice*, Rapport de recherche final, Ecole d'architecture de Paris la Villette, 1988, 149 p.
REYMAND (Léonce), *Traité d'architecture,* Chapitre : *La Ville*, Paris 1864, pp. 573-599
REYNAUD (Dominique), "La Forme urbaine, une notion exemplaire pour l'Epistémologie et la sociologie des sciences", in : BOUDON (Philippe) sous la dir. de, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, pp. 93-120
REYNAUD (Jean-Marie), "Le Contrôle de gestion des services publics locaux", in : *Génie urbain,* n° 384, *Management local, vers une nouvelle rationalité*, février 1992, pp. 26-42
RIBOULET (Pierre), "La Ville comme œuvre", in : *Conférences Paris d'architectes,* 12 janvier 1994, Paris, Coll. Les Mini PA, n° 2, éditions du Pavillon de l'Arsenal, 1994, pp. 44-71
RICOEUR (Paul), "Architecture et narrativité", in : *Urbanisme,* n° 303, *Mémoire et projet*, novembre/décembre 1998, pp. 44-51
RIVKIN (Arnoldo), coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110
ROCHEFONCAULD (B. de la), *L'Abondance foncière, une attitude industrielle appliquée à l'espace*, Paris, Coll. Aspect d'urbanisme, Dunod, 1982, 183 p.
RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques ; réflexions autour du «projet urbain»", in : *Enquête*, n° 4, *La ville des sciences sociales*, 1996, pp. 59-68
RONCAYOLO (Marcel), "La Dimension historique", in : *Les Cahiers de l'IAURIF, Supp. Habitat*, n° 29, avril 2001, pp. 3-6
RONCAYOLO (Marcel), "La Révolution urbaine", in : *Urbanisme*, n° 288, mail/juin 1996, pp. 21-23
RONCAYOLO (Marcel), "La Ville à livre ouvert", in : *Sciences humaines*, n° 70, *Au Cœur de la ville*, mars 1997, pp. 32-33
RONCAYOLO (Marcel), "La Ville dans tout ses états", in : *Pouvoirs locaux, Cahiers de la décentralisation*, n° 1, 2e trimestre, 1989, pp. 65-117
RONCAYOLO (Marcel), "Le Local mythe ou réalité?", in : *Banlieue, ville, lien social*, n° 4, décembre 1994, pp. 17-20
RONCAYOLO (Marcel), "Le Planificateur : démiurge ou exécutant?, in : *Temps libre*, n° 14, 1985, pp. 93-96
RONCAYOLO (Marcel), BURGEL (Guy), "Qu'est-ce que la "cité globale"?", in : *Villes en parallèle*, n° 20/21, décembre 1994, pp. 35-51
RONCAYOLO (Marcel), LACAZE (Jean-Paul), BARBIER (Michel), VIVIER (Jean), "Planification et projets", in : *Temps libre*, n° 14, 1985, pp. 91-148
RONCAYOLO (Marcel), LEMOINE (Bertrand), "La Ville, la métropole", in : *Moniteur architecture*, n° 74, octobre 1996, pp. 55-56
RONCAYOLO (Marcel), *Les Grammaires d'une ville, essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, EHESS, 1996, 507 p.
ROSSI (Aldo), "L'Habitation et la ville", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat*, juillet/août 1974, pp. 30-31
ROSSI (Aldo), *L'Architecture de la ville*, trad. de l'italien par BRUN (Françoise), Paris, Coll. Formes urbaines, L'Equerre, 1981, 295 p.

ROUX (Jean-Michel), DESMARET (Agnès), PARIS (Romain), *Le Temps long dans le projet urbain*, tome 1 : *Concevoir, programmer, réaliser*, tome 2 : *Etude de projets significatifs*, Paris, SCET-Club ville aménagement, 1999, 64 p., 65 p.
RUDLOFF (Nicole), "Pour une ville solidaire : le projet urbain de Chanteloup-Les-Vignes", in : *HLM aujourd'hui*, n° 36, 4e trimestre 1994, pp. 64-67
RUEFF (Judith), "Colloque sur le projet urbain : Comment passer à l'acte", in : *Urbanisme,* n° 256, septembre 1992, pp. 45-48

S… - T…

SABBAH (Catherine), BIRAUD-BUROT (Isabelle), "Montfermeil : trois esquisses pour un grand projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 257, octobre1992, pp. 19-21
SAUTEREAU (Jacques), "La Conception à l'ombre de l'architecture", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale,* n° 34, 1993, pp. 7-10
SAUVAGE (André), CORBEL (P.), *Urbanisme et presse ou la difficulté d'informer*, Rennes, Université de Haute-Bretagne, Lab. de Recherches Economiques et Sociales, LARES, 1983, 261 p.
SAUVEZ (Marc), *Recomposer la ville, le projet urbain ne se dessine pas*, Dossier de formation continue "Quelles démarches pour recomposer la ville?", 12-13 juin 1996, Paris, ENPC, 1996, 2 notes, 16 p., 9 p.
SCHAFFER (Sylvie), "Le Havre, un projet urbain contre vents et marées", in : *D'Architectures,* n° 42, janvier/février 1994, pp. 41-43
SCHAFFER (Sylvie), "Projet urbain de Montreuil un acte fédérateur", in : *D'Architectures,* n° 45, mai 1994, pp. 30-34
SCHATZ (Françoise), "L'Obstacle des mots pour le savoir et pour le faire", in : BOUDON (Philippe) sous la dir. de, *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, CNRS, LOUEST, éditions HARMATTAN, Coll. Villes et entreprises, 1999, pp. 297-212
SCHMIT (Bruno), "A L'Est deux POS nouveaux ", in : *Diagonal,* n° 103, octobre 1993, pp. 19-21
SCHMIT (Bruno), "Faut-il supprimer le COS? ", in : *Diagonal*, n° 122, décembre 1996, pp. 48-50
SCHMIT (Bruno), "POS et qualité architecturale : du bon usage de l'article 11", in : *Diagonal*, n° 112, avril 1995, pp. 50-52
SEIGNEUR (Frédéric), "De Grands projets d'architecture pour Paris", in : *Regards sur l'actualité*, n° 104, septembre/octobre 1984, pp. 38-58
SENLY (Donatien),"Heurs et malheurs d'un méga-projet", in : *Urbanisme*, n° 289, juillet/août 1996, pp. 15-22
SIMON (Herbert-A.), *La Science des systèmes, sciences de l'artificiel*, Paris, Coll. Afcet Systèmes, Dunod, 1991, 229 p.
SITTE (Camillo), *L'Art de bâtir les villes, l'urbanisme selon les fondements artistiques*, trad. de l'allemand par WIECZOREK (D.), Paris, L'Equerre, 2e édition, 1984, 209 p.
SOUBEYRAN (Olivier), "Malaise dans la planification", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 37, 1987, pp. 24-31
SOULIER (Nicolas), "L'Urbanité primaire", in : *La Revue du MAUSS*, sous la dir. de CAILLE (Alain), n° 14, *Villes bonnes à vivre- villes invivables*, 2e trimestre 1999, 31 p.
SPIGAI (Vittorio), *Construire selon l'histoire du lieu*, document polycopie, 46 p.
SPIGAI (Vittorio), *Sémiotique d'une architecture urbaine ; la maison à patio d'Alger, le projet urbain*, Cours de 3e cycle, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (E.P.A.U.), Alger, 1994, pp. 37-55
SPILL (Christiane), "Le Tourisme culturel, fil directeur du projet urbain avignonnais", in : *Technopoles, axes, ports, tourisme urbain*, Paris, éd du CTHS, 1991, pp. 129-142
SPOHR (Claude), "Projet urbain et grands ensembles", in : *Télex DAU*, n° 33, janvier 1992, pp. 11-13
STEINEBACH (Michel), *La Mixité urbaine dans les documents d'urbanisme, points de repère d'une réflexion sur les formes urbaines*, Paris, MELT, 1993, 43 p.
SUBILEAU (Jean-Louis), "Euralille, la ville, les grandes infrastructures : le choc des échelles urbaines", in : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n° 3, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme de Bordeaux métropole aquitaine, octobre 2000, pp. 43-64
SUSSEN (Saskia), BECKOUCHE (Pierre), BODY-GENDROT (Sophie), MOULIN (Raymonde), VELTZ (Pierre), RONCAYOLO (Marcel), "Paris est-il une ville globale?", in : *Débat,* n° 80, mai/août 1994, pp. 146-191
TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 3-7
TABOURET (René), BACHOFEN (Charles), WOEHL (B.), *Fondement du projet urbain,* tome 1 : *Processus et enjeux,* tome 2 : *Concepts et méthodes du projet urbain*, Strasbourg, Ecole d'Architecture, BRA, 1989, 63 p./53 p.

TAFURI (Manfredo), *Architecture et humanisme, de la renaissance aux réformes*, Paris, Coll. Espace et architecture, Dunod, 1981, 208 p.
TAFURI (Manfredo), *Projets et utopie ; de l'avant-garde à la métropole,* Paris, Coll. Espace et architecture, Dunod, 1979, 158 p.
TAYLOR (Brian Brace), "Team 10+20 : chants d'innocence et d'expérience", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 177, *Team 10+20*, janvier/février, 1975, pp. 1-3
TEILHARD DE CHARDIN (Pierre), *Je m'explique*, textes choisis et ordonnés par DEMOULIN (Jean-Pierre), Paris, éditions du Seuil, 1966, 256 p.
TEMPIA (Emilio), *Pour une architecture urbaine*, Paris, éditions du Moniteur, 1981, 190 p.
THIBAULT (Serge), CHIAPPERO (Dany), SANGARE (Issa), *Projet(s) urbain(s) en région centre*, Tours, MSV, 1997, 49 p.
THIBAULT (Serge), SANGARE (Issa), DEMAZIERE (Christophe), ROLLINAT (Jérôme), *Développement économique et projet urbain en Région Centre*, Tours, Maison des Sciences de la Ville, 1998, 36 p.
THIBAULT (Serge), SANGARE (Issa), LARRUE (Corinne), *Politique de l'environnement et projet urbain*, Tours, MSV, 1998, 49 p.
THIBAULT (Serge), SANGARE (Issa), LEFEUVRE (Marie-Pierre), *Politique de l'habitat et projet urbain en région Centre*, Tours, MSV, 1997, 35 p.
TISSIER (Caroline), *Lieux de travail en milieu rural : accueil d'activité et projet urbain*, Paris, MULT, 1990, non pagé.
TOMAS (François), "Le Renouvellement des espaces publics : comment faire de l'espace public une œuvre collective", in : CUILLIER (Francis) sous la dir. de, *Les Débats sur la ville*, n° 3, Bordeaux, éditions Confluences, Agence d'urbanisme de Bordeaux métropole Aquitaine, octobre 2000, pp. 65-81
TOPALOV (Christian), ""Expériences sociologiques" : les faits et les preuves dans les thèses de Maurice Halbwachs (1909-1913)", in : *La Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 1, 1999, pp. 11-46
TOUSSAINT (Jean-Yves), ZIMMERMANN (Monique) sous la dir. de, *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, Liège, éditions Pierre Margada, 1998, 201 p.
TRAPITZINE (Richard), "Un Projet urbain doit précéder le plan d'occupation des sols", in : *Etudes foncières*, n° 80, automne 1998, pp. 39-41
TREUTTEL (Jean-Jacques), "Comment faire la ville?", Entretien avec Yves Lyon du 24 avril 1992, in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, *Ville et architecture*, 3e trimestre 1993, pp. 123-134
TRICAUD (Etienne), "La Gare Montparnasse : du projet d'infrastructure au projet urbain", in : *Les Cahiers de Génie Urbain,* n° 9, *Ville en chantier, ville en projet*, juillet 1995, pp. 41-44
TSCHUMI (Bernard), "Les Délices de l'antiarchitecture", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 176, *Paris - Londres*, novembre/décembre 1974, p. 96
TSIOMIS (Yannis), "Le Style c'est la démarche", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale,* n° 34, 1993, pp. 29-52
TSIOMIS (Yannis), "Un Tissu de mensonges : la forme urbaine ou la réhabilitation est-elle une pratique particulière?, in : *Villes en parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 235-242
U... – V... - W...- X... – Y... – Z...
UNWIN (Raymond), *L'Etude pratique des plans de ville*, Paris, L'Equerre, 1981, 370 p.
VALION (Nathalie), *Formes urbaines, planification, projet urbain : émergence de nouvelles pratiques?*, Note documentaire et de synthèse, sous la dir. de NOVARINA (Gilles), Grenoble, IUG, 1995, 29 p.
VAXELAIRE (André), "Forme et/ou programme ?", in : MALVERTI (Xavier), PICARD (Aleth) sous la dir. de, avec la coll. de BELLI-RIZ (Pierre), *La Fabrication des villes*, Ed G.E.V.R. Ecole d'Architecture de Grenoble, Ecole d'architecture de Normandie, juillet 1995, p. 245
VENTURI (Robert), *De l'ambiguïté en architecture*, trad. par, SCHLUMBERGER (Maurin) et VENARD (Jean-Louis), Paris, Coll. Aspects de l'urbanisme, Dunod/Bordas, 1976, 144 p.
VERDEIL (Eric), "Reconstructions manquées à Beyrouth, la poursuite de la guerre par le projet urbain", in : A*nnales de la recherche urbaine*, n° 91, décembre 2001, pp. 65-73
VERPRAET (Gilles), "Experts ou médiateurs? Les professionnels en urbanisme", in : *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 37, 1988, pp. 98-105
VERPRAET (Gilles), "Le Dispositif partenarial des projets intégrés, pour une typologie des rapports publics-privés", in : *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 51, *La Planification et ses doubles*, juillet 1991, pp. 102-112
VERPRAET (Gilles), introd. ; *Formation et pratiques en urbanisme, regards sur les mutations américaines*, VERPREAT (Gilles) et MICHEAU (Michel) coord. de, Actes du colloque franco-américain, 29-30 janvier 1989, CNRS/APERAU, Université Paris-Dauphine, février 1993, pp. 11-30
VERPRAET (Gilles), *Le Projet urbain, les politiques partenariales, et les professions de l'urbanisme*, Paris, SMASH, 1993, 108 p.

VERPREAT (Gilles), "La Formulation éthique dans les politiques urbaines", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?*, Paris, La documentation française, 1996, pp. 209-224
VICHERY (Ghislaine), "Le Grand projet urbain de Marseille : état des lieux", in : *Sud information économique,* n° 106, 2ème trimestre, 1996, pp. 31-39
VICHERY (Ghislaine), BORDREUIL (Jean-Samuel), PERALDI (Michel), "Marseille : Le grand projet urbain et les quartiers Nord", in : *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, La Tour d'Aigues/éditions de l'Aube, 1997, pp. 219-267
VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n° 393, janvier 1993, pp. 60-64
VOGEL (Reine), "Forme urbaine et pouvoir", in : *Urbanisme,* n° 290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 83-85
VOGEL (Reine), "Le Projet urbain annexé par l'image", in : *Urbanisme*, n° 276, septembre/octobre 1994, pp. 31-35
VOLOVIK (Igor), *Quartier d'habitat social : population, espace, projet urbain, mise en place d'une participation : projet de requalification de la cité Paul Mistral à Grenoble sous la municipalité Destot, analyses des dispositifs*, Mémoire de DEA "Villes et sociétés", sous la dir. de BAROU (Jacques) et NOVARINA (Gilles), Grenoble, IUG, 1997, 139 p.
WANDRIESSE-TARAMINI (Corine), *Le Vert-Galant : la gare RER au pôle multimodal, le point de départ du projet urbain d'agglomération : la quête de la cohérence urbaine Tremblay-en-France/Villepinte (93)*, Mémoire spécialisé en Génie Urbain, sous la dir. de CARMONA (Michel) et BUGEAUD (Patrick), Champs sur Marne, ENPC, 2000, 174 p.
YEDID (Adam), "Voir à travers la ville, pour fonder le projet urbain", in : *Métropolis,* n° 82/83, *Centres urbains*, 1e trimestre 1988, pp. 49/57
YOUNES (Chris), "Le Paysage dans l'enseignement du projet architectural et urbain", in : *Les Cahiers de la recherche architectural et urbaine*, n° 4, avril 2000, pp. 57-68
ZENTELIN (Jean-Louis), "Développement de l'usage urbain du cycle en France : utopie, projet de société ou mystification", in : *Transports*, n° 377, mail/juin 1996, pp. 209-215
ZIMMERMANN (Annie), "De la modestie en architecture", in : *Urbanisme,* n° 290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 86-87
ZIMMERMANN (Annie), "La Ville de l'architecte ou le prix du don", propos recueillis de la table ronde organisée le 18 juin 1996, PAQUOT (Thierry), CHEMETOV (Paul), DEVILLERS (Christian), FURET (Catherine), MASBOUNGI (Ariella), SUBILEAU (Jean-Louis), VIRILIO (Paul) et ECREMENT (Bernard), in : *Urbanisme,* n° 290, *La Ville de l'architecte*, septembre/octobre 1996, pp. 60-64

MINISTERES ET ORGANISMES MINISTRIELS :

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME, *Partenariats dans cinq opérations d'aménagement*, Paris-La Défense, METT, STU, 1993, 95 p.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS, *Comprendre, penser, construire la ville*, sous la dir. de MASBOUNGI (Ariella), MELT, Paris, Francedit, 1993, 82 p.
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS, *L'Enseignement du projet d'architecture*, propos recueillis par MABARDI (Jean-François), DAU, MATET, octobre 1995, 115 p.
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE, *Les Agences d'urbanisme d'agglomération, un bilan dix ans après*, MECV, Direction de l'Urbanisme et des Paysages, février 1979, 46 p.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME, *Les Agences d'urbanisme et les politiques de développement urbain et territorial, une sélection des activités en 1992-1993*, METT, DAU, FNAU, Imprimerie Jalin-Valence, 1994, 287 p.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME, *La Composition urbaine*, note et essai bibliographique, Paris la Défense, MELTT, DAU, CDU, octobre 1996, 83 p.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS, *La Planification spatiale, 20 ans d'évolution de la loi d'orientation foncière 1967-1987*, Paris la défense, MELATT, DAU, avril 1988, 39 p.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME, *L'Habitat social au cœur de l'urbanisme*, orientation bibliographique, Paris la Défense, MELTT, CDU, DAU, mai 1996, 95 p.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME, *Ville et pauvreté*, Paris La Défense, MELTT, DAU, CDU, janvier 1995, 43 p.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS, *Loi d'Orientation pour la Ville, 15 questions sur les programmes de référence, quartiers d'urbanisation récente*, Paris La Défense, MELT, DAU, mars 1993, 32 p.

MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT, *Consultation nationale sur la loi d'aménagement projet de quartier*, rapport de synthèse, Paris imp. BOUDIN, MUL, Direction de l'Urbanisme et des Paysages, mai 1983, 64 p.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS, *Etat de l'urbanisation ; constats et tendances 1987*, MELATT, DAU, éditions du STU,
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS, *ZPPAU ; du projet à la règle*, Paris la Défense, MELT, DAU, STU, 11 juin 1991, 163 p.
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS, *POS et paysage ; aspects juridiques*, Paris la Défense, MATET, DAU, éditions Villes et territoires, septembre 1995, 129 p.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME, *Le Schéma directeur d'Ile de France*, Paris la Défense, MELTT, DAU, éditions Villes et territoires, 4e trimestre 1996, 55 p.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME, *SHON B ; illustration de la circulaire n° 90/80 du 12 novembre 1990 relative au respect des modalités de calcul de la surface de plancher hors œuvre des constructions,* Paris la Défense, METT, DAU, février 1995, 47 p.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, *Le Plan d'Occupation des Sols, guide pratique des procédures*, Paris la Défense, METL, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC), janvier 1999, 250 p.
MISSION DE COORDINATION DES GRANDES OPERATIONS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME, *Grands projets 1979-1989*, Paris, MCGOAU, 1985, 31 p.
DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION, DGUHC, "Le Projet urbain et la consultation des habitants", in : *Des Bâtiments au publics*, Actes de colloque, Paris-la-Défense, 1998, pp. 59-68
DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION, DGUHC, *Amiens une ambition réaliste*, Paris la Défense, Atelier Projet Urbain, 2 et 3 juillet 1998, 39 p.
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME (D.A.U.)
D.A.U., "Projet urbain", in : *Télex DAU,* n° 39, janvier 1994, pp. 12-16
D.A.U. et Mouvement PACT-ARIM pour l'amélioration de l'habitat*, Quartiers anciens, démarche de projet et intervention publique*, Paris-La Défense, Ed. Villes et territoires, 1994, 95 p.
D.A.U., *Le Renouveau de la planification urbaine et territoriale*, les éditions du STU 1993, 56 p.
D.A.U., *Projet urbain 92 ; de l'intention à la réalisation*, Paris, COFHUAT, 1992, 9 p.
D.A.U., *La Planification urbaine et spatiale, essai de définition et de contenu*, Paris, 1989, 48 p.
D.A.U., la revue "Ville-Architecture" :
- n° 1, *Urbanisme français, six relectures,* D.A.U., mars 1996, 23 p.
- n° 2, *Urbanisme français nouvelle lecture*, D.A.U., juin 1996, 23 p.
- n° 3, *Libérer l'îlot ou l'architecture ?*, D.A.U., janvier 1997, 27 p.
- n° 4, *La Ville de l'âge III,* débat avec PORTZAMPARC (Christian de), D.A.U., novembre 1997, 27 p.
- n° 5, *Bordeaux agglomération : un projet urbain pour le territoire*, D.A.U., mai 1998, p. 19

D.A.U., la revue "Projet urbain" :
- n° 1*, L'Ilot parcellaire a de l'avenir*, D.A.U., octobre 1994, 17 p.
- n° 2, *Tisser la ville,* D.A.U., janvier 1995, 23 p.
- n° 3, *La Ville hors la ville*, D.A.U., mars 1995, 23 p.
- n° 5, *La Technique au service du projet,* D.A.U., septembre 1995, 27 p.
- n° 6, *Les Infrastructures comme architecture urbaine*, D.A.U., décembre 1995, 23 p.
- n° 8, *Périphérie maudite ou splendide*, D.A.U., mai 1996, 19 p.
- n° 9, *Réinsérer les grands ensembles*, D.A.U., octobre 1996, 23 p.
- n° 10, *Stratégies urbaines et grands ensembles*, D.A.U., mars 1997, 23 p.
- n° 12, *Rennes : de la planification au projet urbain*, février 1998, 27 p.
- n° 13, *Patrimoine et modernité*, D.A.U., août 1998, 27 p.
- n° 15, *Faire la ville sur la ville ; ville durable, ville mutable,* D.A.U., décembre 1998, 27 p.
- n° 16, *Amiens, une ambition réaliste*, D.A.U., avril 1999, 31 p.
- n° 17, *Saint-Nazaire, assumer sa modernité*, D.A.U., juillet 1999, 31 p.

D.A.U., la revue "Projet urbain et les grands ensembles"
- n° 4, *La Maîtrise d'ouvrage*, mars 1993, 12 p.
- n° 5/6, *La Pensée urbaine,* D.A.U., novembre/décembre 1993, 23 p.
- n° 7, *Communiquer le projet urbain,* D.A.U., avril 1994, 11 p.

D.A.U., la revue "Projet urbain dans les grands ensembles" : Séminaire 1991-1992

- n° 1, *Introduction aux séminaires ; diagnostic et interrogation, 21-22 mars 1991,* première partie : "Situation générale des problèmes", Paris, MELTE, D.A.U., septembre 1991, 26 p.
- n° 2, *Diversification des fonctions et développement économique,* actes du séminaire Lyon-La-Duchère, 21-22 mars 1991, Paris, MELTE, D.A.U., 1991, 34 p.
- n° 3, *L'Intégration du quartier dans la ville*, actes du séminaire de Strasbourg Le Neuholf, 10-11 juillet 1991, D.A.U., 1991, 26 p.
- n° 4, *Espace public et requalification urbain*, actes de séminaire de Marseille, 18-19 septembre 1991, D.A.U., 1991, 30 p.
- n° 5, *Réponses de concepteurs*, actes de séminaire de Gennevilliers, 30-31 janvier 1992, D.A.U., 1992, 18 p.
- n° 6, *De l'idée à la réalisation*, actes du séminaire de Saint-Herblain, 14-15 mai 1992, D.A.U., 1992, 17 p.

AGENCES/VILLES :

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION DUNKERQUOISE, *Restructuration et revitalisation du centre ville, le nouveau projet urbain du site collège Lamartine- place du théâtre,* Etude réalisée pour le compte de la communauté urbaine de Dunkerque, Dunkerque, AGUR, 1985, 36 p.

AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE REIMS, *Projet urbain d'agglomération, une métropole régionale à vocation européenne : Reims*, Reims, AUDRR, 1994, 95 p.

AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION FLANDRE-DUNKERQUE, *Projet urbain d'agglomération ; aire urbaine centrale, Dunkerque*, A.U.D.R.F.D., février 1994, 71 p.

AGENCE D'URBANISME POUR L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE, *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Strasbourg, AUAS, 1981, non pagé.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA METROPOLE LILLOISE, *Lille 2004 : Lille/Lomme, site des Bois Blanc, projet urbain pour les jeux olympiques, implantation du village des médias*, Lille, A.D.U., 1996, non pagé.

AGENCE FONCIERE ET TECHNIQUE DE LA REGION PARISIENNE (AFTRP), *Démarches urbaines*, Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées 1994, 160 p.

CEBTP, *Aménagement du site de Billancourt pour un projet urbain, rapport d'évaluation des aspects techniques*, Paris, CEBTP, 1993, 26 p.

CLUB DES MAITRES D'OUVRAGE D'OPERATIONS COMPLEXES, *Profession aménageur, à la recherche d'une nouvelle identité*, n° 3, octobre 1996, 8 p.

CONSEIL DE L'EUROPE, *Le Projet urbain et la construction de la cité, actes du colloque des 12 et 13 novembre 1981*, R*enaissance urbaine en Europe ; série d'études 21,* Strasbourg, Conseil de Europe, 1983, 96 p.

CONSEIL DE L'EUROPE, *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg, actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981*, R*enaissance urbaine en Europe ; série d'études 20,* Strasbourg, 1983, 110 p.

DISTRICT URAIN DU PAYS DE MONTBELIARD*, Projet de développement social et urbain du pays de Montbéliard, convention ville-habitat*, Montbéliard, 1991, 68 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT de St Denis la Réunion, *Espaces publics et projet urbain à la Réunion,* les actes du séminaire du 4 au 7 mai 1992, St Denis la réunion, D.D.E., 1992, 50 p.

E.P.U.R., "Tissu ancien et tendances actuelles", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 174, *Recherche Habitat*, juillet/août 1974, pp. 18-22

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DU SECTEUR IV DE Marne La Vallée, *Des Images de référence pour un projet urbain, commune de Magny le hongre*, Noisiel, EPAFRANCE, 1990, non pagé

FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME, *Demain, nos villes?,* Exposition, Marseille, octobre 1985, 32 p.

FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME, *Contribution au projet urbain : Saint Etienne*, Saint-Étienne, FNAU, mai 1992, 31 p.

FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME, *Villes en projet,* Atelier 1 : *Projet urbain et cohésion sociale*, 11e rencontre nationale des agences d'urbanisme, 27-28-29 mars 1990 à Paris-Hôtel Nikko, Paris, FNAU, IAURIF, 1990, pp. 7-56

GROUPE ACADIE et JOINVILLE LE PONT, *Le Chef de projet de développement social urbain 1982-1992, construction et diffusion d'une figure professionnelle*, Paris, octobre 1992, 45 p. (Lettre de commande 91 I 03 bis)

GROUPE HUIT, PARIS, *Troisième projet urbain du Mali, décentralisation et infrastructures*, T. 1 : *Ensemble projet*, T. 2 : *Fiches-projets*, Rapport final, Etude faite pour ministère de l'urbanisme et de l'habitat du Mali, Paris, Groupe Huit, 1996, 2 vol., XX-600 p., 634 p.

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DE LA BRETAGNE, *Projet urbain de Beauregard, un nouveau quartier naît à Rennes ; projet, méthode*, Rennes, SEMAEB, 1997, 23 p.
SOCIETE RENNAISE DE RENOVATION, BUREAU DES PASAGES, *Projet urbain des bords de la Vilaine, quartiers mail et matoilais, démarche et projet, la maîtrise d'ouvrage urbain et la maîtrise d'œuvre urbaine*, Rennes, S2R, 1997, 39 p.
SOCIETE RENNAISE DE RENOVATION, *Projet urbain de St Hélier-Alphonse Guérin, deux quartiers en mouvement à Rennes, démarches et projet*, Rennes, S2R, 1997, Non pagé
SONACOTRA, *Reloger, aménager, structurer*, Paris, 1973, non pagé
VILLE DE BORDEAUX, *Projet urbain pour la ville de Bordeaux*, Mairie, 1996, 60 p.
VILLE DE LYON, Communauté Urbaine de Lyon, *Projet urbain : strategy for urban renewal,* Lyon, Coll. Les Cahiers Lyon confluence, octobre 1998-avril 1999, 1999, 49 p.
VILLE DE PARIS, *Projet de loi de finance pour 1995, effort financier consacré à la politique des villes et au développement social urbain*, Paris, imp. Municipale, 1994, 76 p.
VILLE DE PARIS, *Projet de loi de finance pour 1996, effort financier consacré à la politique des villes et au développement social urbain*, Paris, imp. Municipale, 1995, 89 p.
VILLE DE RENNES, *Le Projet urbain de Rennes : pour préparer la ville de demain*, Rennes, Ville de Rennes, 1992, non pagé
VILLE DE RENNES, *Projet urbain de Rennes*, Rennes, 1999, 2 fasc., 94 p./ 23 p.
VILLE DE St EGREVE, *Projet urbain pour l'aménagement du centre ville, concours d'idées, St Egreve*, municipalité, 1990, non pagé

CAS D'ETUDE

PARIS/BERCY

VILLE DE PARIS, *Bilan 1977-1980*, Paris, Imp. Municipale, 1980, 175 p.
VILLE DE PARIS, Direction de l'Aménagement Urbain, *Examen des éléments financiers des ZAC*, séance du 22 juillet 1996, Paris, juillet 1996, 66 p. (Projet de délibération et extrait du registre des délibérations)
ATELIER D'URBANISME DE PARIS (APUR), "Poursuivre le rééquilibrage vers l'est", in : *Urbanisme*, n° 218, mars 1987, pp. 118-119
ATELIER D'URBANISME DE PARIS (APUR), *Zone d'Aménagement Concerté -Bercy, 12e Arrondissement*, Dossier de Création ; Etude d'impact, septembre 1987
Architecture d'Aujourd'hui, "Paris ; projets de ville", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 295, octobre 1994, pp. 57-101.
Architecture d'Aujourd'hui, n° 262, avril 1989, p. 41
Architecture Intérieure Cree, "Jean-Pierre BUFFI : Une composition à plusieurs mains", in : A-*I Crée* ; urbanité, n° 255, août/septembre 1993, pp.
France Informations, n° 126, *Paris an 2000*, 1985, 32 p.
Le Bulletin d'informations architecturales, "Actualité ; tracer, lotir, bâtir : la Z.A.C. de Bercy", n° 179, novembre 1994
Paysage-Actualités, "Le Parc de Bercy ou les jardins de la mémoire", in : *P.A.*, n° 114, janvier 1989, pp. 37-40
Paysage-Actualités, "Le Parc de Bercy ou… les jardins de la mémoire", in : *PA*, n° 173, novembre-décembre 1994, pp. 33-35
Urbanisme, n° 224, *Le Concours du parc de Bercy*, avril 1988, pp. 66-77
Le Monde, "Jardin HUET ; Bercy, rive de Seine", in : *Le Monde* du 30 décembre 1993
Le Parisien, "Le Platane bloque quatre-vingts logements", in : *Le Parisien* du 03 janvier 1992
Le Quotidien de Paris, "Un Nouveau parc en 13 ha...", in : *Le quotidien de Paris* du 24/01/1992
ARNOLD (Claude), "L'Aménagement du secteur Bercy-Villot, à Paris gare de Lyon", in : *R. général des chemins de fer*, 108e année, n° 5, mai 1989, pp. 39-49
BOLLENE (Isabelle), "Voie Mazas : Une autoroute en bord de Seine", in : *Le Parisien* du 07 janvier 1993
BOUTIN (Michel), MARTAYAN (Elsa), *Les Densités d'occupation des sols, étude de quelques exemples parisiens*, Paris, APUR, juin 1992, non pagé
CAPILLON (Michel), "Bercy : 200 arbres sauvés", in : *La Croix* du 05 mars 1992
CHALON (François), "Arbres de Bercy : Chirac ne reste pas de bois!", in : *Le Parisien* du 3 janvier 1992
CHAMPEIX (Jacques), MOURAUX (Lionel), *Bercy,* Paris, L.M. éditions, 1989, 139 p.
CHAPEL (Enrico), "Paris : projets de ZAC", in : *Casabella Italie*, n° 581, juillet-août 1991, pp. 42-59
COLSON (Jean), FIERRO (Alfred), *Vie et Histoire du XII^e^ Arrondissement*, Paris, éditions Hervas, 1988, 155 p.
CROSET (Pierre-Alain), MILESI (Sylvia), "Bercy et Villejuif : comparaison de deux quartiers parisiens", in : *Casabella Italie*, n° 617, novembre 1994, pp. 26-39

DAVOINE (Gilles), "Un Front de parc parisien", in : *Le Moniteur des TPB*, n° 4710, 4 mars 1994, pp. 60-62
DELLUC (Manuel), "Bercy : l'urbanisme parisien réinventé", in : *Le Moniteur des TPB* ; n° 4902, 7 novembre 1997, pp. 42-47
ECOIFFIER (Matthieu), "Jacques Chirac tente un coup d'envoi de la Z.A.C. de Bercy", in : *Libération* du 07 novembre 1994
GUIRAL (Antoine), "Cent millions pour sauver les arbres de Bercy", in : *Le Parisien* du 06 février 1992
HERVAUX (Yves), "Terrorisme « vert » à Bercy : touche pas à mon arbre!", in : *Le Quotidien de Paris* du 10 février 1992
LACAZE (Jean Paul), *Paris, urbanisme d'Etat et destin d'une ville*, Paris, Flammarion, Coll. Géographie, 1994, 368 p.
LAMARRE (François), "Buffi & Cie à Bercy ; variations sur un thème", in : *D'Architectures*, n° 46, juin 1994, pp. 20-22
MILESI (Sylvia), "Projets de Jean-Pierre BUFFI pour Paris", in : *Casabella, Italie*, n° 570, juillet août 1990, pp. 4-22
MONTES (Fernando), "Z.A.C. Bercy- 25/35, rue Pommard, Paris 12e Ecole maternelle de 6 classes, Crèche de 80 berceaux, lieu d'appel", in : A*rchi-Info*, n° 71, octobre/novembre/décembre 1994,
PERFETTINI (P.), TANTER (Annick), *Cinq opérations urbaines d'habitat en agglomération parisienne : "la mixité activités-habitat"*, Paris, CILOG, Fondation des villes, 1990, 9 p. (Les enjeux urbains de l'habitat, Paris, 3-6 juillet 1990)
SEIGNEUR (Frédéric), "Projets d'urbanisme de la ville de Paris", in : *Regards sur l'actualité*, n° 109, mars 1985, pp. 3-21
SIGAUD (Marie), "Le Futur quartier de Bercy sera achevé en 1995, 200 arbres échappent à la tronçonneuse", in : *France Soir*, 07 février 1992
TREMEGE (Patrick), "Une Opération de restructuration urbaine à paris, la politique d'urbanisme de la ville de Paris, priorité à la remise en valeur des quartiers est", Actes de 3e congrès de l'Association mondiale des grandes métropoles, Melbourne, 15-19 octobre 1990, Paris, in : *Métropolis*, 1990, pp. 223-236

PARIS/ILE DE France : MONTREUIL

ACT CONSULTANTS PARIS, *Evaluation de la politique de projet de quartier, enquête sur 14 sites en régions Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie*, Rapport de synthèse, Boulogne, ACT, 1985, 2 vol., 246 p./33 p.
AGOSTINI (Coryne), *Réhabilitation et projet de quartier du bas Montreuil*, DESS aménagement, Paris, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne, 1987, 26 p.
ALLEN (Barbara), *Evaluation des projets de quartiers*, Rapport d'étude, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Paris, 1989, 227 p.
ALVARO (Siza), "Il Progetto come esperienza" ou "Design as experience", in : *Domus. Italie*, n° 746, février 1993, pp. 17-28
ANSELMI (Alessandro), "La Mémoire urbaine, interrogation sur la pérennité", in : *Du Territoire aux projets?,* Actes de colloque organisé par la mairie de Montreuil, 26 novembre 1991, pp. 29-31
ARNAL (Maxime), BERTRAND (Dominique), FONKENELL (Isabelle), GUILLEMET (Hervé), ORAND (Jean-Luc), TORDEUX (Jean-yves), *Habitat activité: quel équilibre? Montreuil ZAC république*, Travail de fin d'étude sous la dir. de SALLEZ (Alain), option Aménagement régional et urbain. Noisy-le-Grand, ENPC, 1994, 116 p.
DEBS (HABIB), DROUAS (Hélène), GUERIN (Pierre), SIGG (Katia), *Eléments de réflexion pour un projet de quartier sur le Haut Montreuil*, Projet de fin d'études, Noisy-le-Grand, ENPC, 1986, 77 p.
DELLUC (Manuel), "Montreuil, éloge de la mixité", in : *Le Moniteur architecture*, n° 40, avril 1993, pp. 16-22
DIDIER (Michel), "Note sur la politique de la ville à Montreuil-Sous-Bois", in : *Hommes et terres du nord*, n° 1997/1, mars 1997, pp. 56-60
DUCHER (Daniel), Montreuil : Un projet de quartier et une OPAH pour un même périmètre, in : *Les Cahiers de l'ANAH*, n° 40, mars 1987, pp. 6-7
GENESTIER (Philippe), "Urbanité et civilisation urbaine : nouveaux dogmes? Ou contre la destruction des banlieues populaires", in : *Du Territoire aux projets?,* Actes du colloque organisé par la mairie de Montreuil, 26 novembre 1991, pp. 86-99
MACHABERT (Dominique), "Alvaro SIZA à Montreuil", in : *Urbanisme,* n° 299, mars-avril 1998, pp. 27-31
MASBOUNGI (Ariella), "Christian Devillers générosité et continuité de l'espace public", in : *Projet urbain et grands ensembles*, n° 4, DAU, mars 1993, pp. 8-9
SERVENAY (Jacques), *La Réhabilitation de la cité "Le Morillon" à Montreuil-sous-Bois : Un projet ?,* Mémoire de DESS, sous la dir. de BOYER, IFU, Paris 8, SL, SN, 1987, 56 p.

STEINEBACH (Michel), "Spécificité urbaine", in : *Du Territoire aux projets?,* Actes du colloque organisé par la mairie de Montreuil, 26 novembre 1991, pp. 21-28
STEPHAN (Luc), "Montreuil balise son avenir", in : *Urbanisme*, n° 276, septembre-octobre, 1994, pp. 45-47
VILLAN (Luc), *Du Projet d'architecture à l'expérimentation urbaine*, Etude réalisée dans le cadre du programme "Cités-projets", Paris, A.A.V.E.C., 1991, 45 p. (Association Architecture Aménagement Villes et Communication)

AUTRES CAS :

PLAN-RENAISSANCE, *Le Projet urbain pour la plaine Saint-Denis*, 1994, non pagé.
ROUGE (Mariane), "Maîtrise d'ouvrage urbaine : Une méthode pour la Plaine- St- Denis", in : *Moniteur architecture*, n° 24, septembre 1991, pp. 30-33
BAYLE (Christophe), "L'Urbanisme à St Denis", in : U*rbanisme et architecture*, n° 252, novembre 1991, pp. 100-107
SCHMIDIGER (Catherine), "Un projet pour la Plaine St Denis", in : *Particulier immobilier*, n° 92, octobre 1994, pp. 32-37
MEDVEDOWSKY (Alexandre), MICHELONI (Pierre), BRILLET (Thierry), PANERAI (Philippe), *Espaces publics urbains, de la décision de faire jusqu'au projet*, Paris, ENPC, 1996, Série de notes, non pagé

INSTITUTS/ ECOLES

ECOLE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE, "Projet urbain pour la ville de Rennes", in : *Reading and design of the physical environment*, *Renne, 5-9 avril 1993*, Rennes, Ecole d'Architecture de Bretagne, 1994, pp. 156-159
ECOLE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE, *Atelier de projet urbain à Saint-Priest (Rhône),* 4 Fasc., Grenoble, EAG, 1994, 13 p./ 27 p. / non pagé
ECOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE, *Perception et représentation, le quartier de l'Horloge, les formes de représentation utilisables dans la conception du projet et son insertion dans l'urbain*, sous la dir. de RENIER (A.), Paris, UP6, 1985, 212 p.
INSTITUT D'URBANISME DE GRENOBLE, *Projet urbain et grand ensemble, projets urbains dans les grands ensembles ; de la notion aux réalisations*, Note documentaire de synthèse sous la dir. de LAURENCIN (M.), Grenoble, IUG, 1994, 29 p.
INSTITUT D'URBANISME DE GRENOBLE/ECOLE D'ARCHITECTURE*, Atelier de projet urbain : ville d'Eybens*, Grenoble, IUG -Ecole d'Architecture, 1991, non pagé
UNIVERSITE DE PARIS VIII, *Apprentissages collectifs et gestion urbaine, La Plaine St Denis : projet urbain et intellectualité de la ville*, rapport d'étape, mars 1998, St Denis, Université Paris VIII, 1995, 49 p.

REVUES SPECIALISEES

- ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI

- **n° 168,** PANERAI (Philippe), "A Propos d'équipements intégrés", juillet-août 1973, pp. VII - VIII
- **n° 173**, "Amérique latine… stop… problèmes et méthodes", mai/juin 1974,
- **n° 174**, "Recherche habitat", juillet/août 1974, pp. 1-83

HUET (Bernard), éditorial, p. VII
* Une politique de l'habitat :
Monnet (Jean-Pierre), "Etat de la construction, la construction de l'Etat", pp. 2-9
* Habitat et formes urbaines :
DEVILLERS (Christian), "Typologie de l'habitat & morphologie urbaine", pp. 18-22
ROSSI (Aldo), "L'Habitation et la ville", pp. 30-31
CERASI (Maurice), "Recherche typologique et espace collectif de la ville", pp. 35-41
CORNER (EUPALINOS), AREA, "Deux Hirondelles font peut être le printemps", pp. 42-44
EPUR, "Tissu ancien et tendances actuelles", pp. 48-49
* Modèles culturels et production de logement :
RAYMOND (Henri), "Habitat : modèles culturels et architecture", pp. 50-53
ELALOUF (David), "Le Pouvoir des usagers", pp. 63

- **n° 176**, Dossier : "Paris-Londres", novembre/décembre 1974, pp. 1-84

HUET Bernard,"Des Intentions aux actes", éditorial, pp. VII
DELFANTE (Charles),"Les Abattoirs de la mouche", pp. IX
MERLIN (Pierre),"Question de politique ; deux modèles d'urbanisation", pp. 8-14
PRETECIELLE (Edmond), "Misères de la planification urbaine", pp. 15-8
HUET (Bernard), GANGNEUX (Marie-Christine), "La Stratégie de l'araignée", pp. 70-71
TSCHUMI (Bernard),"La Stratégie de l'Autruche", pp. 71-72
La rubrique "critique" :
TSCHUMI (Bernard), "Les Délices de l'antiarchitecture", pp. 96

GANGNEUX (Marie-Christine), "De La théorie à la pratique", pp. 106-107
HUET (Bernard), "Quelques objets autour d'un trou", pp. 111-116

- **n° 177**, "TEAM 10 + 20", janvier/février, 1975, pp. 1-66

HUET Bernard, "Petit manifeste pour célébrer la nouvelle année", éditorial, p. VII
MALLET (Etienne),"Urbanisme", actualité, p. XIII
TAYLOR (BRIAN BRACE),"Chants d'innocence et d'expérience", Introd., pp. 1-2
HUET Bernard, pp. 48
CANDILIS (Georges), "A La recherche d'un sens nouveau au mot "architecte"", p. 50
FRAMPTON (Kanneth), "Des Vicissitudes de l'idéologie", pp. 62-65

- **n° 178**, *Vie et mort du gratte-ciel*, mars/avril 1975, pp. 1-64

A.A., "Trois textes prophétiques : Angleterre 1923, Raymond UNWIN, " Les Grattes-ciel et l'urbanisme", URSS 1926, A.L. PASTERNAK, "Les Grattes ciel et la ville soviétique" et USA 1929, Raymond M. HOOD, "Une Ville dans la ville"", pp. 17-19
AUZELLE (Robert), "OUI, mais…", pp. 45-48
SULLIVAN (L.), "La Fin de sens", pp. 55
TAYLOR (BRIAN BRACE), "L'Antidesign", pp. 69

- **n° 180**, "Centres historiques face au développement", juillet/août 1975, pp. 1-74

HUET (Bernard), Introduction au dossier, pp. 2-3
HUET (Bernard), "Un Avenir pour notre passé", pp. 68-74
HUET (Bernard), "La Censure", éditorial, p. V
AUZELLE (Robert), courrier, p. IX
FRANCK (C.), "L'Envers du décor ou comment faire d'une vieille pierre deux coup", juillet-août 1975, p. 111

- **n° 181**, *Italie 75*, septembre octobre 1975, pp. 1-104
- **n° 187**, Dossier : Logement et formes urbaines, pp. 1-81, et Article : MAX (Alfred), " Contributions au projet d'une forme urbaine", pp. 7-9, mai-juin 1976
- **n° 189,** "Le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou", février 1977, pp. 40-81
- **n° 194**, "Réhabilitation des grands ensembles", décembre 1977, pp. 57-75
- **n° 196**, "Habitat entre l'individuel et le collectif", avril 1978, pp. 1-50, "Construire la rue, logements sociaux dans des villes nouvelles", pp. 50-68
- **n° 198**, *L'Espace public : grandeurs et servitudes des espaces publics*, septembre 1978, pp. 1-86
- **n° 199**, *Les Lieux du spectacle*, octobre 1978, pp. 1-86
- **n° 213**, Modèles d'architecture 1970-1980, février 1981
- **n° 217**, *Intégration urbaine*, octobre 1981,
- **n° 262**, "Paysage", avril 1989, pp. 32-107
- **n° 295**, "Paris, projets de ville", octobre 1994, pp. 57-101

- URBANISME

- **n° 290**, *La Ville de l'architecte*, avec la coordination de MASBOUNGI (Ariella), septembre/octobre 1996, pp. 50-91

Table ronde : "La Ville de l'architecte ou le prix du don", du 18 juin 1996 : PAQUOT (Thierry), CHEMETOV (Paul), DEVILLERS (Christian), FURET (Catherine), MASBOUNGI (Ariella), SUBILEAU (Jean-Louis), VIRILIO (Paul) et ECREMENT (Bernard), propos recueillis par ZIMMERMANN (Annie), pp. 60-64
ZIMMERMANN (Annie), "De La modestie en architecture", pp. 86-87
VOGEL (Reine), "Forme urbaine et pouvoir", pp. 83-85
PAQUOT (Thierry),"La Ville de l'architecte", p. 50
McCLURE (Bert), "Tant de talent et d'énergie…", pp. 88-91
MASBOUNGI (Ariella),"Le Chaînon manquant", pp. 76-77
GRAVELAINE (Frédérique), "A Quoi pensent les architectes?", pp. 65-67
FORTIER (Bruno), "La Voie des villes", pp. 70-75
DEROSSI (Pietro), "Une Belle indifférente", pp. 81-82
CHALIN (François),"1945-1995 : cinquante ans de réalisations urbaines et architecturales", pp. 51-59
BOULEY-DUPARC (Sylvie), "Que faire des grands ensembles?", pp. 78-80

- **n° 289**, Paris-rive gauche, anatomie d'un projet urbain, juillet/août 1996, pp. 14-31

SENLY (Donatien),"Heurs et malheurs d'un méga-projet", pp. 15-22
PAQUOT (Thierry),"Paris-rive gauche, anatomie d'un projet urbain", p. 14
GAUTHIER (Vincent Sainte Marie),"Art du nivellement et caractère des espaces parisiens", pp. 22-26
CORNIL (Thérèse),"Paroles d'aménageur", pp. 27-31

- **n° 262**, "La Ville selon Le Corbusier", mai-juin 1995, pp. 25-83
- **n° 231-232**, dossier : "Paris, capitale majuscule", octobre-novembre 1989, pp. 20-103

- **n° 220**, TOUBON (Jean Claude), JOCOB (François), SEVIN (Annie), TANTER (Annick), "Les Aventures spatiales de la mixité", juillet 1987, pp. 96-98
- **n° 184-185**, STEINBACH (Michel), "Architecture urbaine : réaménagement de la ZUP de Montreynaud à St-Etienne, élaboration d'une stratégie", 1981, pp. 64-67
- **n° 183**, "Objectifs pour l'aménagement de Paris", avril 1981, pp. 22-39
- **n° 175**, "L'Ouverture aux responsabilités nouvelles", pp. 27-30, dossier : *Architecture Urbaine*, décembre 1979, pp. 37-84, GRUMBACH (Antoine), "Après le POS : qualités architecturales et formes urbaines, pour un atlas des formes urbaines", pp. 41-46
- **n° 173/174**, MARTIN (Michel), "La Coordination dans l'aménagement urbain", novembre 1979, pp. 76-81
- **n° 167**, "Les Opérations de réhabilitation groupée à Paris (ou des antécédents de la nouvelle politique urbaine)", novembre 1978, pp. 48-51
- **n° 165/166**, "Art vivant / ville vivante", septembre-octobre 1978, pp. 68-134 ; PICARD (Etienne), "La Participation du public à l'aménagement du cadre de vie", pp. 57-64
- **n° 160**, MATHIEU (Hervé), "L'Ecologie contre l'urbanisme", septembre 1977, pp. 45-49
- **n° 157/158**, "Recherche scientifique et prospective urbaine 2, recherches globales", février 1977, pp. 72-98, MEYER (Jean), "L'Elaboration conjointe des documents d'urbanisme : principes et réalités", pp. 121-125
- **n° 155**, "Créations et rénovations en Ile-de-France", septembre 1976, pp. 62-82
- **n° 153/154**, *Urbanisme subi urbanisme vécu*, juin 1976, 132 p.
- **n° 152**, ROCHEFORT (Michel), "Le Concept d'armature urbaine", mars 1976, pp. 48-55
- **n° 147/148**, SOUCY (Claude), "De La mise aux normes de logements à la réhabilitation des quartiers anciens", 1975, pp. 102-107
- **n° 175**, Dossier : "Architecture urbaine", pp. 37-84, et Centre de recherches d'urbanisme, "L'Ouverture aux responsabilités nouvelles", décembre1979, pp. 27-30
- **n° 171**, Article : CORNU (Marcel), "L'"Architecture urbaine" en question : III- L'Avancée italienne", 1979, pp. 16-20
- **n° 170**, Article : CORNU (Marcel), "L'"Architecture urbaine" en question : II- A Bruxelles avec les "nouveaux rationalistes"", mai 1979, pp. 65-67
- **n° 168/169**, Article : CORNU (Marcel), "L'"Architecture urbaine" en question : I- Ce Faux procès qui est fait au fonctionnalisme", février 1979, pp. 43-46

- DIAGONAL

- **n° 75**, décembre 1988, pp. 13-22
- **n° 88**, BERTHIER (Isabelle), "Montreuil : la banlieue bouge", GORIAINOFF (Anne de), "A quoi servent les usagers?", mars 1991, pp. 34-39
- **n° 105**, "Méthode et projets urbains : Billancourt et Euroméditerranée", février 1994, pp. 34-41
- **n° 106**, "Voies urbaines", pp. 10-31, "Politique de la ville : de la difficulté d'évaluer", avril 1994, pp. 40-46
- **n° 110**, "Politique de la ville : douze grands projets urbains", décembre 1994, pp. 10-33
- **n° 112**, "Espaces publics : Liberté, identité, continuité", avril 1995
- **n° 114**, "L'Ombre portée des cathédrales", pp. 10-21, l'interview de HUET (Bernard), "Ni écrin, ni grand écran", pp. 17-18 propos recueillis par ALLAMAN (Martine), août 1995
- **n° 116**, *La Ville de citoyens*, dossier : "Le Regard infini des systèmes d'information géographique", décembre 1995, "Le Projet urbain pour communes rurales", pp. 32-35 BADIE (Catherine)
- **n° 138**, *Nomade ou sédentaire, le droit à l'habitat*, juillet août 1999,

- METROPOLIS

- **n° 88/89**, *Si On parlait de planification?*, 2e trimestre 1990 ;

L'interview de MAYET (Pierre) par HURUGUE (Anne), pp. 6-9
VERPRAET (Gilles), "Le Concept de planning ; expérience et réflexion Nord-Américaines," pp. 82-89
VALLET (Guy-Louis), "Planification, planification urbaine même combat", pp. 70-74
JOURDAN (André), "Quelques conditions pour un renouveau", pp. 66-69

- DIVERS

- ARCHITECTURE INTERIEURE CREE, **n° 260**, "De La ville à sa banlieue un projet urbain : le grand Lyon", Dossier, août-septembre 1994, pp. 52-55
- DU C.R. D.S.U., **n° 13**, Projets urbains en DSU : maîtrise d'ouvrage et partenariat, décembre 1996, pp. 34-43
- IMMOBILIER D'ENTREPRISE, suppl. **n° 23**, *Les Hommes de l'aménagement et leurs projets*, mars 1993, 40 p.

- JOURNAL OFFICIEL du 19 juillet 1991, La Loi d'Orientation pour la Ville, loi **n° 91-662** du 13 JUILLET 1991, Paris, pp. 1-23
- Les Cahiers de la recherche architecturale, n° 32/33, "Les villes nouvelles et le projet urbain", pp. 89-101
- LA GAZETTE, *Le Projet urbain en débat*, propos recueillis par MARTIN-LAGARDETTE (Jean-Luc), 24 mars 1991, pp. 18-19
- LES ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE, **n° 32**, *Composition urbaine*, Paris, Dunod, octobre 1986, 127 p.
- MONITEUR DES TBP, **n° 34**, L'Architecture française en quête d'urbanité : 1973-1983, un trait caractéristique de l'évolution des idées au cours de cette décennie : la prise en compte du fait urbain dans le processus d'élaboration du projet, 19 août 1983, pp. 20-23
- NOUVELLES DE GRENOBLE, *Projet urbain, la ville se penche sur son avenir*, Entretien avec Christian de BATTISTI, adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement de la ville, n° 13, mars 1997, pp. 14-20
- P.C.M. Le PONT, **n° 1,** *Bordeaux : Un grand projet urbain pour la ville,* P.C.M. Le Pont, janvier 1996, pp. 8-20
- PARIS LE JOURNAL, **n° 73**, *Un Nouvel urbanisme pour Paris*, 15 mars 1997, pp. 4-9
- SCIENCES HUMAINES, **n° 70**, *Au Cœur de la ville*, mars 1997, pp. 18-33
- TECHNIQUES ET ARCHITECTURE, **n° 395**, *Stratégie urbaine*, avril-mai 1991, pp. 45-117
- URBANISME ET ARCHITECTURE, **n° 249**, *L'Ecrit dans la ville*, juillet août 1991, pp. 34-91
- URBAPRESS INFORMATIONS, **n° 17,** Hors série, *Aménagement urbain : La rencontre du projet et de la gestion*, 38 p.

ENTRETIENS

- SCHMIT (Bruno), juriste, bureau d'études à Viroflay.
- DOUCET (Christophe), ADUAN, Nancy, le 11 juin 1997
- VAXELLAIRE (André), architecte, bureau d'étude à Nancy, Professeur à l'école d'architecture de Nancy, le 11 juin 1997.
- DOUADY (Clément-Noël), architecte-urbaniste, bureau d'étude à Houilles sur carrières. Professeur à l'université Paris 8.

■ DOUADY (Clément-Noël), *Recoudre la ville*, choix de textes non publié, polycopie, pp. 46-77

■ DOUADY (Clément-Noël) sous la dir. de, ABDELWAHED (Nadia), *Recoudre la ville ; l'exemple de fil d'Ariane dans le projet de ville des Mureaux*, Mémoire de maîtrise d'urbanisme, Magistère aménagement, Université de Paris 8, octobre 1994, pp. 64-114

- DUPAUW (Jacques), Conseiller de la "politique de la ville" à la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Direction Régionale d'Ile de France.

■ Documents photocopiés, classés et envoyés par Monsieur DUPAUW (Jacques)

Projet urbain "Méthodologie" :

- *Les projets urbains*, 1 p.
- *L'Evaluation… (rappel méthodologique*), 1 p.
- *Précis de méthodologie du projet urbain (propos de praticien*), le 20 janvier 1999, pp. 4-5 N13/99-JDW/SS-07/07/1999
- *Projets urbains*, pp. 1-5
- *Déroulement d'un projet urbain*, pp. 1-6

- Fiches

- Projet global, rôles des acteurs", 1 p.
- Modèle de fiche d'action, 1 p. N47/99-JDW/SS- 30/12/1999
- *Expertise rapide Cahier des Charges*, CDC/UNFOHLM/ETAT (DIV, DAU, DHC) : PROGRAMME "50 QUARTIERS", pp. 1-4
- *La gestion de la maîtrise d'ouvrage*, 1 p. (N002 /2000-SF)

- Exemples de projet urbaine

- *Une Belle histoire : Rotterdam*, 3 p. (JD/CB/ 05.10.93)
- JACQUIER (Claude), Chargé de recherche au CNRS, *Rotterdam ; quartier de Charlois*, 5 p. SCENAR.DOC CJ 15.11.92
- "Ville de Persan, projet urbain du quartier "le village", essais de définition de la "fonction terrain" et esquisse d'un profil de poste, (Projet)", 15 juillet 1996, 5 p. E127/96/JD/MMD
- "Persan-"Le village", projet urbain", CDC, N157/99- JDW/SS, le 16.06.1999, 2 p.
- "Persan 95, le projet urbain attend le XII Plan", n° 530, – Décideurs d'Ile de France du 28janvier 1999 - Reproduction interdite., 1 p.

- "Le "Village" à persan (Val d'Oise)", Lettre bimensuelle de la direction du développement économique, de l'emploi et des collectivités locales, in : Co*uleurs locales*, n° 6, 25 juin 1999, 1 p.
- Acteurs et sites du Val d'Oise, "Renouveler le Village et le cœur de Persan", Contacts E. BAUNARD, S. VIGNE, 1 p.
- DAUGER (Sonia), "Persan : la ville poursuit sa mue", in : Le Parisien, mardi 04 juillet 2000

Politique de la ville :

- Extraits : documents photocopies

- MIRON (François), 1604.
- GUICHARD (Olivier), ex ministre de l'Equipement (1973).
- CESAR (Jules) "La Guerre des Gaules", citation, 1 p.
- TAGORE (Rabindranäth), *L'Offrande lyrique*, trad. de l'anglais par GIDE (André), p. 80
- Lettre de GIRAULT (Jean-Marie), - Sénateur-Maire - pour le Maire-Adjoint de la ville de CAEN, DELEUZE (Christian).

- Articles

- VITAL DURAND (Brigitte), "Vocabulaire", in : *Libération*, du 18 janvier 1996
- PRUD'HOMME (Rémy), "Les Nantis n'ont plus besoin des pauvres", in : *Le Monde*, mardi 29 novembre 1994
- DUPAUW (Jacques), *Les Espaces publics*, 6 p. (non pagé)

Participation des habitants:

- "*PETONNET (Colette)*", propos recueillis par PAQUOT (Thierry), in : *Urbanisme*, n° 286, janvier février 1996, pp. 5-11
- "Espaces habités ; la ville par hasard?", Entretien avec PETONNET (Colette). Document photocopie, 1 p
- CALAME (Pierre), "L'Essentiel et l'accessoire", in : *Ensembles*, n° 36, juin 1992, p. 32
- CALAME (Pierre),"Projets de villes, projets de vie; esquisse d'une théorie de l'action collective", in : *Actes,* n° 5, Paris, 6 septembre 1991, 6 p.
- KHAN (Zarina), Directrice artistique de la Compagnie Zarina Khan, "Accès à la parole et à la culture", intervention au Forum débat du 28 février 2000, au collège de France, "Les Associations au cœur de la politique de la ville", document photocopie, 3 p.
- Base de donnée **URBAMET ;**
- Dictionnaire Le **Petit Robert**
- Dictionnaire Le Petit Larousse
- Dictionnaire de l'aménagement et de l'urbanisme[373]
- Le dictionnaire de la langue française.

[373] Sous la dir. de MERLIN (Pierre) et de CHOAY (Françoise),

INDEX DES AUTEURS :

Auteurs	Discipline	Profession	Ville
ALLAMAN (Martine)		Rédactrice et spécialiste de la rubrique "projet urbain", de la revue Diagonal.	
ARNAUD (Christian)	Urbaniste	Consultant en économie publique	
BACHOFEN (Charles)	Architecte urbaniste	Professeur à l'école d'architecture de Strasbourg, Directeur d'étude à l'agence d'urbanisme pour l'agglomération strasbourgeoise.	Strasbourg
BAUDOUÏ (Rémi)	Historien	Professeur à l'institut d'urbanisme de Grenoble	Grenoble
BELLI-RIZ (Pierre)		Professeur Ecole d'Architecture de Grenoble	Grenoble
BERSANI (Catherine)	Administrateur civil		
BILLIARD (Isabelle)	Sociologue	Chargé de mission au Plan Urbain	
BLANCHON (Bernadette)	Architecte DPLG	Professeur -Maître de conférences à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage.	
BONADONNA (Serge)	Architecte urbaniste	Formé à l'urbanisme par l'Atelier de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussée	
BONILLO (Jean-Lucien)		Professeur à l'Ecole d'architecte de Marseille.	Marseille
BONNEVILLE (Marc)		Professeur à l'Institut d'Urbanisme de Lyon, Université de Lyon II.	Lyon
CHANCEL (Jean-Marc)		Professeur, chercheur ; Laboratoire INAMA Ecole d'Architecture de Marseille – Luminy	
DEVILLERS (Christian)	Architecte urbaniste	Professeur, chercheur à École d'Architecture de Nancy et Institut de la Recherche en Architecture Urbanistique et Sociétés C.N.R.S.	

DOUADY (Clément-Noël)	Architecte	Professeur à l'université Paris 8 Bureau d'étude à Houilles sur Carrières	
DUPAUW (Jacques)		Conseiller de "politique de la ville" à la Caisse des Dépôts et Consignations	
FORTIER (Bruno)	Architecte	Professeur l'Unité pédagogique d'architecture de Paris la Belleville, ainsi qu'à l'Ecole nationale des ponts et chaussées. (1986)	
FREBAULT (Jean)	Administrateur civil	Directeur de l'architecture et de l'urbanisme-	
GENESTIER (Philippe)	Architecte urbaniste de l'Etat	Chercheur laboratoire Théorie des mutations urbaines (CNRS)	
GERY (André)		Architecte en chef à Échirolles-	Echirolles
GRUMBACH (Antoine)	Architecte	Professeur,	
HAUMONT (Bernard)	Sociologue	Professeur à l'Ecole d'architecture de Val de Seine, chercheur au Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH).	
HERBURGER (Sylvie)	Urbaniste	Direction de l'aménagement à SCET	
HUET (Bernard)	Architecte	Professeur	
INGALLINA (Patrizia)	Architecte	Professeur, Maître de conférence à l'Institut d'Urbanisme de Paris.	
JOLY (Robert)	Architecte Urbaniste	Professeur à l'Ecole d'Architecture de Paris la Villette	Paris
LEFEBVRE (Jean-Pierre)	Entrepreneur		
LEVY (Albert)	Enseignant	Professeur, chercheur Laboratoire Théories des Mutations Urbaines en pays développés.	
LIENEMANN (Marie-Nöelle)		Elu-maire socialiste à Athis-Mons, ex-ministre du logement	
LUCAN (Jacques)	Architecte		
MANGIN (David)	Architecte	Professeur à l'unité pédagogique d'architecture de Versailles.	
MASBOUNGI (Arielle)	Urbaniste	Urbaniste en chef de l'État chargé de mission auprès du directeur de l'architecture et de l'urbanisme	
MAYER (Pierre)	Ingénieur (Ponts)	Directeur de l'aménagement foncier et de l'urbanisme au ministère de l'Équipement jusqu'en 1978	

MORIN (Yves)	Architecte	Professeur à l'Ecole d'Architecture Grenoble,	Grenoble
NEVACHE (Guy)		Adjoint aux grands travaux, Ville de Grenoble	Grenoble
NOVARINA (Gilles)		Maître de conférences à l'I.U.G.	Grenoble
PANERAI (Philippe)	architecte Urbaniste	Professeur à l'Unité pédagogique d'architecture de Versailles (1986).	
PESCE (Rodolphe) -		Elu-maire de Valence - président du conseil général de la Drôme	Valence
POTIE (Philippe)		Professeur à l'Ecole d'Architecture de Grenoble,	Grenoble
RENAUDIE (Serge)	Architecte et urbaniste	Architecte-conseil du ministère de l'Équipement.	
RONCAYOLO (Marcel)	Géographe	Professeur à l'université paris X	Paris
SARFATI (Alain)	Architecte	Professeur à l'Unité pédagogique de Paris-Conflans	
SAVIGNAT (Jean-Michel)		Chercheur (Laboratoire INAMA Ecole d'Architecture de Marseille - Luminy)	Marseille
SCHMIT (Bruno)	Juriste	Professeur	
TABOURET (René)	Ingénieur (central)	Professeur à l'Ecole d'Architecture de Strasbourg	Strasbourg
TIQUET (Robert)	ingénieur	Président de l'A.I.V.F.	
TRAUTMANN (Catherine)		Elu-maire socialiste de Strasbourg	Strasbourg
VAXELAIRE (André)	Architecte	Professeur à l'Ecole d'Architecture de Nancy,	Nancy

LES ABREVIATIONS :

DAU	Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
POS	Plan d'occupation des sols
COS	Coefficient d'occupation des sols
PU	Projet Urbain
GPU	Grand Projet Urbain
Z.A.C.	Zone d'aménagement concerté
H.V.S.	Habitat et Vie Social
DSQ	Développement social des quartiers
DIV	Délégation Interministérielle à la ville
CNDSQ	Commission nationale pour le développement social des quartiers
DDE	Direction Départementale d'Etude
G.E.	Grand Ensemble.
LOV	la Loi d'orientation pour la ville
DEA	Diplôme d'étude approfondie
CEAA	Certificat d'étude approfondie en architecture
C.E.T.E.	Centres d'études techniques de l'équipement
O.R.E.A.M.	Organisations d'études et d'aménagement des aires métropolitaines
O.R.E.Z.S.	Organismes d'études des zones spéciales
D.R.E.	Directives régionales de l'équipement
GEP	Groupes d'études et de programmation
GEP + UOC	Groupes d'études et de programmation (urbanisme opérationnel – construction)
GAD F.A.U.	Groupe administratif départemental du fond d'aménagement urbain
SSSEP	Schéma de Secteur Sud - Est Parisien
HLM	Habitat à Loyer Modéré
SD	Schéma Directeur
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (remplacé par le SD)

TABLES DES ILLUSTRATIONS :

Graphes :

Graphe n ° 1 : Evolution des parutions dans le champ de l'urbanisme *27*
Graphe n ° 2 : L'évolution des parutions ayant pour mots du titre « projet urbain » ... *27*
Graphe n ° 3 : Répartition entre les titres contenant les notions et ceux faisant référence aux termes *29*
Graphe n ° 4 : Rapport des fréquences des notions composées *31*
Graphe n ° 5 : Comparaison entre les fréquences des notions utilisées séparément *31*
Graphe n ° 6 : Comparaison de l'évolution des trois notions *33*
Graphe n ° 7 : Evolution des parutions avec les mots « projet urbain » *34*
Graphe n ° 8 : Comparaison de l'évolution des parutions ayant pour mot de titre les notions concernées. *35*
Graphe n ° 9 : La fréquence de l'utilisation des notions composées *36*
Graphe n ° 10 : Utilisation des notions mono-termes depuis 1960. ..... *37*
Graphe n ° 11 : La comparaison entre les fréquences des mots et leurs compositions avec le mot « Projet » *38*
Graphe n ° 12 : La fréquence de l'utilisation d'un certain nombre de notions comme mots du titre *38*
Graphe n ° 13 : Les rapports entre l'utilisation des termes composés avec le « qualificatif » : urbain. *39*
Graphe n ° 14 : La fréquence des textes descriptifs et des textes fondateurs *56*
Graphe n ° 15 : La répartition entre les textes fondateurs et les textes descriptifs *56*
Graphe n ° 16 : Evolution et comparaison entre les textes descriptifs et les textes fondateurs *56*
Graphe n ° 17 : Evolution dans la production des textes fondateurs depuis 1960 ..... *57*
Graphe n ° 18 : La production des textes descriptifs depuis 1960 ..... *61*
Graphe n ° 19 : La fréquence des mots les plus importants dans le langage des architectes *140*
Graphe n ° 20 : Les centres d'intérêt des architectes *140*

Tableaux :

Tableau n ° 1 : Les fréquences les parutions bibliographiques avec certaines notions équivalentes depuis 1960 ..... *28*
Tableau n ° 2 : La fréquence des notions comme mots de titre..... *30*
Tableau n ° 3 : La fréquence des notions composées...... *30*
Tableau n ° 4 : La fréquence des notions utilisées séparément *30*
Tableau n ° 5 : Le comptage des publications *32*
Tableau n ° 6 : Apparition et évolution des notions. *34*
Tableau n ° 7 : Evolution de l'utilisation des notions composées...... *35*
Tableau n ° 8 : Evolution de l'utilisation des notions mono-terme..... *36*
Tableau n ° 9 : Classement des définitions par une logique interrogatoire *138*
Tableau n ° 10 : Utilisation des mots communs..... *140*
Tableau n ° 11 : Classement des mots du projet urbain par catégories..... *141*
Tableau n ° 12 : Classement des mots liés au projet urbain par leur fréquence *142*
Tableau n ° 13 : Classement des mots du projet urbain par ordre alphabétique *143*
Tableau n ° 14 : Les métaphores du langage en urbanisme *285*

Schémas :

Schéma n° 1 : La structure des discours sur le projet urbain..... *73*
Schéma n° 2 : La structure des discours du projet urbain..... *76*
Schéma n° 3 : Conformité à la réalité effective..... *162*
Schéma n° 4 : Le projet d'idées...... *172*
Schéma n° 5 : Projet de la composition urbaine..... *176*
Schéma n° 6 : L'émiettement de métier de l'"architecte"...... *213*
Schéma n° 7 : La recherche d'une position centrale pour le projet urbain *219*
Schéma n° 8 : Enrichissements et affrontements..... *228*
Schéma n° 9 : Les différents types de projet urbain..... *238*
Schéma n° 10 : Relation de la REALITE avec la CONNAISSANCE..... *260*

Figures :

Figure n° 1 : Les formes urbaines 1945-1980 ..... *89*
Figure n° 2 : Principe d'implantation des programmes..... *175*
Figure n° 3 : Diversification des projets pour l'aménagement d'un contexte urbain . *180*
Figure n° 4 : Projets de Christian de Portzamparc *204*
Figure n° 5 : Projet de rénovation des barres dans le 13^{e} Arrondissement *205*
Figure n° 6 : Projet de logement dans Paris Bercy *205*
Figure n° 7 : La place Stalingrad dans le quartier. *207*
Figure n° 8 : Composition de la place Stalingrad *207*
Figure n° 9 : Projet de rénovation de la place Stalingrad à Paris (Bernard Huet) *208*
Figure n° 10 : Figure n° : L'ambiance de la place Stalingrad..... *208*
Figure n° 11 : Le projet du boulevard urbain à Montreuil (Christian Devillers) *210*
Figure n° 12 : Le projet d'Antoine Grumbach...... *211*
Figure n° 13 : L'imbrication des architectures dans une forme urbaine :..... *185*

ANNEXE 1 : Le matériau de l'analyse

CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE DES CONTRUBUTIONS AU PROJET URBAIN :

1981 =====➔ 1988 :

RIVKIN (Arnoldo) coord. de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 86-110

« Je reprends le terme de Monsieur MARIN sur la nécessité de pratiquer d'une certaine manière la déconstruction du texte du projet, pour voir comment l'on opère sur le développement de la ville actuelle. [...]. Le projet d'intervention architecturale sur la ville construite, c'est le problème qui nous intéresse; problème qui se pose à Strasbourg dans pas mal d'endroits importants, surtout aux articulations entre cette ville très centralisée, très insulaire et sa première périphérie; ces interventions ne se font pas dans le vide; elles se font à partir de l'existant, à partir d'un patrimoine d'architectures existant, le parc urbain construit, mais aussi à partir d'un certain patrimoine de projets, patrimoine cartographique, patrimoine de représentations qui forme un petit peu de vestige, la trace, le lieu à partir duquel on pourra faire une préfiguration des interventions. Je dois remarquer que la subtilité de l'analyse de ces ouvrages qui font référence à la ville, n'est malheureusement pas toujours suivie par la même finesse dans les opérations que l'on traite dans les interventions. » p. 87

« J'essaie donc de signaler que suivre certaines traces implique, dans l'opérationnel, dans la construction du projet, dans la construction réelle, le même degré de subtilité, de finesse, d'approche intellectuelle que l'on a pu voir esquissées ce jour pour déconstruire le projet existant. Ce qu'il me semble donc important de marquer c'est que la qualité de l'analyse que l'on peut porter sur le projet architectural, sur la ville construite, devrait être cohérente, devrait avoir une continuité avec la qualité avec laquelle on peut concevoir, on peut projeter, construire la ville bâtie. Ceci dit, j'ai peur que ce type d'analyse puisse avoir une image de marque très intellectuelle et très isolée dans la réalité de l'opérationnel et que l'opérationnel prenne sa place en laissant de côté tous ces types de réflexions. Mais je crois par contre, qu'il n'y a pas là une question de destin fatal ; il ne s'agit pas seulement de questions opérationnelles, économiques, de gestion etc. ... qui empêcheraient d'avoir le même type de réflexion, mais il s'agit plutôt de la nécessité de la construction d'une continuité entre l'analyse dé-constructive sur la ville construite, la ville projetée et le projet opérationnel concret. S'il y a un sens à ce colloque, c'est d'essayer de trouver le lien entre des opérations de lecture, des opérations de déconstruction et des opérations de projet, de construction, d'intervention. » p. 88

HUET (Bernard) - Architecte-professeur des Ecoles d'Achitecture - répond à RIVKIN (Arnoldo) coordinateur de la table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 89-110

« Je ne vais pas parler de Strasbourg, parce que j'ignore à peu près tout de Strasbourg; je crois que ce qui nous rassemble ici, c'est une préoccupation qui n'est pas uniquement strasbourgeoise, qui n'est même pas uniquement française, mais c'est une préoccupation qui est peut-être en tout cas européenne, et qui peut-être maintenant va prendre une échelle mondiale. Dans ce que vient de dire Monsieur RIVKIN, j'ai retenu quelque chose qui me paraît important, c'est que, d'une part, on voit un développement, depuis quelques années, de toutes les études analytiques. On redécouvre les archives, on redécouvre les projets, on redécouvre une certaine forme de lecture, sur la ville et sur les typologies du bâti, on redécouvre les mécanismes subtils qui ont été mis en oeuvre, qui font de la ville historique, telle que nous la connaissons, s'est mise en place physiquement dans son cadre bâti.

Et, par ailleurs, nous nous retrouvons dans une espèce d'incapacité à passer de ces études à la réalisation. J'en vois pour preuve deux conséquences depuis quelque temps. D'une part, un abus de langage chez les architectes, qui désignent par des mots des phénomènes qui n'ont rien à voir avec le sens qui est donné à ces mots par le langage courant. [...]. D'autre part, il y a une espèce de tendance devant cette incapacité à dépasser une situation, à reproduire de manière très mimétique, très sotte dans une certaine mesure, un certain nombre de morceaux urbains anciens et de croire que quand l'on reproduira l'objet on obtiendra les mêmes effets. Alors je vais me poser la question : comment est-ce qu'on peut passer d'une meilleure compréhension analytique, historique, théorique, de ces phénomènes à une pratique concrète sur la ville ? » p. 89

« L'analyse historique en soi ne peut pas donner des méthodes ou ne peut pas donner en tous cas des outils opérationnels directs. L'analyse est importante pour trois raisons : parce qu'elle permet une meilleure compréhension du terrain sur lequel on intervient; elle permet en deuxième lieu de reconstituer un savoir qui est éparpillé [...]. Enfin, la troisième nécessité de passer par l'analyse, c'est évidemment de ressouder, de réparer, de comprendre comment l'on peut se raccrocher à une réalité présente et que l'on doit évidemment modifier par le projet urbain. » p. 89/90

« [...] au-delà de ces trois niveaux, je crois qu'il faut faire un saut [...] en prenant deux directions : la première c'est de construire une théorie qui vaille en 1981. [...]. Reconstruire une théorie implique une deuxième attitude, c'est une révision complète du langage, même du langage le plus normal, c'est-à-dire la rue; qu'est-ce que le phénomène rue, qu'est-ce qu'est le phénomène quartier, la ville, la place? Non pas pour coller derrière ces mots tout un assemblage d'images ou de formes, mais simplement pour voir véritablement quel est le sens qui est contenu derrière ces mots. » p. 90

C'est que petit à petit on parle de la ville et finalement on arrive à l'architecture, on arrive à ne parler que d'architecture, et on arrive à penser presque insensiblement, sans le dire et ceci est implicite, que finalement pour faire la ville il faut faire l'architecture.» p. 90

« La ville, les morceaux de ville, ne peuvent pas être faits par l'architecture; ceci est une banalité, mais il faudrait comprendre que c'est une banalité qui a des implications pas seulement d'ordre politique, mais d'ordre sémantique. C'est-à-dire que le phénomène urbain, vivre la ville, c'est une convention, c'est un système qui ne peut pas être changé comme le langage par la volonté d'une seule personne, par la volonté même d'un groupe de personnes. Que l'on doit partir de ce moment où l'architecture en soi se révèle absolument impuissante à transformer des phénomènes qui sont des phénomènes collectifs[...]. » p. 90

« La seule chose que puisse faire l'architecture, c'est évidemment de transcrire le plus correctement possible un certain nombre de conventions; [...]. » p. 91

« Je crois que la ville c'est ça, c'est une convention, c'est-à-dire cette espèce de lieu où par accord tacite de toutes les parties, et les architectes font partie de ce groupe, peut s'élaborer un certain nombre de choses et chacune à leur place. » p. 91

« Le garant de cette convention c'est malgré tout l'autorité. C'est malgré tout le pouvoir urbain, dans la personne de ses représentants. Et je pense que le rôle des architectes pour l'instant est de demander aux pouvoirs urbains, aux pouvoirs quels qu'ils soient, l'autorité de ré-assumer leur rôle historique, c'est-à-dire de se faire le garant des conventions. Le réel mérite, ce serait de liquider une fois pour toute cette espèce de faux débat dont on parle, dont on reparle en ce moment avec le nouveau gouvernement socialiste, celui de savoir quelle est la parole des usagers, quelle est la place des usagers, la fameuse participation. Je crois que lorsque l'on parle de la participation, donner la parole aux gens pour donner leur avis sur des problèmes techniques, je crois que c'est une attitude de démission en réalité, parce qu'il suffirait de savoir que les usagers eux aussi vivent cette convention et que la chose qu'ils demandent ce n'est pas d'en discuter pour modifier, mais c'est de permettre à ce que toutes les conventions, aussi bien incarnées dans les modèles culturels que dans les pratiques urbaines, ou comme dans une certaine gestionnalité de la fête, que ces conventions puissent trouver un appui dans l'architecture et que l'architecture ne joue pas le rôle qu'elle a joué depuis un certain nombre d'années de destruction systématique d'un espace. » p. 91

« [...] un problème récent : c'est le fait de la dissociation du plan, qui devient un objet abstrait, de la fabrication même de la ville, de la fabrication concrète de l'espace. » p. 96

« Il y a toujours eu des règlements d'urbanisme depuis le XVII^{e} siècle et même avant, c'étaient des règlements écrits ou non écrits; [...]. Ce qui différencie l'urbanisme au Moyen Age de l'urbanisme postérieur est que la convention est inscrite dans une règle non écrite mais très précise. » p. 97

« Je ne crois pas du tout à la spontanéité dans ce domaine. Ce qui est grave, c'est lorsque d'un côté il y a eu les techniciens qui se sont occupé des problèmes de réseaux de distribution, c'est-à-dire qui ont envisagé la ville comme un simple système, une simple addition de systèmes fonctionnels [...], et d'autre part une architecture qui a perdu le sens de l'orientation, en s'orientant toujours d'ailleurs de la même façon. C'est une architecture héliotropique, où l'espace était de nouveau considéré comme un espace vide, un espace éternellement disponible, c'est-à-dire sans histoire, sans orientation, c'est-à-dire sans devant, sans derrière, sans public, sans privé. Le cas de l'espace vert est caractéristique. Quel est le statut de l'espace vert, sauf à savoir qu'il est entretenu par la municipalité ou qu'il est entretenu par les HLM? Mais quel est son statut social? Est-il public, est-il privé? » p. 97

« Or, ce qui était au fond du débat, ce n'est pas tellement le statut spécial d'un chemin privé ou public, c'était le fait de savoir qui allait l'entretenir. » p. 97

[...], si on veut changer d'orientation et refaire un espace urbain de notre temps, c'est de redéfinir le statut spécial de tous ces espaces. » p. 97

« Ce qui me frappe, c'est qu'à cette abstraction progressive des procédures d'urbanisme correspond une abstraction progressive des termes : les habitants, les gens qui utilisent la ville, parlent de rues, parlent de maisons avec une image concrète. De l'autre côté, les techniciens ont substitué au mot maison le terme logement, qui est un terme abstrait, un terme générique, qui n'a pas de forme. Au terme jardin, ils ont opposé le terme espace vert, qui est un terme qui n'a pas non plus de forme. » p. 98

« Pour moi, la convention c'est une forme; c'est une forme première, mentale[...] comme Louis KAHN, [...] disait : " il n'y a qu'une forme pour un projet, pour une convention : il n'y a qu'une forme". Cette forme est collective, elle n'appartient à personne. Mais par contre il y a des millions de designs possibles pour cette forme; et le meilleur design c'est encore à discuter, "le meilleur design ", c'est celui qui s'approche le plus près de cette forme idéale. Je crois que tout le problème de la ville est là. » p. 98

« De la même façon, prenez les cinq points d'architecture de Le Corbusier : n'imaginez pas qu'il s'agisse (écrit ainsi dans le texte original) des cinq points d'architecture moderne; il s'agit de définir l'anti-idée de la maison. La maison est enracinée au sol, on la surélève. La maison a un toit, on y met un jardin. La maison est close, on l'ouvre. La maison a une entrée, on n'en met pas... [...]. Par ailleurs, on voit à l'heure actuelle le mouvement inverse; à la déconstruction corbusienne correspond une reconstruction, mais qui est aussi fallacieuse dans la bouche des architectes.

CIRIANI met une barre à Marne-la-Vallée et en face il met une autre barre. Les rez-de-chaussée constituent des parkings. Il appelle çà une rue. Un architecte seul ne peut pas faire une rue. Toute la ville, et toute la ville de Marne-la-Vallée, est la négation même de la rue [...]. » p. 98

« Ceci indépendamment de la qualité intrinsèque de ces architectures qui sont de bonnes architectures, mais ne font pas la ville. Par contre, de mauvaises architectures peuvent faire la ville. Autre exemple : CHEMETOV construit un bâtiment dans la banlieue de Paris, un grand bâtiment en brique de Saint-Ouen, et il dit dans son texte que ce bâtiment est un retour à l'espace urbain, parce qu'il forme un coin d'îlot; or, quand on va sur place, on s'aperçoit qu'il n'y a pas d'îlot. Comment un architecte peut-il faire un coin d'îlot, si l'îlot même n'existe pas? » p. 99

TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 3-7

« 1- La planification urbaine : Travail sur le rapport de la ville au territoire, à son site, sur son inscription dans une armature urbaine, et sur les conditions internes de son fonctionnement-développement...

Ce travail définit les zones et leur affectation, des liaisons internes et externes, il désigne les infrastructures correspondantes et arrête les aspects réglementaires du droit à construire.

Le "plan" crée ainsi des potentialités d'utilisation du sol ou du bâti existant. [...]. Il réalise l'attente des propriétaires des sols : pouvoir tirer du terrain une nouvelle valeur marchande, une rente foncière. Cette "1ère qualification" de l'espace par son usage potentiel, est le niveau-1 de sa "valorisation"[...].

L'espace défini est un espace fonctionnel; [...]. » p. 3

« Ce travail est le support du rapport "collectivités/investisseurs (privés ou publics) ". [...]il inscrit dans le site des éléments qui conditionnent la structure de la ville et la morphologie des parties de ville à venir. » p. 3-4

« 2- Le projet d'édification urbaine : travail sur l'immeuble ou le groupement d'immeubles, avec leurs espaces proches, en rapport au contexte urbain.

Ce travail définit des espaces affectés, caractérisés (rôle du programme), un ensemble de relations internes entre ceux-ci (dans l'ordre du privé/public, individuel/collectif, interne/externe...) ainsi que l'articulation entre les espaces extérieurs formés et ceux de la ville autour.

Il crée ainsi des potentialités d'activités, [...]

Cette "2ème qualification" de l'espace, par son usage préfiguré et par les formes du bâti, est le niveau-2 de sa "valorisation". L'espace défini est celui de pratiques supposées, [...]. C'est un espace représentable, discutable, relevant d'une instrumentation qui concerne les appropriations perceptives et pratiques et les références formelles : en gros, les géométries et l'image.

Ce travail est plutôt dans le court-terme [...]. Il [...] est le support du rapport investisseurs/consommateurs (publics ou privés)[...]. p. 4

« Fugace comme image [...] le projet disparaît au profit de l'édifice. C'est le construit que les gens vont pratiquer, voir, évaluer; c'est sur le construit que va s'instaurer un dire, en décalage par rapport à d'autres dires : [...]. p. 4

« 3- Pour construire l'opposition "planification urbaine/projet d'édification urbaine (lié à une opération) ", nous n'avons pas cherché à opposer les objets concernés ville/édifice ou projet d'urbanisme/projet d'architecture; nous avons négligé les critères de taille ou de durée; nous nous sommes attachés à caractériser la pertinence d'un travail quant à sa place dans le procès urbain de reproduction du capital et des structures sociales. Le même point de vue permet de caractériser le "projet urbain" comme correspondant à un moment particulier de ce procès, situé à l'articulation du travail de planification et du projet d'édification.

<u>Le projet urbain</u> : travail sur "des parties de ville", ce qui ne nous ramène pas à la taille, mais à la pertinence du travail pour articuler le projet de la collectivité et les projets d'opérations.

Il vise la définition fonctionnelle et formelle de l'assemblage des futures opérations, dans sa cohérence propre, et dans leurs rapports conjoints au reste de la ville. Comment chacune d'elle (définie par le rapport investisseur/usagers recherché) peut-elle contribuer à la ville? Comment leur ensemble opère-t-il dans le processus de valorisation-dévalorisation relative à d'autres secteurs urbains? Comment peut-il [...]constituer une partie de ville, et en retour, donner de l'efficacité aux divers aspects de consommation de l'espace qu'il anticipe [...].

Ce travail articule les deux moments du procès de valorisation, [...] » p. 5

« Ce travail est enfin le support d'un rapport plus serré collectivité/investisseurs, [...]. » p. 6

« Les terrains à construire voient leur 1ére qualification confirmée et précisée et reçoivent les éléments de 2ème qualification, du fait d'un plan et de règles pour l'édification (usages et forme), et du fait du projet des espaces publics. Le Projet Urbain peut aller au-delà et désigner la forme d'édifices ou groupement d'édifices jusqu'au niveau qui définit en retour l'espace public. » p. 6

« La première question nous interroge sur l'instance susceptible de gérer un tel processus. Qui est compétent, qui est responsable, qui paye? La seconde suppose qu'on puisse quelque part cumuler le savoir sur les coûts et effets des divers éléments de réalisation d'une partie de ville, que l'expérimentation et la recherche urbaine appliquée se développent assez pour être utilisables localement. » p. 6-7

« Pour ne pas en rester à esquisser des villes de papier, ni à décrire l'objet ville, [...], nous proposons de travailler sur le Projet Urbain comme moment du procès de production de l'espace urbain, comme travail capable de produire de la valeur, comme support d'un débat social sur la ville.

Révélant les enjeux sur l'espace, les contradictions quant aux intérêts et aux modes d'usage, le projet urbain suscite un "débat urbain" qui révèle les "valeurs" des groupes concernés les met en question et contribue à "déplacer" ce système de valeurs caractérisant une civilisation urbaine. » p. 7

« Préalablement au projet d'édification, "déplaçant" constamment la planification, il constitue un ensemble technique spécifique par ses objectifs, son lieu (institutionnel ou non) et son instrumentation en partie consacrée à la désignation de la forme urbaine et à sa maîtrise d'œuvre". » p. 7

HARARI (J.), MANGIN (David), PANERAI (Philippe), Collectif Ateliers Publics, "Droit à la ville. Projet urbain. Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité*, Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, pp. 8-13

«"Le droit à la ville ne peut se concevoir comme un simple droit de visite ou de retour vers les villes traditionnelles. Il ne peut se formuler que comme un <u>droit à la vie urbaine</u> transformée, renouvelée. Que le tissu urbain enserre la compagne et ce qui survit de vie paysanne, peu importe, pourvu que "l'urbain", lieu de rencontre, priorité de la valeur d'usage, inscription dans l'espace d'un temps promu au rang de bien suprême parmi les biens, trouve sa base morphologique, sa réalisation pratico-sensible." » p. 8 *LEFEBVRE Henri : Le droit à la ville, paris 1968.*

« Si l'anti-urbain, c'est " ce qui ramène les différences à des particularités distinctes (séparées), qui les astreignent à figurer sur un espace préfabriqué", les zones industrielles, les "shopping centers", les résidences et les "nouveau villages" en sont l'illustration parfaite. Issus des mêmes rapports de forces économiques et des mêmes procédures, les modèles construits s'inscrivent de manière semblable dans les villes et les villages. Seules les échelles diffèrent. » p. 8

« Le concept de projet urbain est lié non pas à celui d'une forme préalable, mais à celui de la durée. C'est-à-dire à la capacité d'articuler la construction de nouveaux bâtiments à des structures urbaines préexistantes liées à l'histoire de la ville. Ceci nécessite donc de maîtriser à la fois la structure foncière et la forme urbaine dans leur devenir pour leurs potentialités d'usages. Réserve foncière et réserve spatiale nécessitent cependant pour justifier d'un découpage pertinent du sol, des choix en faveur de telle ou telle catégorie d'intérêts. Politique urbaine et projet sont ici liés si l'on ne veut pas que le projet urbain ne devienne qu'une formule réductrice camouflant les enjeux véritables. » p. 8-9

« […], il faut repenser, […], les rapports entre architecture et ville […]. » p. 9

« Le développement de la forme urbaine suppose d'apprécier les conséquences sur l'ensemble des opérations prévues et définir à l'échelle de l'agglomération, les points précis à partir desquels se constituera l'identité de chacun des quartiers. A l'opposition simpliste centre-périphérie qui attribue au premier seul, une histoire et y concentre les activités commerciales, administratives et de loisirs tandis que les seconds se voient cantonnés dans un rôle mono-fonctionnel de zone résidentielle ou de zone industrielle, devrait se substituer une distinction plus subtile basée sur l'articulation dans l'ensemble urbain, de plusieurs quartiers, dont on reconnaîtra, pour chacun, l'histoire propre.

« Le développement de la vie urbaine suppose d'apprécier au profit de quels groupes, de quelles classes et de quels intérêts s'effectuent les transformations, afin d'éviter que ne se perpétue la privatisation de fait de la ville au bénéfice des plus favorisés. » p. 9

«[…], toute action sur la ville demande à être évaluée non seulement au regard des possibilités de financement à court ou moyen terme, mais d'abord en terme de coût social. » p. 9

« […] la programmation des bâtiments […], devra, […], se baser sur des relations continues et parfois conflictuelles entre élus, habitants et techniciens, il faut s'interroger sur les effets retour, sur la programmation, de la définition du projet urbain. Gérer la ville sur le long terme requiert, on l'a vu, de dépasser la seule réponse quantitative à des besoins parcellisés; la disposition actuelle logement/équipements imposée systématiquement par les procédures financières doit être remise en question dans une vision plus large, avec la conviction que le premier équipement est constitué par la ville elle-même, par le tracé de ses voies, la richesse de son tissu et la qualité de ses espaces publics.

Programmer prend alors un sens différent. Sans négliger les tâches traditionnelles de mise au point des programmes d'édifices, programmer reviendra à définir ceux-ci en relation avec les enjeux urbains dus à leur localisation tant sur le plan de la forme (dans une relation dialectique entre les bâtiments et l'espace public) que sur le plan des effets sociaux. » p. 10

« Plutôt que la production d'une méga-architecture […], la justification du projet urbain réside dans sa capacité à repenser des découpages fonciers et des modes d'occupation conformes à la cohérence et à l'histoire de la ville, mais accueillant aussi les exigences contemporaines […]. p. 11

« Le projet urbain est aussi pensé au sein d'un travail complexe visant à gérer l'espace de la ville dans la durée, travail d'intérêt public qui requiert un lieu institutionnel adéquat. » p. 11

« Si l'on cesse de feindre de croire qu'il y a un temps pour l'analyse puis un autre pour le projet où l'on ne ferait que mettre en forme logiquement les données "objectives" issues de celle-là, alors peut-être comprendra-t-on qu'analyse et projet ne sont que deux moments, deux faces d'une même réflexion théorique d'un même engagement vis-à-vis de la ville […]. » p. 11

« Analyser sera donc, d'abord de connaître l'histoire de la ville, […] non dans l'optique d'une justification immédiate de tel ou tel projet, mais afin de fournir à tous les habitants les moyens de leur propre jugement. Puis plus subtilement, il faudra mettre à jour les particularités de l'architecture locale, décrire l'architecture domestique, comprendre son articulation avec les modes de vie, […], de mesurer les transformations, de définir les compatibilités et les ruptures.

- Planifier : évaluer en terme de coûts sociaux.

Planifier le développement des villes, […], devrait prendre en compte de manière globale ces deux aspects complémentaires que sont le développement de la forme urbaine et le développement de la vie urbaine.

Découper : produire des tissus urbains.

Poser la question des découpages, c'est pouvoir rompre avec une double conception : celle d'un espace indifférencié qui se pose en négation des cultures urbaines locales et des modes de vie qui leur sont liés; celle d'une architecture d'objets qui trouvent dans le débat stylistique leur seule justification.

Le travail de projet urbain devrait reposer dans un premier temps sur l'étude des différents niveaux du découpage et sur leur mise en relation. Ainsi, sans prétendre revenir à la parcelle gothique, peut-on mettre en évidence des découpages pertinents(à chaque phase de travail) et les articuler. Une grande opération se fractionne, selon le calendrier des disponibilités

foncières, selon les étapes de son financement et les phases de sa réalisation; l'échelle de ce découpage n'est pas indifférente, elle s'inscrit sur le territoire urbain, se révèle dans l'architecture des bâtiments et doit donc être appréciée en fonction des implications prévisibles d'occupation ultérieure. Plus finement, d'autres découpages interviennent, constructifs et distributifs, [...]. » p. 12

« Produire des tissus urbains signifie redonner au sol un statut compatible avec les usages et les symboles d'une culture urbaine donnée. » p. 13

« - Produire : une maîtrise d'œuvre élargie.

C'est pour ses effets en retour sur la programmation et la planification autant que pour ses avantages immédiats dans la conduite d'un projet isolé que la maîtrise d'œuvre publique doit s'inscrire dans la logique du projet urbain. » p. 13

DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & projet urbain*, décembre 1984/janvier 1985, pp. 94-99

« Le mot est à la mode, tout le monde déclare faire des projets urbains, y compris ceux dont la pratique est la plus éloignée de la notion de projet. On peut se réjouir du succès du mot et s'inquiéter du fait que rien n'a changé. Le projet urbain, ou projet de la forme urbaine, est toujours aussi étranger, voire contraire, à la législation et aux habitudes françaises en matière d'urbanisme et de politique de la construction. » p. 94

« L'idée de projet et donc le projet urbain sont hors de l'état de droit...Beau sujet de méditation sur l'avenir d 'une société urbaine. » p. 94

« En venant combler le vide laissé par l'urbanisme juridique et «programmatique », le projet urbain répond pourtant à une demande sociale dont les élus ont parfois conscience, mais trouve ses limites dans son incapacité à exister de plein droit comme principe d'aménagement urbain. » p. 96

« Le projet urbain intègre bien entendu une dimension « programmatique » et le droit général de l'urbanisme, mais il définit principalement la forme des espaces urbains publics et les principales caractéristiques formelles des constructions qui les environnent et qui composent le tissu urbain, sans toutefois aller jusqu'au niveau de projet architectural de ces constructions. Son mode opératoire est le projet, c'est-à-dire une démarche fondamentale concrète, évolutive et qui se préoccupe du résultat. Le rôle du Projet urbain est, à tous ses stades successifs, de représenter les qualités concrètes de l'espace, c'est-à-dire ses qualités d'usage, de sens et de forme. [...]. La permanence du Projet urbain est celle des qualités concrètes de ses espaces et celle de son programme fonctionnel. Dans l'évolution temporelle, la forme prime la fonction : ce principe du Projet urbain ne fait que traduire une réalité facilement observable depuis des millénaires et jusqu'à nos jours. » p. 96

« L'idée de mettre en forme d'abord l'espace public et le tissu urbain « retourne » la pratique habituelle de l'urbanisme opérationnel, celui des Z.A.C. et des villes nouvelles, qui consiste à projeter des bâtiments-objets que leur sophistication technique et leur originalité architecturale rend le plus souvent antagonistes, et à les planter dans un terrain desservi par des routes en laissant entre eux un vide résiduel plus au moins rempli de verdures diverses. » p. 96

« On peut distinguer deux niveaux principaux dans la méthode du Projet urbain. Le premier est celui du projet urbain proprement dit qui consiste à représenter les caractéristiques essentielles de la forme urbaine définie de deux façons complémentaires: comme règles d'engendrement du tissu avec ses caractères répétitifs et ses possibilités de différenciation (parcellaire, îlots, typologies, modes de substitution, hiérarchie des voies et des espaces extérieurs), et comme composition urbaine : tracés, rapport au site urbain ou rural, rôle de la monumentalité, forme des principaux espaces publics...

Le deuxième niveau est celui de la réalisation des espaces extérieurs (projets de paysage) et des bâtiments ou ensemble de bâtiments (projets d'architecture urbaine). » p. 97

« Entre le niveau de projet urbain et celui de l'architecture urbaine dont la qualité est indispensable à la réussite du premier, il n'y a pas la subordination rigide du règlement mais la continuité des intentions dans le processus projectuel. » p. 97

« Le but du Projet urbain n'est pas la perfection d'une unité formelle, mais la restitution de l'espace à l'usage : c'est permettre l'exercice des pratiques sociales dans l'espace, c'est retirer l'espace de la ville à la logique productiviste et à la logique de secteur de la bureaucratie pour le rendre à ses habitants; [...]. » p. 97

« Le Projet urbain porte non sur une géométrie abstraite mais sur des formes, des lieux affectés de sens, des statuts qui, dans certaines limites et à travers certaines conventions, régissent la symbolique et l'usage du quotidien. » p. 97

« Le Projet urbain consiste donc à rétablir une continuité en la forme de la ville, ou d'une de ses parties, et celle du bâti. Mais quelle continuité et pourquoi faire? » p. 97

« Le Projet urbain entretient donc un rapport nécessaire avec le mémoire de la ville [...]. Ce rapport à la mémoire de la ville ne consiste pas à reproduire les formes urbaines anciennes ou à considérer les conventions [...], comme une sorte de modèle d'engendrement du projet. Au contraire, le projet est toujours une interprétation et c'est à ce titre qu'il est un processus créatif. » p. 98

HUBLIN (A.), ***Forme urbaine et projet urbain*****, Tome 1,** ***Maîtrise d'œuvre urbaine et ville ancienne, politique nationale et politique locale, le cas de Metz*****, Rapport final de cherche, Strasbourg, ARIAS, décembre 1985, 81 p.**

«L'opposition entre "maître d'ouvrage" et "maître d'œuvre" consacre une division fonctionnelle et symbolique des rôles en architecture : la pratique oppose d'un côté la responsabilité décisionnelle du gestionnaire, exprimée par le programme, à l'initiative créatrice, portée par le projet de l'homme de l'art.

L'articulation des missions respectives de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre est ici parfaitement codée, et s'inscrit, du moins dans le domaine des édifices publics, dans le cadre défini par les règles de l'ingénierie. Ce modèle légal de référence organise, globalement, les rapports sociaux dans le procès de production architecturale, [...]. » p. 2

« A fortiori, l'évidence d'un partage des compétences entre la "maîtrise d'ouvrage" et la "maîtrise d'œuvre" s'avère des plus problématiques, lorsque "l'œuvre" à créer, dépassant le simple lien architectural, renvoie à l'espace total de la ville, ou à l'un des fragments. » p. 2

« [...], la notion énoncée de "maîtrise d'œuvre urbaine" suggère qu'à l'échelle de la ville, le pouvoir de commande sur l'espace pourrait, ou même devrait, d'un point de vue doctrinal, être indissociable de l'existence d'un projet formel, illustré diversement aux échelles architecturale ou paysagère, en terme de composition urbaine, ou même au travers d'actions sociales et économiques localisées dans leurs effets.

Sont renvoyées de ce champ de la "maîtrise d'œuvre urbaine", l'utopie architecturale déployée à l'échelle de la ville, soit le projet sans pouvoir, comme maîtrise d'ouvrage sans projets, simple gestion fonctionnelle et programmatique de la ville, ou addition de commandes sans image d'ensemble. » p. 3

« Cependant la recherche antérieure, et le débat instauré par le concept exploratoire de "maîtrise d'œuvre urbaine", sont également traversés en permanence par la référence obligée au rôle déterminant du pouvoir d'état; sous un premier aspect réglementaire et financier, l'appareil technocratique de l'urbanisme contraint les villes existantes à une logique opérationnelle qui reflétera plus, des années cinquante à la réforme régionale, les priorités des politiques urbaines nationales que les volontés locales. » p. 3

« La période de l'immédiat après-guerre avait permis de "construire en ville" sur des sites urbains ramenés au vide architectural par des destructions massives. Il est remarquable de constater que, même rasée et évacuée de ses habitants, la ville ancienne existait encore, s'imposant à travers ses ruines, symboliquement et juridiquement : les choix architecturaux et procédures opérationnelles de la RECONSTRUCTION ne sont explicables qu'en référence à la mémoire collective de la ville ancienne, persistant au-delà des décombres de l'habitat. » p. 4

« [...], l'urbanisme de la reconstruction a contribué à moderniser réellement les agglomérations, grâce aux procédures d'exception suscitées par les programmes d'urgence mis en oeuvre par le MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION. Cette action significative, et souvent exemplaire, mériterait précisément une analyse en terme de "maîtrise d'œuvre urbaine", dans la mesure où elle a constitué un moment exceptionnel de déploiement de la commande publique et de projet architectural à l'échelle de villes entières. » p. 4

«Cet abandon quasi total de la ville ancienne par le projet architectural et urbanistique au profit de sites nouveaux a caractérisé une longue période des années cinquante aux années soixante-dix, marquant physiquement et symboliquement son empreinte dans la morphologie de la croissance des agglomérations. [...] cette période coïncide avec le développement d'un pouvoir urbanistique d'état constituant un appareil très centralisé, de nature technocratique, ignorant ou déniant dans ses procédures toute autonomie de gestion municipale aux villes elles-mêmes. » p. 4-5

« La nouvelle politique urbaine, orientée vers l'aide à la revalorisation des centres et quartiers anciens, [...], s'est [...] instaurée très progressivement, à l'aide d'une succession d'actions d'abord limitées à des cas particuliers, une vision d'ensemble ne se constituant réellement qu'en 1977, exprimée par l'instauration du FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN. » p. 5

« Les années soixante-dix à quatre-vingt ont vu coexister dans la pratique opérationnelle les deux registres de ces politiques urbaines : la poursuite des grands projets d'origine étatique et le développement des procédures d'urbanisme volontaire hors la ville, et l'émergence des villes anciennes comme lieu d'une nouvelle histoire urbanistique, et support privilégié de la

création architecturale contemporaine. Durant cette période qui précède l'instauration de la décentralisation en 1983, l'Etat aura continué de jouer un rôle essentiel d'orientation des politiques urbaines locales. » p. 5

« Ce n'est qu'en 1984, avec la suppression de F.A.U., et l'application des transferts de compétence d'aménagement aux collectivités locales, qu'une certaine autonomie peut commencer d'apparaître au plan des politiques municipales concernant la ville ancienne. » p. 5

« [...], la loi de décentralisation de 1983 constitue une mutation institutionnelle considérable; en matière d'urbanisme, les compétences sont massivement transférées aux collectivités territoriales, aux deux échelons de la région et de la municipalité. Le pouvoir d'état s'efface, au plan technique comme au plan financier ou réglementaire, au profit de l'émergence attendue d'un pouvoir local multifonctionnel, disposant d'une large autonomie en matière de politique urbaine. » p. 6

« [...], le retour de la ville ancienne sur la scène urbanistique semble avoir précédé, voire préparé, le transfert des compétences d'aménagement aux collectivités territoriales. » p. 6

« L'exposé de cette évolution institutionnelle, et idéologique, souligne l'extrême dépendance des politiques locales de la ville ancienne, par rapport à ce cadre national, jusqu'à l'époque actuelle, largement encore tributaire, dans ses moyens techniques, ses structures institutionnelles et ses choix fonctionnels ou formels, des doctrines véhiculées successivement par les dispositions de l'appareil d'état. » p. 7

DEVILLERS (Christian), "De la logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, pp. 245-259

C'est la « logique de secteur, grand mouvement séculaire lié à l'évolution d'ensemble de la société, qui me semble responsable du caractère fonctionnel de l'espace produit aujourd'hui. Le développement de cette logique a entraîné une modification interne du projet d'aménagement. » p. 246

« Certes le découpage a toujours existé ; il est la condition même de ma ville. Mais le fait qu'il passe au premier plan, qu'il devienne l'objet à panser, va déterminer la forme urbaine projetée ou planifiée. Finalement, il va exclure le projet, c'est-à-dire le concept spatial unitaire, et ceci pour diverses raisons, comme la spécialisation et « juridification » croissantes des réseaux sectoriels, de plus en plus complexes. Le travail d'un établissement public de ville nouvelle, ou plus généralement des services techniques d'une ville, n'est pas de faire du projet, mais de procéder au découpage et de lubrifier les rapports entre secteurs: d'abord éviter les conflits dans l'aménagement et la gestion puis, éventuellement, fournir un décor urbain. En ville nouvelle, les tracés néo-baroques par exemple, en vogue aujourd'hui, ne changent pas la nature et la forme réelles des espaces, produits selon une logique sectorielle. » p. 246

J'ouvre une petite parenthèse pour dire que mes amis PANERAI et HUET préconisent maintenant un retour à ce que j'appellerais la phase deux, c'est-à-dire celle du découpage et du lotissement, ou encore, celle de la pensée rationnelle, qui s'exprime très clairement au cours du XIX^{ème} siècle. De même leur conception du monument est celle de la ville néo-classique. Ce terme ne renvoie pas du tout à une idée stylistique, mais a une conception de la ville : celle du XIX^{ème} siècle, qui nous a donnés momentanément cet équilibre, presque miraculeux entre, d'une part, l'aboutissement de la pensée classique sur la ville, capable de concevoir le plan global et le tracé, d'autre part, des capacités nouvelles comme celles de penser des typologies de l'habitation et des édifices publics, mais surtout, le fait que désormais, les monuments publics sont des équipements. Pour la première fois, ils constituent un réseau d'équipements lié à celui des espaces publics; c'est alors le seul réseau identifiable. » p. 246

« La logique de secteur fonctionne donc en réseaux. S'il est banal de parler des réseaux quand on parle de la ville moderne, il me semble que l'on n'insiste pas assez sur la matérialisation spatiale de ces réseaux, ou sur leur formalisation locale. […]. Chaque secteur est aujourd'hui relié à un réseau. C'est évident pour le gaz et l'électricité, mais cela est vrai aussi pour la distribution commerciale : par exemple, mes hypermarchés ou les magasins franchisés, ou encore les agences bancaires. Probablement aussi en grande partie pour le logement, programmé désormais selon des stratégies territoriales, et très souvent construit par des grandes sociétés, des offices d'HLM, voire des pavillonneurs, etc. Les lois et les décisions qui régissent ces réseaux ne sont presque jamais définies ou prises au niveau local de l'aménagement d'un quartier ou même d'une ville, mais ailleurs, à des niveaux très divers, allant de l'urbain au mondial. […]

La puissance de ces réseaux est telle qu'ils se plient de moins en moins au contexte local, ou aux décisions locales. C'est même l'aménagement local qui tend à prendre comme point de

départ la satisfaction de leurs exigences, en créant des conditions, le découpage, les disponibilités d'espace, toutes les relations nécessaires à leur coexistence. La raison qui sous-tend ces réseaux, leur logique productive interne et leur stratégie ne sont pas lisibles localement; elles renvoient à un global. Le centre de décision est invisible, anonyme et en même temps partout présent. » p. 247

« C'est une métaphore, bien entendu, dans la mesure où l'espace, qui a toujours été polyphonique, n'a jamais réellement été organisé suivant une logique harmonique, harmonieuse, contrairement à la projection de la pensée classique. […]. Chaque objet, chaque réseau d'objets a tendance à s'identifier à un monument : c'est bien là la source de la monumentalité. Je définis un monument urbain comme un objet dans un réseau. Aujourd'hui, tous les supermarchés sont des monuments. Les grands réseaux d'équipements sont devenus nos grands monuments, comme par exemple les autoroutes urbaines. Chaque réseau peut être pensé dans sa globalité, c'est la définition d'un réseau : une forme stratégique. » p. 247

Mais par ailleurs, on ne peut guère penser plusieurs réseaux à la fois et, à plus forte raison tous les réseaux urbanistiques. Il est difficile, voire impossible, pour des raisons simplement logiques, d'avoir une pensée organisatrice et harmonieuse, simultanée des différents réseaux en un lieu donné. L'idée même d'un projet urbain « harmonique » s'avère ici impossible ou extrêmement difficile. On peut, soit prendre des réseaux comme morceaux à manipuler en bloc, sans en discuter la logique interne, soit essayer de les détourner à la marge ou d'établir un rapport de force local qui permette de négocier une certaine intégration au projet. Ceci se fait évidemment assez couramment, puisque c'est en réalité de ce genre de pratique qu'est fait aujourd'hui ce que l'on appelle « projet urbain ». Il y a une sorte de renversement. p. 248

« M. SERRES ajoute, c'est là sans doute le plus important, que la pensée classique a donc disposé d'outils très puissants permettant de penser le rapport local/global. Mais il dit également que, plus souvent, la connaissance du local ne permet pas celle du global: il ne faut pas oublier que ces outils demeurent exceptionnels. La question aujourd'hui est de bien de penser le rapport entre un local, local d'un lieu, local d'un bâtiment et le global, d'un morceau de ville, voire d'une ville. » p. 248

« Depuis la renaissance, les moyens de contrôle de la ville ont été de deux ordres; on a connu deux types de pensée sur la ville: un niveau de la représentation globale et de l'utopie, un autre portant sur le contrôle urbain local, notamment à travers la perspective. […] Je pense qu'il y a chez Le Corbusier une lucidité totale et admirable, qui se double d'une irrecevabilité sociale, momentanée, dans la mesure où l'on sait maintenant que le temps social est plus lent que le temps des transformations de la production de l'espace. » p. 249

« J'aimerais citer deux pensées d'architectes contemporains tout à faits productifs, qui me semble pertinentes par rapports à ces questions. Tous deux, d'ailleurs, contrairement aux tendances des années 70, refusent la notion de projet urbain et l'utopie globale qui peut sous-tendre, c'est à dire les propositions urbanistiques qui se prétendent capable de penser et de vivre un quartier entier. […] H. CIRIANI travaille sur le principe d'un espace ouvert et continu, ce qui signifie ni complètement vide, ni « dépourvu de traces », ni même de conventions. Cela signifie par exemple s'il y a des îlots, on doit pouvoir les traverser. La question qui se pose et donc : comment qualifier cet espace, à priori sans qualité ? H. GAUDIN oppose le modèle de la séparation, de la clôture et du découpage, c'est-à-dire en fait celui de la ville de la pensée classique, au modèle de la porosité, des proximités, de l'échange. Il propose des poches, des espaces intermédiaires. […]. Ces deux pensées sont apparemment radicalement opposées ; l'une se demande comment placer des objets qualifiant le vide, l'autre explore le plein, en le creusant. Mais elles ont en commun des rejeter le modèle classique des découpages; elles affrontent la condition moderne de l'espace continu et elles croient à la capacité qu'a une architecture de produire des effets spatiaux, de contaminer les portions d'espace pour les qualifier.

Que faire aujourd'hui ? Faut-il revenir au découpage néo-classique? Cela me parait impossible, tout simplement parce que le vrai parcellaire n'est pas celui que fantasment, Ph. PNERAI et B. HUET en essayant d'utiliser les concepts néo-classiques. Le vrai découpage est celui des logiques de secteur. Et celui-ci est incontournable. Faut-il croire, alors, aux vertus des monuments ? C'est la réponse d'A. ROSSI dans un de ses textes absolument terrifiant. Il dit si Venise était réduite à des monuments, ce serait magnifique, et il décrit une ville bombardée pendant la deuxième guerre Mondiale. C'est une vision d'enfer. […] Faut-il croire donc aux vertus des monuments, capables de structurer un espace urbain ? La réponse est : aujourd'hui tous les supermarchés sont des monuments, et pour beaucoup de raisons. Faut-il considérer alors les conventions comme le font aussi mes amis projeteurs urbains, comme un acquis, comme quelque chose de suffisamment stable pour être décrit et utilisé de façon

programmatique ? Ou faut-il en interroger les traces ? Evidemment, je pencherais pour la deuxième solution. » p. 251

Je proposerais trois axes qui me paraissent réalistes. Le premier serait de travailler par proximité, la succession et l'enchaînement des projets. Se tenir constamment au plus près de la pensée projectuelle, en observant que les options à l'intérieur de ce principe sont nombreuses, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de pensées projectuelles possibles aujourd'hui. Cette affirmation, qui ne présume rien du résultat, va tout à fait à l'encontre de ce qu'est aujourd'hui l'urbanisme officiel de puis la Loi d'Orientation Foncière de 1967 : essentiellement du « juridique » et accessoirement du « programmatique ». Les modalités du Projet Urbain sont pour moi, non pas le découpage à tout-va, mais la représentation des qualités concrètes de l'espace. Faire un Projet Urbain, c'est représenter à un stade intermédiaire du Projet les qualités désirées, concrètes de l'espace. Ces modalités du Projet Urbain ne me paraissent donc pas incompatibles avec l'idée qu'il faut travailler dans la proximité et en restant au plus près de la pensée projectuelle.

Deuxième axe d'expérimentation possible : domestiquer, autant que faire se peut, les logiques de secteur au profit de l'usage. Pourquoi ? Parce que je pense que l'aménagement basé sur la logique de secteur se donne pour objectif d'améliorer la production, ou les conditions de gestion de l'espace et non d'en améliorer l'usage. […] Cela, il faut le penser, pour domestiquer ces logiques de secteur et les lier à cette finalité d'usage et non de production, ou de gestion. Il faut donc chaque fois essayer d'intégrer des logiques techniques à une pensée globale. […]

Le troisième axe d'action serait d'essayer de penser l'architecture des réseaux, c'est-à-dire leur matérialisation spatiale. […] Pourquoi ces réseaux ne seraient-ils pas une manière efficace d'améliorer la qualité urbaine ? Les grandes infrastructures sont devenues, qu'on le veuille ou non, des monuments. Le périphérique parisien en est un bon exemple. C'est à la fois un espace d'où l'on a une vue extraordinaire sur la ville et, en même temps, un objet d'une dimension considérable que l'on voit beaucoup d'endroits. C'est un véritable lieu de développement de la centralité parisienne depuis qu'il existe. On voit que tous les nouveaux pôles de la centralité parisienne sont situés précisément sur son trajet. Mais il a été conçu dans une logique sectorielle terrifiante, puisqu'on n'a même pas résolu les problèmes de bruit, de voisinage immédiat ; on n'a même pas de politique urbaine pour l'aménagement de ses rives. On a fait vraiment n'importe quoi, alors que les organismes responsables avaient les moyens techniques de faire quelque chose de cohérent. » p. 251

Marcel Roncayolo : « [...] c'est le problème des échelles, qui permettent de rivaliser la réalité de la forme urbaine. Si l'on parle forme, on ne parle pas exactement de la même chose, selon précisément, le choix de l'échelle. [...] On peut considérer que l'architecture est à une échelle telle par rapport à la ville qu'il n'y a pas de commune mesure, que c'est simplement un problème de logiques emboîtées, que l'architecture est à son échelle ce que la ville est à la sienne propre. Je ressens dans votre discours le tiraillement actuel entre, d'une part, la logique de réseau, qui demeure sectorielle et continue à fuir ce lieu de rencontre qu'elle aurait dû trouver avec l'usage social et, d'autre part, l'architecture. Cette dernière semble de plus en plus exister en fonction d'un formalisme, précisément à une échelle presque immédiate d'observation. Alors est-ce qu'il n'y a pas là, dans le fond, une sorte de déchirement ? Est-ce qu'au lieu de considérer le postmodernisme comme une série d'écoles succédant au modernisme, on n'est pas entrain finalement de refuser le véritable débat ? » p. 252

Christian Devillers : « Le rêve du Projet Urbain a été mis en pratique, on l'a expérimenté. J'ai eu la chance de réaliser partiellement un projet urbain relativement important à Saint-Etienne pour le réaménagement d'une Z.U.P. J'en ai également fait un certain nombre sans réalisation pour Banlieue 89. J'ai donc mesuré les très grandes difficultés du projet urbain. Outre ces échecs, une autre explication réside dans l'évolution globale de la pensée architecturale. L'histoire nous dira peut-être pourquoi, dans les années 80, on s'intéresse moins à la ville que dans les années 70, mais il est certain que pour ma part, j'ai eu un peu tendance à me replier, comme CIRIANI ou GAUDIN et bien d'autres, qui s'interdisent aujourd'hui de tenir un discours global sur la ville. » p. 252

Marcel Roncayolo : « L'explication en est peut-être dans le caractère dissuasif des mots « ville » et « urbain ». » p. 252

Christian Devillers : « Autrefois la ville, l'espace habité, s'aménageait conventionnellement, sans projet abstrait. Depuis le XIX^{ème} siècle et de façon croissante, tout se projette ; le problème désormais est de faire un projet global. Certes, la convention régit encore certainement en grande partie l'usage et la compréhension que l'on a de la ville; tout le monde reconnaît en gros une ville ! Mais la convention ne régit plus sa production... C'est le rôle du projet. Depuis longtemps, on passe du meta-faire au meta-projet, et aujourd'hui on en arrive à

l'étape suivante : celle de la norme. […] Il est tout à fait clair que l'ambition, consciente, des membres des commissions, c'est de trouver une norme. Je leur disais volontiers: « le problème n'est pas là, le problème est de faire des projets ». Pour aménager un monument, il faut absolument faire un projet. […] J'aurais tendance à défendre le projet parce que je crois qu'il a le mérite d'être moins anonyme, moins opaque, plus concret, responsable ou négociable: il parle du résultat. Il contient quelque chose de possiblement démocratique, et même de poétique. C'est une façon rationnelle de faire et de penser ce que l'on fait: c'est s'en donner la capacité. La norme ne le permet pas. Elle est opaque et inconsciente. Défendre la pensée projectuelle dans la ville, c'est lutter contre la bureaucratisation, lutter contre cette tendance à ne pas penser ce que l'on fait. […] Mais la véritable question demeure la manière d'y parvenir. Il est réellement devenu très difficile de penser le périphérique comme un lieu urbain, c'est-à-dire un lieu de relation. » p. 253

Marcel Roncayolo : « La norme n'est qu'un moyen, la procédure. Il se peut que l'on en tire des éléments de pure reproduction... mais on n'en tirera certainement pas cet élément imaginatif qui consiste à intégrer des choses très différentes. » p. 254

Christian Devillers : « Je pense que l'on ne peut avoir une vision purement formaliste : on s'adresse toujours à l'usage et à ses besoins. On peut le faire en qualifiant l'espace, en le rendant plus accueillant, disponible, si possible subtil. Partir de l'idée que l'espace est nécessairement utilisable, quand il est constitué. C'est une sorte de renversement de la pensée fonctionnaliste. » p. 254

« […] les sciences programmatiques sont assez pataudes et finalement assez impuissantes. Il y a dans une pensée projectuelle des outils très complexes et puissants. […] le projet à son niveau le plus profond, le plus substantiel, ne répond à aucun besoin. L. KAHN, qui fut mon maître, disait : le monde avait-il besoin de J.S. BACH ? Non, bien entendu ! Mais J.-S.BACH fait « être » le monde à la musique, comme le projet fait « être » le monde à l'espace. » p. 255

Philippe Genestier : « Mais dans votre optique, je me demande si la puissance du projet ne condamne pas la démocratie. La démocratie est-elle capable de mettre en oeuvre un projet ? » p. 255

Christian Devillers : « Quand je parle de projet, il ne s'agit pas du Projet, universel et unique ! Si nous sommes un certain nombre à nous détournés de ces pensées globalisantes, c'est bien pour ne pas perdre davantage de temps à ces représentations fantasmatiques. Le résultat des compositions postmodernes comme elles de L. KRIER me paraît pire que les Z.U.P. Ses propositions sont glaciales, glaçante et mortes. L'enchaînement c'est vivant, c'est capacité à repenser continuellement les rapports. C'est un travail sur le dialogue, sur l'altérité, sur la rencontre. Projet, ça ne veut pas sûrement dire globalisation écrasante et dictatoriale. La norme propose justement une rationalité qui ignore le but, l'usage, le résultat, alors que le projet me semble bien démocratique. On ne peut pas parler de la norme. Que voulez vous dire d'un P.O.S.? Rien du tout! L'urbanisme le moins démocratique, c'est celui de la norme. » p. 255

Philippe Genestier « S'il s'agit de projet local et non global, ne se trouve-t-on pas confronter au problème de la mosaïque ? La pensée de la ville par fragments, par pièces urbaines, […], me semble correspondre tout à fait à la logique de l'urbain, c'est-à-dire celle de l'éclatement, de la constitution de morceaux hétérogènes [...] qui viennent s'accorder les uns aux autres sans possibilité de compréhension globale. Ce qui manque aujourd'hui, c'est peut-être justement la globalité. Or, à quelle figure urbaine pourrait-on se référer aujourd'hui. » p. 256

Christian Devillers : « Nous sommes orphelin d'une figure globale de la ville, de cette pensée classique qui s'était donné comme vue de penser les mots et les choses simultanément. C'est notre triste condition. » p. 256

Marcel Roncayolo : « L'enchaînement permettrait, autrement dit, de partir de l'idée centrale et non pas de la globalité des choses, pour essayer de construire leur cohérence. Je crois que pour cela, le plus difficile est le problème de la mémoire immédiate. » p. 256

Christian Devillers : « La logique bureaucratique à laquelle nous sommes soumis ne permet que de juxtaposer les projets. Il faut pourtant les enchaîner. »

Marcel Roncayolo : « […] J'ai été effrayé par ce manque d'enchaînement entre l'habitat du quartier et cette expérience de musée, de parc, d'équipements, etc... » p. 256

Christian Devillers : « ...J'ai vu comment les personnes responsables interdisent absolument qu'il y ait une pensée globale de tout cela. [...] Enchaîner les projets, ce n'est pas évident, aujourd'hui, même si techniquement et intellectuellement, on le fait nettement mieux qu'il y a quelques années, et même s'il n'y a plus aujourd'hui cette attitude de rejet systématique et global face à la modernité qui existait par le passé. Malgré cette demande d'innovation qui serait favorable à l'aménagement, un blocage existe au niveau de la décision. » p. 256.

Marcel Roncayolo : « La ville, l'urbain, ça s'apprend ! Ce que nous subissons ce sont les ruptures violentes et désorganisatrices. [...] Ce dont la ville souffre actuellement, c'est précisément d'avoir vécu une série de tranches successives mal raccordées entre elles. Le retour nostalgique au passé, qui n'est pas sain en lui-même, est bon dans la mesure où il signifie qu'on ne peut pas vivre dans un espace fait de tranches simplement juxtaposées. Là aussi, c'est l'enchaînement qu'il faut trouver. La discontinuité absolue, je crois pose des problèmes très profonds. […] La racine du problème est cette décomposition de l'urbain. » p. 257

Christian Devillers : « Ce que l'on peut faire alors, c'est de penser de manière privilégiée l'enchaînement, penser dans la proximité, même de façon tout à fait partielle et discontinue; pour domestiquer autant que possible le secteur, ce qui me semble d'ailleurs conforme à un mouvement actuel de la société. […] Comment envisager un dialogue quand des architectes qui travaillent sur des terrains voisins se méconnaissent complètement ? » p. 257

Philippe Genestier : « A propos de la discontinuité spatiale, temporelle et de la division du travail, de la fragmentation des pratiques, se trouve réintroduite la question de la structure de la ville. […] Mais si, justement dans les codes actuels tout nous obligeait à rejeter l'enchaînement, la cohésion, que resterait-il de la pensée du Projet-Urbain. » p. 259

Christian Devillers : « Je crois que nous devons identifier les conventions qui régissent la pratique sociale ainsi que les transformations structurelles dans la production de l'espace. » p. 259

« Je répondrais à Bernard HUET, par exemple, que ces conventions ne concernent pas seulement l'usage, mais aussi la production de l'espace. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'on a une histoire, une culture, une mémoire, qu'il existe des apprentissages ; mais je deviens plutôt méfiant et inquiet en entendant certains bons esprits affirmer vigoureusement qu'il « n'y a qu'à » les prendre et s'en servir, sans véritablement les analyser, les nommer, les expliciter. Je ne connais pas une étude, ni même un article un peu convaincants et sérieux sur cette question des conventions qui régissent l'espace urbain aujourd'hui… Mais je crois que cette connaissance est fondamentale si l'on souhaite aménager la ville. Pour cela, il fait prendre en compte la logique de secteur, qui, structurellement, et malheureusement, me semble s'accommoder mieux de la norme que du projet. » p. 259

DEVEDJIAN (Jocelyne), "Projet urbain : Cerizay, à la recherche d'un centre dynamique", in : *Diagonal,* n° 74, octobre 1988, pp. 23-25

Cerizay : 5000 habitants, au nord-ouest des Deux-Sèvres, passe à l'acte...sous l'impulsion d'un architecte.

« Cerizay, le pari de l'an 2000, "la ville de la communication", "un cœur New look", "le fruit de la concertation..." Tels sont quelques-uns des titres ronflants que l'on a pu lire dans la presse locale. » p. 23

« A la source [...], un architecte déterminé et convaincu : Jean-François Milou qui a décidé de faire de porte à porte auprès d'un ensemble d'élus de son département natal. Un jour, il pénètre dans le bureau de Jean Grellier, le maire; "Monsieur le maire, votre centre-ville est vide et morne ; d'ailleurs vous n'êtes pas le maire d'une ville mais d'une rue. "» p. 23

« Il est vrai que la physionomie de Cerizay n'est pas des plus florissantes [...]. Pas de centre-ville marqué, mais une succession de carrefours, que l'on s'empresse de traverser; des extensions récentes qui accentuent encore l'éclatement et la dispersion du tissu d'habitat...[...] Autre spécificité de Cerizay, "le portugais"[...]. » p. 23

« "Sans site et sans âme"... La condamnation semblait irrémédiable. Pourtant, selon J.-F. Milou, il y a quelque chose à faire pour créer une nouvelle image plus dynamisante pour les habitants et commerçants. Une image suffisamment forte et originale capable de faire s'arrêter l'automobiliste pressé ou de séduire et de retenir des cadres; capable aussi de plaire aux jeunes de Cerizay car "ils sont les éléments moteurs pour demain, à condition qu'ils ne prennent pas la fuite!"» p. 23/24

« Il suffit [...] d'accepter le changement, "d'abandonner sans regret le désuet et le ringard, pour une certaine modernité". [...] facile alors de sauter de Moyen Age à demain, à condition aussi d'avoir un élu compréhensif. » p. 24

« Une démarche difficile [...]dès le début des réunions informatives et participatives [...] la position des habitants était claire : "ne touchez à rien"! » p. 24

« Il a fallu beaucoup de temps [...], pour faire naître sinon des propositions concrètes, du moins quelques suggestions. » p. 24

« Autour de la table, tous les protagonistes : les habitants, les propriétaires fonciers, la ville, la DDE, l'OPHLM, les dirigeants d'Heuliez qui alimentent largement les finances locales et l'opposition... qui ne ménage pas ses critiques. » p. 24

« A coups de croquis et de maquettes, d'esquisses et d'avant-projets, de retouches, l'idée prend corps, se concrétise jusqu'à devenir plausible, même dans les esprits les plus rétifs. » p. 24
« [...] Sur les 8000 m² concernés plus rien ne sera comme avant ou presque. » p. 24
« [...] l'architecte se propose de créer un centre symboliquement très marqué. D'abord en signifiant la présence et la fonction des principaux équipements publics. Dans ce scénario, la poste [...] devient un élément phare. [...]. Une poste maintenant bien plus que moderne, car elle est pilote et expérimentale dans son principe et dans le département. Hormis sa dimension importante, elle affichera nuit et jour la transparence totale sur ses fonctions grâce à l'importance des vitrages, à l'éclairage nocturne, à sa position en angle; grâce aussi à la non séparation des activités de tri et des zones destinées à la réception du public. » p. 24
« [...], pour J.-F. Milou, outre ses fonctions économiques la ville est d'abord un décor où doivent pouvoir se dérouler toutes les scènes de la vie. [...]. Et c'est la somme de ces "micro-évènements", [...], qui constitue [...], l'âme de la ville. Son but est donc de leur redonner [...] un lieu d'expression privilégié. » p. 24
*« Cerizay [...] possédait une collection d'espace qui avait perdu leur vocation initiale [...]."*Il importe donc de requalifier ces espaces et redéfinir les parcours.*" »p. 24*
« Il s'agit de créer une liaison physique et visuelle entre la mairie et l'église, par la démolition des halles [...]. » p. 24
« Mais le côté "clean" et "flambant neuf" [...] accentue par opposition, le contraste brutal et décalage, mettant définitivement à l'index la grisaille des autres bâtiments. » p. 24
« Peut-être fallait-il prévoir ce retraitement du centre dans le cadre d'un projet d'embellissement global de la commune? » p. 25
*« Quant au maire, [...], il accepte avec sérénité la situation, conscient malgré tout "que le changement d'image ne résoudra pas tous les handicaps de Cerizay, en enclavement dans le département vu la médiocrité des accès routiers rapides; la mauvaise desserte SNCF [...], sa faible population "*car 5000 habitants, quoi que l'on fasse, ne peuvent en dépit des efforts de l'architecte, réanimer les lieux. *"» p. 25*

(J.F. Milou a bénéficié d'un déclassement hors POS du secteur pour intervenir à sa guise)

1989 =====➔1998

ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : le trait d'union", in : *Diagonal,* n° 85, septembre 1990, pp. 28-30

Saint-Chamond : 40000 habitants

« A l'époque des sixties, les choix des élus étaient souvent dictés par des critères de fonctionnalisme et de rationalité financière que par un souci de composition urbaine. Il s'agissait alors de faire passer le trafic routier en centre ville pour y maintenir la vitalité économique [...]. » p. 28
« Les conséquences sur la qualité de la vie et de la ville ont été catastrophiques : [...] pollution permanente et nuisances sonores. [...] noyau historique complètement isolé, paupérisé [...] abandonné. » p. 28
« L'ouverture en 1991 d'un contournement auto-routier au nord de la ville est l'occasion pour la municipalité de lancer un vaste projet de reconquête spatiale et de développement économique. » p. 28
« Une fois le diagnostic établi et les objectifs cernés, la municipalité et le Service Equipement et Aménagement des Collectivités Locales (SEACL) de la DDE décident de lancer un appel à candidatures pour la réalisation du projet urbain : [...]. La mise en oeuvre de ce concours n'est pas simple : demande un rendu ne prenant en compte que la composition urbaine, c'est prendre un risque de ne pas trouver d'investisseurs intéressés par le projet [...]. » p. 29
« Il n'est pas non plus question de ne faire qu'un concours d'aménageurs et de donner la ville à ceux qui "font le meilleur business" au détriment de la qualité formelle tant désirée. » p. 29
« Après de longs débats et de nombreux doutes méthodologiques, il est décidé de demander aux équipes d'architectes-urbanistes d'être associées à un aménageur. La réponse [...] devra donc comporter un parti de composition urbaine pertinent, des éléments de programme [...], et une proposition de montage opérationnel : phasage, bilan financier, stratégie de commercialisation, échéancier, faisabilité économique. » p. 29
« Cette "voie moyenne" demande le maintien d'un équilibre permanent pour éviter les deux dérives possibles : un projet irréaliste ou une opération clefs en main. » p. 29
« [...] il faut non seulement créer une identité à la ville, mais aussi lui restituer son âme [...]. » p. 29
« Il ne s'agit donc pas de tisser des liens sociaux mais d'aménager des espaces où ils puissent s'épanouir. » p. 30
« La maîtrise foncière, [...], par la ville, sur la plupart des terrains concernés facilitera ces interventions. » p. 30

« L'habitat ne sera pas oublié. Il existe une forte demande non satisfaite de maisons individuelles [...], permettant de faire évoluer l'image de la ville et retenir les cadres qui la jugent très peu résidentielle. » p. 30

« Des équipements publics sont prévus [...], ainsi que des bureaux, des établissements de formation, des commerces, un hôtel... » p. 30

« La DDE est présente dans la réalisation de la déviation, mise en oeuvre par le Service des grands travaux. Elle l'est aussi comme prestataire de service pour le projet global sur la ville; le SAECL apporte son assistance à tous les stades de la réflexion, sur le choix de la méthodologie et pour la recherche de subvention. » p. 30

Les entrées de ville. « Ce site, qui est l'articulation de la ville et de l'autoroute permettra aux commerces spécialisés de s'étendre et à de nouvelle entreprises de s'implanter. L'enjeu est de taille puisqu'il vise à l'équilibrer le centre et la périphérie et à donner une vocation régionale à ce secteur. » p. 30

ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : Le Havre prépare son entrée", in : *Diagonal,* n° 86, novembre 1990, pp. 31-32

Le Havre : 200000 habitants

« Le projet Vauban-Gare scelle les nouvelles relations entre la ville et le port. Remarquable exercice de composition urbaine, il doit modifier l'image du Havre et devenir le support de la relance économique. »

« Qu'une ville maritime se lance dans la réhabilitation de ses friches portuaires n'a rien de très original. Qu'une agglomération veuille réaménager une entrée de ville pour revaloriser son image n'est pas un phénomène exceptionnel. Qu'une métropole désire se doter d'un pôle de développement économique pour être mieux armée face au choc européen n'étonnera personne. Mais que ces trois préoccupations se concentrent sur un même site et donnent lieu à un projet urbain de grande ampleur, [...], tient du cas d'espèce. Et si en plus, ce projet n'est pas l'œuvre d'un architecte-star parachuté sur le terrain mais de la division aménagement et urbanisme de la ville, cela relève de la performance tant il est vrai que nul n'est prophète en son pays. » p. 31

« Le projet [...], fruit d'une réflexion de plusieurs années, prend en compte le contexte économique, urbanistique et architectural de la ville et une analyse fine du site. » p. 31

« La démarche de composition urbaine s'appuie donc sur des éléments de programme [...] et sur des objectifs d'aménagement. » p. 31

« L'opération Vauban-Gare est donc parfaitement aboutie en termes de visualisation et de traduction spatiale de ses objectifs. Du plan masse à l'étude de volumétrie, tout est en place pour élaborer des directives d'aménagement à l'usage des architectes [...]. » p. 32

« Reste à mettre ce projet en oeuvre et à lever les obstacles politiques, fonciers, réglementaires et techniques qui ne manquent jamais d'apparaître dès lors qu'une opération de cette envergure dérange la pratique urbanistique quotidienne. » p. 32

« [...] seule la ville peut mener les négociations foncières. » p. 32

« Il faut, sans décourager les investisseurs, empêcher les "coups" d'opportunité qui viendraient contrarier la logique du projet. La marge de manœuvrer est assez étroite entre les prescriptions trop contraignantes qui risquent de figer le dialogue entre les partenaires [...] une trop grande souplesse d'interprétation qui ne permettrait pas de maintenir la qualité du projet. C'est toute une stratégie qui est inventée pour passer d'une maquette finement travaillée bien qu'uniquement indicative, à la concrétisation. Mais l'une des particularités du projet urbain n'est-elle pas cette quête incessante de nouvelles méthodes? » p. 32

MARTIN LABARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : *La Gazette, Groupe des communes,* n° 1110, propos recueillis, 24 mars 1991, pp. 18-19

« Le projet urbain associe le public et le privé dans la définition d'un avenir global pour la ville. Existe-t-il vraiment? Qu'est-ce qu'un projet urbain? Quelle est sa réalité? [...] » p. 18

BAIETO (Jean-Paul)- directeur général d'Euralille- répond à MARTIN LABARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : La Gazette, Groupe des communes, *n° 1110, propos recueillis, 24 mars 1991, p. 18*

« "Euralille est la Sem chargée d'aménager un véritable morceau de ville, en continuité du centre-ville existant, autour de la future gare T.G.V. [...] Pour combattre l'image négative de la métropole, un cercle de qualité architecturale et urbaine, sorte de haute autorité indépendante, composée de professionnels, se réunit tout les trois mois et suit l'opération."» p. 18

HERBURGER (Sylvie) - urbaniste, direction de l'aménagement à Scet- répond à MARTIN LABARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : La Gazette, Groupe des communes, *n° 1110, propos recueillis, 24 mars 1991, p. 18*

« "[...] le projet urbain se joue sur trois échelles déterminantes. L'espace : comment, à partir d'une opportunité foncière, on transforme un projet ponctuel en projet d'agglomération. Le temps : il faut plus de quinze ans pour faire la ville; cela dépasse le mandat électif. Le contenu : il ne faut pas faire l'impasse sur certains domaines autrefois oubliés : la formation, la culture, [...]." » p. 19

RIVOIRE (Michel) - conseiller technique au cabinet de Michel Noir -, répond à MARTIN LABARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : La Gazette, Groupe des communes, *n° 1110, propos recueillis, 24 mars 1991, p. 19*

« "Il faut tenir compte de tous les domaines et avoir une vision globale. Le privé doit chercher à comprendre la logique du projet et de la collectivité. "» p. 19

MALLARD (Jacques) - président- directeur général de Brénet, président de la commission aménagement de la Fédération nationale des promoteurs-constructeurs -, répond à MARTIN LABARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : La Gazette, Groupe des communes, *n° 1110, propos recueillis, 24 mars 1991, p. 19*

« "Sur le plan des rapports entre élus et privés, les choses ont beaucoup évolué, et de façon positive, sur les vingt dernières années. L'aménagement urbain est devenu pour les premiers, manifestement, une préoccupation essentielle. Ils sont de mieux en mieux informés et savent s'entourer de conseils compétents. " » p. 19

REVERT (Jean-François) répond à MARTIN LABARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : La Gazette, Groupe des communes, *n° 1110, propos recueillis, 24 mars 1991, p. 19*

« "Le projet urbain, c'est souvent la tarte à la crème ! Les interventions et les politiques d'aménagement sont plutôt fragmentées. Il faut réfléchir avec une ligne directrice sur la ville (non plus en termes de zonage) et sur le long terme. Et les partenaires privés doivent être associés le plus en amont possible, lors même de la définition du projet. [...] si on maîtrise bien les démarches de partenariat en centre-ville et dans les nouveaux quartiers, on a beaucoup plus de mal à faire intervenir le privé sur les grands ensembles..." » p. 19

GABRIEL (Jean-Pierre) -secrétaire général du district de Dijon-, répond à MARTIN LABARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : La Gazette, Groupe des communes, *n° 1110, propos recueillis, 24 mars 1991, p. 19*

« "On a eu les cercles de qualité, les ressources humaines, la privatisation. Aujourd'hui, on a le partenariat. [...]. Et puis, on a déjà la gestion déléguée. "» p. 19

PESCE (Rodolphe) - maire de Valence -président du conseil général de la Drôme – répond à MARTIN LABARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : La Gazette, Groupe des communes, *n° 1110, propos recueillis, 24 mars 1991, p. 19*

« "Le projet urbain c'est plus une stratégie qu'une planification. Pour s'adapter aux imprévus, je le conçois « glissant » : je navigue à vue (partie floue) tout ayant de grands objectifs (partie fixe). Et puis, il faut laisser une part au rêve, à l'utopie raisonnée pour mobiliser les gens."» p. 19

Dossier : DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME, **D.A.U., "Projet urbain dans les grands ensembles" : Séminaires 1991-1992**

- n° 1, *Introduction aux séminaires ; diagnostic et interrogation, 21-22 mars 1991,* première partie : "Situation générale des problèmes", Paris, MELTE, D.A.U., septembre 1991, 26 p.
- n° 2, *Diversification des fonctions et développement économique,* actes du séminaire Lyon-La-Duchère, 21-22 mars 1991, Paris, MELTE, D.A.U., 1991, 34 p.
- n° 3, *L'Intégration du quartier dans la ville*, actes du séminaire de Strasbourg Le Neuholf, 10-11 juillet 1991, D.A.U., 1991, 26 p.
- n° 4, *Espace public et requalification urbain*, actes de séminaire de Marseille, 18-19 septembre 1991, D.A.U., 1991, 30 p.
- n° 5, *Réponses de concepteurs*, actes de séminaire de Gennevilliers, 30-31 janvier 1992, D.A.U., 1992, 18 p.
- n° 6, *De l'idée à la réalisation*, actes du séminaire de Saint-Herblain, 14-15 mai 1992, D.A.U., 1992, 17 p.

1- DAU, "Introduction aux séminaires ; diagnostic et interrogation", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, *Situation générale des problèmes,* Paris, MELTE, D.A.U., 21-22 mars 1991, 26 p.

« Le terme de projet urbain [...] comme une sorte de préalable à l'action, recouvre des réalités fort différentes.

Dans son sens le plus restreint, ce peut être un dessin plus au moins achevé représentant des aménagements envisagés sur un espace donné. A l'opposé, ce peut être un concept global

recouvrant des objectifs de transformation urbaine et portant aussi bien sur la gestion, le peuplement, que sur la restructuration lourde de l'espace et de la forme. » p. 18

« [...] parler de projet urbain, en raison de son ampleur qui dépasse celle des opérations habituelles d'aménagement urbain ou de réhabilitation du grand ensemble. Il y aurait projet urbain en raison d'une démarche renvoyant le territoire d'intervention à d'autres enjeux de la ville. En ce sens, le projet urbain n(est plus seulement un "dessin", mais un "dessein". Il s'agit alors d'un projet global comportant un cortège d'actions complexes dans lequel l'espace public est central et articule des dynamiques et des tensions. Dans cette conception, le projet urbain pourrait aussi se résumer à un ensemble de "dessins" qui donne un sens à une ambition politique. Il consiste alors en un exercice visant à "intégrer" le quartier dans la ville, le grand ensemble dans le système de fonctionnement urbain. » p. 18

« [...] caractériser le projet urbain dans sa temporalité : il peut s'agir d'une vision à moyen ou long terme, à l'échelle d'une génération, et qui trace des lignes de forces et des perspectives, tout en mettant en lumière les étapes propriétaires de la transformation urbaine. »

« Le projet urbain, c'est aussi le résultat de la confrontation de multiples acteurs aux intérêts souvent divergents : la collectivité locale, l'Etat, les habitants, les investisseurs publics ou privés, les maîtres d'œuvre, concepteurs et réalisateurs.

C'est de la dynamique positive entre diverses catégories que naît et se développe le projet urbain ou qu'au contraire il s'enlise dans la pusillanimité, le pointillisme et la médiocrité. » p. 18

« [...] Le projet urbain se définit [...] comme une stratégie de transformation[...]. » p. 18

Quatre moyens :

« 1- Complexifier, diversifier

Constatons seulement aujourd'hui que pour beaucoup de ses habitants et notamment les jeunes, ce n'est plus seulement la cité où l'on dort, mais celle où l'on passe l'essentiel de ses journées, faute d'emploi et de mayens de déplacement. » ("ses" fait références aux cités dortoirs) p. 18

[...] la seule présence d'un immeuble de bureaux ou d'une activité de services n'est pas suffisant pour assurer la transformation souhaitée et améliorer les conditions de vie des habitants. » p. 19

Complexifier, ce serait d'abord un état d'esprit de chacun des partenaires prêt à saisir les opportunités du développement urbain susceptibles de son immobilisme. C'est [...] admettre que les besoins des habitants évoluent et se transforment [...]. » p. 19

Diversifier et complexifier, ce serait, finalement, faire admettre par tous les décideurs que le grand ensemble n'est pas une sorte de chasse gardée ou de lieu de bannissement, mais, au contraire, une occasion d'y réinventer des idées, des projets et des moyens financiers. » p. 19

2- Requalifier et embellir.

La médiocrité de la réalisation des espaces et des formes du grand ensemble est, sans aucun doute, un facteur de rejet et une accélération de la dégradation et de l'exclusion.

La recherche de la qualité urbaine relève, là encore, d'une attitude de tous les acteurs.

Les contraintes financières sont trop souvent un argument qui cache une attitude discriminatoire et parfois méprisante. » p. 19

3- Valoriser et investir.

Le caractère public affiché du grand ensemble a contribué, dès l'origine, à le mettre à l'écart des circuits économiques privés.

[...] l'organisation de l'espace et la densité d'occupation au sol, souvent faible, peuvent permettre de mettre sur le marché des terrains équipés à des prix largement compétitifs. Certes[...] cette perspective est, aujourd'hui encore, freinée par la réglementation, elle se heurte à l'attitude de certains services publics (H.L.M.), Ville, Etat) qui se considèrent comme dépositaires d'un patrimoine inaliénable et aussi parfois à l'hostilité des habitants. » p. 19

Cette approche économique doit être un moteur essentiel du projet urbain, chaque fois que la situation locale le permet. » p. 19

L'action volontariste du projet urbain et de ceux qui le portent est alors capital et doit s'accompagner de moyens exceptionnels et d'avantages financiers susceptibles de renverser le mouvement de dévalorisation. » p. 19

4- Transformer l'image.

On sait [...] le poids d'une mauvaise réputation souvent bien éloignée de la réalité vécue par les habitants du quartier.

La modification de cette perception collective peut relever de l'attitude des responsables locaux ou de compagnes de communication.

Le projet urbain peut être un facteur déterminant dans ce retournement d'image. Projet mobilisateur, il peut rassembler les énergies autour d'un objectif de transformation aisément

communicable. L'expression graphique du projet peut prendre alors toute sa signification et faire l'objet d'une campagne médiatique, en accord avec les principaux partenaires.
[...]
On peut alors s'interroger sur les obstacles qui s'opposent à leur mise en application sur le terrain : absence de volonté de décideurs? Contrainte administrative, ou économique, manque de savoir-faire? » p. 20
« [...] quant aux objectifs politiques, leur tradition, en termes de projets, nécessite l'appel à des compétences rarement rassemblées en un seul homme. Quelle que soit la séduction que peut faire valoir "l'urbaniste de génie", il est bien rare que la solution se résume au choix d'une personne. Depuis quelque temps, les concours dits d'économie urbaine se proposent d'associer concepteur, opérateur économique, gestionnaire et sociologue dans une démarche de longue haleine à caractère contractuel. Un tel processus [...] présente plusieurs inconvénients : lourdeur quant à l'élaboration du programme du concours, difficulté de choix entre les candidats, retard et conflits possibles en cas d'évolution dans le temps.
Généralement, c'est à une suite de missions confiées à divers professionnels que l'on se ralliera, en demandant au chef de projet d'assurer la coordination et la synthèse. Le mandat et la capacité de coordination de cet homme d'orchestre s'avèrent alors essentiels. De lui dépendre la constitution et la capacité d'agir d'une équipe opérationnelle performante. » p. 20
« Il ne saurait y avoir un projet urbain sans que s'instaure, entre les principaux intéressés et particulièrement les habitants, un débat autour des objectifs et du contenu. Pour ce faire, outre la volonté réelle de dialogue, les conditions d'expression du projet en dessins et images constituent une étape essentielle.
[...]
« C'est alors aux responsables politiques de tenter d'entraîner la conviction ou de déterminer le sens de l'intérêt général. Dans cette démarche délicate, la qualité du projet peut être un atout incontestable. » p. 21
« Outre le retour au régime du droit commun et l'inscription du grand ensemble dans un POS remis à jour, la nécessité d'un découpage parcellaire entre espace public et espace privé apparaîtra souvent opportun. Il devra être précédé d'une analyse des différentes formes d'utilisation et d'appropriation de ces espaces par les habitants. » p. 21
« En matière financière, il convient d'insister sur le caractère plus que modeste des moyens actuellement mis en oeuvre dans le domaine précis de l'espace urbain. » p. 21 (données chiffrées)
« Quelles que soient la volonté des responsables et la compétence des opérateurs, il paraît difficile d'espérer autre chose que du "bricolage" sans un changement d'échelle significatif, en termes de moyens financiers. » p. 21
« [...] certain que la mise en oeuvre de ces nouveaux moyens devra être précédée par un travail autour du projet urbain donnant, en quelque sorte, une garantie de bonne fin à ce nouvel effort. » p. 21
« Il va de soit que cette dynamique doit être assumée sur une période suffisante pour aboutir à des changements réels. Or, [...], on doit constater qu'après une phase de mobilisation autour d'un projet, la lassitude gagne les acteurs les plus engagés : changement d'hommes, nouvelles orientations politiques, retard dans la mise en oeuvre ou lourdeur des procédures, autant de facteurs qui vont rapidement réduire la crédibilité du projet vis-à-vis des habitants. » p. 22
« [...] la pérennité de la démarche sur une longue période est sans doute une condition indispensable au succès. » p. 22
« La stratégie de communication doit [...] être entendue comme un élément central du projet urbain, en relation étroite avec la nécessité de changement d'image.
Tels nous semblent les moyens nécessaires pour transformer un projet urbain en une réalité qui s'inscrive dans le développement de l'agglomération et éviter la mise à l'écart d'une partie de la ville et de ses habitants. » p. 22
(Dans l'annexe)
« Projet urbain dans les grands ensembles? Sujet qui donne matière à beaucoup de discours, de pratique disparate, des projets de papier mais encore si peu de réalisations!
[...]
L'exclusion ne se confond pas avec les grands ensembles. Leur forme urbaine constitue le plus souvent, toute fois, le décor de l'exclusion, décor "anti-urbain", souvent "introverti" et mal relié à la ville. Transformer ce décor [...] il s'agit plutôt à terme de valoriser un territoire de banlieue, de le raccrocher à la ville et de constituer des lieux urbains, un cadre de vie "digne", "décent", en tout cas mieux adapté à la "démarche sociale".
[...]

Les opérations DSQ n'auraient-elles pas eu le souci de l'espace à remodeler? Le bilan est mitigé, très peu de réalisations marquantes, quelques projets sur papier, des fragments de réalisations, et peu de pensée opératoire sur le projet urbain. » p. 23

« Y aurait-il deux types de projets urbains? Une formule "haut de gamme" avec un objectif affirmé de mixité des fonctions et de valorisation économique, et une formule plus "modeste" d'amélioration du cadre de vie de proximité?

[...] Il faut surtout travailler l'espace, partout une stratégie de qualité urbaine.

[...] un dispositif de projet s'inscrit dans une durée longue, organisée autour de trois pôles :

- un pôle décisionnel : une maîtrise d'ouvrage forte et soudée, la ville et les autres collectivités locales, les organismes bailleurs, le syndicat de transport, l'Etat..., le secteur privé autan que possible, investisseurs, associations de commerçants, promoteurs, entreprises;

- le pôle technique : concepteurs, chefs de projet, opérateurs, services techniques, programmateurs, architectes, économistes;

- un pôle habitants-usagers. Comment progressivement élaborer un projet parti?

La carence de la vie urbaine n'est pas seule liée à l'insuffisance des équipements et des services. Certains sites sont des réussites programmatiques et restent "invivables", réalités morcelées, résistantes à toute appropriation, sans urbanité.

Carence de l'organisation urbaine signifie le plus souvent carence de vie urbaine. La qualité de l'espace n'est pas à ce compte un "plus" un peu luxueux par rapport à un ensemble d'intervention sur un quartier. Il faut souvent une remise en ordre générale pour hiérarchiser, qualifier, donner un statut aux espaces, créer des lieux...

[...]

Le tout des projets n'est pas toujours de créer une "centralité" [...] mais de travailler les espaces "marginaux " de transition, de circulation, résiduels, de chercher à en tirer parti pour raccommoder des tissus urbains.

[...]

Le choix des concepteurs, la nature de leur mission sont décisifs dans un processus de projet urbain, de même que leur talent, leur capacité de dialogue avec le maître d'ouvrage et les acteurs. Leur tâche ne se limite pas à produire analyses urbaines et plans, mais aussi à être médiateurs, négociateur, "pédagogues" pour contribuer à conduire les acteurs à se positionner par rapport au projet, à se mettre à son service. » p. 24

« Une des principales difficultés du travail de conception est de jongler avec les échelles [...]. De cette confrontation entre les échelles, des solutions peuvent surgir. Le projet s'enrichit, gagne du sens. Dans un tel processus itératif [...] le programme de référence pourra aider à arrêter les conditions de réalisation. A l'inverse, il peut être une occasion de s'engager dans une démarche de projet urbain.

L'approche par la forme et la structure urbaine, sans chercher à y mettre l'accent de façon trop exclusive, est au cœur de la question du projet de recomposition et d'intégration à la ville d'un grand ensemble. » p. 24

« Les tendances actuelles de l'urbanisme de projet appliqué à la ville "ancienne" dans une progressive ambition de "recréer de la ville sur la ville existante" s'ancrent sur le respect et la mise en valeur de la morphologie existante, plutôt reconstruire sur les traces du passé que de construire au hasard des objets architecturaux; la ville comme maillage d'espaces publics constitué de proche en proche, à réorganiser ici, à étendre là, à reconquérir sur les nuisances, à magnifier pour certains lieux.

Les cités HLM en rupture avec la tradition morphologique de la ville ancienne, souffrent d'un espace public désorganisé, non lisible, peu favorable à une vie de voisinage. » p. 24-25

2- DAU, "Diversification des fonctions et développement économique", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 2, Actes du séminaire Lyon la Duchère du 21-22 mars 1991, 34 p.

(Ce thème représente une étape d'une recherche/action initiée par une série de séminaires.)

« "L'expression "cité dortoir " met parfaitement en lumière l'un des aspects les plus critiquables de l'urbanisme des années 60. L'exclusivité de l'habitat dans les grands ensembles n'est pas le fait du hasard, mais d'une volonté, clairement affirmée et partagée, à l'époque, par tous les responsables, de séparer les fonctions dans la ville moderne...Constatons simplement que cette quasi exclusivité est, sans aucun doute, aujourd'hui, à l'origine des échecs que nous déplorons, car cette mono-fonctionnalité est la négation de la ville, lieu d'échanges, de confrontation et de diversité". » p. 6

« "Explorer la diversité : les grands principes de séparation des fonctions doivent céder la place à l'expérimentation locale de la mixité créant la richesse de la vie urbaine". » p. 6

« A l'origine de la conception urbaine et des orientations de la charte d'ATHENES, les multiples nuisances engendrées, à l'époque, par les activités de production ont pu justifier des

principes de sectorisation de l'espace. Ces obstacles sont, aujourd'hui, dans la majorité des cas, sans fondements et la séparation des fonctions dans l'espace ne peut plus se prévaloir d'incompatibilité de voisinage. » p. 10

« Le parcellaire y est rarement à jour et son caractère public ou quasi-public rend difficile sa mise sur le marché. » p. 10

« Hormis quelques franges ou délaissées sans valeur, les terrains disponibles dans les grands ensembles sont quasi inexistants. Quand bien même ils existaient, la réglementation encore en vigueur (ZUP, ZAC, POS) interdit leur utilisation au profit d'activités économiques à caractère privé. » p. 10

(Les moyens du développement : la maîtrise d'ouvrage doit être adaptée aux objectifs de diversification économique, la stratégie foncière doit être rapidement mise en place par un parcellaire et des droits à construire, l'image doit être prise en compte comme un élément central dans la stratégie du développement, le projet urbain).

« Le projet urbain

Nous n'aurons garde d'oublier que toute action de transformation et de développement du grand ensemble, tendant à l'ouvrir sur la ville, se situe dans un cadre plus général d'un projet d'ensemble dans lequel la diversité des fonctions et la mixité n'est qu'un aspect.

Ce projet dont le mode d'élaboration doit permettre l'adhésion du plus grand nombre des habitants, constitue de la démarche de développement et de mise en valeur du grand ensemble. » p. 15

3- D.A.U., "L'Intégration du quartier dans la ville", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 3, Actes du séminaire de Strasbourg le Neuholf des 10/11 juillet 1991, 26 p.

« Le temps est sans doute le maître mot d'un projet urbain qui tâche d'articuler [...] la poursuite de réhabilitation, le développement éducatif, le développement culturel et le développement économique.

[...]

Ce qui frappe dans un projet urbain, complexe dans sa mise en oeuvre, n'est pas déjà que, si le chemin est difficile, les idées qui le supportent sont simples à appréhender. Les quelques notions essentielles forment le vocabulaire de base.

La centralité : fortifier ce qui déjà existe pour un projet de reconquête et ménager les vides, les services, pour accueille -le moment venu- les opportunités d'un poids suffisant pour donner naissance à un centre.

Les portes : aménager des entrées [...] leur franchissement [...] donne du sens aux espaces situés au-delà du seuil franchi.

Les liaisons : travailler à l'articulation du système de radiales et des relations inter-quartiers.

Le raccordement : travailler à faire émerger des liaisons internes qui facilitent la "la desserte naturelle" des différents lieux.

La desserte : faire entrer dans les cités les infrastructures de transport [...].

La présence de l'eau, du travail : apporter des éléments de vie, de ville.

Equipement d'agglomération : favoriser l'apparition de fonctions [...]. » p. 6

« Le concept de projet urbain et ses modes d'expression nécessitent un long et difficile travail d'explication auprès des habitants. » p. 11

(Ce qui va suivre est tiré de la fiche de cas n° 2 : Dreux le quartier des Chamards)

« Définir un projet urbain

Mais si la volonté est condition nécessaire, reste à la transcrire dans un projet urbain qui en traduit l'ambition. [...] trois scénarios :

- un scénario de réhabilitation fine et adaptée, associant les habitants, valorisant le caractère relativement végétal et peu dense du site et s'appuyant sur les éléments d'atout de son relief;

- un scénario de "reconstruction" d'un nouveau quartier dans des principes de densité et d'urbanité. [...];

-enfin, un "scénario d'intégration urbaine". [...]

Ce scénario [...] s'appuie sur [...] :

- le désenclavement du grand ensemble par la recherche d'une liaison de qualité avec le centre de la ville [...];

- l'irrigation du quartier par la création de voiries urbaines hiérarchisées, pénétrant le quartier et en desservant les îlots, apportant le sentiment de sécurité que confère un maillage urbain [...] autour duquel la voirie et la circulation peuvent être organisées;

- la création d'une place urbaine, pôle de centralité locale, destinée à accueillir un nouveau centre commercial [...];

- une requalification des espaces extérieurs par un traitement approprié au profit d'aires de jeux et de détente ou de zone de stationnement, [...];

- une réhabilitation, comprenant une nouvelle distribution des logements propre à une diversification des situations familiales, et une valorisation permettant d'attirer à nouveau dans un logement social de qualité des familles françaises. [...];

-une ouverture du site sur l'extérieur par l'implantation d'un nouveau CES ouvert sur l'ensemble de l'agglomération, [...]. » p. 21

« Volonté publique et projet urbain ambitieux d'intégration se rejoignent » p. 21

4- D.A.U., "Espace public et requalification urbain", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 4, Actes de séminaire de Marseille des 18/19 septembre 1991, 30 p.

« [...] combien était simplificatrice la démarche qui précéda à la conception de cet espace interne au grand ensemble. Simplificatrice dans l'espace en le fonctionnalisant à l'extrême et en adaptant un arsenal de solutions techniques réductrice ; démarche simplificatrice dans le temps en réduisant la réalisation de ces aménagements en un chantier dont l'importance devait induire réduction des coûts, rationalisation et la plus grande rapidité possible (l'urgence). » p. 6

*[...] simplifications qui excluent d'entrée les habitants. Une addition de fonctions, mais aucune distinction significatrice des usages, un traitement homogène, pauvre et sans imagination; **une monotonie répétitive qui efface les repères et la lisibilité** qu'une signalétique, le plus souvent incompréhensible, n'a jamais pu compenser. » p. 6*

« [...] ces espaces "non faits mais à refaire" sont habités maintenant en l'état depuis vingt ans. » p. 6

*« **L'espace public s'analyse comme lieu de l'accès à la civilité**; lieu symbolique et impersonnel où l'on recherche tout à la fois la rencontre et l'anonymat. C'est l'espace du jeu social qui produit des déplacements identitaires et des frottements sociaux et culturels dans le respect de valeurs différentes ou unifiantes.*

[...]

***Le territoire de voisinage, ce peut être à la fois le lieu de la convivialité, de l'identification et de l'appartenance**, mais aussi du conflit et du marquage social.*

Espace public et territoire de voisinage sont alors complémentaires l'un à l'autre et, tour à tour, nécessaires.

L'espace public, c'est encore la multiplicité des fonctions, le mouvement et la circulation, le spectacle et la mise en scène.

Cette distinction des espaces est rarement présente dans le grand ensemble où la fonction d'espace public au sens ou nous l'avons définie n'a pas été atteinte malgré certaines tentatives.

De l'espace privé à l'espace public, on devrait découvrir toute une hiérarchie d'espaces qui constitue l'ossature du fonctionnement urbain. Requalifier le grand ensemble c'est aussi le restituer dans cette hiérarchie.» p. 7

*« **C'est de la hiérarchie des espaces, en fonction de l'usage constaté, que doit découler le statut juridique de propriété et non l'inverse**. » p. 7*

« En réponse aux revendications des habitants, l'aménagement de l'espace de proximité est souvent perçu par les responsables politiques comme une solution simple et efficace.

Refaire des parkings, des trottoirs, des jeux d'enfants, des espaces verts, etc. ... c'est une réponse simple à une satisfaction justifiée et apparente aux yeux de tous. » p. 12

« [...] la phase de clarification des objectifs et l'élaboration du programme est reconnue par tous comme une étape primordiale dans la transformation urbaine [...] et cette étape nécessite du temps et des moyens de réflexion et d'étude. » p. 12

*« [...] un projet urbain doit s'appuyer sur une analyse des dysfonctionnements structurels et une ambition de requalification. Il nécessite une volonté politique explicite et des moyens financiers appropriés. Lorsqu'une ligne de conduite est fixée, le programme d'amélioration peut se dérouler dans le temps et part étapes, mais toujours en cohérence avec le projet d'origine. **L'efficacité des solutions proposées ne saurait se satisfaire de demi-mesures qui ne modifient pas radicalement l'image du quartier et sa place dans l'agglomération**. » p. 12-13*

« La méthode du "jardinage" a le mérite de la progressivité et de réponse aux attentes les plus urgentes; elle n'est pas pour autant dénuée de réflexion et d'objectifs stratégiques; moins ambitieuse, elle intervient à la manière d'un puzzle dont le sens apparaît progressivement. » p. 13

« Dans le premier cas, le projet soumis à trop de contraintes, notamment financières, risque de ne voir jamais le jour et sert de caution pour discuter sans agir.

Dans le second cas, l'absence d'une vision de référence partagée et la durée de déroulement du programme découragent partenaires et habitants; [...]. » p. 13

« De manière très générale, on constate que ces projets plus ambitieux se heurtent à de multiples embûches pour passer à la phase opérationnelle. La première et la plus importante, c'est l'inexistence ou l'inadéquation des moyens financiers appropriés. » p. 14

« La mission du concepteur dans la transformation urbaine de grand ensemble est à la fois imprécise et ambitieuse : il se trouve confronté à une multiplicité d'autres acteurs (élus, bailleurs sociaux, équipe opérationnelle, etc. ...) qui ont du mal à saisir la dimension spatiale et urbaine d'un projet.

A l'inverse, le concepteur ne peut, sans risque, se substituer au sociologue, au technicien ou au travailleur social.

En outre, le défaut de la maîtrise du dessin, comme outil d'expression et de communication, pose, nous l'avons vu, de redoutables problèmes de compréhension de la part des autres acteurs et, notamment, des habitants. » p. 14

*« **La déconcentration des systèmes de gestion au plus près du terrain apparaît à tous comme un préalable à toute tentative de requalification**. » p. 17*

« On voit bien que le projet ne peut plus être pris dans le sens restrictif de la conception de travaux à réaliser, sous peine d'échec. Un nouveau cadre incluant la gestion doit donc être adopté par la maîtrise d'ouvrage. » p. 17

LUCAN (Jacques), "Villes : qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Le Moniteur Architecture - AMC*, n° 27, décembre 1991/janvier 1992, pp. 46-59

« Voilà! cinq ans, 1986, dans un numéro d'AMC consacré à l'architecture et à la ville, Christian Devillers écrivait : "le grand rêve des années 70, le projet urbain, est mort ou remis aux calendes."[...] il dressait le constat d'un repli du projet architectural sur une dimension d'opération individuelle, locale ; il prenait acte de l'effacement des projets d'ensemble dont les objectifs ambitieux avaient été de transformer les villes ou d'en prévoir des formes d'extension; [...] » p. 47

« Il faut dire que ce renoncement à l'idée de projet urbain correspondait à un moment où les réflexions urbanistiques étaient des plus rares, et qu'à l'image des "grands travaux du Président", les collectivités locales cherchaient surtout à promouvoir la réalisation d'équipements spectaculaires, en particulier culturels et tertiaires. » p. 47

(L'auteur veut expliquer le "retour" des préoccupations urbaines sur le devant de la scène urbanistique et pourquoi le projet urbain est-il de nouveau à l'ordre du jour?)

« La décentralisation, qui précéda une période de croissance retrouvée et de relative prospérité économique, incita beaucoup de collectivités territoriales à multiplier les projets (et les emprunts). Cette volonté d'entreprendre a attisé la concurrence de villes avides d'attirer capitaux et entreprises, renforçant certaines d'entre elles, en acculant d'autres à une faillite que l'on se garde de nommer telle mais qui est bien réelle. Dans cette concurrence, l'architecture assumait un rôle souvent essentiel pour la fabrication d'une nouvelle image urbaine : [...], les villes s'équipaient de nouveaux bâtiments. Pour la plupart, elles ne définissaient pas de projets urbains cohérents; d'ailleurs, parmi les architectes, si vous parliez de "projet urbain" vous encouriez immanquablement le risque d'être soupçonné d'arrière-pensées rétrogrades : vous n'étiez pas dans l'air du temps, vous en restiez à des idées des années 70... » p. 47

« Cependant, après l'euphorie, pour ne plus naviguer trop longtemps à vue, le temps revient où il faut réfléchir aux grands équilibres, imaginer des procédures d'aménagement, planifier les investissements de façons plus réaliste et souvent moins dispendieuse. » p. 47

« A ce sujet, Jean Bousquet déclare : "Aujourd'hui tous les problèmes qu'un élu doit résoudre dans sa ville passent par l'urbanisme. Absolument tous : le social, l'économique, le culturel, la sécurité, la circulation, l'environnement (...) sans dessin préalable, sans vision anticipatrice, on commet des erreurs. Et nous en avons commis bon nombre..." » p. 47

« Dans une situation de concurrence, il est des villes qui se renforcent et "s'enrichissent"; il est d'autres univers urbains qui s'appauvrissent et se marginalisent. La concurrence urbaine, si elle est laissée à la liberté de son développement, signifie très souvent une accentuation des inégalités. » p. 47

(Le rôle du ministère de la ville ou de l'Etat est bien de veiller à ce que ses inégalités n'existent pas).

« Comment les élus abordent-ils la qualité du projet urbain? Pour la conception des projets urbains, il est un trait marquant de la période récente : l'effacement des agences d'urbanisme et autres services techniques, qui dépendent directement des collectivités locales, au profit du recours à des concours d'aménagement urbain. De cette multiplication des concours, les travers sont aujourd'hui bien connus : prime à la dimension spectaculaire, au côté tape-à-l'oeil des propositions des architectes, prime à la démagogie et à la séduction facile. » p. 48

« Dans cette perspective, les collectivités locales cherchent bien plus souvent des "idées" qu'elles ne veulent choisir un projet. » p. 48

« On sait que la ville ne restera pas telle qu'elle est aujourd'hui, qu'elle ne cessera de se transformer et de s'équiper, toute mesure conservatrice n'étant jamais que relative : les projets ne pourront se contenter des indications d'un schéma d'urbanisme ou des seules règles auxquelles nous ont habituées les plans d'occupation des sols. » p. 48

« Mais il laisse paradoxalement de côté une question : celle de l'habitat. »

(Sur l'absence de l'habitat dans les projets urbains, l'auteur s'interroge s'il ne peut pas conclure que : « l'habitat est la face cachée de l'univers urbain, le négatif d'une ville dont le positif serait essentiellement constitué par des activités, des équipements et quelques bâtiments publics. » p. 48

« Cette question, il faut bien dire qu'à l'examen de beaucoup des projets urbains récents, qui privilégient l'accueil d'activités et d'équipements, nous serions tentés de croire qu'elle est résolue. On ne parlerait en effet d'habitat qu'aux moments difficiles, lorsque s'enflamme la vie sociale de quartiers dégradés...Sans doute la condition de développement d'une ville, donc sa politique urbaine, sont aujourd'hui commandées par un impératif premier et vital : offrir un cadre performant pour attirer des entreprises, donc créer des emplois et récupérer des taxes professionnelles qui sont le vrai nerf de la guerre (urbaine). Après, il serait toujours temps de loger ceux qui travaillent. Pourtant, ne vaudrait-il pas mieux réfléchir dès maintenant au rapport habitat/travail, pour éviter l'effort désastreux de ségrégations futures tant aussi bien que pour éviter le coût social toujours prohibitif de déplacements massifs de populations? » p. 50

« Un leitmotiv d'aujourd'hui : refuser les cloisonnements, en finir avec le zonage, prôner la mixité. Pas un propos d'architecte ou d'élu qui ne dise : "Il faut mêler des fonctions pour ne pas renouveler les expériences désastreuses de ségrégation et d'exclusion." Mais comment mélanger, imbriquer et non juxtaposer par zones? » p. 50

« Cela n'est pas un hasard si on ne parle de "zones à urbaniser" (Les Z.U.P. sont mortes avec la loi d'orientation pour la ville) mais de quartiers dont il faut assurer le développement social; si on ne parle plus de "zones industrielles" mais de "parcs d'activités", de "pépinières d'entreprises", de "pépinières high tech" ou autres "jardins d'entreprises". Ici, la métaphore jardinière ou forestière est devenue tellement habituelle qu'elle signifie bien que le paysage des activités demande d'être valorisé. Ce paysage [...] doit être capable d'accueillir des constituants souvent hétérogènes, discontinus, qui veulent quelquefois jalousement garder leur indépendance sans être isolés.

Ces constituants sont les programmes d'aujourd'hui; [...] : centres commerciaux, entrepôts, garages, aires d'activités, parsemés de lotissements de maisons ou d'immeubles d'habitat collectif. » p. 50

« Plusieurs projets récents peuvent servir de repères, par exemple : les projets urbains d'OMA-Rem Koolhaas comme celui pour la ville nouvelle de Melun-Sénart en 1987; les projets urbains de Christian de Portzamparc comme celui pour l'Atlanpôle de Nantes; le projet déjà cité de Bernard Tschumi pour Chartres. Dans tous ces projets, le paysage de la ville sur ses aires de transformation et d'extension ne peut être surdéterminé par l'architecture : celle-ci ne peut dicter des règles urbaines que pour autant qu'elles laissent une grande liberté aux opérations de constructions, en particulier d'initiative privée. Le rêve d'une ville homogène [...] s'est évanoui puisque le dessin de la ville contemporaine semble bien être de devoir réserver une autonomie de plus en plus grande aux opérations de constructions, quelles qu'elles soient. » p. 52

« L'aporie est que si cette autonomie est d'un côté signe de liberté, elle va d'un autre côté à l'encontre d'un souhait de relations et de mixité : les opérations s'individualisent et se séparent, des ségrégations se créent; des barrières s'installent, des contrôles de sécurité trouvent un terrain propice, [...]. La ville est de moins en moins poreuse, [...]. Le problème n'est pas tant un problème d'espace (un problème d'architecture) qu'un problème d'usage, donc relatif à des données sociologiques de programme.

Pour répondre à ce déficit de porosité de la ville, rien d'étonnant encore que l'on demande beaucoup, de plus en plus, et peut-être trop, à l'espace public. » p. 52

« L'ESPACE PUBLIC N'A PAS BESOIN D'AVOIR RECOURS A DES MOYENS SPECTACULAIRES.» p. 52

« Les projets, qui ont pour objet la reconquête d'espaces publics malmenés au cours des ans parce qu'ils étaient les proies faciles des logiques de circulation automobile, sont aujourd'hui nombreux. Ils adoptent diverses attitudes. » p. 52

« Une attitude considère que la reconquête de l'espace public, lorsqu'elle intervient dans un tissu dense, dans un centre historique ou à ses frontières, n'a pas besoin d'avoir recours à des

moyens spectaculaires. La ville est déjà là, elle n'appelle pas plus des interventions anecdotiques et pittoresques qu'elle ne réclame des artifices d'animation empruntés aux techniques scénographique voulant simuler une ambiance urbaine ou suburbaine. » p. 52
(Projet de Bruno Fortier et Atalo Rota à Nantes)
« Les exemples opposés de Nantes et d'Avignon posent la question de la gestion de l'espace public aménagé : plus son emprise s'étend, plus les charges des collectivités locales augmentent; mais plus l'espace public est valorisé, plus il a de chance de pouvoir attirer des investissements (publics et privés). L'équilibre est ici toujours difficile à prévoir, bien qu'il soit indispensable de tirer une traite sur l'avenir si l'on veut contrôler le développement de l'agglomération. » p. 52
« [...] les préoccupations d'urbanisme s'étendent maintenant au loin, vers la compagne qui forme l'horizon de la ville : le paysage devient une question prépondérante. La limite des disciplines en est ébranlée : les paysagistes ont de plus en plus leur mot à dire en matière de projets urbains; les architectes sont appelés à concevoir des projets qui intègrent une dimension paysagère. » p. 54
« Mais quel urbain? Si l'espace public continu doit assumer la discontinuité des constructions, il n'est pourtant plus un lieu urbain comme le sont les rues, les avenues ou les places des villes traditionnelles. » p. 54
« La place du logement dans la ville, la mixité des fonctions, le statut de l'espace public sont trois questions principales que l'examen de projets récents révèle immanquablement, trois questions qui ne peuvent manquer d'être posées si l'on essaie de transformer la ville ou de concevoir un projet urbain. L'enjeu est d'ordre programmatique tout autant que formel. Il est en effet inutile de parler de forme urbaine si l'on ne sait pas ce qui la construit effectivement, et pour qui. Le risque est toujours de penser l'espace de la ville comme décor urbain, comme scénographie du vide, [...]. » p. 54
« Le projet urbain suppose encore que la dimension du temps soit appréhendée de manière non déterministe : ce n'est pas parce qu'un projet est dessiné que sa réalisation ne connaîtra pas des fluctuations, des modifications, des changements de conjonctures. » p. 54
« Tous ces problèmes devraient appeler à un profond renouvellement des études urbaines. » p. 54
« Ecoutons Pierre Richard, acteur important de la politique urbaine qui, après un plaidoyer pour une "solidarité d'agglomération", termine un propos dédié à l'aménagement du territoire en affirmant : "Seules des agglomérations urbaines bien structurées et dépassant quatre cent mille habitants pourront prétendre adhérer au club des «eurocités" en cours de constitution à travers l'Europe. Encourageons leurs initiatives!". [...] heureusement, des villes de moins de quatre cent mille habitants donnent aujourd'hui des exemples quelquefois aussi probants que des métropoles plus peuplées. Comme quoi l'obsession de la grandeur, celle des "grandes villes" après celle des "grands projets", ne doit pas être la seule idée fixe de la réflexion et des projets urbains. » p. 54

5- D.A.U., "Réponses de concepteurs", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 5, Actes de séminaire de Gennevilliers des 30/31 janvier 1992, p.

« La recherche d'un projet global et donc d'une véritable maîtrise d'œuvre urbaine apparaît seulement aujourd'hui sur ce site. La gestion technique pratiquée jusque-là, lourde et coûteuse, n'a pas enrayé le phénomène de dégradations du quartier. La conception de ce grand ensemble replié sur lui-même est sans doute à l'origine du rejet de ces solutions traditionnelles. » p. 7
(ce site = Le Luth à Gennevilliers)
« Le projet urbain correspond à une phase transitoire qui va permettre au nouveau quartier de retrouver la normalité de la ville. » p. 8
*« Une action de **requalification profonde et durable ne peut se satisfaire d'un traitement technique pour les logements et social pour les habitants.** Le projet urbain doit assurer la cohérence des transformations du quartier et surtout sa mise en relation avec le reste de la cité. » p. 9*
*«"Il ne faut ni transporter ni transposer les centres historiques comme modèles, il faut **créer des "villes" propres à l'histoire d'aujourd'hui**. "» p. 13*
« Le terme de Projet Urbain appartient à une sémantique qui s'est constituée peu à peu pour tenter une nouvelle lecture des grands ensembles et concevoir des actions propres à cette nouvelle écriture de la ville.
Beaucoup de sites disposent d'un projet urbain qui requalifie le quartier, revalorise l'espace public, prône des changements d'usage et incite à la mixité des fonctions, désenclave le nouvel ensemble et assure des greffes sur le tissu voisin.

A lire les intentions des décideurs, on constate que toute cette rhétorique a été assimilée. Elle recouvre cependant des situations et des démarches très différentes. Le projet urbain n'est bien souvent que l'accumulation d'actions voyantes et subventionnables. » p. 14

6- D.A.U., "De l'idée à la réalisation", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 6, Actes du séminaire de Saint-Herblain des 14/15 mai 1992, 17 p.

« Il faut sans doute s'entendre sur le sens des mots. Qu'est-ce qu'une volonté politique forte? » p. 6

« La volonté municipale est certes décisive et un puisant soutien à l'action; en revanche, les volontés initiales se forgent dans un maillage plus complexe de maîtrise d'ouvrage où les organismes HLM ont autant leur part que les collectivités locales et où les habitants peuvent exercer -par leurs demandes- un rôle d'aiguillon. » p. 6

« Si l'existence d'une volonté politique forte renvoie à la dimension nécessaire d'une condition de réussite, on conviendra qu'elle n'est pas "en soi" suffisante. Encore faut-il mener le projet en association avec les habitants et gérer le temps, c'est-à-dire la continuité et les évolutions du projet urbain [...]. » p. 7

« La maîtrise d'ouvrage, nous l'avons déjà suggéré, est complexe; le projet urbain peut d'ailleurs résulter d'un équilibre de forces entre les tendances qui composent la maîtrise d'ouvrage.

C'est finalement dans la capacité de la maîtrise d'ouvrage à rassembler les énergies autour d'un projet que résident [...] les chances d'un projet. [...] on peut évoquer la coopération et la collaboration entre acteurs à quatre niveaux :

- A la source [...] le couple maître d'ouvrage : Ville-organisme HLM.

Si du fonctionnement de ce couple résulte la qualité d'un projet, il faut aussi penser que les équipes de projet (la maîtrise d'oeuvre architecturale, urbaine et sociale) sont là pour "créer du lien dans le couple", qu'elles fonctionnent en double commande avec la mission implicite d'assurer aussi la nécessaire articulation d'un commanditaire à têtes multiples.

[...] il faut [...] que la relation entre Ville et l'organisme bailleur soit réglée par "convention" et qu'il appartient au chef de projet de gérer la "vie quotidienne" du couple maîtrise d'ouvrage .

- En second lieu [...] la coopération entre l'Etat et la maîtrise d'ouvrage que l'on ne saurait réduire à une relation de programmation administrativo-financière, mais qui a une dimension -dans l'interactivité- incidente sur le projet. » p. 7

« - En troisième lieu, [...] donner de "l'excellence", de la "créativité" à la démarche de gestion du projet urbain.

Si le "discours sur la méthode" plaide ainsi pour la mise à contribution de différents points de vue, l'attention sur les "démarches" a également été soulignée[...].

- Enfin, en dernier lieu [...] le maillon "relation avec l'entreprise" mérite d'être considéré avec soin. » p. 8

« Il y a parfois contradiction entre les logiques de la programmation - qui obligent à enchaîner des actions - et les processus de création qui voudraient que l'on "dispose de temps pour tester les choses". Par-delà ces deux exigences, l'essentiel réside [...] dans "la stratégie qui est autant politique qu'urbanistique". » p. 11

*« [...] il faut à la fois "**accepter que l'on ne sait pas" et "ne pas attendre de tout savoir pour commencer**", [...].*

[...], il faut "commencer par rechercher les atouts" et notamment "jouer sur les atouts de positionnement dans l'agglomération".

*[...], il convient de n'envisager le processus de transformation qu'à travers **une démarche progressive qui suppose** pour cela **de se donner des "marges de manoeuvre**". » p. 11*

« Si le projet urbain renvoie à une démarche progressive, on doit se garder de le considérer jamais comme fini. » p. 12

« La fin est ainsi restauration d'un rythme plus que la marque d'un arrêt. » p. 12

BERSANI (Catherine), "Les Trois paradoxes du grand projet urbain", in : *Etudes Foncières,* n° 57, décembre 1992, pp. 19-22

« Cette notion requiert plus ample définition car sa banalité apparente recouvre un triple paradoxe : le "grand projet urbain" est un projet urbain, affaire déjà relativement complexe, et il doit bien plus que cela ...; le "grand projet urbain" manifeste une intervention exceptionnelle qui s'inscrit dans une continuité historique des relations entre l'Etat et la Ville; l'Etablissement public national chargé des "grands projets urbains" constitue un dispositif offensif destiné à jouer un rôle régulateur. » p. 19

« Pour vague que soit la définition du projet urbain, elle renvoie à une multitude d'acceptions dont il importe de marquer les limites au cas précis : il évoque à la fois un métier, une

responsabilité politique et une dialectique caractéristique des premiers travaux de la Délégation Interministérielle à la Ville.

Le métier est celui des architectes et des urbanistes capables de dessiner des images de la ville. Le maire [...]a mandat de penser et d'agir sur l'avenir de sa ville et de ses habitants. En 1988, le premier délégué interministériel de la Ville, Yves Dange, s'efforçait de relier la politique du développement social des quartiers à des projets de ville issus d'une synergie entre bailleurs sociaux, les municipalités de banlieues [...] avec l'aide de la Caisse des dépôts et consignations concrétisée par des prêts à taux privilégiés, les Prêts "projets urbains" (Ppu). » p. 19

VIDAL (Pierre), "Projet urbain ; de l'intention à la réalisation", in : *Génie Urbain*, n°393, Extraits d'interventions des participants au colloque international de Strasbourg organisé par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme; D.A.U., les 29/30 septembre 1992, janvier 1993, pp. 60-64

« L'orientation générale : *"dépasser la vision émiettée de l'espace urbain pour retrouver l'histoire et la forme de la ville et réinventer la ville de demain"*. » p. 60

TRAUTMANN Catherine - maire de Strasbourg - :

"Le Projet Urbain : stratégie, programme, dessein de la ville. Prise en compte de différents temps. Rencontre de la société et du territoire, du quotidien et des perspectives. Les objectifs majeurs : refédérer le tissu urbain, assurer la cohésion sociale, l'identité, le sentiment d'appartenance, l'égalité urbaine, la cohérence de gestion.

Inscrire les transformations dans les permanences (patrimoine, histoire, mémoire des idées et des projets).

Besoin de traduction concrète pour les habitants.

Il faut des lieux à l'échelle urbaine (humaine) où vivre avec plaisir. »

« Tous les habitants doivent se sentir partie prenante de la ville. Trois problèmes essentiels : la cohésion sociale (enjeu n° 1 du P.U.), le patrimoine logement social, la surdensification (promiscuité = violence). » p. 62

« L'urbanisme = oeuvre collective. Refus d'un urbaniste X qui ferait le plan de Strasbourg en l'an 2000. Attachée au maintien de la diversité architecturale, de la qualité (même si elle a un coût). Indispensable : la variété des repères et des regards. Tous les concours sont ouverts à des équipes internationales.

L'urbanisme est un enjeu de citoyenneté. Même niveau de qualité dans tous les quartiers. Travailler sur les espaces de transition entre le privé et le public.

La municipalité doit garder le pilotage des grands projets (ne pas le concéder) : l'objectif de requalification de l'espace est de sa responsabilité. Travailler ensemble dans la maîtrise d'ouvrage : cf. le groupe des "grands pilotes". Pour chaque projet, un pilote clairement identifié, porteur de la maîtrise d'ouvrage.

La limitation de la circulation en ville : question significative; sinon ruine de la ville. Enjeu de santé, de liberté, de mobilité, de comportements. "On ne sent plus rien dans sa voiture". Rendre la nature au citadin, la relation intime avec ce qui l'entoure : impossible si engorgement par l'automobile." p. 62

« Garantie de continuité = appui sur la morphologie urbaine." p. 63

« Besoin de structurer le dialogue avec la population. Au départ, l'élu doit afficher ses intentions; puis laisser se poursuivre le dialogue entre habitants et responsables professionnels. » p. 63

« Quelle place pour l'économique et le social dans le Projet Urbain? Un enjeu majeur : liaison écologie urbaine et sociale. Refus de la ville agressive. Le Projet Urbain doit être un outil de régulation des fonctions. Il peut faciliter le rapprochement entre municipalité et acteurs économiques. Les entreprises ont un intérêt à la revalorisation du tissu urbain; elles sont aussi citoyennes de la ville. » p. 64

FREBAULT (Jean) - directeur de l'architecture et de l'urbanisme - :

« Besoin d'un niveau intermédiaire entre planification à long terme et le projet architectural (concret et ponctuel). Le Projet Urbain, c'est le contraire du laisser faire et de la ville en miettes, c'est-à-dire des pratiques depuis la guerre.

Le Projet Urbain : penser, dire et faire la ville dans la durée. Se dérouler sur plusieurs générations : garder le cap et souplesse. » p. 60

« Le Projet Urbain est une stratégie pensée et dessinée de la ville. Sur la durée, trouver un fil conducteur et une ossature. Le Projet Urbain est d'abord l'affaire des villes, aussi celles des professionnels. Le rôle de l'Etat n'est pas de faire le Projet Urbain à la place des maires. » p. 64

HUET (Bernard) - architecte - :

« Le Projet Urbain, c'est savoir faire de la ville. Attention au retour des "grands plans masses", il faut "produire de la forme" mais maquettes et dessins vite périmés.

Le Projet Urbain doit produire du temps, de la continuité (= caractérise la ville). Mise en relation du temps et de l'espace (le fragment).
Le Projet Urbain doit produire de la régularité (c'est-à-dire de la règle : permet exception), et du contexte (tracés, découpages…).
Essentiel : le Projet Urbain doit produire de l'espace public, auquel l'architecture donne forme le moment venu. C'est l'espace générateur et ordonnateur de la ville. Trop souvent : espace résiduel. Besoin d'espace public pour une ville démocratique.
Le Projet Urbain ne peut pas ressembler à un projet d'architecture : c'est un mécanisme (une logique) de formation de la ville. » p. 60
PANERAI (Philippe)- professeur -
« La cohérence et la continuité : d'abord dans les espaces publics : du ressort de la collectivité : travail sur de longues années. Laisser ouvert le détail. Perdre l'idée de contrôle absolu : la continuité n'est pas l'ordonnance.
Fixer les contraintes architecturales : pas partout, adapter aux lieux. » p. 63
« La flexibilité, c'est la capacité d'accueillir divers programmes. Tous les besoins ne changent pas? Par exemple, fixer l'espace public. Avoir la possibilité de découper et d'arrêter les gros programmes. » p. 63
« Le Projet Urbain n'est pas la politique urbaine, qui est l'affaire d'élus. Le Projet Urbain est affaire de professionnels. Il doit permettre que la forme ait une permanence permettant l'accueil de fonctions différentes. » p. 64
BACHOFEN (Charles) - architecte urbaniste - :
« Se défaire de l'idée que le Projet Urbain est l'instrument de la cohérence. Les cohérences se construisent progressivement à travers des projets. Il faut renverser la question et mettre en avant le processus. Les projets préfigurent ce qui va se passer : ils permettent de faire avancer les idées. Le processus : essentiel pour durer. Constituer progressivement une accumulation d'idées de ce que l'on veut. » p. 63
LIENEMANN Marie-Noëlle) – élu maire ex ministre du logement -
« Au centre des préoccupations : l'homme. Le Projet Urbain : aspects sociaux, morphologies, équilibre des fonctions, préservation d'espaces. Projet d'identité collective. Difficulté du dialogue et du contact avec la population. Manque d'outils de visualisation claire de l'avenir; promouvoir une culture de l'urbanisme; effet d'angoisse pour l'habitant de base.
Besoin d'assumer l'avenir de tous les quartiers d'une ville. Globalité des enjeux et du Projet Urbain : donner sens et cohérence à chaque projet ponctuel (le P.U. ce n'est pas seulement très grands projets).
Sur le concept de mixité : il faut des quartiers populaires et de la mixité sociale.
Sur la planification : référence aux plans directeurs : écrire où on va sans trop de rigueur. Le zonage rend difficile les cultures intelligentes.
Formaliser et expliquer. Retrouver un élan pour l'urbanisme, promouvoir une culture partagée de l'urbanisme et de la ville, passer à une appropriation collective du Projet Urbain.
Sur la densité : jusqu'où entraîne-t-elle de la vie. » p. 61

(NB dans le texte, ces définitions du projet urbain sont éparpillées.)

COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain, Saint-Quentin-En-Yvelines", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, 1993 pp. 89-102

« L'expression "projet urbain" fait aujourd'hui partie du vocabulaire commun de la plupart des acteurs de l'acte de bâtir. Du fait de sa médiatisation, elle est comprise dans une multitude de sens : polysémie caractérisée ou "concept qui se cherche", le projet urbain se veut à la fois stratégie, processus, démarche, pratique.
Le projet urbain est devenu politique, économique et social, technique et esthétique, dessein et dessin sur la ville, pour la ville. Projet, il concerne le savoir-faire et le faire, conceptualisation et conception il en appelle à l'imaginaire et à la technicité. Urbain, l'affirmation se réfère implicitement à un non urbain, l'urbain serait entendu comme projection idéologique d'un mieux-faire la ville, rejet d'idéologies plus anciennes ayant produit de la non ville. Le projet urbain s'érigerait alors comme sorte de paradigme d'une post-modernité citadine productrice de nouvelles formes d'urbanités. La fabrication d'une ville nouvelle peut permettre de vérifier concrètement la validité d'une expression qui a sans doute perdu de son sens en s 'érigeant en slogan médiatique. » p. 89
D'après l'auteur : (Les villes nouvelles françaises, nées d'une politique étatique centralisée et volontariste et dont la réalisation s'est étalée durant la période 1965-1990, ont été, malgré les critiques portant sur leur conception et leur réel statut urbain, des laboratoires expérimentaux pour la réalisation de projets architecturaux qui sont devenus, pour les plus réussir, des références incontournables.)

« Ces villes nouvelles représentent, [...], un champ d'étude et d'analyse qui mérite d'être plus largement investi, [...] dans l'ordre d'une démarche comparative [...]puisque ces villes nouvelles ont inscrit, dans leur production spatio-temporelle le témoignage physique de l'évolution des pratiques dans une période de leur transformation radicale, [...]. » p. 90

« S'il faudra revenir sur les critiques à propos de la conception et des conditions technocratiques de leur production, c'est indéniablement dans leur contexte que les théories et pratiques sur l'architecture urbaine ont pu trouver des terrains d'application à leur mesure.» p. 90

HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, pp. 103-110

« Les succès de la planification urbaine ont été presque toujours inscrits dans les capacités de ces opérations à accompagner des mouvements qui avaient été reconnus et dont les directions avaient été appréhendées, sinon pleinement comprises. A l'inverse, les échecs de cette même planification sont attribués, outre aux urgences et dont à la mise en oeuvre de quelques solutions simplificatrices, aux absences de prise en compte de la nature multiforme et dynamique de la société dans ses rapports à l'histoire, aux groupes sociaux qui la composent, et aux individus qui s'y inscrivent, [...]. » p. 103/104

« C'est donc entre futur et passé, entre mémoire et anticipation que prennent place ces activités architecturales et urbanistiques désignées aujourd'hui par l'appellation de projet urbain, et qui tentent de renouveler les cadres de la planification spatiale confrontée à une multiplicité de pouvoirs et d'opinions. » p. 104

(L'auteur prend deux formulations proposées par Paul RICOUER pour caractériser les façons dont le Siècle des Lumières a développé l'idée de projet. Il s'agit des notions : "d'horizons d'attente" et "d'espaces d'expérience".)

« A partir des horizons d'attente peuvent être caractérisées et formalisées des valeurs envisageables pour le futur, dont-il est attendu, étant donné leurs forces et leurs visibilités, qu'elles tirent en avant le ou les projets concernés. On parle donc d'attentes qui prennent corps et sens dans des propositions d'autant plus mobilisatrices qu'elles expriment les dimensions latentes de l'histoire collective. En bref, formuler des situations à atteindre, considérées comme souhaitables ou même inéluctables, par choix, nécessité ou objectivation de tendances : attraper ou rattraper les évolutions perceptibles et leur donner sens et raison, en sorte d'en extraire des objectifs partagés… et donc attendus. Ne pas simplement anticiper l'avenir, mais s'appuyer sur lui dans ses relations à l'histoire pour formuler des projets contemporains et actuels.

Parallèlement, les espaces d'expérience correspondent aux sentiments et aux significations données par les individus ou les groupes sociaux, réels ou d'appartenance, à l'histoire et à ses diverses interprétations, ainsi qu'aux façons de mobiliser ces dernières pour bâtir des représentations plausibles et acceptables de l'avenir, et cela pour notamment l'inscrire dans des perspectives fondées dans le mouvement historique même. » p. 104

« [...] en permanence, il s'agit d'empêcher les horizons d'attente de "fuir", notamment en élaborant des échelonnements et des stases intermédiaires quant à la réalisation des objectifs fixés et des valeurs anticipées, [...] et de résister au "rétrécissement" des espaces d'expérience, en considérant que le passé n'est pas encore achevé et qu'il reste porteur de nombreux faits non encore accomplis et potentiels qu'il s'agit justement de faire advenir. » p. 106

« [...] William Faulkner qui, dans Lumière d'août *voulait que "la mémoire croisse avant que la connaissance se souvienne". » p. 106*

« Regards inversés, sinon croisés puisqu'il faut interroger le futur au nom de l'histoire, pour en extraire ce qu'il enseigne à son sujet, et fouailler l'histoire au nom de l'avenir, pour mieux se le représenter et peut-être l'atteindre. » p. 106

« Dialectique [...] qui fixe le rôle social et culturel du projet urbain tel qu'il se donne maintenant : réconcilier dans une mobilisation collective ces horizons d'attente et ces espaces d'expérience, afin de proposer et de formaliser une nouvelle concordance des temps sociaux, [...].

C'est dans cette tension que la multiplicité des sens donnés au terme de projet urbain peut-être sereinement envisagée : de l'image globale et plus au moins conceptualisée de l'avenir d'une ville [...] à la représentation très méticuleuse de ses futurs espaces, en passant de façon moyenne par des propositions projetées et figurées dont les détails sont plus au moins finement définis.

C'est également dans cette tension qu'il est possible d'appréhender la diversité des pratiques et des métiers concourant à l'élaboration et à la conception de projets urbains. » p. 106

« Si au sens réel comme au sens métaphorique, l'espace du projet urbain est l'espace de la négociation et du bargaining *entre agents publics et privés, c'est également celui de la*

redéfinition des coopérations professionnelles, de leurs luttes et concurrences comme de leurs associations et coopérations, l'exercice de l'expertise s'en trouvant forcement transformé. » p. 108

« L'utilisation d'appellation comme celles de "maîtrise d'œuvre urbaine et sociale" ou de "requalification urbaine" rendent compte de ces mouvements où on est passé progressivement d'un traitement des dysfonctionnements sociaux et spatiaux parallèle aux cadres réglementaires habituels, et donc selon des procédures exceptionnelles de mobilisation locale, sociale et professionnelle (HVS, DSQ, DIV...), à des façons "banales". Maintenant, ces "innovations" peuvent (et doivent?) s'intégrer à des modes plus routinisés : démarches plurielles pour un même dessein professionnel plutôt que social, celui du projet urbain. » p. 108

« Les pratiques de projets urbains, [...], semblent s'inscrire pleinement dans ces perspectives, où l'intelligence des situations prime la rationalité première et trop apparente d'objectifs simples, [...]. » p. 109

GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°288, septembre 1993, pp. 40-46

« Par "projet urbain", ceux qui le prononcent veulent tout d'abord marquer leur adhésion à l'idéologie qui, en une quinzaine d'années, est progressivement devenue dominante. Avec ce terme, c'est une attitude favorable à "la ville" qui s'exprime, avec des connotations historiques que celle-ci comporte. Et, corrélativement, c'est une démarche contextualiste et pragmatique que les acteurs de l'aménagement se réfèrent. En effet, cette expression participe de la volonté de se dédouaner face aux échecs de l'urbanisme et de la planification des décennies passées, c'est-à-dire face à la crise des banlieues. Elle participe ainsi de la tentative des professionnels pour renouveler l'image d'agents de la technocratie ou du capital bancaire et de la promotion immobilière qui leur collait à la peau dans l'opinion publique. » p. 40

« Or elle véhicule de nombreuses imprécisions. Et pour les différents acteurs de l'urbanisation, des élus locaux aux techniciens, cette expression se révèle commode, justement parce qu'elle est floue. Ainsi, suivant le type d'interlocuteur et le type de situation, un contenu à chaque fois différent lui est attribué. » p. 40

« Pour les utilisateurs; le projet urbain représente un processus en cours, une démarche d'adaptation et de remise en cohérence des objectifs, en fonction de la complexité des contraintes et des attentes de chaque période. » p. 40

« Il ne constitue donc pas une prescription définitive, même quand il est défini, mais un outil conjoncturel devant permettre d'affronter les réalités socio-économiques, les quelles se sont révélées plus changeantes et imprévisibles que ne l'avaient pensé les modernes. En cela, le projet urbain apparaît surtout comme un moyen d'éluder les contradictions, de temporiser [...]. » p. 40

« Si la démarche de projet a le mérite d'insuffler la souplesse et de réalisme dans les opérations urbanistiques, elle a par ailleurs introduit un pragmatisme et un relativisme dont l'expérience montre qu'ils ne sont pas neutres mais qu'ils font surtout le jeu du marché. En effet, avec la disqualification de la démarche procédurale et normalisée de l'urbanisme de plan, et derrière une idéologie de l'absence d'idéologie, qu'est-ce qui se profile sinon une logique de négociation? » p. 40-41

MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier 1994, pp. 12-13

« La lisibilité des représentations est faible de par la nature évolutive du projet urbain qui doit représenter des stratégies, des principes d'aménagement et des fils conducteurs, etc. La forme de l'espace n'est pas figée, car elle est soumise à des décisions multiples susceptibles d'en modifier en permanence certaines données. Mais il s'agit aussi de tenir dans le temps ce qui fait l'essence et les fondements du projet. » p. 12

« Il apparaît à l'évidence la relation entre une technique de présentation et la situation particulière de la communication : explicative pour un projet réaliste, onirique et séductrice pour donner envie de faire. » p. 12

« La communication fait, [...], partie de la conception elle-même. »

« Il lui [Bernard KOHN] paraît essentiel de "défibrer l'urbain pour mieux en percevoir la complexité et retisser ensuite pour faire ses choix". Les phases du débat sur le projet urbain doivent donc être bien différenciées. » p. 12

« [...] dans le projet urbain, il s'agit bien de mettre l'accent sur les fils conducteurs qui en font l'ossature. [...]. Le projet urbain étant pour lui "une guerre", il lui faut un lieu permanent de présentation et de débats publics avec une maquette de la ville et des simulations. » p. 12

« Dans le monde anglo-saxon, l'image est abondamment utilisée, sans confusion sur le fait qu'elle représenterait le réel. En France, l'image est trop souvent prise à la lettre comme avenir certain alors qu'elle n'est qu'un avenir possible.

Pierre Cardo, très méfiant face au projet urbain vu strictement comme un moyen de résoudre les problèmes de société, [...]. Il a mis l'accent sur un projet urbain partant de l'observation de tout ce qui manque à la vie des gens, projet qui doit faire se rencontrer la cité et le village. Etienne Butzbach lui, insiste sur l'exigence d'acculturation des acteurs de la ville. Pour se réaliser, il faut au projet urbain un ancrage sur les lieux et le monde vécu, un dialogue entre deux sphères avec le choc des représentations différentes. Le projet urbain a un début et non une fin; il lui faut donc une structure permanente de débat. » p. 13

« Clair Lanly, [...] tente la démarche de recomposition urbaine une revitalisation de l'ensemble concerné et s'interroge sur ce qui peut ou non être mis au débat pour progresser avec l'ensemble des acteurs. » p. 13

BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, sous la dir. de BACHOFEN (Charles), Paris la Défense, Éditions Villes et territoires, Le REMU, 1994, 45 p.

« Si le terme de projet urbain est récent et répond à la volonté de distinguer, dans le champ de l'urbanisme, une attitude particulière, les pratiques qu'il recouvre peuvent être repérées tout au long de l'histoire de la formation des villes et de leur transformation. On peut en effet considérer qu'il y a projet urbain chaque fois que l'urbanisation ne résulte pas d'un phénomène "spontané", [...]. » p. 7

« Le projet urbain ne serait, en effet, être étranger à la politique urbaine définie par les élus et dont on peut considérer qu'il représente le projet social (entendu comme volonté d'atteindre une finalité au bénéfice de la collectivité) auquel le projet urbain aurait à donner forme et sens. » p. 7

« Le projet urbain concerne deux échelles territoriales :

Au niveau des micro-territoires, il s'agit de l'ancrage des individus dans leurs lieux de vie, des relations qui peuvent s'établir entre les personnes et les services, des possibilités d'appropriation des espaces de proximité.

Au niveau de l'aire urbaine il s'agit des parcours et des repères, des rapports entre centre et périphérie, des relations des différents pôles entre eux et des réseaux qui les relient. » p. 7

(P. 8 : voir la définition des "éléments constructifs" de la ville)

« Plutôt que de les figer en "modèles", il paraît plus souhaitable d'établir - [...]- des principes d'organisation. » p. 8 (les = centres historiques)

« Le projet urbain consiste ainsi à organiser et composer les éléments constructifs de la ville en fonction du contexte et de la finalité recherchée. En fait, il reste toujours aux concepteurs, indépendamment des contraintes existantes, une marge de liberté pour organiser ces composantes et faire des choix parmi les multiples possibilités qui existent. » p. 9

« Historiquement, l'organisation des éléments composants la ville s'est traduit par des configurations diverses. Les études de morphologie ont, notamment cherché à identifier des types architecturaux et urbains qui consistent - [...] - en des configurations qui reviennent avec une grande fréquence, en certains lieux et à certains époques. Certaines d'entre elles ont acquis un statut de référence, ou de modèle et inspirent - [...] - de nombreux projets actuels. » p. 9

(La suite du texte est une analyse historique de processus de formation de la ville.)

MASBOUNGI (Ariella), "Le Projet urbain sous le regard du journaliste", in : *Urbanisme*, n° 270/271, janvier/février 1994, pp. 26-29

« Abstraite, illisible, ésotérique, technocratique : la représentation imagée du projet urbain n'a toujours pas trouvé ses marques. » p. 26

« Mais pour dialoguer, il faut partager des références. [...] établir cette culture commune faite tant de références urbaines basant le travail de projet que de la culture du vécu de l'espace concerné; [...]. » p. 26

« La revue Urbanisme a décidé d'offrir une tribune régulière pour communiquer l'avancée de ces travaux. » p. 27

« Pour commencer, il a semblé pertinent d'abandonner un moment les "émetteurs", les auteurs d'images, pour s'intéresser aux "récepteurs". Les premiers d'entre eux peuvent être les journalistes médiateurs entre les fabricants de projets vu au sens large [...] et ceux qu'on nomme "l'usager". » p. 27

*« "*On est arrivé au bout d'une démarche type concours et d'une fascination pour l'image, la société du spectacle et les dessins œuvres d'art*" affirme Anne-MarieRoméra, de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF). »*

*« "*La recherche artistique se fait en détriment de l'explication, l'excès narcissique dominant toute autre préoccupation*"."* Le cinéma a bien montré des images magnifiques de boulevards périphériques*", ajoute Sibylle Vincendon, de libération, [...]. » p. 27*

*« "*Je suis dans un sentiment d'exaspération face aux systèmes déviants de la représentation des projets, codage, collage de plans et coupes, transparence éthérée, angles de vue improbable... Nous sommes dans des enjeux de séduction et non dans la communication. Or, la séduction joue sur des phénomènes d'immédiateté alors que par définition la ville se situe dans la durée. *", déclare Frédéric Edelmann, du Monde. » p. 27*

« Présenter le phasage, les approches thématiques, mettre en scène non seulement l'espace mais aussi les données économiques, la maîtrise foncière, le contexte social, exigences minimales rarement remplies. » p. 28

« [...] il s'agit de faire comprendre des mécanismes, et non des objets qui ne sont représentés qu'à titre indicatif et pour "faire image". » p. 28

« Premier conseil : limiter le nombre de messages à transmettre. Le parallèle avec l'écriture. » p. 28

« Deuxième conseil : pas de confusion des genres. L'urbanisme n'est pas l'architecture, il intègre le temps, donc l'aléatoire et l'évolutivité. L'image trop précise, exprimant une sorte d'architecture à grande échelle, se fige dans l'esprit du journaliste d'abord, puis du public. » p. 29

(L'idée de la continuité du projet urbain ne le rend-t-elle pas inexistant? Le projet alors se confond avec le Réel et le continu, de ce fait, il ne peut pas être connu. Voir le continu/discontinu)

« L'image trop naturaliste ne peut être qu'une visualisation de l'un des avenirs possibles parmi bien d'autres. » p. 29

« Troisième conseil : montrer l'avant-après. [...]. Le simple rapprochement des images, vues sous le même angle, du lieu brut et de sa transformation future apporte une lecture immédiate du projet et du chemin à parcourir pour le réaliser ainsi qu'une vérification de la "justesse" du projet dans le site. » p. 29

« Quatrième conseil : rechercher une complémentarité et une proximité texte-image. [...]. L'interaction entre texte et images est ardue à réaliser. Elle impose au journaliste une bonne compréhension du projet et un exercice de commentaire direct sur l'image, [...]. » p. 29

MASBOUNGI (Ariella), "Les Images comme outil de travail", in : *Projet urbain et grands ensembles*, n° 7, *Communiquer le projet urbain,* D.A.U., avril 1994, pp. 3-5

« Communication et dialogue autour du projet urbain, cette question ne pouvait venir qu'après avoir abordé longuement celle de la pensée urbaine. Il n'y a communication que s'il y a projet, un sens à la transformation proposée qui peut être débattu. » p. 3

« La lisibilité des représentations est faible car le projet urbain est évolutif. Il doit représenter des intentions, des stratégies, des principes d'aménagement, et des fils conducteurs.

La forme de l'espace n'est pas figée au départ et le projet urbain n'est pas immédiat. Elle se réalise dans la durée avec et par de nombreux acteurs. Elle est soumise à des décisions multiples susceptibles d'en modifier en permanence certaines données.

Mais l'évolutivité ne doit pas signifier dérive incontrôlée. Les intentions spatiales doivent être tenues. [...].

Entre une représentation urbaine et architecturale très précise qui peut être source de malentendus dans la conduite du projet et une représentation trop abstraite et pas assez suggestive pour le conduire, il semble nécessaire de trouver le mode de représentation le mieux adapté au contexte. » p. 3

« On tombe souvent dans deux travers opposés : le "plan-masse" accompagné d'une sorte d'"architecture expansée" et, à l'autre extrême, la technique "patatoïde" exprimant par exemple des zones ou des systèmes de circulation. Il semble nécessaire de pouvoir lire un minimum d'éléments communs sur les documents graphiques qui seront la base de la réalisation d'un projet.» p.3

« [...] la technique de représentation doit s'adapter à une situation toujours particulière : explicative pour un projet réaliste, onirique et séductrice pour donner envie de faire... Il faut par ailleurs sortir de la vision de documents uniques représentant la proposition finie et différencier objectifs, moyens et image finale. » p. 3

« L'urbaniste doit donc gommer quelque peu son ego. » p. 3

« L'enjeu est bien là, que le projet urbain devienne une culture commune sur un lieu pour tous les intervenants. C'est une condition essentielle de sa réalisation. » p. 3

BERRIEN (Véronique), "Représentations graphiques : diversité et complexité." in : *Projet urbain et grands ensembles*, n° 7, *Communiquer le projet urbain,* D.A.U., avril 1994, p. 5

« En France en particulier, la représentation du projet n'est pratiquement pas enseignée dans les écoles d'architecture et les filières urbanisme, les questions de développement des villes y sont plus abordées que celles des techniques graphiques. Chez les anglo-saxons au contraire, le dessin est un moyen de communication courant comme la parole ou l'écriture, un outil de travail et de dialogue non figé. » p. 5

« Bert Mc Clure [...] s'y réfère à chaque instant : "Pour Geddes explique-t-il, la ville est organisme vivant qui implique une compréhension à la fois globale et jusque dans ses détails d'organisation, de sociologie, etc...Patrick Geddes considère l'homme comme un agent privilégié dans l'évolution de la ville; il doit donc comprendre son environnement et les transitions en cours pour agir et faire des choix". Essentielle, l'éducation du public à la conception, au fonctionnement global de la ville manque énormément aujourd'hui. » p. 5

« L'homme raisonnable, considère Geddes, peut agir sur les processus en cours, mais il doit d'abord les comprendre. » p. 5

RUDLOFF (Nicole), "Pour une ville solidaire : le projet urbain de Chanteloup-Les-Vignes", in : *HLM aujourd'hui*, n° 36, 4e trimestre 1994, pp. 64-67

« Autrefois village de 2500 habitants, [...]. La création de la Z.A.C. de la Noé a fait passer la population locale en quelques années à près de 12000 habitants, [...]. » p. 65

« A l'Est le vieux bourg de 2500 habitants, à l'Ouest la Z.A.C. de la Noé à 10000 habitants, vivent dans un ensemble dense de plus de 2000 logements, [...]. » p. 65

« Un taux de chômage de 25% ». « Plus de la moitié de la population a moins de 20 ans ». « 80% du logement social. » p. 65

Depuis dix ans, la municipalité mène une politique de terrain pour faire de Chanteloup une ville qui ressemble à une ville, [...]. » p. 65

« Le contrat de ville signé en avril dernier va, [...], poursuivre trois objectifs essentiels : le développement économique et l'emploi, la recomposition de la ville pour une plus grande unité, le développement du réseau associatif.

La pièce maîtresse du dispositif reste la mise en oeuvre d'une politique de l'habitat, complément indispensable au projet urbain. Elle s'articulera autour de quatre points prioritaires :

- l'amélioration des conditions d'habitat existantes;
- la création d'itinéraires résidentiels pour la population [...];
- l'équilibre sociologique de la ville, en favorisant la mixité de l'habitat;
- la promotion de la notion d'habitat acteur en dynamisant les associations. » p. 65

FREBAULT (Jean), "Projet urbain, l'éclairage international", in : *Urbanisme et architecture*, n° 252, DAU, novembre 1991, pp. 39-40

« Projet urbain : terme qui commence à faire recette dans les médias et les colloques aujourd'hui... Cette expression se répand alors que le concept se cherche, que les villes et les professionnels tâtonnent en explorant et en expérimentant, au tour de cette notion, multiplicité d'approches pour dynamiser, embellir les villes et en renforcer l'identité.

« Pour les professionnels de l'urbanisme, on sent bien la nécessité de dépasser la démarche du projet architectural ou celle de l'urbanisme opérationnel. Il s'agit, [...], de "faire la ville" ou de faire de vrais "morceaux de ville"; de concevoir un espace urbain harmonieux dans lequel insèreront les architectures, les espaces publics et les équipements d'infrastructures; d'exprimer la modernité tout en insérant les projets dans l'histoire, dans le contexte urbain et dans la stratégie urbaine de la ville; de favoriser la mixité des fonctions; de définir des exigences fortes de qualité urbaine.

« C'est la double question du "dessein" et du "dessin" de la ville. Si le vocabulaire paraît nouveau, les concepts et les pratiques de la matière, [...], sont aussi anciens que l'histoire des villes et des sociétés [...]. Composition urbaine, tracés urbains, mis en scène des monuments publics et espaces majeurs ont marqué nos villes de manière pérenne et nous enseignent des principes qu'il serait sage de moins d'oublier.

Mais le projet urbain semble aussi associé aujourd'hui à la lutte des villes pour exister fortement dans la concurrence [...]. Elles cherchent, [...], trouver leur place sur l'échiquier des villes européennes qui comptent, donc qui bougent.

[...]

« Les démarches de projet urbain, [...], ne sont toutefois pas que spectaculaire et brillantes comme une lecture rapide pourrait le suggérer. Car la ville est complexe, lourde d'histoire et d'histoires, de conflits et d'ambiguïtés entres hommes, fonctions, espaces. »

« Le projet urbain est le domaine de prédilection des villes, mais l'Etat n'est pas si absent qu'on peut le croire. Il se veut le partenaire des villes dans cette dynamique qui restructure le territoire. » p. 39

CLAUDE (Viviane), "Vous avez dit "bon" projet urbain?", in : *Les Cahiers de génie urbain,* n° 9, *Ville en chantier, ville en projet*, juillet 1995, pp. 55-57

*« [...] l'entrepreneur, Jean-Pierre Lefèbve [...]"*Pour avoir un bon projet urbain il faut d'abord avoir de bonnes idées, puis les imposer, et donc se battre*". [...] Il faut surtout se battre contre des formes de rationalité [...] dénuées de sens, qui produisent des effets non contrôlables ou franchement pervers et qui laissent derrière elles de véritables "catastrophes urbaines". Un bon projet serait donc en premier lieu une affaire d'imagination, de culture, d'intelligence mais aussi de force de conviction. » p. 55*

*« Pour un élu, "*la qualité du projet est plutôt dans la concertation et la communication avec les habitants, dès lors que ceux-ci sont assez tôt partie-prenante du processus de décision et de validation*", explique ainsi Alain Dussauchoy, adjoint au maire de Lyon. » p. 55*

*« De ce point de vue, "*le bon projet se définirait comme la recherche permanente d'un équilibre ou d'un ajustement optimal entre un programme et un territoire, une partie de ville, un quartier. Travailler à maintenir cet équilibre instable est autant une garantie de la qualité du projet que l'un des ressorts constitutifs de la démocratie locale*", analyse J.-F. Duez . » p. 55*

*Du point de vue de l'ingénieur, défendu par Robert Tiquet, président de l'AIVF, "*le bon projet dépend de la relation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Elément d'une politique urbaine globale, le projet urbain doit satisfaire à la fois aux principes, à la culture du service public et à la culture partagée par les habitants. Mais il dépend aussi des capacités inventives du concepteur maître d'œuvre*". » p. 56*

« Intégrer un projet dans la vie quotidienne des habitants semble s'effectuer plus facilement que faire du projet urbain le travail quotidien des services d'une collectivité locale. Sur cette question, Marc Le Tourneur ancien chef de projet "tram" à Grenoble et actuellement à Strasbourg pour diriger celui de la communauté urbaine, a apporté son témoignage. "[...] Quelles que soient les difficultés qui se présentent, il faut garder à l'esprit l'objectif final, celui d'offrir un service à la population et avec ce service une urbanité nouvelle*". » p. 56-57*

*« "*Il faut débattre avec l'autorité de ce que l'on va faire au lieu de se battre contre l'autorité pour empêcher de faire. *" » Bernard ARCHER, directeur de l'Ingu-L p. 57*

BLANCHON (Bernadette), "Les Paysagistes et la question du projet urbain", in : *Paysage et aménagement,* n° 31, mai 1995, pp. 8-13

« Le paysage n'est pas seulement un marché mais une réalisation de la réflexion contemporaine. »

« Il importe aujourd'hui, à travers le développement de la recherche, de reconstituer l'histoire récente de ce métier hybride ballotté entre architecture et horticulture, de cette culture particulière de l'aménagement de l'espace; du projet de paysage et sa place dans notre civilisation de l'urbain généralisé. » p. 8

« De nombreux exemples témoignent d'une pensée qui associe idéal urbain et espaces plantés. » p. 9

« La pluridisciplinarité caractérise les compétences de la plupart des professionnels de cette première partie du XXème siècle : théoriciens le plus souvent, ils sont aussi hommes de projet; nombre d'entre eux participent aux travaux de la section d'Hygiène urbaine et rurale du Musée social, ainsi qu'à la création de la Société française des urbanistes. Leurs compétences, leurs titres et leurs domaines d'activité sont multiples. Seuls les titres d'architectes ou d'ingénieur correspondent à une véritable qualification. » p. 12

« [...] dans les années 25, [...], le jardin doit désormais atténuer l'aspect froid et austère de la nouvelle architecture contemporaine. Les paysagistes [...] mettent l'accent sur le caractère évolutif des végétaux et l'importance des saisons. En particulier, ils insistent sur le caractère éphémère du jardin en opposition aux formes définitives créées par les architectes.

Les protagonistes du "jardin moderne" sont souvent architectes et intellectuels. [...]. Plus que des théoriciens de la ville, ils sont liés à cette génération d'hommes pragmatiques et opérationnels que sont "les urbanistes de projet", [...]. Cependant, c'est en affirmant l'emploi du végétal comme leur véritable matériau de prédilection et leur méfiance vis-à-vis d'une architecture jugée froide que les paysagistes renouent, avec une pensée tournée vers l'horticulture. La référence horticulture domine alors nettement la référence architecture, et ce semble-t-il, jusque dans les années 1970. » p. 12-13

« Les paysagistes, plus que jamais convaincus des conséquences du développement des villes sur leur métier, défendent alors le fait que leur activité demande un long apprentissage que seuls les vrais professionnels peuvent acquérir. Une évolution due, certes à la recherche d'une adaptation aux lois du marché, mais également à leur inscription dans un débat plus global au moment où la question des espaces publics devient d'enjeu urbain déterminant, tant à l'échelle de la ville qu'à celles du territoire ou de l'habitation. » p. 13

BLANCHON (Bernadette), "De l'Horticulture au projet urbain : 1945-1975", in : *Paysage et Aménagement*, n° 32, août/octobre, 1995, pp. 38-43

« Si l'épisode de la guerre apparaît comme une coupure dans le fil de l'histoire, autour de cette période de stagnation des activités habituelles, se cristallisent, avant, une période de mutation des idées, et après, une accélération des processus de réalisation, qui s'inscrivent malgré tout dans une évolution continue. Continuité qui ne va pas cependant sans déchirements et contradictions. » p. 39

« Le terme d'espace vert, [...], est destiné à lever l'ambiguïté du terme "espace libre", [...], qui ne distingue pas les espaces plantés des espaces non plantés. Dans le cadre des grandes opérations de logement d'après-guerre, grands-ensembles et zones à urbaniser en priorité (ZUP), les paysagistes sont confrontés à un nouveau type de commande, ni parc, ni jardin, mais des surfaces découpées par des volumes construits disposés en fonction de la desserte routière et de l'ensoleillement.

Dans le discours comme dans la pratique des intervenants, [...], l'espace vert est considéré comme une sorte de contre-pied à l'esthétique de l'architecture des années 50 et 60; il s'oppose par ses lignes courbes, sa végétation et sa variété de couleurs, aux lignes droites et à l'uniformité grise du béton bâti. » p. 39

« Cependant, le dessin des vides échappe à la compétence des paysagistes, il est le fruit de la logique fonctionnaliste de la voirie et des réseaux. » p. 39

« Dès 1898, c'est le retour au sein d'une direction de l'architecture, jusqu'en 1980, lorsqu'est créée l'actuelle direction des Parcs, Jardins et Espaces verts. » p. 40

« L'urgence de la situation n'est pas favorable à la mémoire, après la guerre. On oublie les bombardements et tout ce qui a été produit sous l'occupation pour se consacrer à la reconstruction d'un monde nouveau, et cela à partir de rien, dans une recherche de la nouveauté à tout prix. » p. 41

« La nouveauté est obligatoire, le site ne peut être le point d'origine du projet. » p. 41

« La notion de site est gommée par le fait qu'en "forçant la nature" on obtiendra les effets plastiques désirés, comme dans un tableau abstrait. » p. 41

« Vient ensuite la période de planification du territoire, dans les années 60/ 70 avec le travail sur les villes nouvelles. C'est la période des "technocrates" selon les mêmes auteurs. Les paysagistes sont souvent aussi urbanistes, et travaillent dans des organismes publics. La réflexion s'oriente vers le "grand paysage" et la commande vers les études de site, puis les études d'impact à partir de 1976. Il ne s'agit plus seulement de planter mais de changer d'échelle de réflexion, de penser l'aménagement à l'échelle de la ville et des quartiers urbains. » p. 42

« Ces années sont celles de la maturation de la réflexion des paysagistes vers un travail proche du projet urbain. Les outils des paysagistes vont évoluer d'un savoir scientifique botanico-horticole vers une culture de projet inspirée d'abord de l'architecture, pour trouver peu à peu une position plus autonome permettant de lier ces deux termes. » p. 43

« [...] au temps de l'espace vert le végétal sert si souvent d'alibi à un rejet de l'espace urbain, où le mot paysage sert à donner bonne conscience. » p. 43

« A l'ère de la métropole, la compétence de l'histoire du métier de paysagiste est indissociable de l'évolution de la pensée sur la ville, [...]. » p. 43

CHANCEL (Jean-Marc), SAVIGNAT (Jean-Michel), *Projet urbain, les figures de l'incertain…* Rapport final d'une recherche remise au BRA, METT, DAU, 1995, 68 p.

(Laboratoire INAMA Ecole d'Architecture de Marseille-Luminy)

« Bruno Fortier note cependant au regard de ce mouvement de projet que "là où l'on aurait été en droit d'attendre, et une réflexion sur la périphérie, et un travail de fond sur l'identité et la diversité des villes, ... ce qui surgit relève plutôt d'un entre deux bilans et d'un urbanisme d'images. "» p. 2

« Dès lors, le projet urbain ne va pas sans poser problème aux outils de la discipline architecturale : là où le projet architectural engage un "produit", il engage un processus, là où le projet architectural vise la singularité de l'œuvre, il ouvre un "espace critique de projets", là où le projet architectural s'inscrit dans une unité de lien, il interroge des territoires et leurs stratifications. » p. 3

« "Tout se passe comme si, cherchant à isoler une puissance architecturale, Piranèse découvrait un élément commun au monde de l'architecture et au monde de la peinture et de dessin : l'image, le pur effet sensible. Et tantôt il nous donne à voir des devenirs imagés de l'architecture, tantôt des devenirs architecture de l'image."» (François BEGUIN, architectures de la modernité, rapport de recherche, SPA, paris 1982)

« "[...] : la réalité a souvent besoin d'intervention, pour devenir vraie."» (Jorge SEMPRUN, l'écriture ou la vie, p. 271, Gallimard, paris 1994) p. 38

« Ainsi là où Bernard Huet dresse le plan de ville, Alexandre Chemetoff décrypte la géographie d'un territoire urbain et Messimiliano Fuskas transcende, et réalise, l'ordre discontinu de la ville dans l'unité picturale, alors que Rodolphe Luscher recherche quant à lui dans l'abstraction et l'élégance d'une maquette l'affirmation d'une procédure conceptuelle. » p. 64

RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques ; réflexions autour du «projet urbain»", in : *Enquête*, n° 4, *La ville des sciences sociales*, 1996, pp. 59-68

« Nous nous interrogeons tous sur la nature et la notion du «projet urbain». D'une part parce que ce mot exprime l'un des aspects fondamentaux que l'on prête à l'architecture et à l'urbanisme, l'idée de conception et de projection; d'autre part, parce que la mise à l'ordre de jour du « projet urbain » correspond à une inflexion précise de la pensée urbaine et de la définition de l'action en ce domaine, à une conjoncture qui s'est dessinée dans les années soixante-dix. Et nous sommes souvent amenés à balancer entre ces deux références. » p. 59

« Dans sa version conjoncturelle plus actuelle, le terme de projet urbain me paraît correspondre, à la fois comme expression critique et substitut, aux formes de planification qui ont marqué la grande période de croissance et d'extension autour des années soixante, et qui se caractérisaient à la fois par le schématisme, la fragmentation, et la juxtaposition de logiques sectorielles. On s'efforçait d'inviter à de nouvelles rationalités, moins détachées des hommes, plus proches des conduites et des aspirations, surtout plus complexes et retraçant, somme toute, au-delà des coupures sectorielles, l'unité des territoires. « Retour à la ville », « Retour à l'architecture » résumaient en grande partie l'intention. » p. 60

« Proclamer le projet « urbain », était-ce simplement une affaire d'échelle? Ou une différence dans le contenu même du projet et par conséquent dans sa conception, les compétences à réunir, les négociations à mener, les temporalités à maîtriser? » p. 60

« L'intérêt de la notion de « projet urbain », même si elle a subi des fluctuations de mode, c'est précisément cette sorte de labilité qu'elle introduit dans la manière de concevoir la construction des villes et l'aménagement ou la définition de certains espaces hérités. Le risque, c'est que la notion et le mot ne deviennent qu'un pavillon couvrant la marchandise, une marchandise qui reste grosso modo la même. Le projet urbain (comme le projet de quartier invoqué à plusieurs reprises) veut alors n'être qu'un avatar de la pratique du zonage. » p. 60-61

« Toute fois, le projet urbain d'aujourd'hui ne peut guère être identifié à une forme globale de la ville qui paraît se perdre dans une expansion et une mobilité plus généralisées et dépendre, somme toute, de l'organisation des réseaux plus que d'un dessin visible, distinctif. C'est donc à des échelles intermédiaires que l' « urbain » se définirait à l'égard de l'architectural et l'on comprend que le projet urbain ait été rapproché de la composition urbaine. » p. 61

« Il ne s'agit pas d'un refus d'intervenir ou de planifier, mais d'une méfiance à l'égard d'une programmation trop systématique, abstraite, qui aboutit à substituer les procédures au modelage plus fin de l'espace urbain. » p. 61

« Les planifications ne sont pas seulement affaire d'étendue (grands projets ou petits projets), elle touche la manière de concevoir la relation avec la ville héritée, la médiation entre les échelles, le rapport tout à la fois avec les disciplines et les parties prenantes qui ont quelques compétences dans la définition et éventuellement l'exécution d'un projet urbain. » p. 62

« L'ajustement des techniques, les répartitions sociales du travail, du pouvoir ou même les représentations s'établissent toujours entre formes et sociétés. La limite de la typo-morphologie ne vient pas de défaillances méthodologiques, de sa vertu descriptive [...] plus qu'explicative que cette question centrale : le rapport entre formes matérielles et formes sociales. » p. 63

« La conception repose sur une certaine maîtrise intellectuelle d'une série d'éléments, un certain rapport que l'on établit entre les contraintes de l'espace et de la fabrication et le destin social (usage personnel, espace public, signification collective) de l'objet ou de l'ensemble pensé. » p. 64

« Or l'espace est peut-être plus limité que le rêve social. Dans cette perspective, la création me semble balancer entre la reproduction et l'anticipation. La reproduction offre certes des garanties mais aussi une issue un peu négative par rapport à une histoire qui n'est guère faite d'équilibres stables. L'anticipation implique bien plus qu'une innovation technique ou formelle; elle n'est pas seulement projection de règles nouvelles qui répondent à un moment déterminé, mais essaie d'envisager un avenir ou, éventuellement, des avenirs multiples. [...]. La conception relève donc d'un type d'histoire qui ne peut isoler l'acte de construction des autres manifestations culturelles d'une époque dans la lumière de se penser elle-même ou de se projeter dans l'avenir. » p. 64

« Dès lors qu'il y a création, remodelage, requalification d'espace urbain, il y a nécessairement négociation. » p. 65

« Le véritable problème me semble résider dans la relation entre les différentes manières de concevoir le temps. D'une part, le temps des créations, des architectes, des urbanistes, des ingénieurs- celui des projections. D'autre part le temps des sciences sociales qui, en dehors des grandes utopies, restent accrochées au présent et à une approche des tendances le plus souvent rétroactive- en tout cas qui cède peu au mirage de la divination.

Le temps enfin des ajustements entre formes et sociétés, dont les croisements échappent, en fin de compte, à nos déterminismes et à notre prévisibilité pour partie et peut-être pour l'essentiel. Pour éviter l'éclatement entre ces temps, [...] il faut sans doute concevoir ces temps [...] comme le développement d'actions, de trajectoires entre passé, présent et futur. C'est cette logique-là qu'il faut retrouver. Elle permet d'atténuer les distances entre les détenteurs des sciences de l'analyse et les domaines de la projection; dominer, dans la mesure du possible cette multiplicité des temps permet de retrouver le minimum de cohérence intellectuelle qu'exigent, sous ses différentes formes et dimensions, le projet urbain, et la réflexion sur l'urbain tout court. C'est la rencontre des disciplines qui est alors en jeu [...]. » p. 68

RENAUDIE (Serge), "Du Lotissement au projet urbain", in : *Etudes foncières*, n° 73, décembre 1996, pp. 6-12

« Le dessin purement géométrique de ces morcellements, les règles qui veulent que chaque maison soit plantée au milieu de son lot, l'accent mis sur la seule viabilisation, font des lotissements des opérations sans projet urbain, où le cahier des charges tient lieu de contrat social. » p. 6

« La procédure de lotissement est d'initiative privée et le lotisseur considère en générale le lotissement comme un droit légitime pour un propriétaire foncier de faire fructifier son patrimoine. Pour lui, la démarche est une démarche administrative mais certainement pas une démarche urbaine procédant d'une réflexion sur le cadre de vie.

De plus, la crise économique, [...], justifie l'absence d'un urbaniste ou d'un architecte. Ce sont les géomètres, souvent à l'initiative des lotisseurs, qui dessineront succinctement le plan de composition rétréci en parcellaire. »

« Si les grands ensembles entassent les difficultés verticalement, certains lotissements commencent à les accumuler horizontalement, [...]. » p. 7

*« [...] si le lotissement est encore à la mode, c'est qu'il permet une plus-value foncière non négligeable, voire mirifique. "*Lorsque la pression du marché et les politiques foncières locales le permettent, l'augmentation du prix de la matière première foncière périurbaine peut-être entraînée vers des sommes jusqu'à cent fois plus élevées que la valeur agricole*."(6) » p. 7*

(6): "Sept ans d'évolution dans les villes et les compagnes", J. COMBY, Etudes foncières, n° 71, juin 1996, p.4

« Dans les années 70, le grand ruch*. sur la maison individuelle s'est fait au détriment de l'investissement sur les nouveaux grands ensembles qui resteront inachevés. » p. 7*

CHAVALET (Catherine), "La Construction pourra-t-elle se passer du projet urbain?", in : *Diagonal*, n° 126, août 1997, 49 p.

« Si le projet urbain est d'abord une intention politique, est-il possible d'en imaginer la matérialisation directe dans la forme urbaine au fil des multiples objets, bâtiments, espaces publics, réseaux qui vont s'y inscrire? Les contraintes réglementaires, suffisent-elles à exprimer l'intention du projet? Comment gérer la multiplicité des interventions et leur cohérence dans la continuité?

« Un nouveau concept était proposé, celui de "mieux-disant urbain". Il s'agit en d'autres termes, [...], d'identifier tout ce qui peut favoriser l'intégration de la construction dans la ville : confrontation des logiques et des acteurs, exigences, performantielles, choix des projets, gestion des temporalités, appréhension, d'information et d'aide à la décision... »

*« La gestion du projet urbain et les intentions des acteurs et interventions sur la ville ouvre un champ de recherche tel que la Commission européenne a, en 1992, décidé d'une coopération internationale en ce domaine : c'est le programme COST-uce (*ruban civil engineering*), complété en 1994 par COST-uce C4 dont l'intention plus spécifique est de clarifier les flux d'information dans le processus de production du projet urbain. Concrètement, les travaux de recherche devraient aboutir à la mise au point d'une plate-forme informatique d'intégration de l'information relative au projet urbain. »*

« L'intégration des objets dans la ville reste au demeurant soumise à la faculté d'une représentation de l'espace aisément lisible par tous : [...]. » p. 49

TRICAUD (Etienne), "La Gare Montparnasse : du projet d'infrastructure au projet urbain", in : *Les Cahiers de Génie Urbain,* n° 9, *Ville en chantier, ville en projet*, juillet 1995, pp. 41-44

« La rénovation de la gare Montparnasse, dont les travaux se sont déroulés de 1989 à 1990, répond à la fois à la décision d'améliorer une infrastructure de transport et de réaliser un véritable projet urbain. C'est en effet un projet urbain par son échelle [...], son impact sur l'environnement immédiat et le nombre des personnes concernées. » p. 41

« La décision de lancer la réalisation du T.G.V. Atlantique, en 1983, la SNCF a-t-elle proposé à la ville de Paris un schéma d'organisation de la gare qui a débouché en décembre 1984 sur un schéma directeur prenant compte à la fois l'organisation urbaine et celle d'un pôle de transport. » p. 41

« Il s'agissait bien de traiter la gare comme un morceau de ville. » p. 42

DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 303, *Mémoire et projet*, novembre/décembre 1998, pp. 55-56

« [...], un projet urbain n'a pas de limite. Même si l'on trace une ligne en pointillés pour le cerner, cette limite reste purement fictive. Le projet urbain n'a pas davantage de bornes dans le temps. En général, il représente une phase transitoire, [...]. » p. 55

« Dans le projet urbain, on se situe donc dans un flux, on fait un certain nombre de propositions qui seront reprises ou non, et qui se verront, de toute façon, transformées.

Le projet urbain ne vise donc pas sa réalisation telle quelle, mais constitue une étape transitoire dans le processus de réalisation de la ville. » p. 55

« C'est le cas de la ville moderne et nouvelle, dans la mesure où tout lui est possible, ce qui donne à l'architecture une responsabilité particulière qu'elle n'avait pas quand la ville, extrêmement constituée jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, lui imposait ses règles et ses conventions et limitait par là même les risques d'erreurs. Aujourd'hui, une apparente liberté fait que l'on peut dérailler très facilement. Nous avons donc une responsabilité bien plus grande, celle d'œuvrer à « qualifier » l'espace, qui nous est livré sans qualité par le mode de production. » p. 56

« Il n'y a pas de ville sans permanences et substitution. Sans l'un des ces deux phénomènes, on peut peut-être faire une oeuvre d'architecture, mais on ne pense plus la ville. » p. 56

« Le projet urbain doit être informé par la permanence de la ville. » p. 56

« [...]; la société produit la ville, mais la ville produit aussi la société, il y a un aller-retour. » p. 56

ANNEXE 2 : Les thématiques dominantes

LES THEMATIQUES DOMINANTES :

Les différents projets urbains[374]

« Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion. »[375]

« Il importe aujourd'hui de réactiver la discussion entre ces différentes positions pour voir plus clair dans la problématique du projet urbain, et pour contribuer à la re-élaboration éventuelle de ce savoir-faire urbanistique en crise qu'est la composition urbaine, pour contribuer à répondre à cette demande partout formulée de disposer d'un espace de vie moins distendu, confus et éclaté. »[376]

« Pour éviter l'éclatement entre ces temps, [...] il faut sans doute concevoir ces temps [...] comme le développement d'actions, de trajectoires entre passé, présent et futur.

C'est cette logique-là qu'il faut retrouver. Elle permet d'atténuer les distances entre les détenteurs des sciences de l'analyse et les domaines de la projection; dominer, dans la mesure du possible cette multiplicité des temps permet de retrouver le minimum de cohérence intellectuelle qu'exigent, sous ses différentes formes et dimensions, le projet urbain, et la réflexion sur l'urbain tout court. C'est la rencontre des disciplines qui est alors en jeu [...]»[377]

« Retrouver un élan pour l'urbanisme, promouvoir une culture partagée de l'urbanisme et de la ville, passer à une appropriation collective du Projet Urbain. »[378]

« Cette notion, bien que floue, a donné lieu alors à un vaste débat international, appuyé sur l'essor des études morphologiques, pour définir une pratique urbanistique alternative, qui, de manière générale, peut se résumer par un regain d'intérêt pour la forme urbaine et pour l'art urbain, pour le dessin et le traitement des espaces publics. Il s'agit donc d'un retour vers une certaine démarche de composition urbaine, savoir-faire urbanistique jusque-là délaissé ou dévoyé. »[379]

« Ces années [à partir de 1976] sont celles de la maturation de la réflexion des paysagistes vers un travail proche du projet urbain. Les outils des paysagistes vont évoluer d'un savoir scientifique botanico-horticole vers une culture de projet inspirée d'abord de l'architecture, pour trouver peu à peu une position plus autonome permettant de lier ces deux termes. »[380]

« Enfin, la troisième nécessité de passer par l'analyse [historique], c'est évidemment de ressouder, de réparer, de comprendre comment l'on peut se raccrocher à une réalité présente et que l'on doit évidemment modifier par le projet urbain. »[381]

---

[374] **Les différents projets urbains :**

[375] RIVKIN (Arnoldo) (coordinateur d'une table ronde), "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg, Actes* du colloque des 30 et 31 octobre **1981**, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, **1983**, pp. 86-110

[376] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne-la-Vallée, Paris, Coll. La documentation française, **1996**, pp. 225-238

[377] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, **1996**, p. 68

[378] LIENEMANN (Marie-Noëlle) – maire d'Athis-Mons, ex-ministre du logement -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 61

[379] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne-La-Vallée, Paris, Coll. La documentation française, **1996**, pp. 225-238

[380] BLANCHON (Bernadette), "De L'horticulture au projet urbain", in : paysage et aménagement, n° 32, août/septembre/octobre **1995**, p. 43

[381] HUET (Bernard) répond à RIVKIN (Arnoldo) (coordinateur d'une table ronde), Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion, in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg, Actes* du colloque des 30 et 31 octobre **1981**, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, **1983**, p. 90

« Le terme de Projet Urbain appartient à une sémantique qui s'est constituée peu à peu pour tenter une nouvelle lecture des grands ensembles et concevoir des actions propres à cette nouvelle écriture de la ville. »[382]

Renouvellement d'image des agents :

« Par "projet urbain", ceux qui le prononcent veulent tout d'abord marquer leur adhésion à l'idéologie qui, en une quinzaine d'années, est progressivement devenue dominante. Avec ce terme, c'est une attitude favorable à "la ville" qui s'exprime, avec des connotations historiques que celle-ci comporte. Et, corrélativement, c'est une démarche contextualiste et pragmatique que les acteurs de l'aménagement se réfèrent. En effet, cette expression participe de la volonté de se dédouaner face aux échecs de l'urbanisme et de la planification des décennies passées, c'est-à-dire face à la crise des banlieues. Elle participe ainsi de la tentative des professionnels pour renouveler l'image d'agents de la technocratie ou du capital bancaire et de la promotion immobilière qui leur collait à la peau dans l'opinion publique. »[383] p. 40

Projet intermédiaire :

« 3- Pour construire l'opposition "planification urbaine/projet d'édification urbaine (lié à une opération)", nous n'avons pas cherché à opposer les objets concernés ville/édifice ou projet d'urbanisme/projet d'architecture; nous avons négligé les critères de taille ou de durée; nous nous sommes attachés à caractériser la pertinence d'un travail quant à sa place dans le procès urbain de reproduction du capital et des structures sociales. Le même point de vue permet de caractériser le "projet urbain" comme correspondant à un moment particulier de ce procès, situé à l'articulation du travail de planification et du projet d'édification. »[384]

« Le projet urbain, : travail sur "des parties de ville", ce qui ne nous ramène pas à la taille, mais à la pertinence du travail pour articuler le projet de la collectivité et les projets d'opérations. »[385]

« Il vise la définition fonctionnelle et formelle de l'assemblage des futures opérations, dans sa cohérence propre, et dans leurs rapports conjoints au reste de la ville. »[386]

Phrase transitoire

« Le projet urbain correspond à une phase transitoire qui va permettre au nouveau quartier de retrouver la normalité de la ville. »[387]

Un projet complémentaire : la demande sociale

« En venant combler le vide laissé par l'urbanisme juridique et «programmatique », le projet urbain répond pourtant à une demande sociale dont les élus ont parfois conscience, mais trouve ses limites dans son incapacité à exister de plein droit comme principe d'aménagement urbain. »[388]

---

[382] D.A.U., "Réponses de concepteurs", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, Actes de séminaire de Gennevilliers des 30/31 janvier **1992**, p. 14

[383] GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'aujourd'hui*, n° 288, septembre **1993**, p. 40

[384] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité, Actes* du colloque des 12/13 novembre **1981** à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, **1983**, p. 5

[385] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité, Actes* du colloque des 12/13 novembre **1981** à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, **1983**, p. 5

[386] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité, Actes* du colloque des 12/13 novembre **1981** à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, **1983**, p. 5

[387] D.A.U., "Réponses de concepteurs", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, Actes de séminaire de Gennevilliers des 30/31 janvier **1992**, p. 8

[388] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques, Archéologie & Projet urbain*, n° 136, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 96

Le processus :

« Se défaire de l'idée que le Projet Urbain est l'instrument de la cohérence. »[389]

« Les cohérences se construisent progressivement à travers des projets. »[390]

« Il faut renverser la question et mettre en avant le processus. Les projets préfigurent ce qui va se passer : ils permettent de faire avancer les idées. »[391]

« Le processus : essentiel pour durer. »[392]

« Constituer progressivement une accumulation d'idées de ce que l'on veut. »[393]

« C'est dans cette tension que la multiplicité des sens donnés au terme de projet urbain peut-être sereinement envisagée : de l'image globale et plus au moins conceptualisée de l'avenir d'une ville [...] à la représentation très méticuleuse de ses futurs espaces, en passant de façon moyenne par des propositions projetées et figurées dont les détails sont plus au moins finement définis. »[394]

« Pour les utilisateurs; le projet urbain représente un processus en cours, une démarche d'adaptation et de remise en cohérence des objectifs, en fonction de la complexité des contraintes et des attentes de chaque période. »[395]

« Le Projet urbain entretient donc un rapport nécessaire avec la mémoire de la ville. [...] Ce rapport à la mémoire de la ville ne consiste pas à reproduire les formes urbaines anciennes ou à considérer les conventions [...], comme une sorte de modèle d'engendrement du projet. Au contraire, le projet est toujours une interprétation et c'est à ce titre qu'il est un processus créatif. »[396]

« Dans le projet urbain, on se situe donc dans un flux, on fait un certain nombre de propositions qui seront reprises ou non, et qui se verront, de toute façon, transformées.

Le projet urbain ne vise donc pas sa réalisation telle quelle, mais constitue une étape transitoire dans le processus de réalisation de la ville. »[397]

Stratégie :

« Le Projet Urbain est une stratégie pensée et dessinée de la ville. Sur la durée, trouver un fil conducteur et une ossature. »[398] p. 64

« [...] Le projet urbain se définit [...] comme une stratégie de transformation [...]. »[399]

« Le projet urbain peut être un facteur déterminant dans ce retournement d'image. »[400]

---

[389] BACHOFEN (CHARLES) - architecte urbaniste -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 63

[390] BACHOFEN (CHARLES) - architecte urbaniste -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 63

[391] BACHOFEN (CHARLES) - architecte urbaniste -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 63

[392] BACHOFEN (CHARLES) - architecte urbaniste -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 63

[393] BACHOFEN (CHARLES) - architecte urbaniste -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 63

[394] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre **1993**, p. 106

[395] GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'aujourd'hui*, n° 288, septembre **1993**, p. 40

[396] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques, Archéologie & Projet urbain*, n° 136, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 98

[397] DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme*, n° 303, *Mémoire et projet,* novembre/décembre **1998**, p. 55

[398] FREBAULT (Jean) - directeur de l'architecture et de l'urbanisme, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 64

[399] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 18

[400] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 20

« "Le projet urbain c'est plus une stratégie qu'une planification. Pour s'adapter aux imprévus, je le conçois «glissant » : je navigue à vue (partie floue) tout ayant de grands objectifs (partie fixe). Et puis, il faut laisser une part au rêve, à l'utopie raisonnée pour mobiliser les gens."»[401]

« Pour lui, le projet urbain est, avant tout, « une technique consistant à s'occuper de la forme urbaine », c'est-à-dire la composition urbaine. »[402]

La relation entre forme, espace et société[403]

« Les démarches de projet urbain, [...], ne sont toutefois pas que spectaculaire et brillantes comme une lecture rapide pourrait le suggérer. Car la ville est complexe, lourde d'histoire et d'histoires, de conflits et d'ambiguïtés entre hommes, fonctions, espaces. »[404]

Projet/société :

« […] L'idée de projet et donc le projet urbain sont hors de l'état de droit... Beau sujet de méditation sur l'avenir d'une société urbaine. »[405]

« Quelle place pour l'économique et le social dans le Projet Urbain? Un enjeu majeur : liaison écologie urbaine et sociale. Refus de la ville agressive. »[406]

« Tous les habitants doivent se sentir partie prenante de la ville.

Trois problèmes essentiels : la cohésion sociale (enjeu n° 1 du P.U.), le patrimoine logement social, la sur-densification (promiscuité = violence). »[407]

« Dialectique [...] qui fixe le rôle social et culturel du projet urbain tel qu'il se donne maintenant : réconcilier dans une mobilisation collective ces horizons d'attente et ces espaces d'expérience, afin de proposer et de formaliser une nouvelle concordance des temps sociaux, [...]. »[408]

« [...], nous proposons de travailler sur le Projet Urbain comme moment du procès de production de l'espace urbain, comme travail capable de produire de la valeur, comme support d'un débat social sur la ville. »[409]

« Pierre Cardo, très méfiant face au projet urbain vu strictement comme un moyen de résoudre les problèmes de société, [...]. Il a mis l'accent sur un projet urbain partant de l'observation de tout ce qui manque à la vie des gens, projet qui doit faire se rencontrer la cité et le village. »[410]

« Au centre des préoccupations : l'homme. »[411]

« Le Projet Urbain : aspects sociaux, morphologies, équilibre des fonctions, préservation d'espaces. »[412]

---

[401] PESCE (Rodolphe) - maire de Valence -président du conseil général de la Drôme, répond à MARTIN-LAGARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : *La Gazette*, 24 mars **1991**, p. 19

[402] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne-La-Vallée, Paris, Coll. La documentation française, **1996**, pp. 225-238

[403] **La relation entre forme, espace et société**

[404] FREBAULT (Jean), "Projet urbain, l'éclairage international", in : *Urbanisme et architecture*, n° 252, DAU, novembre **1991**, pp. 39-40

[405] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques, Archéologie & Projet urbain*, n° 136, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 94

[406] TRAUTMANN (Catherine) - maire de Strasbourg, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 64

[407] TRAUTMANN (Catherine) - maire de Strasbourg, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 62

[408] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre **1993**, p. 106

[409] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre **1981** à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, **1983**, p. 7

[410] MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier **1994**, p. 13

[411] LIENEMANN (M.-N.) - ex-ministre du logement -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 61

[412] LIENEMANN (M.-N.) - ex-ministre du logement -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 61

« Projet d'identité collective. »[413]

Espace / usage :

« Révélant les enjeux sur l'espace, les contradictions quant aux intérêts et aux modes d'usage, le projet urbain suscite un "débat urbain" qui révèle les "valeurs" des groupes concernés les met en question et contribue à "déplacer" ce système de valeurs caractérisant une civilisation urbaine. »[414]

« Le but du Projet urbain n'est pas la perfection d'une unité formelle, mais la restitution de l'espace à l'usage : c'est permettre l'exercice des pratiques sociales dans l'espace, c'est retirer l'espace de la ville à la logique productiviste et à la logique de secteur de la bureaucratie pour le rendre à ses habitants; [...]. »[415]

« Le Projet urbain porte non sur une géométrie abstraite mais sur des formes, des lieux affectés de sens, des statuts qui, dans certaines limites et à travers certaines conventions, régissent la symbolique et l'usage du quotidien. »[416]

« Le rôle du Projet urbain est, à tous ses stades successifs, de représenter les qualités concrètes de l'espace, c'est-à-dire ses qualités d'usage, de sens et de forme. [...]

La permanence du Projet urbain est celle des qualités concrètes de ses espaces et celle de son programme fonctionnel.

Dans l'évolution temporelle, la forme prime la fonction : ce principe du Projet urbain ne fait que traduire une réalité facilement observable depuis des millénaires et jusqu'à nos jours. »[417]

Projet/ espace :

« C'est donc entre futur et passé, entre mémoire et anticipation que prennent place ces activités architecturales et urbanistiques désignées aujourd'hui par l'appellation de projet urbain, et qui tentent de renouveler les cadres de la planification spatiale confrontée à une multiplicité de pouvoirs et d'opinions. »[418]

« Le projet urbain consiste ainsi à organiser et composer les éléments constructifs de la ville en fonction du contexte et de la finalité recherchée. En fait, il reste toujours aux concepteurs, indépendamment des contraintes existantes, une marge de liberté pour organiser ces composantes et faire des choix parmi les multiples possibilités qui existent. »[419]

« Le projet urbain est aussi pensé au sein d'un travail complexe visant à gérer l'espace de la ville dans la durée, travail d'intérêt public qui requiert un lieu institutionnel adéquat. »[420]

« Le concept de projet urbain est lié non pas à celui d'une forme préalable, mais à celui de la durée. C'est-à-dire à la capacité d'articuler la construction de nouveaux bâtiments à des structures urbaines préexistantes liées à l'histoire de la ville.

---

[413] LIENEMANN (M.-N.) - ex-ministre du logement -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 61

[414] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre **1981** à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, **1983**, p. 7

[415] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques, Archéologie & Projet urbain*, n° 136, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 97

[416] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques, Archéologie & Projet urbain*, n° 136, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 97

[417] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques, Archéologie & Projet urbain*, n° 136, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 96

[418] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre **1993**, p. 104

[419] BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, BACHOFEN (Charles) sous la dir., Le REMU, D.A.U., MELT, **1994**, p. 9

[420] HARARI (J.), MANGIN (D.), PANERAI (Ph.), Collectif ATELIERS PUBLICS, "Droit à la ville, projet urbain, Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre **1981** à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, **1983**, p. 11

Ceci nécessite de maîtriser à la fois la structure foncière et la forme urbaine dans leur devenir pour leurs potentialités d'usages. »[421]

Espace public :

« Le Projet Urbain peut aller au-delà et désigner la forme d'édifices ou groupement d'édifices jusqu'au niveau qui définit en retour l'espace public. »[422]

« Le projet urbain intègre bien entendu une dimension « programmatique » et le droit général de l'urbanisme, mais il définit principalement la forme des espaces urbains publics et les principales caractéristiques formelles des constructions qui les environnent et qui composent le tissu urbain, sans toutefois aller jusqu'au niveau de projet architectural de ces constructions. »[423]

« Essentiel : le Projet Urbain doit produire de l'espace public, auquel l'architecture donne forme le moment venu. C'est l'espace générateur et ordonnateur de la ville. Trop souvent : espace résiduel. Besoin d'espace public pour une ville démocratique. »[424]

La question du temps [425] :

« [...] caractériser le projet urbain dans sa temporalité : il peut s'agir d'une vision à moyen ou long terme, à l'échelle d'une génération, et qui trace des lignes de forces et des perspectives, tout en mettant en lumière les étapes propriétaires de la transformation urbaine. »[426]

« Le projet urbain suppose encore que la dimension du temps soit appréhendée de manière non déterministe : ce n'est pas parce qu'un projet est dessiné que sa réalisation ne connaîtra pas des fluctuations, des modifications, des changements de conjonctures. »[427]

« Le Projet Urbain : penser, dire et faire la ville dans la durée. Se dérouler sur plusieurs générations : garder le cap et souplesse. »[428]

« Pour éviter l'éclatement entre ces temps, [...] il faut sans doute concevoir ces temps [...] comme le développement d'actions, de trajectoires entre passé, présent et futur.

C'est cette logique-là qu'il faut retrouver. Elle permet d'atténuer les distances entre les détenteurs des sciences de l'analyse et les domaines de la projection; dominer, dans la mesure du possible cette multiplicité des temps permet de retrouver le minimum de cohérence intellectuelle qu'exigent, sous ses différentes formes et dimensions, le projet urbain, et la réflexion sur l'urbain tout court. C'est la rencontre des disciplines qui est alors en jeu [...]. »[429]

« Si le projet urbain renvoie à une démarche progressive, on doit se garder de le considérer jamais comme fini. La fin est ainsi restauration d'un rythme plus que la marque d'un arrêt. »[430]

---

[421] HARARI (J.), MANGIN (D.), PANERAI (Ph.), Collectif ATELIERS PUBLICS, "Droit à la ville, projet urbain, Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre **1981** à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, **1983**, p. 8

[422] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre **1981** à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, **1983**, p. 6

[423] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques, Archéologie & Projet urbain*, n° 136, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 96

[424] HUET (Bernard) - architecte -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 60

[425] **La question du temps :**

[426] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 18

[427] LUCAN (Jacques), "Qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Moniteur Architecture-AMC*, n° 27, décembre **1991**, p. 54

[428] FREBAULT (Jean) - directeur de l'architecture et de l'urbanisme- répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 60

[429] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, **1996**, p. 68

[430] D.A.U., "De L'Idée à la réalisation", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 6, Actes du séminaire de Saint-Herblain des 14/15 mai **1992**, p. 12

« [...], un projet urbain n'a pas de limite. Même si l'on trace une ligne en pointillés pour le cerner, cette limite reste purement fictive. Le projet urbain n'a pas davantage de bornes dans le temps. En général, il représente une phase transitoire, [...]. »[431] p. 55

« Il ne constitue donc pas une prescription définitive, même quand il est défini, mais un outil conjoncturel devant permettre d'affronter les réalités socio-économiques, les quelles se sont révélées plus changeantes et imprévisibles que ne l'avaient pensé les modernes. En cela, le projet urbain apparaît surtout comme un moyen d'éluder les contradictions, de temporiser [...]. »[432]

« Le Projet Urbain doit produire du temps, de la continuité (= caractérise la ville). Mise en relation du temps et de l'espace (le fragment). »[433]

La question d'échelle[434] :

« Le projet urbain concerne deux échelles territoriales :

Au niveau des micro-territoires, il s'agit de l'ancrage des individus dans leurs lieux de vie, des relations qui peuvent s'établir entre les personnes et les services, des possibilités d'appropriation des espaces de proximité. Au niveau de l'aire urbaine il s'agit des parcours et des repères, des rapports entre centre et périphérie, des relations des différents pôles entre eux et des réseaux qui les relient. »[435]

« [...] parler de projet urbain, en raison de son ampleur qui dépasse celle des opérations habituelles d'aménagement urbain ou de réhabilitation du grand ensemble. »[436]

« Les planifications ne sont pas seulement affaire d'étendue (grands projets ou petits projets), elle touche la manière de concevoir la relation avec la ville héritée, la médiation entre les échelles, le rapport tout à la fois avec les disciplines et les parties prenantes qui ont quelques compétences dans la définition et éventuellement l'exécution d'un projet urbain. »[437]

« Une des principales difficultés du travail de conception est de jongler avec les échelles [...]. De cette confrontation entre les échelles, des solutions peuvent surgir. Le projet s'enrichit, gagne du sens. Dans un tel processus itératif [...] le programme de référence pourra aider à arrêter les conditions de réalisation. A l'inverse, il peut être une occasion de s'engager dans une démarche de projet urbain. »[438]

« "[...] le projet urbain se joue sur trois échelles déterminantes. L'espace : comment, à partir d'une opportunité foncière, on transforme un projet ponctuel en projet d'agglomération. Le temps : il faut plus de quinze ans pour faire la ville; cela dépasse le mandat électif. Le contenu : il ne faut pas faire l'impasse sur certains domaines autrefois oubliés : la formation, la culture, [...]." »[439]

« C'est donc à des échelles intermédiaires que l'« urbain » se définirait à l'égard de l'architectural et l'on comprend que le projet urbain ait été rapproché de la composition urbaine. »[440]

---

[431] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques, Archéologie & Projet urbain*, n° 136, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 96

[432] GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'aujourd'hui*, n° 288, septembre **1993**, p. 40

[433] HUET (Bernard) - architecte - répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 60

[434] **La question d'échelle :**

[435] BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, BACHOFEN (Charles) sous la dir., Le REMU, D.A.U., MELT, **1994**, p. 7

[436] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembl*es, n° 1, septembre **1991**, p. 18

[437] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, **1996**, p. 62

[438] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 24

[439] HERBURGER (Sylvie) - urbaniste, direction de l'aménagement à Scet, in : *La Gazette*, Le Projet urbain en débat, 24 mars **1991**, pp. 18-19, propos recueillis par MARTIN-LAGARDETTE (Jean-Luc), p. 19

[440] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, **1996**, p. 61

Global/local[441]

« Le projet urbain : Nous n'aurons garde d'oublier que toute action de transformation et de développement du grand ensemble, tendant à l'ouvrir sur la ville, se situe dans un cadre plus général d'un projet d'ensemble dans lequel la diversité des fonctions et la mixité n'est qu'un aspect. »[442]

« Il y aurait projet urbain en raison d'une démarche renvoyant le territoire d'intervention à d'autres enjeux de la ville. En ce sens, le projet urbain n'est plus seulement un "dessin", mais un "dessein". »[443]

« Dans cette conception, le projet urbain pourrait aussi se résumer à un ensemble de "dessins" qui donne un sens à une ambition politique. »[444]

« Toute fois, le projet urbain d'aujourd'hui ne peut guère être identifié à une forme globale de la ville qui paraît se perdre dans une expansion et une mobilité plus généralisées et dépendre, somme toute, de l'organisation des réseaux plus que d'un dessin visible, distinctif. »[445]

« Le projet urbain associe le public et le privé dans la définition d'un avenir global pour la ville. Existe-t-il vraiment? Qu'est-ce qu'un projet urbain? Quelle est sa réalité? » [446]

Continuité et cohérence[447] **:**

« Le Projet urbain consiste donc à rétablir une continuité en la forme de la ville, ou d'une de ses parties, et celle du bâti. Mais quelle continuité et pourquoi faire? »[448]

« Une action de requalification profonde et durable ne peut se satisfaire d'un traitement technique pour les logements et social pour les habitants [en gras]. Le projet urbain doit assurer la cohérence des transformations du quartier et surtout sa mise en relation avec le reste de la cité. »[449]

« A propos de la discontinuité spatiale, temporelle et de la division du travail, de la fragmentation des pratiques, se trouve réintroduite la question de la structure de la ville... Mais si, justement dans les codes actuels tout nous obligeait à rejeter l'enchaînement, la cohésion, que resterait-il de la pensée du Projet Urbain. »[450]

« [...] un projet urbain doit s'appuyer sur une analyse des dysfonctionnements structurels et une ambition de requalification Il nécessite une volonté politique explicite et des moyens financiers appropriés. Lorsqu'une ligne de conduite est fixée, le programme d'amélioration peut se dérouler dans le temps et part étapes, mais toujours en cohérence avec le projet d'origine. »[451]

« Le Projet Urbain doit produire de la régularité (c'est-à-dire de la règle : permet exception), et du contexte (tracés, découpages...). »[452]

« On peut distinguer deux niveaux principaux dans la méthode du Projet urbain. Le premier est celui du projet urbain proprement dit qui consiste à représenter les caractéristiques essentielles de la forme urbaine

---

[441] **Global/local :**
[442] D.A.U., "Diversification des fonctions et développement économique", in : *Projet urbain dans les grands ensembles,* n° 2, Actes de séminaire Lyon-la-Duchère du 21-22 mars **1991**, p. 15
[443] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 18
[444] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 18
[445] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, **1996**, p. 61
[446] MARTIN-LAGARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : *La Gazette*, Propos recueillis par, 24 mars **1991**, p. 18

[447] **Continuité et cohérence :**
[448] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 97
[449] D.A.U., "Réponses de concepteurs", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, Actes de séminaire de Gennevilliers des 30/31 janvier **1992**, p. 9
[450] GENESTIER (Philippe) répond à DEVILLERS (Christian), "De la logique de secteur au projet urbain", in : *Villes en parallèle*, n° 12/13, **1988**, p. 259
[451] D.A.U., "Espace public et requalification urbain", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, Actes de séminaire de Marseille des 18/19 septembre **1991**, pp. 12/13
[452] HUET (Bernard) - architecte -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 60

définie de deux façons complémentaires : comme règles d'engendrement du tissu avec ses caractères répétitifs et ses possibilités de différenciation (parcellaire, îlots, typologies, modes de substitution, hiérarchie des voies et des espaces extérieurs), et comme composition urbaine : tracés, rapport au site urbain ou rural, rôle de la monumentalité, forme des principaux espaces publics. »[453]

« Le deuxième niveau est celui de la réalisation des espaces extérieurs (projets de paysage) et des bâtiments ou ensemble de bâtiments (projets d'architecture urbaine). »[454]

« Entre le niveau de projet urbain et celui de l'architecture urbaine dont la qualité est indispensable à la réussite du premier, il n'y a pas la subordination rigide du règlement mais la continuité des intentions dans le processus projectuel. »[455]

« Trois axes:

Le premier serait de travailler par proximité, la succession et l'enchaînement des projets.

Les modalités du Projet Urbain sont pour moi, non pas le découpage à tout-va, mais la représentation des qualités concrètes de l'espace. Faire un Projet Urbain, c'est représenter à un stade intermédiaire du Projet les qualités désirées, concrètes de l'espace. Ces modalités du Projet Urbain ne me paraissent donc pas incompatibles avec l'idée qu'il faut travailler dans la proximité et en restant au plus près de la pensée projectuelle. […]

Deuxième axe : domestiquer, [...] les logiques de secteur au profit de l'usage. Parce que... l'aménagement basé sur la logique de secteur se donne pour objectif d'améliorer la production, ou les conditions de gestion de l'espace et non d'en améliorer l'usage. [...] Cela, il faut le penser, pour domestiquer ces logiques de secteur et les lier à cette finalité d'usage et non de production, ou de gestion. Il faut donc chaque fois essayer d'intégrer des logiques techniques à une pensée globale. […]

Le troisième axe : d'action serait d'essayer de penser l'architecture des réseaux, c'est-à-dire leur matérialisation spatiale...Pourquoi ces réseaux ne seraient-ils pas une manière efficace d'améliorer la qualité urbaine? Le périphérique parisien en est un bon exemple. [...] il a été conçu dans une logique sectorielle terrifiante, puisqu'on n'a même pas résolu les problèmes de bruit, de voisinage immédiat; on n'a même pas de politique urbaine pour l'aménagement de ses rives. On a fait vraiment n'importe quoi, alors que les organismes responsables avaient les moyens techniques de faire quelque chose de cohérent. »[456]

Le procès le l'architecture[457]

« Plutôt que la production d'une méga-architecture [...], la justification du projet urbain réside dans sa capacité à repenser des découpages fonciers et des modes d'occupation conformes à la cohérence et à l'histoire de la ville, mais accueillant aussi les exigences contemporaines [...] »[458]

« Dès lors, le projet urbain ne va pas sans poser problème aux outils de la discipline architecturale : là où le projet architectural engage un "produit", il engage un processus, là où le projet architectural vise la singularité de l'œuvre, il ouvre un "espace critique de projets", là où le projet architectural s'inscrit dans une unité de lien, il interroge des territoires et leurs stratifications. »[459]

« Il n'y a pas de ville sans permanences et substitution. Sans l'un des ces deux phénomènes, on peut peut-être faire une œuvre d'architecture, mais on ne pense plus la ville. »

---

[453] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 97

[454] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 97

[455] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 97

[456] DEVILLERS (Christian), "De la logique de secteur au projet urbain", in : *Villes en parallèle*, n° 12/13, **1988**, p. 252

[457] **Le procès le l'architecture :**

[458] HARARI (J.), MANGIN (D.), PANERAI (Ph.), Collectif ATELIERS PUBLICS, "Droit à la ville, projet urbain, Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre **1981** à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, **1983**, p. 11

[459] CHANCEL (Jean-Marc), SAVIGNAT (Jean-Michel), *Projet urbain, les figures de l'incertain...,* Rapport final d'une recherche remise au Bureau de la Recherche Architecturale, METT, DAU, BRA, **1995**, p. 3

« Le projet urbain doit être informé par la permanence de la ville. » [460]

« Dans cette concurrence, l'architecture assumait un rôle souvent essentiel pour la fabrication d'une nouvelle image urbaine : [...], les villes s'équipaient de nouveaux bâtiments. Pour la plupart, elles ne définissaient pas de projets urbains cohérents; d'ailleurs, parmi les architectes, si vous parliez de "projet urbain" vous encouriez immanquablement le risque d'être soupçonné d'arrière-pensées rétrogrades : vous n'étiez pas dans l'air du temps, vous en restiez à des idées des années 70... »[461]

« Le Projet Urbain ne peut pas ressembler à un projet d'architecture : c'est un mécanisme (une logique) de formation de la ville."»[462]

« Deux pensées d'architectes contemporains tout à faits productifs... Tous deux, d'ailleurs, contrairement aux tendances des années 70, refusent la notion de projet urbain et l'utopie globale qui peut sous-tendre, c'est à dire les propositions urbanistiques qui se prétendent capable de penser et de vivre un quartier entier. »[463]

« H. CIRIANI travaille sur le principe d'un espace ouvert et continu, ce qui signifie ni complètement vide, ni « dépourvu de traces », ni même de conventions. ... Cela signifie par exemple s'il y a des îlots, on doit pouvoir les traverser. (Comment qualifier cet espace, à priori sans qualité?) »[464]

« H. GAUDIN oppose le modèle de la séparation, de la clôture et du découpage, c'est-à-dire en fait celui de la ville de la pensée classique, au modèle de la porosité, des proximités, de l'échange. Il propose des poches, des espaces intermédiaires. »[465]

« Elles ont en commun de rejeter le modèle classique des découpages ; elles affrontent la condition moderne de l'espace continu et elles croient à la capacité qu'a une architecture de produire des effets spatiaux, de contaminer les portions d'espace pour les qualifier. »[466]

« Nous nous interrogeons tous sur la nature et la notion du "projet urbain". D'une part parce que ce mot exprime l'un des aspects fondamentaux que l'on prête à l'architecture et à l'urbanisme, l'idée de conception et de projection; d'autre part, parce que la mise à l'ordre de jour du « projet urbain » correspond à une inflexion précise de la pensée urbaine et de la définition de l'action en ce domaine, à une conjoncture qui s'est dessinée dans les années soixante-dix. Et nous sommes souvent amenés à balancer entre ces deux références. »[467]

Vers un urbanisme de projet[468] :

Projet / planification :

« Dans sa version conjoncturelle plus actuelle, le terme de projet urbain me paraît correspondre, à la fois comme expression critique et substitut, aux formes de planification qui ont marqué la grande période de croissance et d'extension autour des années soixante, et qui se caractérisaient à la fois par le schématisme, la fragmentation, et la juxtaposition de logiques sectorielles. On s'efforçait d'inviter à de nouvelles rationalités, moins détachées des hommes, plus proches des conduites et des aspirations, surtout plus

---

[460] DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme*, n° 303, *Mémoire et projet*, novembre-décembre **1998**, p. 56

[461] LUCAN (Jacques), "Qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Moniteur Architecture-AMC*, n° 27, décembre **1991**, p. 47

[462] HUET (Bernard) - architecte - répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 60

[463] DEVILLERS (Christian), "De la Logique de secteur au projet urbain", in : *Villes en parallèle*, n° 12/13, **1988**, p. 250

[464] DEVILLERS (Christian), "De la Logique de secteur au projet urbain", in : Villes en parallèle, n° 12/13, **1988**, p. 250

[465] DEVILLERS (Christian), "De la Logique de secteur au projet urbain", in : *Villes en parallèle*, n° 12/13, **1988**, p. 250

[466] DEVILLERS (Christian), "De la Logique de secteur au projet urbain", in : *Villes en parallèle*, n° 12/13, **1988**, p. 250

[467] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales,* **1996**, p. 59

[468] Vers un urbanisme de projet :

complexes et retraçant, somme toute, au-delà des coupures sectorielles, l'unité des territoires. « Retour à la ville », « Retour à l'architecture » résumaient en grande partie l'intention. »[469] p. 60

«A l'urbanisme de plan, dans lequel le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme n'est considéré que comme une démarche de statisticien et géographe, et le plan d'Occupation des Sols (POS) comme un simple document juridique de zonage, il commence à opposer un "urbanisme de projet". "Le projet contre le plan", tel a été le nouveau mot d'ordre, qui a pris le nom magique de "projet urbain". Cette notion, bien que floue, a donné lieu alors à un vaste débat international, appuyé sur l'essor des études morphologiques, pour définir une pratique urbanistique alternative, qui, de manière générale, peut se résumer par un regain d'intérêt pour la forme urbaine et pour l'art urbain, pour le dessin et le traitement des espaces publics. Il s'agit donc d'un retour vers une certaine démarche de composition urbaine, savoir-faire urbanistique jusque-là délaissé ou dévoyé. »[470]

« L'utilisation d'appellation comme celles de "maîtrise d'œuvre urbaine et sociale" ou de "requalification urbaine" rendent compte de ces mouvements où on est passé progressivement d'un traitement des dysfonctionnements sociaux et spatiaux parallèles aux cadres réglementaires habituels, et donc selon des procédures exceptionnelles de mobilisation locale, sociale et professionnelle (HVS, DSQ, DIV....), à des façons "banales". »[471] p. 108

« Maintenant, ces "innovations" peuvent (et doivent?) s'intégrer à des modes plus routinisés : démarches plurielles pour un même dessein professionnel plutôt que social, celui du projet urbain.»[472] p. 108

«"Le Projet Urbain, c'est savoir-faire de la ville. Attention au retour des "grands plans masses", il faut "produire de la forme", mais maquettes et dessins vite périmés. »[473] p. 60

« On peut en effet considérer qu'il y a projet urbain chaque fois que l'urbanisation ne résulte pas d'un phénomène "spontané", [...]. »[474] p. 7

« Le Projet Urbain, c'est le contraire du laisser faire et de la ville en miettes, c'est-à-dire des pratiques depuis la guerre. »[475] p. 60

« [...] "*Pour avoir un bon projet urbain il faut d'abord avoir de bonnes idées, puis les imposer, et donc se battre*". [...] Il faut surtout se battre contre des formes de rationalité [...] dénuées de sens, qui produisent des effets non contrôlables ou franchement pervers et qui laissent derrière elles de véritables "catastrophes urbaines". »[476] p. 55

« Un bon projet serait donc en premier lieu une affaire d'imagination, de culture, d'intelligence mais aussi de force de conviction. »[477] p. 55

Projet/ politique de la construction :

« Le projet urbain, ou projet de la forme urbaine, est toujours aussi étranger, voire contraire, à la législation et aux habitudes françaises en matière d'urbanisme et de politique de la construction. »[478] p. 94

---

[469] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, **1996**, p. 60

[470] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne-La-Vallée, Paris, Coll. La documentation française, **1996**, pp. 225-238

[471] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre **1993**, p. 108

[472] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre **1993**, p. 108

[473] HUET (Bernard) - architecte -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 60

[474] BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, BACHOFEN (Charles) sous la dir., Le REMU, D.A.U., MELT, **1994**, p. 7

[475] FREBAULT (Jean) - directeur de l'architecture et de l'urbanisme, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 60

[476] LEFEBVRE (Jean-Pierre), l'entrepreneur, in : CLAUDE (Viviane), "Vous avez dit "bon" projet urbain?", in : *Les Cahiers de génie urbain,* n° 9, *Ville en chantier, ville en projet,* juillet **1995**, p. 55

[477] LEFEBVRE (Jean-Pierre), l'entrepreneur, in : CLAUDE (Viviane), "Vous avez dit "bon" projet urbain?", in : *Les Cahiers de génie urbain*, n° 9, *Ville en chantier, ville en projet*, juillet **1995**, p. 55

[478] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre **1984**-janvier **1985**, p. 94

« Le projet urbain s'érigerait alors comme sorte de paradigme d'une post-modernité citadine productrice de nouvelles formes d'urbanités. »[479] p. 89

« La fabrication d'une ville nouvelle peut permettre de vérifier concrètement la validité d'une expression qui a sans doute perdu de son sens en s'érigeant en slogan médiatique. »[480] p. 89

« Le dessin purement géométrique de ces morcellements, les règles qui veulent que chaque maison soit plantée au milieu de son lot, l'accent mis sur la seule viabilisation, font des lotissements des opérations sans projet urbain, où le cahier des charges tient lieu de contrat social. »[481] p. 6

Projet / politiques urbain[482]

« Ph. Panerai, par exemple, constate que « les élus se sont indûment emparés du terme de projet urbain à la place de la politique urbaine ». »[483]

« Le projet urbain ne serait, en effet, être étranger à la politique urbaine définie par les élus et dont on peut considérer qu'il représente le projet social (entendu comme volonté d'atteindre une finalité au bénéfice de la collectivité) auquel le projet urbain aurait à donner forme et sens. »[484] p. 7

« Presque toutes les grandes villes de France ont cherché à se doter d'un projet urbain qui soit spécifique à leurs problèmes.

Et pour cela, elles ont fait appel à des architectes de réputation internationale, et ont créé une agence d'urbanisme locale pour orienter et encadrer l'action. Leurs intentions ne sont pas toujours vierges de tentations médiatiques et électorales, reste que, au-delà de ces contingences politiques, le résultat fut de restaurer la légitimité des nouvelles approches formelles et plastiques de la ville. »[485]

« Si le projet urbain est d'abord une intention politique, est-il possible d'en imaginer la matérialisation directe dans la forme urbaine au fil des multiples objets, bâtiments, espaces publics, réseaux qui vont s'y inscrire? Les contraintes réglementaires, suffisent-elles à exprimer l'intention du projet? Comment gérer la multiplicité des interventions et leur cohérence dans la continuité? »[486] p. 49

« Cette notion requiert plus ample définition car sa banalité apparente recouvre un triple paradoxe : le "grand projet urbain" est un projet urbain, affaire déjà relativement complexe, et il doit bien plus que cela...; le "grand projet urbain" manifeste une intervention exceptionnelle qui s'inscrit dans une continuité historique des relations entre l'Etat et la Ville; l'Etablissement public national chargé des "grands projets urbains" constitue un dispositif offensif destiné à jouer un rôle régulateur. »[487] p. 19

« Projet urbain dans les grands ensembles? Sujet qui donne matière à beaucoup de discours, de pratique disparate, des projets de papier mais encore si peu de réalisations!

[...] L'exclusion ne se confond pas avec les grands ensembles. Leur forme urbaine constitue le plus souvent, toute fois, le décor de l'exclusion, décor "anti-urbain", souvent "introverti" et mal relié à la ville. Transformer ce décor [...] il s'agit plutôt à terme de valoriser un territoire de banlieue, de le raccrocher à

---

[479] COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain. Saint-Quentin-en-Yvelines", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, **1993**, p. 89
[480] COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain. Saint-Quentin-en-Yvelines", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, **1993**, p. 89
[481] RENAUDIE (Serge), "Du Lotissement au projet urbain", in : *Etudes foncières*, n° 73, décembre **1996**, p. 6 Architecte et urbaniste, architecte-conseil du ministère de l'Equipement.

[482] **Projet / politiques urbain :**
[483] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne-La-Vallée, Paris, Coll. La documentation française, **1996**, pp. 225-238
[484] BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, BACHOFEN (Charles) sous la dir., Le REMU, D.A.U., MELT, **1994**, p. 7
[485] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne-La-Vallée, Paris, Coll. La documentation française, **1996**, pp. 225-238
[486] CHAVELET (Catherine), "La Construction pourra-t-elle se passer du projet urbain?", in : *Diagonal*, n° 126, août **1997**, p. 49
[487] BERSANI (Catherine), "Les Trois paradoxes du grand projet urbain : un établissement public pour les banlieues", in : *Etudes foncières*, n° 57, décembre **1992**, p. 19

la ville et de constituer des lieux urbains, un cadre de vie "digne", "décent", en tout cas mieux adapté à la "démarche sociale". [...]

Les opérations DSQ n'auraient-elles pas eu le souci de l'espace à remodeler? Le bilan est mitigé, très peu de réalisations marquantes, quelques projets sur papier, des fragments de réalisations, et peu de pensée opératoire sur le projet urbain. »[488] p. 23

« Mais il laisse paradoxalement de côté une question : celle de l'habitat. »[489]

« La place du logement dans la ville, la mixité des fonctions, le statut de l'espace public sont trois questions principales que l'examen de projets récents révèle immanquablement, trois questions qui ne peuvent manquer d'être posées si l'on essaie de transformer la ville ou de concevoir un projet urbain.[490]

«La pièce maîtresse du dispositif reste la mise en œuvre d'une politique de l'habitat, complément indispensable au projet urbain. Elle s'articulera autour de quatre points prioritaires :

- l'amélioration des conditions d'habitat existantes;

- la création d'itinéraires résidentiels pour la population [...];

- l'équilibre sociologique de la ville, en favorisant la mixité de l'habitat;

- la promotion de la notion d'habitat acteur en dynamisant les associations. »[491] p. 65

Projet / pratique[492]

« Une fois le diagnostic établi et les objectifs cernés, la municipalité et le Service Equipement et Aménagement des Collectivités Locales (SEACL) de la DDE décident de lancer un appel à candidatures pour la réalisation du projet urbain : [...]. La mise en oeuvre de ce concours n'est pas simple : demande un rendu ne prenant en compte que la composition urbaine, c'est prendre un risque de ne pas trouver d'investisseurs intéressés par le projet [...]. »[493] p. 29

« Voilà! cinq ans, 1986, dans un numéro d'AMC consacré à l'architecture et à la ville, Christian Devillers écrivait : "le grand rêve des années 70, le projet urbain, est mort ou remis aux calendes." [...] il dressait le constat d'un repli du projet architectural sur une dimension d'opération individuelle, locale ; il prenait acte de l'effacement des projets d'ensemble dont les objectifs ambitieux avaient été de transformer les villes ou d'en prévoir des formes d'extension ; [...] »[494] p. 47

« Il faut dire que ce renoncement à l'idée de projet urbain correspondait à un moment où les réflexions urbanistiques étaient des plus rares, et qu'à l'image des "grands travaux du Président", les collectivités locales cherchaient surtout à promouvoir la réalisation d'équipements spectaculaires, en particulier culturels et tertiaires. »[495] p. 47

« Comment les élus abordent-ils la qualité du projet urbain?

Pour la conception des projets urbains, il est un trait marquant de la période récente : l'effacement des agences d'urbanisme et autres services techniques, qui dépendent directement des collectivités locales, au profit du recours à des concours d'aménagement urbain. De cette multiplication des concours, les travers sont aujourd'hui bien connus : prime à la dimension spectaculaire, au côté tape-à-l'œil des propositions des architectes, prime à la démagogie et à la séduction facile. »[496] p. 48

---

[488] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 23

[489] RUDLOFF (Nicole), "Villes : pour une ville solidaire. Le Projet urbain de Chanteloup-les-Vignes", in : *HLM aujourd'hui*, 4e trimestre **1994**, p. 65

[490] RUDLOFF (Nicole), "Villes : pour une ville solidaire. Le Projet urbain de Chanteloup-les-Vignes", in : *HLM aujourd'hui*, 4e trimestre **1994**, p. 65

[491] RUDLOFF (Nicole), "Villes : pour une ville solidaire. Le Projet urbain de Chanteloup-les-Vignes", in : *HLM aujourd'hui*, 4e trimestre **1994**, p. 65

[492] Projet/ pratique :

[493] ALLAMAN (Martine), "Projet urbain : le trait d'union", in : *Diagonal*, n° 85, septembre **1990**, p. 29

[494] LUCAN (Jacques), "Qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Moniteur Architecture-AMC*, n° 27, décembre **1991**, p. 47

[495] LUCAN (Jacques), "Qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Moniteur Architecture-AMC*, n° 27, décembre **1991**, p. 47

[496] LUCAN (Jacques), "Qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Moniteur Architecture-AMC*, n° 27, décembre **1991**, p. 48

« Dans cette perspective, les collectivités locales cherchent bien plus souvent des "idées" qu'elles ne veulent choisir un projet. »[497] p. 48

Projet / acteurs [498] :

« Le projet urbain, c'est aussi le résultat de la confrontation de multiples acteurs aux intérêts souvent divergents : la collectivité locale, l'Etat, les habitants, les investisseurs publics ou privés, les maîtres d'œuvre, concepteurs et réalisateurs.

C'est de la dynamique positive entre diverses catégories que naît et se développe le projet urbain ou qu'au contraire il s'enlise dans la pusillanimité, le pointillisme et la médiocrité. »[499] p. 18

« La maîtrise d'ouvrage, nous l'avons déjà suggéré, est complexe; le projet urbain peut d'ailleurs résulter d'un équilibre de forces entre les tendances qui composent la maîtrise d'ouvrage. »[500] p. 7

« Le Projet Urbain doit être un outil de régulation des fonctions. Il peut faciliter le rapprochement entre municipalité et acteurs économiques. Les entreprises ont un intérêt à la revalorisation du tissu urbain; elles sont aussi citoyennes de la ville. »[501] p. 64

« Le choix des concepteurs, la nature de leur mission sont décisifs dans un processus de projet urbain, de même que leur talent, leur capacité de dialogue avec le maître d'ouvrage et les acteurs. Leur tâche ne se limite pas à produire analyses urbaines et plans, mais aussi à être médiateurs, négociateur, "pédagogues" pour contribuer à conduire les acteurs à se positionner par rapport au projet, à se mettre à son service. »[502] p. 24

« L'enjeu est bien là, que le projet urbain devienne une culture commune sur un lieu pour tous les intervenants. C'est une condition essentielle de sa réalisation. »[503] p. 3

« Etienne Butzbach lui, insiste sur l'exigence d'acculturation des acteurs de la ville. Pour se réaliser, il faut au projet urbain un ancrage sur les lieux et le monde vécu, un dialogue entre deux sphères avec le choc des représentations différentes. Le projet urbain a un début et non une fin; il lui faut donc une structure permanente de débat. »[504] p. 13

« "*Le bon projet dépend de la relation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Elément d'une politique urbaine globale, le projet urbain doit satisfaire à la fois aux principes, à la culture du service public et à la culture partagée par les habitants. Mais il dépend aussi des capacités inventives du concepteur maître d'œuvre*". »[505] p. 56

« "Le projet urbain, c'est souvent la tarte à la crème ! Les interventions et les politiques d'aménagement sont plutôt fragmentées. Il faut réfléchir avec une ligne directrice sur la ville (non plus en termes de zonage) et sur le long terme. Et les partenaires privés doivent être associés le plus en amont possible, lors même de la définition du projet. [...] si on maîtrise bien les démarches de partenariat en centre-ville et dans les nouveaux quartiers, on a beaucoup plus de mal à faire intervenir le privé sur les grands ensembles..."»[506] p. 19

---

[497] LUCAN (Jacques), "Qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Moniteur Architecture-AMC*, n° 27, décembre **1991**, p. 48

[498] Projet / acteurs de projet :

[499] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 18

[500] D.A.U., "De L'Idée à la réalisation", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 6, Actes du séminaire de Saint-Herblain des 14/15 mai **1992**, p. 7

[501] TRAUTMANN (Catherine) - maire de Strasbourg-, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 64

[502] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 24

[503] MASBOUNGI (Ariella), "Les Images comme outil de travail", in : *Projet urbain et grands ensembles*, n° 7, "Communiquer le projet urbain", avril **1994**, p. 3

[504] MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier **1994**, p. 13

[505] TIQUET (Robert), ingénieur, président de l'AIVF, in : CLAUDE (Viviane), "Vous avez dit "bon" projet urbain?", in : *Les Cahiers de génie urbain*; n° 9, *Ville en chantier, ville en projet*, juillet **1995**, p. 56

[506] REVERT (Jean-François), in : La Gazette, 24 mars **1991**, *Le Projet urbain en débat,* propos recueillis par MARTIN LAGARDETTE (Jean-Luc), p. 19

« Si au sens réel comme au sens métaphorique, l'espace du projet urbain est l'espace de la négociation et du *bargaining* entre agents publics et privés, c'est également celui de la redéfinition des coopérations professionnelles, de leurs luttes et concurrences comme de leurs associations et coopérations, l'exercice de l'expertise s'en trouvant forcement transformé. »[507] p. 108

« Il est difficile, voire impossible, pour des raisons simplement logiques, d'avoir une pensée organisatrice et harmonieuse, simultanée des différents réseaux en un lieu donné. L'idée même d'un projet urbain « harmonique » s'avère ici impossible ou extrêmement difficile. On peut, soit prendre des réseaux comme morceaux à manipuler en bloc, sans en discuter la logique interne, soit essayer de les détourner à la marge ou d'établir un rapport de force local qui permette de négocier une certaine intégration au projet. Ceci se fait évidemment assez couramment, puisque c'est en réalité de ce genre de pratique qu'est fait aujourd'hui ce que l'on appelle « projet urbain ». Il y a une sorte de renversement.»[508] p. 248

« Pour vague que soit la définition du projet urbain, elle renvoie à une multitude d'acceptions dont il importe de marquer les limites au cas précis : il évoque à la fois un métier, une responsabilité politique et une dialectique caractéristique des premiers travaux de la Délégation Interministérielle à la Ville.

Le métier est celui des architectes et des urbanistes capables de dessiner des images de la ville. Le maire [...]a mandat de penser et d'agir sur l'avenir de sa ville et de ses habitants. En 1988, le premier délégué interministériel de la Ville, Yves Dange, s'efforçait de relier la politique du développement social des quartiers à des projets de ville issus d'une synergie entre bailleurs sociaux, les municipalités de banlieues [...] avec l'aide de la Caisse des dépôts et consignations concrétisée par des prêts à taux privilégiés, les Prêts "projets urbains" (Ppu). »[509] p. 19

« Le Projet Urbain n'est pas la politique urbaine, qui est l'affaire d'élus. Le Projet Urbain est affaire de professionnels. Il doit permettre que la forme ait une permanence permettant l'accueil de fonctions différentes. »[510] p. 64

« Si l'existence d'une volonté politique forte renvoie à la dimension nécessaire d'une condition de réussite, on conviendra qu'elle n'est pas "en soi" suffisante. Encore faut-il mener le projet en association avec les habitants et gérer le temps, c'est-à-dire la continuité et les évolutions du projet urbain [...]. »[511]

Projet / communication et représentation[512] :

« Il ne saurait y avoir un projet urbain sans que s'instaure, entre les principaux intéressés et particulièrement les habitants, un débat autour des objectifs et du contenu. Pour ce faire, outre la volonté réelle de dialogue, les conditions d'expression du projet en dessins et images constituent une étape essentielle.[...] »[513] p. 21

« Abstraite, illisible, ésotérique, technocratique : la représentation imagée du projet urbain n'a toujours pas trouvé ses marques. »[514] p. 26

« Mais pour dialoguer, il faut partager des références. [...] établir cette culture commune faite tant de références urbaines basant le travail de projet que de la culture du vécu de l'espace concerné; [...]. »[515] p. 26

---

[507] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre **1993**, p. 108
[508] DEVILLERS (Christian), "De la logique de secteur au projet urbain", in : *Villes en parallèle*, n° 12/13, **1988**, p. 248
[509] BERSANI (Catherine), "Les Trois paradoxes du grand projet urbain : un établissement public pour les banlieues", in : *Etudes foncières*, n° 57, décembre **1992**, p. 19
[510] PANERAI (Philippe) - professeur -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 64
[511] D.A.U., "De L'Idée à la réalisation", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 6, Actes du séminaire de Saint-Herblain des 14/15 mai **1992**, p. 7

[512] Projet / communication et représentation :
[513] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 21
[514] MASBOUNGI (Ariella), "Le Projet urbain sous le regard du journaliste", in : *Urbanisme*, n° 270/271, janvier-février **1994**, p. 26
[515] MASBOUNGI (Ariella), "Le Projet urbain sous le regard du journaliste", in : *Urbanisme*, n° 270/271, janvier-février **1994**, p. 26

« La revue Urbanisme a décidé d'offrir une tribune régulière pour communiquer l'avancée de ces travaux. »[516] p. 27

« La stratégie de communication doit [...] être entendue comme un élément central du projet urbain, en relation étroite avec la nécessité de changement d'image.[517] p. 22

Tels nous semblent les moyens nécessaires pour transformer un projet urbain en une réalité qui s'inscrive dans le développement de l'agglomération et éviter la mise à l'écart d'une partie de la ville et de ses habitants. »[518] p. 22

« La lisibilité des représentations est faible de par la nature évolutive du projet urbain qui doit représenter des stratégies, des principes d'aménagement et des fils conducteurs, etc. La forme de l'espace n'est pas figée, car elle est soumise à des décisions multiples susceptibles d'en modifier en permanence certaines données. Mais il s'agit aussi de tenir dans le temps ce qui fait l'essence et les fondements du projet. »[519] p. 12

« Communication et dialogue autour du projet urbain, cette question ne pouvait venir qu'après avoir abordé longuement celle de la pensée urbaine. Il n'y a communication que s'il y a projet, un sens à la transformation proposée qui peut être débattu. » p. 3

« La lisibilité des représentations est faible car le projet urbain est évolutif. Il doit représenter des intentions, des stratégies, des principes d'aménagement, et des fils conducteurs. »[520] p. 3

« La forme de l'espace n'est pas figée au départ et le projet urbain n'est pas immédiat. Elle se réalise dans la durée avec et par de nombreux acteurs. Elle est soumise à des décisions multiples susceptibles d'en modifier en permanence certaines données. »[521] p. 3

« Il lui [Bernard KOHN] paraît essentiel de "défibrer l'urbain pour mieux en percevoir la complexité et retisser ensuite pour faire ses choix". Les phases du débat sur le projet urbain doivent donc être bien différenciées. »[522] p. 12

« [...] dans le projet urbain, il s'agit bien de mettre l'accent sur les fils conducteurs qui en font l'ossature.[523]

Le projet urbain étant pour lui "une guerre", il lui faut un lieu permanent de présentation et de débats publics avec une maquette de la ville et des simulations. »[524] p. 12

« La gestion du projet urbain et les intentions des acteurs et interventions sur la ville ouvre un champ de recherche tel que la Commission européenne a, en 1992, décidé d'une coopération internationale en ce domaine : c'est le programme COST-uce (*ruban civil engineering*), complété en 1994 par COST-uce C4 dont l'intention plus spécifique est de clarifier les flux d'information dans le processus de production du projet urbain. Concrètement, les travaux de recherche devraient aboutir à la mise au point d'une plate-forme informatique d'intégration de l'information relative au projet urbain. »

« L'intégration des objets dans la ville reste au demeurant soumise à la faculté d'une représentation de l'espace aisément lisible par tous : [...]. »[525] p. 49

---

[516] MASBOUNGI (Ariella), "Le Projet urbain sous le regard du journaliste", in : *Urbanisme*, n° 270/271, janvier-février **1994**, p. 27
[517] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles,* n° 1, septembre **1991**, p. 22
[518]D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 22
[519] MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier **1994**, p. 12
[520] MASBOUNGI (Ariella), "Les Images comme outil de travail", in : *Projet urbain et grands ensembles,* n° 7, *Communiquer le projet urbain*, DAU, avril **1994**, p. 3
[521] MASBOUNGI (Ariella), "Les Images comme outil de travail", in : *Projet urbain et grands ensembles*, n° 7, "Communiquer le projet urbain", DAU, avril **1994**, p. 3
[522] MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier **1994**, p. 12
[523] MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier **1994**, p. 12
[524] MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier **1994**, p. 12
[525] CHAVELET (Catherine), "La Construction pourra-t-elle se passer du projet urbain?", in : *Diagonal*, n° 126, août **1997**, p. 49.

Projet / rôle de l'Etat[526]

« En matière financière, il convient d'insister sur le caractère plus que modeste des moyens actuellement mis en oeuvre dans le domaine précis de l'espace urbain. […] Quelles que soient la volonté des responsables et la compétence des opérateurs, il paraît difficile d'espérer autre chose que du "bricolage" sans un changement d'échelle significatif, en termes de moyens financiers. [...] certain que la mise en œuvre de ces nouveaux moyens devra être précédée par un travail autour du projet urbain donnant, en quelque sorte, une garantie de bonne fin à ce nouvel effort. »[527] p. 21

« Mais le projet urbain semble aussi associé aujourd'hui à la lutte des villes pour exister fortement dans la concurrence [...]. Elles cherchent, [...], à trouver leur place sur l'échiquier des villes européennes qui comptent, donc qui bougent. »[528] p. 1

« Le rôle de l'Etat n'est pas de faire le Projet Urbain à la place des maires. »[529] p. 64

« Le projet urbain est le domaine de prédilection des villes, mais l'Etat n'est pas si absent qu'on peut le croire. Il se veut le partenaire des villes dans cette dynamique qui restructure le territoire. »[530] p. 1

Esquisse d'une problématique : la polysémie ou une envie de réunification[531]

« L'expression "projet urbain" fait aujourd'hui partie du vocabulaire commun de la plupart des acteurs de l'acte de bâtir. Du fait de sa médiatisation, elle est comprise dans une multitude de sens : polysémie caractérisée ou "concept qui se cherche", le projet urbain se veut à la fois stratégie, processus, démarche, pratique. »[532] p. 89

« Le projet urbain est devenu politique, économique et social, technique et esthétique, dessein et dessin sur la ville, pour la ville. »[533] p. 89

« Projet, il concerne le savoir-faire et le faire, conceptualisation et conception il en appelle à l'imaginaire et à la technicité. »[534] p. 89

« Urbain, l'affirmation se réfère implicitement à un non urbain, l'urbain serait entendu comme projection idéologique d'un mieux-faire la ville, rejet d'idéologies plus anciennes ayant produit de la non ville. »[535] p. 89

« ...On constate au sujet de la notion de projet urbain, une diversité d'approches et d'approximations d'un côté, une négation de sa possibilité de l'autre. La situation actuelle témoigne donc de l'incertitude qui règne dans le domaine de la composition urbaine, savoir-faire en quête de lui-même et de légitimité, de restauration de sa légitimité d'antan. Tous les discours qui prolifèrent depuis quelques temps autour de la notion de projet urbain attestent de l'importance de la crise de ce savoir-faire et de ses enjeux. »[536]

« La rénovation de la gare Montparnasse, dont les travaux se sont déroulés de 1989 à 1990, répond à la fois à la décision d'améliorer une infrastructure de transport et de réaliser un véritable projet urbain. C'est

---

[526] Projet / rôle de l'Etat :
[527] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 21
[528] FREBAULT (Jean), "Projet urbain, l'éclairage international", in : *Urbanisme et architecture*, n° 252, DAU, novembre **1991**, p. 39
[529] FREBAULT (Jean) - directeur de l'architecture et de l'urbanisme-, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 64
[530] FREBAULT (Jean), "Projet urbain, l'éclairage international", in : *Urbanisme et architecture*, n° 252, DAU, novembre **1991**, p. 39
[531] Esquisse d'une problématique : la polysémie ou une envie de réunification :
[532] COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain. Saint-Quentin-en-Yvelines", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, **1993**, p. 89
[533] COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain. Saint-Quentin-en-Yvelines", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, **1993**, p. 89
[534] COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain. Saint-Quentin-en-Yvelines", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, **1993**, p. 89
[535] COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain. Saint-Quentin-en-Yvelines", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, **1993**, p. 89
[536] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne-La-Vallée, Paris, Coll. La documentation française, **1996**, pp. 225-238

en effet un projet urbain par son échelle [...], son impact sur l'environnement immédiat et le nombre des personnes concernées. »[537] p. 41

« Si le terme de projet urbain est récent et répond à la volonté de distinguer, dans le champ de l'urbanisme, une attitude particulière, les pratiques qu'il recouvre peuvent être repérées tout au long de l'histoire de la formation des villes et de leur transformation. »[538] p. 7

« Beaucoup de sites disposent d'un projet urbain qui re-qualifie le quartier, revalorise l'espace public, prône des changements d'usage et incite à la mixité des fonctions, désenclave le nouvel ensemble

et assure des greffes sur le tissu voisin. »[539] p. 14

« Le terme de projet urbain [...] comme une sorte de préalable à l'action, recouvre des réalités fort différentes. Dans son sens le plus restreint, ce peut être un dessin plus au moins achevé représentant des aménagements envisagés sur un espace donné. A l'opposé, ce peut être un concept global recouvrant des objectifs de transformation urbaine et portant aussi bien sur la gestion, le peuplement, que sur la restructuration lourde de l'espace et de la forme. »[540] p. 18

« Mais, malheureusement ce terme est resté lui aussi peu clair dans son contenu. F. Ascher y voit, par exemple, trois grandes acceptions possibles:

- le projet urbain comme dessein politique

- le projet urbain opérationnel

- le projet urbain comme dessin global

Cette polysémie du terme a engendré une certaine confusion dans son usage. »[541]

« L'intérêt de la notion de « projet urbain », même si elle a subi des fluctuations de mode, c'est précisément cette sorte de labilité qu'elle introduit dans la manière de concevoir la construction des villes et l'aménagement ou la définition de certains espaces hérités. Le risque, c'est que la notion et le mot ne deviennent qu'un pavillon couvrant la marchandise, une marchandise qui reste grosso modo la même. Le projet urbain (comme le projet de quartier invoqué à plusieurs reprises) veut alors n'être qu'un avatar de la pratique du zonage. »[542] p. 60-61

« Projet urbain : terme qui commence à faire recette dans les médias et les colloques aujourd'hui... Cette expression se répand alors que le concept se cherche, que les villes et les professionnels tâtonnent en explorant et en expérimentant, au tour de cette notion, multiplicité d'approches pour dynamiser, embellir les villes et en renforcer l'identité. »[543] p. 1

« Le projet urbain n'est bien souvent que l'accumulation d'actions voyantes et subventionnables. »[544] p. 14

« Le Projet Urbain : stratégie, programme, dessein de la ville. Prise en compte de différents temps. Rencontre de la société et du territoire, du quotidien et des perspectives. Les objectifs majeurs : re fédérer le tissu urbain, assurer la cohésion sociale, l'identité, le sentiment d'appartenance, l'égalité urbaine, la cohérence de gestion. Inscrire les transformations dans les permanences (patrimoine, histoire, mémoire

---

[537] TRICAUD (Etienne), "La Gare Montparnasse : du projet d'infrastructure au projet urbain", in : *Les Cahiers du génie urbain*, n° 9, *Ville en chantier, ville en projet*, juillet **1995**, p. 41

[538] BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, BACHOFEN (Charles) sous la dir., Le REMU, D.A.U., MELT, **1994**, p. 7

[539] D.A.U., "Réponses de concepteurs", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, Actes de séminaire de Gennevilliers des 30/31 janvier **1992**, p. 14

[540] D.A.U., "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre **1991**, p. 18

[541] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne-La-Vallée, Paris, Coll. La documentation française, **1996**, pp. 225-238

[542] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, **1996**, p. 60-61

[543] FREBAULT (Jean), "Projet urbain, l'éclairage international", in : *Urbanisme et architecture*, n° 252, DAU, novembre **1991**, p. 39

[544] D.A.U., "Réponses de concepteurs", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, Actes de séminaire de Gennevilliers des 30/31 janvier **1992**, p. 14

des idées et des projets). Besoin de traduction concrète pour les habitants. Il faut des lieux à l'échelle urbaine (humaine) où vivre avec plaisir. » [545]

« Tous les concours sont ouverts à des équipes internationales. »[546] p. 62

[545] TRAUTMANN (Catherine) - maire de Strasbourg, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 62

[546] TRAUTMANN (Catherine) - maire de Strasbourg, répond à VIDAL (Pierre), "De l'Intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier **1993**, p. 62

ANNEXE 3 : Les définitions de la notion de projet urbain

LES DEFINITIONS DU PROJET URBAIN :

« Cette notion [de projet urbain], bien que floue, a donné lieu alors à un vaste débat international, appuyé sur l'essor des études morphologiques, pour définir une pratique urbanistique alternative, qui, de manière générale, peut se résumer par un regain d'intérêt pour la forme urbaine et pour l'art urbain, pour le dessin et le traitement des espaces publics. Il s'agit donc d'un retour vers une certaine démarche de composition urbaine, savoir-faire urbanistique jusque-là délaissé ou dévoyé. »[547]

« Enfin, la troisième nécessité de passer par l'analyse [historique], c'est évidemment de ressouder, de réparer, de comprendre comment l'on peut se raccrocher à une réalité présente et que l'on doit évidemment modifier par le projet urbain. »[548]

« Le terme de Projet Urbain appartient à une sémantique qui s'est constituée peu à peu pour tenter une nouvelle lecture des grands ensembles et concevoir des actions propres à cette nouvelle écriture de la ville. »[549]

« Le concept de projet urbain est lié non pas à celui d'une forme préalable, mais à celui de la durée. C'est-à-dire à la capacité d'articuler la construction de nouveaux bâtiments à des structures urbaines préexistantes liées à l'histoire de la ville. Ceci nécessite de maîtriser à la fois la structure foncière et la forme urbaine dans leur devenir pour leurs potentialités d'usages. »[550]

« Par "projet urbain", ceux qui le prononcent veulent tout d'abord marquer leur adhésion à l'idéologie qui, en une quinzaine d'années, est progressivement devenue dominante. Avec ce terme, c'est une attitude favorable à "la ville" qui s'exprime, avec des connotations historiques que celle-ci comporte. Et, corrélativement, c'est une démarche contextualiste et pragmatique que les acteurs de l'aménagement se réfèrent. En effet, cette expression participe de la volonté de se dédouaner face aux échecs de l'urbanisme et de la planification des décennies passées, c'est-à-dire face à la crise des banlieues. Elle participe ainsi de la tentative des professionnels pour renouveler l'image d'agents de la technocratie ou du capital bancaire et de la promotion immobilière qui leur collait à la peau dans l'opinion publique. »[551]

« Le même point de vue permet de caractériser le "projet urbain" comme correspondant à un moment particulier de ce procès, situé à l'articulation du travail de planification et du projet d'édification. » [552]

« Le projet urbain : travail sur "des parties de ville", ce qui ne nous ramène pas à la taille, mais à la pertinence du travail pour articuler le projet de la collectivité et les projets d'opérations. »[553]

« Il vise la définition fonctionnelle et formelle de l'assemblage des futures opérations, dans sa cohérence propre, et dans leurs rapports conjoints au reste de la ville. »[554]

---

[547] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne -la- Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, p. 226

[548] HUET (Bernard) répond à RIVKIN (Arnoldo) coordinateur d'une table ronde, "Le Projet urbain dans l'histoire de la ville comme instrument de réflexion", in : *Le Projet urbain dans l'histoire de Strasbourg,* Actes du colloque des 30 et 31 octobre 1981, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p.90

[549] DAU, "Réponses de concepteurs", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, actes de séminaire de Gennevilliers des 30/31 janvier 1992, p.14

[550] HARARI (J.), MANGIN (D.), PANERAI (Ph.), Collectif ATELIERS PUBLICS, "Droit à la ville, projet urbain, Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p.8

[551] GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 288, septembre 1993, p.40

[552] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p.5

[553] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p.5

[554] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p.5

« Le projet urbain correspond à une phase transitoire qui va permettre au nouveau quartier de retrouver la normalité de la ville. »[555]

« En venant combler le vide laissé par l'urbanisme juridique et «programmatique », le projet urbain répond pourtant à une demande sociale dont les élus ont parfois conscience, mais trouve ses limites dans son incapacité à exister de plein droit comme principe d'aménagement urbain. »[556]

« Se défaire de l'idée que le Projet Urbain est l'instrument de la cohérence. Les cohérences se construisent progressivement à travers des projets. Il faut renverser la question et mettre en avant le processus. Les projets préfigurent ce qui va se passer : ils permettent de faire avancer les idées. Le processus : essentiel pour durer. Constituer progressivement une accumulation d'idées de ce que l'on veut. »[557]

« C'est dans cette tension que la multiplicité des sens donnés au terme de projet urbain peut-être sereinement envisagée : de l'image globale et plus au moins conceptualisée de l'avenir d'une ville [...] à la représentation très méticuleuse de ses futurs espaces, en passant de façon moyenne par des propositions projetées et figurées dont les détails sont plus au moins finement définis. »[558]

« Pour les utilisateurs; le projet urbain représente un processus en cours, une démarche d'adaptation et de remise en cohérence des objectifs, en fonction de la complexité des contraintes et des attentes de chaque période. »[559]

« Le Projet urbain entretient donc un rapport nécessaire avec la mémoire de la ville. [...] Ce rapport à la mémoire de la ville ne consiste pas à reproduire les formes urbaines anciennes ou à considérer les conventions [...], comme une sorte de modèle d'engendrement du projet. Au contraire, le projet est toujours une interprétation et c'est à ce titre qu'il est un processus créatif. »[560]

« Dans le projet urbain, on se situe donc dans un flux, on fait un certain nombre de propositions qui seront reprises ou non, et qui se verront, de toute façon, transformées.[561]

Le projet urbain ne vise donc pas sa réalisation telle quelle, mais constitue une étape transitoire dans le processus de réalisation de la ville. »[562]

« Le Projet Urbain est une stratégie pensée et dessinée de la ville. Sur la durée, trouver un fil conducteur et une ossature. »[563]

« [...] Le projet urbain se définit [...] comme une stratégie de transformation [...]. »[564]

« Le projet urbain peut être un facteur déterminant dans ce retournement d'image. »[565]

---

[555] DAU, "Réponses de concepteurs", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, Actes de séminaire de Gennevilliers des 30/31 janvier 1992, p.8

[556] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre 1984-janvier 1985, p.96

[557] BACHOFEN (Charles) répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p.63

[558] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, p. 106

[559] GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 288, septembre 1993, p. 40

[560] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre 1984-janvier 1985, p. 98

[561] DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 303, *Mémoire et projet*, novembre-décembre 1998, p..55

[562] DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme,* n° 303, *Mémoire et projet*, novembre-décembre 1998, p.55

[563] FREBAULT (Jean) - directeur de l'architecture et de l'urbanisme - répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p.64

[564] DAU, "Introduction aux séminaires ; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles,* n° 1, septembre 1991, p.18

[565] DAU, "Introduction aux séminaires ; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre 1991, p.20

«"Le projet urbain c'est plus une stratégie qu'une planification. Pour s'adapter aux imprévus, je le conçois «glissant » : je navigue à vue (partie floue) tout ayant de grands objectifs (partie fixe). Et puis, il faut laisser une part au rêve, à l'utopie raisonnée pour mobiliser les gens."»[566]

« Pour lui [PANERAI (Philippe)], le projet urbain est, avant tout, "une technique consistant à s'occuper de la forme urbaine", c'est-à-dire la composition urbaine. »[567]

« Les démarches de projet urbain, [...], ne sont toutefois pas que spectaculaire et brillantes comme une lecture rapide pourrait le suggérer. Car la ville est complexe, lourde d'histoire et d'histoires, de conflits et d'ambiguïtés entre hommes, fonctions, espaces.»[568]

« L'idée de projet et donc le projet urbain sont hors de l'état de droit... Beau sujet de méditation sur l'avenir d'une société urbaine. »[569]

« Dialectique [...] qui fixe le rôle social et culturel du projet urbain tel qu'il se donne maintenant : réconcilier dans une mobilisation collective ces horizons d'attente et ces espaces d'expérience, afin de proposer et de formaliser une nouvelle concordance des temps sociaux, [...]. »[570]

« [...], nous proposons de travailler sur le Projet Urbain comme moment du procès de production de l'espace urbain, comme travail capable de produire de la valeur, comme support d'un débat social sur la ville. »[571]

« Pierre Cardo, très méfiant face au projet urbain vu strictement comme un moyen de résoudre les problèmes de société, [...].

Il a mis l'accent sur un projet urbain partant de l'observation de tout ce qui manque à la vie des gens, projet qui doit faire se rencontrer la cité et le village. »[572]

« Le Projet Urbain : aspects sociaux, morphologies, équilibre des fonctions, préservation d'espaces. »[573] *« Projet d'identité collective. »*[574]

« Le Projet urbain porte non sur une géométrie abstraite mais sur des formes, des lieux affectés de sens, des statuts qui, dans certaines limites et à travers certaines conventions, régissent la symbolique et l'usage du quotidien. »[575]

« Le projet urbain consiste ainsi à organiser et composer les éléments constructifs de la ville en fonction du contexte et de la finalité recherchée. En fait, il reste toujours aux concepteurs, indépendamment des contraintes existantes, une marge de liberté pour organiser ces composantes et faire des choix parmi les multiples possibilités qui existent. »[576]

« Le projet urbain est aussi pensé au sein d'un travail complexe visant à gérer l'espace de la ville dans la durée, travail d'intérêt public qui requiert un lieu institutionnel adéquat. »[577]

---

[566] PESCE (Rodolphe) - maire de Valence et président du conseil général de la Drôme -, in : *La Gazette,* "Le Projet urbain en débat", 24 mars 1991, pp. 18-19, propos recueillis par MARTIN-LAGARDETTE (Jean-Luc), p.19

[567] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne -la- Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, p. 231

[568] FREBAULT (Jean), "Projet urbain, l'éclairage international", in : *Urbanisme et architecture*, n° 252, DAU, p. 39

[569] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre 1984-janvier 1985, p. 94

[570] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, p. 106

[571] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p.7

[572] MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier 1994, p. 13

[573] LIENEMANN (Marie-Noëlle) – élu-maire ex-ministre du logement - répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 61

[574] LIENEMANN (Marie-Noëlle) - ministre du logement - répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 61

[575] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre 1984-janvier 1985, p. 97

[576] BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, sous la dir. de BACHOFEN (Charles), Le REMU, DAU, MELT, 1994, p. 9

[577] HARARI (J.), MANGIN (D.), PANERAI (Ph.), Collectif ATELIERS PUBLICS, "Droit à la ville, projet urbain, Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 11

« Le Projet Urbain peut aller au-delà et désigner la forme d'édifices ou groupement d'édifices jusqu'au niveau qui définit en retour l'espace public. »[578]

« Le projet urbain intègre bien entendu une dimension « programmatique » et le droit général de l'urbanisme, mais il définit principalement la forme des espaces urbains publics et les principales caractéristiques formelles des constructions qui les environnent et qui composent le tissu urbain, sans toutefois aller jusqu'au niveau de projet architectural de ces constructions. »[579]

« Essentiel : le Projet Urbain doit produire de l'espace public, auquel l'architecture donne forme le moment venu. C'est l'espace générateur et ordonnateur de la ville. Trop souvent : espace résiduel. Besoin d'espace public pour une ville démocratique. »[580]

« [...] caractériser le projet urbain dans sa temporalité : il peut s'agir d'une vision à moyen ou long terme, à l'échelle d'une génération, et qui trace des lignes de forces et des perspectives, tout en mettant en lumière les étapes propriétaires de la transformation urbaine. »[581]

« Le projet urbain suppose encore que la dimension du temps soit appréhendée de manière non déterministe : ce n'est pas parce qu'un projet est dessiné que sa réalisation ne connaître pas des fluctuations, des modifications, des changements de conjonctures. »[582]

« Le Projet Urbain : penser, dire et faire la ville dans la durée. Se dérouler sur plusieurs générations : garder le cap et souplesse. »[583]

« Si le projet urbain renvoie à une démarche progressive, on doit se garder de le considérer jamais comme fini. La fin est ainsi restauration d'un rythme plus que la marque d'un arrêt. »[584]

« [...], un projet urbain n'a pas de limite. Même si l'on trace une ligne en pointillés pour le cerner, cette limite reste purement fictive. »[585]

« Le projet urbain n'a pas davantage de bornes dans le temps. En général, il représente une phase transitoire, [...]. »[586]

« Il ne constitue donc pas une prescription définitive, même quand il est défini, mais un outil conjoncturel devant permettre d'affronter les réalités socio-économiques, les quelles se sont révélées plus changeantes et imprévisibles que ne l'avaient pensé les modernes. »[587]

En cela, le projet urbain apparaît surtout comme un moyen d'éluder les contradictions, de temporiser [...]. »[588]

« Le Projet Urbain doit produire du temps, de la continuité (= caractérise la ville). Mise en relation du temps et de l'espace (le fragment). »[589]

---

[578] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg, Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p.6

[579] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre 1984-janvier 1985, p. 96

[580] HUET (Bernard) - architecte -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 60

[581] DAU, "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre 1991, p. 18

[582] LUCAN (Jacques), "Qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Moniteur Architecture - AMC*, n° 27, décembre 1991, p. 54

[583] FREBAULT (Jean) - directeur de l'architecture et de l'urbanisme – répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 60

[584] DAU, "De l'idée à la réalisation", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 6, Actes du séminaire de Saint-Herblain des 14/15 mai 1992, p. 12

[585] DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme*, n° 303, *Mémoire et projet*, novembre-décembre 1998, p. 55

[586] DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme*, n° 303, *Mémoire et projet*, novembre-décembre 1998, p. 55

[587] GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 288, septembre 1993, p. 40

[588] GENESTIER (Philippe), "Que vaut la notion de projet urbain?", in : *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 288, septembre 1993, p. 40

[589] HUET (Bernard) - architecte - répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 60

« Le projet urbain concerne deux échelles territoriales : Au niveau des micro-territoires, il s'agit de l'ancrage des individus dans leurs lieux de vie, des relations qui peuvent s'établir entre les personnes et les services, des possibilités d'appropriation des espaces de proximité. Au niveau de l'aire urbaine il s'agit des parcours et des repères, des rapports entre centre et périphérie, des relations des différents pôles entre eux et des réseaux qui les relient. »[590]

« [...] parler de projet urbain, en raison de son ampleur qui dépasse celle des opérations habituelles d'aménagement urbain ou de réhabilitation du grand ensemble. »[591]

« "[...] le projet urbain se joue sur trois échelles déterminantes. L'espace : comment, à partir d'une opportunité foncière, on transforme un projet ponctuel en projet d'agglomération. Le temps : il faut plus de quinze ans pour faire la ville; cela dépasse le mandat électif. Le contenu : il ne faut pas faire l'impasse sur certains domaines autrefois oubliés : la formation, la culture, [...]." »[592]

« C'est donc à des échelles intermédiaires que l'« urbain » se définirait à l'égard de l'architectural et l'on comprend que le projet urbain ait été rapproché de la composition urbaine. »[593]

« Le projet urbain : Nous n'aurons garde d'oublier que toute action de transformation et de développement du grand ensemble, tendant à l'ouvrir sur la ville, se situe dans un cadre plus général d'un projet d'ensemble dans lequel la diversité des fonctions et la mixité n'est qu'un aspect. »[594]

« Il y aurait projet urbain en raison d'une démarche renvoyant le territoire d'intervention à d'autres enjeux de la ville. En ce sens, le projet urbain n'est plus seulement un "dessin", mais un "dessein". »[595]

Dans cette conception, le projet urbain pourrait aussi se résumer à un ensemble de "dessins" qui donne un sens à une ambition politique. »[596]

« Toute fois, le projet urbain d'aujourd'hui ne peut guère être identifié à une forme globale de la ville qui paraît se perdre dans une expansion et une mobilité plus généralisées et dépendre, somme toute, de l'organisation des réseaux plus que d'un dessin visible, distinctif. »[597]

« Le projet urbain associe le public et le privé dans la définition d'un avenir global pour la ville. Existe-t-il vraiment? Qu'est-ce qu'un projet urbain? Quelle est sa réalité? » [598]

« Le Projet Urbain ne peut pas ressembler à un projet d'architecture : c'est un mécanisme (une logique) de formation de la ville.»[599]

«"Le Projet Urbain, c'est savoir-faire de la ville. Attention au retour des "grands plans masses", il faut "produire de la forme" mais maquettes et dessins vite périmés. »[600]

---

[590] BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, BACHOFEN (Charles) sous la dir., Le REMU, DAU, MELT, 1994, p. 7

[591] DAU, "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in *: Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre 1991, p. 18

[592] HERBURGER (Sylvie) - urbaniste direction de l'aménagement à Scet-, in : *La Gazette*, "Le Projet urbain en débat", 24 mars 1991, pp. 18-19, propos recueillis par MARTIN-LAGARDETTE (Jean-Luc), p. 19

[593] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, 1996, p. 61

[594] DAU, "Diversification des fonctions et développement économique", in : *Projet urbain dans les grands ensembles* (2e partie), séminaire Lyon -la- Duchère des 21/22 mars 1991, p. 15

[595] DAU, "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in *: Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre 1991, p. 18

[596] DAU, "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre 1991, p. 18

[597] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, 1996, p. 61

[598] MARTIN-LAGARDETTE (Jean-Luc), "Le Projet urbain en débat", in : *La Gazette*, propos recueillis, 24 mars 1991, p. 18

[599] HUET (Bernard) - architecte - répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 60

[600] HUET (Bernard) - architecte - répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 60

« On peut en effet considérer qu'il y a projet urbain chaque fois que l'urbanisation ne résulte pas d'un phénomène "spontané", [...]. »[601]

« Le Projet Urbain, c'est le contraire du laisser faire et de la ville en miettes, c'est-à-dire des pratiques depuis la guerre. »[602]

« Le projet urbain, ou projet de la forme urbaine, est toujours aussi étranger, voire contraire, à la législation et aux habitudes françaises en matière d'urbanisme et de politique de la construction. »[603]

« Le projet urbain s'érigerait alors comme sorte de paradigme d'une post-modernité citadine productrice de nouvelles formes d'urbanités. »[604]

« Dans sa version conjoncturelle plus actuelle, le terme de projet urbain me paraît correspondre, à la fois comme expression critique et substitut, aux formes de planification qui ont marqué la grande période de croissance et d'extension autour des années soixante, et qui se caractérisaient à la fois par le schématisme, la fragmentation, et la juxtaposition de logiques sectorielles. On s'efforçait d'inviter à de nouvelles rationalités, moins détachées des hommes, plus proches des conduites et des aspirations, surtout plus complexes et retraçant, somme toute, au-delà des coupures sectorielles, l'unité des territoires. « Retour à la ville », « Retour à l'architecture » résumaient en grande partie l'intention. »[605]

« Le Projet urbain consiste donc à rétablir une continuité en la forme de la ville, ou d'une de ses parties, et celle du bâti. Mais quelle continuité et pourquoi faire? »[606]

« A propos de la discontinuité spatiale, temporelle et de la division du travail, de la fragmentation des pratiques, se trouve réintroduite la question de la structure de la ville... Mais si, justement dans les codes actuels tout nous obligeait à rejeter l'enchaînement, la cohésion, que resterait-il de la pensée du Projet Urbain. »[607]

«Le projet urbain doit assurer la cohérence des transformations du quartier et surtout sa mise en relation avec le reste de la cité. »[608]

«Le Projet Urbain doit produire de la régularité (c'est-à-dire de la règle : permet exception), et du contexte (tracés, découpages...). »[609]

« Plutôt que la production d'une méga-architecture [...], la justification du projet urbain réside dans sa capacité à repenser des découpages fonciers et des modes d'occupation conformes à la cohérence et à l'histoire de la ville, mais accueillant aussi les exigences contemporaines [...] »[610]

« Dès lors, le projet urbain ne va pas sans poser problème aux outils de la discipline architecturale : là où le projet architectural engage un "produit", il engage un processus, là où le projet architectural vise la singularité de l'œuvre, il ouvre un "espace critique de projets", là

---

[601] BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, sous la dir. de BACHOFEN (Charles), REMU, DAU, MELT, 1994, p.7

[602] FREBAULT (Jean) - directeur de l'architecture et de l'urbanisme- répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 60

[603] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre 1984-janvier 1985, p. 94

[604] COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain. Saint-Quentin-en-Yvelines", in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, 1993, p. 89

[605] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales,* 1996, p. 60

[606] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre 1984-janvier 1985, p. 97

[607] GENESTIER (Philippe) répond à DEVILLERS (Christian), "De la logique de secteur au projet urbain", in : *Villes en parallèle*, n° 12/13, 1988, p. .259

[608] DAU, "Réponses de concepteurs", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, actes de séminaire de Gennevilliers des 30/31 janvier 1992, p. 9

[609] HUET (Bernard) répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 60

[610] HARARI (J.), MANGIN (D.), PANERAI (Ph.), Collectif ATELIERS PUBLICS, "Droit à la ville, projet urbain, Ateliers publics", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p. 11

où le projet architectural s'inscrit dans une unité de lien, il interroge des territoires et leurs stratifications. »[611]

« Deux pensées d'architectes contemporains [H. CIRIANI H. GAUDIN] tout à faits productifs... Tous deux, d'ailleurs, contrairement aux tendances des années 70, refusent la notion de projet urbain et l'utopie globale qui peut sous-tendre, c'est à dire les propositions urbanistiques qui se prétendent capable de penser et de vivre un quartier entier. »[612]

« Nous nous interrogeons tous sur la nature et la notion du "projet urbain". D'une part parce que ce mot exprime l'un des aspects fondamentaux que l'on prête à l'architecture et à l'urbanisme, l'idée de conception et de projection ; d'autre part, parce que la mise à l'ordre de jour du « projet urbain » correspond à une inflexion précise de la pensée urbaine et de la définition de l'action en ce domaine, à une conjoncture qui s'est dessinée dans les années soixante-dix. Et nous sommes souvent amenés à balancer entre ces deux références. »[613]

«A l'urbanisme de plan, dans lequel le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme n'est considéré que comme une démarche de statisticien et géographe, et le plan d'Occupation des Sols (POS) comme un simple document juridique de zonage, il commence à opposer un "urbanisme de projet". "Le projet contre le plan", tel a été le nouveau mot d'ordre, qui a pris le nom magique de "projet urbain". Cette notion, bien que floue, a donné lieu alors à un vaste débat international, appuyé sur l'essor des études morphologiques, pour définir une pratique urbanistique alternative, qui, de manière générale, peut se résumer par un regain d'intérêt pour la forme urbaine et pour l'art urbain, pour le dessin et le traitement des espaces publics. Il s'agit donc d'un retour vers une certaine démarche de composition urbaine, savoir-faire urbanistique jusque-là délaissé ou dévoyé. »[614]

« [...] "Pour avoir un bon projet urbain il faut d'abord avoir de bonnes idées, puis les imposer, et donc se battre". »[615]

« [...] Il faut surtout se battre contre des formes de rationalité [...] dénuées de sens, qui produisent des effets non contrôlables ou franchement pervers et qui laissent derrière elles de véritables "catastrophes urbaines". Un bon projet serait donc en premier lieu une affaire d'imagination, de culture, d'intelligence mais aussi de force de conviction. »[616]

« La fabrication d'une ville nouvelle peut permettre de vérifier concrètement la validité d'une expression qui a sans doute perdu de son sens en s 'érigeant en slogan médiatique. »[617]

« Le dessin purement géométrique de ces morcellements, les règles qui veulent que chaque maison soit plantée au milieu de son lot, l'accent mis sur la seule viabilisation, font des lotissements des opérations sans projet urbain, où le cahier des charges tient lieu de contrat social. »[618]

« Ph. Panerai, par exemple, constate que « les élus se sont indûment emparés du terme de projet urbain à la place de la politique urbaine ». »[619]

---

[611] CHANCEL (Jean-Marc), SAVIGNAT (Jean-Michel), *Projet urbain, les figures de l'incertain…*, Rapport final d'une recherche remise au Bureau de la Recherche Architecturale, METT, DAU, BRA, 1995, p. 3

[612] DEVILLERS (Christian), "De la Logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, p. 250 (Architecte; Ecole d'Architecture de Nancy et Institut de la Recherche en Architecture, Urbanistique et Sociétés- C.N.R.S.)

[613] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, 1996, p. 59

[614] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne -la- Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, pp. 226

[615] LEFEBVRE (Jean-Pierre) – entrepreneur -, in : CLAUDE (Viviane), "Vous avez dit "bon" projet urbain?", in : *Les Cahiers de génie urbain*; n° 9, *Ville en chantier, ville en projet*, juillet 1995, p. 55

[616] CLAUDE (Viviane), "Vous avez dit "bon" projet urbain?", in : *Les Cahiers de génie urbain*; n° 9, *Ville en chantier, ville en projet*, juillet 1995, p. 55

[617] COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain. Saint-Quentin-en-Yvelines", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, 1993, p. 89

[618] RENAUDIE (Serge), "Du Lotissement au projet urbain", in : *Etudes foncières*, n° 73, décembre 1996, p. 6

[619] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne -la - Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, p. 231

« Le projet urbain ne serait, en effet, être étranger à la politique urbaine définie par les élus et dont on peut considérer qu'il représente le projet social (entendu comme volonté d'atteindre une finalité au bénéfice de la collectivité) auquel le projet urbain aurait à donner forme et sens. »[620]

« Presque toutes les grandes villes de France ont cherché à se doter d'un projet urbain qui soit spécifique à leurs problèmes. »[621]

« Si le projet urbain est d'abord une intention politique, est-il possible d'en imaginer la matérialisation directe dans la forme urbaine au fil des multiples objets, bâtiments, espaces publics, réseaux qui vont s'y inscrire?»[622]

« Projet urbain dans les grands ensembles? Sujet qui donne matière à beaucoup de discours, de pratique disparate, des projets de papier mais encore si peu de réalisations! »[623]

« Mais il [le projet urbain] laisse paradoxalement de côté une question : celle de l'habitat. »[624]

« La place du logement dans la ville, la mixité des fonctions, le statut de l'espace public sont trois questions principales que l'examen de projets récents révèle immanquablement, trois questions qui ne peuvent manquer d'être posées si l'on essaie de transformer la ville ou de concevoir un projet urbain. »[625]

«La pièce maîtresse du dispositif reste la mise en œuvre d'une politique de l'habitat, complément indispensable au projet urbain. Elle s'articulera autour de quatre points prioritaires : l'amélioration des conditions d'habitat existantes ; la création d'itinéraires résidentiels pour la population [...] ; l'équilibre sociologique de la ville, en favorisant la mixité de l'habitat ; la promotion de la notion d'habitat acteur en dynamisant les associations. »[626]

« Voilà! cinq ans, 1986, dans un numéro d'AMC consacré à l'architecture et à la ville, Christian Devillers écrivait : "Le grand rêve des années 70, le projet urbain, est mort ou remis aux calendes." [...] il dressait le constat d'un repli du projet architectural sur une dimension d'opération individuelle, locale; il prenait acte de l'effacement des projets d'ensemble dont les objectifs ambitieux avaient été de transformer les villes ou d'en prévoir des formes d'extension; [...] »[627]

« Le projet urbain, c'est aussi le résultat de la confrontation de multiples acteurs aux intérêts souvent divergents : la collectivité locale, l'Etat, les habitants, les investisseurs publics ou privés, les maîtres d'œuvre, concepteurs et réalisateurs. »[628]

« C'est de la dynamique positive entre diverses catégories que naît et se développe le projet urbain ou qu'au contraire il s'enlise dans la pusillanimité, le pointillisme et la médiocrité. »[629]

« La maîtrise d'ouvrage, nous l'avons déjà suggéré, est complexe; le projet urbain peut d'ailleurs résulter d'un équilibre de forces entre les tendances qui composent la maîtrise d'ouvrage. »[630]

---

620 BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, sous la dir. de BACHOFEN (Charles), REMU, DAU, MELT, 1994, p. 7

621 LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne -la- Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, p. 226

622 CHAVELET (Catherine), "La Construction pourra-t-elle se passer du projet urbain?", in : *Diagonal*, n° 126, août 1997, p. 49

623 DAU, "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre 1991, p. 23

624 RUDLOFF (Nicole), "Villes : pour une ville solidaire. Le Projet urbain de Chanteloup-les-Vignes", in : *HLM aujourd'hui*, 4e trimestre 1994, p. 65

625 RUDLOFF (Nicole), "Villes : pour une ville solidaire. Le Projet urbain de Chanteloup-les-Vignes", in : *HLM aujourd'hui*, 4e trimestre 1994, p. 65

626 RUDLOFF (Nicole), "Villes : pour une ville solidaire. Le Projet urbain de Chanteloup-les-Vignes", in : *HLM aujourd'hui*, 4e trimestre 1994, p. 65

627 LUCAN (Jacques), "Qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Moniteur Architecture - AMC*, n° 27, décembre 1991, p. 47

628 DAU, "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre 1991, p. 18

629 DAU, "Introduction aux séminaires ; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre 1991, p. 18

630 DAU, "De l'idée à la réalisation", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 6, Actes du séminaire de Saint-Herblain des 14/15 mai 1992, p. 7

« Le Projet Urbain doit être un outil de régulation des fonctions. Il peut faciliter le rapprochement entre municipalité et acteurs économiques. Les entreprises ont un intérêt à la revalorisation du tissu urbain; elles sont aussi citoyennes de la ville. »[631]

« L'enjeu est bien là, que le projet urbain devienne une culture commune sur un lieu pour tous les intervenants. C'est une condition essentielle de sa réalisation. »[632]

« Le projet urbain a un début et non une fin; il lui faut donc une structure permanente de débat. »[633]

« "Elément d'une politique urbaine globale, le projet urbain doit satisfaire à la fois aux principes, à la culture du service public et à la culture partagée par les habitants. Mais il dépend aussi des capacités inventives du concepteur maître d'œuvre". »[634]

« "Le projet urbain, c'est souvent la tarte à la crème ! Les interventions et les politiques d'aménagement sont plutôt fragmentées. Il faut réfléchir avec une ligne directrice sur la ville (non plus en termes de zonage) et sur le long terme. Et les partenaires privés doivent être associés le plus en amont possible, lors même de la définition du projet."»[635]

« Si au sens réel comme au sens métaphorique, l'espace du projet urbain est l'espace de la négociation et du bargaining entre agents publics et privés, c'est également celui de la redéfinition des coopérations professionnelles, de leurs luttes et concurrences comme de leurs associations et coopérations, l'exercice de l'expertise s'en trouvant forcement transformé. »[636]

« Il est difficile, voire impossible, pour des raisons simplement logiques, d'avoir une pensée organisatrice et harmonieuse, simultanée des différents réseaux en un lieu donné. L'idée même d'un projet urbain « harmonique » s'avère ici impossible ou extrêmement difficile. On peut, soit prendre des réseaux comme morceaux à manipuler en bloc, sans en discuter la logique interne, soit essayer de les détourner à la marge ou d'établir un rapport de force local qui permette de négocier une certaine intégration au projet. Ceci se fait évidemment assez couramment, puisque c'est en réalité de ce genre de pratique qu'est fait aujourd'hui ce que l'on appelle « projet urbain ». Il y a une sorte de renversement.»[637]

« Pour vague que soit la définition du projet urbain, elle renvoie à une multitude d'acceptions dont il importe de marquer les limites au cas précis : il évoque à la fois un métier, une responsabilité politique et une dialectique caractéristique des premiers travaux de la Délégation Interministérielle à la Ville. […] Le métier est celui des architectes et des urbanistes capables de dessiner des images de la ville. Le maire [...]a mandat de penser et d'agir sur l'avenir de sa ville et de ses habitants. En 1988, le premier délégué interministériel de la Ville, Yves Dange, s'efforçait de relier la politique du développement social des quartiers à des projets de ville issus d'une synergie entre bailleurs sociaux, les municipalités de banlieues [...] avec l'aide de la Caisse des dépôts et consignations concrétisée par des prêts à taux privilégiés, les Prêts "projets urbains" (Ppu). »[638]

« Le Projet Urbain n'est pas la politique urbaine, qui est l'affaire d'élus. Le Projet Urbain est affaire de professionnels. Il doit permettre que la forme ait une permanence permettant l'accueil de fonctions différentes. »[639]

---

[631] TRAUTMANN (Catherine) - maire de Strasbourg - répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 64

[632] MASBOUNGI (Ariella), "Les Images comme outil de travail", in : *Projet urbain et grands ensembles*, n° 7, *Communiquer le projet urbain*, DAU, avril 1994, p. 3

[633] MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier 1994, p. 13

[634] TIQUET (Robert) - ingénieur, président de l'AIVF -, in : CLAUDE (Viviane), "Vous avez dit "bon" projet urbain?", in : *Les Cahiers de génie urbain*, n° 9, *Ville en chantier, ville en projet*, juillet 1995, p. 56

[635] REVERT (Jean-François), in : *La gazette*, "Le Projet urbain en débat", 24 mars 1991, propos recueillis par MARTIN-LAGARDETTE (Jean-Luc), p. 19

[636] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, p. 108

[637] DEVILLERS (Christian), "De la Logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, p. 248

[638] BERSANI (Catherine), "Les Trois paradoxes du grand projet urbain : un établissement public pour les banlieues", in : *Etudes foncières*, n° 57, décembre 1992, pp. 19

[639] PANERAI (Philippe) répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 64

« Il lui [Bernard KOHN] paraît essentiel de "défibrer l'urbain pour mieux en percevoir la complexité et retisser ensuite pour faire ses choix". Les phases du débat sur le projet urbain doivent donc être bien différenciées. »[640]

« [...] dans le projet urbain, il s'agit bien de mettre l'accent sur les fils conducteurs qui en font l'ossature. »[641]

Le projet urbain étant pour lui [Bernard KOHN] "une guerre", il lui faut un lieu permanent de présentation et de débats publics avec une maquette de la ville et des simulations. »[642]

« Mais le projet urbain semble aussi associé aujourd'hui à la lutte des villes pour exister fortement dans la concurrence [...]. Elles cherchent, [...], à trouver leur place sur l'échiquier des villes européennes qui comptent, donc qui bougent. »[643]

« Le projet urbain est le domaine de prédilection des villes, mais l'Etat n'est pas si absent qu'on peut le croire. Il se veut le partenaire des villes dans cette dynamique qui restructure le territoire. »[644]

« L'expression "projet urbain" fait aujourd'hui partie du vocabulaire commun de la plupart des acteurs de l'acte de bâtir. Du fait de sa médiatisation, elle est comprise dans une multitude de sens : polysémie caractérisée ou "concept qui se cherche", le projet urbain se veut à la fois stratégie, processus, démarche, pratique. »[645]

« Le projet urbain est devenu politique, économique et social, technique et esthétique, dessein et dessin sur la ville, pour la ville. […] Projet, il concerne le savoir-faire et le faire, conceptualisation et conception il en appelle à l'imaginaire et à la technicité. […] Urbain, l'affirmation se réfère implicitement à un non urbain, l'urbain serait entendu comme projection idéologique d'un mieux-faire la ville, rejet d'idéologies plus anciennes ayant produit de la non-ville. »[646]

« …On constate au sujet de la notion de projet urbain, une diversité d'approches et d'approximations d'un côté, une négation de sa possibilité de l'autre. »[647]

« C'est en effet un projet urbain par son échelle [...], son impact sur l'environnement immédiat et le nombre des personnes concernées. »[648]

« Si le terme de projet urbain est récent et répond à la volonté de distinguer, dans le champ de l'urbanisme, une attitude particulière, les pratiques qu'il recouvre peuvent être repérées tout au long de l'histoire de la formation des villes et de leur transformation. »[649]

« Le terme de projet urbain [...] comme une sorte de préalable à l'action, recouvre des réalités fort différentes. Dans son sens le plus restreint, ce peut être un dessin plus au moins achevé représentant des aménagements envisagés sur un espace donné. A l'opposé, ce peut être un concept global recouvrant des objectifs de transformation urbaine et portant aussi bien sur la gestion, le peuplement, que sur la restructuration lourde de l'espace et de la forme. »[650]

« Mais, malheureusement ce terme [le projet urbain] est resté lui aussi peu clair dans son contenu. F. Ascher y voit, par exemple, trois grandes acceptions possibles :

le projet urbain comme dessein politique fixant les contenus des nouvelles politiues urbaines (marketing urbain, attractivité des villes, cohésion sociale, participation…) ;

---

[640] MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier 1994, p. 12
[641] MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier 1994, p. 12
[642] MASBOUNGI (Ariella), "Projet urbain et communication", in : *Télex DAU*, n° 39, janvier 1994, p. 12
[643] FREBAULT (Jean), "Projet urbain, l'éclairage international", in : *Urbanisme et architecture*, n° 252, DAU, p. 39
[644] FREBAULT (Jean), "Projet urbain, l'éclairage international", in : *Urbanisme et architecture*, n° 252, DAU, p. 39
[645] COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain. Saint-Quentin-en-Yvelines", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, 1993, p. 89
[646] COULON (Alain), "Les Villes nouvelles et le projet urbain. Saint-Quentin-en-Yvelines", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre, 1993, p. 89
[647] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne -la- Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, p. 227
[648] TRICAUD (Etienne), "La Gare Montparnasse : du projet d'infrastructure au projet urbain", in : *Les Cahiers du génie urbain*, n° 9, *Ville en chantier, ville en projet*, juillet 1995, p. 41
[649] BACHOFEN (Nicole), *Eléments pour comprendre le projet urbain*, sous la dir. de BACHOFEN (Charles), REMU, DAU, MELT, 1994, p. 7
[650] DAU, "Introduction aux séminaires; situation générale des problèmes", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, n° 1, septembre 1991, p. 18

le projet urbain opérationnel entendu comme méga-projet architectural (politique des grands projets architecturaux spectaculaires, urbanisme dit de projet…) ;

le projet urbain comme dessin global déterminant la forme urbaine et sa croissance, en un ensemble cohérent et unitaire (définition traditionnelle de la composition, urban design…). »[651]

« L'intérêt de la notion de « projet urbain », même si elle a subi des fluctuations de mode, c'est précisément cette sorte de labilité qu'elle introduit dans la manière de concevoir la construction des villes et l'aménagement ou la définition de certains espaces hérités. Le risque, c'est que la notion et le mot ne deviennent qu'un pavillon couvrant la marchandise, une marchandise qui reste grosso modo la même. Le projet urbain (comme le projet de quartier invoqué à plusieurs reprises) veut alors n'être qu'un avatar de la pratique du zonage. »[652]

« Projet urbain : terme qui commence à faire recette dans les médias et les colloques aujourd'hui... Cette expression se répand alors que le concept se cherche, que les villes et les professionnels tâtonnent en explorant et en expérimentant, au tour de cette notion, multiplicité d'approches pour dynamiser, embellir les villes et en renforcer l'identité. »[653]

« Le projet urbain n'est bien souvent que l'accumulation d'actions voyantes et subventionnables.»[654]

« Le Projet Urbain : stratégie, programme, dessein de la ville. »[655]

« Révélant les enjeux sur l'espace, les contradictions quant aux intérêts et aux modes d'usage, le projet urbain suscite un "débat urbain" qui révèle les "valeurs" des groupes concernés les met en question et contribue à "déplacer" ce système de valeurs caractérisant une civilisation urbaine. »[656]

« Le but du Projet urbain n'est pas la perfection d'une unité formelle, mais la restitution de l'espace à l'usage : c'est permettre l'exercice des pratiques sociales dans l'espace, c'est retirer l'espace de la ville à la logique productiviste et à la logique de secteur de la bureaucratie pour le rendre à ses habitants; [...]. »[657]

« Quelle place pour l'économique et le social dans le Projet Urbain? Un enjeu majeur : liaison écologie urbaine et sociale. Refus de la ville agressive. »[658]

« Tous les habitants doivent se sentir partie prenante de la ville. […] Trois problèmes essentiels : la cohésion sociale (enjeu n° 1 du P.U.), le patrimoine logement social, la sur-densification (promiscuité = violence). »[659]

« Le rôle du Projet urbain est, à tous ses stades successifs, de représenter les qualités concrètes de l'espace, c'est-à-dire ses qualités d'usage, de sens et de forme. [...] La permanence du Projet urbain est celle des qualités concrètes de ses espaces et celle de son programme fonctionnel. […] Dans l'évolution temporelle, la forme prime la fonction : ce principe du Projet urbain ne fait que traduire une réalité facilement observable depuis des millénaires et jusqu'à nos jours. »[660]

---

[651] LEVY (Albert), "La Composition urbaine : un savoir-faire en crise", in : GENESTIER (Philippe) sous la dir. de, *Vers un nouvel urbanisme*, IFU, Marne -la- Vallée, Paris, Coll. La documentation française, 1996, p. 231

[652] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, 1996, p. 60-61

[653] FREBAULT (Jean), "Projet urbain, l'éclairage international", in : *Urbanisme et architecture*, n° 252, DAU, p. 39

[654] DAU, "Réponses de concepteurs", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, actes de séminaire de Gennevilliers des 30/31 janvier 1992, p. 14

[655] TRAUTMANN (Catherine) - maire de Strasbourg -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 62

[656] TABOURET (René), "Pour une définition du projet urbain et de ses enjeux, à l'articulation entre la planification urbaine et les opérations d'édification", in : *Le Projet urbain et la construction de la cité,* Actes du colloque des 12/13 novembre 1981 à Strasbourg. Conseil de l'Europe, Renaissance urbaine en Europe, 1983, p.7

[657] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre 1984-janvier 1985, p. 97

[658] TRAUTMANN (Catherine), - maire de Strasbourg -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 64

[659] TRAUTMANN (Catherine), - maire de Strasbourg -, répond à VIDAL (Pierre), "De l'intention à la réalisation : projet urbain", in : *Génie urbain*, n° 393, janvier 1993, p. 62

[660] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques,* n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre 1984-janvier 1985, p. 96

« C'est donc entre futur et passé, entre mémoire et anticipation que prennent place ces activités architecturales et urbanistiques désignées aujourd'hui par l'appellation de projet urbain, et qui tentent de renouveler les cadres de la planification spatiale confrontée à une multiplicité de pouvoirs et d'opinions. »[661]

« Pour éviter l'éclatement entre ces temps, [...] il faut sans doute concevoir ces temps [...] comme le développement d'actions, de trajectoires entre passé, présent et futur. C'est cette logique-là qu'il faut retrouver. Elle permet d'atténuer les distances entre les détenteurs des sciences de l'analyse et les domaines de la projection; dominer, dans la mesure du possible cette multiplicité des temps permet de retrouver le minimum de cohérence intellectuelle qu'exigent, sous ses différentes formes et dimensions, le projet urbain, et la réflexion sur l'urbain tout court. C'est la rencontre des disciplines qui est alors en jeu [...]. »[662]

« [...] un projet urbain doit s'appuyer sur une analyse des dysfonctionnements structurels et une ambition de requalification. »[663]

« Il [projet urbain] nécessite une volonté politique explicite et des moyens financiers appropriés. Lorsqu'une ligne de conduite est fixée, le programme d'amélioration peut se dérouler dans le temps et part étapes, mais toujours en cohérence avec le projet d'origine. » [664]

« On peut distinguer deux niveaux principaux dans la méthode du Projet urbain. Le premier est celui du projet urbain proprement dit qui consiste à représenter les caractéristiques essentielles de la forme urbaine définie de deux façons complémentaires : comme règles d'engendrement du tissu avec ses caractères répétitifs et ses possibilités de différenciation (parcellaire, îlots, typologies, modes de substitution, hiérarchie des voies et des espaces extérieurs), et comme composition urbaine : tracés, rapport au site urbain ou rural, rôle de la monumentalité, forme des principaux espaces publics. [665]

Le deuxième niveau est celui de la réalisation des espaces extérieurs (projets de paysage) et des bâtiments ou ensemble de bâtiments (projets d'architecture urbaine). »[666]

« Entre le niveau de projet urbain et celui de l'architecture urbaine dont la qualité est indispensable à la réussite du premier, il n'y a pas la subordination rigide du règlement mais la continuité des intentions dans le processus projectuel. »[667]

« Les modalités du Projet Urbain sont pour moi, non pas le découpage à tout-va, mais la représentation des qualités concrètes de l'espace.

Faire un Projet Urbain, c'est représenter à un stade intermédiaire du Projet les qualités désirées, concrètes de l'espace.

Ces modalités du Projet Urbain ne me paraissent donc pas incompatibles avec l'idée qu'il faut travailler dans la proximité et en restant au plus près de la pensée projectuelle. »[668]

« Il n'y a pas de ville sans permanences et substitution. Sans l'un des ces deux phénomènes, on peut peut-être faire une œuvre d'architecture, mais on ne pense plus la ville. […] « Le projet urbain doit être informé par la permanence de la ville. »[669]

---

[661] HAUMONT (Bernard), "Un Nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", in : *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3e trimestre 1993, p. 104

[662] RONCAYOLO (Marcel), "Conceptions, structures matérielles, pratiques; réflexion autour du « projet urbain »", in : *Enquête*, n° 4, *La Ville des sciences sociales*, 1996, p. 68

[663] DAU, "Espace public et requalification urbain", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, Actes de séminaire de Marseille des 18/19 septembre 1991, p. 12

[664] DAU, "Espace public et requalification urbain", in : *Projet urbain dans les grands ensembles*, actes de séminaire de Marseille des 18/19 septembre 1991, p. 12

[665] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & Projet urbain*, décembre 1984-janvier 1985, p. 97

[666] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & Projet urbain,* décembre 1984-janvier 1985, p. 97

[667] DEVILLERS (Christian), "Projet urbain et mémoire de la ville", in : *Monuments historiques*, n° 136, *Archéologie & Projet urbain,* décembre 1984-janvier 1985, p. 97

[668] DEVILLERS (Christian), "De la Logique du secteur au projet urbain", DEVILLERS (Christian) répond à GENESTIER (Philippe) et RONCAYOLO (Marcel), in : *Villes en Parallèle*, n° 12/13, 1988, p. 251

[669] DEVILLERS (Christian), "Temps et nature du projet urbain", in : *Urbanisme*, n° 303, *Mémoire et projet*, novembre-décembre 1998, p. 56

« Dans cette concurrence, l'architecture assumait un rôle souvent essentiel pour la fabrication d'une nouvelle image urbaine : [...], les villes s'équipaient de nouveaux bâtiments. Pour la plupart, elles ne définissaient pas de projets urbains cohérents; d'ailleurs, parmi les architectes, si vous parliez de "projet urbain" vous encouriez immanquablement le risque d'être soupçonné d'arrière-pensées rétrogrades : vous n'étiez pas dans l'air du temps, vous en restiez à des idées des années 70... »[670]

[670] LUCAN (Jacques), "Qu'est-ce qu'un projet urbain?", in : *Moniteur Architecture - AMC*, n° 27, décembre 1991, p. 47

ANNEXE 4 : Lexique et définitions

D'après le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*[671]

Urbain :
Du latin urbanus (de la ville, citadin, poli, de bon ton), ce vieux mot français est utilisé comme en latin, avec les mêmes acceptions, sous forme d'adjectif, pour caractériser "ce qui concerne la ville par opposition à rural" (Littré) et, par extension, la qualité policée du comportement, et substantivement, pour désigner l'habitant des villes ("tous me reçurent avec plus de bonté que n'auraient fait des urbains"), J.-J. Rousseau, Confessions). Depuis les années 1960, la forme substantive a envahi la littérature de l'urbanisme et des études urbaines, où elle désigne, de façon très floue et imprécise, ce qui constituerait le caractère propre, intemporel, de la vie urbaine. Cet usage, tantôt marqué au coin de la nostalgie, tantôt investi d'un rôle incantatoire, de compensation, a été induit par transformation des processus d'urbanisation depuis les années 1950 et reflète le sentiment de manque suscité par les nouvelles créations de l'urbanisme. Il a fini par contaminer les pays anglo-saxons où the urban a désormais cours.

F. CHOAY

Projet urbain
URBAN DESIGN : Expression utilisée, surtout depuis la deuxième guerre mondiale, aux Etats-Unis et en Angleterre. Elle désigne le processus de conception et de réalisation d'arrangements physiques permettant de maîtriser l'organisation formelle de la croissance urbaine à travers permanences et changements. Ce champ d'activité se trouve à mi-chemin entre les pratiques respectives des architectes et des urbanistes (urban planners). Les architectes sont concernés par la conception formelle et les documents de construction des bâtiments dont ils assument la responsabilité plastique et juridique; ils peuvent chercher à établir des relations entre leur projet et ses abords, mais ils ne peuvent exercer aucun contrôle légal sur les espaces adjacents. Les urbanistes, pour leur part, sont concernés par la répartition des ressources selon la projection des besoins futurs; pour eux, l'utilisation du sol pose un problème économique, qui a peu affaire avec le caractère des immeubles et des espaces impliqués.
Le propos de l'urban design consiste précisément à tenter de résoudre les questions posées par la mauvaise répartition et l'usage défectueux des ressources foncières, ainsi que par la destruction inutile de tissu historique, afin d'intégrer cohérence et beauté dans le domaine bâti.
L'urban design a pour fin spécifique de fournir les moyens de s'orienter et de trouver un sens dans l'espace public, assumant que la vile est inintelligible sans une articulation spatiale délibérée du domaine public. D'un point de vue théorique, on assume que la convergence du concept, du mythe et de l'imagination dans le domaine public, rend possible le consensus qui est la base nécessaire de toute réussite en la matière. On emprunte comme point de départ la définition de H. Arendt pour qui le domaine public est le monde commun qui lie et sépare les objets comme les individus, qui, simultanément, établit la communauté et illustre l'identité, qui offre un champ d'interaction en favorisant une convergence d'intérêts, et qui, par conséquent, est le seul agent susceptible de promouvoir, à travers dialogues et débats, des relations dialectiques fructueuses et des accords politiques.
Au plan formel, l'urban design dérive de la Gestalt psychologie (psychologie de la forme) : il prend pour hypothèse et base de travail la détermination d'un fond sur lequel une figure doit émerger, et qui renforce et qualifie cette figure dans le temps même où celle-ci lui apporte une cohérence supplémentaire. Les éléments figuratifs qui se détachent sur le fond, autrement dit sur le bâti consistant de la ville, sont des espaces ouverts, conséquents et choisis avec soin. En ce sens, le contrepoint de l'urban design consiste dans des édifices compacts, auto-centrés et réalisés indépendamment de toute idée de collectivité. Cette conception de la ville est attribuée au mouvement moderne [...].

Espace :
Etendue indéfinie qui contient et entoure tous les objets (Larousse). Dans cette définition, le terme important est sans doute "indéfini". Celui-ci peut d'ailleurs s'entendre dans son acception mathématique ("qu'on ne peut limiter", qui est synonyme d'indéfini) ou dans acception banale ("qu'on ne peut définir"). Ce terme est devenu récemment d'un emploi généralisé, souvent excessif et dénué de rigueur (Matoré). Kant avait montré que l'espace était une forme à priori de la perception des humains et avait développé la philosophie critique impliquée par cette affirmation. Pourtant, l'espace est resté quasi absent de certains champs d'investigation scientifique, les préoccupations spatiales apparaissant marginales, voir inexistantes, pour la plupart des économistes, des psychologues et même les sociologues. Il a, par contre, donné lieu à des approches spécifiques, par exemple à travers le concept de proxémie humaine (Edward T. Hall, the hidden dimension, 1966, trad. franç., La dimension cachée, Paris, 1971), qui analyse, en se

671 sous la dir. De MERLIN (Pierre) et CHOAY (Françoise), Paris, PUF, 2e édition, 1996, 863 p. (1e édition 1988, 902 p.)

nourrissant de constatations empruntées à l'éthologie animale et à l'anthropologie de l'espace, la façon dont l'homme utilise l'espace et, en particulier, la nature et les modalités, différentes selon les cultures, des relations de proximité qu'il établit avec ses semblables. La proxémie de Hall annexe les concepts de territoire, de distances critiques, de stress. Elle s'oppose aux prétentions scientistes et universalistes des théories de l'aménagement de l'espace développées par le courant progressiste (de Fourier à Le Corbusier).

Si l'espace est presque ignoré par certaines disciplines qui concourent pourtant largement à l'aménagement et à l'urbanisme, il constitue la raison d'être d'un certain nombre d'autres disciplines :

L'astronomie et l'astrophysique qui étudient la constitution, la position et les mouvements des corps dans l'espace céleste ;

Les études spatiales qui se consacrent aux objets expédiés par l'homme au-delà de l'atmosphère;

Les sciences de la terre :

la géodésie : étude de la forme de la terre et mesure de ses dimensions ;

la géologie : étude de la composition, de la structure de l'évolution de la terre et des matériaux qui la composent ;

la géomorphologie : étude scientifique des formes de la surface terrestre ;

la géographie qui s'intéresse aux relations qui caractérisent la vie des groupes humains dans leur cadre spatial ;

l'aménagement et l'urbanisme qui traitent de l'intervention volontaire et organisée de l'homme pour "disposer avec ordre" (aménager) hommes, activités et équipements sur une portion de la surface terrestre, et pour assurer une évolution et un développement des villes à la fois harmonieuses et efficace ;

l'architecture, c'est-à-dire la conception, la réalisation et la décoration des édifices ; les arts plastiques, telles la peinture et la sculpture où l'espace -à travers la perspective en particulier- tient un grand rôle.

On s'intéresse ici essentiellement à l'aménagement et à l'urbanisme, et donc aux échelles allant du groupe de constructions au territoire national.

A ces échelles, l'espace apparaît comme un bien rare dont il importe d'organiser rationnellement la consommation. La pénurie d'espace est plus aiguë en milieu urbain où elle conduit à des mécanismes spécifiques de formation des prix du sol (rente foncière qui intègre une "rente de rareté"). L'aménageur doit en priorité s'inquiéter de la disponibilité des sols : sur le plan juridique, c'est-à-dire quant à leur propriété ; sur le plan de leur utilisation actuelle et des possibilités de la modifier. L'espace ne peut être appréhendé indépendamment du temps. La mobilité l'illustre bien : la fréquence dans le temps d'un déplacement n'est pas indépendante de sa longueur dans l'espace.

Mais le temps intervient dans l'utilisation de l'espace à tout autre échelle : celle du temps historique. L'histoire s'est toujours écrite dans l'espace, souvent dans les villes, a légué les bâtiments où elle se déroulait, bref, s'est inscritedans la pierre. La typologie des bâtiments, mais aussi les structures moins évidentes de la morphologie urbaine (réseau viaire, parcellaire, rapports entre espace construit et non construit) sont fortement prégnantes et perdurent souvent, même en cas de reconstructions successives.

Ainsi la ville doit gérer son espace, mais aussi son passé, ce qui conduit à la question de la préservation, non seulement des bâtiments isolés (monuments), mais aussi de leurs abords, de quartiers entiers, de sites remarquables, bref à la notion de patrimoine. Elle doit aussi gérer son futur et la planification implique la protection d'espace qui, par leurs qualités naturelles ou acquises, doivent entre protégés contre des interventions qui détruisaient le caractère.

L'homme enfin module l'espace, mais se situe dans l'espace, parfois avec maladresse. Les études des sociologues ont montré que l'espace social était limité et reflétait l'appartenance à un groupe social. Les premiers travaux de Paul-Henry Chombart de Lauwe ont été prolongés , aux Etats-Unis notamment, par la méthode des cartes mentales qui consiste à faire dessiner par un individu le plan de l'agglomération où il vit : l'espace qu'il est capable de restituer ainsi est d'autant plus vaste que son niveau socio-économique est plus élevé, et prend la forme d'une ellipse dont son lieu de résidence et son lieu de travail seraient les foyers. Les études sur la mobilité quotidienne ont largement montré l'influence de ces deux pôles de la vie quotidienne et de l'itinéraire habituellement suivi pour les relier, dans le choix des lieux d'achats et de loisirs.

Cette perception de l'espace est, à une échelle plus locale, guidée par la morphologie urbaine et par les points de repère offerts au citadin. Kevin Lynch (The image of the city, Cambridge, Mass., 1960) a, le premier, mis en évidence les concepts (lisibilité, imageabilité, identité) et les éléments (itinéraires, nœuds, repères spatiaux, quartiers...) de cette analyse de l'image de la ville, exerçant une influence considérable et suscitant des travaux de qualité variable.

En fait, chaque citadin ne peut se situer librement dans la ville. Les mécanismes de ségrégation (ethnique, économique, sociale, démographique) de jure ou plus souvent de facto, limitent à la fois les espaces où un individu peut résider, mais aussi ceux qu'il peut fréquenter, au moins régulièrement.

Au total, il se crée une symbolique de l'espace. Certains espaces, à diverses époques, ont pu paraître maléfiques (la montagne jusqu'au XIX^{ième} siècle), d'autres ont été considérés comme sacrés (les bois dans l'Antiquité). A l'échelle urbaine, cette symbolique est guidée par une perception fugitive des caractères

d'un lieu, porteur à la fois de signes historiques, sociaux et économiques : un hôtel particulier, par exemple, évoque à la fois l'époque où il a été construit, la classe sociale à laquelle il était destiné (l'aristocratie) et celle qui l'occupe aujourd'hui (une bourgeoisie quelque peu nostalgique), les valeurs foncières et mobilières élevées.
Appropriation de l'espace, lecture de l'espace, symbolique de l'espace sont au nombre des composantes de ce qu'on a pu appeler caractère d'un lieu, d'un site et, dans le cas de la ville ou d'un quartier, caractère urbain ou urbanité.

Pierre Merlin

Espace public :
D'usage plus récent en urbanisme, la notion d'espace public n'y fait cependant pas toujours l'objet d'une définition rigoureuse. On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage.
Mais la notion d'espace public en urbanisme ne relève pas seulement de ces aspects juridiques. Il faut aussi la mettre en relation avec l'émergence, à partir du XVIII^{e} siècle, dans la société européenne occidentale, de la notion d'espace privé, organisée autour du modèle institutionnel de la famille restreinte. A la clôture du logement sur l'intimité familiale et à l'organisation interne spécialisée de cet espace domestique, répond en effet une spécialisation des espaces extérieurs comme « espaces publics », lieus de l'anonymat ou des rencontres informelles. Le travail et une large part de la vie quotidienne comme de la vie civique se retirent de la rue. Les processus de spécialisations fonctionnelle et formelle des espaces extérieurs, engagés à la Renaissance, se renforcent. Au XIX^{e}, cet espace public devient l'espace de la circulation et des promenades marchandes ou hygiéniques que nous connaissons encore aujourd'hui.
Ainsi la constitution d'un « espace public » accompagne paradoxalement la régression d'une participation directe quotidienne à la vie civique urbaine. L'habitat et les lieux de travail – étrangers l'un à l'autre – dessinent en creux les lieux d'activités banalisées, le domaine de « l'homme de la rue », de « l'usager ». Il faut encore rapprocher la spécificité de l'espace public de la laïcisation de la société, et donc de la quasi-disparition d'un domaine concret et symbolique du sacré, l'espace sacré (cf. J. Habermas, L'espace public, trad. franç., 1982).
En tant que composé d'espaces ouverts, ou extérieurs, l'espace public s'oppose, au sein du domaine public, aux édifices publics. Mais il comporte aussi des espace minéraux (rues, places, boulevards, passages couverts) que des espaces verts (parcs, jardins publics, squares, cimetières…) ou des espaces plantés (mails, cours…).
Par extension, de nombreux urbanistes considèrent également au titre de l'espace public des lieux bâtis de droit privé : gares, centres commerciaux…, voire les moyens de transport en commun ou les équipements collectifs. On ne les suivra pas ici.
Entre l'espace public et l'espace privé proprement dits, l'architecture et l'urbanisme distinguent en outre, souvent, des espaces « intermédiaires », surtout en matière d'habitat. Ainsi, on qualifie par exemple d'espace « privatif » un espace réservé à l'usage d'un particulier, sans lui appartenir ; d'espace « collectif » ou d'espace « semi-collectif », un espace réservé à un usage de voisinage.
La réflexion sur la ville et les théories de l'urbanisme du XIX e siècle se sont peu préoccupées du concept d'espace public, qu'elles ont abordé de façon semblablement contingente et partielle, selon qu'elles privilégiaient les fonctions circulatoires (Haussmann, Cerda) ou l'organisation communautaire de la vie quotidienne (utopie de type fouriériste).
L'urbanisme culturaliste apporte, en revanche, une contribution plus substantielle à l'élaboration de la notion d'espace public. D'abord avec les analyses morphologiques de Camillo Sitte (Der Städtebau, 1889), mais surtout avec les théoriciens anglo-saxons de la « cité jardin » qui placent les espaces communs au centre de leur problématique, sous les deux formes du par cet de la place. E. Howard commence la description de sa ville-jardin par l'édification, au croisement des six grands boulevards radiaux, du « centre public » (Tomorrow : a peaceful path to social reform, Londres, 1898). R. Unwin groupe les maisons autour d'un espace communautaire. Il prône également la constitution d'un centre nettement marqué, regroupant des édifices publics : « On aura là de véritables nœuds de composition dans le projet de la ville » (Down planning in practice, Londres, 1909). De telles démarches reposent surtout sur l'examen de la relation entre l'individu et la communauté, saisie à l'échelle du voisinage.
De son côté, l'urbanisme progressiste, codifié par la Charte d'Athènes (1933), rejette la complexité spatiale de la ville traditionnelle, ne laisse pas de place à une distinction selon les modes ou les degrés de socialisation des espaces urbains. L'opposition radicale de la « surface bâtie » et de la « surface libre » composée « d'équipements collectifs » de plein air (parc, forêts, terrains de sport, stades) établit cette dernière hors de toute échelle conviviale.
A partir des années 1960, les échecs de l'urbanisme du mouvement moderne, joints aux analyses d'un courant critique et de la sociologie urbaine, depuis les travaux américains de J. Jacobs, H. Gans, D. Riesman, R. Gutman, P. Goodman jusqu'à ceux de H. Coing (révolution urbaine et changement social, Paris, 1967), attirent systématiquement la réflexion sur le rôle des espaces publics dans la vie citadine.

Si pour J. Jacobs, « espace public et espace privé ne doivent nullement se fondre l'un dans l'autre, comme c'est le cas dans les réalisations et ensembles suburbains » (The death and life of great American cities, 1961), Ch. Alexander privilégie, au contraire, dans sa conception participative, une grande sophistication de l'aménagement et des statuts d'usage des espaces extérieurs, respectivement articulés aux lieux bâtis qui les jouxtent ou qu'ils relient (The Oregon experiment, 1975). Cette approche, évolutive, n'a rien perdu de son actualité.

Largement passé dans l'urbanisme opérationnel depuis une quinzaine d'années, les débats modernes sur les formes et les significations de l'espace public dans l'aménagement urbain sont encore largement dépendants de références le plus souvent mal maîtrisées à l'histoire et à la morphologie des espaces, qui semblent aujourd'hui correspondre à cette notion et qui font l'objet de transpositions réductrices, purement formelles. Ainsi, selon les cas, les rues, places, passages des nouvelles opérations ou des villes nouvelles, sont calquées tantôt sur des modèles médiévaux qui privilégient l'intimité de l'échelle, facilitant l'appropriation des lieux, tantôt sur des modèles classiques qui misent sur la monumentalité.

Quelles que soient les solutions adoptées et les efforts tentés pour rétablir une polyfonctionnalité des espaces publics, il n'en demeure pas moins que la notion même d'espace public – en admettant qu'elle ait encore un sens- demande, avec la notion corrélative de pratique sociale collective, à être repensée dans le contexte historique actuel des sociétés occidentales et appelle, de la part des urbanistes, une grande circonspection.

P. MO. et P.N.

Espace vert :

Locution évocatrice mais imprécise, dont il semble que l'inventeur en France fut, aux environ de 1925, J.C.N. Forestier, conservateur des parcs et jardins de Paris.

Premiers espaces verts du genre, les « parcs et jardins » ont toujours été présents dans la ville depuis la plus haute Antiquité mais, bien que souvent ouverts au publics, ils ne constituaient pas de jardins publics, au sens contemporain du terme.

Les jardins commencent à s'affirmer comme des lieux de vie sociale. Versailles est accessible à chacun, en permanence, et l'aristocratie en vient à ouvrir au public, à certaines occasions, les jardins de ses hôtels particuliers.

Quelques-uns d'entre eux, comme celui du Palais-Royal, deviennent les bases essentielles de la vie civique, des centres d'échange entre la noblesse moderne et les élites bourgeoises.

Mais c'est sous le Second Empire que ces derniers acquièrent les formes et les modes d'usage qui caractérisent « le jardin public » encore si présent dans nos villes. C'est en effet une politique globale de définition et d'aménagement des espaces verts que le baron Haussmann met en place. Pour des motifs d'hygiène, le préfet de Paris attachait, comme Napoléon III lui-même, une grandes importance aux « promenades et plantations ». Le premier, il les désigne d'un terme global, celui « d'espaces verdoyants ». Il définit une typologie des espaces à créer ou à aménager selon des modalités précises, correspondant aux unités urbaines desservies par chacun d'eux. Afin de distinguer les espaces strictement végétaux des espaces minéraux avec plantations d'arbres, on utilise aujourd'hui, parfois, l'expression « espace planté » pour nommer les seconds. La notion de « parcs et jardins publics » isole, quant à elle, ce qui relève du domaine public, hors la voirie plantée.

En 1854, le baron Haussmann crée le service des promenades et plantations de la ville de Paris, dont Alphand, « ingénieur en chef des embellissements de Paris », devient le directeur. L'espace vert n'est plus œuvre d'un architecte ni d'un artiste paysager, mais d'un gestionnaire de service public.

En une vingtaine d'années, plus de 1800 ha d'espaces verts seront ainsi créés.

Au lendemain de la première guerre mondiale, le débat sur les fortifications de Paris (libérées de leur servitude militaire puis acquises par la Ville) donnera lieu aux projets de création d'une « ceinture verte » autour de la capitale, propre à modifier considérablement son image. De grandes déclarations en petites concessions, la ceinture verte sera déchiquetée à la suite de construction de logements sociaux et de grands équipements, pour la plu grande part, jusqu'à ce que la réalisation du boulevard périphérique scelle définitivement son sort. Le thème de la ceinture verte ne cesse, depuis, de réapparaître chaque fois qu'un grand projet d'infrastructure affecte telle ou telle « couronne » de l'agglomération parisienne.

Outre les réalisations Haussmanniennes, deux pôles théoriques ont marqué la question des espaces verts depuis la fin du XIX e et jusqu'à une époque récente. Leurs principes connurent, d'ailleurs, de nombreuses applications, au moins partielles.

Le premier pôle est celui de la « cité jardin » et des variations de ce thème. La végétation y est intégrée à toutes les composantes de la ville. Elle est, en fait, un élément structurant de premier ordre, par l'articulation des jardins privés ou communautaires, des voies fortement plantées et des parcs centraux.

Le second pôle, postérieur, est celui du « mouvement moderne ». Une fois posés les immeubles ou gratte-ciel et les grandes voies de circulation, l'espace vert, c'est tout le reste.

En 1960, à l'occasion de l'élaboration du Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne, un contenu, relativement précis, est donné à la notion d'espaces verts. Elle recouvrait la volonté de mettre en valeur, d'aménager et de développer les espaces de nature, présents à l'intérieur et à

l'extérieur des agglomérations et dont la nécessité s'impose, d'une part pour répondre aux multiples besoins des citadins, et, d'autre part pour assurer la structure du paysage d'un monde rural, menacé par le développement anarchique de l'urbanisation. L'intérêt de cette démarche a été de faire prendre en compte une politique globale et de l'inscrire dans les documents d'urbanisme, au même titre que les autres grands équipements.
L'urbanisme réglementaire s'est attaché à encourager la réalisation d'espaces verts.
Dans le développement des grands ensembles, la question de l'enfant a été placée au centre des problématiques sur les espaces verts. Selon les tranches d'âges et les dessertes, on multiplie les définitions de lieux et de leurs aménagements, conçus comme des équipements normalisés, de l'aire de jeux au terrain pour l'aventure.
Durant les cinquante dernières années, les espaces verts publics urbains ont été considérés comme un équipement urbain au même titre que les autres, en oubliant que la plupart d'entre eux apportaient une réponse unique à une question unique.
En raisonnant par analogie, on a considéré que les espaces verts devraient répondre avant tout aux besoins d'exercice physique des citadins, et même d'une seule catégorie prioritaire : celle des jeunes enfants. L'exemple le plus frappant est celui des grands ensembles où les espaces verts qui occupent des délaissées de terrain sont conçus comme étant un complément du logement et constituent même un alibi à la mauvaise conception d'un habitat ignorant lui-même la multiplicité des besoins et des aspirations de ceux qui les occupent.
L'échec de ce type d'espaces verts, purement et étroitement fonctionnel, est si évident que l'utilisateur les abandonne car la prise en compte des seuls besoins élémentaires a conduit à une uniformité affligeante.
Comme pour toute œuvre d'art, il s'établit donc entre l'espace vert réalisé et celui pour lequel il a été imaginé, un langage par delà les langues différentes. En fait, en plus de la satisfaction des besoins élémentaires, il semble que les utilisateurs attendent des jardins et des espaces verts qu'ils comportent aussi la part de l'esprit et de l'imagination. C'est en cela qu'existe « l'art des jardins ».
L'espace vert apporte, en outre, une réponse aisée à la dualité calme-sécurité/risque, que recherche l'homme dans son développement, en offrant une oasis de calme et de sécurité au milieu des dangers de la ville, et en permettant, par le jeu et l'exercice, le risque sans danger. Par ailleurs, le couple associativité/rencontre et individualité/isolement, est facilement évoqué par les lieux de rencontre et les possibilités d'isolement qu'offrent les espaces verts.

Flexibilité (de l'urbanisme) :
Propriété des documents d'urbanisme qui caractérise leur aptitude à se plier aux circonstances.
La tradition des documents d'urbanisme, depuis les plans d'embellissement de l'Ancien Régime, voulait qu'ils donnent une image unique, précise et figée d'un état à atteindre, à un horizon fini ou indéfini. Les voies et moyens pour atteindre cet état final, comme les étapes intermédiaires, étaient négligés le plus souvent. L'expérience a appris que les conditions de l'environnement économique, démographique, social et politique étaient susceptibles, en se modifiant, de bouleverser les conclusions des analyses qui ont conduit aux conclusions retenues dans le plan. Il est alors apparu nécessaire d'introduire dans les plans à long terme la possibilité de tenir compte de ces modifications de l'environnement. Dans certains cas, on a adopté la technique du plan mobile : ainsi le plan régional de Stockholm a connu des versions successives en 1958, 1967, 1970, 1973, 1978 et 1985-88.
Le souci d'introduire la flexibilité dans les plans d'urbanisme a cependant souvent conduit à des documents sans propositions précises, la flexibilité servant alors de masque à un désengagement des pouvoirs publics.
En fait, la conciliation de la prise en compte, dans la planification urbaine, des incertitudes de l'environnement et d'une nécessaire volonté d'intervention suppose une véritable réflexion prospective dont tiennent lieu, trop souvent, de simples projections ou, au contraire, des scénarios futurologiques.

Pierre Merlin

Fonds d'Aménagement Urbain :
Le fonds d'aménagement urbain (FAU), créé en 1976, avait pour objet « l'aménagement des centres et quartiers existants ». Contrairement au fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme (FNAFU), cet organisme de coordination interministérielle n'avait pas de ressources propres : il décidait seulement de l'affectation aux projets relevant de son objet des crédits provenant de différents départements ministériels. La réforme lancée l'année suivante, en 1977, inaugura, en effet, une politique de désengagement de l'Etat, impliquant d'ailleurs à terme une refonte complète des procédures d'urbanisme opérationnel, réalisée par la loi du 18 juillet 1985. Un groupe administratif départemental prolongeait son action au plan local. Les dispositions consacrées au FAU ont été abrogées par un décret du 7décembre 1984.

Y. P.

Forme urbaine :

Parler de forme urbaine, ou de morphologie urbaine, suppose la reconnaissance d'une architecture urbaine, spécifique à la ville, considérée comme artefact. A. Rossi (L'Architecture della città, 1966) écrit : « Par architecture (de la ville), je n'entends pas seulement l'image visible de la ville et l'ensembles de ses architectures. Il s'agit plutôt ici de l'architecture comme construction ; je veux parler de la construction de la ville dans le temps. »

Cependant, ces notions de forme urbaine et d'architecture urbaine, qui semblent être des préoccupations contemporaines, sont loin d'être des idées totalement nouvelles. P. Lavedan isolait et précisait cette problématique dès son premier ouvrage (Introduction à une histoire de l'architecture urbaine, 1926), en la situant d'emblée dans le champ de l'histoire de l'art : « La ville n'est pas seulement un ensemble d'édifices publics ou privés, ceux-ci sont reliés par des espaces libres : rues, places, jardins publics. La répartition et l'aménagement de ces espaces libres, tel est l'objet de ce qu'on appelle l'art urbain. Qu'un plan de ville soit une œuvre d'art susceptible d'être étudiée au même titre qu'une église, un château, une maison ; qu'on puisse distinguer des types de plans de ville, c'est peut-être une idée récente, mais qui nous paraît assez pleine de sève et de vie pour inspirer et justifier un nouveau chapitre de l'histoire générale de l'art : l'histoire de l'architecture urbaine. » C'est à cette histoire qu'il consacrera son Histoire de l'urbanisme (1926, 1941, 1952) qui reste l'introduction la plus complète à la question.

On trouvera encore dans la pratique urbanistique des premiers urbanistes, comme I. Cerda, J. Stubben, C. Sitte, R. Unwin, et de ceux de la SFU (société française des urbanistes), une préoccupation certaine pour la forme urbaine, et cela parallèlement au développement des CIAM (Congrès internationaux d'architecture moderne) et de leurs nouveaux objectifs (concentration sur le logement rationnel, attitude négative vis-à-vis de la ville existante) qui conduiront les urbanistes progressistes à se désintéresser de la question de la forme urbaine. Cet intérêt pour la forme urbaine persiste également dans certaines grandes expériences d'urbanisme municipal : la ceinture HBM de Paris (1914-1937), les cités-jardins du département de la Seine (1920-1940),… etc.

En raison de la vocation spatiale de leur discipline, les géographes vont être amenés à aborder la forme urbaine, mais sans toujours clairement l'expliciter. Le livre de P. Claval (La logique des villes, 1981) propose une synthèse assez complète des approches de la géographie urbaine, de ses objectifs et de ses référents :

L'approche du paysage urbain par ses composantes empruntées beaucoup aux travaux des historiens de la ville et de l'urbanisme. Il s'agit ici de définir la ville par son aspect extérieur, ses bâtiments, ses monuments, son site.

La géographie des représentations, qui se développe ces dernières années, introduit la variable comportementale des groupes et des individus. A travers le concept de « territorialité », C. Raffestin (Paysage et territorialité, 1977) montre que le même paysage, le même quartier peuvent être sujets à une multiplicité de rapports, symétriques et dissymétriques, entre individus ou groupes ; selon lui, l'espace ne dit rien en soi, la forme spatiale doit être retranscrite en termes de rapports sociaux. Il développe là une thèse proche de la proxémie de E. T. Hall (The hidden dimension, 1966). A. Bailly insiste également sur la relativité des formes spatiales qui sont liées au vécu et à l'image mentale des individus et tente d'élaborer une microgéographie (Géographie de la perception, 1981).

A cette approche géographique, il faut ajouter les travaux de l'école sociologique française, notamment ceux de Maurice Halbwachs (Morphologie sociale, 1938, en particulier).

Des recherches concernant l'analyse du tissu urbain se sont développées ces dernières années parallèlement aux discours qui se sont élevés contre la dissolution et la destruction de la ville, sa perte d'identité et l'unité formelle, pour défendre une politique de sauvegarde des centres historiques, en réaction contre les principes des CIAM, conduisant à la dissociation entre ville et architecture, et à l'absence de dimension spatiale dans les outils d'urbanisme actuels. Ce travail a surtout été l'œuvre d'architectes-théoriciens, venus principalement, dans un premier temps, d'Italie.

Ce sont les œuvres de S. Muratori (Studio per un' operante storia urbana di Venezia, 1959 ; Studi per un' operante storia urbana di Roma, 1963 ; L'edilizia storia veneziana, 1960) qui inaugurent cette approche nouvelle dont il tire trois conclusions : le type ne peut se définir en dehors de son application concrète, le tissu urbain ; le tissu urbain ne peut être saisi en dehors de son cadre, l'ensemble de la structure urbaine ; la structure urbaine ne se conçoit que dans sa dimension historique, car sa réalité se fonde dans le temps par une succession de réactions et d'évolution à partir de l'état antécédent. C. Aymonino (Lo studio dei fenomene urbani, La città di Padova, 1970 ; Le città capitali del XIX, 1975) et son équipe s'appuient sur cet acquis pour définir et systématiser les concept de forme urbaine, de type, de croissance… De ce travail se dégage le concept central du rapport morphologie urbaine et typologie du bâti, à savoir « la rapport dialectique (et non causal) entre typologie des édifices et forme urbaine ». De son côté, A. Rossi, reprenant en partie les travaux français de P. Lavedan et M. Poète, mettra l'accent sur l'existence d'une architecture de la ville, en partant d'une définition de la ville comme dépôt de l'histoire, sur le lien entre monuments et mémoire collective, entre ville et architecture… De son travail ressort également l'idée d'une autonomie de la forme urbaine, en tant que structure par rapport à la fonction et à la distribution. Les études de Caniggia, disciple et héritier de Muratori, sur l'histoire urbaine ont également permis de

démontrer l'importance des éléments permanents et des persistances dans la croissance et la transformation de la ville, dans la détermination de sa forme physique, la morphologie urbaine se réalisant selon lui par un processus d'expansion et d'agrégation de types élémentaires simples.
En France, les études se développent aussi, avec O. Zunz, sur le quartier du Gros-Caillou (Pour une histoire des formes urbaines, 1970) ; A. Chastel, F. Boudon et al. Sur le quartier des Halles (Système de l'architecture urbaine, 1977), qui mettent l'accent sur le rapport entre parcellaire et forme urbaine ; P. Micheloni, A. Borie et P. Pinon (Formes urbaines et sites de méandres, 1982) qui cernent la relation entre site et forme urbaine, en soulignant l'importance du territoire physique ; et enfin B. Rouleau sur les quartiers périphériques de Paris, du XIIe au Xxe arrondissements actuels (Villages et faubourgs de l'ancien Paris,1985, qui place au centre de son analyse la permanence des structures parcellaires. D'autres auteurs s'inspirent de l'acquis italien, comme Ch. Devillers (Typologie de l'habitat et morphologie urbaine, 1974) ou J. Castex, Ph. Panerai et P. Celeste (Lecture d'une ville, Versailles, 1979).
On retiendra de cette longue (mais schématique) présentation le caractère polysémique de la notion de forme urbaine et l'aspect pluridisciplinaire de son étude. C'est là une de ses premières difficultés. En effet, le terme de morphologie urbaine s'emploie dans des sens différents, et d'une manière plus générale, selon qu'il désigne un objet de connaissance, la forme urbaine (morphologie-objet), ou les moyens qui rendent possible sa connaissance (une théorie morphologique d'analyse). En outre, on peut également considérer la forme urbaine soit comme un ensemble pris antérieurement à son analyse, un objet de connaissance à construire, soit comme un ensemble soumis à l'analyse comme objet construit (à travers une typologie urbaine par exemple).
Une seconde difficulté tient au fait que si certaines villes se présentent avec une configuration simple, facilement identifiable, la ville industrielle moderne géante devient « infinie parce qu'indéfinie » (C. Aymonino). La vieille dichotomie intérieur vs extérieur (bourg vs faubourg) est alors remplacée par opposition centre vs périphérie qui complique dans le cas des agglomérations polarisantes (Paris, Londres…).
La forme de la ville est toujours la forme d'une époque de la ville : elle se présente à la fois avec une épaisseur historique, résultat de son évolution sur place, et avec une étendue géographique, conséquence de son expansion dans l'espace, juxtaposant ainsi des fragments urbains hétérogènes donnant lieu, aujourd'hui, à des ensembles hétéroclites sur le plan formel, dont la morphologie est difficilement saisissable et lisible. La prise en compte de cette difficulté a conduit un certain nombre de chercheurs (Aymonino, Rossi…) à parler de « villes par parties », constituées d'aires morphologiquement et typo logiquement plus au moins homogènes, et temporellement limitées.

Grand ensemble :
Ce terme s'est répandu à partir des années 1950 pour désigner des groupes d'immeubles locatifs de grandes dimensions, implantés dans des zones d'aménagement ou périmètres d'expansion urbaine spécialement délimités. Ces immeubles ont toujours un minimum de quatre niveaux au-dessus du rez-de-chaussée et jusqu'à plusieurs dizaines. Ils peuvent être constitués de blocs continus très allongés, selon le principe du « chemin de grue » (immeubles rideaux ou barres) ou tours, mais sont souvent disposés en équerre, en quinconce, en étoile, etc., de façon à aménager entre eux des prospects suffisants. Ils peuvent accueillir une population globale de 1000 à plusieurs milliers d'habitants. Les espaces intercalaires sont aménagés en aires de stationnement, en espaces verts ou en terrains de sport.
En fait, il s'agissait de programmes d'urgence, dans le cadre d'une politique officielle de construction visant à réduire la grande crise du logement apparue après la guerre. Ces premiers grands ensembles ont été réalisés en dehors de toute doctrine officielle, de tout texte réglementaire, le terme même employé pour les désigner traduisant ce vide conceptuel et juridique. Les premiers grands ensembles, dans les années 1950, implantés en marge des secteurs d'habitat ancien, ont été accompagnés d'une infrastructure de voirie et d'équipements souterrains qui ont permis de doter les logements de tous les éléments du confort moderne (hormis l'ascenseur dans les immeubles de quatre niveaux et moins). C'est seulement après 1960 que les nouveaux ensembles, dans le cadre des zones à urbaniser par priorité (ZUP), ont commencé à être doter aussi d'équipements collectifs commerciaux, sociaux ou culturels. Pour briser la monotonie ou l'uniformité, on a même aménagé parfois des centres commerciaux, inclus dans des constructions basses à l'échelle plus humaines ou imitant de vieux villages. Dans les plus récents, il s'est constitué des galeries marchandes couvertes et des secteurs commerciaux qui forment des pôles d'attraction nouveaux, en concurrences avec ceux des quartiers anciens limitrophes. Mais le grand ensemble, celui des quartiers urbains rénovés comme celui des banlieues éloignées en secteur semi-rural, tend toujours à constituer un monde à part. Et l'éloignement, l'uniformité, les dimensions démesurées et le caractère impersonnel du cadre de vie ont été souvent mal ressentis par les habitants, soumis à un complexe d'isolement pénible (baptisé « sarcellite » dans les années 1960, du nom de Sarcelles), et souvent dénoncés comme principales causes d'une délinquance juvénile particulièrement élevée. La population est en général très jeune, constituée en majorité de jeunes ménages mais, même si elle tend à vieillir sur place, les nouveaux arrivants restent toujours parmi les plus jeunes.

Si la population initiale des grands ensembles correspondait à la moyenne nationale sur le plan des revenus, au point que certains ont cru y voir un creuset uniformisateur de la société française moderne, leur évolution a été inégale. Certains grands ensembles, généralement bien reliés aux équipements et au milieu urbain, n'ont pas rencontré de problèmes majeurs. Mais beaucoup ont dû faire face à une paupérisation, voire une marginalisation, de leur population. Les plus aisés des locataires, ceux qui bénéficiaient d'une promotion sociale, cherchaient à quitter, souvent pour un logement en accession à la propriété. Peu à peu, de nombreux grands ensembles sont devenus, la crise économique accélérant l'évolution, de véritables ghettos défavorisés : familles dites lourdes, immigrés, chômeurs, etc. La dégradation – aggravée par le vandalisme- des bâtiments a accru le sentiment du rejet. Les pouvoirs publics, lents à déceler ce processus, ont tenté de réagir avec les opérations « Habitat et vie sociale » (à partir de1977), puis avec les « quartiers d'habitat social » (à partir de 1981) qui tentent d'aborder ces difficultés au moins autant sur le plan économique et social que sur celui de l'amélioration du cadre bâti. Par ailleurs, dès 1973, une directive du ministère de l'Equipement limitait l'importance des opérations de construction. La crise économique et la baisse de la construction ont contribué à interrompre le lancement de nouveaux ensembles et à réduire les programmes en cours.

P. M. et B. R.

Infrastructure :

Ensemble des installations réalisées au sol ou en souterrain permettant l'exercice des activités humaines à travers l'espace. Elles comportent notamment :

les infrastructures de transport : voirie et stationnement ; chemins de fer et métros ; rivières, canaux et ports ; aéroports, etc. ;

les aménagements hydrauliques, énergétiques, de communication ;

les réseaux divers (eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone) ;

les espaces collectifs aménagés (parcs, jardins, cimetières, terrains de sport).

On distingue :

les infrastructures primaires, qui ont un rôle pour toute une ville ou une région ;

les infrastructures secondaires, qui concernent un quartier ou une opération ;

les infrastructures tertiaires qui concernent un groupe de logements, un équipement, une entreprise d'activités, etc.

La répartition des financements entre l'Etat, les collectivités locales et les constructeurs dépend de cette classification.

Pierre Merlin

Monument :

Du latin monumentum (dérivé de monere : avertir, rappeler) : étymologiquement et originellement, tout artefact (inscription, stèle, sculpture, édifice) qui est utilisé par une communauté (de la famille à la nation) pour se remémorer ou commémorer des personnes, des événements ou des comportements (rites). En tant que tel, le monument a traditionnellement fait partie de la vie de toutes les sociétés dont il contribue ou a contribué à conserver l'identité.

Quatremère de Quincy note, avec sa pertinence habituelle, qu'appliqué « aux ouvrages de l'architecture », ce mot « désigne un édifice, soit construit pour servir à éterniser le souvenir des choses mémorables, soit conçu, élevé ou disposé, de manière à devenir un agent d'embellissement et de magnificence dans les villes ». Il poursuit en indiquant que « sous ce second rapport, l'idée de monument, plus relative à l'effet de l'édifice qu'à son objet ou à sa destination, peut convenir et s'appliquer à tous les genres de bâtiments. C'est ainsi qu'on a vu, dans certains temps, de simples particuliers faire de leurs maisons des monuments publics, et qui sont encore réputés tels, par la grandeur et la richesse qui y furent déployées » (Dictionnaire de l'architecture).

En fait, depuis la création de la profession d'architecte à la Renaissance et à mesure que se confirmait son statut, la deuxième acception s'est progressivement imposée et monument en est venu à désigner de préférence un édifice, caractérisé par sa masse, la dignité de sa fonction, sa magnificence ou sa qualité architecturale, indépendamment des souvenirs dont il puisse être porteur. Dans cette acception, le monument, contrepoint du tissu urbain mineur, a joué un rôle sémantique et esthétique essentiel dans l'organisation concertée des villes occidentales, de la Renaissance à la fin du XIX ^{e} siècle.

Quant au terme monument, sans qualificatif, bien qu'il soit à l'heure actuelle au centre du débat architectural, faisant l'objet d'une littérature abondante et nostalgique, il semble avoir perdu tout sens dans le contexte urbain actuel où :

un gigantisme absolu et non relatif, excluant la différence qui faisait exister le monument (même en pleine haussmannisation), est consacré par :

- une idéologie de l'exploit technique, liée à la transformation et à l'industrialisation des matériaux et méthodes de construction ;
- un urbanisme qui a rompu avec l'échelle des gabarits et parcellaires traditionnels ;

l'architecture ne cherche plus à exprimer esthétiquement une hiérarchisation des fonctions urbaines qu'elle ignore, et réserve le même traitement formel à toutes les catégories de bâtiments, de la

bibliothèque ou du musée à la caisse de sécurité sociale, au centre commercial ou même à l'habitation collective ;
corrélativement, toute construction semble devenir célébration explicite d'une architecture contemporaine qui, saturée d'historicisme, tend à substituer narcissiquement le concept d'œuvre à celui de monument.

Françoise Choay

Participation :

Action consistant à prendre part. Ce terme est surtout utilisé par la réflexion politique pour différencier, selon les régimes, les niveaux d'implication des citoyens dans la décision politique.

En matière de gestion de l'environnement, la notion de participation a connu une vogue considérable depuis les années 1960 où elle est apparue dans le double contexte des études et des luttes urbaines, répondant à la critique des modes de production de l'environnement bâti ainsi que de leurs effets, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. La participation des individus et/ou des groupes à la production-gestion de leur cadre de vie apparaissait comme une nouvelle panacée, à la fois instrument d'intégration psychosocial (notamment dans le cas des minorités ethniques et des catégories sociales défavorisées) et un outil économique pouvant contribuer à résoudre le problème du logement social (cf. J. F. C. Turner, Freedom to build, Londres-New York, 1972).

Ces théories dénoncent avec justesse une carence des sociétés modernes. Mais elles calquent généralement leur concept de participation sur des modèles historiques non pertinents : participation des citoyens à la gestion spatiale des communes médiévales (cf. l'utilisation de l'exemple florentin par Ch. Alexander, The Oregon experiment, Berkeley, 1975, trad. franç. Une expérience d'urbanisme démocratique, Paris, 1976) ; ou encore implication des habitants dans la construction (architecture vernaculaire) de leur demeure, en milieu rural ou urbain, dans les sociétés préindustrielles ou traditionnelles.

Aujourd'hui, la complexité qui caractérise les structures politiques, socio-économiques et techniques des sociétés modernes rend impossible une implication immédiate de ce type, sinon à une échelle limitée, locale ou ponctuelle, sous forme de groupes ou d'associations plutôt que sous la forme individuelle.

De fait, la notion de participation est employée à la manière d'un concept régulateur. Son contenu reste flou, masquant des réalités très diverses, allant d'une assistance camouflée à une lutte ouverte, issue d'initiatives individuelles ou institutionnalisées.

Mais le terme de participation est aussi appliqué à l'action de groupes institutionnalisés, comme les associations diverses concernées par le cadre de vie et de logement. A l'échelle municipale, la participation a trouvé un terrain privilégié dans les pays de tradition décentralisée.

En France (cf. déjà Plan-Construction, participation des habitants à la conception et à la réalisation du cadre bâti, 1973), la décentralisation a attiré l'attention de l'administration sur la participation, présentée comme un contrepoids nécessaire de la planification. Face aux associations qui ont jusqu'ici incarné la participation, les expériences italiennes ont inspiré la politique de certain maires et l'administration centrale qui tente d'élaborer de nouvelle procédures incitatives (cf. les contrats-famille).

Il convient donc de ne pas se leurrer quant au sens et à la portée de la participation dans les sociétés actuelles. Toutefois, cette notion devrait conserver un rôle normatif et pourrait sans doute permettre d'inventer de nouvelles formes de dialogue et d'interaction entre le pouvoir et les usagers de l'environnement bâti.

P. MO.

Paysage :

Littéralement, étendue de pays qui se présente à un observateur. Le terme est aussi employé par certaines écoles géographiques pour désigner le milieu naturel synthétique, objet d'une géographie physique globale.

L'école des peintres paysagistes a été à l'origine du mouvement anglais du landscape qui s'intéresse rapidement aux vastes espaces autour des grandes demeures. Le souci de mise en valeur paysagère conduit à privilégier la succession, le défilement des images que perçoit le passant et servent d'unité de mesure et de guide pour la réflexion des paysagistes. L'idée de paysage renvoie donc à la représentation par l'homme de ce qui l'entoure : représentation objective, mais aussi subjective, influencée par l'imaginaire collectif.

On peut d'abord constater le rapport entre le paysage (et sa représentation) et l'idée de nature. Mais si l'on s'accorde sur le fait que l'homme, au début de son histoire, était attaché à la nature, puis s'en écarta de plus en plus, deux tendances opposées se partagent l'histoire des philosophies. Pour les uns, l'homme heureux à l'état naturel perd le bonheur en s'en éloignant : c'est le mythe du « bon sauvage ». Pour les autres, l'homme s'humanise en se libérant de la nature : c'est notamment le processus d'humanisation de Hegel. C'est également l'avis de Toynbee, car « il y a culte de la nature quand la nature domine l'homme ». Pour Bachelard, l'image a une fonction. Elle a un sens dans la vie inconsciente, elle désigne sans doute des intérêts profonds. Mais aussi elle vit d'un besoin positif d'imaginaire. Les traits objectifs du paysage sont insuffisants pour expliquer le sentiment de la nature. Si ce sentiment est si durable dans

certaines âmes, c'est que, dans sa forme originelle, il est à l'origine de tous les sentiments : c'est le sentiment filial.
Les « représentations » ont joué un rôle important dans l'histoire des jardins, puis des espaces verts :…
La logique fonctionnelle a ensuite prévalu. La conception des parcs et jardins, pendant la première moitié du XX e siècle, et jusque dans les années 1970 suivait le principe du « zonage vert » : espaces verts, plans d'eau, plaines de jeu, etc. La tendance actuelle, avec le déclin de l'influence du fonctionnalisme, ramène aux jardiniers paysagistes, aux jardins d'intérieur, aux pergolas et aux plantes grimpantes : l'ombre, le mystère, la complexité et l'intimité sont les mots clés de cette nouvelle approche où jardin de ville, mail, promenades, sentier, etc., remplacent zones et espaces verts. Il en résulte une redécouverte des plantes et une plus grande richesse de leur utilisation.

Aménagement :
Ensemble d'actions concertées visant à disposer avec ordre les habitants, les activités, les constructions, les équipements et les moyens de communication sur l'étendue d'un territoire.
L'aménagement est une action volontaire, impulsée par les pouvoirs publics (gouvernement ou élus selon l'échelle du territoire concerné) qui suppose une planification spatiale et une mobilisation des acteurs (population, entreprises, élus locaux, administrations).
L'aménagement peut se concevoir à des échelles très diverses : du territoire d'un pays (aménagement du territoire), jusqu'à une ville ou un quartier (aménagement urbain ou urbanisme), voire d'un local (aménagement d'un appartement, de bureaux, d'une usine), mais dans ce dernier cas, dans une acception plus limitée (disposition des objets et utilisation de l'espace disponible).
L'aménagement est par essence global. Il en est ainsi lorsqu'on parle d'aménagement du territoire, de grands aménagements régionaux, d'aménagement urbain.

Quartier :
Fraction du territoire d'une ville, dotée d'une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs lui conférant une certaine unité et une individualité. Dans certain cas, le nom du quartier peut être donné à une division administrative d'une ville (Paris est divisé en 20 arrondissements, composés chacun de 4 quartiers), mais, le plus souvent, le quartier est indépendant de toute limite administrative. On parle encore de quartier pour désigner la communauté des habitants d'une partie de la ville.
Les facteurs de différenciation et donc les critères de délimitation des quartiers sont :
- la configuration des sites et la topographie : quartier haut et quartier bas; quartier du centre et quartiers périphériques; quartier nord et quartier sud, etc.;
- la période de première construction et les caractéristiques historiques, architecturales et urbanistiques qui en ont résulté : quartier médiéval,... ;
- la typologie dominante des bâtiments : quartier des hôtels particuliers, quartier pavillonnaire, grand ensemble d'immeubles collectifs, etc.;
- les fonction qui y sont exercées principalement : quartier d'affaires, administratif, commerçant, résidentiel, etc.;
- la répartition des groupes sociaux ou économiques : quartier bourgeois, quartier ouvrier, etc.;
- la répartition des groupes ethniques dans certaines villes : quartier européen, quartier juif, quartier noir...

Site :
Selon Littré, un site est "une partie de paysage considéré relativement à l'aspect qu'elle présente", le paysage lui-même étant "une étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect". Autrement dit, à l'époque de Littré, le site était une espèce de la classe des paysages. Depuis un siècle, l'évolution sémantique de ce terme s'est faite en sens inverse. Aujourd'hui, c'est le site qui subsume le paysage. La preuve en est que les expressions : "site archéologique", "site industriel", "site militaire" sont des spécifications précises alors que les mêmes épithètes, rapportées à un paysage, définissent surtout des variétés esthétiques.

Pierre Merlin et Françoise Choay

Société :
Pour la sociologie classique ce terme désigne un "ensemble d'individus dont les rapports sont consolidés en institutions et même, le plus souvent, garantis par l'existence de sanctions, soit codifiées, soit diffuses, qui font sentir à l'individu l'action et la contrainte de la collectivité" (E. Durkheim). Cette définition s'applique, en fait, à la société moderne, caractérisée par des liens organiques et la division du travail qui contrastent avec les liens par similitude et la faible différenciation des collectivités traditionnelles. C'est pourquoi la pensée classique oppose la communauté, chargée de traits traditionnels, à la société, identifiée à la sécularisation et à la différenciation culturelle. Cette conception voit dans la société un ensemble de valeurs et de normes qui sont institutionnalisées, c'est-à-dire mises en pratique concrètement dans des rôles, des statuts et une organisation sociale.
Historiquement, cette utilisation du terme de société a servi à comprendre et à analyser la modernisation du monde occidental dont les cadres traditionnels étaient bouleversés par l'industrialisation et

l'urbanisation.
Aujourd'hui, la sociologie tend à rejeter la représentation de la société "comme un corps social dont la tête commande les membres et les fonctions" (A. Touraine). Elle élabore des concepts plus analytiques, comme ceux de rapports sociaux ou de mouvements sociaux.

Tissu urbain :
Expression métaphorique assimilant les cellules construites et les vides d'un milieu urbain à l'entrelacement des fils d'un textile. On peut appeler tissu urbain l'ensemble des éléments du cadre urbain qui constituent un tout homogène. Le tissu urbain est l'expression physique de la forme urbaine. Il est constitué par l'ensemble des éléments physiques qui contribuent à celle-ci - le site, le réseau viaire, la division parcellaire, le rapport entre les espaces bâtis et non bâtis, la dimension, la forme et le style des bâtiments - et par les rapports qui relient ces éléments.
Bien que cette expression assez vague soit utilisée de diverses façons, on peut définir un tissu urbain homogène comme l'apparence physique d'une portion de ville où les éléments précédents ont des caractéristiques peu différentes.
Le concept de tissu urbain est très lié à ceux de typologie des bâtiments (dimension, style, etc.) et surtout de morphologie urbaine (analyse des structures spatiales). Il est également lié à la perception par les habitants des caractéristiques physiques du cadre urbain.
Un tissu urbain est lié à l'histoire de l'espace correspondant : le réseau viaire et le parcellaire sont souvent hérités des structures rurales antérieures et des modifications subies à l'époque de la première construction.
La notion de tissu urbain est donc à la fois statique (état des formes urbaines à un moment) et dynamique (porteuse de possibilités d'évolution de ces formes urbaines).

Système :
Un système est, au sens le plus large, un ensemble d'éléments, affectés de différentes caractéristiques, et les relations qui s'établissent entre ces éléments et leurs caractéristiques (attributs). Un système peut être décrit par un schéma et formalisé mathématiquement par un modèle.
L'expression "analyse de système" vise les méthodes de définition et de description d'un système, de formalisation par des schémas ou des modèles des relations régissant les rapports entre les éléments qui le constituent. Bien que cette expression soit très largement employée (on parle même parfois, abusivement, de la théorie des systèmes), il n'existe guère de méthodologie spécifique à l'analyse des systèmes. Jay Forrester (Urban Dynamics, 1969) a tenté de décrire la ville comme un système caractérisé par sa totalité, ses possibilités de transformations et d'auto réglable. La totalité du système est constituée de trois sous-systèmes : les entreprises, les logements et les populations. Les transformations du système résultent des interventions de l'extérieur. L'autoréglage résulte des mécanismes de rétroaction. Le système urbain est encore, selon Forrester, un système clos et complexe, qu'il qualifie de contre-intuitif, en ce sens que les effets de certaines mesures sont souvent à l'opposé de ce que l'intuition laisserait croire : les économistes parleraient d'effets pervers. Ainsi, l'analyse de système appliqué au milieu urbain se présente comme une tentative, encore plus ambitieuse que celle des modèles de développement urbain, de décrire l'évolution de la ville dans sa globalité. Elle a paru d'autant moins convaincante que, au moins chez Forrester, elle en néglige des dimensions fondamentales : notamment les rapports avec l'extérieur, la dimension spatiale, les rapports sociaux.

Pierre Merlin

Rationalisme :
Le bon sens a toujours été considéré comme une condition nécessaire en architecture comme dans toute organisation spatiale. Toutefois, sa spécification sous le terme rationalisme, le fait de considérer l'architecture et l'aménagement de l'espace comme des disciplines essentiellement intellectuelles, dont les objectifs, les moyens et les méthodes seraient susceptibles d'une analyse rationnelle exhaustive, antérieurement à toute réalisation et expression de ces facteurs dans des produits finis, apparaissent pour la première fois dans la France du XVII^{e} siècle.
Au départ, le rationalisme est limité aux questions de structure, quoique l'expression de la structure soit destinée à demeurer longtemps encore dans un rapport de stricte subordination à l'égard des finalités esthétiques. Cet intérêt accru pour la construction était stimulé par le désir d'insuffler à l'architecture une pureté et une vitalité nouvelles en faisant retour aux sources, en particulier aux formes de l'Antiquité classique. Les ordres et leurs composants ne devaient plus être regardés comme un système de décoration, à appliquer sur des surfaces, mais bien comme les éléments structurels et expressifs fondamentaux de l'architecture. La colonne devait retrouver le rôle qu'elle avait joué dans le temple classique. De même, le style "national", le gothique, devait être interprété comme une expression de la structure et le système gothique réintégré dans l'architecture dont les formes devaient néanmoins conserver l'apparence du classicisme. Cette vitale intégration mutuelle des techniques constructives et de l'esthétique architecturale devait dominer toutes les approches novatrices de la création architecturale pendant au moins cent ans et

faire corrélativement avancer la théorie des structures. De même, pendant les années 1920-1930, la qualification de rationaliste a été appliquée d'une part à l'architecture et à l'urbanisme de tendance néo-classique qui, en Italie, s'inscrivaient en faux contre l'expressionnisme et l'éclectisme; d'autre part, à l'architecture et à l'urbanisme du mouvement moderne, qui combattaient le néoclassicisme au nom de la raison.
Toutefois, les enseignements essentiels des constructeurs et architectes des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles français, solidement renforcés par l'utilitarisme, tel que l'interprétèrent leurs homologues anglais, ont survécu jusqu'en pleine XX^{e} siècle.
Un exemple en est offert par l'application de l'ordinateur à la conception architecturale et urbaine conformément au postulat selon lequel une solution optimale peut être obtenue à partir de la simple collecte d'une information statistique suffisante. Cette école s'est imposée pendant les années 1950,... Cette approche a été progressivement abandonnée quand il est apparu que l'application de ses critères aboutissait à subordonner, et même à sacrifier, non seulement la planification des villes, mais l'architecture elle-même, aux problèmes de trafic.

R. M.

Rénovation urbaine :
Démolition, en vue d'une construction nouvelle, d'un secteur urbain occupé par des logements, des activités ou de façon mixte. Cette définition montre que le terme, consacré par l'usage et par la réglementation, est impropre : on devrait parler de démolition-reconstruction et réserver l'expression de rénovation à la réhabilitation.
La rénovation urbaine est une opération d'ensemble qui concerne la totalité, ou l'essentiel, du bâti d'un secteur. Elle peut être motivée :
- par la mauvaise qualité des bâtiments : l'insalubrité de certains quartiers anciens a été à l'origine des opérations massives de rénovation urbaine des années 1960 et 1970 ; la délinquance qui y trouvait parfois refuge a également été évoquée ;
par leur inadaptation : on rénove ainsi des quartiers d'usines ou d'entrepôts pour construire des logements; des secteurs d'habitat vétuste pour construire des ensembles de bureaux ou des logements modernes, le voisinage d'une opération de voirie, etc.;
par leur insuffisance occupation des sols ou par leur inadaptation à la circulation automobile.
La rénovation urbaine a existé à toutes les époques : ainsi de la transformation de quartiers entiers de Paris par Haussmann. Sous la double poussée des doctrines de l'urbanisme progressiste et de la spéculation foncière, la rénovation urbaine a été mise en pratique depuis les années 1950. Elle a été réglementée en France par le décret du 31 décembre 1958, qui a permis les grandes opérations de rénovation des années 1960, en particulier en région parisienne; puis par la lois de 1965 (suppression des bidonvilles) et celle de 1970 (résorption de l'habitat insalubre).
La rénovation urbaine est une opération lourde qui nécessite une intervention massive des pouvoirs publics : [...]
On a reproché à la rénovation urbaine :
sur le plan social, de rompre les liens de quartier pour les habitants relogés ailleurs et de favoriser la formation de quartiers aisés ou de centres de bureaux de luxe ;
sur le plan économique, de permettre, au prix d'aides publiques importantes, des bénéfices importants pour les opérateurs intervenant en fin de processus ;
sur celui de la morphologie urbaine, d'opposer brutalement les quartiers rénovés aux caractéristiques du tissu urbain antérieur et de celui des quartiers voisins.
Ces critiques ont conduit à limiter ces opérations : on a créé le fonds d'aménagement urbain qui n'accorde que des subventions spécifiques et non plus des subventions globales d'équilibre. La loi du 18 juillet 1985 a supprimé le chapitre consacré à la rénovation urbaine dans le Code de l'urbanisme.
Des alternatives à la rénovation urbaine sont apparues, au moins en ce qui concerne les logements : les procédures d'amélioration de l'habitat ancien et en particulier la réhabilitation. Celle-ci ne peut cependant concerner les immeubles les plus vétustes dont le gros oeuvre est en très mauvais état. Mais la démolition s'opère de plus en plus après étude du cas de chaque immeuble et non plus de façon systématique. Si la reconstruction dans ces conditions est plus délicate et souvent plus coûteuse, elle maintient une continuité dans l'évolution du tissu urbain.

A.M. et P.M.

Planification :
Processus qui fixe (pour un individu, une entreprise, une institution, une collectivité territoriale ou un Etat), après études et réflexion prospective, les objectifs à atteindre, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation et les méthodes de suivi de celle-ci.
La planification prend, en particulier, la forme de plans. Ceux-ci peuvent concerner une période de temps fixée ou non. On distingue, pour un Etat ou une collectivité territoriale :

la planification économique (et sociale) qui s'exprime à travers des plans de modernisation (appellation initiale des plans français) ou des plans de développement économique et social, traitant d'agrégats économiques, financiers et humains ;
la planification spatiale qui se préoccupe de la répartition dans l'espace des agrégats précédents et, en particulier, des populations et des activités, et prévoit l'échéancier de réalisation et d'implantation des équipements et des infrastructures nécessaires au bien-être de ces populations et à l'efficience de ces activités.
Planification économique et planification spatiale ne doivent pas être considérées comme distincts, mais comme complémentaires et donc coordonnées.
On distingue souvent la planification impérative (ou autoritaire) et la planification indicative (ou souple). La première correspond à la tradition des pays socialistes, la seconde à celle de certains pays occidentaux (France, Pays-Bas). Les pays où le gouvernement se réclame d'une idéologie libérale (Etats-Unis, Grande-Bretagne depuis 1979) réduisent le plus souvent au minimum l'intervention planificatrice de l'Etat.
Les programmes sont des catalogues de réalisations souhaitables, qui ne comportent pas, comme le plan, d'objectifs, d'échéancier, ni de moyens précis. Tel était le cas, en France, des programmes d'action régionale, établis à partir de 1955 et auxquels ont succédé des tranches régionales du plan quinquennal national, puis les plans de région (à partir de 1983 dans le cadre de la décentralisation). Les programmes de modernisation et d'équipement, procédure tombée en déshérence dans les années 1970, établis pour les villes (loi du 7 août 1957), comportaient cependant un échéancier (perspectives à quinze ans, programme de réalisations à cinq ans) dans le cadre d'un plan d'équipement à long terme. On voit qu'en pratique, les termes de plan et de programme sont souvent, à tort, employés indifféremment.

Pierre Merlin

Planification spatiale :
Action visant à fixer, pour un territoire donné, les objectifs de développement et de localisation harmonieuse des hommes, de leurs activités, des équipements et des moyens de communication.
La planification spatiale est complémentaire, sans lui être nécessairement subordonnée, de la planification économique et sociale. Elle peut s'exercer à différents échelles :
celle du territoire national : on parle d'aménagement du territoire ;
celle de la région, d'un massif, d'une bande littorale : c'est l'échelle de la planification régionale ;
celle d'un quartier, d'une ville ou d'une agglomération : il s'agit alors d'urbanisme ;
celle d'un îlot ou d'un petit groupe de bâtiments et de leur environnement : on parle de composition urbaine (urban design) ;
celle du bâtiment lui-même : c'est le domaine de l'architecture.
La planification spatiale doit toujours prendre en compte et analyser les données et les contraintes naturelles, économiques et humaines et tenir compte des objectifs fixés par les responsables élus de la population qui, en dernier ressort, auront aussi à approuver les plans établis. Elle s'inscrit dans le temps, qu'un horizon (et un échéancier) soit ou non fixé dans le plan.

Pierre Merlin

Planification urbaine :
Ensemble d'études, de démarches, voire de procédures juridiques ou financières, qui permettent aux collectivités publiques de connaître l'évolution des milieux urbains, de définir des hypothèses d'aménagement concernant à la fois l'ampleur, la nature et la localisation des développements urbains et des espaces à protéger, puis d'intervenir dans la mise en œuvre des options retenues. Les documents d'urbanisme, à cet égard, font partie de la planification urbaine.
Mais cette expression n'a pas de signification précise et ne correspond pas à une démarche particulière et organisée des pouvoirs publics.

Pierre Merlin

Post-urbain :
Adjectif composé (applicable à âge, ère, civilisation, etc.) proposé par Françoise Choay (L'histoire et la méthode en urbanisme, annales ESC, juillet-août 1970), comme corrélat de « post-industrial » (D. Bell, The Trajectory of an idea, Towards the year 2000, Daedalus, été 1967) dans un sens proche de la notion de post city age (The post city age, Daedalus, automne 1968) due à Melvin Webber.
Webber, l'un des premiers (cf. aussi D. Martindale, 1962 ; S. Greer, 1962), notait que la ville, au sens traditionnel d'espace discret et limité, tendait à disparaître. Il liait cette disparition d'abord essentiellement à la révolution technique des communications (transports, mais davantage médias et télécommunications), dont il montrait comment elle libère les hommes de leur ancestrale insertion « locale » : la société nouvelle, en voie d'émergence dans les pays développés, « est de moins en moins dépendante de la ville », le sens et l'importance de la distance physique déclinent rapidement. Ensuite, ces transformations sont liées par une boucle de rétroaction à d'autres facteurs, comme la croissante complexité d'une organisation sociale qui ne coïncide plus avec l'organisation spatiale, le développement

d'une économie de services, les déplacements corrélatifs de populations vers des zones non urbaines, observés en particulier aux Etats-Unis.
En français, « post-urbain » permet de souligner une pauvreté lexicographique qui ne cesse d'être la source de confusions et de contresens. En effet, on a coutume de désigner par urbain tout ce qui touche à la ville, sans prendre en considération la polysémie de ce terme auquel, dans le seul contexte occidental, on fait désigner des entités historiques et physiques, aussi disparates que la cité préindustrielle, la métropole de l'âge industriel, les conurbations, ainsi que les « nouvelles villes » actuelles. De même, Le Corbusier n'utilise l'expression « ville radieuse » que par abus de langage.
La européenne traditionnelle, souvent réduite à des fragments, tend à devenir un monument historique (voir le classement du Paris haussmannien).
Il manque une dénomination pour désigner les effets spécifiques du procès actuel d'urbanisation qui, au moyen de techniques et de réseaux standardisés, promeut, à l'échelle planétaire, ce que, reprenant la terminologie de Marx, on pourrait appeler la suppression de la différence entre ville et la campagne.
Mais pour la notion de post-urbain possède également une valeur heuristique. Elle pourrait ouvrir une problématique et introduire à une prospective de l'aménagement esquissée déjà par E. de Sola Pool, par Webber grâce à son concept de post city age (Urbanization and communications, 1973 et A different paradigm for planning, 1978), encore généralement ignorées par les planificateurs et les urbanistes français. Elle pourrait, notamment, conduire à explorer le thème de la « délocalisation », dans le sens de la décentralisation et de l'éclatement, sous forme de groupements et d'espaces d'échelle nouvellement modeste, en harmonie avec le concept de société post-industrielle, tel qu'avant les travaux de Bell et de Touraine, il avait été élaboré par la réflexion anglo-saxonne (A. J. Penty, A study of the post-industrial State, Londres, 1917) et tel qu'il est aujourd'hui repris par d'autres courants (cf. Th. Roszak, 1972 ; P. Goodman, 1972).

Françoise Choay

Rue :
Du latin ruga (ride, sillon puis, en bas latin, rue), voie bordée de maisons ou de murailles dans une ville ou un village. Elément essentiel de toutes les cultures urbaines, depuis l'Antiquité, elle y présente des aspects et y joue des rôles différents.
Dans le monde occidental, son évolution morphologique est fonctionnelle ; elle a suivi celle des sociétés et des techniques. Les étapes de son histoire coïncident avec celles de l'histoire des villes et de l'urbanisation.
Comme en témoigne la toponymie (rue des Bouchers, des Fourreurs, des Tanneurs, de la Vannerie, des Orfèvres…) elles sont souvent spécialisées dans des activités particulières. Logement (aux niveaux supérieurs) et travail (en rez-de-chaussée) ne sont pas dissociés. L'inconfort de l'habitat autant que l'ouverture des échoppes ou ateliers sur la rue font alors de celle-ci l'espace public par excellence. Les miniatures du XV^{e} siècle, notamment, nous ne ont conservé l'image. La vie urbaine se passe dans la rue, lieu de la communication et des contacts sociaux, qui, lorsqu'elle s'élargit un peu, accueille également fêtes, processions, marchés (J. Hillairet, La rue Saint Antoine, Paris, 1970).
A partir de la Renaissance, l'art urbain crée des rues « programmées » (Lavedan) répondant aux nouvelles normes et exigences de la technique (défense militaire, circulation en carrosse) rectilignes, régulières, bordées d'immeubles aux façades alignées et uniformes. Cependant, une partie des anciens réseaux médiévaux subsiste, en dépit de modifications parcellaires et reconstructions (cf. en France certaines rues du vieux Bordeaux, bordées de leurs hôtels classiques), et suscitent des embarras de la circulation…

Françoise Choay

Scénario :
Un scénario peut être défini comme la combinaison de séquences d'événements ou de phénomènes anticipés, ordinairement situées les unes par rapport aux autres dans un double système de relations diachroniques et causales, en vue de mettre en évidence les caractères probables de l'évolution d'une situation donnée, à partir d'un corps d'hypothèses formulées sur les « tendances lourdes » de cette évolution. La valeur heuristique d'un scénario est donc fonction de la pertinence des hypothèses choisies au départ ainsi que de la cohérence du système de relations destiné à intégrer l'ensemble des variations de l'évolution décrite.
La plupart des scénarios actuellement pratiqués ressortissent à l'une ou l'autre de deux catégories principales : les scénarios « tendanciels » et les scénarios « contrastés ».
L'objet des scénarios tendanciels est la simulation de processus d'évolutions possibles à partir d'une situation existante, compte tenu d'hypothèses de base formulées sur la nature et le rythme de déroulement probable de ces processus.
Les scénarios tendanciels admettent d'ordinaire un jeu de variables relativement restreint : ils postulent, en particulier, la permanence de l'environnement du système de variables qu'ils combinent (ex. : permanence des institutions ou du système de production en vigueur). Ils s'efforcent de dessiner à grands traits des images de situations futures, en s'attachant à mettre en évidence les divers cheminements susceptibles d'y préoccuper moins d'explorer l'ensemble du champ des possibles que de rendre compte

d'un ou plusieurs processus d'évolution jugés significatifs à raison de la nature des prémisses qu'ils admettent.
L'objet des scénarios contrastés est l'élaboration de l'image future d'une situation donnée à partir d'hypothèses dont toutes les implications sont progressivement décrites par référence à un modèle séquentiel qui « redescend » lui-même dans le temps, depuis la situation imaginée et affectée d'un terme jusqu'à la situation actuelle. Les scénarios contrastés admettent au départ des contraintes d'environnement généralement beaucoup plus limitées que les scénarios tendanciels ; ils font reposer l'essentiel de leur démarche sur la rigueur des cohérences séquentielles qu'ils élaborent.
A la différence d'un modèle, un scénario n'a pas et ne peut avoir pour ambition de faciliter l'intelligibilité d'une situation « réelle ». Il est, de bout en bout, un exercice de l'imaginaire.
Pousser un scénario « dans le détail » ne signifie donc pas pour le scénario multiplier les chances d'approcher au plus près « la » réalité possible, dès lors que le possible admet par hypothèse plusieurs réalités. C'est seulement accroître –ou, au contraire, diminuer- les chances de provoquer l'adhésion du lecteur à une certaine vision des choses : de le rendre sensible, dans les meilleurs cas, à une situation. Plus celle-ci sera décrite avec minutie et moins elle apparaîtra comme vraisemblable, puisque cette minutie même contribuera à évacuer l'événement aléatoire, à surdéterminer la prévision implicitement ou explicitement faite, donc à restreindre le champ des possibles où elle est a priori susceptible de s'inscrire.
Le paradoxe d'un scénario est ainsi qu'il est condamné à ne « dire » à peu près rien de la situation qu'il est censé décrire par anticipation. Sa fonction est donc autre : elle est de familiariser avec une démarche et une vision. Un scénario volontairement « factuel » a pour ambition de provoquer l'imaginaire du lecteur, de la forcer au désaccord avec les hypothèses implicites ou explicites qu'il admet, de la contraindre à suivre d'autres cheminements que ceux qui sont évoqués. Un scénario est fait pour être récusé et, une fois rejeté, en nourrir un autre de ses propres dépouilles : il est par définition « inacceptable », à l'exemple célèbre scénario d'aménagement du territoire décrit ci-dessus.

D'après le Petit Larousse :

Mot	NB	DEFINITION D'APRES LE PETIT LAROUSSE 1996
Urbain	522	De la ville. GEOGR. Unité urbaine : ensemble formé par une ville et ses banlieues, ou commune isolée comptant plus de 2000 habitants. Litt. Qui fait preuve d'urbanité. Urbanité : politesse raffinée.
Projet	451	Ce que l'on a l'intention de faire.
Ville	293	Agglomération relativement importante et dont les habitants ont des activités professionnelles diverses, notamment dans le domaine tertiaire. Ville nouvelle : ville créée à proximité d'une agglomération urbaine importante et où est prévu le développement simultané des fonctions économiques et de résidence.
Projet Urbain	228	
Espace	183	Etendue indéfinie qui contient et entoure tous les objets. Math : Ensemble muni d'une structure. Surface, milieu affectés à une activité, un usage particulier
Urbaine	145	
Forme	110	Manière d'être extérieure, configuration des corps, des objets ; aspect particulier. Structure expressive, plastique de l'œuvre d'art. Théorie de la forme : gestaltisme.
Composition	65	Action ou manière de composer un tout en assemblant des parties, structure. Action de composer une œuvre de l'esprit, une œuvre d'art, cette œuvre elle-même. Composer : former un tout en assemblant différentes parties.
Fonction	61	Rôle, utilité d'un élément dans un ensemble. Chim : Ensemble de propriétés appartenant à un groupe de corps. MATH. Correspondance d'un ensemble E vers un ensemble F, qui à tout élément de E associe au plus un élément de F.
Socia	61	
Urbanisme	59	Science et technique de la construction et de l'aménagement des agglomérations, villes et villages.
Forme	57	
Architecture	55	Art de concevoir et de construire un bâtiment selon des règles techniques et des canons esthétiques déterminés; science de l'architecture. Litt. Structure, organisation.

Nouvel	49	
Social	49	Relatif à une société, à une collectivité humaine. Qui concerne les rapport entre un individu et les autres membres de la collectivité. Qui concerne les rapports entre divers groupes ou classes qui constituent la société. Qui concerne les membres de la société, leurs conditions économiques, psychologiques. Qui vise à l'amélioration des conditions de vie, et en particulier des conditions matérielles des membres de la société. Social: l'ensemble des questions relevant du droit social, des actions concernant l'amélioration de vie et de travail des membres de la société.
Habitant	48	Personne qui habite, vit ordinairement en un lieu. Être humain, animal qui s'établit dans un lieu. Canada, Antilles. Paysan, cultivateur.
Histo	47	Relatif à des faits, des évènements passés concernant la vie. Etude et science des évènements passés, d'une évolution.
Temps	47	Notion fondamentale conçue comme un milieu infini dans lequel se succèdent les événement et considéré souvent comme une force agissant sur le monde, les êtres. Le temps et l'espace. Chacune des phases successives d'une opération, d'une action.
Aménag	46	aménager: transformer, modifier pour rendre plus pratique, plus agréable.
Image	42	Représentation mentale d'un être ou d'une chose. Notoriété et perception qualitative dans le public d'une marque, d'un organisme, d'une personnalité.
Politique	42	Ensemble des pratiques, faits, institutions et déterminations du gouvernement d'un Etat ou d'une société. Manière concertée d'agir, de conduire une affaire; stratégie.
Aménagement	39	action d'aménager (qqch.), son résultat.
Pratique	37	Fait d'avoir, d'exercicer une activité concrète. Expérience, habitude approfondie. Comportement habituel, façon d'agir. Pratiquer : faire exécuter. Se livrer à une activité.
Logique	36	Conforme aux règles de la logique, de la cohérence, du bon sens. Lois logiques : ensemble des formules représentant un enchaînement de propositions dans un discours vrai en tout état de cause, c'est-à-dire indépendamment de la vérité ou de la fausseté des propositions qui y est figurent.
Maîtrise	36	Domination incontestée. Perfection, sûreté dans la technique.
Nouveau	36	Qui existe, qui est connu depuis peu. Ce qui est original, inattendu. Qui possède des qualités originales, inédit, hardi.
Programm.	36	
Qualité	36	Manière d'être, bonne ou mauvaise, de qqch., état caractéristique. Supériorité, excellence en qqch.
Démarche	35	Tentative faite auprès de qqn ou auprès d'une autorité pour obtenir qqch. Manière de penser, de raisonner. Démarche intellectuelle.
Développement	35	Action de développer, de déployer qqch.; son résultat. Développer: étendre; déployer. Phot. Transformer, au moyen de procédés chimiques, une image latente en une image visible.Assurer la croissance de (qqn, qqch.); donner toute son extension à; augmenter la puissance, l'étendue de.
Architectura.	34	Relatif à l'architecture; qui évoque une œuvre d'architecture.
Idée	33	Représentation abstraite d'un être, d'un rapport entre des choses, d'un objet, etc. Représentation sommaire de qqch. Pensée, conception neuve de qqch.. PHILOS. Essence intelligible des choses sensibles; concept, notion.
Public	33	Qui concerne la collectivité dans son ensemble ou qui en émane (par opp. à privé). Tout le monde indistinctement.
Architecte	32	personne qui conçoit la création et la réalisation d'un édifice, d'un bâtiment, etc., et qui en contrôle l'exécution.
Formation/ Transformation	32	Action de former; manière dont qqch. se forme, apparaît. Développement des organes du corps et, spécial, puberté.

Quartier	32	portion de qqch. divisée en quatre parties. Division administrative d'une ville. Partie de ville ayant certaines caractéristiques ou une certaine unité. Environs immédiats, dans une ville, du lieu où on se trouve et, en partie, du lieu d'habitation.
Rapport	31	Lien ou relation entre deux ou plusieurs personnes ou choses.
Collecti.	30	Qui concerne un ensemble de personnes.
Echelle	30	Suite de degrés, de niveaux classés dans un ordre progressif et qui établit une hiérarchie. Suite, succession. Série de divisions sur un instrument de mesure. Ligne graduée indiquant la rapport des dimensions ou de distance s marquées sur un plan, une carte avec les dimensions ou distances réelles; rapport entre la représentation figurée d'une longueur et la longueur réelle correspondante (échelle numérique; 1/200000).
Technique	30	Qui a trait à la pratique, au savoir-faire dans une activité, une discipline. Qui concerne les applications de la connaissance scientifique. Ensemble des procédés et des méthodes d'un art, d'un métier, d'une industrie.
Usage	30	Action, fait de se servir de qqch.; utilisation, emploi. Fonction, destination de qqch., emploi que l'on peut en faire. Pratique habituellement observée dans un groupe, une société; coutume. Ensemble des règles et des interdits qui caractérisent la langue utilisée par le plus grand nombre à un moment donné et dans un milieu social donné.
Organis	29	
Evolu	28	transformation graduelle et continuelle. Succession des phases d'une maladie. Ensemble des changements subis au cours des temps géologiques par les lignées animales et végétales, ayant eu pour résultat l'apparition de formes nouvelles. Evoluer : se modifier, se transformer progressivement.
Construction	26	Action de construire, son résultat.
Espace Public	25	
Pensée	25	Faculté de penser, activité de l'esprit. Ensemble des idées, des doctrines (d'un individu, d'un groupe). Penser : former des idées dans son esprit; concevoir des notions, des opinions, par l'activité de l'intelligence, par réflexion. Concevoir, imaginer en fonction d'une fin déterminée. Croire, avoir la conviction de, que.
Plan	25	Représentation graphique d'un ensemble de constructions, d'un bâtiment, d'une machine etc. Représentation à différentes échelles d'une ville, etc.
Relation	25	Lien existant entre des choses, des personnes; rapport.
Dessin	24	Représentation de la forme d'un objet, d'une figure etc., plutôt que de leur couleur. Technique et art de ce mode de figuration graphique
Opération (S)	24	Ensemble organisé des processus qui concourent à l'effet, à l'action d'une fonction, d'un organe. Action concrète et méthodique, individuelle ou collective, qui vise à tel résultat.
Analy.	23	Décomposition d'un corps, d'une substance en ses éléments constitutifs (analyse qualitative ou quantitative). Etude faite en vue de discerner les différentes parties d'un tout, de déterminer ou d'expliquer les rapports qu'elles entretiennent les unes avec les autres. Analyse d'une oeuvre littéraire.
Privé	23	Qui est strictement personnel; intime. Qui n'est pas ouvert à tout public. Qui appartient en propre à un ou à plusieurs individus. Qui ne dépend pas directement de l'Etat.
Qualifi	23	Exprimer la qualité de, attribuer une qualité, un titre à.
Structure	23	Manière dont les parties d'un ensemble concret ou abstrait sont arrangées entre elles ; disposition. Organisation des parties d'un système, qui lui donne sa cohérence et en est la caractéristique permanente. Organisation, système complexe considéré dans ses éléments fondamentaux. ARCHIT. et TECHN. Constitution, disposition et assemblage des éléments qui forment l'ossature d'un bâtiment, d'une carrosserie, d'un fuselage. PHILOS. Ensemble ordonné et autonome d'éléments interdépendants dont les rapports sont réglés par des

		lois. MATH. Ensemble muni d'une ou plusieurs lois de composition et d'une ou plusieurs relations.
Centre	22	Math. Point situé à égale distance (le rayon) de tous les points d'un cercle ou d'une sphère. Milieu d'un espace quelconque. Le centre d'une ville. Point de convergence, de rayonnement de diverses forces.
Conception	22	Fait d'être conçu, de concevoir l'existence. Action d'élaborer qqch. dans son esprit; résultat de cette action. Manière particulière de se représenter, d'envisager qqch. ; idée, opinion.
Culture	22	Ensemble de structures sociales et des manifestations artistiques, religieuses, intellectuelles qui définissent un groupe, une société par rapport à une autre.
Partie	22	Portion, élément d'un tout
Planification	22	Action de planifier. Planifier : organiser, régler selon un plan le développement de.
Programme	22	Enoncé des caractéristiques fonctionnelles auxquelles devra répondre un projet d'architecture.
Convention	21	Accord officiel passé entre des individus, des groupes sociaux ou politiques. Règle résultant d'un commun accord, tacite ou explicite. De convention: admis par convention; qui manque de naturel de spontanéité.
Modern.	21	Qui appartient au temps présent ou à une époque relativement récente. Qui bénéficie des progrès les plus récent. Qui est fait selon les techniques et le goût contemporain (par opp. à ancien). Qui est conforme à l'usage actuel d'une langue (par opp. à vieux, vieilli, classique). Chaque époque qualifie le moderne, au sens de "contemporain et novateur", ce qui, dans l'effort d'expression qui lui est propre, s'oppose à la tradition...
Territoire	21	Etendue de terre dépendant d'un Etat, d'une ville
Divers	20	Qui présente des différences de nature, de qualité; différents. Qui présente des aspects différents.
Formel	20	Qui est formulé avec précision, qui n'est pas équivoque. Former : Créer, réaliser, organiser(ce qui n'existe pas). Constituer, composer. Eléments qui forment un tout.
Processus	20	Enchaînement ordonné de faits ou de phénomènes, répondant à un certain schéma et aboutissant à un résultat déterminé; marche, développement. Suite continue d'opérations constituant la manière de fabriquer, de faire qqch.; procédé technique.
Action	19	*Fait, faculté d'agir, de manifester sa volonté en accomplissant qqch., (par opp. à la pensée, à la réflexion), ce que l'on fait, manifestation concrète de la volonté de qqn, d'un groupe ; Acte envisagé de point de vue de sa valeur morale.*
Cohéren.	19	Qui présente des parties en rapport logique et harmonieux, dont toutes les parties se tiennent et s'organisent logiquement. Géo. Se dit d'une roche sédimentaire dure dont les constituants sont réunis par un ciment.
Continuité	19	Caractère de ce qui est continu. Continu: sans interruption, dans le temps et dans l'espace; incessant, constant
Elément	19	Milieu dans lequel un être est fait pour vivre, dans lequel il exercice son activité. CHIM. Principe chimique commun aux diverses variétés d'un corps simple ainsi qu'aux combinaisons de ce corps avec d'autres. Principes fondamentaux, notions de bases. Eléments de physique.
Réflexion	19	Action de réfléchir, d'arrêter sa pensée sur qqch. pour l'examiner en détail.

		Pensée, conclusion auxquelles conduit le fait de réfléchire.
Site	19	Paysage considéré du point de vue de l'harmonie ou du pittoresque. Lieu considéré du point de vue d'une ou de plusieurs activités. GEOGR. Configuration propre du lieu occupé par un établissement humain et qui lui fournit les éléments locaux de vie matérielle et les possibilités d'extensions (ravitaillement en eau, nature du sol, matériaux de construction). Site propre : chaussée, voie réservée aux véhicules de transport collectif.
Découp.	18	
"Global"	18	
Ensemble	18	Réunion d'éléments formant un tout que l'on considère en lui-même. Unité résultant du concours harmonieux des diverses parties d'un tout. Simultanéité d'action, parfaite synchronisation. MATH. LOG. STAT. Collection d'éléments ou de nombres ayant en commun une ou plusieurs propriétés qui les caractérisent.
Formes	18	
Habitat	18	Aire dans laquelle vit une population, une espèce animale ou végétale particulière. Ensemble des conditions, de faits relatifs à l'habitation, au logement. Habitation : fait d'habiter. Lieu où l'on habite.
Valoris.	18	Valoriser : donner une plus grande valeur à. Augmenter la valeur, le mérite.
Volonté	18	Faculté de se déterminer à certains actes et de les accomplir. Energie, fermeté avec laquelle on exerce cette faculté.
Acteurs	17	
Ancien	17	Qui existe depuis longtemps, qui date de longtemps. Une tradition ancienne.
Collectivité	17	Circonscription, commune.
Foncier/Foncière	17	Relatif à un fond de terre, à son exploitation, à son imposition. Le foncier : la propriété foncière et tout ce qui s'y rapporte.
Opérationnel	17	Qui est prêt à entrer en activité, à réaliser parfaitement une, des opérations.
Activité	16	Ensemble de phénomènes par lesquels se manifestent certaines formes de vie, un processus, un fonctionnement.
Avenir	16	Temps futur; ce qui adviendra dans les temps futurs
Complex	16	Qui se compose d'éléments différents, combinés d'une manière qui n'est pas immédiatement saisissable. Complexité caractère de ce qui complexe, difficile. Complexifier: rendre plus complexe, plus compliqué.
Intervention	16	Action d'intervenir dans une situation quelconque, un débat, une action. Intervenir : Prendre part volontairement à une action pour modifier le cours.
Société	16	Mode de vie propre à l'homme et à certains animaux, caractérisé par une association organisée d'individus en vue de l'intérêt général. Ensemble d'individus vivant en groupe organisé; milieu humain dans lequel qqn vit, caractérisé par ses institutions, ses lois, ses règles. Groupe social formé de personnes qui se fréquentent, se réunissent, entretiennent des relations mondaines.
Stratégie	16	Art de coordonner l'action de force militaire, politiques, économiques et morales impliquées dans la conduite d'une guerre ou la préparation de la défense d'une nation ou d'une coalition. Art de coordonner des actions, de manœuvres habilement pour atteindre un but.
Grand Ensemble	15	
Grands Ensembles	15	
Œuvre	15	
Projets Urbains	15	
Situation	15	Manière dont qqch., un lieu est placé par rapport à d'autres choses, d'autres lieux; position, emplacement, localisation. GEOGR. Localisation d'une ville par rapport à sa région.

Centra .	14	Rassembler en un centre unique; faire dépendre d'un organisme, d'un pouvoir central.
Existant	14	Qui existe, actuel. Exister : être actuellement en vie, vivre. Être en réalité; durée, subsister. Être important, compter.
Intégr	14	Intégrer : faire rentrer dans un ensemble plus vaste; incorporer, inclure.
Réalité	14	Caractère de ce qui est réel, de ce qui existe effectivement. Ce qui est réel, ce qui existe en fait, par opp. À ce qui est imaginé, rêvé, fictif.
Tissu	14	Matériau obtenu par l'assemblage de fils entrelacés. Suite enchevêtrée de choses. Ensemble d'éléments constituant un tout homogène. Tissu urbain : disposition de l'habitat et des activités dans une ville; répartition des villes sur un territoire donné. HISTOL. ensemble de cellules ayant même structure et même fonction. Tissu osseux, tissu nerveux.
Compétence	13	Capacité reconnue dans telle ou telle matière, et qui donne le droit d'en juger.
Fonctionnel	13	Qui s'adapte exactement à une fonction déterminée, bien adapté a son but.
Monument	13	Ouvrage d'architecture ou de sculpture destiné à perpétuer le souvenir d'un personnage ou d'un événement. Edifice remarquable par sa beauté ou son ancienneté. Monument historique : édifice, objet mobilier ou autre vestige du passé qu'il importe de conserver dans le patrimoine national pour les souvenirs qui s'y attachent ou pour sa valeur artistique. Toute oeuvre considérable, digne de durer. Tout ce qui est propre à attester qqch., à en transmettre le souvenirs (vestige, document, oeuvre d'art, objet quelconque.
Règle	13	Principe qui dirige l'enseignement d'une science, d'une technique; convention. Loi
Concept	12	Représentation intellectuelle d'un objet conçu par l'esprit. Définition des caractères spécifiques d'un projet, d'un produit, par rapport à l'objectif ciblé.
Concevoir	12	Former, élaborer dans son esprit, son imagination. Concevoir un projet.
Concrète	12	
Construire	12	Bâtir, édifier. Assembler les différentes parties d'une machine. Elaborer, concevoir (qqch.), dans le domaine intellectuel.
Contemporain	12	Qui est du même temps, de la même époque. Qui est du temps présent.
Espaces Publics	12	
Homme	12	
Mémoire	12	Activité biologique et psychique qui permet de retenir des expériences antérieurement vécues. Souvenir que on garde de qqn, qqch.; ce qui reste ou restera dans l'esprit des hommes.
Moderne	12	Moderniser : rajeunir, donner une forme plus moderne, adaptée aux techniques présentes.
Morphologi.	12	Etude de la forme et de la structure externe des êtres vivants. Aspect général du corps humain.
Sociaux	12	
Valeur	12	Prix selon lequel un objet peut être échangé, vendu. Théorie de la valeur : théorie cherchant à établir le fondement économique de l'usage et de l'échange des choses (marxisme). Importance, prix attaché à qqch.
Elus	11	
Enchaîne	11	Enchaînement : suite de choses qui s'enchaîne par nature ou par rapport de dépendance, une série, succession. Manière d'enchaîner de s'enchaîner; liaison. Lier par rapport naturel ou logique; coordonner. Reprendre rapidement la suite d'un dialogue, d'un discours, d'une action.
Etude	11	Travail de l'esprit qui s'applique à apprendre ou à approfondir. Ensemble des travaux qui précèdent, préparent l'exécution d'un projet.
Fragment.	11	Morceau (une chose casée, déchirée). Fragmenter : réduire en fragments, morceler, diviser. Fragmentaire : Qui constitue un fragment d'un tout; partiel, incomplet.
L'urbain	11	
Maison	11	Bâtiment construit pour servir d'habitation aux personnes.

Mixité	11	Caractère mixte d'un groupe, d'une équipe, d'un établissement.
Paysage	11	Etendue de pays qui s'offre à la vue. Une telle étendue, caractérisée par son aspect. Présentation d'un paysage, d'un site naturel (ou, moins suivent, d'un site urbain) par la peinture, le dessin, la photographie, etc. Aspect d'ensemble, situation dans un domaine.
Statut	11	Texte ou ensemble de textes fixant les garanties fondamentales accordées à une collectivité, à un corps. Situation de fait, position, par rapport à la société.
Valorisation	11	Action de donner de la valeur, plus de valeur à qqn, qqch.
Art	10	aptitude, habilité à faire qqch. Ensemble des moyens, des procédés, des règles intéressant une activité, une profession; activités, conduite considérée comme un ensemble de règles à observer
Contenu	10	Ce qui est exprimé dans un écrit, un discours; signification. Ce qui est contenu dans un contenant, un récipient.
Local	10	Particulier à un lieu, à une région, à un pays. Couleur locale : ensemble des traits caractéristiques (usage, coutumes, etc.) d'un pays, d'une époque; leur représentation.
Logement	10	Action de loger; fait de se loger. Partie d'une maison, d'un immeuble où l'on habite. Loger : Avoir sa résidence, habiter.
Permanence	10	Caractère de ce qui est permanent. Permanent : Qui dure sans discontinuer ni changer. Qui ne cesse pas; qui exercice une activité continuelle.
Système	10	Ensemble ordonné d'idées scientifiques ou philosophiques. Combinaison d'éléments réunis de manière à former un ensemble. Théorie des systèmes: théorie générale et interdisciplinaire qui étudie les systèmes en tant qu'ensembles d'éléments, matériels ou non, en relation les uns avec les autres et formant un tout.
Changement	9	Action de changer, de se modifier, en parlant de qqn ou de qqch. Changer: rendre différent, modifier (qqn ou qqch.).
Collective	9	
Durée	9	Période mesurable pendant laquelle a lieu une action, un phénomène, etc.. Durer : avoir une durée de, occuper un temps défini.
Intégration	9	Action d'intégrer, fait de s'intégrer. ASTRONAUT. Opération qui consiste à assembler les différents parties d'un système et à assurer leur compatibilité ainsi que le bon fonctionnement du système complet. PHYSIOL. Coordination des activités de plusieurs organes, en vue d'un fonctionnement harmonieux, réalisée par divers centres nerveux.
Organisation	9	Action d'organiser, de structurer, d'arranger. Manière dont les différents organes ou parties d'un ensemble complexe, d'une société, d'un être vivant sont structurés, agencés; la structure, l'agencement eux-mêmes.
Proposition	9	Action de proposer. Offrir au choix, à l'appréciation de qqn; soumettre
Règlement	9	Action de régler. Soumettre à un certain ordre; fixer, déterminer.
Savoir	9	Être instruit dans (qqch.), Posséder un métier, être capable d'une activité dont on a la pratique. Avoir le pouvoir, le talent, le moyen.
Savoir-Faire	9	Habilité à réussir ce qu'on entreprend; compétence professionnelle.
Vert : Espace	9	
Concepteur	8	Personne chargée de la conception (de projet, de produits, d'idées, etc.) dans une entreprise, une agence de publicité.
Concours	8	Compétition de personnes ayant les mêmes droits.
Eclat	8	Fragment d'un objet brisé. Eclater : se briser, exploser
Identité	8	Caractère permanent et fondamental de qqn, d'un groupe. Conviction d'un individu d'appartenir à un groupe social, reposant sur le sentiment d'une communauté géographique, linguistique, culturelle et entraînant certains comportements spécifiques.
Morceau	8	Partie d'un tout, d'une matière, d'un aliment, d'un corps. Fragment d'une œuvre écrite.

Négoci	8	Traiter, discuter en vue d'un accord. Négociation : Action de négocier, de discuter les affaires communes entre des parties en vue d'un accord. Ensemble de discussions, de pourparlers entre personnes, des partenaires sociaux, des représentants qualifiés d'Etats, menés en vue d'aboutir à un accord sur les problèmes posés.
Parcell	8	Petite partie, petit morceau, fragment. Pièce de terrain de même culture ou de même utilisation, constituant une unité cadastrale.
Programmation	8	Qui relève d'un programme.
Récent	8	Nouveau. Qui appartient à un passé proche; qui existe depuis peu.
Sépar	8	Action de séparer. Fait de distinguer, de mettre à part. Séparer : mettre à part, éloigner l'un de l'autre (les choses, les personnes qui étaient ensemble. Diviser, partager (un espace, un lieu). Former une limite, une séparation entre. Considérer, examiner (chaque chose pour elle-même, en elle-même). Séparer les questions, une question d'une autre.
Complète	7	Rendre complet en rajoutant ce qui manque.
Fonctionnement	7	Fait de fonctionner. Fonctionner : Accomplir sa fonction, être en état de marche, en parlant d'un organe, d'un mécanisme.
Individu.	7	Être humain, personne, par opp. à la collectivité. Être humain indéterminé, personne quelconque.
Instru	7	Outil servant à exécuter qqch., à accomplir une opération quelconque. Personne ou chose qui est employée pour atteindre un résultat; moyen.
Maire	7	Elu
Modernité	7	
Pertinen	7	Approprié; qui se rapporte exactement à ce dont il est question.
Pos	7	Document d'urbanisme fixant les conditions d'affectation et d'utilisation des sols pour un territoire déterminé, généralement une commune.
Réglementaire	7	Conforme au règlement.
Tracé	7	Représentation par des lignes et des points. Ligne continue formant un contour. Tracer : marquer l'emplacement de. Dépeindre, décrire. Indiquer.
Zac	7	
Banlieue	6	Ensemble des localités qui entourent une grande ville et qui, tout étant administrativement autonomes, sont en relations étroites avec elle.
Décor	6	Ce qui sert à décorer; ensemble des éléments qui contribuent à l'aménagement et à l'ornement d'un lieu, d'un intérieur. Aspect d'un lieu dans lequel vit qqn, se situe une action, se produit un phénomène, etc.; cadre, paysage.
Dessein	6	Intention, idée précise. Avoir le dessein de (faire qqch.) : avoir l'intention de
Fonctionnaliste	6	
Organisé	6	
Rationalité	6	Caractère de ce qui est rationnel. Rationnel : qui est fondé sur la raison. Qui est déduit par le raisonnement et n'a rien d'empirique. Déterminer par des calculs ou par des raisonnements. Conforme au bon sens.
Usager	6	Personne qui utilise un service, en particulier un service ou un domaine publics.
Complément	5	ce qu'il faut ajouter à une chose pour la rendre complète.
Diversifi	5	Faire varier, mettre de la variété dans.
Elu	5	Personne désignée par une élection.
Intermédiaire	5	Qui est entre deux choses, qui forme une transition entre deux termes
Langage	5	Faculté propre à l'homme de s'exprimer et de communiquer sa pensée au moyen d'un système de signes vocaux ou graphiques; ce système.
Lecture	5	Action de lire, de déchiffrer.
Méthode	5	Marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la connaissance ou à la démonstration d'une vérité. Manière ordonnée de mener qqch. Ensemble ordonné de manière logique de principes, de règles, d'étapes permettant de parvenir à un résultat; technique, procédé

Réhabilitation	5	Action de réhabiliter. Réhabiliter : Rétablir une personne dans des droits, une capacité, une situation juridique qu'elle avait perdus. Aider à la réinsertion sociale de. Faire recouvrer l'estime, la considération d'autrui à. Remettre en état, rénover (un immeuble, un quartier ancien).
Anti	4	qui résiste, hostile, qui oppose, qui protège, contre…
Association	4	
Collectif	4	
D'ensemble	4	
Discipline	4	Ensemble des règles, des obligations qui régissent certains corps ou collectivité ; règlement. Soumission à des règles ou à un règlement.
Extention	4	Action d'étendre ou de s'étendre. Allongement d'un corps soumis à une traction. Fait de s'étendre, de s'accroître. PHILOS. Propriété de la matière par laquelle les corps sont dans l'espace. a. Ensemble des objets que peut désigner un concept. b. Modification du sens d'un mot qui, par analogie, s'applique à davantage d'objets. LOG. Extension dun langage, d'une théorie : champ à l'intérieur duquel ce langage, cette théorie prennent leur référence, leur signification, par opp. à compréhension.
Hiérarchie	4	Organisation en une série décroissante ou croissante d'éléments classés selon leur grandeur ou leur valeur.
Organiser	4	Combiner, disposer pour le bon fonctionnement. Préparer, arranger, dans un but précis.
Alternative	3	Choix entre deux possibilité. Solution de remplacement. Succession des phénomènes ou d'états opposés.
Associe	3	Associer : mettre ensemble, réunir
Associé	3	
Centralité	3	
Complémentaire	3	Qui constitue un complément, vient compléter une chose de même nature.
Concret	3	qui se rapporte à la réalité, à ce qui est matériel (par opp. à hypothétique, à théorique)
Décomposition	3	
Potentialité	3	Etat de ce qui existe en puissance. Potentiel: ensemble de ressources de tous ordres que possède en puissance un pays, un groupe humain, une personne, un être vivant.
Projeter	3	Jeter, lancer avec force en l'air, au loin.
Recomposition	3	Action de recomposer. Restructuration sur des bases nouvelles. Composer à nouveau.
Science	3	Ensemble cohérent de connaissances relatives à certaines catégories de faits, d'objets ou de phénomènes obéissant à des lois et vérifiées par les méthodes expérimentales. Science pure : recherche fondamentale (par opp. à science appliquée). Manière habile de mettre en oeuvre des connaissances acquisses dans une technique. Discipline ayant pour objet l'étude des faits, des relations vérifiables.
Sponta	3	Spontané : qui agit, qui se produit de soi-même, sans intervention extérieure. BOT. Qui pousse naturellement, sans intervention de l'homme. Qui agit, qui se produit sans calcul, sans détour; sincère. Spontanéité : caractère de ce qui est spontané; sincérité.
Temporalité	3	Caractère de ce qui existe dans le temps.
Temporelle	3	Qui a lieu dans le temps(par opp. à éternel). Qui concerne les choses matérielles (par opp. à spirituel). Qui concerne ou indique le temps.
Valoriser	3	
Z.A.C.	3	Zone d'Aménagement Concerté.
Acteur	2	Une personne qui prend une part déterminante dans une action.
Concert	2	Accord, harmonie (entre personnes et groupes)
Concertation	2	Action, fait de se concerter, en particu. Dans le domaine politique et social.
Dsq	2	Développement Social du Quartier.

Fonctionnalité	2	Caractère de ce qui fonctionnel, pratique.
Intelligence	2	Faculté de comprendre, de saisir par la pensée. Aptitude de s'adapter à une situation, à choisir en fonction des circonstances; capacité de comprendre, de donner un sens à telle ou telle chose.
Locaux	2	
Partenariat	2	Système associant des partenaires sociaux ou économiques. Partenaire : personne, groupe auxquels on associe pour la réalisation d'un projet.
Participation	2	Action de participer. Participer : s'associer, prendre part à
Réglementation	2	Action de réglementer.
Substitution	2	Substitut : ce qui peut remplacer qqch. en jouant le même rôle. MATH. Permutation sur un ensemble fini. Remplacement. CHIM. Réaction chimique dans laquelle un atome ou groupe d'un composé est remplacé par un autre atome ou groupe d'atomes.
Valorisé	2	
Associatif	1	
Fonctionnalisme	1	SOCIOL. Doctrine selon laquelle la société est un système dont l'équilibre dépend de l'intégration de ses diverses composantes. ARCHIT.? ART DEC. Doctrine du Xxe S. selon laquelle la forme doit toujours être l'expression d'une fonction, être appropriée à un besoin.
Partielle	1	Qui ne constitue ou qui concerne qu'une partie d'un tout. Qui n'a lieu, n'existe que pour une partie; incomplet.
Rénovation	1	Changement en mieux, transformation, modernisation. Rénovation urbaine : reconstruction d'un îlot, d'un quartier après démolition des immeubles anciens. Rénover : remettre à neuf. Donner une nouvelle forme, une nouvelle existence.
Talent	1	Personne douée en telle activité.
Associative	0	
Mixte	0	Formé d'éléments de nature, d'origine différentes.
		qui existe autrefois, qui appartient à une époque révolue. Les langues anciennes
Décentralisation		Système d'organisation des structures administratives de l'Etat, qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion à des organes autonomes régionaux ou locaux (collectivités locales, établissements publics).
Transformation		Passage d'une forme à une autre.

Résumé :

Ce travail cherche à comprendre ce que recouvre la notion de projet urbain comme règle et réalité dans les domaines de l'architecture et de l'aménagement de l'espace. Depuis son apparition dans les années 70, elle est utilisée dans la théorie pour l'ensemble des significations qu'elle véhicule et dans la pratique pour concrétiser l'urbain convoité par des opérations d'envergure. Par son pragmatisme, elle qualifie presque l'ensemble des formes urbaines en cherchant bien entendu à expérimenter de nouvelles idées et démarches mises en place par un certain nombre de spécialistes des théories urbaines. Par excès et effet de mode, elle se résume à elle-même en adoptant seulement une certaine rhétorique, un certain langage théorique ambitieux et des réalités contradictoires. S'agit-il alors d'une conséquence de la polysémie, de l'usurpation des théories sur l'urbain ou tout simplement d'un glissement sémantique ?

Les lectures diachroniques et synchroniques des discours sur le « projet urbain » mettent en évidence des situations conflictuelles et des prises de position de la part des architectes et des aménageurs. Chacun définit son idée du projet et la défend jusqu'à en faire une démarche ou une théorie. Plusieurs méthodes sont ainsi émises. Elles se résument en quatre notions : le **refus**, le **renouveau**, la **continuité** et la **complémentarité** ; Le refus d'un urbanisme fonctionnaliste et d'une architecture totalitaire pour favoriser des logiques historiques, le renouveau des logiques sectorielles pour un urbanisme des réseaux, la continuité dans le processus de modernisation et enfin la recherche de la complémentarité entre la théorie et la pratique, entre l'analyse et le projet et entre les nostalgiques et les futuristes pour des logiques pragmatiques.

La confrontation des principes théoriques avec la réalité urbaine montre la conformité de certaines théories avec quelques opérations. Ainsi, le « projet urbain » est étroitement lié aux différents programmes (VHS, DSQ, Banlieue 89, Grand projet urbain…) en les enrichissant par quelques principes théoriques sur l'"urbain".

L'intérêt de cette modeste contribution se tourne sur le développement d'un nouveau champ de recherche s'appuyant sur l'idée de la complémentarité des idées sur le projet et sur l'urbain.

Mots clefs :

Projet, forme, architecture, urbanisme, planification, aménagement, méthodes, démarches, disciplines…

Contact :

Kamel RAHIM, - Architecte d'Etat -, Institut d'Architecture de l'université de Tizi-Ouzou, Algérie, - Certificat d'Etudes Approfondies en Architecture (Habitat et développement CHD) -, Ecole d'Architecture de Marseille-Luminy, - Diplôme d'Etudes Approfondies, Aménagement de l'espace, Urbanisme -, Institut d'Urbanisme de Paris, Université de Val de Marne. Tél. : 0630392464, **rahim@univ-paris12.fr** / **krahim@free.fr**